This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

827,579

PROPERTY OF
The University of Michigan Libraries
1817
ARTES SCIENTIA VERITAS

Vraye effigie du R. P. Joseph de Paris predicateur Capucin. Provincial de Touraine superieur des missions estrangeres et de Poitou fondateur des Religieuses de Caluaire A rendu lesprit entre les mains de ses superieurs le 18 decembre 1638

Héliog. Dujardin

LE PÈRE JOSEPH POLÉMISTE

SES PREMIERS ÉCRITS

1623-1626

PAR

L'ABBÉ L. DEDOUVRES

DOCTEUR ÈS LETTRES

PROFESSEUR DE LITTÉRATURE LATINE AUX FACULTÉS CATHOLIQUES DE L'OUEST

Portrait en héliogravure

PARIS

ALPHONSE PICARD ET FILS, ÉDITEURS

82, RUE BONAPARTE, 82

—

1895

DC
123.1
L5
D [illegible]

A

SA GRANDEUR

M^GR FRANÇOIS-DÉSIRÉ MATHIEU

ÉVÊQUE D'ANGERS

TRÈS RESPECTUEUX HOMMAGE

PRÉFACE

Au commencement de 1894, alors que nous allions terminer notre thèse, *Le Père Joseph polémiste* [1], *ses premiers écrits, 1623-1626*, M. Gustave Fagniez faisait paraître son livre, *Le Père Joseph et Richelieu, 1577-1638*.

Il y avait longtemps déjà que M. Fagniez étudiait l'œuvre politique du P. Joseph. En 1879, il avait, dans la *Revue critique d'Histoire et de Littérature* [2], combattu la thèse de M. J. Parmentier, qui avait pris pour un « supplément des Mémoires de Richelieu » le *Suplement à l'Histoire de France* de Lepré-Balain. Ce *Suplement* est un recueil d'importantes pièces politiques tirées du cabinet du P. Joseph, que son biographe a réunies en écrivant sa

[1] Le P. Joseph est le célèbre auxiliaire du cardinal de Richelieu, souvent désigné dans l'histoire sous le nom d'*Éminence Grise*. Il s'appelait dans le monde *François Le Clerc du Tremblay*, et en religion le *P. Joseph de Paris*.

[2] *Revue critique d'Histoire et de Littérature*, 18 janvier et 15 février 1879, pp. 45-59, 133-136.

Vie. M. Fagniez avait clairement entrevu l'origine de ce document précieux. Il ne lui manquait que le nom du compilateur. Il devait le trouver plus tard, comme il devait découvrir son manuscrit original. Du reste, cette première étude de M. Fagniez, si étroites qu'en fussent les limites, révélait déjà la rare sagacité dont il allait bientôt donner des preuves éclatantes.

En effet, de 1885 à 1891, M. Fagniez fit paraître sous ce titre général, *Le Père Joseph et Richelieu*, une série d'articles considérables qui, par la nouveauté et la multiplicité de leurs sources, attirèrent et fixèrent de plus en plus l'attention du monde savant : *La mission du Père Joseph à Ratisbonne, 1630*; *La jeunesse du Père Joseph et son rôle dans la pacification de Loudun, 1577-1616*; *La préparation de la rupture ouverte avec la Maison d'Autriche et la désignation du Père Joseph à la succession politique de Richelieu, 1632-1635*; *Richelieu et l'Allemagne, 1624-1630*[1]; *Le projet de croisade, 1616-1625*; *La déchéance politique et religieuse du Protestantisme et la première campagne d'Italie, 1627-1638*[2]; *L'avènement de Richelieu au pouvoir et la fondation du Calvaire*[3].

[1] *Revue historique*, t. XXVII, pp. 38-67, 241-299; t. XXVIII, pp. 33-88; t. XXXV, pp. 263-287; t. XXXVI, pp. 62-80, 279-310; t. XXXVII, pp. 276-314; t. XXXVIII, pp. 64-84; t. XXXIX, pp. 33-62; t. XLV, pp. 1-40.

[2] *Revue des Questions historiques*, t. XLVI, pp. 461-515; t. XLVIII, pp. 471-521.

[3] Paris, Picard, 1889, 47 pp.

Tous ces articles de M. Fagniez faisaient espérer un livre excellent. M. Fagniez a tenu ses promesses. Les éloges unanimes de la presse le prouvent.

D'ailleurs, ces éloges s'adressent beaucoup plus à la partie politique qu'à la partie religieuse du travail de M. Fagniez. C'est qu'en effet, s'il nous fait seulement entrevoir le religieux de l'Ordre de Saint-François et le fondateur du Calvaire, il met en pleine lumière le confident et le collaborateur de Richelieu. Désormais quiconque voudra connaître les rapports du P. Joseph avec le cardinal-ministre devra les apprendre de M. Fagniez.

Mais le savant historien qui nous a révélé cette collaboration du P. Joseph avec Richelieu, nous a-t-il appris toute sa part d'influence et d'action dans l'œuvre commune? M. de Lanzac de Laborie a déclaré, dans le *Correspondant*[1], que « le livre de M. Fagniez nous apporte tout ce qu'il est humainement possible de savoir sur la personne et l'œuvre du P. Joseph ». C'est beaucoup dire, à notre avis. M. Fagniez nous a montré jusque dans ses moindres détails l'influence du P. Joseph sur Richelieu, sur les ministres de Louis XIII, sur ses ambassadeurs, sur tous ses agents auprès de l'étranger; et il l'a si bien fait, que ce serait prétentieux et téméraire de vouloir toucher à son œuvre. Mais le P. Joseph a étendu son influence bien au-delà des conseils du roi et du cabinet du premier ministre. Il l'a exercée jusque sur l'opinion

[1] *Correspondant* du 10 mars 1894, p. 934.

publique elle-même. Cet habile politique a été un ardent polémiste. M. Fagniez a révélé le politique. Nous voudrions à notre tour faire connaître le polémiste.

Le P. Joseph polémiste ! Voilà certes pour l'histoire un champ nouveau d'exploration.

Sans doute, en 1702, l'abbé Richard, dans sa *Vie* du P. Joseph, lui avait bien attribué trois pamphlets [1]. Il l'avait donné comme l'auteur du *Coup d'Estat de Louis XIII*, de la *Defense du Roy et de ses Ministres* et de l'*Advertissement aux Provinces sur les nouveaux mouvemens du Royaume* [2]. Mais, avec sa légèreté et son outrecuidance ordinaires, il n'avait pris la peine ni de justifier ni de vérifier son assertion; si bien que les bibliographes n'en ont jamais tenu le moindre compte. En effet, Lelong, en 1719 [3], et — pour prendre les dates extrêmes — M. Kerviler, en 1876 [4], firent également honneur de ces trois écrits politiques à Jean de Sirmond [5].

[1] L'abbé Richard, *Histoire de la Vie du R. Pere Joseph*, 1702, t. II, pp. 142-144. — Cp. *Le Veritable Pere Josef*, 1704, pp. 346-347.

[2] Ces trois pamphlets politiques parurent en 1631.

[3] Lelong, *Bibliothèque historique de la France*, 1719, nos 8858, 8875 et 8884.

[4] René Kerviler, *La Presse politique sous Richelieu et l'académicien Jean de Sirmond*, 1876, pp. 28-44.

[5] Si l'édition de la *Bibliothèque historique de la France* revue par Fontette, 1769, nos 21664 et 21694, rappelle que le *Coup d'Estat* et l'*Advertissement aux Provinces* ont été attribués par l'abbé

Que le P. Joseph eût dirigé et surveillé les écrivains chargés de défendre les actes politiques de Richelieu, les contemporains le savaient, et l'histoire l'a toujours dit. Mais, en dehors des adversaires du P. Joseph, qui, pour l'atteindre et le combattre plus facilement, trouvaient bon de lui attribuer la rédaction de certains pamphlets qu'ils savaient inspirés par lui, personne, croyons-nous, n'a jamais essayé de démontrer qu'il eût pris une part directe aux polémiques suscitées par la politique du cardinal-ministre. Pour M. Fagniez, comme pour les autres historiens, le P. Joseph est « l'inspirateur, le censeur de la polémique officieuse[1] ». Il n'est rien autre chose.

Là-dessus, M. Fagniez nous a donné toute sa pensée. D'après lui, si Richelieu a voulu, par ses *Mémoires* et par les pamphlets qu'il a commandés, en imposer à l'opinion de ses contemporains et à celle de la postérité, le P. Joseph, lui, humble et désintéressé, est demeuré tout à fait étranger à ces préoccupations. « Les documents que nous avons eus à notre disposition, dit M. Fagniez, pour retracer le rôle de tous deux — Richelieu et le P. Joseph — sont à l'égard de l'un et de l'autre d'une importance bien inégale. Richelieu a essayé de toutes les manières d'éclairer, avec la pensée de le

Richard au P. Joseph, c'est à titre de simple renseignement, et si M. Kerviler mentionne la même attribution, c'est pour la qualifier d' « erreur ».

[1] G. Fagniez, *Le P. Joseph et Richelieu,* t. II, p. 268.

capter, le jugement de la postérité. Dans ses *Mémoires* on trouve toute sa politique, à la fois dans sa doctrine et son application, dans ses intentions et ses actes. Le *Testament politique* nous apprend ce qu'il aurait voulu faire. Aux *Mémoires* et au *Testament* est venu s'ajouter de notre temps le recueil de presque tout ce qui a été dicté par Richelieu. Si l'on y retrouve certaines pièces déjà insérées dans les *Mémoires*, c'est là seulement qu'il faut chercher, élucidé avec une critique qui ne se dément presque jamais, tout le détail du gouvernement et de la politique du grand ministre.

« Autant Richelieu s'est montré soucieux de se faire connaître à la postérité, autant le P. Joseph a eu, à l'égard de celle-ci comme de ses contemporains, une préoccupation toute contraire. Ses écrits ont naturellement beaucoup souffert de ce détachement. Ses *Traités politiques* ont péri, ou, pour rester strictement dans la vérité, qui est moins décourageante, ont échappé à nos recherches. De sa *Correspondance d'affaires* une bonne partie consiste dans des billets insignifiants, d'où il n'y a souvent à retenir qu'une phrase, un mot instructif. Ses *Papiers d'État* proprement dits, instructions, mémoires, ont au contraire une grande importance ; mais ils ne portent pas tous le caractère d'une inspiration exclusivement personnelle, et, pour beaucoup d'entre eux, on peut entreprendre de soutenir qu'ils reflètent une pensée commune à Richelieu et à lui.

« Jamais le P. Joseph n'a songé à justifier sa vie politique, si sujette pourtant à de malignes interprétations ; jamais il n'a eu l'idée d'écrire des *Mémoires*... Il n'a pas pris le soin de nous expliquer lui-même ses desseins et de nous raconter sa vie [1]. »

Si nous avons bien compris la pensée de M. Fagniez, il nous dit que le P. Joseph, en ce qui concernait sa personne, n'a eu souci ni du jugement de la postérité, pour laquelle il n'a pas écrit de Mémoires, ni de l'opinion de ses contemporains, auxquels il n'a pas songé davantage à adresser la justification de ses actes. Cela est très vrai : car le désintéressement du P. Joseph était extrême. Mais, comme son dévouement à son pays égalait son désintéressement personnel et qu'il comprenait déjà qu'une politique n'est vraiment forte qu'autant qu'elle est acceptée de l'opinion publique, cette approbation de ses contemporains et de la postérité, qu'il négligeait, qu'il évitait pour lui-même, il avait grandement à cœur de l'assurer à la cause qu'il défendait.

Pour la politique de Richelieu, le P. Joseph a exercé toute l'influence dont il pouvait disposer dans le conseil du cardinal-ministre. M. Fagniez l'a affirmé et prouvé.

Mais, pour cette même politique, le P. Joseph n'a pas fait moins devant l'opinion publique. C'est ce que M. Fagniez, s'il ne l'a pas nié, du moins ne semble pas avoir soupçonné [2].

[1] G. Fagniez, *Le P. Joseph et Richelieu*, t. I, pp. 11-14.
[2] Ainsi, dans son article sur *Richelieu et l'Allemagne*, M. Fagniez nous parle du « ministre qui, dans l'opposition comme au pouvoir,

Et c'est ce que nous affirmons, avec l'espérance de le prouver dans notre thèse.

D'ailleurs, nous n'avons pas la prétention de passer en revue toute l'œuvre polémique du P. Joseph. En effet, la polémique a rempli la plus grande partie de sa carrière politique, et il a, dans ce genre, produit des écrits si nombreux, que l'examen tendant à établir l'origine de chacun d'eux dépasserait de beaucoup les limites d'un volume. C'est pourquoi nous avons dû borner notre thèse à ceux qui ont paru de 1623 à 1626 contre la Maison d'Autriche, bien convaincu, d'ailleurs, que, si elle est solide, la démonstration de la provenance de cette première série d'écrits polémiques du P. Joseph ne manquera pas, pour tous les autres, de faciliter singulièrement l'exposition des preuves et d'en accroître considérablement l'autorité.

Toutes les œuvres polémiques du P. Joseph ont paru anonymes, pseudonymes ou allonymes.

Pourquoi en a-t-il été ainsi, nous demandera-t-on d'abord? Nous répondrons très brièvement que, si le P. Joseph n'a jamais voulu livrer son nom au public, ce fut pour pratiquer, en cela comme en tout le reste, cette rare vertu d'humilité qui le distingua toujours; pour donner satisfaction à ce goût du mystère qu'il manifesta toute sa vie; enfin, pour obéir à la nécessité même de sa situation,

chercha toujours à diriger l'opinion », sans laisser entrevoir la part directe que le P. Joseph a prise dans cette direction. (V. *Revue historique*, t. XLV, p. 13.)

qui lui défendait, sous peine d'inefficacité pour tous ses efforts, de paraître vouloir défendre son œuvre personnelle en travaillant à justifier la politique de Richelieu.

Mais comment, nous demandera-t-on ensuite, avons-nous été amené à découvrir le nom d'un auteur qui se cachait si bien? A cette question, il convient de donner une réponse très précise et plus développée, nécessaire pour préparer les discussions particulières qui vont suivre.

Nous devons l'idée et, pour la plus grande partie, le résultat de nos recherches :

1° A l'étude littéraire des *Œuvres Spirituelles* du P. Joseph ;

2° A la connaissance de sa première biographie, œuvre de Lepré-Balain ;

3° A notre découverte de sa *Turciade,* composée à l'occasion de la croisade que, pendant dix ans, il travailla à organiser contre les Turcs.

I

Les *Œuvres spirituelles* du P. Joseph, signées par lui, comprennent, en trois catégories, les opuscules à l'usage des gens du monde pour les divers exercices de la vie chrétienne ; les traités sur la vocation séraphique, propres aux Capucins, et les écrits composés pour la direction des Filles du Calvaire.

A la première de ces trois catégories appartiennent les opuscules suivants :

1° La *populaire et facile Methode d'Oraison* (94 pp., in-12) ;

2° L'*Exercice spirituel durant la Saincte Messe et l'Exercice pour les jours de la Communion* (42 pp., in-12) ;

3° Les *Exercices des Bienheureux practiquables en terre par les ames devotes* (194 pp., petit in-8°) ;

4° Le *Traicté du Sacrement de Penitence* (94 pp., in-12) ;

5° La *Meditation durant la Saincte Messe* (115 pp., in-12) ;

6° L'*Abregé de la Vie spirituelle* (66 pp., in-12) ;

7° L'*Exercice interieur durant le divin Service* (98 pp., in-12) ;

8° Le *bref Traicté de l'essentiel et pur amour* (74 pp., in-12).

A la seconde catégorie appartiennent trois ouvrages considérables, qui sont :

1° L'*Introduction à la Vie spirituelle par une facile Methode d'Oraison* (709 pp., in-12) ;

2° La *Perfection Seraphique ou le Bonheur admirable des serviteurs de Jesus-Christ* (464 pp., in-8°) ;

3° Sous le même titre de *Perfection Seraphique*, les *Fragmens d'une Explication mystique sur la Regle du Seraphique Pere S. François* et le *Traicté des Trois Vœux de Religion* (762 pp., in-4°).

La troisième catégorie renferme :

1° *Plusieurs Epistres fort spirituelles du Pere Joseph, escrittes à plume volante à une illustre Religieuse, grande servante de Dieu, sa Disciple* (237 pp., in-8°);

2° Les *Epistres escrittes à plume volante aux Religieuses Benedictines de la Congregation de Nostre-Dame du Calvaire* (221 pp., in-8°) ;

3° La *Vocation des Religieuses de la premiere Regle de S. Benoist* (117 pp., in-8°)[1] ;

4° Les *Considerations sur la Regle de S. Benoist, sur lesquelles sont fondees les Constitutions de la Congregation du Calvaire* (507 pp., in-8°) ;

5° Les *Exercices spirituels des Religieuses Benedictines de la Congregation de N.-D. du Calvaire* (488 pp., in-8°);

6° Six lettres circulaires aux Filles du Calvaire, dites *Grandes Epistres* (15, 71, 12, 45, 54, 28 pp., in-8°)[2].

A ces œuvres imprimées il faut encore joindre les suivantes, qui sont demeurées manuscrites : le commencement de l'*Histoire de Madame Antoinette d'Orleans,* vingt-neuf petits *Traictez spirituels* variant de deux à cent dix pages in-4° ; quatre cents *Exhortations,* variant de vingt à quarante pages in-4°, et près de sept cents

[1] La Congrégation du Calvaire est une réforme de Fontevrault. Comme telle, elle appartient à l'Ordre de S. Benoît.

[2] Tous les écrits de la première de ces trois catégories, moins les *Exercices des Bienheureux,* ont été réunis par le P. Joseph sous le titre de *La Practique interieure des principaux Exercices de la Vie Chrestienne.* C'est à cette édition générale que nous renverrons le lecteur.

Lettres de spiritualité[1] : le tout à l'adresse et à l'usage des Filles du Calvaire.

Malgré le nombre, la variété et l'étendue de ces écrits, le P. Joseph n'a pas obtenu la moindre place dans l'histoire de notre littérature. Aussi, croyant facilement que des écrits demeurés inconnus depuis plus de deux siècles et demi ne pouvaient être dignes de grande attention, nous nous étions d'abord contenté d'en dresser la liste, en vue de donner, à l'occasion de la *Turciade*, objet de notre thèse latine, une bibliographie complète des œuvres de l'auteur de cette épopée. Tout au plus eussions-nous fait de ces œuvres une étude littéraire superficielle, si, pour notre thèse française, nous n'avions été amené par un heureux contre-temps à y chercher un sujet que nous nous voyions enlever ailleurs[2].

L'examen sérieux, approfondi, que nous en fîmes alors, nous révéla, en même temps que des écrits d'une valeur

[1] A ces lettres ajoutons-en cinquante-six adressées aux Capucins, cinquante-neuf à Mme du Tremblay, vingt-cinq à la Congrégation de la Propagande et une vingtaine à des « personnes de differentes qualitez ».

Nous devons la communication des *Œuvres Spirituelles* du P. Joseph, aux Religieuses des Calvaires d'Angers, de Vendôme, d'Orléans, de Machecoul, et aux PP. Capucins du couvent de Paris. Nous prions la T. R. Mère S. Jean de la Croix, directrice de la Congrégation du Calvaire, et le T. R. P. Prosper de Martigné, ex-provincial des Capucins de la province de Paris, d'agréer l'hommage de notre profonde reconnaissance.

[2] En effet, nous avions choisi un premier sujet de thèse française dans les *Œuvres spirituelles* de Richelieu, et nous l'exploitions depuis quelques mois déjà, lorsque nous apprimes que M. l'abbé Lacroix, du clergé de Paris, allait bientôt terminer sa thèse sur

très inégale, un écrivain digne, par ses habitudes d'esprit et par certaines qualités de style, d'être considéré comme un précurseur de Bossuet. Ainsi que Bossuet, le P. Joseph nous laissa voir en lui beaucoup moins un écrivain désireux d'atteindre la perfection et la gloire littéraires, qu'un homme d'action, avant tout dévoué à l'accomplissement de son devoir professionnel. Pour les fidèles qu'il évangélisait, pour les Capucins dont il était le provincial, pour les Filles du Calvaire dont il était l'instituteur et le directeur, le P. Joseph n'avait jamais assez fait. Afin de communiquer plus sûrement aux âmes qu'il instruisait, tous les principes et tous les sentiments d'un fidèle disciple de saint François, il appelait la plume au secours de la parole et confirmait, continuait son enseignement oral dans ses traités de spiritualité. Ses écrits, à vrai dire, étaient avant tout des actions; il n'écrivait pas pour écrire, mais pour agir; en lui, l'auteur n'était pas distinct de l'homme, et ses écrits se confondaient avec sa vie; son style n'était autre chose que sa pensée même, sortant toute vive de son âme apostolique. Il n'avait jamais le moindre souci de la forme littéraire.

Cette production toute spontanée entraînait avec elle des défauts. Elle donnait place aux longueurs et aux répé-

Richelieu, évêque de Luçon. Dans ces conditions, il eût été très imprudent de continuer une étude pour laquelle un autre candidat au doctorat ès lettres avait tant d'avance sur nous. C'est alors que nous demandâmes aux écrits spirituels du P. Joseph ce que ceux de Richelieu ne pouvaient plus nous offrir.

titions. Mais, grâce à elle aussi, le mouvement de la phrase trouvait une liberté toute particulière, et l'expression de la pensée une sincérité parfaite. Par ailleurs, l'esprit juste, l'imagination fraîche et vive, l'âme convaincue et ardente de l'écrivain communiquaient souvent à son style la précision, le pittoresque, la grâce, l'énergie, l'entrain, que l'on ne trouve d'ordinaire que chez l'élite de nos auteurs classiques. Du reste, sa langue, ennemie de la fausse noblesse, n'avait jamais peur du terme propre; si familier qu'il pût être, elle l'employait toujours volontiers, lorsqu'il pouvait exprimer la pensée avec plus de justesse ou de vivacité. C'étaient, on le voit, les principales qualités qui, portées à leur plus haute perfection par Bossuet, devaient composer la physionomie littéraire du premier de nos écrivains.

Tout imparfaites ou intermittentes qu'elles pouvaient être chez le P. Joseph, ces qualités ne lui en donnaient pas moins un caractère très original, unique à son époque, bien propre par conséquent à faire remarquer, parmi les nombreux écrits de son temps non signés par leurs auteurs, tous ceux qui avaient pu sortir de ses mains.

Deux ans d'études littéraires sur les *Œuvres spirituelles* du P. Joseph nous familiarisèrent avec ses habitudes d'esprit, avec ses qualités de style, et nous préparèrent très heureusement à reconnaître ses écrits politiques, s'il en avait produit.

La chose n'était pas douteuse. En effet, nous portons

toujours avec nous nos habitudes, et elles s'imposent à nous sur quelque théâtre que nous exercions notre activité. Moins que tout autre, assurément, le P. Joseph ne pouvait jamais réprimer les aspirations de son âme également ardente et expansive. Quand donc, à la fin de 1623, sur l'ordre de ses supérieurs, il eut quitté sa cellule pour venir à la Cour, il était très vraisemblable qu'en lui le politique avait suivi la pratique du religieux. C'est pourquoi nous pensâmes que lui aussi avait demandé à sa plume le moyen de répandre plus efficacement les idées nouvelles pour le triomphe desquelles il avait, par obéissance, mais sans aucune réserve, promis tout son dévouement et tous ses efforts.

Sans doute nous savions bien, pour l'avoir appris de M. Fagniez[1], de M. Octave Vigier[2] et d'autres, que le P. Joseph écrivait quelquefois les avis qu'il donnait à Richelieu ; qu'il composait des mémoires pour les agents diplomatiques; qu'il collaborait avec le premier ministre aux instructions officielles; même qu'il correspondait en particulier avec les ambassadeurs du roi. Mais en tout cela nous ne voyions que l'exercice nécessaire d'une autorité reconnue.

Cependant, à côté de cette sphère officielle, il y en avait une autre, celle de l'opinion publique. Là, le P. Jo-

[1] V. *passim* les articles de M. Fagniez ci-dessus mentionnés p. 8.

[2] Octave Vigier, *L'influence politique du P. Joseph* (*Revue des Questions historiques*, octobre 1891, t. L, p. 494).

seph rencontrait dans une presse ennemie et injuste une résistance acharnée, capable de détruire l'œuvre dont il voulait à tout prix le succès. Dès lors, nous disions-nous, il n'avait pu manquer d'employer, avec plus d'empressement que partout ailleurs, tous ses moyens d'action, la plume plus encore que les autres. Il était donc tout à fait invraisemblable qu'il n'eût pas travaillé à diriger l'opinion, qu'il n'eût pas publié à cette fin de nombreux discours politiques.

Ces discours, nous pouvions, nous devions en faire la recherche. Nous l'entreprîmes aussitôt avec le moyen dont nous disposions, et, demeurant au point de vue littéraire où nous nous étions placé pour juger les *Œuvres spirituelles* du P. Joseph, nous leur comparâmes successivement tous les écrits politiques favorables à la conduite de Richelieu. Cette épreuve eut un premier résultat dont l'importance même faillit arrêter nos investigations. En effet, le nombre des écrits où nous croyions entrevoir la main du P. Joseph, était trop grand pour ne pas nous mettre en défiance contre des inductions exclusivement personnelles, et nous aurions certainement abandonné notre entreprise, si nous n'avions bientôt trouvé, dans la rencontre d'un guide autorisé, de plus puissants motifs de confiance et les lumières nouvelles dont nous avions besoin.

II

Ce guide fut Lepré-Balain, le premier biographe du P. Joseph.

Il avait, nous disait-on, écrit l'histoire religieuse et politique du P. Joseph sur les mémoires les plus authentiques fournis par les religieuses du Calvaire, ses filles spirituelles, et par le P. Ange de Mortagne, son compagnon fidèle, son intime confident pendant les vingt dernières années de sa vie[1]. La biographie de Lepré-Balain devait donc avoir, comme le dit M. Fagniez[2], « une grande valeur ».

[1] L'œuvre de Lepré-Balain a pour titre : *La Vie du R. P. Joseph de Paris, Predicateur de l'Ordre des Peres Capucins, Commissaire Apostolique des Missions estrangeres, Fondateur des Religieuses reformees de S. Benoist sous le tiltre de la Congregation de Nostre Dame sur le Calvaire.*

Pour nom d'auteur, le titre porte : *par le sieur du Pré Balain, prêtre,* et : *par Claude Balain, Angevin, prêtre;* les deux approbations des docteurs : *par le sieur Balain, prêtre.* La *Dedicace* est signée *Lepré-Balain.* — Ce prêtre angevin a écrit la *Vie du R. P. Joseph* à Paris, comme on peut le voir au livre VII, chapitres VIII et XVII.

A la fin du manuscrit se trouve la déclaration suivante, signée par l'un des approbateurs : « Le present livre, par moy paraffé en bas de toutes les pages, est de cinq cens vingt et un feuillets, sans comprendre en ce nombre de feuillets la table non plus que les Epitaphes... Nicolas Chasteau. »

Le manuscrit autographe de Lepré-Balain est la propriété des PP. Capucins, qui le conservent à leur couvent de Paris.

[2] *Revue historique,* t. XXXV, p. 287, note.

Aussi, lorsque le provincial des Pères Capucins de la province de Paris eut bien voulu mettre à notre disposition le manuscrit autographe de Lepré-Balain, ce fut avec le plus grand empressement que nous interrogeâmes l'historien contemporain du P. Joseph, qui, comme nous l'apprîmes aussitôt, n'avait pas seulement reçu les communications les plus sûres des témoins ordinaires de sa vie religieuse et politique, mais encore avait eu avec lui d'assez fréquentes relations personnelles [1].

[1] Lepré-Balain dit, en effet, dans sa *Dedicace* à la directrice du Calvaire : « La satisfaction entiere que j'ay eue dans les affaires qu'autrefois j'ay eu l'honneur de traicter avec le P. Joseph, m'a tousjours ouvert l'esprit pour la conduite de cet ouvrage. » Voilà pour les relations personnelles de Lepré-Balain avec le P. Joseph.

Les communications que ce biographe a reçues des témoins ordinaires de la vie du P. Joseph, ne sont pas moins bien établies.

En effet, il nous apprend qu'il en a obtenu des Capucins. « Que si je ne parle aux Religieux de son Ordre, dit-il en la *Preface Apologetique* de sa *Vie du R. P. Joseph*, c'est qu'ils ont veu une grande partie de ses actions, et je les ay apprises d'eux. Ils m'ont fourny les memoires de ce qui a esté le subject de leur admiration. »

Lepré-Balain ajoute que sa principale autorité a été le P. Ange de Mortagne : « Je vous proteste devant Dieu, dit-il, que, pour ne rien advancer qui ne fust authentique, j'ay consulté le P. Ange, qui a esté le tesmoin oculaire de ces veritez vingt ans continuels et très soigneux observateur des actions du P. Joseph .. Après m'estre engagé à l'entreprise de cet ouvrage, dit-il encore, j'ay voulu agir avec connoissance de cause et, par un soin extraordinaire, je me suis opiniastré à la recherche de tous les papiers qui ont resté après le decez de ce fidelle compagnon. Ceste affection m'a fait rencontrer plusieurs memoires nouveaux, par la lecture desquels je me suis confirmé en la connoissance des veritez expliquees en ceste histoire. »

Il est également certain que Lepré-Balain avait reçu d'autres documents des Religieuses du Calvaire. Lui-même, en effet, vers la fin de sa biographie (l. VIII, ch. XVIII), renvoie son lecteur au trésor du Calvaire de la Crucifixion, pour y consulter un bon nombre de documents qu'il ne donne pas. A n'en pas douter, c'est de ce Calvaire

Nous ne pouvions trouver un meilleur guide pour aller sous ses auspices à la découverte des *Œuvres politiques* du P. Joseph ! Voici, en effet, les indications fournies par lui pour cette recherche :

1° A propos d'un *Memoire* que le P. Joseph dressa sur l'affaire de la croisade contre le Turc, mémoire demandé par Louis XIII, communiqué au roi d'Espagne et à tous les princes chrétiens, Lepré-Balain nous dit : « Pour me rendre succinct, je laisse l'esclaircissement de ces propositions, que l'on pourra voir dans le discours entier, qui sera mis entre les *Posthumes* de ce grand homme. Je me suis contenté d'en effleurer ce que je vous donne, qui vous piquera du desir de voir le reste[1]. »

2° Au sujet d'un second mémoire relatif à cette même croisade, Lepré-Balain dit encore : « On ne peut desadvouer que l'interest ne soit le poids qui donne le mouvement à tous les ressorts des esprits en ce monde. C'est pourquoy le Reverend Pere le proposa à tous les Princes. J'en omets le narré, qui est trop long pour trouver icy sa place. On le rencontrera dans ses *Posthumes*, entre les *Politiques*, où je vous renvoie. Là vous verrez l'esprit de Dieu qui possedoit ce grand homme. Puisque je vous parle des instructions qu'il avoit communiquees aux Princes, je vous dois donner au moins l'inventaire des

préféré du P. Joseph que Lepré-Balain avait surtout tiré « les memoires des personnes dignes de foy » dont il parle ailleurs (l. VIII, ch. xvi).

[1] Lepré-Balain, *Vie du R. P. Joseph*, l. IV, ch. vi.

traictez que j'ay rencontrez, qui concernent ceste entreprise :

« *Les dispositions à la guerre contre le Turc ;*

« *L'instruction pour les Princes ;*

« *L'ouverture de l'interest de tous les Princes pour les engager à la guerre contre le Turc ;*

« *L'estat deplorable de la Chrestienté : comme il faut le relever ;*

« *Moyens pour tenir la Chrestienté en repos et specialement la France ;*

« *Divers Traictez touchant la Milice Chrestienne, son establissement et les moyens pour sa subsistance*[1]. »

3° Parlant d'une lettre du P. Joseph au roi de Pologne, le biographe ajoute : « On la lira dans le volume de ses *Lettres*, avec les *Memoires* qu'il luy envoyoit[2]. »

4° « J'ay entre les mains, dit-il ailleurs, un discours excellent que le P. Joseph fit en ce temps — 1619 — pour faire voir l'estat deplorable des Chrestiens, qui luy donnoit des ressentimens au cœur et excitoit son zele à leur soulagement. Mais d'autant que cela rempliroit trop ceste histoire, je le reserve pour le placer dans ses *Posthumes*, entre ses *Œuvres politiques*. Aussi bien cela regarde le dessein contre le Turc[3]. »

[1] Lepré-Balain, *Vie du R. P. Joseph*, l. IV, ch. VI.
[2] Lepré-Balain, *Vie du R. P. Joseph*, l. IV, ch. VI.
[3] Lepré-Balain, *Vie du R. P. Joseph*, l. IV, ch. X.

5° « Afin d'estendre la satisfaction des esprits par une plus distincte connoissance de l'Ordre de la Milice Chrestienne », Lepré-Balain donne un extrait des instructions présentées à ce sujet par le P. Joseph au conseil d'Espagne. L'extrait terminé, il ajoute : « Et afin que cet Ordre ainsy preparé ne fust pas inutile, le Pere proposa de luy donner un employ. Ce qui se verra entre ses *Œuvres politiques*[1]. »

6° Le P. Joseph « n'ignoroit pas, dit toujours Lepré-Balain, que les Chrestiens ne pouvoient conquerir l'ancien domaine du Fils de Dieu que dans une paix generale. Il appliqua les plus fortes pensees de son esprit à considerer l'estat où lors se trouvoit le Royaume. Je n'ay pas estendu les raisons qu'il deduisit. Ce traicté merite d'estre publié dans ses *Posthumes* entre plusieurs autres pieces *politiques*, pour servir d'excellentes leçons aux siecles à venir[2]. »

7° Enfin, au sujet des alliances de la France avec les peuples protestants, Lepré-Balain nous fait cette importante révélation : « J'ay pensé, dit-il, que, pour justifier sur ce point le procedé du P. Joseph, j'en devois proposer les raisons de conscience qui ont servy de fondement pour affermir la sienne, que luy-mesme a estendues bien au long dans un *Discours* qu'il en a composé exprès, qui se verra entre les *Œuvres poli-*

[1] Lepré-Balain, *Vie du R. P. Joseph*, l. IV, ch. x.
[2] Lepré-Balain, *Vie du R. P. Joseph*, l. V, ch. iv.

tiques, au tome des *Posthumes*, dont j'ay extraict le chapitre suivant [1]. » Suit une partie notable de ce *Discours*.

Lepré-Balain n'a pas annoncé d'autres écrits politiques pour les *Posthumes*. Il est néanmoins évident qu'il y en avait. On n'en pourra pas douter, si l'on veut bien faire, à l'occasion de ces diverses citations, les deux réflexions auxquelles elles donnent tout naturellement lieu.

L'étude des *Œuvres spirituelles* du P. Joseph nous a fait croire, selon toute vraisemblance, qu'il avait transporté de la vie apostolique dans la vie politique sa longue et constante habitude d'employer la plume non moins que la parole en faveur de ses entreprises. Cette induction trouve une confirmation partielle dans les renseiments fournis par la biographie de Lepré-Balain : si bien que ce n'est plus seulement pour la conversion des âmes que nous voyons le P. Joseph mettre sa plume au service de ses idées ; nous constatons qu'il a suivi la même pratique pour assurer de tout son pouvoir le succès de sa croisade contre le Turc. Eh bien, cette ressource, est-il donc vraisemblable, est-il possible qu'il s'en soit privé dans sa vie politique, alors que la résistance d'une opinion plus injuste et plus violente que jamais nécessitait de sa part l'emploi de toutes ses forces et de tous ses moyens d'action ? Non.

[1] Lepré-Balain, *Vie du R. P. Joseph*, l. V, ch. v.

A cette première observation s'en ajoute une seconde. De tous les *Discours* qu'il nomme, Lepré-Balain dit qu'ils seront « mis », « placez », « publiez », qu'on les « rencontrera » « entre les *Œuvres politiques* » du P. Joseph. Alors, notre biographe en a d'autres en vue, qu'il n'annonce pas.

Pourquoi, nous dira-t-on, nommer les uns sans les autres? — Lepré-Balain obéit aux circonstances. Il dresse, comme il dit, « l'inventaire des traictez qui concernent l'entreprise contre le Turc », parce que le P. Joseph les a présentés sous son nom, qu'ils ont un but plus religieux que politique et que personne ne songe désormais à les reprocher à leur auteur. Il nomme le *Discours sur les alliances avec les heretiques*, parce qu'il juge nécessaire, sur le point où le Capucin a été le plus vivement attaqué, de rappeler les raisons théologiques que lui-même a opposées à ses adversaires. C'est pour « justifier son procedé », dit-il, qu'il donne un long extrait de son *Discours*. S'il ne mentionne aucune des autres *Œuvres politiques* du P. Joseph parues de 1623 à 1638, c'est que, pour des raisons multiples que nous établirons en leur lieu, l'auteur en a soigneusement dissimulé l'origine; c'est que le biographe, dans une *Vie* destinée à calmer d'abord les esprits pour les rendre plus équitables, doit écarter toute révélation prématurée, capable de raviver des passions mal éteintes, excitées naguère par des écrits violents, qui ont porté au parti antifrançais

les plus rudes coups qu'il ait jamais reçus. De la part de Lepré-Balain, c'est donc une prudence tout ordinaire qui lui a fait annoncer la publication des *Œuvres politiques* du P. Joseph, sans nommer à l'avance tous les écrits qui devaient y paraître.

— Mais pourquoi la publication annoncée n'a-t-elle jamais eu lieu ? — Parce que Lepré-Balain a été enlevé de trop bonne heure à son entreprise. Bien que nous n'ayons trouvé nulle part la date de sa mort, il est néanmoins certain qu'il n'a pas même pu achever sa biographie, ni le *Suplement à l'Histoire* qu'il composait en même temps[1].

[1] Le titre complet est celui-ci : *Suplement à l'Histoire de France, où sont expliquees les plus considerables affaires de cet Estat, durant l'administration du Cardinal Duc de Richelieu depuis l'annee 1624 (1623) jusques à 1638.*

La *Bibliothèque historique* de Lelong et Fontette, au n° 21963, annonce ainsi ce *Suplement* : Ms. *Histoire de ce qui s'est passé de plus considérable en France sous le cardinal de Richelieu, depuis l'année 1623 inclusivement jusques et compris l'année 1638,* in-f°.

La *Bibliothèque historique* ajoute : « Cet original de près de neuf cens pages, d'une écriture fort menue, est conservé dans la bibliothèque de M. Jardel, officier du Roi, demeurant à Braine, près de Soissons. Ces mémoires contiennent des choses qui n'ont jamais paru et feroient un supplément intéressant pour le règne de Louis XIII et à l'histoire du cardinal de Richelieu. »

Actuellement, le manuscrit autographe du *Suplement à l'Histoire* est au British Museum, fonds Egerton, n° 1673.

C'est un in-f° de huit cent quatre-vingt-sept pages, relié aux armes des Bridgewater (Francis-Henri Egerton, comte de) et portant sur une feuille de garde l'écusson et l'ex-libris de *Dionys. Franc. Secousse* (historien français, 1691-1754).

La Bibliothèque nationale (Mss. f. fr., n^os^ 3754-3757) possède une copie partielle du *Suplement à l'Histoire,* pour les années 1634-1638.

L'authenticité de cette partie du *Suplement à l'Histoire* a été l'objet de diverses études : de Léopold Ranke, en 1849 (*Bulletin de la Société d'Histoire de France,* années 1849 et 1850, p. 358) ; de

Car, dans l'un et dans l'autre de ces deux ouvrages, nous n'avons qu'une rédaction également précipitée et incomplète de ce qui concerne les trois dernières années du P. Joseph, qu'un récit d'une disproportion manifeste avec celui des années précédentes[1].

M. J. Parmentier, en 1877 (*Étude sur un Supplément inédit des Mémoires de Richelieu*, thèse); de M. G. Fagniez, en 1879 (deux articles de la *Revue critique d'Histoire et de Littérature*, 18 janvier et 15 février 1879, pp. 45-59, 133-136).

En 1879, M. Fagniez avait établi contre M. Parmentier que le *Suplement à l'Histoire* n'est pas l'œuvre de Richelieu. En 1889 (*Revue des Questions historiques*, t. XLVI, p. 474), il a montré qu'il est celle de Lepré-Balain. — Évidemment, la *Vie du R. P. Joseph* du même auteur, l. VI, ch. XVII, XVIII, XIX, et l. VII, ch. XVII, XIX, XX, XXIX, XXXV, a dû faciliter grandement la découverte de M. Fagniez.

[1] Dans la *Vie du R. P. Joseph*, on voit *passim* qu'elle a été composée en même temps que le *Suplement à l'Histoire*. Quand donc Lepré-Balain a-t-il composé ces deux ouvrages?

M. Parmentier, à la fin de son *Étude sur un Supplément inédit des Mémoires de Richelieu*, pp. 188-195, nous dit que ce supplément a été écrit peut-être de 1639 à 1646, plus probablement de 1641 à 1645.

Sur la date de la composition de la *Vie*, voici les observations que nous avons faites nous-même :

1° Les *Propositions capitulaires* du Calvaire, pour l'année 1640, nous apprennent que les religieuses invitaient leurs supérieurs à faire écrire la vie de leur fondateur et que l'on travaillait « à recueillir les memoires necessaires pour satisfaire au plus tost à ces justes demandes ». (Ms. du Calvaire d'Orléans.)

Donc, en 1640, on réunissait seulement les matériaux pour la *Vie du R. P. Joseph*.

2° Lepré-Balain, l. III, ch. XXVIII de la *Vie du R. P. Joseph*, mentionne « les victoires qu'a commencees le petit monarque » Louis XIV. Ces premières victoires sont celles de Rocroy, du 19 mai 1643, et celle de Thionville, du 8 août 1643.

Même chapitre, Lepré-Balain dit encore : « On voit les Rois de France espouser en passion les interests des Papes et de l'Eglise, ainsy qu'il paroist *à l'heure que j'escris ces lignes*, en l'entremise du Roy et de la Royne, sa Mere Regente, entre Urbain VIII et la ligue des Princes d'Italie. » Il s'agissait de la guerre que faisait Urbain VIII

Il n'est donc nullement étonnant que, n'ayant pu terminer ni la *Vie du R. P. Joseph* ni le *Suplement à l'Histoire*, Lepré-Balain n'ait publié aucune des *Œuvres politiques* qui devaient les suivre.

On nous dira : Le P. Ange de Mortagne était le collaborateur de Lepré-Balain. De même que Lepré-Balain devait donner au public les *Œuvres politiques* du P. Joseph, le P. Ange devait faire paraître ses *Œuvres spirituelles*.

au duc de Parme, et du traité du 30 mars 1644 que procura Fontenay-Mareuil, ambassadeur de France.

Donc, le troisième livre de la *Vie du R. P. Joseph* a été écrit à la fin de 1643 et au commencement de 1644.

3o Lepré-Balain, l. VII, ch. xxxiii de la *Vie du R. P. Joseph*, nous dit que d'Avaux « fut deputé du Roy pour son ambassadeur en Allemagne, pour le traicté preliminaire de la paix generale, *où il est encore à present* ». Or, d'Avaux séjourna en Allemagne de 1644 au commencement de 1648.

Même livre VII, ch. xix et xx, Lepré-Balain parle d'un « rapport », d'une « deposition du *feu* P. Ange ». Or, le P. Ange est mort le 3 janvier 1646.

L. VII, ch. xxii, Lepré-Balain mentionne le « *Traicté des trois Vœux essentiels*, qui a esté imprimé à Nyort en l'annee 1646 ».

L. VII, ch. xxxi (il y a trente-cinq chapitres dans ce livre VII), Lepré-Balain dit : « Le Cardinal de Richelieu commença à disposer les matieres pour la composition de ce bel ouvrage qu'il acheva depuis et qui a paru *ceste annee* avec l'admiration publique. » Or, cet ouvrage est la *Perfection du Chrestien*, qui parut en 1646.

Donc, le livre VII de la *Vie du R. P. Joseph* a été composé en 1646.

4o Dans le livre VIII et dernier de la *Vie du R. P. Joseph*, nous n'avons remarqué aucun indice de la date de sa composition. Mais ce qui suit prouve qu'il était terminé avant la fin de 1647.

5o Le 8 février 1648, Nicolas Chasteau, l'un des approbateurs de la *Vie du R. P. Joseph*, en avait achevé l'examen et déclarait, dans une note mise par lui à la fin du manuscrit, qu'il y avait encore « permission à l'autheur de retrancher de la Preface et partout où besoin sera ». Par ailleurs, au fo 211 du manuscrit de Lepré-Balain, se trouve intercalée une lettre du 12 mars 1648, où Jean Champenois, l'autre approbateur de la *Vie du R. P. Joseph*, fait au sujet de l'impression de ce

Pourquoi n'a-t-il pas pris sur lui de publier tous les écrits du Capucin dont il avait été le confident et l'ami? — Parce que la mort l'enleva le premier à ses propres travaux. Il avait pu réunir, sous le titre de *La Perfection Seraphique,* les *Fragmens d'une Explication Mystique sur la Regle de S. François* et un *Traicté des trois Vœux de Religion.* Mais il n'eut pas même le temps de voir paraître ce *Premier Posthume*[1].

Il n'a donc été possible de publier les *Œuvres politiques* du P. Joseph ni à Lepré-Balain, ni au P. Ange.

livre les plus minutieuses recommandations au P. François d'Angers. Le P. François d'Angers disposait donc alors du manuscrit de Lepré-Balain, ce qui ne peut s'expliquer que par la mort de l'auteur.

Donc Lepré-Balain est mort après le 8 février 1648 et avant le 12 mars 1648, sans doute plus près du 12 mars que du 8 février. Car il a eu le temps de refaire les trois premières pages de la préface. En effet, le manuscrit contient les deux rédactions. On lit en tête de la seconde : « Ce commencement a esté trouvé un peu mordant ; ce qui m'a obligé de refaire le precedent : on *choisira* l'un ou l'autre. »

6o M. Fagniez (*Le P. Joseph et Richelieu,* t. I, p. 15), fait observer que le titre de la *Vie du R. P. Joseph* porte des traces de nombreuses hésitations pour le nom de l'auteur. En effet, on y lit d'abord : *Par le sieur de la Croix, prestre,* première attribution qui a été soigneusement effacée ; puis *par le sieur du Pré Balain, prêtre,* et *par Claude Balain, Angevin, prêtre,* deux attributions, rayées à leur tour et reproduites au-dessous des ratures. Même, devant la dernière attribution, M. Fagniez a remarqué, sous les traits de plume irréguliers qui les recouvrent, les mots suivants : *Il fault mettre le nom et la qualité de l'autheur.* — Seule la mort de l'auteur explique ces hésitations.

En résumé, la *Vie du R. P. Joseph* a dû être commencée en 1641 ou en 1642 ; elle a été terminée en 1647, et Lepré-Balain, l'auteur, est mort quelques jours avant le 12 mars 1648.

[1] Ce *Premier Posthume,* paru à *Nyort, MDCXLVI,* est en effet postérieur à la mort du P. Ange de Mortagne, puisque la dédicace, *A Monseigneur Messire René de Voyer,* est datée du 1er mars 1646 et que le P. Ange est mort, nous l'avons dit déjà, le 3 janvier précédent.

Eux morts, il ne s'est d'ailleurs trouvé personne qui ait cru pouvoir ou ait voulu se charger de cette publication ; ce qui ne doit pas nous surprendre, puisque naguère encore ces écrits étaient exposés aux contradictions et aux invectives les plus acharnées et les plus violentes.

Heureusement, si le projet de Lepré-Balain n'avait pu recevoir son exécution, cet historien du P. Joseph avait au moins déposé dans sa biographie le fil conducteur grâce auquel quiconque aurait la bonne fortune de le reconnaître devrait marcher sûrement à la découverte des discours politiques annoncés. En effet, c'est dans l'extrait du *Discours sur les alliances avec les heretiques,* conservé par Lepré-Balain au sixième chapitre du cinquième livre de sa biographie, que nous avons trouvé, avec l'exposé de certains principes de notre écrivain politique, avec l'ébauche très nette d'une de ses principales œuvres, la certitude qui, sur plusieurs points, manquait jusque-là à nos inductions. Ainsi, cette première découverte entraînait naturellement les autres, et le fil se déroulait de lui-même.

III

Les *Œuvres spirituelles* du P. Joseph nous avaient familiarisé avec ses habitudes de style. La biographie de Lepré-Balain nous avait révélé l'existence d'*Œuvres politiques* et nous en avait clairement indiqué plusieurs. La

Turciade[1] nous facilita ou confirma la découverte des autres en découvrant toute l'âme de l'homme public.

En effet, la *Turciade* avait été composée en faveur de la croisade contre le Turc. Or, cette croisade de toute la Chrétienté, unie sous les auspices et la direction de la France pour chasser d'Europe le Musulman infidèle et rendre à l'Église la possession des Lieux Saints, avait été le but principal de la vie publique du P. Joseph, le continuel objet de ses efforts et de ses espérances. Tant qu'il avait cru le temps favorable à son entreprise, il s'en était fait l'intrépide apôtre (1616-1625). Lorsque, devant les preuves manifestes de l'invincible haine de l'Espagne pour la France, il en eut reconnu l'inopportunité, il n'en avait jamais abandonné le projet. S'il en avait ajourné l'exécution, c'était seulement pour en reprendre de plus loin les préparatifs. Il avait cherché dans une forte guerre contre l'Espagne le seul moyen efficace de réprimer l'ambition de notre ennemie et de pacifier la Chrétienté, avant de l'entraîner contre l'infidèle. Il était mort sans avoir vu la paix préliminaire, mais aussi sans avoir jamais désespéré de la croisade finale (1625-1638).

C'est l'opinion de Lepré-Balain. « Je dois à la verité, dit-il, ce que plusieurs ignorent et ce que je sçay avec certitude, qu'après avoir receu les approbations authentiques pour la guerre contre le Turc et le recouvrement

[1] *Turciados libri V dicati Urbano VIII, Pont. Max.*, Parisiis, apud Io. Foüet, 1625 (in-8° de 153 pp.).

des Lieux Saincts, le P. Joseph a toujours eu ce dessein present, sans jamais le perdre de vue... Il pensoit sans cesse à l'estat des Lieux Saincts... Appelé de Dieu aux affaires de l'Estat, il y vit un moïen de travailler à son project [1]. » Le même biographe nous apprend qu'au moment où le P. Joseph fut atteint de l'apoplexie qui devait l'emporter, il se faisait lire les exploits de Godefroy de Bouillon en Terre Sainte [2].

D'accord avec Lepré-Balain, M. Fagniez affirme que l'idée d'une croisade générale de la Chrétienté contre le Turc « n'a été nulle part plus enracinée et plus constante que chez le P. Joseph ». Il nous dit qu' « amené par elle à mettre la main à la politique européenne, il se consola des nécessités de la guerre contre la Maison d'Autriche en cherchant à se persuader que l'issue de cette guerre tournera à la réalisation du dessein dont elle a été le principal obstacle [3] ».

Si donc, ainsi qu'il est bien vrai [4], le P. Joseph avait vu dans la guerre contre l'Espagne et la Maison d'Autriche la condition première et indispensable de la paix et de l'union de la Chrétienté ; si, après avoir préparé la croisade contre le Turc avec plus d'ardeur que personne,

[1] Lepré-Balain, *Vie du R. P. Joseph*, l. V, ch. I, IV.
[2] Lepré-Balain, *Vie du R. P. Joseph*, l. VIII, ch. VII, IX.
[3] Fagniez, *Le P. Joseph et Richelieu, Le projet de croisade, 1616-1625* (*Revue des Questions historiques*, t. XLVI, p. 509) — Cp. *Richelieu et l'Allemagne, 1624-1630* (*Revue historique*, t. XLV, p. 5).
[4] Cette vérité ressort de cent passages de la correspondance du P. Joseph avec les Filles du Calvaire.

il avait été aussi, en face de l'opposition, le plus ferme dans son espérance, nécessairement ses discours politiques devaient porter quelque marque visible de sentiments aussi personnels et aussi durables.

Sans doute, il est très clair qu'en des écrits où l'auteur ne jugeait pas opportun de livrer son nom, il ne devait pas ouvrir librement son cœur. Mais il était impossible pourtant qu'avec son âme ardente et généreuse le P. Joseph, héroïquement dévoué au plus grand intérêt de la Chrétienté et détourné de son but par l'opposition de prétendus catholiques ennemis de la France, il était impossible, nous disions-nous, que le P. Joseph ne laissât pas échapper par quelque endroit de ses discours ses désirs, ses regrets, ses souffrances, et qu'il n'y jetât pas de temps en temps comme des regards furtifs sur les Lieux Saints, objet de tant de travaux et de contradictions.

Cependant, pour éviter toute méprise en nos investigations, ce n'était pas assez de savoir que ce capucin avait été le plus dévoué partisan, le plus hardi promoteur de la croisade contre le Turc, ni qu'il avait gardé une foi invincible dans l'accomplissement de son dessein. Il nous fallait encore avoir entre les mains quelques-uns de ses écrits relatifs à cette entreprise. C'était seulement en face des franches et libres effusions de l'âme du croisé que les discrètes allusions de l'écrivain politique pourraient retrouver leur vraie portée et produire toute leur force démonstrative. Que n'avons-nous pu mettre la main

sur les *Discours* mentionnés par Lepré-Balain ! Mais nous avons dit déjà que celui qui en avait annoncé la publication, n'avait pas eu le temps d'exécuter son projet. Assurément, ces *Discours*, où, selon Lepré-Balain, le P. Joseph avait présenté, jugé la situation de l'Europe chrétienne et de chacun de ses princes, nous auraient, par de nombreux points de repère, grandement facilité nos recherches. A quatre ou cinq ans de distance, en effet, les modifications apportées à l'état de la Chrétienté n'étaient pas telles que les exposés de 1619, de 1620, et ceux de 1624, de 1625, étant l'œuvre d'une même main, n'eussent présenté entre eux de nombreuses, de très particulières ressemblances.

Heureusement, à défaut de ces *Discours*, nous possédions la *Turciade*, que, grâce à des recherches de toute sorte, nous avions enfin découverte à Rome, dans la Bibliothèque Barberini [1].

Cette épopée, quoiqu'elle comprît quatre mille six cent trente-sept vers, ne pouvait guère que courir sur le sommet des choses, sans poursuivre dans tous ses détails l'analyse de la situation particulière des princes de la Chrétienté. Néanmoins, elle nous apportait un secours considérable en nous révélant, dans le P. Joseph, quelques traits caractéristiques, non seulement du croisé, mais encore du patriote et du politique.

[1] Voir, pour notre découverte de la *Turciade*, le *Proœmium* de notre thèse latine : *De P. Josephi Turciados libris quinque.*

Le croisé nous y apparut, non comme un chevalier que poussait vers Jérusalem le goût des lointaines expéditions et des aventures guerrières, ni, quoi qu'on ait dit, comme un rêveur croyant à la réalisation d'idées purement chimériques; mais comme un généreux ami du Christ, qui, instruit par les rapports de ses missionnaires, se faisait le témoin et aurait voulu être le vengeur des insultes que prodiguaient aux Saints Lieux les Musulmans, leurs injustes détenteurs.

Nous y admirâmes un patriote avant tout soucieux de voir les Français reprendre la grande tradition religieuse de leurs pères. A ses yeux les Français étaient les soldats nés du Christ, et il avait peine à comprendre que la victoire de la Chrétienté se préparât par d'autres mains que les leurs. La fille aînée de l'Église devait être aussi la première à la défendre. A cette condition seulement elle retrouverait sa gloire passée.

Enfin, le politique qui se révélait à nous, avait été le sincère partisan de la Maison d'Autriche, avant d'en devenir, par la force des circonstances, l'adversaire résolu. En effet, la *Turciade* n'avait pas assez d'éloges à donner aux vertus et aux services des généraux qui soutenaient la cause impériale. Tous ses blâmes étaient pour les chefs et les défenseurs de l'opposition protestante.

Tel est l'homme que la *Turciade* nous présenta en son auteur, poussé par le seul amour de Jésus-Christ et de sa croix à préparer le recouvrement des Saints Lieux,

unissant dans un même désir la gloire de la France et le triomphe de l'Église, et dévoué de tout cœur à la Maison d'Autriche avant que les circonstances l'eussent forcé de travailler à son abaissement.

Cet homme-là, nous l'avons cherché, sans le trouver, parmi les défenseurs des idées et des actes de Richelieu. Aucun de leurs écrits avérés ne nous l'a fait entrevoir. Dès lors, toutes les fois que nous l'aperçûmes dans un des discours politiques où nous croyions déjà reconnaître le style de notre écrivain, notre certitude fut complète. Avec la main du P. Joseph nous avions toute son âme. L'œuvre était donc bien la sienne.

D'une manière générale, voilà comment nous devons la découverte des *Œuvres politiques* du P. Joseph à l'étude de ses *Œuvres spirituelles*, de sa *Vie* et de sa *Turciade*.

Cette thèse, *Le P. Joseph polémiste*, *ses premiers écrits*, *1623-1626*, comprendra deux livres, dans lesquels nous établirons d'abord sa *Polémique générale contre la politique espagnole*, ensuite sa *Polémique particulière contre l'auteur de l'*Admonitio ad Regem Christianissimum.

LIVRE PREMIER

POLÉMIQUE GÉNÉRALE

CONTRE LA POLITIQUE ESPAGNOLE

CHAPITRE PREMIER

I. LE DISCOURS DE L'ESTAT DE TOUS LES PRINCES CHRESTIENS. — II. LE PROGREZ DES CONQUESTES DU ROY D'ESPAGNE ET MAISON D'AUSTRICHE.

I

Lorsque, le 5 septembre 1622, Richelieu était promu au cardinalat par le pape Grégoire XV, celui qui conférait cette éminente dignité, voulait récompenser l'évêque de Luçon des nombreux services qu'il avait rendus à l'Église de France dans sa lutte contre les hérétiques; mais celui qui la recevait, y considérait surtout le moyen de parvenir à la situation politique qu'il avait toujours ambitionnée.

Ce fut seulement le 26 avril 1624 que Richelieu entra au conseil du roi. Néanmoins, une fois élevé par son titre de prince de l'Église au rang des premiers dignitaires de l'État, le nouveau cardinal ne douta pas un seul moment qu'il ne pût bientôt, également favorisé par la protection de Marie de Médicis et par l'incapacité des ministres du roi, faire prévaloir son génie politique aux yeux de Louis XIII et recevoir de lui la conduite de son royaume [1].

[1] « Richelieu, dit M. Dareste en son *Histoire de France,* t. V, p. 84, s'était toujours regardé comme l'homme nécessaire. Jamais

D'ailleurs, la part qu'il avait déjà prise à la direction des affaires publiques, du 31 octobre 1616 au 24 avril 1617, et le vif intérêt que depuis lors il n'avait cessé d'y porter, lui permettaient de prévoir toutes les difficultés que lui présenterait la succession du surintendant La Vieuville. Il jugea donc qu'il devait, sans plus attendre, se mettre en mesure de répondre à toutes les obligations qu'il allait bientôt contracter avec la France et son roi. Aussi, non seulement il donne désormais toute son attention à la politique et renonce le 19 mai 1623 à son évêché de Luçon, mais encore il réclame peu après, afin d'établir à l'avance le programme de son prochain ministère, les lumières et les conseils du P. Joseph. En effet, le P. Joseph était devenu son ami, son confident et son conseiller politique depuis les entretiens qu'il avait eus avec lui dans ses prieurés des Roches et de Coussay, particulièrement en 1611, à l'occasion de la réforme de Fontevrault[1], et en 1616, pendant la conférence de Loudun[2].

ambitieux n'avait agi avec tant de foi en lui-même et de dédain pour ceux qui ne le valaient pas. » — V. Berthold Zeller, *Richelieu et les ministres de Louis XIII, de 1621 à 1624*, pp. 108-123, et l'abbé Lacroix, *Richelieu à Luçon, sa jeunesse, son épiscopat*, pp. 233-235 et 248-255.

[1] *Vie du R. P. Joseph*, l. II, ch. XXXIV. Parlant du concours que le P. Joseph demanda à Richelieu pour imposer à Mme Antoinette d'Orléans la charge d'abbesse de Fontevrault, Lepré-Balain fait cette observation : « Vous remarquerez que ce fut la premiere entreveüe de ces deux grands esprits, la premiere affaire qu'ils ont traitee ensemble : Et des lors ces deux puissans genies s'ajusterent si bien qu'aussitost que Richelieu eust receu l'ordre de prendre le gouvernail de cette monarchie et qu'il se reconnut estre l'Atlas de la France, il demanda au Pape et au Roy le P. Joseph pour le soulager d'un si grand faix. »

[2] Lepré-Balain, *Vie du R. P. Joseph*, l. III, ch. XIX : « M. l'evesque de Luçon avait contracté grande amitié et confiance avec le P. Joseph, et demeurant lors sans employ aux prieurez des Roches et de Coussay

Mais le P. Joseph ne pouvait ni ne voulait quitter les voies ordinaires de sa profession religieuse sans l'exprès commandement de ses supérieurs. Richelieu sollicita lui-même l'autorisation nécessaire, et, à la demande du cardinal, le P. Joseph reçut, en octobre 1623, l'obédience du général de son Ordre lui permettant « d'aller en Cour et de servir Sa Majesté en ce qu'elle luy commanderoit », et une lettre du nonce du pape l'invitant à se rendre à Paris le plus tôt qu'il lui serait possible. Il était alors en Poitou, où, en qualité de provincial de Touraine et de directeur des Missions, il encourageait le zèle et les travaux apostoliques de ses religieux. Il relevait à peine d'une grave et longue maladie. Néanmoins, écartant tout prétexte, il répondit aussitôt au double appel qui lui était adressé et se rendit auprès de Richelieu [1].

C'était aux premiers jours du mois de novembre 1623. Alors commença pour le bien de la France cette célèbre association politique qui devait durer quinze ans et où deux hommes d'Église, conduits l'un par une noble ambition et l'autre par le devoir de l'obéissance, apportèrent et mirent en commun sous le nom d'un seul une part égale de génie, de patriotisme et d'activité.

A Paris, le P. Joseph, tout en continuant de rédiger son admirable traité de la *Perfection Seraphique* et les *Constitutions* des Religieuses Bénédictines du Calvaire [2],

proche Loudun, prenoit l'occasion de ses voiages d'entretenir le Pere et venoit quelques fois jusques à demi lieue de Loudun, où ils se donnoient lieu et heure pour communiquer sur les occurrences de ce grand negoce. » — Cp. Fagniez, *La jeunesse du P. Joseph* (*Revue historique,* t. xxxv, pp. 281-286).

[1] Lepré-Balain, *Vie du R. P. Joseph,* l. IV, ch. xxix-xxx.

[2] Lepré-Balain, *Vie du R. P. Joseph,* l. IV, ch. xxv, xxx. — La *Perfection Seraphique* fut imprimée en 1624 et les *Constitutions* du Calvaire en 1625.

tout en multipliant plus que jamais ses négociations pour le succès de son projet de croisade et l'établissement définitif de l'Ordre de la Milice Chrétienne, voulut répondre aussitôt à la confiance et aux désirs du cardinal de Richelieu et donner sans le moindre retard à son œuvre politique le concours qu'il lui demandait.

Pour cela il s'appliqua d'abord à chercher les moyens de raffermir et de multiplier les alliés de la France, en vue de réagir fortement contre la prépondérance sans cesse croissante de l'Espagne. Cette œuvre, qui remplira toute la carrière politique du P. Joseph, fut, dès le premier moment, l'objet de ses plus grandes préoccupations.

Il y avait longtemps que les alliances de la France avaient attiré tout particulièrement l'attention du capucin, et, en 1611, lorsque l'évêque de Luçon le recevait dans ses prieurés des Roches et de Coussay, de toutes les matières d'État qu'ils agitaient ensemble, c'étaient nos alliances politiques qui excitaient son plus vif intérêt. Dès lors il redoutait pour un avenir très prochain le moment où la France, réduite à ses seules forces, ne pourrait plus maintenir sa juste influence dans l'équilibre européen [1].

Or, à la fin de 1623, nos anciens alliés d'Allemagne étaient très humiliés. D'un autre côté, le mariage du prince de Galles avec l'infante d'Espagne, sur le point de s'accomplir, allait détacher de nous la Grande-Bretagne elle-même. L'imminence et la gravité du péril émurent l'âme patriote du P. Joseph, et, d'après Lepré-Balain, ce fut lui qui fit voir au cardinal « que la France n'avoit plus d'alliez ; que ses ennemis, qui de longtemps tra-

[1] Lepré-Balain, *Vie du R. P. Joseph*, l. V, ch. IV.

vailloient à son affoiblissement, avoient effectivement destaché tous les Princes de ses interests et tenoient desjà presque tous les Princes d'Allemagne et d'Italie en quelque sorte de subjection soit par des alliances ou par d'autres traictez. Ils pouvoient de la sorte devenir arbitres pour le moindre propos et tousjours contre la France[1]. »

« Le Cardinal, ajoute Lepré-Balain, vit clairement la chose. Dès lors, on resolut de travailler pour gagner les anciens alliez de la Couronne et renouer les alliances rompues. Pour ce subject, on envoya des deputez et des agens presque dans toutes les Cours des Princes, pour connoistre leurs sentimens, leur faire voir leur peril; qu'ils avoient esté surpris, qu'ils ne pourroient se maintenir libres qu'en s'unissant aux Princes desinteressez qui n'avoient d'autres pretentions que de conserver leurs Estats et ceux de leurs voisins et alliez dans une paix veritable et qui pust continuer[2]. »

Ces négociations eurent un heureux résultat. Alors le cardinal « admira combien les lumières » du P. Joseph étaient « veritables », « et il se souvint des entretiens qu'à plusieurs reprises ils avoient eus ensemble sur les matieres d'Estat. Il prit la resolution de suivre le conseil du P. Joseph, agreable, du reste, à plusieurs Princes, Seigneurs, Conseillers d'Estat et autres personnes qui avoient le cœur vraiment françois. Le dessein n'estoit pas de declarer la guerre à un Prince, mais de se fortifier de plusieurs alliez, comme vouloit le P. Joseph[3]. »

[1] Lepré-Balain, *Vie du R. P. Joseph*, l. V, ch. v.

[2] Lepré-Balain, *Vie du R. P. Joseph*, l. V, ch. v.

[3] Lepré-Balain, *Vie du R. P. Joseph*, l. V, ch. v. — On pourra nous objecter que Lepré-Balain rapporte ces négociations politiques à l'année 1626 A quoi nous répondrons : Lepré-Balain a voulu accommoder ensemble, quelquefois malgré eux, l'ordre des matières et

Que le P. Joseph, ainsi que l'affirme Lepré-Balain, ait fait entrer Richelieu dans ses vues, qu'il ait fait agréer ses conseils à certains princes, seigneurs ou conseillers d'État dont le cœur était « vraiment françois », à coup sûr cela ne dut pas lui être difficile. Mais ce qui l'était évidemment bien davantage, c'était de les faire accepter de l'opinion générale, alors que la grande majorité des politiques ne voulait encore ni voir les périls où l'Espagne allait bientôt nous jeter, ni admettre les moyens nécessaires pour y échapper. Néanmoins l'entreprise n'effraya pas le P. Joseph, et il publia, au mois de mars ou d'avril 1624[1], un *Discours* ayant pour objet d'exposer la situation politique de l'Europe, afin d'établir l'urgente nécessité où était la France de s'assurer des alliés qui la fissent respecter de ses ennemis. Ce *Discours* avait pour titre *De l'estat de tous les Princes Chrestiens*[2]. »

l'ordre des dates. Ayant prolongé son quatrième livre sur la vie religieuse du P. Joseph jusqu'en 1625, il n'a cru devoir commencer qu'en 1626 le cinquième livre sur ses emplois publics. C'est pour cela qu'il a attribué à l'année 1626 la matière des quatorze premiers chapitres de ce cinquième livre, alors que pourtant elle se rapporte aux années 1623-1626. Pour preuve de la justesse de notre remarque, nous observerons seulement que le quatrième de ces quatorze chapitres a pour titre : *Les premieres pensees que le P. Joseph conceut pour le bien de l'Estat*. Évidemment ces pensées ne sont pas de 1626.

[1] Nous tirons cette date du texte même du *Discours*. En effet, nous y lisons (*Mercure françois*, t. X, p. 61) que le duc de Bavière était « depuis treize mois en çà investy de l'Electorat Palatin », et, p. 71, que cette investiture eut lieu « au mois de fevrier 1623 ». Fut-ce au commencement ou à la fin de février? Comme nous ne le savons pas, nous ne pouvons dire si le *Discours* est de mars ou d'avril 1624. D'ailleurs il est sûr qu'il n'est pas postérieur à ce dernier mois, puisque, pp. 89-90, on voit que la rupture des négociations relatives au mariage de Charles Stuart avec l'infante d'Espagne, si elle est imminente, n'est pourtant pas encore officielle.

[2] Ce *Discours* est donné par le *Mercure françois*, t. X, pp. 16-94.

Il parut anonyme. Le promoteur, l'organisateur de la croisade contre le Turc n'avait pas eu de raisons de se dissimuler derrière ses écrits. Le confident intime de Richelieu ne pourra pas plus le soutenir et le défendre ouvertement que le conseiller et l'inspirer publiquement. C'est pourquoi de 1623 à 1638 notre polémiste ne cessera pas de combattre sous le voile de l'anonyme. Pour cette première fois, du reste, il semble bien que le futur ministre, à un moment où il ne voulait pas encore laisser paraître son ambition, dut demander lui-même au P. Joseph de taire l'origine de son *Discours*.

Quelle que soit la raison de ce silence, le *Discours de l'estat de tous les Princes Chrestiens* nous présente, à défaut du nom de son auteur, des marques qui suffiront aisément à nous faire reconnaître sa main. Cet écrit porte en lui-même les preuves certaines de son origine.

Première preuve. — Connaissances politiques.

Le P. Joseph avait un « esprit très prevoyant, qui, d'après Lepré-Balain, consideroit les affaires de loin et formoit pour l'advenir des desseins qu'il poursuivoit sans remise jusqu'à l'execution[1] ». Aussi, à peine devenu le conseiller du futur ministre, il voulut fixer dans un *Memoire* le programme politique que Richelieu serait bientôt en situation d'appliquer.

Lepré-Balain, qui avait ce *Memoire* entre les mains, devait le placer parmi les *Posthumes* qu'il se proposait de publier. Que n'a-t-il pu réaliser son dessein ! Cette pièce, rapprochée du *Discours de l'estat de tous les Princes Chrestiens,* nous aurait sans doute, avec l'identité manifeste des principes et des vues politiques, révélé

[1] Lepré-Balain, *Vie du R. P. Joseph*, l. V, ch. IV.

immédiatement l'unité d'auteur. Notre thèse aurait été vite édifiée. Construite plus laborieusement, nous espérons qu'elle ne sera pas moins solide.

Si le *Memoire* rédigé pour Richelieu nous manque, nous avons du moins quelques observations de Lepré-Balain, qui, nous faisant connaître la division, la marche et la valeur de cet écrit, sont, malgré leur brièveté, de la plus grande importance pour nous. En effet, ce biographe nous dit que le P. Joseph, dans son *Memoire,* « appliquoit les plus fortes pensees de son esprit à considerer l'estat où lors se trouvoit le Royaume, au dedans ses forces et ses foiblesses, au dehors ses alliez et ses ennemis[1] ».

D'abord, comme l'auteur du *Memoire,* celui du *Discours* applique son esprit à la connaissance de l' « estat du Royaume ». Comme lui, il l'envisage « au dedans » et « au dehors ». « Le meilleur conseil, dit-il, qui se puisse donner en matiere d'Estat, est celuy qui est fondé sur la connoissance particuliere de l'Estat mesme. » Voilà bien le principe du *Memoire.* Et en voici l'application. « Ceste connoissance gist principalement à sçavoir exactement et par le menu la disposition de l'Estat, c'est-à-dire quel il est en soy et quel au regard des autres, quel il est au dedans et quel il est au dehors[2] ».

Il est vrai que l'auteur du *Discours* ne jette qu'un regard rapide sur le « dedans » du royaume. Mais si, après avoir énoncé dans le *Discours* le principe et la division du *Memoire,* il n'y traite que la seconde partie, par là même il nous donne lieu de supposer qu'il a déjà traité la première ailleurs ; et si, pour écarter celle-ci, il croit devoir affirmer que, « graces à Dieu, le corps de la France est sain », c'est

[1] Lepré-Balain, *Vie du R. P. Joseph,* l. V, ch. IV.

[2] *Discours de l'estat de tous les Princes Chrestiens* (*Merc. fr.,* t. X, p. 16).

qu'après avoir exposé tout naturellement nos misères et nos plaies secrètes aux regards de Richelieu qui bientôt devait y apporter remède, il n'avait pas moins de raisons de les tenir cachées aux yeux d'un public impuissant à les guérir. Au contraire, il était urgent de préparer, d'habituer l'opinion publique à l'idée de reprendre nos anciennes alliances contre la Maison d'Autriche.

« Alliez et ennemis », Lepré-Balain nous dit que l'auteur du *Memoire* examinait « ce que tous pouvoient separement ou bien unis ensemble[1] ». Nous allons voir que l'auteur du *Discours de l'estat de tous les Princes Chrestiens* n'a pas fait autre chose.

Lepré-Balain assure encore que le P. Joseph, grâce au « commerce qu'il avoit dans toutes les cours, sçavoit plus que personne au monde *l'estat des Princes Chrestiens* ». Richelieu lui-même admirait « la connoissance extraordinaire que ce Pere avoit des ennemis et de leurs projects[2] ». Cette « connoissance extraordinaire » de la situation politique de la Chrétienté se manifeste à chaque page du *Discours de l'estat de tous les Princes Chrestiens*.

Ennemis et alliés de la France, il semble en effet que l'auteur ait reçu des uns et des autres la confidence de tous leurs secrets, en ce qui concerne leurs ressources et leurs dispositions.

Il sait que le royaume d'Espagne, « plus grand d'estendue à la verité que celuy de France, mais beaucoup moindre en nombre de peuple, et en bonté et fertilité de terre, est riche neantmoins par les commerces d'Orient et d'Occident et par les flottes des Indes qui le

[1] Lepré-Balain, *Vie du R. P. Joseph*, l. V, ch. IV.

[2] Lepré-Balain, *Vie du R. P. Joseph*, l. V, ch. IV.

remplissent de fois à autre de ce qu'il respand après par toute l'Europe au moyen de ses guerres »; que telles seigneuries du roi d'Espagne lui procurent « peu de secours ou point du tout » ; que le revenu de ses possessions des Pays-Bas ne suffit pas « au quart de la despense qu'il est contraint d'y faire »; que le royaume de Naples et le Milanais « ne luy fournissent des sommes notables que par reprises et de loin à loin, qui se consomment toutes dans le pays et le plus souvent ne peuvent suffire à ce qui y est necessaire[1] ».

Il sait que l'Espagne « craint peu la force du dehors et les invasions estrangeres, pour estre couverte des monts Pyrenees »; qu'elle redoute encore moins « les troubles du dedans, depuis qu'on a chassé en mil six cens dix les Morisques et Grenadins, n'y ayant rien aussi à craindre des Grands, qui ne le sont plus que de nom[2] ».

Il sait que Naples est traitée « avec toute la rigueur que doit attendre de la nation Espagnole, prudente et severe, celle du monde qui doit estre tenue le plus en bride et de court pour le naturel altier et turbulent qu'on a de tout temps remarqué en ceux de ce pays là, qui n'aspirent qu'à des nouveautez et à s'affranchir du joug Espagnol »; que, « pour tenir bas et foibles ces peuples si changeans », le roi d'Espagne envoie aux guerres d'Allemagne et de Flandre « les plus mauvais et remuans » ; qu'il « interesse les grands du Royaume avec luy, qu'il les repaist de tiltres et marques d'honneur convenables à leur vanité, ne remplissant que d'Espagnols naturels ou d'inclination les principales et plus importantes charges » ; que les vice-

[1] *Discours de l'estat de tous les Princes Chrestiens* (*Merc. fr.*, t. X, pp. 23-24).

[2] *Discours de l'estat de tous les Princes Chrestiens* (*Merc. fr.*, t. X, p. 25).

rois « envoyez d'Espagne ont l'œil à tout » ; que, « venus d'ordinaire pauvres et necessiteux », ils s'en retournent au bout de trois ans riches et gorgez des biens du pays ; ce qu'ils disent faire encore par raison d'Estat, de peur que ces peuples trop à leur aise n'ayent davantage de moyen et d'envie de se revolter[1] ».

Il sait que la Sicile « se gouverne avec plus de douceur et de retenue, pour estre dès longtemps subjecte et s'estre soubmise volontairement à la couronne d'Espagne, ayant pour ce subject de grandes libertez et privileges, que l'Espagnol n'ose enfreindre, se contentant d'en tirer une obeissance aucunement conditionnee, pour le naturel qu'il y reconnoist d'un peuple aisé à effaroucher et difficile à reconcilier » ; que les Siciliens « sont fort affectionnez à la domination d'Espagne, au contraire des Napolitains » ; que « les uns et les autres monstrent, par les traictemens divers qu'ils reçoivent des Espagnols, la difference qu'il y a entre une obeissance volontaire et une obeissance forcee[2] ».

Il sait que « d'une façon moyenne entre ces deux [obeissances], moins asservie que celle de Naples et plus serree que celle de Sicile, se gouverne le duché de Milan, pour estre les esprits Lombards assez lourds et grossiers et par consequent plus aisez à ranger » ; que « le duc de Feria, homme d'esprit et de prudence conneue, y faict obeir puissamment son Maistre » ; que « le Milanois est une piece de très grande importance à l'Espagne, pour estre comme la clef de ses autres Seigneuries, une seure et commode retraicte à ses armees et un pays propre pour

[1] *Discours de l'estat de tous les Princes Chrestiens* (*Merc. fr.*, t. X, pp. 25-26).

[2] *Discours de l'estat de tous les Princes Chrestiens* (*Merc. fr.*, t. X, pp. 26-27).

luy faire amas de gens de guerre et les faire couler puis après en Allemagne ou vers la Franche-Comté pour les guerres de Flandre[1] ».

Non moins que les ressources des ennemis de la France, l'auteur du *Discours de l'estat de tous les Princes Chrestiens* connaît celles de nos amis.

Il sait que la Savoie et le Piémont rapportent à Charles-Emmanuel « un revenu qui de tout peut monter au plus à deux millions d'or » ; que le grand-duc de Toscane « peut tirer aisement de ses Estats » le même revenu, « sur lequel, à ce qu'on tient, il espargne encore assez » ; que le pape « n'a qu'un revenu de dix huict cens mille escus » ; que les duchés de Mantoue et de Montferrat « peuvent valoir six cens mille escus de revenu », celui de Modène « environ trois cens mille », celui d'Urbin « trois ou quatre cens mille[2] ».

Et dans la revue qu'il fait de chaque État d'Italie, petit comme grand, notre auteur prouve qu'il connaît tout : les avantages de la position géographique, l'étendue relative des provinces, la nature du sol, la facilité des relations par terre ou par mer, la valeur de la marine ou de l'armée, la richesse du commerce, le nombre et l'importance des villes et des ports. C'est ainsi que, pour ce qui concerne la république de Venise, son *Discours* nous montre un « Estat bien uny et parfaict en soy, large et estendu qu'il est et muny en outre de bonnes forteresses aux frontieres du Milanois » ; les villes que les Vénitiens possèdent en Lombardie, « toutes riches et fortes et capables de resister aux plus puissans » ; les produits « de leur campagne

[1] *Discours de l'estat de tous les Princes Chrestiens* (*Merc. fr.*, t. X, pp. 27-28).

[2] *Discours de l'estat de tous les Princes Chrestiens* (*Merc. fr.*, t. X, pp. 40, 42, 44, 48, 48, 50).

grasse et fertile » ; « les commoditez qu'ils reçoivent de la mer » ; les revenus qui « montent, à leur dire, à trois ou quatre millions d'or » ; les moyens qu'ils prennent « pour tirer doucement et sans crier argent de leurs subjects, la rigueur des levees qu'ils font sur eux estant soulagee par l'egalité de la contribution » ; l'emploi de leurs ressources ; l'ordre qu'ils apportent à tout et qui « leur faict plus valoir un escu qu'à d'autres deux » ; la richesse de leur arsenal, dont la vue « est un suffisant tesmoignage de la grandeur de leur courage et de leur pouvoir » ; les ressources qu'ils tirent des îles de Corfou, de Céphalonie, de Zante, de Candie[1].

L'auteur du *Discours de l'estat de tous les Princes Chrestiens* n'est point un spéculatif. En lui on sent toujours un politique, qui non seulement considère dans les ressources des Espagnols et de leurs partisans, dans celles des amis de la France, la force de nos ennemis ou de nos alliés du lendemain, mais encore suit chez les uns et chez les autres tous les mouvements, devine toutes les intentions, prévoit tous les desseins.

Dans le Milanais, il constate que « les seuretez ordinaires des Espagnols ne manquent non plus qu'ailleurs, comme les chasteaux et les citadelles avec garnison toute Espagnole, et les principales charges de l'Estat remplies d'Espagnols ou personnes interessees à leur domination ». Il observe que l'Espagnol « s'est tousjours accreu du costé de Genes » ; que, par la faveur des Génois et des cantons Suisses qui lui sont alliés, « il tient depuis les bords de

[1] *Discours de l'estat de tous les Princes Chrestiens (Merc. fr.*, t. X, pp. 32-34). — On peut juger que Lelong et Fontette, qui mentionnent ce *Discours* au n° 21258 de leur *Bibliothèque historique de la France,* ont grandement raison de trouver qu' « il y a des recherches et beaucoup de détail dans cet écrit ».

mer de Genes jusques au pied des Alpes et dedans mesme vers l'Allemagne ; à quoy s'il avoit adjousté la Valteline et ce qu'il y a aux Grisons, on verroit comme joignant, par la mer et les forces de tant de galeres qu'il y entretient, l'Espagne à la coste de Genes, il feroit joindre aussi, par ceste conqueste, l'Italie aux Seigneuries de la Maison d'Austriche et à l'Allemagne [1] ».

L'auteur du *Discours* connaît les desseins hostiles à la France ; il connaît aussi bien les dispositions qui lui sont favorables. « C'est le fruict, dit-il, que l'on recueille de tous costez de la grandeur d'Espagne, si redoutable aux autres, qu'ils recherchent et cherissent à descouvert l'appuy et alliance de France, pource qu'ils n'en doivent point craindre de mal et en peuvent aux occasions esperer du bien. » Qu'il passe en revue chacun des princes et des États d'Italie, il sait « en quels termes les François se trouvent avec eux ». « Leurs interests si justes et si apparens les joignent tous ensemble d'eux mesmes et semblent leur dicter par des raisons trop fortes une juste et naturelle ligue contre le commun adversaire de leur repos et de leur liberté. » Il sait que les Vénitiens, pour se mieux défendre des Espagnols, ne recherchent pas seulement « l'amitié et alliance de tous autres, de quelle religion qu'ils soient », mais encore « cherissent l'amitié de France, comme la plus forte et utile à ce dessein » ; que le duc de Savoie, qui « se fortifie le plus qu'il peut d'alliances », juge que « l'amitié du Roy luy est necessaire, l'estimant comme il doit et taschant de la meriter par toutes sortes de respects » ; que le grand-duc de Toscane « craint l'Espagne plus que la France, et luy porte par necessité le mesme respect qu'il rend icy à Sa Majesté » ; que, si certains

[1] *Discours de l'estat de tous les Princes Chrestiens* (*Merc. fr.*, t. X, pp. 27, 29).

papes, « secondans les desseins d'Espagne, se sont entremis aux troubles de France du temps de la Ligue », par ailleurs « Leon unziesme et Paul cinquiesme, Gregoire quinziesme et Urbain huictiesme ont tous reconneu ne tenir après Dieu leur promotion que de l'assistance de Leurs Majestez », de Henri IV et de Louis XIII ; que les Suisses, les Grisons et les Valesans sont « alliez de la France de longue main »; que le prince d'Orange comprend « le besoin qu'il a de l'appuy de la France » ; que le duc de Lorraine, malgré les liens qui l'attachent à l'Empire, trouve pourtant dans la France « son plus grand appuy » et dans son « amitié » son plus ferme « rempart ». Il sait enfin que du mariage du futur roi d'Angleterre, Charles Stuart, avec Henriette de France ou avec l'infante d'Espagne, « despend, à vray dire, pour l'importance des partis, tout le bien ou le mal qu'on doit esperer ou craindre en l'estat present des affaires de la Chrestienté ». Unie à la Grande-Bretagne, il ne doute pas que la France n'obtienne pour le Palatinat et la Valteline la double solution favorable aux intérêts de l'Europe et à la gloire du Roi Très Chrétien[1].

Nous trouvons donc chez l'auteur du *Discours de l'estat de tous les Princes Chrestiens* des connaissances politiques aussi « extraordinaires » que pouvaient l'être celles du P. Joseph, tant admirées de Richelieu. Par ailleurs, tout ce que cet auteur nous dit de l'état de chacun des princes de la Chrétienté se termine à la convenance ou à la nécessité d'une alliance avec la France contre la Maison d'Autriche et l'Espagne. Eh bien, puisque cette question de nos alliances était pour le P. Joseph, depuis

[1] *Discours de l'estat de tous les Princes Chrestiens* (*Merc. fr.*, t. X, pp. 32, 37-38, 39, 43, 46-47, 54, 81, 86, 89-94).

plus de douze ans, l'objet d'une préoccupation également vive et constante ; puisque, au moment où cet écrit était donné au public, le P. Joseph résidait auprès de Richelieu, qui seul a pu souhaiter de le voir paraître comme un avant-coureur de la politique qu'il se disposait à soutenir, n'est-il pas naturel de penser que nous avons dans ce *Discours* le résumé fidèle des conversations tenues aux prieurés des Roches et de Coussay, résumé commandé par l'un et rédigé par l'autre des deux interlocuteurs? Nous n'hésitons pas à le croire. Nous ne voulons pourtant pas l'affirmer encore, avant d'appuyer notre opinion sur d'autres preuves.

Deuxième preuve. — Sympathies politiques.

Jusqu'ici nous n'avons rien cité qui concerne l'Allemagne dans le *Discours de l'estat de tous les Princes Chrestiens*. Qu'il parle des princes d'Allemagne ou d'Italie, l'auteur n'ignore la situation d'aucun, et les uns non moins que les autres semblent lui avoir fait la confidence de leurs besoins et de leurs ressources, de leurs fautes et de leurs succès, des dangers qu'ils courent et du but qu'ils poursuivent. Que si, pour l'Allemagne, il n'a pas, comme pour l'Italie, « donné le denombrement et la description de tant de differens Estats et provinces dont elle est remplie », c'est « que cela a esté desjà faict par un discours à part sur le subject de l'Empire et de ses Princes quelques annees sont, et tout au commencement de leurs derniers troubles »[1].

[1] *Discours de l'estat de tous les Princes Chrestiens* (*Merc. fr.*, t. X, p. 60).

Ce « discours à part » ne serait-il point le *Discours pour faire voir l'estat deplorable des Chrestiens*, composé par le P. Joseph en 1619[1], et dont la publication a dû suivre d'assez près les premiers désordres d'Allemagne survenus au mois de mai de l'année précédente? Celui-là ou un autre, il est très vraisemblable que le P. Joseph en avait publié sur l'Allemagne, alors que, pour l'affaire de la croisade contre le Turc, il travaillait plus que jamais à favoriser de sa sympathie, à assurer par son influence l'alliance effective de la France avec la Maison catholique d'Autriche[2]. En effet, sans vouloir abattre en Allemagne le parti protestant, dont il croyait l'existence provisoirement nécessaire au maintien de l'équilibre européen, le P. Joseph avait d'abord été d'avis de réprimer ses excès. C'est Lepré-Balain qui nous l'a appris[3], comme il nous a appris qu'il voulut ensuite que la France renouvelât et fortifiât sans retard ses premières alliances protestantes contre la prépondérance de la Maison d'Autriche devenue pour nous un danger imminent[4].

Le biographe du P. Joseph nous apprenait ainsi tout

[1] Lepré-Balain, *Vie du R. P. Joseph*, l. IV, ch. XIII. — Ailleurs, l. IV, ch. VI, Lepré-Balain intitule ce même discours : *L'estat deplorable de la Chrestienté : comme il faut le relever.*

[2] Lepré-Balain, *Vie du R. P. Joseph*, l. IV, ch. X. — « On commença *plus que jamais*, dit Lepré-Balain, à travailler à ce dessein [de la Croisade]. La disposition estoit lors très grande par toute la Chrestienté. Mais la guerre d'Allemagne en empescha l'effect, d'autant que le principal effort devoit estre, par terre, des Allemans et Polonois. Et l'Empereur en cet hyver envoya des ambassadeurs pour demander secours au Roy. » — V. les *Epistres du P. Joseph aux Filles du Calvaire, passim.*

[3] Lepré-Balain, *Vie du R. P. Joseph*, l. V, ch. IV, nous dit pour quels motifs le P. Joseph « prit la résolution de les affoiblir tous deux, ennemis de la France et party protestant [d'Allemagne] ».

[4] Lepré-Balain, *Vie du R. P. Joseph*, l. V, ch. V.

ce qu'il fallait pour entrevoir clairement le politique qui, dans le *Discours de l'estat de tous les Princes Chrestiens*, a porté le jugement qu'on va lire sur le revirement de fortune accompli de 1619 à 1624 au désavantage des protestants et au profit de l'empereur.

« Le party des Protestans, si insolent et si entreprenant auparavant, si fort mesme et si puissant en l'opinion des hommes (n'estoit qu'on a veu le contraire pour les effects) se peut dire aujourd'huy plus que demy terrassé et estropié, sans force et sans esperance de se pouvoir remettre de longtemps sur pied. De quoy certes comme on auroit à se resjouyr pour les advantages de la Religion Catholique par l'affoiblissement de ceux qui luy sont contraires, aussi n'a-t-on que trop de subjects d'en plaindre les pertes pour les interests de la France qui souffre en la ruine ou foiblesse de ses alliez, quels qu'ils fussent, qu'elle avoit elle-mesme unis et liez ensemble pour le contrepoids qu'ils faisoient et les grands effects qu'ils sembloient capables de produire aux occasions contre la Maison d'Austriche en Allemagne, qui faict bonne partie de la grandeur du Roy d'Espagne et que l'on tient mesme estre comme la base et le fondement de ce grand bastiment de sa Monarchie et domination. C'est donc ce qui est à regretter aujourd'huy et mesme à remedier, si les occasions s'en presentoient et si le courage et la force revenoient à ceux qui ont semblé depuis quelque temps n'en avoir plus : chose difficile pourtant et qui n'est si tost à esperer, veu la prudence et pouvoir ensemble du victorieux, qui a hasté sa bonne fortune par sa sage conduitte et s'est faict servir des siens comme il falloit, au lieu que les vaincus semblent avoir cherché et merité de l'estre par le peu de conseil et de courage qu'ils ont monstré là où ils en avoient le plus de besoin. Ce qui a

paru à toutes les batailles et rencontres qu'on a veues depuis quatre ou cinq ans en Allemagne »[1].

L'auteur de ces considérations nous paraît bien être le politique dont Lepré-Balain nous a révélé les idées, le P. Joseph, qui, fidèle partisan de l'équilibre européen, avait, pour contrebalancer la faveur d'une fortune changeante, désiré que la France accordât son appui d'abord à la Maison catholique d'Autriche par sympathie, ensuite au parti protestant d'Allemagne par nécessité.

La vraisemblance de notre opinion se tournera en certitude, si nous interprétons le *Discours de l'estat de tous les Princes Chrestiens*, non plus par la *Vie* du P. Joseph, mais par sa *Turciade*[2].

Que les préoccupations et les jugements politiques du *Discours* et de la *Turciade* portent sur les mêmes points et sur les mêmes hommes, c'est d'abord un signe qu'il faut remarquer comme très favorable à l'identité d'auteur. Naturellement les défenseurs et les ennemis de la Maison d'Autriche ne reçoivent plus dans le *Discours* les mêmes éloges ni les mêmes blâmes que dans la *Turciade*. Tilly n'est plus autant exalté pour sa piété et sa bonne foi, ni Bucquoy pour sa générosité, ni Dampierre pour son ardeur, ni Spinola pour son intrépidité, ni Maximilien, duc de Bavière, pour son héroïsme[3]. Frédéric, comte palatin, n'est plus le prince aussi pauvre de gloire qu'a-

[1] *Discours de l'estat de tous les Princes Chrestiens* (*Merc. fr.*, t. X, pp. 65-66). — « Quatre ou cinq ans », voilà qui nous renvoie bien en effet à 1619, date de la composition du *Discours pour faire voir l'estat deplorable des Chrestiens*. (V. plus haut, p. 59.)

[2] La *Turciade,* imprimée seulement en 1625, avait été composée en grande partie en 1616-1617 (V. Lepré-Balain, l. III, ch. XXIV), et certainement terminée avant le *Discours de l'estat de tous les Princes Chrestiens.*

[3] *Turciade*, v, 562-566; — v, 567-574; — v, 575-582; — v, 480-491.

vide de royaumes ; Christian de Brunswick n'est plus accusé de cruauté, ni Ernest de Mansfeld de lâcheté, ni Bethlem Gabor d'impiété[1]. De même les armes de l'Empereur ne sont plus célébrées comme des instruments de justice, *pia arma*, ni la révolte de Bohême n'est plus condamnée comme le dernier des crimes, *supremum nefas*. Néanmoins, si notre politique accepte dans l'expression de ses sentiments la mesure que lui imposent des circonstances nouvelles, il ne leur demeure pas moins fidèle, et quiconque en aura vu la libre effusion dans la *Turciade* ne pourra manquer de les entrevoir encore dans le *Discours*, en dépit de toutes les contraintes et de toutes les réticences. Les protestants ne sont plus criminels ni insolents, mais ce sont encore « des vaincus qui semblent avoir cherché et merité de l'estre par le peu de conseil et de courage qu'ils ont monstré là où ils en avoient le plus de besoin ». Le Palatin n'est plus un vulgaire ambitieux, mais « il s'entremet à son grand malheur aux affaires de Boheme », et il est « mal conseillé, comme il parut en sa retraicte de Breslau et de toute la Silesie ». Si Christian de Brunswick et Ernest de Mansfeld ont acquis, l'un quelque « valeur et resolution », et l'autre quelque « vigilance », c'est tout juste assez pour conserver leurs partisans autour d'eux, et le dernier se voit encore reprocher tous les « ravages » et tous les « maux » qu'il a causés en Allemagne. Bethlem Gabor, s'il n'est plus un contempteur de la divinité, n'en est pas moins, dans ses provocations, un imprudent qui n'agit que par « boutades » et, dans la lutte, « un ennemi foible et estonné ». Par ailleurs, l'auteur du *Discours* n'a pas moins

[1] *Turciade*, v, 475-479 ; — v, 531-537 ; — v, 538-561 ; — v, 517-530. — Voir le *Discours de l'estat de tous les Princes Chrestiens* (*Merc. fr.*, t. X, pp. 60-87, *passim*).

de peine à dissimuler ses sentiments véritables en faveur du duc de Bavière, de Dampierre et de Bucquoy, de Tilly et de Spinola. Il a beau, changeant son point de vue, subordonner son langage à la situation présente, il laisse toujours entrevoir en lui le politique de la *Turciade*. Qu'il condamne les entreprises des princes protestants ou qu'il déplore leur abaissement; qu'il félicite les partisans de l'Empereur ou qu'il regrette leurs succès, on sent toujours qu'il n'a ni accordé son estime aux premiers, ni retiré aux seconds ses sympathies; on juge bien qu'il n'a pas plus de plaisir à se servir des uns qu'à combattre les autres.

Ce premier *Discours* du P. Joseph nous révèle ainsi ce que les suivants manifesteront de plus en plus, les sentiments d'un politique qui souffre cruellement de ne pouvoir, comme il le voudrait, tourner les événements au profit de la cause religieuse qu'il a pris à cœur de défendre de pair avec les intérêts français, et qui, après avoir tout fait pour écarter la situation qu'il déplore, met à en tirer le moins mauvais parti possible, ce qu'il a non seulement de forces et d'habileté, mais encore de générosité et de désintéressement[1].

Troisième preuve. — Relations personnelles.

Le *Discours de l'estat de tous les Princes Chrestiens* porte la marque très visible des impressions et des observations du P. Joseph, dues les unes et les autres à ses relations personnelles.

Dans tout ce que l'auteur dit de l'État et particulièrement de la ville de Venise, dont « l'assiette est, comme

[1] Pour bien comprendre ce que la situation politique imposée au P. Joseph lui a fait endurer de tortures morales, il faut lire sa correspondance avec les Filles du Calvaire.

on sçait, admirable au milieu des eaues[1] », on trouve des précisions, une vivacité de sentiments que la seule vue des choses peut expliquer. On reconnaît les souvenirs, l'émotion d'un spectateur. Ce ne sont ni les histoires, ni les géographies du temps qui ont procuré de semblables notions, communiqué des impressions pareilles à notre écrivain. Il est évident qu'il les a prises sur place. Or, le P. Joseph, alors qu'il n'était encore que le gentilhomme qui, dans le monde, portait le nom de François Le Clerc du Tremblay, avait, en 1596, passé six mois à Padoue, et, pendant ce long séjour, il s'était souvent rendu à Venise, où le conduisait son amour des lettres grecques[2].

En 1596 et en 1616, il avait été reçu par la famille des grands-ducs de Toscane, d'abord à titre de noble étranger[3], ensuite en qualité de négociateur de la croisade contre le Turc[4]. Il doit dès lors, comme il le fait, nommer par

[1] *Discours de l'estat de tous les Princes Chrestiens* (*Merc. fr.*, t. X, p. 35.)

[2] Lepré-Balain, *Vie du R. P. Joseph*, l. I, ch. XII.

[3] *Epistres du P. Joseph à sa Mere*, Ire épître.

[4] Lepré-Balain, *Vie du R. P. Joseph*, l. III, ch. XXII-XXIV. — On voit là que le P. Joseph, muni d'une obédience du 19 décembre 1615, partit de Paris le 16 mai 1616 et arriva le 28 juin suivant à Rome, où il devait demeurer jusqu'au 28 mars 1617. Le Bullaire des Capucins avance bien de quelques jours le retour du P. Joseph, quand il dit : « Valedixit inde amicis 10 Martii 1617. » Mais c'est une erreur. En effet, l'obédience que le procureur de son Ordre lui donna pour son retour, n'est que du 15 mars. M. Fagniez manque de précision, quand, dans son *Projet de Croisade* (*Revue des Questions historiques*, t. XLVI, pp. 474, 482), il se contente de placer l'arrivée du P. Joseph à Rome « dans la seconde moitié du mois de juin 1616 » et son départ « vers le 26 mars 1617 ».

M. Fagniez a commis une erreur, quand (*ibid.*, p. 481) il dit que le P. Joseph s'arrêta à Florence à son retour de Rome, en 1617. C'est à l'aller qu'il visita le grand-duc de Toscane, en juin 1616. La preuve en est que les lettres de la grande-duchesse mère,

honneur la grand'mère et la mère de Ferdinand II. Il peut, comme il le fait aussi, parler très pertinemment de la maison de ce jeune duc, « où il se remarque plus de solide grandeur que d'esclat » ; de sa cour, moins brillante que celle « de moindres Princes » ; du « tresor qu'on tient luy avoir esté laissé par le mesnage de son grand pere Ferdinand » ; de ses « peuples industrieux, bons encore à la guerre, s'ils y estoient davantage exercez » ; enfin de son gouvernement, qui, nouveau et établi depuis moins de cent ans, « est serré, et faict qu'il a tousjours l'œil sur ses subjects, crainte que leurs courages altiers et eslevez, que ces esprits les plus vifs et les plus subtils d'Italie, comme ils le sont en effet, n'aspirent aux occasions à leur premiere liberté, surtout à Sienne, la seconde ville de l'Estat, conquise de force et gardee de mesme, qu'il bride d'une forte citadelle et d'un soin diligent à esplucher les actions des plus apparens »[1].

En 1617, à son retour de Rome, le P. Joseph s'était arrêté à Turin, pour négocier avec le duc de Savoie l'entreprise contre le Turc[2]. C'est un nouveau souvenir de ses observations personnelles qu'il nous donne, quand il

Chrétienne, au duc de Nevers, sa recommandation au duc de Bavière, celles de la grande duchesse sa belle-fille, Marie-Madeleine, au roi et à la reine de Pologne, celle du grand-duc, Cosme II, au duc de Nevers, toutes ces lettres, écrites sur les instances du P. Joseph, sont datées des 20, 22, 24, 25 juin 1616 (Bibl. nat. f. fr. Ms. 4703, f^os 59, 61, 63, 65, 67.) Du reste, M. Fagniez s'est condamné lui-même, puisque (*ibid.*, p. 482) il nous dit que « le 2 juillet 1616 le P. Joseph fit part à Villeroy de l'intérêt que le grand-duc, la grande-duchesse et le pape prenaient aux droits de Charles de Gonzague ». Le P. Joseph avait donc vu déjà le grand-duc et la grande-duchesse.

[1] *Discours de l'estat de tous les Princes Chrestiens* (*Merc. fr.*, t. X, pp. 41-42).

[2] *La Nunziatura di Francia del Cardinale Guido Bentivoglio* Firenze, 1865, t. I, p. 369 ; lettre du cardinal Borghèse au nonce,

nous dit de Charles-Emmanuel, qu'il « est estrange que tondant ses subjects jusques au vif, comme il est contraint de faire, il soit neantmoins aimé d'eux autant que peut estre chez soy Prince qui soit en l'Europe ». C'est parce qu'il a approché « sa personne », qu'il l'assure « pleine de valeur et experience ». Si d'ailleurs il travaille dans son *Discours* à écarter les prétentions du duc de Savoie sur la succession du Montferrat[1], c'est qu'il rappelle à Charles-Emmanuel quelques-uns des arguments qu'il lui a fait valoir de vive voix à Turin en faveur des droits de Charles de Gonzague, duc de Nevers, son ami et son coopérateur dans l'œuvre de la croisade[2].

En 1616 et en 1617, le P. Joseph avait vu à Rome le cardinal Maffeo Barberini. Lepré-Balain nous dit qu' « ils avoient communiqué ensemble avec grande familiarité[3] ». En août 1623, quand ce cardinal était devenu le pape Urbain VIII, le P. Joseph s'en était fort réjoui. « Il faudra, écrivait-il à une de ses religieuses, faire devotement une neufvaine pour remercier Dieu du nouveau Pape, qui est un homme excellent et bon amy de vostre proche — lisez : du

13 juin 1617 : « Il Padre fra Giuseppe da Pariggi cappuccino, ch'è padre di buon zelo, ritornandosene di qua à cotesta volta, nel suo passaggio per Torino, ha trattato col Signor Duca di Savoia del fare un'impresa contro Turchi rivolgendo l'armi a loro danno. » — V. G. Fagniez, *le P. Joseph et Richelieu*, t. II, p. 471.

[1] *Discours de l'estat de tous les Princes Chrestiens* (*Merc. fr.*, t. X, pp. 38, 39, 40, 48).

[2] En effet, Marie de Médicis et Charles de Gonzague avaient chargé le P. Joseph d'intéresser le Saint-Père et les principaux princes italiens à la conservation des droits éventuels du duc de Nevers à la succession de Mantoue et de Montferrat, convoitée par le duc de Savoie. Le P. Joseph s'acquitta scrupuleusement de cette mission à Florence, à Rome et à Turin. (V. G. Fagniez, *Projet de Croisade* (*Revue des Questions historiques*, t. XLVI, pp. 474, 482.)

[3] Lepré-Balain, *Vie du R. P. Joseph*, l. IV, ch. XXXII.

P. Joseph — qui en a receu grande consolation. La Congregation du Calvaire en tirera grand profit[1]. » En 1625, le P. Joseph devait trouver auprès d'Urbain VIII un accueil exceptionnellement amical, à rendre jaloux les familiers du pape. En effet, si nous en croyons Lepré-Balain, il « eut audience au moins deux fois la sepmaine, durant les quatre mois qu'il sejourna dans Rome, y passant ordinairement trois et quatre heures chaque fois, dans des entretiens sur toutes les affaires presentes et celles qui se pouvoient prevoir, et sur les moyens de remedier aux malheurs dont la Chrestienté estoit menacee par des ambitions secrettes[2] ».

C'est ce religieux, grand ami d'Urbain VIII, qui plus que personne avait le devoir de garder envers lui toutes les bienséances observées dans le *Discours de l'estat de tous les Princes Chrestiens*; de croire ne pas pouvoir placer les États de l'Église après les autres puissances d'Italie, sans faire remarquer qu'il les compare « plus tost par leurs forces que par leur dignité » ; d'affirmer qu'ils sont surtout « considerables par la dignité et preeminence de ceux à qui ils appartiennent »; que la dignité du pape « est la premiere du monde à cause du spirituel »; que, si son revenu est assez modeste, « son credit et puissance est beaucoup au-dessus de ses moyens, pour estre, à cause du rang qu'il tient, le chef et le premier mouvant non seulement d'Italie, mais de toute la Chrestienté [3]. »

C'est cet ami d'Urbain VIII, par lui naguère si bien accueilli et qui bientôt le sera mieux encore, c'est lui qui

[1] *Epistres aux Filles du Calvaire*, VI, 9; épître du 29 août 1623.

[2] Lepré-Balain, *Vie du R. P. Joseph*, l. IV, ch. XXXII.

[3] *Discours de l'estat de tous les Princes Chrestiens* (*Merc. fr.*, t. X, pp. 30, 44, 31, 44).

seul a pu concevoir, au sujet de l'élection de ce pape, tous les vifs sentiments de joie et d'espérance qu'exprime le *Discours de l'estat de tous les Princes Chrestiens* : « Il y a certes, dit-il, à remercier Dieu, qui s'est servy du Roy pour donner à la Chrestienté, par une nouvelle et plus seure forme d'eslection, un Pape entendu et courageux, desireux surtout et capable de bien faire pour mettre à fin ce que ses predecesseurs n'ont peu achever, sçavoir d'affranchir l'Italie de crainte de servitude par la restitution de la Valteline, qui est desja en depost entre ses mains. Ce sera aussi Sa Saincteté qui, faisant rendre à chascun ce qui luy appartient, procurera la seureté et l'exercice de la Religion Catholique là où il estoit moins auparavant, y ayant toute apparence qu'avec la puissante entremise de Sa Majesté et de tant d'autres Princes, ces peuples Protestans consentiront à la raison et à la justice de ce costé là, comme ils la poursuivent pour eux et souspirent après depuis si longtemps[1]. »

Nous cherchons dans le monde politique d'alors un homme aussi attentif aux prérogatives du Saint-Siège, respectueux de la souveraine dignité du pape, convaincu de son influence morale, également plein d'affection pour la personne d'Urbain VIII, d'admiration pour ses talents, de confiance en sa justice, en son impartialité à l'endroit des divers États, en son zèle du bien des âmes, enfin préoccupé de la solution des affaires de la Valteline à la fois pour la liberté de l'Italie, pour la sécurité de la France et pour le libre exercice de la religion des catholiques Valtelins. En dehors du P. Joseph, que l'on

[1] *Discours de l'estat de tous les Princes Chrestiens* (*Merc. fr*, t. X, p. 45).

nous dise quel est cet homme. Pour nous, nous avouons ne pas le connaître.

Néanmoins, nous voulons que le P. Joseph n'ait pas été parmi les politiques français le seul admirateur, le seul ami, le seul confident d'Urbain VIII; que d'autres que lui aient visité Venise, connu la famille du grand-duc de Toscane, négocié avec le duc de Savoie; que d'autres aient désiré, favorisé l'alliance de la Maison d'Autriche, avant de soutenir contre elle les protestants d'Allemagne; que d'autres aient porté des jugements conformes à ceux de la *Turciade* sur les chefs des deux partis; enfin que, pour être « extraordinaire », l'expérience politique du P. Joseph n'ait pas été unique. En un mot, nous voulons que les idées du *Discours de l'estat de tous les Princes Chrestiens* ne soient pas manifestement propres au P. Joseph. Pour confirmer, au besoin pour établir notre thèse, il reste encore le style, le style qui est l'homme même, le style qui, en pareil cas, apporte la preuve nécessaire toujours, mais toujours aussi suffisante.

Quatrième preuve. — Le style.

Nous avons tous, que nous parlions ou que nous écrivions, des termes préférés qui reviennent plus souvent, quelquefois jusqu'à l'abus, sur nos lèvres et sous notre plume. Ces termes-là sont un des signes les plus sûrement révélateurs de la personne de l'écrivain, et, quand, comme ici, ils se reproduisent avec une même facilité dans des écrits de nature très différente, ils sont autant de signes manifestes de l'identité d'auteur.

Parmi ceux qui nous ont frappé davantage dans les *Œuvres spirituelles* du P. Joseph, deux sont tout parti-

culièrement fréquents dans le *Discours de l'estat de tous les Princes Chrestiens*, l'adjectif *puissant* et le verbe *advancer*.

Dans ce *Discours* nous trouvons un « *puissant* contrepoids », des « moyens *puissans* », une « *puissante* entremise », de « *puissans* appareils », une « *puissante* defensive », de « *puissantes* flottes[1] » ; — comme dans la *Perfection Seraphique* nous avons de « *puissans* effects », une « raison *puissante* », un « object plus *puissant* », un « *puissant* exemple », un « *puissant* milieu », une « charité *puissante* », des « raisons *puissantes* », un « *puissant* cautere », des « principes *puissans* », de « *puissantes* remontrances », une « vigueur *puissante* », un « remede *puissant* », un « *puissant* moyen », une « *puissante* reflexion[2] ».

Dans le *Discours de l'estat de tous les Princes Chrestiens* nous trouvons une « heureuse et *puissante main* », une « *puissante main*[3], — comme dans l'*Introduction à la Vie spirituelle*, une « *puissante main* », une « *main puissante*[4] » ; dans la *Vocation des Religieuses de la premiere Regle de S. Benoist*, une « *puissante main*[5] » ; dans les *Epistres escrites à plume volante*, une « *puissante* main[6] » ; dans les *Exhortations*, une « douce et *puissante main*[7] ».

[1] *Discours de l'estat de tous les Princes Chrestiens* (*Merc. fr.*, t. X, pp. 38, 44, 45,67, 72, 85).

[2] *La Perfection Seraphique*, Préface et pp. 6, 108, 132, 142, 225, 259, 272, 283, 301, 336, 364, 400, 437.

[3] *Discours de l'estat de tous les Princes Chrestiens* (*Merc. fr.*, t. X, pp. 19, 73).

[4] *Introduction à la Vie spirituelle*, pp. 55, 554.

[5] *La Vocation des Religieuses de la premiere Regle de sainct Benoist*, p. 6.

[6] *Epistres escrites à plume volante*, pp. 45, 99.

[7] *Exhortations*, Ms. 2 du Calvaire d'Angers, p. 131.

Par ailleurs, si dans le *Discours de l'estat de tous les Princes Chrestiens* il est dit que le duc de Feria « faict obeir *puissamment* son Maistre », que l'empereur d'Autriche est « *puissamment* assisté de l'electeur de Saxe[1] » ; l'adverbe *puissamment* se rencontre fréquemment aussi dans les *Œuvres spirituelles* du P. Joseph, où, par exemple dans la *Practique interieure*, nous trouvons : « Convier *puissamment* », « animer *puissamment* », « *puissamment* attendre », « operer *puissamment*[2] ».

Pour le verbe *advancer*, il est évidemment familier à l'auteur du *Discours de l'estat de tous les Princes Chrestiens*, d'après lequel « le duc de Feria a *advancé* son service aux Grisons », « l'Espagnol *advance* ses conquestes en Italie », « les Venitiens pensent *advancer* leurs affaires », le grand-duc Ferdinand peut « *advancer* beaucoup telle affaire envers le Pape », les papes peuvent « *advancer* ou reculer les desseins des plus grands Princes », les ennemis du Palatin « *advançoient* leurs affaires pendant qu'il ruinoit les siennes[3] ».

Ce verbe *advancer* n'est pas moins familier au P. Joseph dans ses *Œuvres spirituelles*, où il est dit : « *Advancer* l'honneur de l'Eglise[4] » ; « *advancer* le regne de son Pere[5] » ; « *advancer* la perte de celuy qui les opprime »; « *advancer* sa gloire[6] » ; *advancer* le royaume

[1] *Discours de l'estat de tous les Princes Chrestiens* (*Merc. fr.*, t. X, pp. 27, 73).

[2] *La Practique interieure*, pp. 150, 188, 283, 394.

[3] *Discours de l'estat sur tous les Princes Chrestiens* (*Merc. fr.*, t. X, pp. 27, 29, 37, 43, 44, 69).

[4] *La Practique interieure*, p. 229.

[5] *La Perfection Seraphique*, p. 11.

[6] *L'Explication Mystique de la Regle de sainct François*, pp. 134, 223.

du diable[1] » ; « *advancer* la gloire de Dieu[2] » ; « *advancer* ceste Congregation » ; « *advancer* l'honneur de leur Maistre[3] » ; « *advancer* ma gloire[4] » ; « *advancer* sa plus grande gloire » ; *advancer* sa gloire » ; « *advancer* ses misericordes » ; « *advancer* l'œuvre de sa gloire » ; « *advancer* les desseins de la Redemption[5] ».

Que l'on prenne dans le *Discours de l'estat de tous les Princes Chrestiens* tous les termes les plus remarquables, toutes les expressions les plus particulières, il n'y en a pas qui ne soient d'un fréquent usage dans les *Œuvres spirituelles* du P. Joseph.

D'après le *Discours de l'estat de tous les Princes Chrestiens*, le grand-duc de Toscane est « diligent à *esplucher* les actions des plus apparens à Sienne ». — « L'Espagne *bride* la Barbarie par les forts de Ceuta, Tanger et Arvilla » ; « elle *bride* ses provinces par la force » ; le grand-duc Ferdinand « *bride* Sienne d'une forte citadelle » ; « Naples doit estre *tenue en bride et de court* ». — « En Italie nous verrons comme l'Espagne traicte *à sa mode* les seigneuries qu'elle y possede » ; « les Estats pretendoient se regler *à leur mode* en faict de religion. » — « Les Italiens croient seuls empescher de faire *à bon escient* ce que leur grande envie de dominer leur faict croire » ; « les partisans d'Espagne sont aux prises *à bon escient* avec les Estats des Provinces Unies ». — « Les Venitiens croient, comme *il y a apparence*, ne pouvoir manquer d'hommes, tant qu'ils auront de l'argent » ; les prédécesseurs de l'Empe-

[1] *L'Explication Mystique de la Regle de sainct François*, pp. 134, 223.
[2] *Epistres fort spirituelles*, p. 56.
[3] *Exhortations*, Ms. 3 du Calvaire d'Angers, f° 512 v.
[4] *Petits Traictez*, Ms. 2 du Calvaire d'Orléans, f°s 136 v., 319 r.
[5] *Epistres*, Ms. 2 du Calvaire d'Orléans, f° 533 v., et *passim*.

reur « ont souvent enduré des Protestans plus qu'*il n'y a apparence* qu'il veuille faire dorenavant » ; « *il y a apparence* que l'Espagnol n'estoit aussi des mieux pourveus ». — Le duc de Savoie se sert tour à tour de la France et de l'Espagne « pour *faire ses affaires* où il peut » ; l'Espagnol est prêt à s'accommoder avec les Grisons « pour *faire ses affaires* et punir les François de leur alliance »[1].

Esplucher, brider, à sa mode, à bon escient, il y a apparence, faire ses affaires : toutes ces expressions — d'un emploi, comme on le voit, vraiment notable dans *le Discours de l'estat de tous les Princes Chrestiens* — sont d'un usage constant dans les *Œuvres spirituelles* du P. Joseph[2], et concourent ainsi pour leur part à confirmer l'attribution du *Discours* au même P. Joseph.

Voici une locution qui, pour être moins fréquente dans les *Œuvres spirituelles*, n'en a pas moins sa force démonstrative, tellement elle est originale. « Le Roy d'Espagne, nous dit le *Discours*, s'efforce à tous les conclaves d'avoir des Papes *de sa main* »[3], c'est-à-dire des papes de sa façon. De même le P. Joseph dit dans une des *Exhortations* que « Dieu veut donner une paix *de sa main* »[4]. Du reste, ce n'est pas la seule fois que cette expression se rencontre dans les *Œuvres spirituelles*.

En dehors de ces termes, de ces expressions, le *Discours de l'estat de tous les Princes Chrestiens* nous

[1] *Discours de l'estat de tous les Princes Chrestiens*, (*Merc. fr.*, t. X, pp. 41 ; — 20, 24, 25, 26 ; — 25, 80 ; — 54, 90 ; — 34, 73, 86 ; — 39, 59).

[2] V. à l'Appendice I ces mêmes expressions extraites des *Œuvres spirituelles* du P. Joseph.

[3] *Discours de l'estat de tous les Princes Chrestiens* (*Merc. fr.* t. X, p. 46).

[4] *Exhortations*, Ms. 2 du Calvaire d'Angers, p. 622.

présente encore deux traits bien caractéristiques du style du P. Joseph : les étymologies et les jeux de mots.

Le P. Joseph goûtait fort les étymologies. A leur sujet il disait, du reste avec beaucoup de raison, qu' « il faut regarder la proprieté des langues »[1]. Nous avons, dans l'*Explication mystique* et dans les *Exhortations*, remarqué, parmi beaucoup d'autres, les étymologies de *hierarchie*, de *heros*, d'*idiot*[2], d'*anagogique*, de *practique*, de *demon*, de *diable*, de *Lucifer*, d'*extase*, de *paradis*, d'*holocauste*, de *martyr*, de *chirographum*, de *vocation*, de *seminaire*, de *religion*[3]. Toutes ces étymologies sont d'une parfaite exactitude. Il en est qui sont moins justes, par exemple, *homo* tiré de *humus*[4], ἅγιος de ἀ privatif et γῆ terre. Mais celles-ci, tout comme celles-là, prouvent chez le P. Joseph un grand amour, un goût extrême pour l'étymologie.

Il ne fallait pas moins, croyons-nous, pour avoir, dans un simple exposé de la situation politique de la Suisse, la pensée de faire remarquer que « la Cadee est ainsy appellee, comme si on disoit la *Casa di Dio* ou *Maison-Dieu* »[5]. D'ailleurs cette étymologie, que nous trouvons dans le *Discours de l'estat de tous les Princes Chrestiens*, a son équivalent dans l'*Introduction à la Vie spirituelle*. Là, le P. Joseph, parlant des ennemis déguisés de notre âme, dit qu'ils « s'enferment volontairement en la prison de la plus basse et secrette fosse, que l'on appelle *casemate* dans les fortifications, c'est-à-dire *maison des*

[1] *Exhortations*, Ms. 4 du Calvaire d'Angers, p. 399.

[2] *L'Explication Mystique de la Regle de S. François*, pp. 227, 245, 270.

[3] *Exhortations*, *passim*.

[4] Sur cette étymologie de *homo*, v. Quintilien, *Inst. Or.*, I, 6, 34.

[5] *Discours de l'estat de tous les Princes Chrestiens* (*Merc. fr.*, t. X, p. 57).

fols »[1]. En effet, *casemate* vient vraisemblablement de deux mots italiens, *casa*, maison, et *matto*, fou.

Le P. Joseph affectionnait surtout les jeux de mots. Il semblait se jouer comme à plaisir dans les rapprochements de termes qui, le plus souvent mal amenés par le cours des idées, n'avaient guère d'autre raison d'être que l'identité de racine ou de son. Nous avons remarqué les suivants :

Dans la *Practique interieure :* « Que je m'y *ente*, ou plustost que j'y *entre*[2]. »

Dans les *Exercices des Bienheureux* : « La *douleur* ny la *douceur* ne nous doit estre aymable[3]. »

Dans l'*Introduction à la Vie spirituelle :* « Dieu faict *voir* et mesme *prevoir* nos plus secrets besoins » ; « les personnes *libres* qui doivent pretendre de vivre en *liberté* ou *libertinage* des sens » ; « le style du Pere Maistre ne doit estre *affecté*, mais *affectif* » ; « ceste branche seiche bourgeonne en la belle fleur d'*amandier* et fructueux *amendement* » ; « *former* et *forger* des actions ardentes » ; « la vigueur d'une droicte *intention* et forte *attention* »; « l'intellect porte non seulement les clefs, mais encore le flambeau pour *ouvrir* et *descouvrir* à l'ame la connoissance de toutes ses autres puissances » ; « l'esprit vivifiant du Sauveur, pour *encherir* et *enrichir* l'excellence de son art divin » ; « nous ne voulons imposer loy aux mouvemens du S. Esprit, lesquels nous ne devons *limiter*,

[1] *Introduction à la Vie spirituelle*, p. 636. — Une étymologie de ce genre se rencontre à la page 498 de cette même *Introduction*. Il y est dit que Rusbroche, dans ses livres mystiques, nous « propose le chemin des vertus, ainsy qu'une belle prairie, selon le lieu de sa demeure, qui s'appeloit *verte vallee* ». En effet, Rusbroche était de Vauvert.

[2] *La Practique interieure*, f. 93 v.

[3] *Exercice des Bienheureux*, p. 153.

non plus que nous ne les pouvons *imiter* » ; « Jesus Crucifié s'est tousjours *donné* et *abandonné* tout soy-mesme » ; « le pur amour se *donne* et *s'abandonne* au service du Seigneur » ; « vous vous estes tousjours *donné* et tout *abandonné* à vostre Pere » ; « Dieu est *bienheureux* et *bienheure* les creatures » ; « toutes ces *excellences excellent* » ; « ils *se levent* devant le jour et *s'eslevent* avant le temps » ; « Dieu arreste la *redondance* de la grace au dehors, pour mieux combler son *abondance* au dedans » ; « l'esprit pousse ce fort eslancement de *dilection* et *eslection* de Dieu » ; « j'ay dit *s'enfuyr* et *s'enfouyr* » ; « ils *apprennent* et *prennent* les avenues » ; « c'est à nous d'*exceller* et d'*exceder* en l'honneur d'estre les premiers[1] ».

Dans les *Petits Traictez* : « Je veux *pourrir*, je veux *mourir* dans la douleur » ; « elle demeura en cela seul *constante* et *contente* » ; « je m'*abandonne* et *donne* » ; « cœur bien *tendu* et *estendu* » ; « faire Dieu le valet de nos *contentemens*, et non pas nous rendre les valets de ses *commandemens*[2] ».

« Dans les *Epistres* : « Dieu veut que nous ayons plus de la *patience* espagnole que de la hastiveté et *impatience* françoise » ; « comme l'enfant qui *s'abandonne* et *se donne* » ; « une *mer* de tres *ameres* peines » ; « comme il est et s'appelle *Sauveur*, elles sont et se nomment *sauvees* » ; « l'*horreur* et l'*erreur* de nos tenebres » ; « le sentiment s'*amuse* à badiner et *abuse* de son Maistre[3]. »

[1] *Introduction à la Vie spirituelle*, pp. 5, 20, 22, 80, 87, 184, 235, 358, 373, 385, 400, 402, 404, 406, 425, 618, 624, 632, 650, 591.

[2] *Petits Traictez*, Ms. 2 du Calvaire d'Orléans, f^os. 16 v., 19 r., 129 r., 420 r., 538-539.

[3] 8e *Epistre aux Capucins* ; *Epistres aux Filles du Calvaire*, Ms. 2 du Calvaire d'Orléans, f. 736 r. ; 3e *Grande Epistre*, p. 6 ; 4e *Grande Epistre*, p. 20 ; *Epistres fort spirituelles*, pp. 29, 94.

Dans l'*Explication Mystique* : « Les Anges sont remplis non de *douleurs*, mais de *douceurs*[1]. »

Dans les *Exhortations*[2] : « Que vous soyez *contentes* et *constantes* » ; « l'ame se *barbouille* et *embrouille* en soy-mesme » ; « d'un grand *bonheur* et *honneur* pour nous » ; « voulant *accommoder*, sans *incommodité*, l'esprit et le corps » ; « nous avons des *toiles* et des *voiles* sur les yeux » ; « qu'il luy fasse mille *rebuts* et *refus* de ses inspirations » ; « vous aimez un petit *marmot* et *marmouset* » ; « un grand *larron* qui a à sa suite cent mille petits *larronneaux* » ; « il a beau *siffler* et luy *souffler* aux oreilles » ; « c'est là que son Seigneur prend

[1] *L'Explication Mystique de la Regle de S. François*, p. 272.

[2] *Exhortations*, Ms. 2 du Calvaire d'Angers, pp. 769, 787, 922 ; Ms. 3 du Calvaire d'Angers, fos 308 r., 820 ; Ms. 4 du Calvaire d'Angers, pp. 10, 318, 323, 571 ; Ms. 7 du Calvaire d'Angers, pp. 983, 1181 ; Ms. 16 du Calvaire d'Angers, p. 513.

Le P. Joseph avait pour ces sortes de rapprochements de mots un goût si vif qu'il ne les a pas moins pratiqués en latin qu'en français. En effet sa *Turciade* en est pleine. Nous avons noté les suivants :

Nec *fœnus* parvum exspectas, dum *fœdere* certo (I, 60).
Includi nescia *claustris* (I, 190).
Solidique sedilibus (I, 328).
Spicula splendoris (I, 322).
Quo terra *loquente liquescit* (I, 350).
Trophæa triumphis (I, 730).
Ut *sol* non *solo* (III, 266).
Numine natus (IV, 597).
Genubus genitrice (IV, 637).
Inclamat *Mosen moriens* (IV 728).
Ausis audentior (IV, 664).
Francia Franciscus (IV, 569).
Ambrosius verum *ambrosiæ* (IV, 505).
Summa *voluptates* pepulisse ex corde *voluptas* (IV, 557).

Nous trouvons encore dans la *Turciade* (I, 313) :

Pulchrior *erubuit* : *rubet* hunc se tingere lympha.

Rubet est sûrement une des nombreuses fautes commises par l'imprimeur : il tient lieu de *pudet*. S'il n'en était pas ainsi, il faudrait

son *repos* et son *repas* » ; « ce ne sera plus une *congregation*, mais une *disgregation* » ; « former mille petits *mondes immondes* de corruptions, » etc., etc..

La tentation des jeux de mots, à laquelle cède si souvent le P. Joseph, n'a pas été moins forte pour l'auteur du *Discours de l'estat de tous les Princes Chrestiens*. En effet, il nous a montré l'Espagnol qui « s'*engage* et se *desgage* auprès des Genois » ; les Genois qui vengent l'Italie et la domination de l'Espagnol « par les *changes* et *rechanges* qu'ils font avec luy » ; « Mansfeld et Halberstadt *combattus* plustost que *battus* de l'armee de don Gonzales de Cordova » ; l'Infante Isabelle qui, aux Pays-Bas, « *gouverne* ou plustost est *gouvernee* par l'Espagnol » ; le mariage anglo-espagnol « tant *creu* et *descreu* partout desja tant de fois » ; et le roi de la Grande-Bretagne qui n'aurait cessé d'en désirer un autre, s'il n'avait été « diverty par les *desseins* ou bons *destins* d'Espagne[1] ».

Qu'on veuille bien observer toute la différence qui existe pour le fond des choses entre les *Œuvres spirituelles* du P. Joseph et le *Discours de l'estat de tous les Princes Chrestiens*, et l'on ne pourra manquer de reconnaître avec nous que de pareilles ressemblances de forme,

y voir une preuve de plus du goût très particulier de l'auteur pour les rapprochements de mots dont nous parlons.

D'ailleurs ce même poème de la *Turciade* présente un nombre considérable d'allitérations portant non seulement sur les lettres initiales des mots, ce qui est assez fréquent même chez Virgile, mais encore, ce qui est beaucoup moins conforme aux habitudes des Latins, sur toute une syllabe qui est, en même temps que la finale d'un mot, l'initiale du mot suivant. De cette dernière sorte, nous en avons compté soixante-deux. Tout cela prouve combien le P. Joseph aimait à rapprocher les mots d'après la similitude des sons.

[1] *Discours de l'estat de tous les Princes Chrestiens* (*Merc. fr.*, t. X, pp. 24, 52, 70, 83, 92, 92).

lorsque, comme ici, elles ne viennent pas du sujet, ne s'expliquent que par l'unité d'auteur.

Cet article était terminé, quand M. Fagniez publia dans son livre *Le P. Joseph et Richelieu*, le *Memoire presenté au Roy par le P. Joseph, capucin, en suite du voyage qu'il a faict vers le Sainct Pere par ordre de Sa Majesté*[1]. Rien ne pouvait mieux que la comparaison de notre *Discours* avec ce *Memoire* du P. Joseph, confirmer notre opinion et compléter, s'il en était besoin, notre démonstration. Qu'on rapproche ces deux écrits l'un de l'autre, et l'unité d'auteur sautera sûrement aux yeux, grâce aux similitudes frappantes du sujet et du style.

Le sujet offre sans doute une notable différence dans son étendue, mais cette différence était nécessaire en raison même de la diversité des circonstances. En effet, comme en 1617, alors qu'on préparait la lutte de la Chrétienté contre les infidèles, le P. Joseph a exposé dans son *Memoire* l'état de tous les princes, soit chrétiens, soit infidèles ; de même, en 1624, alors que la lutte se prépare seulement au sein de la Chrétienté, l'auteur du *Discours* expose exclusivement l'état des princes chrétiens.

Mais le *Memoire* nous présente, sur « les dispositions des Princes Chrestiens de l'Europe », sur « l'estat des affaires du Grand Seigneur », sur « ce que l'on peut se promettre de la part des potentats et peuples de l'Asie et Afrique pour cooperer à la ruine du Turc », des connaissances aussi précises, aussi variées, certainement aussi « extraordinaires » que celles que nous avons admirées dans le *Discours de l'estat de tous les Princes*

[1] *Memoire* (G. Fagniez, *Le P. Joseph et Richelieu*, t. II, pp. 467-480, en appendice).

Chrestiens. Dans le *Memoire* comme dans le *Discours*, c'est toujours le même détail.

Par ailleurs, le *Memoire*, comme le *Discours*, nous fait observer non seulement les sentiments des princes, non seulement l'état de leurs ressources, finances, armées de terre et de mer, toutes choses qui entrent nécessairement dans les exposés de cette nature, mais encore le caractère des peuples et leur genre de vie. C'est ainsi que, si le *Discours* nous montre la nation espagnole « prudente et severe », les Napolitains et les Milanais, gens d'un « naturel altier et turbulent », les Siciliens, « aisez à effaroucher et difficiles à reconcilier », les Toscans « peuple industrieux, dont les courages sont altiers et elevez, et les esprits les plus vifs et les plus subtils d'Italie » ; de même le *Memoire* signale le caractère « belliqueux des Cosaques chrestiens du culte latin », la « prompte ardeur des François » qui s'ennuient des longs sièges ; « la nature belliqueuse des Druses qui se tiennent estre descendus des anciens François qui passerent en la Terre Saincte[1] ».

De plus, comme l'auteur du *Discours*, celui du *Memoire* a soin de faire remarquer que le pape a beaucoup plus d'autorité morale que de puissance temporelle. L'un a opposé à Sa Majesté Catholique « le Pape pour sa dignité, la premiere du monde à cause du spirituel ». Ainsi l'autre nous parle de « l'entremise du Sainct Pere et du Roy Tres Chrestien » comme étant « la plus puissante pour le bien de la paix d'Italie, à cause de la reverence de l'un et de la puissance de l'autre[2] ».

[1] *Memoire* (G. Fagniez, *Le P. Joseph et Richelieu*, t. II, pp. 470, 472, 475).

[2] *Memoire* (G. Fagniez, *Le P. Joseph et Richelieu*, t. II, p. 476).

Le style apporte également sa part de preuves.

Dans le *Discours*, nous avons remarqué, parmi les mots plus usités, l'adjectif *puissant* et le verbe *advancer*. Ces deux termes ne sont pas moins fréquents dans le *Memoire*. Nous y trouvons : « Un si *puissant* ennemy » ; « ce *puissant* object » ; « une *puissante* entremise » ; « un plus *puissant* ennemy[1] ». — « *Advancer* les conquestes » ; « *advancer* la paix et le grand dessein » ; « *advancer* les dispositions » ; « il *advancera* l'affaire[2] ».

L'adverbe *grandement* est ici et là d'un usage également notable. Dans le *Discours*, nous avons : « Important *grandement* » ; « accommoderoit *grandement* » ; « recherchez *grandement* » ; « consoler *grandement* » ; « *grandement* secouru[3] », — et dans le *Memoire* : « *Grandement* agreé » ; « *grandement* induits » ; « *grandement* servir à l'effect » ; « *grandement* facilité » ; « *grandement* opprimé ».

Le *Memoire* nous présente encore d'autres expressions précédemment signalées dans le *Discours*, comme « se joindre *à bon escient* » ; « engager *à bon escient* » ; « *il y a peu d'apparence*[4] ». — Dans le *Discours* il est parlé d'une « place qui peut *donner de l'exercice* aux victorieux ». C'est encore ainsi que le *Memoire* dit qu' « *il y auroit de l'exercice* pour tous[5] ».

[1] *Memoire* (G. Fagniez, *Le P. Joseph et Richelieu*, t. II, pp. 470, 472, 476, 477).

[2] *Memoire* (G. Fagniez, *Le P. Joseph et Richelieu*, t. II, pp. 468, 476, 477, 478).

[3] *Discours de l'estat de tous les Princes Chrestiens* (*Merc. fr.*, t. X, pp. 39, 50, 54, 51, 61).

[4] *Memoire* (G. Fagniez, *Le P. Joseph et Richelieu*, t. II, pp. 470, 471, 478, 475, 480 — 471, 477, 479).

[5] *Discours de l'estat de tous les Princes Chrestiens* (*Merc. fr.*, t. X, p. 70). — Cf. *Memoire*, p. 472.

Enfin, le goût des jeux de mots lui-même paraît chez l'auteur du *Memoire* comme chez celui du *Discours*. A quelques lignes de distance, le P. Joseph parle de « *dispositions* et *propositions* generales » ; de « profits *eminens* et *evidens* » [1].

Grâce à toutes ces similitudes de pensées et de style, la preuve de notre opinion nous semble faite, et nous croyons avoir le droit d'affirmer que le P. Joseph est bien l'auteur du *Discours de l'estat de tous les Princes Chrestiens*.

II

L'écrivain qui compose une œuvre d'art pour établir sa renommée littéraire en charmant ses lecteurs, tient à ne rien produire qu'il ne l'ait perfectionné, sinon au gré de ses désirs, du moins dans la mesure de ses forces. Au contraire, l'écrivain pour qui la plume n'est qu'un instrument au service des causes qu'il défend, obéit aux circonstances ; exploitant ce qu'il a sous la main, il ne craint pas de livrer au public de simples ébauches, du reste prêt à reprendre et à compléter son œuvre, si son devoir l'exige ou le permet. Le P. Joseph qui, comme nous l'avons dit déjà, a été en toutes choses un homme d'action, est toujours demeuré libre des préoccupations et des obligations qu'impose le souci de la perfection et de la gloire littéraires. Jamais il n'a soumis ses écrits à d'autres exigences que celles de son apostolat et de sa

[1] *Memoire* (G. Fagniez, *Le P. Joseph et Richelieu*, t. II, p. 478).

politique. Il écrivait vite et souvent. C'est pourquoi nous avons sur la plupart des questions qui l'ont occupé, des séries de traités ou de discours qui, sous des titres différents, ne sont à vrai dire qu'autant d'éditions nouvelles toujours sensiblement augmentées et perfectionnées. Le missionnaire capucin avait inauguré cette pratique, quand, à l'usage des âmes dévotes, il avait publié d'abord la *Populaire et facile Methode d'Oraison*, l'*Exercice spirituel durant la Saincte Messe*, l'*Exercice pour les jours de la Communion*, les *Exercices des Bienheureux*, autant de petits traités qui devaient ensuite trouver leur naturel et dernier développement dans son *Introduction à la Vie spirituelle par une facile Methode d'Oraison*. Le fondateur du Calvaire avait continué son habitude, quand, après avoir esquissé pour la direction spirituelle de M^me^ Antoinette d'Orléans et de ses religieuses une trentaine de petits traités, exercices ou avis, il en avait plus tard repris et étendu la doctrine dans ses *Epistres escrites à plume volante*, dans ses *Grandes Epistres*, dans ses *Exercices spirituels*, dans la *Vocation des Religieuses de la premiere Regle de S. Benoist* et dans ses quatre cents *Exhortations*. Le politique suivra le même procédé, et nous verrons que la plupart de ses grands *Discours* ont été précédés de plusieurs essais, improvisés pour faire face à quelque occurrence soudaine, en attendant que les circonstances permissent ou demandassent de donner à l'œuvre des proportions plus justes et de répandre sur le sujet une plus vive lumière. Ces ébauches, outre qu'elles sont une partie intégrante des écrits du P. Joseph que nous recherchons, apportent encore une forte preuve en faveur de leur origine. Aussi ne négligerons-nous d'en signaler aucune.

Nous avons déjà appelé l'attention du lecteur sur le

Memoire que le P. Joseph a rédigé en 1623 pour l'usage du cardinal de Richelieu. Ce *Memoire*, qui donnait le programme de la politique que le futur ministre devait suivre, était une première préparation du *Discours de l'estat de tous les Princes Chrestiens*, puisqu'il examinait ce qu' « au dehors nos alliez et nos ennemis pouvoient, separement ou bien unis ensemble ». Nous l'avons dit, et nous le répétons sur la foi de Lepré-Balain, ne pouvant faire par nous-même aucune observation sur un document qui ne nous a pas été conservé.

Heureusement, à côté de cette première ébauche du *Discours de l'estat de tous les Princes Chrestiens*, il y en a eu une autre, composée, celle-là, non plus secrètement pour l'usage particulier du cardinal, mais publiée pour la direction de l'opinion générale, et qui, par conséquent, a pu parvenir jusqu'à nous.

Cette publication parut d'abord en 1623 sous le titre de *Progrez des conquestes du Roy d'Espagne et Maison d'Austriche en Allemagne, Suisses, Grisons, Italie et frontieres de la France, depuis la mort du Roy Henry le Grand* [1], et en 1624, sous celui de : *Dessein perpetuel de l'Espagne à la Monarchie universelle, avec les preuves d'iceluy* [2].

[1] Bibl. nat., Lb^{36} 2159, in-8o (s. l.) (pp. 1-14).

[2] Bibl. nat., Lb^{36} 2160, in-4° (s. l.) (pp. 1-71). — Lb^{36} 2160 A (s. l.), in-8o. — Lb^{36} 2160 B (s. l.), in-8o. — Cf. *Bibliothèque historique* de Lelong et Fontette, no 21263. — Le titre est : *Dessein perpetuel des Espagnols à la Monarchie universelle, avec les preuves d'iceluy. Reveu, corrigé, augmenté et translaté, et mis en meilleur ordre qu'auparavant. Avec les extraicts des lettres du Roy d'Espagne escrites au Roy d'Angleterre*, MDCXXIV. — Dans les exemplaires 2160 A et B, ce titre : *Dessein perpetuel*, est suivi du titre : *Progrez des Conquestes*, placé immédiatement avant le texte. — Ces deux exemplaires 2160 A et B n'offrent entre eux que de rares et légères différences jusqu'à la page 50.

Nous n'hésitons pas à attribuer cet essai au P. Joseph :

1° Parce qu'il nous présente un titre long et variable comme ceux que ce directeur des âmes donnait d'ordinaire à ses essais successifs sur une même matière de spiritualité. C'est ainsi qu'il avait composé, pour la fondatrice et pour les premières religieuses du Calvaire, deux traités intitulés : *Miroir de l'interieur : Le mal spetial de nature corrompue et le remede par la grace*, et *Penetration des deux fonds de nature corrompue et de grace justifiante ;* deux autres encore : *Traicté de la Vie essentielle par le traict de la sapience par dessus la raison* et *Exercice comme il se faut laisser conduire à Dieu malgré nostre jugement.*

2° Parce que nous y trouvons des additions semblables à celles qui complètent sa pensée ou confirment sa doctrine dans les petits traités, imprimés ou manuscrits, qu'il multipliait pour le profit spirituel des fidèles ou des religieux. En effet, dix passages notables ont été insérés dans le *Dessein perpetuel,* qui n'étaient pas dans le *Progrez des Conquestes,* et trente-six extraits d'auteurs très divers y ont apporté à la thèse une justification non moins solide que variée[1].

3° Si nous examinons dans leur objet même le *Pro-*

[1] Tandis que le *Progrez des Conquestes* n'a que quinze pages in-8, le *Dessein perpetuel* en a soixante et onze.

A propos des extraits on lit dans le *Dessein perpetuel,* au verso de la feuille de titre : « Lecteur, les extraicts cy-dessous sont les preuves certaines et pieces justificatives du dessein ambitieux des Espagnols à la Monarchie universelle, tirees la plupart de leurs propres autheurs, les livres desquels ont esté publiez avec privilege et authôrité, ou bien d'originaux de lettres interceptees pendant la Ligue, lorsqu'ils avoient des armees et bonne part en cet Estat. Mais qu'est-il besoin de preuves ou de conjectures, puisque les effects en sont si visibles par le *progrez des conquestes* et estendue de ceste domination espagnole ? »

grez des Conquestes et le *Discours de l'estat de tous les Princes Chrestiens*, nous voyons que ces deux écrits sont nés d'une même pensée et que l'un est le préliminaire tout naturel de l'autre. Parce que les Espagnols voulaient « tousjours advancer leur Monarchie universelle », il était également opportun de constater d'abord le « progrez » de leurs « conquestes », depuis qu'on avait cessé de les combattre, et ensuite l' « estat de tous les Princes Chrestiens », pour savoir ce que l'on devait « craindre ou esperer d'eux » ; c'est-à-dire d'établir la nécessité et les conditions de la lutte contre la Maison d'Autriche. Une suite aussi naturelle dans les idées ne s'explique bien que par l'unité d'auteur.

4° Enfin une dernière raison d'attribuer au P. Joseph le *Progrez des Conquestes* se tire des expressions identiques qu'il emploie dans le *Discours de l'estat de tous les Princes Chrestiens* et dans le *Progrez des Conquestes*, lorsque nous voyons là « l'Espagnol *ne desmordant jamais* le moindre de ses interests[1] », et ici « les Espagnols qui, pour tousjours advancer leur Monarchie universelle, *n'en desmordent jamais* le dessein[2] »; là « l'Espagnol *jetter le fondement* et base de ce grand bastiment de sa Monarchie et domination[3] », et ici « les Espagnols advancer leur Monarchie universelle, de laquelle ils ont *jetté les fondemens* dès le temps de Charles Quint[4] » ; là « le duché de Milan comme un fort *boulevert* pour

[1] *Discours de l'estat de tous les Princes Chrestiens* (*Merc. fr*., t. X, p. 31.)

[2] *Progrez des Conquestes*, p. 3.

[3] *Discours de l'estat de tous les Princes Chrestiens* (*Merc. fr.*, t. X, p. 65.)

[4] *Progrez des Conquestes*, p. 3.

battre en ruine » les ennemis de l'Espagne[1], et ici la France perdant « tous ses dehors et *bouleverts*[2] » ; là « les Italiens croyans seuls empescher les Espagnols de faire *à bon escient* ce que leur grande envie de dominer leur faict esperer[3] », et ici la nécessité « de penser *à bon escient* à la conservation du dedans[4] » ; ici enfin les Suisses « *bridez*[5] », comme le sont là les Barbares, le Piémont, les provinces espagnoles d'Italie, Naples tout particulièrement, Sienne et autres pays[6].

Nous aurons tout dit sur la provenance du *Progrez des Conquestes* et du *Dessein perpetuel,* quand nous aurons noté dans celui-ci une expression originale et toute voisine d'une autre qu'affectionne le P. Joseph dans ses *Œuvres spirituelles*. En effet, nous lisons dans le *Dessein perpetuel* que l'Électeur de Saxe, qui avait assisté l'Empereur de ses forces et de ses conseils au préjudice de ses parents, « *n'en auroit pas meilleur marché* que les autres[7] ». *A bon, à meilleur marché* sont des expressions que les *Œuvres spirituelles* nous présentent souvent[8].

[1] *Discours de l'estat de tous les Princes Chrestiens* (*Merc. fr.*, t. X, p. 28.)

[2] *Progrez des Conquestes*, p. 14.

[3] *Discours de l'estat de tous les Princes Chrestiens* (*Merc. fr.*, t. X, p. 54.)

[4] *Progrez des Conquestes*, p. 14.

[5] *Progrez des Conquestes*, p. 7.

[6] *Discours de l'estat de tous les Princes Chrestiens* (*Merc. fr.*, t. X, pp. 20, 21, 24, 25-26, 41, 85.)

[7] *Dessein perpetuel*, p. 5.

[8] Nous lisons en effet dans l'*Introduction à la Vie spirituelle* : « Cela ne se peut faire *à si bon marché* » ; « ces pedagogues desquels sainct Paul faict *bon marché* » (Préface et pp. 15, 38) ; — dans l'*Exercice des Bienheureux :* « Une possession donnee *à si bon marché* » (p. 146) ; — dans les *Petits Traictez :* « Ce sera leur

Dans ces conditions, nous croyons avoir le droit de tirer la conclusion suivante : Comme le *Discours de l'estat de tous les Princes Chrestiens*, comme le *Progrez des Conquestes*, le *Dessein perpetuel* est de la main du P. Joseph. C'est le P. Joseph qui, transformant ses écrits à son gré et selon le besoin des circonstances, après avoir publié le *Progrez des Conquestes* en octobre 1623, donna peu après, dans le *Dessein perpetuel*, une deuxième édition revue et enrichie de nombreuses pièces justificatives, et dans le *Discours de l'estat de tous les Princes Chrestiens* une troisième et dernière édition considérablement augmentée. Les trois discours sont l'œuvre du P. Joseph[1].

Notre conclusion trouve sa justification évidente dans le passage suivant du *Mercure françois* : « Au commen-

recompense infinie, laquelle nous avons tort de vouloir achepter *à si bon marché* » ; « nous voulons avoir le ciel *à bon marché* ». (Ms. 2 du Calvaire d'Orléans, fos 433 r., 455 r.) — Dans les *Exhortations* : « Nous avons maintenant ceste creance *à bon marché* »; « nous l'avons eue, ceste tragedie, *à bon marché* » ; « le diable *en a bon marché* »; « nous nous sauverons bien *à meilleur marché* » ; « le diable *a bon marché* de ces ames-là » ; — « où en estoient les hommes dont le diable *faisoit si bon marché ?* » (Mss. du Calvaire d'Angers ; Ms. 2, p. 64' ; Ms. 3, pp. 20, 133, fos 723 v., 724. ; Ms. 4, p. 506.)

[1] Il est curieux de remarquer que l'auteur du *Progrez des Conquestes* a emprunté la nomenclature de ces conquêtes aux *Lamentations du Docteur de Hildeberg sur la division des Calvinistes et Lutheriens en Allemagne* publiées dans le *Mercure françois*, t. IX, pp. 328-332. Les pp. 4 et 5 en partie et la p. 6 en entier du *Progrez des Conquestes* sont tirées du *Mercure*, t. IX, pp. 330-331. La page 10 du *Progrez* est une partie de la p. 332 du *Mercure*. — Du reste tout ce qu'il y a eu d'emprunté par le *Progrez* n'a donné lieu à aucune de nos remarques de style, et par conséquent ne porte aucune atteinte, dans son ensemble, à notre thèse sur l'origine du *Progrez des Conquestes*.

cement de ceste annee — 1624 — on ne vit que discours et livrets en diverses langues pour exhorter les Rois et Estats de la Chrestienté à s'unir contre le Roy d'Espagne et la Maison d'Austriche, lesquels continuoient, disoient-ils, leur *Dessein perpetuel à la Monarchie universelle;* avec les *preuves* de ce que les historiens en avoient escrit depuis l'an 1483 jusques en ceste presente annee, et de quelle importance seroit aux *François*, *Anglois*, *Allemans*, *Venitiens*, *Suisses*, *Grisons* et *Savoyards*, les *progrez* des armes *des Espagnols et de la Maison d'Austriche*, en Allemagne, aux Pays Bas et en la Valteline. De tous lesquels discours j'ay icy inseré le suivant pour avoir esté jugé par les clair-voyans celuy qui representoit mieux et au vray l'*estat de la Chrestienté* au commencement de ceste annee[1]. »

Le *Mercure françois*, qui fait allusion à un grand nombre de discours politiques, n'en a pourtant que trois spécialement en vue[2] : le *Dessein perpetuel à la Monarchie universelle avec les preuves d'iceluy*, le *Progrez des Conquestes du Roy d'Espagne et Maison d'Austriche*, et le *Discours de l'estat de tous les Princes Chrestiens* ou *de la Chrestienté*.

De ces trois discours il en donne un intégralement : le *Discours de l'estat de tous les Princes Chrestiens*[3]. D'un autre, du *Dessein perpetuel*, il cite environ les deux dernières pages[4], qui du reste, au moins pour la plus

[1] *Mercure françois*, t. X, p. 16.

[2] Nous omettons volontairement l'*Advis d'un Hollandois*, écrit en latin.

[3] *Mercure françois*, t. X, pp. 16-94.

[4] *Mercure françois*, t. X, pp. 94-96. La citation commence à ces mots : « La France estant environnee de toutes parts des païs et

grande partie, appartiennent aussi au troisième, au *Progrez des Conquestes*. D'ailleurs, comme pour bien nous prouver qu'il pense à ces trois discours, l'auteur du *Mercure*, en citant le second, nomme le troisième [1].

Certainement ce sont les trois discours du P. Joseph, sous la direction et avec la collaboration duquel, comme nous le verrons plus tard, était rédigé le *Mercure*.

seigneuries de l'Espagnol. » — Il faut observer que l'auteur du *Mercure* modifie quelque peu le texte du *Dessein perpetuel*, surtout au commencement, en raison de la transition. On sent qu'il dispose de son bien.

[1] En effet, il attribue à l'auteur du *Progrez des Conquestes* ce qu'il emprunte au *Dessein perpetuel*.

CHAPITRE II

I. LE MANIFESTE FRANÇOIS CONTRE LA TROP GRANDE PRESOMPTION DES ESPAGNOLS. — II. LE DISCOURS D'ESTAT CONTENANT LES RAISONS POURQUOY LA FRANCE NE DOIT ENTRER EN AUCUNE GUERRE NY CONTRE LES HUGUENOTS NY CONTRE LES ESPAGNOLS. — III. LA CABALE ESPAGNOLE ENTIEREMENT DESCOUVERTE A L'ADVANCEMENT DE LA FRANCE ET CONTENTEMENT DES BONS FRANÇOIS.

I

Le *Progrez des Conquestes du Roy d'Espagne*, le *Dessein perpetuel de l'Espagne à la Monarchie universelle* et le *Discours de l'estat de tous les Princes Chrestiens* sont trois exposés plus ou moins complets, mais également didactiques, de la situation de la Chrétienté vis-à-vis de l'Espagne. Peu après le *Dessein perpetuel*, peut-être en même temps que le *Discours*, paraissait, sur le même sujet, mais sous forme d'exhortation aux bons Français, un écrit que nous n'hésitons pas davantage à attribuer à la main du P. Joseph, le *Manifeste françois contre la trop grande presomption des Espagnols*[1].

[1] Bibl. nat. Lb[36] 2225. *Le Manifeste françois contre la trop grande presomption des Espagnols,* (s. l.) MDCXXIV. — *Au lecteur,* pp. 3-4; *Le Manifeste,* pp. 5-32. — Cet écrit parut aussi sous le titre de *Contre-batterie de la justice des François à la presomption et*

Le *Manifeste françois* nous révèle lui-même sa date, à quelques semaines près, quand il invoque le témoignage du *Dessein perpetuel des Espagnols à la Monarchie universelle,* « qu'on a veu, dit-il, ces jours passez[1] ».

Il est du reste évident que l'auteur du *Manifeste françois* a sans cesse présents à l'esprit le *Dessein perpetuel* et le *Progrez des Conquestes du Roy d'Espagne.* « Accourez tous, dit-il, vrais François, candides, genereux, non seulement vous, mais tous vos alliez, pour voir convaincre de faux ces audacieux qui s'eslevent sur tous les peuples de la terre, qui se promettent, s'attribuent la *Monarchie universelle.* Ceste nation taxee par les anciens, par eux-mesmes, d'un orgueil plus que barbare, est maintenant le fleau que Dieu tient en sa main pour le monde. Son *progrez* incroyable, l'establissement de sa domination sont marques effroyables de son ire sur la Chrestienté[2]. » Tel est le début du *Manifeste françois.*

Plus loin l'auteur prête à l'ombre de Henri IV le langage suivant : « N'estes-vous pas tousjours enfans embeguinez, de vous laisser si souvent piper à ces charlatans ? On voit leur *progrez* incomparable. Les elemens, les hommes, les esprits, tout enfin semble favoriser leur *dessein*, et vous demeurez les bras croisez[3] ? » Et l'auteur ajoute en son propre nom : « Aussi vont-ils jusques-là de se vanter que le Ciel est pour eux. Ils peuvent bien, à ce compte, faire trophee des propheties des Arabes, qui leur promettent la *Monarchie universelle*[4] ». Quand donc

injustes pretentions des Espagnols. A Paris, MDCXXIV. Lb[36] 2226 (pp. 3-24) et Lb[36] 2226 A (pp. 3-32).

[1] *Le Manifeste françois,* p. 10.

[2] *Le Manifeste françois,* p. 5.

[3] *Le Manifeste françois,* p. 19.

[4] *Le Manifeste françois,* p. 23.

notre écrivain rappelle aux Français « les advis qu'on leur donne de tous costez [1] », il n'est pas douteux qu'il ne songe au *Progrez des Conquestes du Roy d'Espagne* et au *Dessein perpetuel de l'Espagne à la Monarchie universelle.*

Cela, nous dira-t-on, prouve-t-il qu'il en soit l'auteur? Il cite aussi un discours adressé « vingt-quatre ans » auparavant à Henri IV sur le même sujet [2]; et ce n'est certainement pas lui qui l'a écrit. — Assurément. Aussi bien ce discours ne nous offre pas avec le *Manifeste françois* les ressemblances que nous présentent le *Dessein perpetuel* et le *Progrez des Conquestes.*

Prenons seulement le commencement du *Dessein perpetuel.* « Les Espagnols, dit le *Dessein perpetuel* reproduisant textuellement le *Progrez des Conquestes,* pour tousjours advancer leur Monarchie universelle, de laquelle ils ont jetté les fondemens dès le temps et sous l'empire de Charles Quint et n'en desmordent jamais le dessein, ont si bien et heureusement travaillé depuis dix ou douze ans en plusieurs endroits de l'Europe, et mesme ès environs de la France, qu'il ne leur reste que fort peu à conquerir pour nous environner de tous costez et se rendre peu à peu maistres et arbitres de la Chrestienté [3]. »

« Depuis l'empereur Charles Quint, dit de même le *Manifeste françois,* les conquestes des Indes Orientales et Occidentales, avec ce qu'ils ont arraché à la France en Italie et ailleurs, ont tellement enflé le ballon, tellement enyvré ceste superbe nation, qu'elle s'est tracé, piqueté

[1] *Le Manifeste françois,* p. 25.
[2] *Le Manifeste françois,* p. 8.
[3] *Dessein perpetuel* et *Progrez,* p. 3.

l'Empire de l'Univers, esblouye de tant de prosperitez. Ce dessein est maintenant conneu de tous. La France seule estoit l'obstacle puissant, fatal à ces hautes entreprises, le rocher où se rompoient ces projects extravagans. Depuis trois ans ce rocher a esté fort esbranlé. L'Espagnol a maintenant plus de moyen qu'il n'eut jamais pour mettre l'ouvrage à l'ongle et parachever son dessein [1]. »

A la suite des « Preuves » données par le *Dessein perpetuel*, nous voyons qu' « il se lit une inscription sur une des portes de la ville de Milan qui semble separer les faux-bourgs du corps de la ville, qui porte ces mots : *Philippo II, Regum omnium maximo, Hispanico, Africo, Indico, Belgico, etc., pio gentium omnium Parenti, divino numine electo ad omnia imperia separata congreganda*, etc.

Le *Manifeste françois*, voulant de son côté nous donner la preuve la plus frappante de l'ambition des Espagnols, rappelle de même « l'inscription placee à une des portes de la ville de Milan qui separe la ville des faux-bourgs ». Et il la cite textuellement, comme le *Dessein perpetuel* [2].

Ce double rapprochement est assurément digne de remarque. Mais, dira-t-on encore, ne peut-il donc s'expliquer par un simple emprunt? — Soit. D'ailleurs, nous avons des preuves beaucoup plus directes de notre opinion.

En effet, presque à chaque page du *Manifeste françois*, nous rencontrons le religieux, ici habitué à compter sur « la grâce divine [3] », là se rappelant les objets ordinaires de ses méditations, soit qu'il demande aux Espagnols « quel Ange leur a revelé leur eslection » à la Monarchie universelle, ou « comment ils se sont guindez jusques au

[1] *Le Manifeste françois*, p. 8.
[2] *Le Manifeste françois*, pp. 8-9.
[3] *Le Manifeste françois*, p. 5.

cabinet de Dieu[1] » ; soit qu'à propos de la pierre de jaspe, qui, selon lui, « arreste le sang et est marque de la paix », il ajoute aussitôt que « d'elle sont faictes les murailles de la cité celeste[2] » ; soit que, voyant dans « l'interest particulier la racine de tous les maux, qui ne produit que deluges de desolations[3] », il traduise saint Paul disant à Timothée : *Radix omnium malorum est cupiditas,* quam quidam appetentes erraverunt a fide et *inseruerunt se doloribus multis*[4] ; soit enfin que, pour expliquer les victoires des Espagnols, il unisse à la cause naturelle de leur bon ordre politique la cause supérieure de « la Providence de Dieu, qui hausse et baisse le degré comme bon luy semble[5] ». Si, d'ailleurs, l'auteur du *Manifeste françois* constate chez les Espagnols « des heresies espouvantables comme celle de *los Alumbrados,* illuminez qui ont infesté » leur pays[6], cette observation est toute naturelle de la part du religieux qui préparait déjà, pour la consommer dix ans plus tard, la ruine de cette secte en France[7]. Enfin, n'est-ce pas le désir de la croisade contre le Turc, désir alors plus vif que jamais dans l'âme du P. Joseph, qui s'échappe en ces mots : « Il y a du contentement à voir ces deux grands luminaires des Roys estre joincts en un globe, à condition que ce soit pour abattre l'ennemy commun du nom Chrestien[8] ? »

[1] *Le Manifeste françois,* p. 9.
[2] *Le Manifeste françois,* p. 26.
[3] *Le Manifeste françois,* pp. 15-16.
[4] S. Paul, I, Tim., VI, 10.
[5] *Le Manifeste françois,* p. 13.
[6] *Le Manifeste françois,* p. 20.
[7] Lepré-Balain, *Vie du R. P. Joseph,* l. VII, ch. XXVII, et *Suplement à l'Histoire,* année 1635, au commencement. — V. les *Memorie recondite* de Vittorio Siri, t. VIII, p. 191, et l'abbé Richard, *Histoire de la Vie du P. Joseph,* t. II, pp. 174-186.
[8] *Le Manifeste françois,* p. 26.

D'ailleurs, pour le *Manifeste françois* comme pour le *Discours de l'estat de tous les Princes Chrestiens*, les meilleures preuves de l'attribution que l'on en doit-faire au P. Joseph, se tirent du style. En effet, les pensées peuvent toujours être empruntées et reproduites. Le style est nécessairement de l'homme même.

Signalons d'abord quatre jeux de mots qui nous rappellent tout à fait ceux du *Discours* : « Et voilà Henry le Grand ressuscité, *tonnant, estonnant* les yeux » ; « etiquettes *specieuses, precieuses* » ; « esperances *imaginaires, inimaginables* » ; « *battre, abattre* l'ennemy du nom Chrestien [1] ».

Remarquons ensuite dans le *Manifeste* certaines épithètes de blâme, particulièrement vigoureuses, et qui sont très fréquentes dans les *Œuvres spirituelles* du P. Joseph; comme *effroyable, espouvantable, deplorable, execrable, diabolique.*

« Le progrez de l'Espagnol, l'establissement de sa domination sont marques *effroyables* de l'ire de Dieu sur la Chrestienté » ; « la luxure est *effroyable* parmy les Espagnols » ; « l'eclipse *effroyable* du soleil de la Chrestienté » : c'est-à-dire la mort de Henri IV. — « C'est un meteore *espouvantable* pour donner le vertigo aux cervelles mieux timbrees » ; « on ne sçauroit accuser ces nations d'avoir eu des heresies *espouvantables* comme celle de *los Alumbrados* » ; « qui ne sent que c'est la plus *espouvantable* tyrannie qui fut jamais ? » — « Les Espagnols ont mis cet Estat au point *deplorable* où il est » ; « ô chose *deplorable !* » ; « ce temps *deplorable* » ; « la *deplorable* servitude qui nous menace. » — « Ils avoient un tableau de

[1] *Le Manifeste françois*, pp. 16, 21, 7, 27.

l'*execrable* frere Clement. » — « Les hommes et les femmes croient que la paillardise n'est point peché, avec plusieurs autres heresies *diaboliques* [1]. »

Effroyable, espouvantable, deplorable, execrable, diabolique, toutes ces épithètes, expression ordinaire du blâme et de l'indignation chez une âme énergique, reviennent sans cesse, nous le répétons, dans les *Œuvres spirituelles* du P. Joseph [2]. — Pourquoi donc les avons-nous rencontrées ici pour la première fois? — C'est que le *Manifeste françois* n'est pas comme le *Progrez des Conquestes*, comme le *Dessein perpetuel*, comme le *Discours de l'estat de tous les Princes Chrestiens*, un simple exposé, non moins calme que méthodique, de la situation politique de l'Europe, mais un vif, un violent réquisitoire d'un patriote français contre l'ambition espagnole. Alors l'émotion devait tirer de l'âme de l'écrivain tous ses qualificatifs les plus sévères pour les appliquer à nos ennemis. C'est ce qu'elle a fait et c'est, comme nous le verrons, ce qu'elle fera à chaque occasion semblable.

Le *Manifeste françois* nous dit : « *Toutes les histoires sont pleines de* changemens arrivez tant par la Providence divine que par la nature essentielle des choses mortelles [3]. » *Toutes les histoires sont pleines!* Nous avons ici une locution très familière au P. Joseph. En effet, nous lisons dans ses *Œuvres spirituelles :* « *Les livres sont tous pleins des* instructions necessaires [4]; » « des

[1] *Le Manifeste françois*, pp. 5, 12, 14 ; — 14, 20, 22 ; — 15, 15, 19, 19 ; — 11 ; — 20.

[2] V. à l'appendice II ces mêmes épithètes tirées des *Œuvres spirituelles* du P. Joseph.

[3] *Le Manifeste françois*, pp. 23-24.

[4] *Practique interieure*, f. 12 r.

oraisons vocales *dont tous les livres sont pleins*[1] » ; « nous avons *leurs livres pleins de* ceste distinction signalee[2] » ; « *tous les livres en sont pleins*[3] » ; « *toute l'Escriture est pleine de* cela » ; « *l'Escriture est toute pleine de* cela » ; « *toute l'Escriture est remplie de* tels passages » ; « *les livres sont pleins de* cela » ; « *l'Escriture est pleine de* cela » ; « *l'Escriture est pleine de* cela » ; « *tout le Nouveau Testament* n'*est plein* que *de* cela » ; « *toute l'Escriture est pleine de* cela » ; « *l'Escriture est toute pleine de* cela » ; « *toutes les pages sont pleines de* courage » ; « *tous les livres* ne *sont pleins* d'autre chose » ; « *tous les livres en sont pleins* » ; « *le premier livre* des Rois *est tout plein de* ses miseres[4] ».

Le *Manifeste françois* dit encore : « Si les Espagnols avoient empiété la France, ne se rendroient-ils pas facilement les Seigneurs de toute l'Europe? *Pour cela, il ne faut pas aller à l'oracle de Delphes*[5]. » Cette fois, c'est, dans des phrases de sens très variable, un tour identique que nous voyons souvent employé par le P. Joseph en ses *Exhortations*. Nous y lisons, en effet : « Vous me demandez : Comment connoistray-je si j'aime la creature autant ou plus que Dieu. *Il ne faut point aller au devin pour cela.* » « *Il n'est donc pas besoin d'aller en Sorbonne pour* apprendre la science de l'operation de Dieu. »

[1] *Introduction à la Vie spirituelle*, p. 16.

[2] *L'Explication Mystique de la Regle de S. François*, p. 29.

[3] *Traicté des trois Vœux de Religion*, p. 642.

[4] *Exhortations*, Ms. 2 du Calvaire d'Angers, p. 39″; Ms. 3, fos 272 r., 404 r., 555 v., 640 v., 773 v. ; Ms. 16, pp. 264, 96″ ; Ms. 2 du Calvaire d'Orléans, fos 109 v., 339 v., 255 r., 420 v.

[5] *Le Manifeste françois*, p. 15. — P. 18, le *Manifeste françois* dit d'une façon assez semblable : « *Cela ne se trouve point* à la liste des dormans. »

« *Le Pape et Messieurs les Cardinaux ne s'assembleront pas pour* vous en eclaircir. » « Or, *il n'est point necessaire pour cela* d'aller au presche ny au sermon. » « *Il ne faut point aller chercher ce fleuve aux Indes.* Il est dans votre cœur. » « *Pour faire cela, il ne faut point* tant de discours. » « *Pour aimer Dieu, il n'est pas besoin* de dresser des machines ny des grues. » « *Il n'est pas necessaire de monter* au Ciel ou de descendre aux Enfers. *Il ne faut point faire un si grand chemin*, mais entrer en vostre cœur. » « *Je ne demande pas que vous alliez en Bethleem* les trouver. » « Je n'ay point estudié en Sorbonne. *Il ne faut point d'autre eschole* que votre cœur. » « *Il n'est pas besoin d'assembler un Concile pour* adviser à ce qui vous convient. » « *Il ne faut point user de beaucoup de paroles pour* vous faire connoistre [1]. »

Si probant que puisse être ce qui précède, il est pourtant sûr qu'il le cède en force démonstrative à certaines métaphores du *Manifeste françois*. En effet, elles ne laissent plus, du moins nous le croyons, le moindre doute sur l'origine de cet écrit.

« Remarquez cecy, dit l'auteur; par la discipline, par les recompenses, des *poules mouillees* les Espagnols en ont fait des coqs. Nous, au contraire, par le mespris de la discipline militaire et à faute de reconnoistre la vertu, les services, nous avons rendu nos coqs *des poules mouillees* [2]. » Ainsi pouvait bien parler celui qui, dans une circonstance également grave et solennelle, osera dire au

[1] *Exhortations*, Ms. 3 du Calvaire d'Angers, pp. 102, 102, fos 509 v., 592 r., 675 v., 729 v.; Ms. 7, p. 716; Ms. 16, p. 509, Ms. 2, pp. 49, 133', 11'', 76''.

[2] *Le Manifeste françois*, pp. 30-31.

cardinal de Richelieu lui-même, qu'il n'était « qu'une *poule mouillee*[1] ».

L'auteur du *Manifeste françois* nous parle d'une union des sujets, « union estroite, sans *fard*, sans *desguisement* » ; de « meschans François qui colorent leurs desseins et leur interest particulier des raisons de justice et de bien public, les *plastrant*, les embellissant » ; de « François piteux et manchots, *traictez à la fourche* », qu'on ne peut retenir néanmoins, « quand ils oyent battre aux champs » ; d' « aveugles », de « manchots, sans jugement, sans courage », faits « pour estre *mis* aux fers, *à la cadene* » ; de la « meditation de maux passez » et du « sens rassis », qui «ont *perdu leur escrime*[2] ». C'est en sept pages du *Manifeste françois* que nous rencontrons ces expressions, ces métaphores très particulières. Or, n'est-il pas remarquable que nous les retrouvions toutes, une seule exceptée, en dix-huit pages de l'*Introduction à la Vie spirituelle* du P. Joseph, et que celle qui y manque, ait sa place dans les *Exhortations* du même auteur? En effet, aux chapitres vingt-sixième et vingt-septième du livre cinquième de l'*Introduction à la Vie spirituelle*, nous voyons les « ennemis de nostre bien spirituel qui *se desguisent* sous l'apparence d'amis », la « gayeté libertine qui *se plastre* comme avec du *fard* par

[1] V. l'abbé Richard, *Histoire de la Vie du R. P. Joseph*, t. II, p. 246. — Et si, comme l'affirme cet historien, le P. Joseph avait coutume de qualifier ainsi Richelieu, quand il était seul avec lui et qu'il le voyait irrésolu, notre induction n'en a que plus de vraisemblance.

Du reste, le cardinal n'avait pas le bénéfice exclusif de cette qualification familière. En effet, dans sa 43e lettre à la Mère Gabrielle de l'Esperonnière, le P. Joseph parle d'un personnage considérable qu'il appelle « *une pauvre poule* ».

[2] *Le Manifeste françois*, pp. 30, 28, 31, 25, 32.

l'apparence d'une saincte joye d'esprit », les « sentimens » qui veulent « surprendre l'esprit à l'impourveu, le pousser à bas de son trosne dans le precipice de quelque peché, le *mettre à la cadene* et regner en son lieu », les « desirs charnels qu'il faut *traicter à la fourche*, gourmander et soubmettre à l'esprit [1] ». Et dans les *Exhortations*, nous voyons enfin que si l'âme garde l'obéissance et l'humilité dans la tentation, « c'est où Satan *perd ses escrimes* [2] ».

A notre avis, ces métaphores si originales, par cela même qu'elles se remarquent, non seulement en deux passages relativement courts du *Manifeste françois* et de l'*Introduction à la Vie spirituelle*, mais en deux sujets totalement opposés, ne peuvent être le produit que d'un même esprit. En effet, il est inadmissible que deux écrivains puissent, en de telles conditions, se rencontrer dans l'emploi de figures d'une aussi parfaite analogie.

Nous ferons sur le *Manifeste françois* une dernière observation, également utile pour la critique littéraire des œuvres du P. Joseph et pour la démonstration de notre thèse. Dans le *Manifeste françois*, Henri IV adresse un discours pathétique à Louis XIII et à Marie de Médicis. A son fils il rappelle toutes les qualités royales

[1] *Introduction à la Vie spirituelle*, pp. 632, 634, 638, 650.

[2] *Exhortations*, Ms. 16 du Calvaire d'Angers, p. 234.

Le *Manifeste françois* dit, p. 18 : « L'Espagnol *vous embrasse* de tous costez comme le lierre, *pour vous estouffer*. » N'est-il pas remarquable encore que nous trouvions cette même métaphore dans le *Discours* du P. Joseph *en forme d'exclamation sur la conduitte de la divine Providence en la disposition des divers evenemens de sa vie depuis sa naissance jusques à son entree en religion ?* Le P. Joseph parle de sa mère, qui, dit-il, fut moins aimée de ses parents que toutes ses sœurs, et il remercie Dieu de n'avoir pas permis « qu'ils l'*embrassassent* trop estroitement, de peur qu'ils ne vinssent à l'*estouffer* ». (Ms. du Calvaire d'Angers, p. 16.)

que Dieu lui a départies, et après en avoir fait une solennelle énumération, il ajoute : « Voudriez-vous faire de tant de vertus la pierre precieuse qui fut trouvee du coq[1]? » Pour détonner ainsi, il faut avoir un goût très particulier des fables. C'est précisément le cas du P. Joseph, qui, du reste, a su faire parfois un bien meilleur usage de l'apologue.

Ainsi, dans les *Petits Traictez* qu'il a composés pour Mme Antoinette d'Orléans, la fondatrice du Calvaire, il observe « que, si la nature quelques fois contrefaict la morte, procurant un assoupissement de ses passions, c'est comme le renard qui, pour attraper les poulets, se couche sur un fumier, comme s'il estoit mort. Les pauvres poulets prennent plaisir à luy picquoter la peau. Soudain, il se leve et les mange[2]. » Ainsi encore, quand il félicite l'âme chrétienne de la nécessité où Dieu l'a mise de n'espérer qu'en lui : « Jamais, dit-il, la bonne mere n'est si soigneusement proche de son enfant que quand elle le voit environné des loups ; lesquels font quelques fois plaisir à la mere et profit aux enfans, les rendans par leurs espouvantables approches plus dociles à leur mere et plus prompts à s'enfuyr dans son giron[3]. »

Voilà qui est tour à tour spirituel et touchant. Dans un cas comme dans l'autre, voilà qui prouve aussi que le P. Joseph aimait les fables et que, voulant inciter Louis XIII à tirer profit de ses vertus, il a bien pu, pour lui mieux faire entendre cette leçon, appeler Phèdre à son secours[4].

[1] *Le Manifeste françois*, p. 17.

[2] *Petits Traictez*, Ms. 2 du Calvaire d'Orléans, f° 499.

[3] *Petits Traictez*, Ms. 2301 de la Bibliothèque Mazarine. — Ce passage a été omis dans le Ms. 2 du Calvaire d'Orléans.

[4] Phèdre, l. VII, fable 12 : *Pullus ad margaritam*. — Comme on le sait, le recueil complet des fables de Phèdre avait été découvert en 1596.

II

Le *Manifeste françois*, animé de la plus vive indignation contre les Espagnols et leurs amis de France, ne poussait pourtant point à la guerre. S'il voulait faire respecter nos droits et notre dignité, ce n'était pas par les armes, mais par la constitution d'un bon conseil, par l'ordre politique bien observé. « L'ordre bien observé, c'est le haut mot, disait-il, et la principale piece[1] ». Cette théorie était déjà formulée dans le *Memoire* écrit en 1623 pour Richelieu[2] et dans le *Discours de l'estat de tous les Princes Chrestiens*[3]. Là, le P. Joseph souhaitait à la France, pour le dedans, l'ordre que procure l'obéissance de tous les sujets rendue à l'autorité souveraine, en même temps qu'il lui désirait, pour le dehors, le rétablissement de ses anciennes alliances.

D'après ces écrits encore, le P. Joseph se proposait d'atteindre son but par une double voie, celle « de la negociation » et celle « de la force ». Mais la force ne devait être employée qu'au secours de la négociation ; les moyens pacifiques seraient les premiers mis en usage. C'est ce que nous confirme le *Dessein perpetuel des Espagnols à la Monarchie universelle*. Le P. Joseph y dit en effet : « Ce n'est pas qu'il faille aussi tost courir aux armes et rompre la paix publique, comme si un

[1] *Le Manifeste françois*, p. 30.
[2] Lepré-Balain. *Vie du R. P. Joseph*, l. V, ch. IV.
[3] *Discours de l'estat de tous les Princes Chrestiens* (*Merc. fr.*, t. X, pp. 16-19.)

grand Roy, en un si puissant royaume comme la France, n'avoit point autre moyen de proteger les affligez. Le Roy Henry le Grand, en cas pareil et sans se porter aux remedes violens, en a par sa prudence assez monstré le chemin, comme quand par une serieuse entremise de son credit et auctorité il accommoda le differend du Pape et des Venitiens, ou quand par sa liberalité il secouroit ceux qui imploroient son assistance, ou quand par menaces il intimidoit ceux qui vouloient opprimer ses amis et alliez. Aussi est-ce par ces moyens qu'il faut commencer, avant qu'en venir à la force ouverte, toute guerre estant et ruineuse et hazardeuse, quelque juste qu'elle soit[1]. »

On voit qu'en tout le P. Joseph était le disciple de Henri IV. On voit également que cet homme, dont une légende haineuse ou aveugle a fait le boute-feu de l'Europe entière, était un sincère, un ardent ami de la paix. Quand il a conseillé la guerre, c'est qu'il l'a crue nécessaire pour l'honneur de son pays, pour le bien de la Chrétienté.

Malheureusement tout le monde n'avait pas sa modération. Au printemps de 1624, les huguenots, toujours mécontents, toujours remuants, semblaient vouloir reprendre les armes en faveur de leurs vieilles prétentions politiques, et les Espagnols se préparaient visiblement à continuer l'œuvre déjà bien avancée de la ruine de nos alliances. Alors certains politiques, plus ardents que sages, conseillèrent à Louis XIII la guerre immédiate soit contre les perturbateurs de son royaume, soit contre les suborneurs de ses amis. C'était au moment même où le roi se préparait à traiter, à Compiègne, avec les délégués des huguenots et avec les ambassadeurs de nos anciens alliés. Dans cette prévision, le P. Joseph reprit la

[1] *Dessein perpetuel*, p. 15. — Cf. *Merc. fr.*, t. X, pp. 95-96.

plume. Par ses précédents discours il avait travaillé à nous mettre en garde contre toute surprise de la part des ennemis du roi et de ceux de la France. Il voulut de même nous détourner de tout dessein de provocation. Si, comme il le disait, il fallait ne rien souffrir de honteux, il fallait aussi ne rien entreprendre de téméraire. C'est l'objet de son *Discours d'Estat contenant les raisons pourquoy la France ne doit entrer en aucune guerre ny contre les Huguenots ny contre les Espagnols*[1].

Toutes les idées de ce *Discours d'Estat* nous sont connues comme étant celles du P. Joseph.

En effet, d'après ce *Discours*, pour quelles raisons la France devait-elle ne pas entrer en guerre contre les huguenots? — Parce que dans les dernières guerres qui leur avaient été faites, « les sieges des moindres places ayans causé de grands carnages et la perte de beaucoup de gens de qualité, cela n'avoit faict qu'augmenter l'horreur des calamitez publiques, et qu'aux plus fortes villes la perte avoit redoublé avec le hazard qu'on avoit couru de ne les emporter pas ». — Parce que le parti des calvinistes « ayant jetté de profondes racines, il seroit plus facile de l'arracher par la douceur et dans la paix que non point avec violence et les armes à la main, veu que la paix ralentissoit et leur zele et leur courage, où la guerre au contraire leur rechauffoit et rallumoit l'un et l'autre ». — Parce que « les laissant ainsy sommeiller dans une profonde paix, Sa Majesté Très Chrestienne, regnant par le sceptre de la justice, leur leveroit tout l'ombrage qui les rendoit si vigilans à ne penser jamais qu'à se conserver, soit par les

[1] *Discours d'Estat* (*Merc. fr.*, t. X, pp. 97-105).

fortifications de leurs places, soit par leurs conventicules, soit par leurs secrettes menees et intelligences avec l'estranger ». — Parce qu' « il falloit tenir ces gens là en paix le plus qu'on pourroit, et les ramener doucement à l'amour de la Royauté, en obligeant tout le corps par une religieuse observation des edicts du Prince, et en faisant du bien à la Noblesse particuliere, qui estoit en quelque consideration parmy eux, sans mesmement oublier d'interesser sous main les plus habiles Ministres, afin qu'ils s'estudiassent à contenir ces peuples en devoir, leur preschant avec chaleur l'obeissance du Souverain ». — Finalement parce que « c'estoit du Ciel qu'il falloit attendre la conversion des devoyez, avec la bonne doctrine et la vie exemplaire que nos Prelats y devoient contribuer de leur part[1] ».

Or toutes ces raisons devaient se présenter d'elles-mêmes à l'esprit du P. Joseph. En effet, — dans la guerre faite aux huguenots en 1621, il avait suivi de très près les sièges de Saint-Jean d'Angely, de Nérac, de Montauban ; il s'était signalé à la tête de nombreux capucins qui convertissaient par la prédication ceux que le roi soumettait par les armes, et il avait autant que personne déploré la mort du duc de Mayenne et des « gens de qualité » tombés pendant cette campagne[2]. — Il ne

[1] *Discours d'Estat (Merc. fr.* t. X, pp. 98, 98, 100, 99-100, 101).

[2] Lepré-Balain, *Vie du R. P. Joseph*, l. IV, ch. xx. — H. Martin, *Histoire de France*, Furne, 1844, t. XII, pp. 423-425. — *Epistres du P. Joseph*, XI, 13e et 14e épîtres à *une Religieuse de l'Ordre de Fontevrauld, attiree du couvent de sa profession en celuy de l'Encloistre*, IX, 9e épître *à la niepce de la Mere de Drouin*, et *passim*.

« Le Roy, écrivait le P. Joseph à la première de ces religieuses, assiege une ville nommee Clerac et fort rebelle et mutine. Il y a eu depuis quatre jours plusieurs tuez de part et d'autre, et quelques uns

cessa jamais de conseiller fortement aux huguenots de parti la soumission à l'autorité royale et de travailler à y amener par les voies secrètes de la politique leurs principaux chefs et leurs ministres les plus influents[1]. — D'ailleurs, il était renseigné « de toutes façons sur leurs agissements », comme « sur toutes leurs manœuvres et alliances[2] ». — Dans sa longue polémique avec eux, il leur fit observer maintes fois que l'Église « procede diversement selon la diversité des temps touchant la naissance et le progrez des heresies », employant tour à tour vis-à-vis d'elles la force, la douceur ou la tolérance[3]. — Enfin il a rappelé constamment à ses missionnaires et aux prélats la triple obligation de procurer la conversion des calvinistes par la patience, par la doctrine, par l'exemple.

C'est, on le voit, tout ce qu'il fallait pour mettre en

des nostres de qualité..... M. du Maine (de Mayenne) assiege Montauban proche de Clerac ; priez Dieu pour ce prince fort vaillant et qui se met trop au peril ; il est grand catholique. »

Le P. Joseph écrivait à la même religieuse pendant le siège de Montauban : « Les affaires publiques vont de bien en mieux ; il y a eu pourtant des seigneurs tuez de grande qualité et pieté : l'un d'eux est fort amy du Reverendissime Prelat. » — C'est ce que dit H. Martin. *Hist. de France*, t. XII, p. 429 : « L'élite des gentilshommes de l'armée royale vint se faire tuer sur ce boulevard. Le duc de Mayenne périt le 17 septembre victime de ses folles bravades. »

A la nièce de la R. M. de Drouin, le P. Joseph demandait de prier pour les affaires publiques et les âmes de plusieurs grands serviteurs de Dieu morts à Montauban (22 décembre 1621). — De Luynes était mort le 14 décembre, victime d'une fièvre rouge qui désolait l'armée royale.

[1] G. Fagniez, *La déchéance politique et religieuse du Protestantisme* (*Revue des Questions historiques*, t. XLVI, pp. 505-516).

[2] Lepré-Balain, *Vie du R. R. Joseph*, l. IV, ch. xvi ; l. V, ch. xv ; l. VI, ch. ii.

[3] *Mercure françois*, t. XV, p. 449.

avant dans le *Discours d'Estat* les raisons que donnait l'auteur de ne pas faire la guerre aux huguenots.

L'auteur du *Discours d'Estat* observait aussi que « le party Huguenot qui s'estoit rebellé, estoit une faction qui n'avoit pour object que l'anarchie, et que, comme ces gens là n'admettoient aucun chef au ministere de leur religion pretendue, ils ne voudroient non plus reconnoistre de Princes ny de Roy au regime de l'Estat[1] ». — C'est exactement encore ce que, d'après Lepré-Balain, le P. Joseph avait fait observer au duc de Luynes en 1620 : « Tant que ceste rebellion des Huguenots, disait-il, subsisteroit en France, l'esprit de leur secte estant ennemy de la Monarchie et de l'obeissance, il ne falloit point esperer que le Roy jouist d'aucune tranquillité dans son Estat[2]. »

Si maintenant nous examinons les raisons pour lesquelles le *Discours d'Estat* jugeait que la France devait n'entrer en aucune guerre contre l'Espagne, nous ne les trouverons pas moins révélatrices que les premières.

Entre autres, nous noterons celles-ci : « Que ce seroit tout le contentement des Huguenots de voir ces deux jeunes Lyons — Louis XIII et Philippe IV — s'acharner l'un contre l'autre, afin de pouvoir s'affermir dans le milieu du Royaume » ; — « Qu'il falloit estre jaloux de la reputation du Roy et donner ceste forte impression dans toutes les nations de la Chrestienté, qu'il ne cedoit en zele, pour ce qui regardoit la manutention de la Religion Catholique, ny au Roy d'Espagne ny à aucun Prince de la Chrestienté » ; — « Qu'il sembloit que les mers, les

[1] *Discours d'Estat* (*Merc. fr.* t. X, pp. 97-98.)

[2] Lepré-Balain, *Vie du R. P. Joseph*, l. IV, ch. XVI.

Alpes et les Pyrenees estoient les bornes que la nature avoit posees entre ces deux belliqueuses nations pour les tenir renfermees chascune dans son pays[1] ».

Nécessité de n'attaquer l'Espagne qu'après avoir pacifié les huguenots chez nous : voilà, d'après Lepré-Balain, une des pensées principales du *Memoire* de 1623, rédigé pour Richelieu par le P. Joseph. Qualité du Roi Très Chrétien pour défendre mieux que personne la Chrétienté et ses intérêts, cette pensée a été développée au commencement du *Discours de l'estat de tous les Princes Chrestiens*[2]. Respect des bornes naturelles des divers États, cette troisième pensée se trouve encore dans le *Discours de l'estat de tous les Princes Chrestiens* et en maint endroit des *Œuvres politiques* du P. Joseph.

En voici une quatrième qui lui tenait plus au cœur que toutes les autres, celle de la croisade de la Chrétienté contre le Turc. En effet, le *Discours d'Estat* trouve que « l'Orient et l'Empire des Ottomans devoit estre l'object de l'ambition » des rois de France et d'Espagne « et le champ de leurs armes » ; — « Que s'ils avoient à allonger les limites de leurs Estats, ce devoit estre de la despouille de ces infidelles » ; — « Qu'en attendant l'entreprise d'un dessein si glorieux, le principal fruict de leur bonne intelligence seroit de se faire obeir de leurs propres subjects[3] ».

Ici, nous avons les pensées, les désirs de l'homme qui depuis près de dix ans travaillait à unir, à entraîner toute la Chrétienté contre le Turc ; dont le but était, pour l'avenir, de reconquérir les Lieux Saints, et, pour le présent, de purger la France des mauvaises humeurs,

[1] *Discours d'Estat* (*Merc. fr.*, t. X, pp. 101, 102, 103).
[2] Lepré-Balain, *Vie du R. P. Joseph*, l. V, ch. IV.
[3] *Discours d'Estat* (*Merc. fr.*, t. X, p. 103).

c'est-à-dire des divisions dont elle souffrait ; qui, contrarié par la sourde et longue opposition de l'Espagne, n'avait pourtant pas encore renoncé à toute espérance de maintenir entre les deux plus grandes nations catholiques la bonne entente nécessaire à l'exécution de son projet de croisade ; qui, dans le *Manifeste françois*, trouvoit tant de « contentement à voir ces deux grands luminaires des Rois — les rois de France et d'Espagne — estre joincts en un globe, à condition que ce soit pour abattre l'ennemy commun du nom Chrestien[1] ». Cette fois donc nous avons dans le *Discours d'Estat* non seulement une pensée habituelle, mais la pensée dominante du P. Joseph[2].

Avec les idées du P. Joseph, le *Discours d'Estat* reproduit aussi son style.

Nous remarquons les métaphores les plus familières à son esprit. Ce sont « les plus sages pilotes qui *baissent quelques fois leurs voiles* au plus fort de la tempeste » ; ce sont « les plus grands Empires qui tresbuchent par de legeres secousses, comme *les grands embrasemens des temples et des palais arrivent souvent par une estincelle negligee* » ; « nostre histoire estoit le *tableau où l'on voyoit depeintes toutes les calamitez* des guerres survenues entre la France et l'Espagne » ; « on y voyoit

[1] *Le Manifeste françois*, p. 24.

[2] Le *Discours d'Estat* met en avant le « propre interest » de Louis XIII et de Philippe IV. — Le P. Joseph, dans le *Discours de l'estat de tous les Princes Chrestiens*, disait aussi : « Ce qu'il y a de princes au monde ne se gouverne que par les interests. » (*Merc. fr.*, t. X, p. 17.) N'avait-il pas, du reste, sur le même sujet auquel touche ici le *Discours d'Estat*, écrit bien auparavant tout un discours intitulé : *L'ouverture de l'interest de tous les Princes pour les engager à la guerre contre le Turc !*

comme dans un crystal les divers visages de la fortune ». Autant d'images qui, nous n'exagérons rien, reparaissent continuellement dans les diverses *Œuvres spirituelles* du P. Joseph. Ajoutons-y « *la sanglante tragedie* qui se joueroit sur la frontiere [1] ».

Laissons ici toutes les expressions exploitées dans les discours précédents. Nous avons mieux. Seulement nous demandons qu'on veuille bien nous accorder un postulat. Le *Discours d'Estat*, invite les rois de France et d'Espagne à arrêter les progrès de l'hérésie ; autrement, dit-il, « ils n'en pouvoient *esperer autre grace que celle du Polypheme, qui seroit d'en estre mangez les derniers* [2] ». Voilà qui ne s'emprunte pas ! Or cette observation, singulière assurément, se rencontrera pourtant plusieurs fois, comme nous le verrons, dans les *Œuvres politiques* du P. Joseph. Pour cette raison encore le P. Joseph est donc l'auteur du *Discours d'Estat*.

En êtes-vous bien sûr, nous dira-t-on ? Avez-vous lu en quels termes le *Mercure françois* annonce le *Discours d'Estat*? « Comme les esprits sont contraires d'advis, dit-il, les auteurs des discours cy-dessus — c'est-à-dire du *Discours de l'estat de tous les Princes Chrestiens, du Progrez des Conquestes* et du *Dessein perpetuel* — sembloient conseiller le Roy Très Chrestien, ou par amitié ou par force, de reduire le Roy d'Espagne et la Maison d'Austriche à remettre l'estat des alliez de la couronne de France comme chascun d'eux estoit à la paix de Vervins. *Il y en eut d'autres* qui mirent la main à la plume et jetterent au public le discours suivant, où ils maintenoient qu'on ne devoit faire entrer la France en aucune guerre, ny contre les

[1] *Discours d'Estat* (*Merc. fr.*, t. X, pp. 101-102).

[2] *Discours d'Estat* (*Merc. fr.*, t. X, p. 104).

Huguenots, ny contre les Espagnols[1] ». Ainsi, le *Discours de l'estat de tous les Princes Chrestiens, le Progrez des Conquestes* et le *Dessein perpetuel* d'un côté, et de l'autre le *Discours d'Estat* sont venus d'auteurs différents, d'esprits contraires, dont les uns conseillaient au besoin la guerre et les autres l'écartent à tout prix. C'est le *Mercure* qui le dit. — Eh bien, oui, c'est le *Mercure* qui le dit, et c'est pour cela que ce dire ne nous trouble pas dans nos conclusions. Le *Mercure*, nous le savons, c'est le P. Joseph ; c'est le P. Joseph qui se cache. Les circonstances ont changé. En changeant, elles ont modifié ses vues. Et cette succession « d'advis contraires » lui a donné la pensée d'attribuer à plusieurs auteurs ses propres écrits. Voilà tout. Pour se dissimuler ici, le P. Joseph emprunte aux circonstances le moyen qu'elles lui offrent. Il en imaginera bien d'autres !

III

Vers la fin d'août 1624, le P. Joseph présida à Orléans le chapitre annuel des capucins de Touraine, qui lui continuèrent, malgré lui, ses fonctions de provincial[2]. En même temps Richelieu devenait le premier ministre de Louis XIII[3]. Aussitôt il supplia son conseiller de rentrer en toute hâte à la Cour. Il avait, lui disait-il, des affaires pressantes, qu'il ne voulait confier à personne, ni résoudre sans son

[1] *Mercure françois*, t. X, p. 97.

[2] Lepré-Balain, *Vie du R. P. Joseph*, l. IV, ch. xxvi, xxx. Le P. Joseph avait été élu provincial des capucins de Touraine, au chapitre tenu par le général de l'Ordre à Orléans en mai 1623.

[3] C'est le 3 août 1624 que la Vieuville fut arrêté à Saint-Germain et le 12 qu'il fut envoyé prisonnier à Amboise.

avis[1]. Le P. Joseph répondit à l'appel du premier ministre et demeura auprès de lui jusqu'au premier mars 1625. Ce jour-là, il devait en effet quitter Paris pour se rendre à Rome au chapitre général de son Ordre[2].

Si, comme nous l'avons vu, le P. Joseph se refusait à provoquer nos ennemis de la Maison d'Autriche, il ne voulait pas davantage être surpris par eux. Les Espagnols, il est vrai, n'avaient pas encore entamé le territoire de la France. Mais il ne pouvait ignorer les perfides pratiques par lesquelles ils travaillaient les Suisses et les Grisons. Il ne méconnaissait pas davantage la situation singulièrement favorable qui assurerait le succès de leurs tentatives directes contre nous, le jour où, « tenant de l'Espagne à la Gascogne et au Languedoc, et, par les Seigneuries du Pays-Bas, à la Picardie, Champagne et Bourgogne[3] », d'ailleurs assurés du concours dévoué de la Lorraine, ils auraient, après la Suisse et le pays des Grisons, absorbé le Palatinat et les Provinces-Unies. Alors, pour être mangés les derniers, nous n'en serions pas moins sûrement mangés. C'était ce qu'il ne voulait pas. Voilà pourquoi, pendant les six mois que dura son séjour auprès du cardinal, il entreprit d'actives négociations avec tous les peuples qui pouvaient éloigner l'Espagnol de nos frontières.

Les Polonais, qui étaient en guerre avec les Suédois depuis plus de vingt ans au sujet de la Livonie, tenaient une diète « pour deliberer s'il estoit necessaire de

[1] Lepré-Balain, *Vie du R. P. Joseph*, l. IV, ch. xxx. — L'abbé Richard, *Histoire de la Vie du R. P. Joseph*, t. I, p. 295.

[2] Lepré-Balain, *Vie du R. P. Joseph*, l. IV, ch. xxxii.

[3] *Discours de l'estat de tous les Princes Chrestiens* (*Merc. fr.*, t. X, p. 20.)

continuer les hostilités ou de faire la paix[1] ». Le P. Joseph fit présenter au roi de Pologne un « discours d'Estat sur la difficulté de continuer la guerre entre les couronnes de Pologne et de Suède », et de la sorte contribua sans doute à faire prolonger une trêve qui devait permettre au roi de Suède de tourner ses forces d'un autre côté[2].

En Suède et en Danemark, le P. Joseph fit employer Des Hayes, baron de Cormenin, pour éloigner de ces deux puissances une guerre imminente et les déterminer à entrer dans une même ligue avec la république de Venise et le duc de Savoie[3].

Aux Provinces-Unies il fit envoyer comme ambassadeur extraordinaire le sieur d'Espesses, afin de resserrer les liens de notre alliance avec elles. Il le faisait peu après suivre du sieur de Bellujon[4].

En même temps qu'il assurait des subsides à Mansfeld de la part de la France, il soutenait ce condottiere « contre la méfiance et la lassitude des Hollandois[5] ».

Pour terminer l'affaire du Palatinat à la commune satisfaction du duc de Bavière et du roi de la Grande-Bretagne, il expédia à Munich le sieur de Fancan-Langlois, abbé de Beaulieu et chantre de Saint-Germain-l'Auxerrois, qui bientôt après devait être remplacé par Henri de Gournay, sieur de Marcheville[6].

[1] *Mercure françois*, t. X, p. 260.

[2] *Mercure françois*, t. X, pp. 260-268.

[3] G. Fagniez, *Richelieu et l'Allemagne* (*Revue historique*, t. XLV, p. 7). — Cf. Avenel, *Lettres, papiers d'État de Richelieu*, t. VII, p. 940, *Instruction à Des Hayes*, 12 septembre 1622.

[4] *Mercure françois*, t. X, p. 300.

[5] G. Fagniez, *Richelieu et l'Allemagne* (*Revue historique*, t. XLV, p. 6).

[6] G. Fagniez, *Richelieu et l'Allemagne* (*Revue historique*, t. XLV, pp. 13-16).

Mais la première, comme la plus importante des négociations conduites par le P. Joseph, était relative à la Valteline. Au mois de septembre 1624, pendant que les Suisses tenaient leur assemblée générale à Bade, il leur envoya, en qualité d'ambassadeur extraordinaire, le marquis de Cœuvres. Celui-ci devait « obtenir des cantons catholiques leur acquiescement à estre cautions de ce qui avoit esté promis au traicté de Madrid et faire accorder par les Grisons le pardon general qu'ils estoient obligez de donner aux Valtelins pour les choses passees[1] ».

Assurément rien de tout cela ne se faisait sans l'approbation du premier ministre. Mais c'était le P. Joseph qui désignait à son choix la plupart des négociateurs[2]. C'était lui qui rédigeait souvent leurs instructions et quelquefois leurs discours. Le discours présenté au roi de Pologne, celui de M. d'Espesses aux États de la Haye, celui du marquis de Cœuvres à la diète des Suisses, ces trois discours, que nous a conservés le *Mercure françois*[3], portent la marque évidente non seulement de l'inspiration, mais de la façon du P. Joseph.

Au moment où Richelieu envoyait son ambassadeur extraordinaire en Suisse, ni lui ni le P. Joseph n'avaient plus déjà grande confiance dans le succès des négociations. Aussi le marquis de Cœuvres se mit-il presque

[1] *Mémoires de Richelieu*, coll. Michaud, t. XXI, pp. 323-324. — *Mercure françois*, t. X, p. 170. — G. Fagniez, *Richelieu et l'Allemagne*, *passim*.

[2] Le P. Joseph avait eu, à l'occasion de ses missions dans le Levant, des rapports très particuliers avec Des Hayes, l'auteur du *Voyage du Levant* (Paris, 1624, in-4°); il était parent d'Espesses; et M. Fagniez (*Richelieu et l'Allemagne*, p. 15) nous apprend qu'il avait dirigé les débuts politiques de Marcheville. C'est encore le P. Joseph qui, plus tard, fera entrer dans la carrière diplomatique son cousin de Feuquières et le comte d'Avaux.

[3] *Mercure françois*, t. X, pp. 261-268 ; 500-503 ; 170-178.

aussitôt à lever des soldats, avec lesquels, au mois de novembre, il envahissait le territoire des Grisons, pour en chasser les Autrichiens et conquérir bientôt après la Valteline sur les troupes pontificales et espagnoles (décembre 1624-février 1625). Quoique l'attaque ne fût qu'indirecte, c'était pourtant l'action, ce n'était plus la négociation.

Ce coup, non moins hardi qu'imprévu, excita une vive émotion dans les esprits. Les Espagnols, qui se disaient à la tête de la ligue catholique, oubliant sans doute qu'ils avaient dans leur parti l'électeur et les princes de la Haute-Saxe, les ducs de Lunebourg en la Basse-Saxe, le landgrave Louis de Hesse-Darmstadt, les comtes de Mansfeld et presque tous les luthériens d'Allemagne[1], sans compter les huguenots de France, dont ils venaient de provoquer et de payer la dernière révolte, les Espagnols, disons-nous, appelèrent la ligue des Français *Ligue des Protestants*, comme si parmi nos alliés nous n'avions pas eu les Vénitiens et les Savoyards, deux peuples des plus catholiques de l'Europe. Cependant, en France, les partisans de l'Espagne jetèrent les hauts cris et répandirent leurs plaintes dans de violents libelles. L'un de ces libelles fut *Le Veritable, ou le Mot en amy sur l'estat present de ce Royaume*[2], paru à la fin de 1624.

Le P. Joseph, qui, contraint par la nécessité, avait conseillé l'intervention armée dans les affaires de la Valteline, défendit devant le public la politique qu'il avait inspirée, et il répondit au *Mot en amy* par *La Cabale espagnole entierement descouverte, à l'advancement de la France et contentement des bons François*[3].

[1] *Mercure françois*, t. XI, p. 55.

[2] Bibl. Nat. Lb[36] 2255. *Le Veritable, ou le Mot en amy sur l'estat present de ce Royaume*, (s. l.) MDCXXIV, pp. 3-15.

[3] Bibl. Nat. Lb[36] 2293. *La Cabale espagnole entierement descou-*

Cette réponse porte la date de 1625, qui est pleinement justifiée par le texte lui-même. « Maintenant, dit la *Cabale espagnole*, quels discours ne sement-ils pas, quelles theses ne soustiennent-ils point, et quels libelles diffamatoires ne font-ils pas courir à Rome, à Madrid, en Allemagne, voire mesme dans les meilleures villes de France, contre cette glorieuse alliance d'Angleterre, après n'avoir peu ny la faire reussir pour eux, ny l'empescher pour les autres[1]. » Le contrat de mariage de Charles Stuart et de Henriette de France avait été signé le 20 novembre 1624. Ce qui suit est encore plus précis. « L'auteur du *Mot en amy* ne peut cacher le desplaisir qu'il a de nous voir en train de faire lascher prise au tyran de la Chrestienté, à qui les douces voyes desquelles on s'est jusques à present servy, ont esté une très avantageuse occasion pour establir d'autant plus aysement sa tyrannie. Je dis tout en peu de mots. Il y a longtemps qu'à la veue d'un chascun, les campagnes voisines de cet Estat sont couvertes de gens qui nous bravent sur la frontiere et peut estre imputent nostre longue patience à couardise; et, nonobstant cela, Maistre Pierre du Cugnet — sans doute l'auteur du *Mot en amy* — condamne d'abord nos levees, et veut que nous portions des paroles, pour n'oser pas dire des soumissions, indignes d'un cœur françois, au plus morguant ennemy de la terre, qui nous attend sur le lieu l'espee à la main et n'a garde qu'il considere que celuy qui ouvre une guerre, ouvre un abysme de maux et de calamitez, bien que ce soit la plus forte raison de son

verte, à l'advancement de la France et contentement des bons François, (s. l.) MDXXV, pp. 3-20. — Lb^{36} 2293 A, (s. l.) MDCXXVI, même texte en plus gros caractères, pp. 2-24.

[1] *La Cabale espagnole*, pp. 8-9, marquées 8-7 par erreur typographique.

Advocat, de laquelle il veut se servir pour arrester le cours de nos armes. Mais, outre que c'est l'ordinaire refrain des plus grossiers, n'y ayant pas jusques aux villageois qui ne l'ayent le plus souvent en bouche, elle n'a garde d'estre en consideration à ceux là qui ont tellement mis le bon droict de leur costé, que la justice de leurs armes fermera tousjours la bouche à ceux qui voudroient flestrir leur reputation d'une telle calomnie[1]. » On voit que les Français sont « en train de faire lascher prise au tyran de la Chrestienté », et que le défenseur des Espagnols voudrait « arrester le cours de nos armes ». Nous sommes donc en pleine expédition de la Valteline, c'est-à-dire au moins au commencement de janvier 1625.

En même temps que cette citation justifie la date de la *Cabale espagnole*, elle nous en révèle manifestement l'auteur. Pourrions-nous bien, en effet, ne pas reconnaître le P. Joseph dans l'écrivain qui, en une seule page, a trouvé le moyen de reproduire les vues et les sentiments politiques de l'auteur du *Discours de l'estat de tous les Princes Chrestiens*, du *Progrez des Conquestes du Roy d'Espagne*, du *Dessein perpetuel des Espagnols à la Monarchie universelle*, du *Manifeste françois contre la trop grande presomption des Espagnols* et du *Discours d'Estat contenant les raisons pourquoy la France ne doit entrer en aucune guerre ny contre les Huguenots ny contre les Espagnols*, c'est-à-dire, avec sa nette intelligence de la situation relative de la France et de l'Espagne, son vif sentiment de notre dignité et de notre honneur, son amour de la paix, qu'il voudrait pouvoir établir par la

[1] *La Cabale espagnole*, pp. 18-19 [16-17].

seule voie des négociations, son horreur de la guerre, dont il redoute les tristes conséquences et qu'il n'accepte qu'au défaut de tout autre moyen de défense ? A nos yeux, cette page de la *Cabale espagnole* est comme un miroir très clair où se reflète toute la politique du P. Joseph à l'égard de l'Espagne. Nous y voyons en pleine lumière l'homme qui, également sensible aux calamités de la guerre et aux exigences de l'honneur national, est assez sage pour ne pas provoquer l'ennemi de la France, assez fort pour ne pas lui céder, prêt, selon les circonstances, à repousser ses prétentions et ses attaques par les négociations ou par les armes ; c'est-à-dire un de ces « hommes temperez » dont le P. Joseph fait lui-même l'éloge dans le *Discours d'Estat*[1].

Très directement la *Cabale espagnole* nous reporte au *Progrez des Conquestes du Roy d'Espagne*, quand elle énumère les usurpations des Espagnols « deçà et delà le Rhin, en Allemagne, en Italie, en Flandre et generalement en presque tous les endroits du voisinage de la France[2] » ; ou qu'elle lui reprend ce cas des princesses « vefves et innocentes » dont les Espagnols n'ont même pas « espargné » le domaine[3].

Très directement aussi la *Cabale espagnole* nous ramène au *Manifeste françois* par ce qu'elle dit soit de la « franchise françoise » et de l' « humeur espagnole[4] », soit des accusations des Espagnols nous décriant comme hérétiques ou fauteurs d'hérétiques[5], soit de leurs livres,

[1] *Mercure françois*, t. X, p. 97.
[2] *La Cabale espagnole*, p. 15, [13]. — Cf. *Progrez des Conquestes*, *passim*.
[3] *La Cabale espagnole*, p. 5. — Cf. *Progrez des Conquestes*, p. 4.
[4] *La Cabale espagnole*, pp. 4, 7 et 15 [13]. — Cf. *Le Manifeste françois*, pp. 6, 12 et 13.
[5] *La Cabale espagnole*, p. 8. — Cf. *Le Manifeste françois*, p. 10.

de leurs thèses, de leurs disputes publiques tendant à légitimer leurs desseins contre nous[1].

Voilà pour les idées. Et voici pour la langue.

D'abord la langue est bien celle du *Discours d'Estat* et du *Manifeste françois*.

En effet, si la *Cabale* nous dit que « *la supreme grace* que Sa Sainctété *pourroit esperer* de la part des Espagnols, *seroit celle du Polypheme, d'estre devoree la derniere* », le *Discours d'Estat* a déjà dit des rois de France et d'Espagne, « *qu'ils ne pouvoient esperer de l'heresie autre grace que celle du Polypheme, qui seroit d'en estre mangez les derniers*[2] ».

Si la *Cabale*, parlant des Espagnols, nous dit que « la bigotise et superstition ont *servy de planche* à leurs ambitieux desseins », le *Manifeste* a dit d'avance que ce sont « les fautes des François qui *leur font la planche*[3] ».

Si la *Cabale* parle « d'une *rodomontade* toute Espagnole », le *Manifeste* a aussi parlé « d'une esperance qui donne eschec et mat de pion à *Rodomont*[4] ».

Si la *Cabale* dit : « *Nostre histoire est toute pleine d'*arrests donnez contre ces infames », le *Manifeste* a

[1] *La Cabale espagnole*, p. 8. — Cf. *Le Manifeste françois*, p. 9.

[2] *La Cabale espagnole*, p. 6. — Cf. *Discours d'Estat* (*Merc. fr.*, t. X, p. 104). — On pourra se reporter plus haut, p. 111, sans nous accuser de faire un cercle vicieux, puisque nous attribuons le *Discours d'Estat* et la *Cabale espagnole* au P. Joseph, pour des raisons multiples.

[3] *La Cabale espagnole*, p. 3. — Cf. *Le Manifeste françois*, p. 15.

[4] *La Cabale espagnole*, p. 7 [9]. — Cf. *Le Manifeste françois*, p. 8. — Les *Exhortations* du P. Joseph parlent de même des « *Rodomons* du monde » (Ms. 3 du Calvaire d'Angers, f. 415).

dit aussi : « *Toutes les histoires sont pleines de* changemens arrivez par la Providence divine [1]. »

Nous lisons dans la *Cabale* : « Bonnement trouveroit-on une compagnie, jusques aux plus sainctes, où quantité de tels *denaturez* n'ayent, à la veue des bons et à la ruine de tous, occupé les premieres charges ». Deux fois le *Manifeste* a qualifié les Français de « *denaturez* [2]».

La *Cabale* parle « du temps le plus specieux » que les Espagnols « aient sceu prendre pour faire *jouer les ressorts* de leurs practiques et conspirations ». La métaphore que nous présente cette phrase, a été employée quatre fois par le *Manifeste* : « Il faut advouer que cela vient de quelque *ressort* surhumain » ; « il y a tousjours quelque *ressort* debauché » ; « o le magique *ressort !* » « ils font *jouer de secrets ressorts* [3]. »

[1] *La Cabale espagnole*, p. 10 [8]. — Cf. *Le Manifeste françois*, p. 23.

[2] *La Cabale espagnole*, p. 10 [8]. — Cf. *Le Manifeste françois*, pp. 3 et 15.

[3] *La Cabale espagnole*, p. 15 [17]. — Cf. *Le Manifeste françois*, pp. 14, 17, 19 et 20.

Voici une dernière ressemblance de *La Cabale* et des discours précédents. *La Cabale* nous dit au sujet des mauvais Français : « Voire, si on les veut croire, ils ont continuellement les mains levees au Ciel et prient sans intermission (expression traduite de S. Paul, I, Thess. v, 17), pour la prosperité de Sa Majesté Très Chrestienne : et cependant ils condamnent sans respect les procedures soit en l'assistance de ses alliez, soit en la deffence de sa frontiere, *comme si* un Prince qui emporte le nom de Juste par dessus ceux qui l'ont le mieux jamais merité, pouvoit faire quelque chose au prejudice de la justice, et *comme si* des Myrmidons dressez à l'eschole de l'estranger et, par consequent, preoccupez de ses affections, voyoient plus clair ès affaires que les Ministres de cest Estat, choisis pour leur singuliere probité envers Dieu et integrité envers le Roy parmy un nombre presque infiny de grands personnages. » (*Cabale*, p. 11 [9].) — Cette tournure de phrase ironique, annoncée par la locution *comme si*, se fait aussi remarquer dans le *Discours de l'estat de*

La *Cabale* réfutant *le Veritable, ou le Mot en amy*, se plaît à appeler l'auteur : « Ce *Maistre* orateur » ; « ce *Maistre* donneur d'advis » ; « ce *Maistre* advocat » ; « ce *Maistre* Pierre du Cugnet ». — Il dit encore : « *Ce* Maistre *donneur* d'advis » ; « le seul mot que *ces discoureurs* ont en la bouche » ; « il a la hardiesse de *faire* le passionné[1]. » Le lecteur verra à l'Appendice en quel nombre ces mêmes expressions se trouvent dans les *Œuvres spirituelles* du P. Joseph[2].

Que si l'on nous objectait que nous rapprochons trop souvent d'une expression employée une ou deux fois dans ces divers discours politiques l'expression semblable très fréquemment usitée dans les *Œuvres spirituelles* du P. Joseph, et que, par conséquent, il n'y a pas de similitude dans la fréquence de l'emploi, nous ferions ces deux réponses. D'abord, la similitude existe, mais en raison de la brièveté de ces petits discours comparée à l'étendue des *Œuvres spirituelles*. Ensuite, ces expressions, que nous signalons une ou deux fois dans les discours politiques, vont se multiplier avec ces écrits mêmes, tellement que d'un côté comme de l'autre nous constaterons de plus en plus les mêmes habitudes, qui, de plus en plus aussi, nous manifesteront l'identité de l'écrivain.

tous les Princes Chrestiens : « Il est vray qu'aucuns pourroient dire qu'au moins si ce mariage [de l'Infante d'Espagne et de Charles] s'accomplit, ce ne sera pas sans rendre au Palatin ce qu'on luy tient, dont l'advantage en reviendroit à la France : *comme si* ce mariage ne se pouvoit faire sans ceste restitution, et si l'Espagnol ne la pouvoit pas promettre, et passer outre. » (*Discours de l'estat de tous les Princes Chrestiens*, *Merc. fr.*, t. X, p. 91.)

[1] *La Cabale espagnole*, pp. 12 [10], 14 [12], 16 [14], 19 [17]. — 14 [12], 12 [10]. — 18 [16].

[2] V. l'*Appendice* III.

CHAPITRE III

I. LE DISCOURS SUR L'OCCURRENCE DES AFFAIRES PRESENTES. — II. LES MEMOIRES D'ESTAT CONTENANT LES PRACTIQUES FAICTES DEPUIS L'AN 1574 JUSQUES EN CESTE ANNEE 1625 POUR DIVERTIR ET RENDRE INUTILE L'ALLIANCE DE LA FRANCE AVEC LES CANTONS DES SUISSES ET GRISONS.

I

Quand les Espagnols et leurs amis de France virent l'expédition de la Valteline tourner à leur désavantage, ils osèrent menacer des foudres du Vatican Richelieu et ses conseillers. Heureusement à cette impertinente provocation le pape ne devait répondre que par l'envoi d'un légat en France et par l'expédition de la dispense que Louis XIII avait sollicitée et obtenue pour le mariage de sa fille Henriette avec le prince de Galles. Le légat partit de Rome au commencement de mars 1625 et la dispense fut délivrée vers la fin d'avril.

Toutefois le P. Joseph n'avait pas attendu que le pape eût manifesté ses sentiments, pour défendre la conduite du cardinal contre ses adversaires et ses calomniateurs, et il avait, dès « en janvier[1] », c'est-à-dire même avant

[1] *Mercure françois*, t. XI, p. 56.

la fin des opérations de la Valteline, justifié notre intervention dans ce pays par le *Discours sur l'occurrence des affaires presentes*.

Le *Mercure*, qui nous a conservé ce *Discours*[1], le donne comme l'œuvre d' « un gentilhomme françois, affectionné à son Roy et à l'honneur de sa couronne[2] ». Pour ce *Discours* comme pour celui de l'*estat de tous les Princes Chrestiens*, le *Mercure* était fidèle à la discrétion qui lui était imposée. En effet, à ne suivre que cette indication générale, personne ne pouvait soupçonner le nom de l'auteur.

Mais à qui examine le *Discours* en lui-même, la main qui l'a produit, se révèle par des marques manifestes et indiscutables.

Première preuve. — Le politique.

L'auteur du *Discours sur l'occurrence des affaires presentes* n'est autre que le politique qui depuis quatre mois conduisait les négociations avec tous nos alliés[3]. L'autorité et la précision avec lesquelles il en parle, ne laissent pas douter qu'il en eût lui-même tous les fils

[1] *Mercure françois*, t. XI, pp. 56-94. — Ce *Discours sur l'occurrence des affaires presentes* est indiqué par Lelong et Fontelle dans la *Bibliothèque historique de la France*, n° 21315, sous un titre différent, et est appelé le *Discours sur la resolution prise par Sa Majesté de secourir ses alliez opprimez par la Maison d'Austriche*. C'est une partie du titre mis en marge par le *Mercure* qui ajoutait : *et d'Espagne et de les garantir de toutes violences et usurpations*. Nous avons cru devoir préférer le titre du texte à celui de la marge, en raison de sa brièveté.

[2] *Mercure françois*, t. XI, pp. 56, 94.

[3] Sur la part considérable du P. Joseph dans les affaires de la Valteline, voir G. Fagniez, *Le P. Joseph et Richelieu*, t. I, pp. 182-241.

entre les mains. En effet, dans la lutte contre l'Espagne, il voit une « entreprise glorieuse, digne d'un Roy de France », et il affirme que « Sa Majesté l'a poursuivie puissamment dès cette heure par tous moyens de force et de prudence, soit au faict des Grisons, soit au restablissement des affaires d'Allemagne par celuy du Palatinat, soit au support et maintien des Estats des Provinces Unies du Pays Bas, dont la conservation est si importante à la France et si ruineuse à ses adversaires ; bref, en procurant de tous costez et de toutes sortes des contrepoids necessaires plus que jamais aux forces d'Espagne, accrues durant nos divisions par leurs victoires et advantages sur nos amis et nos alliez[1] ».

L'auteur du *Discours sur l'occurrence des affaires presentes* n'est autre que le politique qui, neuf ou dix mois auparavant, avait écrit le *Discours sur l'estat de tous les Princes Chrestiens*. En effet, c'est l'auteur de ce dernier *Discours* qui a pu seul en exprimer brièvement la pensée, en mesurer au juste la portée, comme on l'a fait dans le passage suivant : « Considerant, y est-il dit, et pesant avec le poids de la raison et eu esgard au temps *l'estat de la Chrestienté*, on voit qu'en ceste balance des forces de France et d'Espagne qui tirent après elles, comme à leur branle et par les ressorts qui les meuvent, toutes les autres de l'Europe pour leur importance, tout ce qui s'accroist à l'une deschet visiblement à l'autre, et qu'à mesure que l'une augmente de prix, l'autre en ravale d'autant ; et, quoyqu'elle ne semble perdre rien du sien pour le gain et accroissement de son contraire, qu'elle diminue et perd neantmoins, pensant se

[1] *Discours sur l'occurrence des affaires presentes* (*Merc. fr.*, t. XI, p. 62).

conserver entiere, si elle permet qu'elle emporte ou tire à soy plus qu'il ne luy appartient[1] ».

Les considérations que nous a présentées l'auteur du *Discours de l'estat de tous les Princes Chrestiens*, nous sont reproduites en très grand nombre par le *Discours sur l'occurrence des affaires presentes*, du reste non sans de nombreuses modifications de forme. En effet l'auteur, dans ce nouvel exposé des mêmes idées politiques, laisse voir une liberté de mouvements exempte de toute préoccupation comme de tout effort. C'est une preuve que ces idées sont les siennes. On n'exploite ainsi que son propre bien.

Il est vrai que l'auteur a dû tout ramener à la justification de l'intervention française dans les affaires de la Valteline. Mais si le point de vue n'est plus aussi général, nous ne reconnaissons pas plus difficilement pour cela les sentiments de notre capucin patriote, et l'auteur du *Discours sur l'occurrence des affaires presentes*, non moins que celui du *Discours sur l'estat de tous les Princes Chrestiens*, nous révèle en lui un religieux habitué à tout rapporter à Dieu et à expliquer par les desseins de sa Providence les divers événements humains, en même temps qu'un dévoué serviteur de la France, voulant à tout prix assurer sa juste influence en Europe, par le double moyen de la paix intérieure et du concours de nos anciens alliés.

Cette confiance en Dieu, ce dévouement à la patrie paraissent dans la première page même du second *Discours* : « Puisque, dit-il, la force d'un Estat consiste en la paix et que celuy-cy pour sa grandeur est

[1] *Discours sur l'occurrence des affaires presentes* (*Merc. fr.*, t. XI, p. 67)).

de telle importance que les autres moindres tirent leur seureté et leur support de luy, ceux à qui la puissance de la Maison d'Austriche semble le plus à craindre, ont bien subject aujourd'huy de remercier Dieu, qu'ayans esprouvé durant nos guerres civiles ou leur peu de conduitte ou leur peu de force sans l'appuy de deça, il ait pleu à sa bonté par les heureuses armes du Roy rendre la paix à la France et les consoler de l'espoir de se voir bientost par son moyen remis au mesme estat auquel ils se trouvoient devant leurs malheurs et les nostres[1] »,

Il fallait expliquer comment, tout en touchant au pape, le roi, dans l'affaire de la Valteline, n'avait pourtant blessé que l'Espagnol. Le P. Joseph a mis dans son explication une délicatesse et une fermeté qui révèlent manifestement le religieux, ami d'Urbain VIII, et le patriote, chargé des intérêts de la France. C'est « l'Espagnol, observe-t-il, auquel il se peut dire avec verité qu'on a secoué la main en effect pour luy faire lascher ceste prise, plustost qu'au Pape qui n'estoit que sequestre et depositaire de la Valteline ; mais de telle façon que, l'autre en tenant tousjours les deux bouts et les advenues par les comtez de Chiavenne et de Bormio et les forts qu'il y avoit, on devoit croire que la possession avec l'advantage et la commodité entiere luy en estoit aussi demeüree. En quoy tant s'en faut que Sa Saincteté, quand mesme cela auroït esté commandé, ait juste subject de plaincte que celuy qui n'est moins par merite de devotion que par tiltre et droict de prerogative Très Chrestien Fils aisné de l'Eglise, ait violé par là le respect et la reve-

[1] *Discours sur l'occarrence des affaires presentes* (*Merc. fr.*, p. 56).

rence qu'il doit et veut tousjours porter à son Chef, que Sa Majesté semble l'avoir plus tost obligee et faict en ceste occasion office utile et necessaire, quand il n'auroit esté agreable ; puisque ce changement ou restablissement ne peut reussir qu'au bien et seureté de toute l'Italie et particulierement de Sa Saincteté, qui par son temporel y a si bonne part et n'a moins d'interest, pour la preeminence et l'honneur qui luy est deu, que l'Espagnol ne s'accroisse davantage en ces pays là, entreprenant qu'il est partout, et, s'il devenoit entierement ce qu'il desire et qu'il tasche d'estre, dangereux mesme, tant Catholique qu'on le croye, à la liberté Ecclesiastique et à la grandeur des Papes, et qui par la sienne trop elevee leur pourroit faire peur. Considerations ou craintes pour celuy-cy, qu'on pourroit davantage estendre et qui ne luy doivent faire trouver bon, ny à autre après, que l'Espagnol affermisse le pied davantage en Italie ou le luy puisse mettre derechef sur le col, retenant ou reprenant la Valteline. Outre qu'il y va de la seureté et du repos de tous, lequel Sa Saincteté, de son inclination propre et par l'obligation qu'Elle a à sa charge, veut et doit procurer, secondee en cela de Sa Majesté si puissamment et si heureusement qu'elle merite que ceux à qui le faict touche, luy en sçachent gré et lui en facent, mettant toutes autres considerations à part, plustost des remerciemens que des plainctes[1] ».

Nous avons retrouvé dans l'auteur du *Discours sur l'occurrence des affaires presentes*[2] le religieux qui nous

[1] *Discours sur l'occurrence des affaires presentes* (*Merc. fr.*, t. XI, pp. 75-77).

[2] Que ce soit un religieux qui ait écrit ce *Discours* politique, on ne peut guère en douter, quand on y voit des expressions telles que les suivantes : « Ceux là ont bien subject aujourd'huy de *remercier Dieu*

avait révélé une première fois ses idées et ses sentiments politiques dans le *Discours de l'estat de tous les Princes Chrestiens*. C'est bien le P. Joseph.

Deuxième preuve. — L'écrivain.

Le P. Joseph se fait reconnaître par ses jeux de mots, par ses proverbes, par ses dialogues.

Nous avons déjà vu, à propos du *Discours de l'estat de tous les Princes Chrestiens*, quel goût excessif le P. Joseph avait pour les jeux de mots. Nous avons constaté cette habitude dans le *Manifeste françois*. Nous la retrouvons pour la troisième fois dans le *Discours sur l'occurrence des affaires presentes*, où nous voyons « le grand corps de l'Espagne *assailly* ou *assaillant* sans cesse », et la France, ou bien incapable de négliger « ses plus *presens* et *pressans* interests », ou bien trompée par les promesses de ses ennemis, « pour s'en laisser *amuser* et *abuser* encore[1] ».

Le P. Joseph n'aimait pas moins les proverbes que les jeux de mots. Nous en trouvons dans toutes ses *Œuvres spirituelles* :

Dans son *Discours en forme d'exclamation sur la conduitte de la divine Providence en la disposition des evenemens de sa vie depuis sa naissance jusques à*

qu'il ait pleu à sa bonté rendre la paix à la France » (*Merc. fr.*, t. XI, p. 56) ; « ce qui les doit, *après Dieu*, asseurer plus que tout » (*ibid.*) ; « un chef absolu tel qu'il est maintenant, *graces à Dieu* » (p. 68) ; « *Dieu soit loué*, puisqu'il a permis pour exercer la France, de se conserver contre les entreprises de l'Espagne » (p. 82) ; « cet Estat, que la prudence de Sa Majesté sçaura maintenir, *Dieu aydant* » (p. 83).

[1] *Discours sur l'occurrence des affaires presentes* (*Merc. fr.*, t. XI, pp. 89, 93, 72).

son entree en religion : « Chez moy la sensualité estoit tousjours la maistresse ; la raison alloit après, et, *comme l'on dit,* la poule y chantoit devant le coq » ; « *comme on dit,* qui choisit, prend le pire[1] ».

Dans l'*Introduction à la Vie spirituelle :* « *Selon le proverbe,* elle est pauvre par abondance[2]. »

Dans l'*Explication Mystique :* « Elle ne laisse pas de perseverer, contre *la maxime commune qui dit* qu'il n'y a rien de violent qui soit durable » ; « la raison, se conduisant par les sens, esprouve souvent *le proverbe qui dit* que, lorsqu'un aveugle guide un autre aveugle, tous deux tombent en la fosse[3] ».

Dans le *Traicté des trois Vœux de Religion* : « L'escriture demeure plus longtemps que la voix[4]. »

Dans les *Epistres fort spirituelles :* « Il faut estre apprentif avant de devenir maistre[5]. »

Dans les *Exhortations :* « Sur quoy il me souvient *d'un proverbe, qui estoit commun* entre les premiers Chrestiens, Maran Atha, le Seigneur est venu » ; « nous ferons, *comme on dit,* en quinze jours quatorze lieues » ; « *c'est un commun proverbe :* celuy que j'ayme, je m'y confie » ; « *c'est un commun dire* en la vie spirituelle qu'il faut continuellement recommencer » ; « *on dit en commun proverbe,* que les petites riottes entre les amans sont le commencement d'une nouvelle amitié » ; « *c'est le*

[1] *Discours du P. Joseph en forme d'exclamation sur la conduitte de la divine Providence en la disposition des evenemens de sa vie depuis sa naissance jusques à son entree en religion* (Ms. du Calvaire d'Angers, pp. 133-134).

[2] *Introduction à la Vie spirituelle,* p. 470.

[3] *L'Explication Mystique de la Regle de S. François,* pp. 89, 211.

[4] *Traicté des trois Vœux de Religion,* p. 701.

[5] *Epistres fort spirituelles,* p. 195.

commun proverbe, que l'aveugle veut tout voir et le boiteux courir partout »; « il ne faut pas esveiller le chien qui dort »; « *il y a un proverbe qu'on dit communement :* dans la foy de mon curé, cela s'est tourné en risee » ; « qui se faict brebis, le loup le mange » ; « *c'est le commun proverbe,* que celuy qui volontairement choisit le pire, est maudit de l'Evangile » ; « *comme l'on dit en commun proverbe,* tant va la cruche à l'eau, qu'à la fin elle se casse » ; « *c'est un commun proverbe,* que tout bien a force de mal aller » ; « il est bien aisé, *comme on dit en commun proverbe,* de faire du cuir d'autruy larges courroies » ; « *on dit en commun proverbe :* qui m'ayme, ayme mon chien » ; « jamais il n'y a eu de fumee sans feu, *comme on dit* » ; « lorsqu'il est entre chien et loup, *comme on dit,* c'est à dire entre la nuict et le jour » ; « il parle du temps auquel le jour commence à poindre, que l'on appelle entre chien et loup » ; « il n'est encore pour lors ny jour ny nuict, mais entre la lumiere et les tenebres et, *comme l'on dit,* entre chien et loup » ; « l'ame entre au second estat de tenebres et de lumieres entre chien et loup, qui est le poinct du jour » ; « c'est, *comme dit un commun proverbe,* mettre la charrette devant les bœufs » ; « il faut prendre de mauvais marchands ce que l'on peut » ; « *comme l'on dit,* mauvaise herbe croist tousjours[1] ».

Dans les *Petits Traictez :* « Et le cœur alors, *comme dit le commun proverbe,* ne sçait plus de quel bois faire fleche[2]. »

[1] *Exhortations,* Mss. du Calvaire d'Angers : Ms. 2, pp. 104, 737, 744, 144', 31" ; Ms. 3, f^os 286 r., 382 r., 498 v., 581 v. ; Ms. 7, pp. 261-262, 363, 751, 950, 108; Ms. 16, f^o 86 r., pp. 113', 256', 325', 533', 552'.

[2] *Petits Traictez,* Ms. 2 du Calvaire d'Orléans, f^o 448 r.

Dans sa correspondance avec les religieuses du Calvaire, le P. Joseph parle quelque part de l'oubli où nous mettons trop vite les grâces que Dieu accorde à nos propres demandes ; « et, ajoute-t-il, souvent arrive *le proverbe italien :* Quand le peril est passé, gambades pour le sainct[1] ».

Proverbes français, italiens, le P. Joseph aime à citer les uns comme les autres. Il en a même cité un espagnol dans le *Manifeste françois*. En Espagne, y est-il dit, « les exploits de guerre, bien que forts petits, sont exaltez par dessus les nues, verifiant *le proverbe :* Hazer de pulga gigante, d'une puce faire un geant. Ils defont les Pyramides d'Egypte, *comme ils disent*, pour quarrer leur conte[2] ».

Le goût du P. Joseph pour les proverbes n'est pas douteux. Il n'avait donc qu'à suivre sa pratique ordinaire pour introduire cet autre proverbe dans le *Discours sur l'occurrence des affaires presentes :* « Il bat le chien, *comme on dit*, devant le lyon[3] ». Remarquons ici le *comme on dit*. Ce *comme on dit*, ordinaire au P. Joseph, en dit beaucoup plus qu'il ne semble au premier abord !

Bien plus nombreux que les jeux de mots, que les proverbes, sont les dialogues présentés par les *Exhortations* du P. Joseph. Dans une *Exhortation* prise au hasard nous trouvons les suivants :

« Ce sont preservatifs contre l'orgueil et la vaine complaisance en soy-mesme. — Oh ! mais je n'ay point de vigueur ! Je ne puis assister aux offices et suivre les

[1] *Epistres aux Filles du Calvaire*, VI, 43

[2] *Le Manifeste françois*, pp. 11-12.

[3] *Discours sur l'occurrence des affaires presentes* (*Merc. fr.*, t. XI, p. 75).

autres observances. — Le pauvre Job disoit d'estranges choses à Dieu, par la force de la tentation : Qu'il eust voulu estre mort, n'avoir jamais veu la lumiere ! Il faut distinguer entre les tentations du diable et la volonté habituee et determinee au mal. »

« C'est à celle qui conduit les ames, de discerner cela avec charité et à y apporter les remedes convenables. — Oh ! mais ma superieure me crie et me traicte trop rudement. — Laissez-vous conduire. — Oh ! cela me faict trop de mal ! — Faut donc vous laisser pourrir ! Car l'on ne sçait que vous faire, si vous ne voulez recevoir les remedes. »

« Que faut-il faire pour quitter le peché ? — Changer de goust et de volonté. — Mais comment faut-il faire pour changer de volonté ? — Prenez plaisir à vous faire violence. »

« Tous les bons chrestiens sont martyrs en quelque façon et meurent pour Dieu dans un martyre spirituel. — Oh ! mais ce n'est pas là estre martyr ! — Aussi n'est-ce point du martyre corporel que sainct Paul entend parler, mais du spirituel. »

« Mais, direz-vous, si le dessein de Dieu est tel comme nous le croyons, pourquoy ne nous a-t-il pas faictes Anges ? — Il faut demander cela à Dieu. Car ce n'est pas à nous à penetrer les secrets de son ineffable Providence. »

« Cet homme se remue, il parle, il agit, etc., mais tout cela n'est que corps. — Mais pourtant il a une ame. — Oui, qui le faict manger, le distingue d'une piece de bois et empesche qu'il ne meure[1]. »

[1] *Exhortations*, Ms. 4 du Calvaire d'Angers, pp. 384, 385, 387, 391, 393, 394.

Nous avons dit dans notre Préface, p. 19, que le P. Joseph, considéré au point de vue littéraire, nous a paru un véritable pré-

Ce n'est pas moins de dix dialogues de ce genre qui s'offrent à nous dans chaque *Exhortation* du P. Joseph. Cela peut nous expliquer tout naturellement cet autre dialogue, bien semblable, du *Discours sur l'occurrence des affaires presentes* : « Nous demeurerions, dit l'auteur, accablez de la cheute de nos alliez et dessous leurs ruines, si la France laissoit enlever à l'Espagnol tantost une province entiere et tantost une autre ; ruyner aujourd'huy un Prince et demain encore un ; asservir d'un costé une Republique et de l'autre s'emparer d'un Estat. — Chose estrange, dira-t-on, et qui n'arrive pas en tous siecles. — Mais que nous avons veue pourtant et soufferte depuis quatre ans en ça[1] ».

Dans notre *Discours* nous n'avons qu'un proverbe, qu'un dialogue. C'est vrai. Mais, outre que nous en avons d'autres en vue dans les *Discours* suivants, n'est-ce pas aussi un indice évident de l'origine du *Discours sur l'occurrence des affaires presentes* que d'y retrouver, avec les jeux de mots en plus grand nombre, cette double marque du style du P. Joseph ? Il y en a d'autres[2].

Troisième preuve. — Le professeur.

En 1604, le P. Joseph avait enseigné la philosophie aux novices du couvent Saint-Honoré, à Paris[3].

curseur de Bossuet. Le dialogue, d'un usage si fréquent dans les *Exhortations* du P. Joseph et dans les *Sermons* de Bossuet, donnerait lieu à une comparaison fort intéressante entre les deux orateurs.

[1] *Discours sur l'occurrence des affaires presentes* (*Merc. fr.*, t. XI, pp. 14-15).

[2] Pour ce qui concerne ce *Discours*, nous renvoyons à l'Appendice IV les similitudes d'expressions tirées soit des *Discours* politiques qui précèdent, soit des *Œuvres spirituelles* du P. Joseph.

[3] Lepré-Balain, *Vie du R. P. Joseph*, l. II, ch. xvi.

Chez le P. Joseph, l'écrivain a toujours fait revivre le professeur. En effet, quelque livre de spiritualité qu'il ait composé pour les disciples de saint François, pour les Filles du Calvaire ou pour les âmes chrétiennes du monde, il n'a jamais manqué de faire revenir sous sa plume toutes les formules par lesquelles, étant lecteur en philosophie, il avait dû établir, développer et démontrer ses propositions, exciter, encourager et soutenir l'attention de ses élèves. Faut-il l'en louer ou l'en blâmer? A notre avis, il a multiplié ces formules jusqu'à un excès regrettable. Mais ce qui seul importe à notre thèse, c'est qu'il en ait fait un continuel usage.

Vraiment, il semble avoir voulu transporter tout son appareil didactique de ses cours, où il l'avait d'abord employé, dans son *Introduction à la Vie spirituelle*, dans sa *Perfection Seraphique*, dans son *Traicté des trois Vœux de Religion* et dans l'*Explication Mystique de la Regle de S. François*. En particulier, l'*Explication Mystique* fait paraître sans cesse des procédés d'exposition semblables aux suivants : « Pour tracer quelque methode en cet abysme, nous reduirons cette practique en quelques poincts » ; « il faut descrire maintenant l'office et l'effect special de chascune de ces douze sortes de vie »; « il faut nous ressouvenir que nous avons dit cy-devant » ; « nous traicterons plus amplement au chapitre suivant de la distinction precise de ces divers degrez » ; « on peut recueillir du discours present » ; « le bon ordre requiert que l'on commence d'enseigner les doctrines eloignees des sens et difficiles d'elles-mesmes par les principes plus usitez et dont la connoissance nous est plus familiere » ; « ce que nous expliquerons brievement de la maniere suivante » ; « nous remettons à traicter plus au long » ; « passons à expliquer » ; « c'est pourquoy il nous faut remarquer distincte-

ment en quelle sorte ce genre de vie contient eminemment toutes les autres, comme nous avons dit »; « en quoy il faut tousjours distinguer soigneusement »; « nous traicterons de ces trois poincts l'un après l'autre »; « ce qui sera deduict plus au long sur la fin du traicté », etc.[1].

De semblables formules étaient déjà répandues dans tout le *Discours de l'estat de tous les Princes Chrestiens*. L'auteur y considérait tous les États espagnols, « d'une veue » et « comme en gros »; ou bien il les jugeait « par la consideration particuliere de chascun de leurs membres ». « Pour ce qu'il importe, dit-il, de connoistre l'Italie en soy et ce qu'elle vaut, il est aussi à propos de considerer chascun des Princes et Estats en particulier. » « Après les Venitiens, le plus considerable est le duc de Savoye, tant pour sa personne que pour l'importance de son Estat. » « Ayant veu ce qui est de plus considerable et de plus puissant ès Princes et ès Estats d'Italie, on y doit de surcroist remarquer ceux qui le sont beaucoup moins. » « Outre ces puissances plus grandes et moindres, et telles que nous les avons considerees, se doit encore faire estat, si l'Espagne branloit contre l'Italie, de celle des Genois. » « Reste, maintenant que nous avons faict reveue de la plus grande partie des Estats dont les interests peuvent estre meslez avec ceux de la France, de jetter les yeux aussi sur le Royaume de la Grande-Bretagne[2]. »

« Argumentons, disait l'auteur du *Manifeste françois*, en telle figure et tel mode qu'il vous plaira[3]. »

Le *Discours sur l'occurrence des affaires presentes*

[1] *L'Explication Mystique de la Regle de S. François*, pp. 383, 194, 221, 155, 166, 181, 143, 111, 112, 113.

[2] *Discours de l'estat de tous les Princes Chrestiens* (*Merc. fr.*, t. X, pp. 16-94, *passim*).

[3] *Le Manifeste françois*, p. 30.

n'est pas moins didactique dans son procédé. Sa marche est grave et circonspecte. L'auteur n'avance aucune proposition qu'il ne la prouve ; il n'examine pas une seule question, qu'il ne tourne autour pour la considérer à tous ses points de vue, et il reproduit toute l'ampleur d'argumentation qu'il avait dans ses traités de spiritualité. Çà et là, du reste, nous pourrions montrer, dans ce *Discours*, les formules analogues à celles de l'*Explication Mystique* et du *Discours de l'estat de tous les Princes Chrestiens*. Mais nous croyons offrir la preuve évidente de chacune de nos assertions dans le seul passage suivant :

« De verité, dit l'auteur, à bien considerer les occurrences et la disposition generale des affaires du jour d'huy, on ne peut pas dire que Sa Majesté n'ait esté bien conseillee, et par sa prudence propre et par ceux qui ont l'honneur de la servir le plus en la conduitte de son Estat, d'entreprendre à bon escient ce grand œuvre, puisqu'il y va du restablissement de ses alliez en ce qui a esté usurpé sur eux et par là de celuy de son auctorité aux pays estrangers et de sa reputation partout ; par consequent de sa defense propre et du sien mesme, ses dehors, qui sont ses voisins et ses alliez, ne pouvant estre abattus ou forcez, qu'elle ne soit aussitost assaillie dans son Estat mesme, comme dans son fort et reduite à la defensive chez elle, avec perte et desadvantage. Si bien qu'au contraire on peut soutenir par raisons que toutes celles qui rendent un conseil recevable de soy, se rencontrent en celuy-cy, si visibles et si apparentes, que ce seroit fermer les yeux à la verité que de ne les vouloir reconnoistre se presentans d'elles-mesmes :

« I. Soit qu'on y considere l'honneur et la reputation si importante aux Rois, qu'ils ne se proposent souvent

autre chose pour but de leurs actions et pour fruict de leurs entreprises ;

« II. Soit l'interest et l'utilité si agreable à tous et plus encore aux Princes, qui ne doivent avoir, au dire de quelques-uns, pour souveraine loy et forme de conduitte en matiere d'Estat, que ce qui peut tourner au bien et seureté de leur Estat mesme.

« III. Soit la necessité evidente de l'expedient qui se passe sur toute autre raison, et qui ne convie ou ne persuade pas seulement, mais force de plus et se faict croire encore là où les autres ne se rencontreroient ;

« IV. Soit la facilité et les moyens apparens de l'execution, le seul ou plus seur fondement de toutes entreprises.

« Or, puisque ces quatre raisons semblent estre attachees et enchaisnees ensemble pour faire embrasser plus courageusement ce dessein et ceste resolution dont nous parlons, c'est bien la raison que nous les pesions chascune à part pour mieux juger combien elles valent et à quel poids elles peuvent avoir emporté la balance en ceste deliberation[1]. »

On ne saurait assurément imaginer rien de plus didactique que cette quadruple considération de l'honnête, de l'utile, du nécessaire et du facile, empruntée à la rhétorique ancienne. Mais nous sommes d'autant plus heureux de la trouver en ce *Discours sur l'occurrence des affaires presentes* que nous la savons familière au P. Joseph, pour l'avoir constatée dans plusieurs lettres et mémoires de sa main, conservés aux archives du palais Borghèse[2], à

[1] *Discours sur l'occurrence des affaires presentes* (*Merc. fr.*, t. XI, pp. 57-58).

[2] Ms. *Negoziazioni tra Principi Cristiani*, *passim*.

Rome, et dans les extraits de ses discours, que nous a transmis son biographe Lepré-Balain[1].

Quatrième preuve. — Le poète.

Le P. Joseph a été poète à ses heures. De lui nous avons deux mille huit cent quatre-vingt-quatre vers français et quatre mille six cent trente-sept vers latins. Il a composé un *Sonnet faict en approchant de la Maison de Lorette*, un *Himne à la louange de S. Joseph*, les *Plainctes du Sauveur au jardin des Olives*, les *Dernieres Paroles du Sauveur en la Croix*, les *Pensees de la Vierge au pied de la Croix*, les *Saincts Desirs du Calvaire*, les *Pensees d'amour sur les tourmens de Jesus mourant au Calvaire*, les *Pensees sur l'amour de Jesus*, les *Souspirs de l'amour de Jesus*, le *Cantique de l'amour de Jesus*, l'*Abregé de la Vie spirituelle*, des *Paraphrases* sur les hymnes *Christe Redemptor omnium*, *A solis ortus cardine* et *Victimæ Paschali laudes*, des *Pensees sur la Resurrection de N. S.*, le *Triomphe de l'Ascension*, la *Comparaison de la Vie eternelle avec le printemps*, le *Vol d'esprit dans la course des voyages pour le service de la Grece et de la Terre Saincte*, la *Complainte de la pauvre Grece au Roy Louis le Juste*[2], et la *Turciade*.

[1] Lepré-Balain, *Vie du R. P. Joseph*, l. IV, ch. VI, et *passim*. — Ici encore M. Fagniez vient à notre aide par la publication du *Memoire* du P. Joseph, où nous lisons : « Quant à ce que S. M. Très Chrestienne peut pour le present contribuer à ce bon œuvre, Dieu luy met en main le moyen de ce faire avec plus de *facilité* et *utilité* et *gloire* pour luy que nul autre. » Et le P. Joseph développe chacun de ces points. — Du reste dans tout le *Memoire* on peut remarquer le même caractère didactique que dans le *Discours sur l'occurrence des affaires presentes* (V. G. Fagniez, *Le P. Joseph et Richelieu*, t. II, p. 476. — Cf. p. 472).

[2] Toutes ces poésies françaises se trouvent manuscrites à la Bibliothèque Mazarine. (Ms. 2301, pp. 1175-1299.)

Le P. Rocco da Cesinale a publié le *Vol d'esprit dans la course*

Ces titres nous disent clairement que, dans les vers, non plus que dans la prose, le P. Joseph n'a jamais cherché le plaisir et la gloire littéraires. Homme d'action, il a eu des vues toutes pratiques : celle d'exciter, en les exprimant, ses propres sentiments religieux[1], celle de fixer son enseignement mystique dans l'esprit de ses jeunes novices du couvent de Meudon[2], celle de mettre au cœur de ses chères Filles du Calvaire l'amour du divin Crucifié, celle de répandre autour de lui son zèle pour la croisade contre le Turc et la délivrance des Saints Lieux[3].

des voyages pour le service de la Grece et de la Terre Saincte (*Storia delle Missioni dei Cappucini*, Parigi, Lethielleux, 1867, t. I, pp. 492-496). — Dans son livre : *Le P. Joseph et Richelieu* (t. II, pp. 502-510, appendice), M. Fagniez a donné, avec cette même pièce du *Vol de l'esprit*, les *Pensees d'amour sur les tourmens de Jesus mourant au Calvaire* et les vingt vers *sur la Resurrection de Nostre Seigneur*. — Enfin, nous nous souvenons d'avoir lu la *Comparaison de la Vie eternelle avec le printemps* dans les *Annales Franciscaines*.

Toutes les autres pièces sont, croyons-nous, demeurées manuscrites jusqu'à ce jour.

[1] Il n'est pas douteux que le *Sonnet sur la Maison de Lorette* n'ait été composé par le P. Joseph — alors François Le Clerc du Tremblay — dans son premier voyage d'Italie, à l'occasion du pèlerinage qu'il fit à ce sanctuaire « pour lequel il avoit, dit Lepré-Balain, une affection particuliere ». (*Vie du R. P. Joseph*, l. I, ch. XII.)

[2] Le P. Joseph, après avoir enseigné pendant un an la philosophie au couvent Saint-Honoré, à Paris, fut nommé maître des novices au couvent de Meudon (Lepré-Balain, *Vie du R. P. Joseph*, l. II, ch. XVII). C'est là qu'il composa l'*Abregé de la Vie spirituelle*, comme nous le dit son biographe (*ibid.*), et les *Pensees d'amour sur les tourmens de Jesus mourant au Calvaire*, comme nous l'apprend une note du Ms. 2301 de la Bibliothèque Mazarine, p. 1228.

[3] Le *Vol d'esprit dans la course des voyages pour le service de la Grece et de la Terre Saincte*, la *Complainte de la pauvre Grece au Roy Louis le Juste* et, pour la plus grande partie, la *Turciade*, ont été composés dans les deux voyages de Rome (1616-1617) et d'Espagne (1618). (Pour la *Turciade*, v. Lepré-Balain, l. III, ch. XXIV.) — Quant à la *Comparaison de la Vie eternelle avec le printemps*,

Il n'est donc nullement étonnant qu'aucune de ces pièces ne soit un chef-d'œuvre. Telles qu'elles sont, inégales, parfois excellentes mais le plus souvent médiocres, elles révèlent pourtant une imagination prompte et vive, une grande « puissance de vision[1] ». Cette faculté de tourner les idées en images, faculté que le P. Joseph a possédée à un degré vraiment éminent, lui a permis de semer çà et là dans ses poésies, notamment dans son *Himne à la louange de S. Joseph*, dans sa *Comparaison de la Vie eternelle avec le printemps*, dans sa *Turciade*[2] de beaux vers pittoresques, trop rares à son époque, et a répandu sur

le Ms. 2301 de la Bibliothèque Mazarine nous apprend que « ces vers ont esté faicts au retour de Rome, en l'an mil six cens dix sept, passant par le Piemont pour revenir en France ».

[1] Le mot est de M. Émile Faguet. — Sur les aptitudes et les qualités poétiques du P. Joseph, voir dans la *Revue des Cours et Conférences* du 26 avril 1894 (nº 24), pp. 193-204, un cours de M. Faguet : *Le P. Joseph poète.*

[2] On pourra trouver les vers les plus imagés de la *Turciade* dans notre thèse latine : *De Patris Josephi Turciados libris quinque,* au chapitre cinquième, *De Turciados vi poetica* (pp. 129-151).

Voici quelques-uns de ceux qui, dans l'*Himne à la louange de S. Joseph,* nous ont frappé davantage.

Là le P. Joseph nous peint

Du secret Nazareth les odorantes fleurs ; (v. 108)
Les faciles vertus des tranquilles hermites ; (v. 214)
Un Herode surpris dans le grand carrefour
De Salem ondoyante en tourbes estonnees. (v. 520-521)

Il nous montre l'Enfant Jésus,

Dont la lueur reluit sous ses linges voilee,
Comme le dernier jour d'une nuict estoilee. (v. 437-438)
A ce soleil naissant l'univers resjouy
Reverdit en hyver. Tout l'air de feux flamboie. (v. 68-69)

Le corps du Sauveur sur la croix lui rappelle

Le Ciel qui dans l'esté ses nuages rassemble

tous ses écrits de spiritualité les charmes d'un coloris aussi gracieux que varié. Les images, métaphores ou comparaisons, y abondent.

Elles abondent de même dans le *Discours de l'estat de tous les Princes Chrestiens*. Le Milanais y est « la clef » des autres seigneuries espagnoles d'Italie ; Venise est « le

Pour baigner largement de ses fertiles pleurs
Le sein presque fermé des languissantes fleurs. (v. 964-966)

Tantôt le sang divin s'épanche sur notre âme

Comme sur une rose au chaud du jour sechee. (v. 968)

Tantôt ce même sang

Coule comme un raisin en sa maturité,
Sur lequel a passé le chaud d'un bel esté. (v. 643-644)

Le P. Joseph nous peint sainte Agnès,

Au cœur plus que romain :
La menotte ne peut estreindre de sa main
Le flouet rond d'ivoire, et pourtant elle brise
L'effort des fiers tyrans et leur fureur maistrise. (v. 853-856)

Il voit sainte Cécile

Saluer le beau jour de la vie immortelle
Et sousrire en mourant à la voix qui l'appelle. (v. 887-888)

Pour sainte Catherine d'Égypte,

Son ardeur du martyre embellit et colore
Son teint plus frais et clair qu'une naissante aurore. (v. 891-892)

Ce début de la *Comparaison de la Vie eternelle avec le printemps* n'est-il pas charmant ?

Le printemps qui renouvelle
L'honneur des champs reverdis,
A mon souvenir rappelle
Les beautez du Paradis.

O que grande est mon envie
De voir fleurir dans les Cieux
De ceste eternelle Vie
L'avril tousjours gracieux !

Ce gay rossignol qui chante
Dans ce bocage desert,

cœur invulnerable » de l'État vénitien ; le duc de Savoie « tond ses subjects jusques au vif » ; le grand-duc de Toscane « espluche les actions des plus apparens » Siennois ; l'Espagne les « bride d'une forte citadelle » ; en Alle-

Des Anges me represente
Le melodieux concert.

En mille tours il façonne
De sa voix les longs replis,
Ainsy tout le Ciel resonne
De mille chœurs accomplis. (v. 1-16.)

Vraiment, on peut se demander si le P. Joseph n'avait pas présents à l'esprit les jolis vers de Remy Belleau sur *Avril :*

Avril, l'honneur et des bois
    Et des mois.....
Avril, l'honneur des prez vers,
    Jaunes, pers, ...
Avril, l'honneur verdissant,
    Florissant.....
Le gentil rossignolet,
    Doucelet,
Decoupe dessoubs l'ombrage
Mille fredons babillards,
    Fretillards,
Au doux chant de son ramage.

Le P. Joseph a un sentiment de la nature rare au XVII[e] siècle. Il nous paraît plus juste et plus précis que Racine lui-même en ses poésies sur les champs de Port-Royal.

Quand Racine a peint la misère de l'homme dans des vers traduits du septième chapitre de l'*Épître de saint Paul aux Romains*, a-t-il bien trouvé des pensées d'un tour aussi vif, d'une image aussi nette que celle-ci :

On dit bien vray : Le borgne veut tout voir,
Et le boiteux qui se traisne à potence,
Courir partout. O mortelle impuissance !
Tu veux tout faire, et ne peux te mouvoir !

Ces vers sont tirés de l'*Abregé de la Vie spirituelle* (v. 97-100).

Comment ne pas cueillir enfin, — du reste cette fois encore au milieu des épines — ce gracieux bouquet de « roses » et de « lys »

magne, le parti des protestants se peut dire « plus que demy terrassé et estropié, sans force et sans esperance de se pouvoir remettre de longtemps sur pied » ; la Flandre est « estropiee de ses meilleurs membres » ; « les Protestans estonnez » sont « battus de la fortune » ; l'Italie est « comme une longue manche dont l'Espagne tient de main ferme les deux bouts, sçavoir le Milanois et le Royaume de Naples » ; le Milanais est « comme un fort boulevert pour battre en ruine les Princes d'Italie » ; la Valteline est « comme une galerie et un chemin aisé entre les montagnes » pour passer de l'Italie à l'Allemagne ; elle est « couverte, ainsy que d'un rempart, des monts Pyrenees » ; sur ces mêmes Pyrénées, elle est « comme un cavalier elevé[1] ».

Quelques-unes de ces métaphores et de ces comparaisons reparaissent dans le *Discours sur l'occurrence des affaires presentes*. C'est ainsi que la Valteline, si l'Espagnol venait à la regagner, serait « un mords qu'il mettroit en la bouche de toute l'Italie pour la manier à son ayse et la faire tourner ainsy qu'il voudroit ». Le Palatinat serait de même « un pied dans l'Allemagne, pour luy estre tenu sur la gorge par l'Espagnol ou ses adherens, estropiee qu'elle est desjà plus de moitié et mutilee

que nous présente le P. Joseph dans ses *Pensees d'amour sur les tourmens de Jesus?* Il s'adresse au monde :

Tes delices les plus riantes
Sont aspics à l'abry des fleurs.
J'ayme mieux le dueil et les pleurs
Des Magdeleines penitentes.
Ceste rosee en Paradis
Produict les roses et les lys. (v. 133-138.)

Voilà assez de littérature, trop peut-être ! Revenons à l'histoire.

[1] *Discours de l'estat de tous les Princes Chrestiens* (*Merc. fr.*, t. X, *passim*).

presque en tous ses membres, se pouvant à peine remuer sans nostre ayde et l'assistance qu'elle espere et attend de nous[1] ». D'ailleurs, les protestants d'Allemagne se sont trouvés « plus tost estourdis du tonnerre qui a esclaté sur eux par leur mauvaise fortune avec tant de bruit, que terrassez et abattus tout à faict, et commencent desjà à rouvrir les yeux et tendre les bras à quelque favorable et puissante main qui les voudroit et pourroit relever[2] ».

Toutes ces métaphores, toutes ces comparaisons auraient une place naturelle dans les vers. Elles ne dépassent pourtant pas beaucoup le ton ordinaire de la prose. En voici d'autres, exclusivement poétiques, qui étonnent et — qu'on nous permette un jeu de mots qu'eût sûrement commis le P. Joseph ! — détonnent au milieu des formes si scolastiques du *Discours sur l'occurrence des affaires presentes.*

« Les Princes d'Allemagne subjuguez à demy, mais dangereux plus que jamais, et redoutables doresnavant par leur desespoir, n'attendent que l'occasion avec aspect favorable ou un rayon seulement du Soleil de deçà, pour se reschauffer et rentrer en lice avec ardeur. » Le « Soleil de deçà », c'est le roi de France. — « Ceste grande Puissance d'Espagne, si redoutable à plusieurs, si renommee partout, n'a jamais emporté aucun advantage sur nous que par nous-mesmes et durant nos foiblesses et divisions. » Ici l'auteur parle le vrai langage d'un politique, également juste et précis ; mais il emprunte à la poésie ses images et ses couleurs, quand il ajoute qu'on n'a « jamais veu le torrent de ses armes desbordé sur la

[1] *Discours sur l'occurrence des affaires presentes* (*Merc. fr.*, t. XI, p. 70).

[2] *Discours sur l'occurrence des affaires presentes* (*Merc. fr.*, t. XI, p. 65).

10

France avec dommage, que quand elle mesme avoit rompu ses digues et donné cours aux inondations estrangeres par les guerres civiles et les maux qu'elles traisnent avec soy, comme il est arrivé au temps de la Ligue, resserré qu'il a esté aussi tost dans son canal et en son naturel au retour du beau temps et au calme de la paix ». — « La prudence du Roy, esclairee de ceste connoissance et aiguisee par ces considerations, sçaura si bien donner ordre par ses Conseils moderez et au contentement de tous en la conduitte de ses peuples, qu'en vain souffleront icy les vents du Midy pour troubler nostre calme ; ou, si Dieu permet que, par les charmes d'Espagne et le malheur de la France, ils y facent elever quelque tempeste, il nous fera la grace aussi de la voir bientost apaisee à la confusion de ceux qui en seront cause, et le vaisseau hors de danger icy par la prudence de son pilote, qui aura monstré d'autant plus son courage pour n'avoir relasché à ces vents contraires et sera convié davantage par là de continuer et suivre à pleins voiles sa route et son entreprise[1]. »

En un pareil sujet, il n'y a sûrement qu'un poète à chercher ainsi dans le monde extérieur les images sensibles de ses idées politiques. Ce poète-là, cet écrivain qui joint aux formules les plus scolastiques les grâces propres aux Muses, c'est le P. Joseph, autrefois professeur de philosophie et auteur de vers pleins du plus vif sentiment de la nature.

Cinquième preuve. — L'orateur.

Le P. Joseph a été un très grand orateur. D'après Lepré-Balain, il a exercé et fait admirer la puissance de

[1] *Discours sur l'occurrence des affaires presentes* (*Merc. fr.*, t. XI, pp. 83-84, 82-83, 92).

sa parole, — à Meudon, où il donna aux novices de son couvent des « exhortations toutes divines, auxquelles se rendoient assidus mesme les anciens Peres, voire aussi le Pere Gardien », où il prodigua au public des prédications dont « la façon eloquente et animante » attirait de quatre lieues à la ronde les fidèles et leurs curés ; — à Bourges, où, en moins d'une année, il gagna, parmi les étudiants en droit ou autres, « trente jeunes hommes des familles les plus distinguees » à l'Ordre séraphique de Saint-François; — à Saumur, où, en dépit de l'autorité et malgré l'influence de Duplessis-Mornay, il convertit un nombre considérable de huguenots; — à Angers, où l'on vit, pour l'entendre pendant une Octave du Saint-Sacrement tout entière, « Messieurs de la justice fermer le palais au matin, les marchands et artisans leurs boutiques » et « Messieurs les chanoines de Saint-Maurice extraordinairement assidus au sermon » ; — au Mans, à Caen, à Nantes, à Fontevrault, à Lencloître, à Châtelleraull, où, en vrai capucin, il répandit partout le bonheur de la paix et l'amour de la croix; — à Blois, où, auprès de fidèles venus de quatre ou cinq lieues malgré les rigueurs d'un hiver excessif, il obtint un succès également étonnant « de larmes et de conversions », et où pendant tout un carême il fit le vide autour de la chaire des autres prédicateurs, qui se rangèrent eux-mêmes parmi ses auditeurs; — à Orléans enfin, où il couronna son apostolat par son plus beau triomphe[1].

[1] Lepré-Balain, *Vie du R. P. Joseph*, l. II, ch. XVII, XVIII, XX, XXI, XXIII, XXIV, XXVIII, XXIX, XXX, XXXI, XXXII, XXXIII, XXXIV, XXXV ; — l. III, ch. XI ; — l. IV, ch. XXXI. — *Histoire de Madame Antoinette d'Orleans*, commencée par le P. Joseph ; — *Epistres du P. Joseph à sa Mere, passim*; — *Memorabilia Provinciæ Turonensis Capucinorum*, Ms., pp. 28, 29, 30.

Si le P. Joseph obtint pendant vingt ans[1] de pareils succès, peut-être sans exemple à son époque, il les dut aux qualités sérieuses de son éloquence pratique.

En effet, rejetant les sommes abrégées de théologie et les extraits portatifs des auteurs sacrés ou profanes qui étaient tant en honneur de son temps[2], il tirait ses discours de sa science personnelle. D'après lui — et il mettait sa pratique d'accord avec son enseignement — quiconque « pretend à l'excellence de la predication » ne doit « laisser le portefeuille » ni « mettre les estudes en oubly » ; il lui faut « sçavoir sainct Thomas, n'en ignorer aucune question ou conclusion », « parcourir la Bible tous les ans pour se la rendre familiere[3] », se donner à « la lecture serieuse des Saincts Peres de l'Eglise », connaître « l'histoire Ecclesiastique, et mesme la profane[4]. »

Ces connaissances spéculatives ne suffisaient pas au P. Joseph. Il y ajoutait la science pratique des âmes. « Où prenez-vous donc tout ce que vous nous dites de la vie spirituelle ? » demandaient un jour au P. Joseph ses Filles du Calvaire. — « En vous-mesmes, répondit-il ; mon livre principal, c'est vos cœurs. » « Vos consciences, les mouvemens et operations de Dieu en vos cœurs, voilà où j'estudie. C'est là mon livre, lequel n'est pas escrit en papier ny avec de l'encre, mais en vos interieurs, gravé en gros caracteres par l'esprit de Dieu vivant[5]. »

[1] La carrière apostolique du P. Joseph dura de 1605 à 1624.

[2] V. Jacquinet, *Des prédicateurs du XVIIe siècle avant Bossuet*.

[3] Le P. Joseph avait toujours sa Bible sur lui. Un jour, à Fontevrault, les religieuses, importunées par le réformateur, ne lui avaient servi pour son compagnon et lui que la part d'un seul. Alors, se contentant d'un peu de pain et d'eau — *panem arctum et aquam brevem* — il ouvrit sa Bible au hasard et, sur le texte qui se présenta, fit à son compagnon, qui mangeait, un commentaire également substantiel et dévotieux. (Lepré-Balain, *Vie du R. P. Joseph*, l. II, ch. XXXVI.)

[4] Lepré-Balain, *Vie du R. P. Joseph*, l. II, ch. XXXVI.

[5] *Exhortations*, Ms. 3 du Calvaire d'Angers, p. 41 ; Ms. 2, fo 35 r.

Cet homme pratique, cet apôtre, ne devait « s'alambiquer ny l'esprit ny le cœur après la vanité des eloquens discours[1] ». Il laissait donc au barreau « l'eloquence composee », aux entretiens de la Cour « la mignardise d'un langage affecté[2] », et dans les chaires « consacrees, disait-il, à representer les travaux de Jesus-Christ tout desgoutant de larmes et de sang », dans les sermons qui doivent « porter les hommes au mespris du monde et au dessein de leur salut », il trouvait qu'il n'y avait place ni pour « les recherches curieuses » ni pour « les paroles emperlees[3] ».

Voilà, si nous ne nous trompons, le véritable prédicateur, « incapable de faire servir au désir de plaire le ministère d'instruire », et chez qui « l'éloquence suit comme la servante, non recherchée avec soin, mais attirée par les choses mêmes[4] ». Voilà l'orateur, précurseur de Bossuet, également sérieux et pratique[5].

Si le P. Joseph avait fait paraître déjà le professeur et le poète dans le *Discours de l'estat de tous les Princes Chrestiens*, il avait aussi révélé l'orateur dans le *Manifeste françois* et la *Cabale espagnole*, mais l'orateur violent comme l'est parfois un pamphlétaire. C'est dans le *Discours sur l'occurrence des affaires presentes*, qui est une justification de la conduite du premier ministre[6], qu'il nous laisse bien voir pour la première fois son éloquence

[1] *Epistres du P. Joseph aux Peres de son Ordre*, épître 35e.

[2] Lepré-Balain, *Vie du R. P. Joseph*, l. III, ch. VI.

[3] *Exhortations*, Ms. 4 du Calvaire d'Angers, p. 401.

[4] Bossuet, *Oraison funèbre du P. Bourgoing*, premier point.

[5] C'est-à-dire l'orateur vraiment chrétien. — Le P. Joseph a répandu dans ses *Exhortations* tous ses principes de rhétorique sacrée. Il y a là la matière d'un chapitre tout à fait neuf et fort intéressant pour l'histoire de la réforme de la chaire en France, réforme consommée par Bossuet, mais préparée par son précurseur.

[6] *Le Discours sur l'occurrence des affaires presentes* n'est pourtant pas, quoi qu'aient dit Lelong et Fontette dans leur *Bibliothèque historique de la France*, no 21315, une réponse au *Mysteria politica*,

habituelle, cette éloquence plus contenue, qui doit toute sa force aux choses mêmes, à la conviction et à l'émotion de leur interprète, éloquence raisonnable non moins que pathétique, qui naît tout entière de la vue claire et du vif sentiment de la réalité.

« Je sçay bien, dit notre auteur, qu'il s'en pourra trouver aucuns qui diront que, puisque la puissance d'Espagne est telle qu'on voit, et si grande et si dangereuse, il seroit meilleur de ne l'irriter, de peur d'attirer ses armes sur nous, voulant empescher que ses coups ne portent sur d'autres ; que, pour ce subject, il n'eust esté besoin d'employer la force si tost au recouvrement de la Valteline, guerre qui n'est pas de peu et qui après soy en pourroit traisner d'autres ; qu'il seroit à propos de remettre à un autre temps les affaires d'Allemagne, ou laisser tout entier dès ceste heure le soin du restablissement de ses Princes au Roy de la Grand'Bretagne si interessé en celuy du Palatin, et ensuite des autres ; qu'en tout cas, abandonnant au cours du temps et de la fortune ce à quoy on ne pourroit remedier, il y auroit moins de risque, et qu'il naistroit peut-estre d'ailleurs des expediens et occasions qui pourroient remettre les choses en meilleur train, soit au moyen des traictez desjà faicts, taschant d'en advancer l'execution par les voyes de douceur et la bonne intelligence qu'on pourroit avoir avec l'Espagnol, le conviant à l'entretien de ses promesses et

le plus violent des pamphlets publiés alors contre Richelieu. Il ne présente aucune réfutation directe, ni des huit lettres de ce pamphlet, ni d'aucun autre écrit.

Entre le *Discours de l'estat de tous les Princes Chrestiens* et le *Discours sur l'occurrence des affaires presentes*, il y a néanmoins une différence de ton sensible. Lelong et Fontette l'ont fait remarquer, en signalant dans le premier « des recherches et du détail », et dans le second « du detail, du bon sens et du zèle ». (*Bibliothèque historique*, nos 21258 et 21315.)

le sommant de sa foy avec plus d'effect par celle que nous luy tiendrions, soit pour se maintenir bien avec luy, ne secourant si ouvertement de moyens et de tout les Estats des Provinces Unies (qu'il appelle encore ses rebelles, si souverains et libres qu'ils soient par sa reconnoissance); qu'il ne seroit mauvais pour cela de laisser Mansfeld tel qu'il est, sans ayder ainsy ce proscript, quoy qu'on en desguise, et d'argent et d'hommes, et soustenir le menton à ces desesperez, qui, navrez à mort, voudroient mordre, s'ils pouvoient encore, ceux qui les ont mis par terre et les empescheront tousjours de se relever; bref, que l'amitié de l'Espagnol, que nous perdons par là, nous vaudroit mieux que sa hayne, et qu'il seroit bien plus seur au Roy et plus expedient à la France d'esprouver davantage la foy du Roy d'Espagne que ses forces, et provoquer plus tost par bons offices et demonstrations de bienveillance et courtoisie en son endroit celle qui peut estre en luy, que les effects dangereux et à redouter de sa vengeance et de son indignation.

« Mais on pourroit respondre, ce semble, à ceste craintifve prudence, si telle il la faut dire, qu'on ne s'est fié que trop aux promesses de l'Espagne par le passé, pour s'en laisser amuser et abuser encore; qu'on n'en a veu dès longtemps en France que l'apparence et les ombres, qui nous ont tousjours manqué, quand nous avons pensé y trouver le solide et le corps; que nos Rois Charles VIII et Louis XII n'avoient que trop experimenté le manquement de foy en Ferdinand, Roy de Castille et d'Aragon; que le Comté de Roussillon, que ce premier luy rendit de si bonne foy pour en exiger une semblable de luy, et le Royaume de Naples, qui fut plus tost le loyer de ses ruses que de ses armes, avec celuy de Navarre, usurpé par luy de là sorte qu'on sçait, en pourroient tesmoigner; que Charles le Quint, petit-fils et heritier de la grandeur et de

la foy de ce Ferdinand, aussi bien que de celle de l'Empereur Maximilien I[er], en a usé de mesme envers le Roy François I[er] au subject de la restitution du duché de Milan, l'an 1539, et qu'ayant en tout deceu les François, il n'a esté que trop suivy en cela du Roy Philippe son fils, aussi bien qu'en ses desseins sur la France et à la Monarchie ; que celuy-cy, dans la paix mesme, a suscité au Roy Henry III une si forte guerre et Ligue en son Estat, qu'elle a pensé le renverser du tout, si la vertu de son successeur n'en eust asseuré les fondemens et reparé les bresches par la foy qu'il a gardee à ceux qui la luy avoient ainsy rompue ; que si le Roy Philippe III l'a eue plus en recommandation que ses devanciers, ceux de son Conseil luy ont faict grand tort d'avoir obscurcy le lustre de ceste vertu par tant d'entreprises et attentats au prejudice de la paix de Vervins et de celle qu'il avoit avec tant d'autres Estats et Seigneuries. Et suffiroit certes pour toute response et pour tout exemple de la foy qu'on doit attendre d'Espagne, en quel temps ou subject que ce soit, celuy mesme de l'inexecution du traicté de Madrid tant poursuivy et avec telle instance depuis tantost quatre ans, auquel la foy donnee à nostre Roy si claire et si expresse, et par ceste asseurance au Pape mesme et à tant de Princes et Estats, a esté artificieusement eludee, bien que celle du feu Roy d'Espagne et de celuy qui l'est à present, y soit plus qu'engagee, et que l'on puisse dire que c'est la derniere promesse et parole royale de l'un, portee mesme par son testament et inseree solennellement au traicté, aussi bien que la premiere de l'autre survivant et obligé en qualité de fils et de Roy de l'executer[1]. »

[1] *Discours sur l'occurrence des affaires presentes* (*Merc. fr.*, t. XI, pp. 71-74).

La claire vue des perfidies des Espagnols anime le P. Joseph contre eux. Avec une lumière plus vive encore, il va répandre toute la chaleur de son âme dans celle de son lecteur, et par la force de sa raison passionnée le gagner sûrement à sa cause.

« Que si tout le temps qui s'est passé depuis, n'a servy qu'à justifier davantage les raisonnables poursuittes et procedures du Roy, aussi bien qu'à condamner les injustes excuses et subterfuges des Conseils d'Espagne et d'Austriche, que faut-il desormais en attendre qu'une opiniastre resolution, un endurcissement tout formé, un asseuré refus ? Pourra-t-on, cela estant, appeller violence ce qui a faict restablir la foy violee ? Dira-t-on que c'est troubler la paix que rendre l'honneur à la France, le repos à l'Italie, le bien à nos alliez et la seureté à tous ? Que ce soit faire tort à l'Espagnol de l'empescher de faire tort aux autres, ou luy ravir le sien d'assister autruy, pour luy faire rendre ce qu'il a pris ? Sera-ce à son pareil l'avoir offensé et faict une querelle de gayeté de cœur d'empescher qu'il ne querelle les plus foibles, ou luy faire une supercherie que seconder courageusement ceux qu'il a tirez au combat avec armes inegales, pour aussitost qu'il les auroit despeschez, prendre ses advantages sur celuy qu'il craint le plus et dont il redoute si fort les atteintes ? Sera-ce trop de hardiesse de tascher à rabattre de bonne heure ses coups, puisqu'ils portent par le contre-coup sur nous-mesmes, ou temerité de se mesler en ces querelles, puisqu'il bat le chien, comme on dit, devant le lyon, et qu'il ne fait qu'aiguiser ses ongles contre les autres, pour nous les faire sentir puis après avec plus d'effort ? Ne sera-ce pas au contraire aveuglement de se reposer sur sa foy, imprudence de ne prevenir ses attaques, lascheté de craindre ses forces, et

simplicité bien grande de croire pouvoir eviter sa haine qui nous est toute asseuree, quels que nous soyons en son endroit, et aux effects de laquelle les voyes amiables et de douceur nous exposent, au lieu qu'il faut faire rempart contre par celles du courage et de la resolution [1] »?

Notre polémiste met de la vivacité dans sa réplique; mais la passion qui l'anime, ne l'écarte nullement de la voie d'une logique toujours droite, toujours inflexible. Née de la juste interprétation des faits, c'est la conviction seule qui, chez lui, produit le pathétique. Lumineuse et chaude éloquence, qui est bien celle du P. Joseph.

II

A l'occasion du *Discours de l'estat de tous les Princes Chrestiens*, nous avons observé que le P. Joseph, désireux de prévenir les jugements de l'opinion publique, lui livrait souvent de simples notes rédigées en toute hâte, et attendait, pour donner à ses idées leur complet développement, que les circonstances l'y obligeassent ou que le temps le lui permît.

Le *Discours sur l'occurrence des affaires presentes* nous amène à remarquer une seconde pratique du P. Joseph. Afin d'éclairer sa politique des lumières de l'histoire, il empruntait d'elle toutes les pièces justificatives dont il avait besoin. Il en formait des recueils qu'il gardait manuscrits ou qu'il faisait imprimer, selon qu'il lui suffisait de se rendre compte à lui-même de la direction qu'il donnait aux affaires, ou que, pour vaincre

[1] *Discours sur l'occurrence des affaires presentes (Merc. fr.*, t. XI, pp. 74-75).

l'opposition persistante d'un public aveugle ou malveillant, il jugeait nécessaire de produire, en faveur de sa politique, non seulement les considérations personnelles de ses *Discours*, mais encore le témoignage anticipé, par conséquent irrécusable, des historiens.

Les recueils manuscrits nous ont été conservés par Lepré-Balain dans son *Suplement à l'Histoire*. Les autres, publiés séparément, selon le besoin des circonstances, ont été reproduits, quelquefois partiellement, le plus souvent en entier, dans le *Mercure françois*.

C'est là que nous avons trouvé le premier de ces recueils dont nous avons à parler. Il est en appendice à la fin du tome dixième du *Mercure*, sous le titre de *Memoires d'Estat contenant les practiques faictes depuis l'an 1574 jusques en ceste annee 1625*[1] *pour divertir et rendre inutile l'alliance de la France avec les Cantons des Suisses et Grisons.*

Ces *Memoires d'Estat* sont-ils vraiment du P. Joseph ? Oui. Pour quatre raisons :

1° L'auteur du *Discours de l'estat de tous les Princes Chrestiens* a puisé dans ces *Memoires* la série des nombreuses alliances que depuis un siècle et demi les Suisses avaient faites avec les rois de France. L'imitation est évidente et la disproportion de l'étendue des deux récits ne peut en faire méconnaître la commune origine[2].

2° Entre le *Discours de l'estat de tous les Princes Chrestiens* et les *Memoires d'Estat* la ressemblance ne porte que sur un point. Entre ces *Memoires* et le

[1] Le tome dixième du *Mercure françois* rapporte les événements de 1624 ; mais il n'a été imprimé qu'en 1625.

[2] Cf. Les *Memoires d'Estat* (*Merc. fr.*, t. X, appendice, pp. 1-80) et le *Discours de l'estat de tous les Princes Chrestiens* (*Merc. fr.*, t. X, pp. 59-60).

Discours sur l'occurrence des affaires presentes les similitudes sont multiples. Ici et là il s'agit exclusivement des Suisses et des Grisons. Ici et là on remarque le même souci de la liberté de l'Allemagne et de celle de l'Italie. Les courtes réflexions par lesquelles l'auteur des *Memoires* unit les diverses pièces de ce recueil, reproduisent, sans le rechercher, le style pittoresque et familier du *Discours sur l'occurrence des affaires presentes*. Cette double marque est visible, soit dans « ce bon vent qui, ayant soufflé assez heureusement pour les Grisons, ne dura pas longtemps », soit dans « ce langage et resolution qui, accompagnez de bonnes picques et mousquets, furent cause que les petits Cantons mirent de l'eau en leur vin [1] ». A ces qualités viennent, dans ces mêmes *Memoires*, s'en ajouter d'autres, non moins habituelles chez le P. Joseph : l'énergie de l'expression, l'ampleur du développement, une vive et mordante ironie. A propos des efforts du roi Ferdinand d'Autriche pour faire rompre l'union des Suisses et de la France, ces *Memoires* nous disent : « Ny ceste ambassade, ny les grandes armees que l'Empereur avoit lors sur pied, prestes d'entrer en France, ny sa puissance qu'il exaltoit pour imprimer de la peur et de la crainte à tous les Potentats et Estats de l'Europe, ne sceurent faire destourner les amis de la France de s'acheminer au camp du Roy en

[1] *Memoires d'Estat (Merc. fr.*, t. X, appendice, pp. 157, 151).

Le *Discours sur l'occurrence des affaires presentes* nous offre bien le même style, quand il nous parle de « remettre les choses *en meilleur train* » *(Merc. fr.*, t. XI, p. 71) et de « *mettre toute pierre en œuvre* » (p. 92). Même style dans le *Manifeste françois*, où l'on « attend que *l'eau vienne au moulin* » (p. 4) ; où l'on « entend que *ce ne soit plus chat en poche* (p. 4) ; où les conquestes des Espagnols « ont tellement *enflé le ballon* » (p. 8) et où les Espagnols « *donneroient la camisade* au ciel » (p. 9).

Avignon, où bon nombre de Suisses se rendirent, et le comte de Furstemberg aussi avec ses lansquenets ; tellement que les François retranchez et campez entre le Rhosne et la Durance par la prudence et sage conduitte de leur Roy, sans impetuosité et sans que l'Empereur desgaisnast son espee, envoyerent en fumee les jactances des Imperiaux, qui, n'ayant accoustumé de boire des eaux du Rhosne, dès qu'ils l'eurent veu, rebrousserent vistement sur leurs pas avec l'Empereur, qui, de cinquante mille hommes qu'il avoit au passage du Var, quand il entra en Provence, n'en retrouva que vingt-cinq mille de reste, quand il fut retourné à Genes, ayant laissé les chemins de son retour couverts de toutes sortes d'armes, de corps morts, de malades languissans et de reliques tristes, deplorables et honteuses à de si grands personnages de tous les endroits de l'Europe qui estoient accourus au partage de la Maison de France, dont la ruine leur avoit esté asseurée à cent pour cent par les almanachs d'Italie[1]. »

3° Nous trouvons insérée dans les *Memoires d'Estat* une *Remonstrance faicte au Roy sur les affaires de la Valteline au commencement de 1624 par M. G.* Malgré ce pseudonyme, cette *Remonstrance* ne nous paraît pas autre chose qu'une des considérations toutes personnelles de l'auteur des *Memoires* lui-même. Qu'elle ait été, comme il est possible, publiée à part, alors même elle ne serait autre chose pour le *Discours sur l'occurrence des affaires presentes* que ce qu'était le *Progrez des Conquestes* pour le *Discours de l'estat de tous les Princes Chrestiens*, une première et rapide ébauche, en attendant l'œuvre complète. Cette supposition serait déjà très favorable à notre opinion sur l'origine de la *Remonstrance*.

[1] *Memoires d'Estat (Merc. fr.*, t. X, appendice, pp. 23-24).

D'ailleurs cette origine se révèle par d'autres signes. La *Remonstrance* avait pour objet de découvrir « les *artifices* dont les Espagnols avoient usé depuis quatre ans, pour rendre inutile le traicté de Madrid ». Le *Discours sur l'occurrence des affaires presentes* rappelle, parmi les exemples de la mauvaise foi espagnole, « celuy de l'inexecution du traicté de Madrid tant poursuivy et avec telle instance depuis tantost quatre ans, auquel la foy donnee à nostre Roy a esté *artificieusement* eludee [1] ».

Autre rapprochement, autre preuve. Nous lisons dans la *Remonstrance* : « La France est fondee en bonne cause de ne laisser opprimer ses alliez, de ne manquer à ses promesses et de se faire aussi maintenir celles qu'on luy a faictes, de se porter à toutes extremitez pour cela, afin qu'outre de si notables dommages, *le desmenty ne luy en demeure* à sa perpetuelle honte et infamie, s'estant declaree, *au veu et au sceu de toute la Chrestienté,* de faire sans condition remettre aux Grisons les choses en leur premier estat [2] ». Le *Discours sur l'occurrence des affaires presentes* nous dit de même que l'entremise du roi et ses efforts pour le rétablissement des Grisons « ont declaré davantage, *au veu et sceu de tout le monde*, son intention [3] », et que l'affaire de la Valteline « traisne apres soy la consequence de la honte qui restera pour celuy *à qui le desmenty, comme on dit, en sera demeuré* [4] ». La reproduction d'expressions

[1] *Discours sur l'occurrence des affaires presentes* (*Merc. fr.*, t. XI, p. 74).

[2] *Memoires d'Estat* (*Merc. fr.*, t. X, Appendice, p. 188).

[3] *Discours sur l'occurrence des affaires presentes* (*Merc. fr.*, t. XI, p. 60).

[4] *Discours sur l'occurrence des affaires presentes* (*Merc. fr.*, t. XI, p. 61). — Cette même expression se trouve dans le *Manifeste françois contre la trop grande presomption des Espagnols,* où nous

aussi particulières, originales, ne saurait être, à notre avis, l'effet ni d'un emprunt ni du hasard, et il nous semble difficile que deux auteurs puissent se copier ou se rencontrer ainsi. Mais nous trouvons très naturel, au contraire, qu'un écrivain reprenne en toute liberté les expressions dont il s'est déjà servi et en dispose comme de son bien, presque inconsciemment. Nous n'hésitons donc pas à reconnaître l'auteur du *Discours sur l'occurrence des affaires presentes*, dans celui de la *Remonstrance*, comme dans celui des *Memoires d'Estat*, c'est-à-dire le P. Joseph.

4° Cette conclusion a par ailleurs l'avantage de nous fournir l'explication la plus naturelle d'une lacune que nous avons remarquée dans le *Suplement à l'Histoire* de Lepré-Balain. Ce *Suplement*, nous le savons, contient, avec beaucoup d'autres papiers sortis du cabinet du P. Joseph, tous les recueils de pièces justificatives du genre des *Memoires d'Estat*, demeurés manuscrits à la mort de l'auteur. Or, il n'en donne aucun pour l'année 1624; il passe de 1623 à 1625[1]. Cette lacune nous paraissait en soi d'autant plus étonnante que l'année 1624 était la première et l'une des plus importantes de la carrière politique du P. Joseph. Mais elle a cessé de nous surprendre, sitôt que nous avons su que le P. Joseph avait publié ses *Memoires d'Estat* sur l'affaire de la Valteline, qui fut la grosse, sinon l'unique affaire de cette année.

lisons : « Le Ciel conservera ceste Monarchie, s'il luy plaist, et *le desmenty en demeurera* à ses ennemis » (p. 28).

[1] V. les sommaires des chapitres du *Suplement à l'Histoire*, publiés par M. Fagniez en appendice à la fin de son second volume sur *Le P. Joseph et Richelieu*, pp. 447-467.

CHAPITRE IV

I. LE DISCOURS SUR LES AFFAIRES DE LA VALTELINE ET DES GRISONS. — II. LE GRAND MERCY DE LA CHRESTIENTÉ AU ROY.

I

Du chapitre précédent il faut conclure que la question de la Valteline a été préparée dans les *Memoires d'Estat*, ébauchée dans la *Remonstrance* et développée dans le *Discours sur l'occurrence des affaires presentes*. L'auteur voulut encore la reprendre et compléter sa pensée. Il le fit dans le *Discours sur les affaires de la Valteline et des Grisons*, adressé à Sa Majesté Catholique.

Ce *Discours*, comme nous l'apprend le *Mercure*, qui nous l'a conservé[1], parut en italien avant d'être publié en français[2]. Mais il n'y a pas le moindre doute qu'il n'ait été

[1] *Mercure françois*, t. XI, pp. 127-181.

[2] *Mercure françois*, t. XI, pp. 126-127 : « L'interprete en françois du livre intitulé *Discours sur les affaires de la Valteline*, imprimé premierement à Venise en italien et puis en divers autres lieux, l'appelle le *Manifeste des Catholiques Italiens*. »

Lelong et Fontette, dans leur *Bibliothèque historique de la France*, indiquent, au nº 21316, l'édition italienne de Paris, 1625 : *Discorso sopra le ragioni della revolutione fatta in Valtelina contra la tirannide de' Grisoni et Heretici, ove si monstra l'ingiusta usurpatione di essa Valle e le giuste ragioni della presente guerra de' Principi Collegiati.* In Parigi, 1625, — et au nº 21317, une édition française de

écrit d'abord en notre langue. En effet, il n'est pas une seule phrase du texte français dont la marche vive et alerte, dont les expressions non moins naturelles que fortes n'écartent de l'esprit du lecteur toute idée de traduction. Il est évident que l'auteur a pensé en français. D'auteur vénitien, de traducteur français, il n'y en a jamais eu que dans les feintes de l'écrivain, qui a voulu par tous les moyens garder l'anonyme et a usé, pour se mieux couvrir, de l'innocente et ordinaire complaisance du *Mercure*.

C'est, du reste, ce qu'a reconnu avant nous M. Léon Geley, qui a étudié ce *Discours* dans son livre de *Fancan et la politique de Richelieu*[1]. D'après lui, la priorité de l'édition italienne, les avertissements de l'imprimeur italien et de l'interprète français qui précèdent le *Discours*, n'ont été pour l'auteur qu'un triple moyen de « mieux cacher son jeu[2] ».

M. Geley a raison. Mais, s'il a su reconnaître l'origine française de ce *Discours*, il s'est laissé tromper pour la date de sa composition, et il n'a vu qu'à moitié le « jeu » de l'auteur. Il est vrai que l'imprimeur italien affirmait que ce *Discours* avait été composé peu après l'occupation de la Valteline par les Espagnols, qui eut lieu en juillet 1620. Il est vrai que ce *Discours* avait été dédié au

Paris, 1625 : *Discours sur l'Affaire de la Valteline et des Grisons, dedié au Roy, traduit de l'italien*, Paris, Douceur, 1625.

A la Bibliothèque de l'Institut, le *Recueil de pieces sur le regne de Louis XIII* (t. IX, pp. 471 et suivantes) nous donne le *Discours sur les affaires de la Valteline et des Grisons, dedié au tout puissant et Catholique Roy d'Espagne*.

[1] Léon Geley, *Fancan et la politique de Richelieu de 1617 à 1627*, Paris, Léopold Cerf, 1884.

[2] L. Geley, *Fancan et la politique de Richelieu*, p. 262.

roi Philippe III, mort le 31 mars 1621 [1]. Mais en tout cela nous n'avons qu'une seconde invention du genre de la précédente. En effet, si l'auteur avait cru devoir, pour dépister les curieux, attribuer à son manifeste une origine italienne [2], il avait encore plus de raison d'en avancer la date. De sa part, cette nouvelle feinte était en même temps la preuve d'une grande habileté, puisqu'il se donnait l'air d'avoir prévu en 1620 ce qui ne s'était réalisé qu'en 1625, et l'effet d'un juste et louable sentiment des convenances à l'égard de Philippe IV, qui pouvait ainsi, sans en être blessé, entendre les leçons faites à Philippe III.

D'ailleurs, l'affirmation de l'imprimeur italien a contre elle plusieurs invraisemblances. En effet, il est d'abord invraisemblable que le *Discours sur les affaires de la Valteline et des Grisons*, s'il a été, comme le dit cet imprimeur, composé peu après le mois de juillet 1620, n'ait pas été publié avant le 31 mars 1621. Lors même que ce *Discours* n'eût pas encore été livré au public le 31 mars 1621, et que le traité de Madrid, signé le 25 avril suivant, eût empêché de le répandre pour quelque

[1] *Mercure françois*. t. XI, p. 127 : « Ce *Discours* ou *Manifeste* avoit, disoit l'imprimeur Italien, esté faict peu après que la Valteline eust esté saisie par les Espagnols — aussi estoit-il adressé au Roy Philippe III — mais il avoit esté retenu jusques à present qu'on n'avoit pas voulu restituër la Valteline par voye de justice, afin de tesmoigner celle des armes prises par les Princes unis pour delivrer les Valtelins indignement et cruellement oppressez ».

[2] Pourquoi le P. Joseph avait-il cru devoir attribuer son *Discours* de préférence à un Vénitien ? Parce que Venise, alliée avec la France contre les Espagnols, avait été très vivement attaquée par leurs pamphlétaires, et qu'elle pouvait être menacée promptement par leur établissement dans la Valteline. Ces deux raisons suffisaient à rendre le *Discours* très vraisemblable sous la plume d'un Vénitien. (V. *Mercure françois*, t. XI, pp. 34, 37, 49-55.)

temps, il est invraisemblable qu'à l'occasion du traité de Milan, qui, le 15 janvier 1622, anéantissait frauduleusement l'indépendance nationale des Grisons, l'auteur n'ait pas publié, contre les Espagnols pris bientôt après en flagrant délit, un manifeste merveilleusement propre à mettre en lumière leurs fraudes et leurs injustices. Il est invraisemblable qu'au moment où, le 7 février 1623, un accord fut signé entre la France, Venise et la Savoie, pour exiger la restitution de la Valteline et des autres lieux occupés sur les Grisons, ce *Discours*, s'il existait, n'ait pas été employé comme première arme contre les Espagnols. Enfin — dernière invraisemblance — quand les Espagnols, après avoir désiré, presque proposé le dépôt des forteresses de la Valteline entre les mains du pape, exécutèrent si mal leurs engagements, comment, si ce *Discours* était déjà fait, l'auteur n'a-t-il pas jeté publiquement à la tête des coupables les reproches mérités d'hypocrisie dont son écrit est plein?

En 1622 et en 1623 particulièrement, l'auteur du *Discours sur les affaires de la Valteline et des Grisons*, s'il l'avait eu dans ses cartons, n'aurait pas manqué de le donner au public. La preuve, c'est qu'en chacune de ces deux années, à l'occasion de deux des événements que nous venons de mentionner, ce même écrivain a fait paraître, sur la question de la Valteline, un double discours beaucoup moins complet, et qui n'est évidemment qu'une double ébauche de celui qui nous occupe[1].

[1] De ces deux écrits, le premier est le *Discours sur l'estat lamentable auquel sont reduictes les trois Ligues des Grisons, contre leurs anciennes libertez et le traicté de Madrid faict entre les deux Majestez le 25 avril 1621. Cy joinctes les raisons pour lesquelles Sa Majesté Très Chrestienne est instamment suppliee de prendre en main la cause des dicts Grisons ses anciens Alliez, oppressez si injustement* (s. l.) MDCXXII, pp. 3-29 (Bibl. nat. Lb[36] 1596). — Une

Le *Discours sur les affaires de la Valteline et des Grisons* n'a donc pas été composé en 1620, mais bien en 1625, et M. Geley s'est trompé sur sa date. Ce n'est pas sa plus grave erreur.

Tous les écrits que nous venons d'examiner, n'avaient encore été, au moins que nous sachions, attribués à personne. Pour le *Discours sur les affaires de la Valteline et des Grisons*, il en avait été de même jusqu'à ces derniers temps. Mais, en 1884, M. Geley crut en avoir trouvé l'auteur, et, par une méprise inexplicable, il l'attribua à Fancan.

Le sieur de Fancan-Langlois était, nous l'avons dit déjà [1], abbé de Beaulieu et chantre de Saint-Germain-l'Auxerrois. Il avait pris part à la politique militante du parti français, reconstitué en 1617, au moment où Riche-

seconde édition, absolument semblable, parut l'année suivante, sous le titre de *Discours sur l'estat lamentable de la Valtoline, adressé au Roy, representant la pauvreté où ils sont reduicts pour le present* (sic), (s. l.) MDCXXIII (Lb[36] 2157).

Le second est *La Trompette de la Valtoline, sonnee par le Grison blanchy sous la tyrannie de l'Espagnol, Au Roy*. (s. l.) MDCXXIII, pp. 3-13 (Lb[36] 2158).

Ces deux *Discours*, antérieurs au mois d'octobre 1623, ne rentrent pas dans le cadre de notre thèse. Pour établir l'attribution que nous en faisons à l'auteur du *Discours des affaires de la Valteline et des Grisons*, nous nous contenterons de signaler quelques expressions qui donneraient lieu à de faciles rapprochements.

En effet le *Discours sur l'estat lamentable auquel sont reduictes les trois Ligues des Grisons* parle du « *pretexte* de la Religion, duquel les Espagnols ont si souvent *coloré* leurs desseins » ou veulent *excuser* et *pallier* leur derniere usurpation » (pp. 5 et 26); de « l'*horrible* massacre du mois de juillet 1620 » (p. 5); de « *pauvres* innocens », de « *pauvres* peuples » (pp. 5 et 27).

La *Trompette de la Valtoline*, elle aussi, a « ses *pauvres* peuples » ses « *pauvres* Grisons » (pp. 7 et 6); elle aussi nous présente des rebelles « hypocrites, *couverts* du *faux masque* de serviteurs » (p. 10).

Ici, nous ne pouvons pousser plus loin notre démonstration ; nous en renvoyons la suite à l'Appendice V.

[1] V. plus haut la *Cabale espagnole*, p. 114.

lieu avait publié ses *Instructions au comte de Schomberg;* et, d'après la *Bibliothèque historique* de Lelong et de Fontette, comme d'après le *Dictionnaire des Anonymes* de Barbier, il avait composé, en janvier ou en février 1622, un des plus célèbres pamphlets dirigés contre la mémoire du duc de Luynes, la *Chronique des Favoris.* A-t-il produit d'autres écrits politiques? Personne, nous le croyons du moins, ne l'avait affirmé avant M. Geley. Mais ce nouvel historien de Fancan n'hésite pas à lui reconnaître « de dix à douze pamphlets de premier ordre ».

« Dix à douze pamphlets de premier ordre » : c'est ce qu'il annonce dans l'Introduction de son étude sur *Fancan et la politique de Richelieu.* En réalité, c'est de dix-sept pamphlets d'importance très inégale que son livre fait honneur à Fancan. Ces dix-sept pamphlets ou discours politiques sont :

1° *Le Discours politique sur les occurrences et mouvemens du temps;*

2° *Le Discours salutaire et advis de la France mourante au Roy;*

3° *La Meditation de l'Ermite Valerien traduicte de bon normand en vieux gaulois par un pelerin du Mont S. Michel en faveur de tous bons François;*

4° *L'Ombre de Monseigneur le Duc de Mayenne aux Princes, Seigneurs, Gentilshommes et peuple François;*

5° *La Chronique des Favoris;*

6° *Le Passe-partout des Favoris;*

7° *L'Ombre du Connestable apparue à ses freres;*

8° *La France mourante, dialogue entre le Chancelier de l'Hospital, le Capitaine Bayard et la France malade;*

9° *La Rencontre de Henri IV avec le Duc de Bouillon dans les Champs Elysees, avec le voyage de ce Duc auprès du Roy;*

10° *Le Mot à l'Oreille ;*

11° *La Voix publique au Roy ;*

12° *Le Remerciement de la Voix publique au Roy ;*

13° *La France en convalescence, ou les très humbles Remonstrances au Roy pour la recherche des financiers ;*

14° *Le Miroir du temps passé à l'usage du temps present, à tous les bons Peres Religieux sequestrez du monde, non passionnez et vrais Catholiques ;*

15° *La Response au libelle intitulé* Admonitio ad Regem Christianissimum, *ou* Advertissement au Roy Très Chrestien ;

16° *Le Discours sur les affaires de la Valteline et des Grisons, dedié au tout puissant et Catholique Roy d'Espagne ;*

17° *Le Discours salutaire sur l'estat present des affaires d'Allemagne.*

Par quels procédés M. Geley en est-il arrivé à croire qu'il pouvait faire hommage de ces dix-sept discours à la mémoire de Fancan ? Lui-même nous l'apprend. « Du 1er janvier 1621 à la fin de 1626, dit-il, nous avons rencontré dix à douze pamphlets où la politique du parti français est vigoureusement exposée. L'un d'eux n'est autre que la *Chronique des Favoris*, attribuée généralement au chantre de Saint-Germain-l'Auxerrois. En raisonnant par analogie ; en groupant diverses inductions, dont quelques-unes, nous l'espérons, paraîtront précises ; en constatant des rapports évidents d'idées et de style, des expressions et des raisonnements identiques, des aveux personnels de l'écrivain, nous arriverons à démontrer que Fancan est l'auteur unique de dix à douze pamphlets de premier ordre, qui parurent entre 1621 et 1626, qui tous furent consacrés à la défense énergique du parti français ;

de son programme, de ses espérances. Ce sera proprement notre thèse[1]. »

Cette thèse repose-t-elle bien sur le solide, et la base n'en est-elle pas ruineuse? On peut en douter, à voir comment M. Geley prétend établir le certain sur le probable. Mais, quoi qu'il en soit du principe même de son argumentation, nous affirmons qu'il a poussé ses conclusions beaucoup trop loin, et des dix-sept discours qu'il a cru devoir attribuer à Fancan, il y en a au moins dix qui n'appartiennent pas à cet écrivain et qui sont l'œuvre du P. Joseph[2]. De ce nombre est le *Discours sur les affaires de la Valteline et des Grisons.*

Comme nous l'avons dit plus haut, le *Discours sur l'occurrence des affaires presentes* avait été composé en janvier 1625, alors que nous étions en train de chasser les Espagnols de la Valteline. Le *Discours sur les affaires de la Valteline et des Grisons,* qui en est le complément et la confirmation, lui est évidemment postérieur. Par ailleurs il n'est pas moins certain qu'il a dû précéder la nouvelle invasion des Espagnols en Valteline, qui eut lieu au mois de juillet suivant. Le ton de ce *Discours* qui est avant tout un exposé de principes religieux et politiques, ne permet pas de douter qu'il ait été composé dans une période de calme relatif, et il est également clair que, si l'auteur craint de nouvelles attaques de la part des Espagnols, il n'en a pas encore été le témoin. Or, à ce moment-là, le P. Joseph accomplissait son voyage d'Italie. Parti de Paris le 1er mars 1625, il arrivait à Rome le 10 avril suivant, pour en repartir le 25 juillet et rentrer le 16 août

[1] L. Geley, *Fancan et la politique de Richelieu,* p. 7.

[2] Cette affirmation, au moins pour une partie, trouvera sa justification dans la suite même de notre étude.

à Fontainebleau. Son but avait été d'assister au chapitre général des Capucins en qualité de provincial de Touraine, de s'occuper des intérêts de la Congrégation du Calvaire et de l'organisation des Missions d'Orient. Mais en même temps il avait été chargé par le cardinal de Richelieu de traiter l'affaire de la Valteline avec les princes d'Italie et particulièrement avec le pape. C'est ainsi qu'arrivé à Turin le 15 mars, il en conféra avec le duc de Savoie; qu'il passa ensuite à Bologne pour agir sur le cardinal Ubaldini, gouverneur de cette ville, auprès duquel il s'était, en 1616, par ses négociations de Loudun, acquis un grand crédit. A Rome, pendant un séjour de quatre mois, il eut du pape au moins deux audiences par semaine, de trois à quatre heures chacune, où il l'entretint de toutes les affaires présentes, de celles qui se pouvaient prévoir et des moyens de remédier aux malheurs dont la Chrétienté était menacée par les ambitions secrètes des Espagnols. « Il avoit, dit Lepré-Balain, convenu d'articles fort raisonnables avec le Sainct Pere[1]. »

Nos deux adversaires, dans la précédente expédition de la Valteline, avaient été le pape et le roi d'Espagne. Le P. Joseph avait fait reconnaître au premier la légitimité de notre conduite. Il lui fallait encore, pour avoir chance de terminer la querelle, expliquer au second les motifs de notre intervention armée. Mais il ne le pouvait faire en son nom, n'ayant point pour cela de mission officielle. Il le fit donc par une voie détournée, au nom des catholiques italiens[2], et, voulant éclairer du même coup l'opinion générale, il publia une sorte de « manifeste » où il

[1] Lepré-Balain, l. IV, ch. XXXII, XXXIII, XXXIV. — Cf. l'abbé Richard, *Histoire de la Vie du R. P. Joseph*, t. II, p. 298.

[2] *Mercure françois*, t. XI, p. 127.

produisit au grand jour les desseins et les procédés des ministres d'Espagne, avec quelles respectueuses précautions pour Sa Majesté Catholique, nous l'avons dit déjà. Du reste, il ne pouvait avoir la moindre difficulté à mettre lui-même son *Discours* en italien. S'il ne revint pas de Rome par Venise, il y avait des correspondants, pour l'y faire imprimer par leurs soins, et, de retour à Paris, il publiait son texte français, qui, paraissant après l'italien, pouvait être tout naturellement présenté comme une traduction.

Par ces considérations, nous avons seulement voulu montrer que l'attribution par nous faite au P. Joseph du *Discours sur les affaires de la Valteline et des Grisons*, n'est ni impossible, ni invraisemblable. Est-elle fondée? C'est ce que nous allons examiner.

Pour faire honneur de ce *Discours* à Fancan, M. Geley s'appuie sur « des rapports *évidents*, dit-il, d'idées et de style ». C'est par des rapports de même nature que nous prétendons le restituer au P. Joseph.

Nous chercherons d'abord les « rapports d'idées ». Sont-ils donc chez Fancan? Sont-ils chez le P. Joseph?

Le seul *Discours* que nous puissions ici reconnaître à Fancan, d'accord avec M. Geley, c'est, d'après Lelong, Fontette et Barbier, la *Chronique des Favoris*. Puisque nous croyons les autres attributions à lui faites par M. Geley, ou certainement ou probablement gratuites, nous ne pouvons logiquement chercher ses idées ailleurs que dans la *Chronique des Favoris*.

Or, entre ce pamphlet et le *Discours sur les affaires de la Valteline et des Grisons*, s'il y a des « rapports d'idées », c'est juste autant qu'il peut y en avoir entre les écrits de politiques luttant contre un ennemi commun

et employant pour le combattre les armes le moins semblables, quelquefois même les moyens le plus contraires.

L'auteur de la *Chronique des Favoris* est un partisan avoué des huguenots, qui ne parle jamais des expéditions de Béarn et de Guyenne que pour blâmer des entreprises injustes contre la liberté de conscience. A ses yeux, les protestants de France sont toujours les victimes d'une politique trop complaisante pour un ennemi avide de mettre à profit nos guerres intérieures. En eux il ne voit jamais les victimes de l'hérésie, et il ne laisse paraître aucun souci de leurs âmes[1]. Sans doute l'auteur du *Discours sur les affaires de la Valteline et des Grisons* ne veut pas que l'on détruise les hérétiques sous prétexte d'abattre les hérésies ; mais il éprouve toutes les préoccupations apostoliques d'une âme qui, ne reculant devant aucun dévouement ni aucun travail, a dû prendre souvent et prendrait volontiers encore, pour ramener à Dieu des fils égarés, tous les moyens nécessaires, jusqu'à la contrainte exclusivement; âme également prodigue d'elle-même et respectueuse de la volonté d'autrui. Ce n'est donc pas Fancan, le complaisant, sinon le défenseur du parti huguenot, qui a jamais pu tirer de son cœur, pour des frères malheureux, le langage non moins religieux qu'humain que tient l'auteur du *Discours*.

« J'attends que quelqu'un me dise qu'il faut absolument extirper ceste maudite race d'heretiques, ennemis de l'Eglise. J'entre avec regret en ceste matiere. Mais, puisque le subject m'y appelle, j'en diray quelque chose. Je crois et pense de n'estre pas trompé, que c'est l'auctorité

[1] V. la *Chronique des Favoris* (L. Geley, *Fancan et la politique de Richelieu*, pp. 112-113, 116-119, etc.).

de l'Eglise qui est necessaire à chastier les heretiques. Comment donc vos Ministres — le *Discours*, on le sait, est adressé au roi d'Espagne — se veulent-ils mesler de ce qui ne leur appartient pas? Et qui est-ce qui ne dira pas avec raison que l'avidité qu'ils ont d'engloutir les Estats d'autruy, les enhardit d'entreprendre sur la jurisdiction du Sainct Pere? O Dieu! s'ils en usoient bien pour le moins! La Saincte Eglise prie continuellement Dieu pour l'extirpation des heresies, mais non pas des heretiques. Et vos Ministres d'Estat, avec un excez de leur sainct zele, veulent premierement usurper et s'approprier les Estats des Princes heretiques, destruire et mettre à mort leurs personnes, pour tuer après les heresies. Lactance dit : *Div. instit.*, l. v, ch. xx, *que la pieté et cruauté sont choses bien differentes, et que la verité et la force, la justice et la cruauté ne peuvent jamais estre ensemble*[1]. »

Ailleurs l'auteur du *Discours*, s'il accorde volontiers, s'il demande la répression des hérétiques rebelles, montre encore pour les hérétiques de bonne foi les mêmes ménagements, la même charité, toujours aussi respectueux des volontés qu'intolérant pour les erreurs.

« Tous les heretiques ne doivent pas estre traictez comme rebelles avec extresme rigueur; mais ceux-là seulement qui, ayans esté nourris et instruicts dans le giron de l'Eglise, viennent par malice à se revolter contre elle. Les autres, qui sont nez, nourris et eslevez dans les sectes et religions de leurs peres, errent voirement; mais c'est en croyant de bien faire. Ils errent, mais ils ne le sçavent pas. Ils sont plus dignes de compassion que de peine et meritent plustost secours que chastiment.

[1] *Discours sur les affaires de la Valteline et des Grisons* (*Merc. fr.*, t. XI, pp. 149-150).

« Il faut donc autrement proceder contre les heretiques. Qu'on envoye des predicateurs pour les instruire. Qu'on face avec douceur qu'ils leur donnent audience. Qu'on prie Dieu pour eux. Ce sera puis après à Dieu de leur donner la lumiere de la foy, puisque la foy est un don de Dieu seul, qui la donne avec sa grace, et n'est pas un don de Mars, ou un effect de la guerre.

« C'est le proceder qu'il faut tenir contre les heretiques, non pas celuy de la fureur des armes, duquel usent vos Ministres. Et sçachez, s'il vous plaist, Sacree Majesté, et tenez pour tout certain que les rigueurs et les cruautez dont on use contre les heretiques, les rendent plus obstinez. Si cela ne doit jamais estre faict, encore moins lors qu'ès Estats où il y a liberté de Religion, les Catholiques sont meslez avec les heretiques, parce que, si nous les persecutons pour la Religion, nous leur enseignons de faire le mesme contre les Catholiques. Car, outre l'interest de la Religion, qu'ils croyent estre bonne, ils voudront mettre en seureté leurs vies et leurs Estats [1]. »

En 1633, le P. Joseph fera à nos alliés protestants cette déclaration : « Ma robe et mon genre de vie disent assez quelle est ma Religion. Mais je tiens pour entierement condamnable la contraincte religieuse, telle que je l'ay vu practiquer en Allemagne, particulierement à Bade. Le principe *ejus religio, cujus regio*, vient du diable. On ne doit pas obtenir les conversions par la violence, mais laisser Dieu operer par le Sainct Esprit [2]. » Nous ne pouvions trouver de plus solide confirmation pour notre thèse. Évidemment nous avons là toute la

[1] *Discours sur les affaires de la Valteline et des Grisons (Merc. fr.*, t. XI, pp. 155-156).

[2] Cité par M. Fagniez : *Le P. Joseph et Richelieu*, t. II, p. 147.

vraie tolérance religieuse de l'auteur du *Discours sur les affaires de la Valteline et des Grisons.*

Vis-à-vis des infidèles, Fancan n'éprouve pas plus de sentiments chrétiens qu'envers les protestants. S'il fait quelque mention du Turc, ce n'est que pour tourner en ridicule la croisade projetée contre lui, les vaisseaux de M. de Nevers et les chevaliers de la Milice Chrétienne[1]. Ce n'est point ainsi que l'auteur du *Discours* envisage encore les choses. Pour lui les Mores sont « les ennemis perpetuels de la Religion ; les Mahometans, « les sanglans et perpetuels ennemis du nom Chrestien ».

Comment douter que cet auteur soit le P. Joseph ? Sous sa plume nous trouvons à deux reprises différentes la plus chaude exhortation à la croisade. « Que Vostre Majesté croye ses Ministres, s'ils la conseillent d'employer ses forces contre les Mahometans ; s'ils lui disent que c'est à cela qu'elle doit despendre tant de millions d'or qu'elle reçoit tous les ans du bien de l'Eglise pour cet effect ; s'ils la pressent d'armer puissamment pour recouvrer les provinces que les Infidelles ont ostees aux pauvres Chrestiens[2] ». « Ceux-là vous trompent, dit encore l'auteur du *Discours* au roi d'Espagne, qui, au lieu de vous porter à la guerre contre le Turc, qui faict tant de mal à la Chrestienté, et en particulier qui nuit tant à vos Estats, la destournent d'une si glorieuse action[3] ». C'est bien ainsi qu'à Madrid, en 1618, le P. Joseph avait dû

[1] V. la *Chronique des Favoris* (L. Geley, *Fancan et la politique de Richelieu*, p. 111).

[2] *Discours sur les affaires de la Valteline et des Grisons* (*Merc. fr.*, t. XI, p. 153).

[3] *Discours sur les affaires de la Valteline et des Grisons* (*Merc. fr.*, t. XI, p. 179).

parler à Philippe III. C'est bien ainsi qu'il a parlé dans le *Manifeste françois* et dans le *Discours d'Estat*[1].

D'ailleurs pour la conversion des Indiens notre auteur n'a pas d'autres principes que pour celle des protestants. « Quelle entreprise peut-on imaginer plus Catholique que celle des Indes pour y porter le Sainct Evangile? Quel plus juste tiltre que celuy d'Alexandre VI, qui donna à Ferdinand et Isabelle, Roy et Royne de Castille et d'Aragon, en ce nouveau monde, l'empire souverain sur tous les Rois et sur tous les Royaumes infidelles? Mais qu'y a-t-il au monde de plus injuste que la conqueste de tous ces pays-là? On y est entré par la force des armes, premier que[2] de les avoir appellez par la douceur de l'Evangile. On a faict mourir les Rois pour avoir leurs Estats, encore qu'ils n'empeschassent point l'establissement de la Religion, et que mesme ils fussent desireux de la recevoir. Et quand cela n'eust pas esté, ils ne pouvoient pas de droict estre contraincts par les armes, puisque c'est contre la volonté de Nostre Seigneur Jesus-Christ, qui dit : *Que les pieds sont beaux de ceux qui evangelisent la paix.* Beaucoup moins pouvoient-ils estre despouillez de leurs Estats, puisque Jesus-Christ venant au monde a bien monstré que l'empire des payens et infidelles est juste et legitime, commandant à ses Apostres mesmes de payer le tribut à Cesar. Et le Pape, quand il a donné l'Empire souverain des Indes, n'a pas entendu prejudicier à la seigneurie directe et immediate de tous les Rois mecreans, puisqu'il ne le pouvoit pas faire[3] ».

[1] V. plus haut, pp. 109-110.

[2] Locution italienne : *prima che,* avant que.

[3] *Discours sur les affaires de la Valteline et des Grisons (Merc. fr.,* t. XI, pp. 130-131).

Si nous en croyons un pamphlétaire favorable à la politique de Richelieu, Fancan « s'estoit rendu ennemy du Sainct-Siege », Fancan « avoit publié des escrits scandaleux contre l'honneur de Sa Saincteté[1] ».

Ce n'est donc pas Fancan, qui a pu reprocher à Sa Majesté Catholique de laisser ses Ministres « arborer sans l'auctorité du Sainct Siege les bannieres de l'Eglise », ni de vouloir, à l'exemple des rois ses prédécesseurs, « aller du pair avec le Pape ès choses spirituelles[2] ».

Ce n'est pas lui, Fancan, hostile à l'autorité pontificale, qui a pu blâmer, avec les autres injustices commises contre elle, la plus audacieuse des entreprises espagnoles tentées à son détriment, et dire à Philippe IV : « Après avoir esgalé votre jurisdiction à celle de Sa Sainctété en Sicile ; après l'avoir establie au-dessus de celle du Pape en Castille, vos Ministres ont osé vous faire entreprendre sur l'auctorité du Sainct Esprit dans le Conclave au faict des eslections. Ainsy, *abyssus abyssum invocat.* Il faut advouer la verité. Ces grosses pensions (je ne dis pas que Vostre Majesté donne) mais que ses Ministres luy font donner, car c'est par leur conseil et à leur instance qu'elle le faict, sont-ce pas autant de marchez faicts pour achepter leurs suffrages et faire eslever ceux qui leur plaisent et exclure ceux qui ne leur agreent pas ? Il n'y a point de contract à cela ; mais c'est assez que l'intention va là, encore qu'elle soit couverte, et neantmoins elle est trop bien conneue de tout le monde[3]. »

[1] V. l'*Innocence justifiee en l'administration des affaires*, MDCXXXI, dans le *Recueil de diverses Pieces pour servir à l'Histoire* publié par Paul Hay du Chastelet, MDCXXXV, p. 478.

[2] *Discours sur les affaires de la Valteline et des Grisons* (*Merc. fr.*, t, XI, pp. 155, 167).

[3] *Discours sur les affaires de la Valteline et des Grisons* (*Merc. fr.*, t. XI, p. 168).

Le *Discours de l'estat de tous les Princes Chrestiens* observe aussi que « le Roy d'Espagne s'efforce à tous les Conclaves d'avoir des Papes de sa main » ; mais que néanmoins les dernières élections, celles de Paul V, de Grégoire XV et d'Urbain VIII, ont été également favorables à la France et obtenues par son heureuse influence. « Ce qui, ajoute-t-il, paroistra plus estrange à qui considerera le credit que doit avoir le Roy d'Espagne dans le College des Cardinaux, remply pour la pluspart d'Italiens et parmy eux d'un si grand nombre de ses subjects de Naples et Milan, outre qu'il en a tant d'autres obligez par les benefices qu'ils tiennent en ces pays-là de son obeyssance et par les pensions qu'il leur distribue d'une main liberale au milieu de ses necessitez[1] ». Des deux côtés il est clair que nous avons, sous deux formes très semblables, les préoccupations religieuses du même politique. Est-ce donc aussi Fancan qui a composé le *Discours sur l'estat de tous les Princes Chrestiens ?*

En résumé, nous trouvons, d'un côté le souci de l'intégrité du parti des huguenots, de l'autre celui de la conversion de leurs âmes ; d'un côté, à l'égard des Infidèles et des Indiens, les sentiments d'une grande indifférence pour leur salut, de l'autre ceux du dévouement pour leur bien spirituel joint au respect de leurs droits temporels ; d'un côté la défiance injuste pour le pape, de l'autre la revendication de ses droits. Nous trouverions de même Louis XIII d'un côté blâmé d'être trop accessible aux influences religieuses, et de l'autre loué d'être demeuré fidèle à la tradition séculaire des Rois Très Chrétiens[2]. Où sont

[1] *Discours de l'estat de tous les Princes Chrestiens* (*Merc. fr.*, t. X, p. 47).

[2] *Discours sur les affaires de la Valteline et des Grisons* (*Merc. fr.*, t. XI, pp. 164-165).

donc les « rapports évidents d'idées » qu'avait cru découvrir M. Geley? Non, non, entre la *Chronique des Favoris* et le *Discours sur les affaires de la Valteline et des Grisons*, il n'y a de commun que la haine de l'Espagnol. En dehors de là, nous constatons, dans les idées et dans les principes, la plus formelle opposition.

Les défenseurs de M. Geley viendraient-ils à chercher l'explication de ces divergences dans une récente conversion religieuse de Fancan ? Cette explication serait inadmissible, puisque le discours parut en italien au mois de juillet 1625, et en français au mois d'août suivant. Or, c'est le 4 juin 1627 que Richelieu faisait enfermer Fancan à la Bastille. Et pourquoi ? Parce qu'il « n'avoit pas d'autre Dieu que sa folie ». Parce que « le party Huguenot luy estoit en si grande recommandation, quoyqu'il fust ecclesiastique, que tous ceux qu'il estimoit estre bons Catholiques, luy estoient en horreur ». Parce que « son exercice ordinaire estoit de composer des libelles pour descrier le gouvernement, de rendre la personne du Prince contemptible, les Conseils odieux, exciter à sedition, à chercher de beaux pretextes pour troubler le repos de l'Estat et sous le nom de bon François procurer la perte du Royaume ». Il était encore accusé d'avoir « pris de tout temps intelligence avec les Protestans estrangers » et d'avoir cherché « toutes sortes d'artifices pour separer dans la maison Royale ce que la nature et le sacrement avoient estroictement uny ». Ces reproches sont tous formulés par Richelieu lui-même dans ses *Memoires*[1]. Fancan ne s'est donc jamais converti.

M. Geley, qui, dans les trois derniers pamphlets qu'il

[1] *Memoires de Richelieu*, collection Michaud et Poujoulat, 2e série, t. VII, p. 452.

attribue à son héros, et notamment dans le *Discours sur les affaires de la Valteline et des Grisons*, n'a pas eu assez d'éloges pour le patriotisme d'un écrivain soutenant avec autant d'habileté que de fermeté la politique de Richelieu, ne comprend rien à la sévérité soudaine du ministre vis-à-vis de son défenseur. Pour l'expliquer, il a recours à la supposition suivante. Fancan avait désapprouvé le siège de La Rochelle. — C'est vrai, mais auparavant il avait aussi désapprouvé les expéditions de Béarn et de Guyenne, et il n'avait pas été disgrâcié. — Non, mais en 1627, cette nouvelle désapprobation avait blessé profondément le cardinal, qui alors venait de prendre des engagements secrets avec les ultramontains. — Où sont ces engagements nouveaux? Dans l'imagination de M. Geley. Du reste, il sait qui a définitivement perdu le pauvre Fancan dans l'esprit de son maître. C'est un ennemi personnel du malheureux chanoine, un rival jaloux de sa place. — Qui? — Le P. Joseph.

D'après Lepré-Balain, le biographe du P. Joseph, ce n'est pas l'ambition qui avait jeté ce capucin dans la politique. Mais d'après Mathieu de Morgues, abbé de Saint-Germain, pamphlétaire servile de la reine mère et détracteur acharné de Richelieu, d'ailleurs moins hardi à porter ses coups contre le redoutable ministre que contre l'inoffensif religieux; d'après cet écrivain intéressé, lâche et malveillant, le P. Joseph est bien l'auteur de la disgrâce de Fancan. Consultez, après M. Geley, la *Satyre d'Estat* et le *Catholicon françois*, vous y trouverez dans l'aveu sans pudeur d'un coupable impénitent toutes les menées de l'intrigue et toutes les circonstances du crime[1].

[1] L. Geley, *Fancan et la politique de Richelieu*, pp. 11-15.

Peut-être aussi pensiez-vous que le P. Joseph était depuis assez longtemps déjà le principal confident du cardinal? Sur des témoignages non moins circonstanciés qu'autorisés, vous pouviez croire que Richelieu lui avait donné toute sa confiance dès l'année 1611, où il le recevait dans ses prieurés des Roches et de Coussay, et surtout depuis le mois d'octobre 1623, époque à laquelle il l'avait appelé auprès de lui. Erreur! M. Geley vous affirme que c'est seulement à partir du 4 juin 1627 que le P. Joseph, ayant réussi à faire disparaître son plus grand rival, devint le confident préféré de Richelieu.

Vraiment M. Geley n'a pas été heureux dans ses investigations. La voie qu'il a prise, n'était ni la plus sûre ni la plus courte. Que n'a-t-il moins consulté les satires de Mathieu de Morgues et lu plus attentivement le *Discours sur les affaires de la Valteline et des Grisons?* Alors il n'eût pas chargé le P. Joseph d'un crime qu'il n'a pas commis, et il lui eût facilement accordé l'écrit qui lui appartient.

Le *Discours* est bien, en effet, du P. Joseph, de l'apôtre ardent qui, pendant vingt ans, avait dépensé son zèle et ses forces à la conversion des huguenots; du politique qui, en 1616, à la conférence de Loudun, avait été l'infatigable champion, le défenseur intelligent de l'autorité pontificale en face des excessives prétentions gallicanes, de l'organisateur de la croisade contre le Turc, jaloux de rendre au roi protecteur-né de la Chrétienté l'exercice de ses droits consacrés par une prérogative douze fois séculaire.

Qu'on lise encore dans le *Discours*, à propos du secours porté par Louis XIII aux Grisons ses alliés, l'éloge enthousiaste du Roi Très Chrétien, du roi de France, qu'il s'appelle saint Louis ou Louis XIII.

« Les Espagnols affirment, dit l'auteur, que les Grisons ont usé de ceste tyrannie, par la practique et par les deniers d'un Potentat voisin, qui, par raison d'Estat, se donne la liberté de faire tout ce qui luy plaist, encore que cela soit contraire à l'honneur de Dieu, au bien de la Religion, et que ce soit un subject principal des maux infinis que la Chrestienté endure. Mais qui ne rira d'une si folle calomnie? Les Grisons ont eu grand besoin des practiques et des deniers d'un grand Potentat pour chastier une demy douzaine de belistres, traistres et rebelles, qu'ils tenoient en partie en prison, et dont l'autre s'estoit mise en fuite! Mais qui ne s'estonnera de voir une si grande effronterie? Il faudroit que ce Potentat, sous pretexte de Religion, eust faict quelques unes de ces meschancetez qui ont esté faictes aux Indes, pour estre descrit et depeint des couleurs qu'on luy donne! Mais sont-ils pas bien modestes de ne le point nommer? A la vérité, si ce n'estoit point par ce qu'ils l'ayment tant qu'ils ont son nom en horreur, il les en faudroit louer. Il est si bien descrit, qu'il n'y a celuy qui ne l'entende. C'est ce grand Potentat qui est né et nourry dans l'Eglise Catholique. C'est ce grand Potentat qui, durant douze cens ans, n'a jamais eu autre foy ni autre loy que celle de Nostre Seigneur Jesus-Christ. C'est ce grand Potentat qui a tousjours donné vie et force à la liberté de l'Italie, dès que Rome fut opprimee par les Barbares. C'est luy qui, avec de justes et honorables tiltres, a accreu son Estat par mer et par terre. C'est luy qui est le rempart de l'Italie; qui, par son sang et ses tresors, l'a defendue durant tant de siecles, et la defend tous les jours contre la rage des Barbares ennemis du nom Chrestien. C'est luy qui hait les tyrans, ayde et assiste les Princes justes et legitimes, d'où luy vient la haine et la malveillance de vos serviteurs. C'est ce Potentat, comblé de gloire et

honneur, duquel les actions sont eslevees jusques au ciel dans l'histoire de toutes les nations[1]. »

Dans cet éloge de Louis XIII respire l'âme religieuse et apostolique du P. Joseph. M. Geley, soucieux de la gloire littéraire de Fancan, a voulu lui aussi citer ces pages éloquentes. Mais pour les accommoder au caractère de son personnage, quelles heureuses réductions — heureuses pour nous ! — n'a-t-il pas dû leur faire subir !

« Pourquoi ne pas le nommer ? C'est le grand Potentat qui est né, qui mourra (*sic*) dans l'Église Catholique, qui a donné vie et force à la liberté de l'Italie, dès que Rome fut opprimée par les barbares ; qui par son sang et ses trésors l'a défendue durant tant de siècles ; c'est lui qui hait les tyrans et assiste les princes justes et légitimes ; c'est le potentat couvert de gloire et d'honneur duquel les actions sont élevées jusqu'au ciel dans l'histoire de toutes les nations[2]. »

M. Geley a bien voulu rappeler que Louis XIII était né dans l'Église Catholique. Même il espère qu'il y mourra. Mais qu'a-t-il fait de ces « douze cens ans » pendant lesquels le roi de France « n'a jamais eu autre foy ni autre loy que celle de Nostre Seigneur Jesus-Christ ? » Il rappelle qu'il a défendu pendant plusieurs siècles l'Italie par son sang et ses trésors. Mais que n'a-t-il ajouté qu'il « la defend encore tous les jours contre la rage des Barbares ennemis du nom Chrestien ? » Il ne le pouvait pas. En effet, le texte complet ne s'accordait bien ni avec l'esprit sectaire de Fancan, révélé par sa *Chronique des Favoris,* ni avec celui qui anime tout le livre de M. Geley.

[1] *Discours sur les affaires de la Valteline et des Grisons (Merc. fr.*, t. XI, pp. 164-165).
[2] L. Geley, *Fancan et la politique de Richelieu*, pp. 276-277.

Fancan était patriote. Donc il a pu faire la *Chronique des Favoris.* Nous l'accordons. Mais Fancan était moins catholique de sentiments que de profession. Donc il n'a pu écrire le *Discours sur les affaires de la Valteline et des Grisons.* M. Geley l'avait compris avant nous[1].

[1] Ce n'est pas dans la *Chronique des Favoris*, ni dans aucun des pamphlets sortis des mains de Fancan, qu'il faut aller chercher, nous ne dirons pas l'équivalent de ce panégyrique de Louis XIII, mais le sentiment, mais l'idée du rôle providentiel de la France. C'est dans la *Turciade.* Là, ce que nous lisons des traditions ininterrompues de la France catholique, protectrice fidèle de Rome et de l'Église, est bien sorti du même cœur que l'éloge du *Discours.*

Le P. Joseph a vu en songe l'image de la France, qui, attristée de son humiliation présente, lui rappelle ses gloires passées :

Bellica sic virtus mea fundamenta locavit
Imperii, quæ semper erunt adamantina, semper
Spernent firma minas, et damnum labilis ævi,
In quibus Æterni natus Patris aurea sæcla
Conderet, ac toto pacem componeret orbe.
Sed cum majestas Romana senesceret annis,
Incaluit magni divino ardore Caroli.
Erigit hic solium rursus Latioque tyrannos
Pellit, Apostolici juris fortissimus ultor.
Post sex lustra ferox tandem ejus frena recepit
Saxo, nova instaurans rediviva prælia gente,
Ceu post tot clades moritura e funere surgat.
Non illum tenuere nives, non celsa Pyrenes
Culmina. Nec Christi jam nosset Iberia leges,
Barbara tunc, nunquamque jugum cervice superbi
Excuteret Mauri ; nunc illa latronibus Afris
Serviret, cui jam æqua novos sors obtulit orbes,
Ut dominandi æstus vicina in regna quiescat ;
Hanc nisi magnanimi heroes, Rolandus et alta
Edmundi soboles, Francorum invictaque castra,
Sæpe Mahumetici solvissent compede ferri.
Denique nulla fuit venientis temporis ætas,
Qua non secta nocens crebro hastæ cuspide nostræ
Scissa, velut serpens, spiras contraxerit, artus

M. Geley avait cherché à établir les droits de Fancan sur des « rapports d'idées ». Contre lui nous croyons avoir révélé, dans le *Discours sur les affaires de la Valteline et des Grisons*, toutes les vues du P. Joseph, tous ses jugements concernant les protestants, les infidèles, le pape et Louis XIII.

M. Geley a voulu établir aussi sa thèse sur des « rapports de style ». Ces rapports vont devenir le plus solide fondement de la nôtre. Car, dans les mots beaucoup plus encore que dans les pensées, nous rencontrons des similitudes manifestes, des identités évidentes, qui sont autant de titres incontestables de la propriété du P. Joseph.

Le *Discours sur les affaires de la Valteline et des Grisons* ne présente ni les proverbes ni les étymologies du *Discours de l'estat de tous les Princes Chrestiens*. Nous ne croyons pas y avoir remarqué de dialogues. L'auteur ne s'y est permis que deux fois de jouer sur les mots, lorsqu'il nous dit que les ministres d'Espagne ne peuvent « faire chose aucune d'importance, qui ne leur soit *commise* ou *permise* », et que ses vice-rois « ne donnent pas seulement les *offices*, mais conferent les *benefices*[1] ». A défaut de ces marques, assurément précieuses, nous

Ægra trahens laceros, et qui coalescere nunquam
Christicolum nisi per rixas potuere perennes.
Et quamvis mea laus nulla sileatur in ora,
Nulla meis grates meritis gens deneget æquas
Votaque, sæpe meo monstris secura labore,
Hoc mihi præcipuum tamen est decus, illa receptæ
Gloria concentu populorum est debita famæ,
Servari Francis Mahumetica funera fatis.

(*Turciade*, V, 729-760.)

[1] *Discours sur les affaires de la Valteline et des Grisons* (*Merc. fr.*, t. XI, pp. 162, 166).

en avons d'autres, celles qui, consistant dans le retour des mêmes termes, des mêmes locutions, des mêmes métaphores, constituent, pour la plus grande part, la vraie personnalité du style, le lexique propre à chaque auteur.

Le P. Joseph a le sien, et, si différents que soient les sujets traités dans ses *Œuvres spirituelles* et dans ses *Œuvres politiques,* il y est toujours resté fidèle. Nous pouvons l'établir sans la moindre peine pour le *Discours sur les affaires de la Valteline et des Grisons*. En effet, ce *Discours* nous présente, employés un assez grand nombre de fois, les termes, les locutions, les métaphores les plus notables des *Œuvres spirituelles* du P. Joseph.

Ce sont, comme dans le *Discours de l'estat de tous les Princes Chrestiens,* comme dans le *Discours sur l'occurrence des affaires presentes*[1], les termes qui suivent : « *puissant, puissamment* » ; « *advancer* ». — « C'est un très *puissant* object » ; « esmouvoir *puissamment* les esprits » ; « les ruses du mauvais esprit bien plus *puissantes* ». — « *Advancer* la conversion du Roy Henri IV » ; « *advancer* la Religion[2] ».

Ce sont, comme dans le *Manifeste françois*, « *execrable* » , « *diabolique* ». — « Fille *execrable* » ; « vices *execrables* » ; « exemples *execrables* ». — « *Diaboliques* entreprises[3]. »

Ce sont des termes non encore notés dans les *Discours* précédents, mais qui tous n'en sont pas moins fréquents dans les *Œuvres spirituelles* du P. Joseph.

[1] Pour le *Discours de l'estat de tous les Princes Chrestiens,* voir plus haut, p. 81, et pour le *Discours sur l'occurrence des affaires presentes,* voir l'Appendice IV.

[2] *Discours sur les affaires de la Valteline et des Grisons* (*Merc. fr.,* t. XI, pp. 129, 153, 135 ; — 137, 129). — V. plus haut, pp. 70-72.

[3] *Discours sur les affaires de la Valteline et des Grisons,* (*Merc. fr.,* t. XI, pp. 169, 173, 175 ; — p. 153). — V. plus haut, p. 97.

Grandissime : — « *Grandissime* desplaisir[1]. »

Maudit : — « *Maudit* artifice » ; « *maudite* race » ; « paroles *maudites*[2]. »

Horrible : — « *Horrible* monstre » ; « propositions *horribles* » ; « *horrible* conjuration » ; « *horrible* cruauté » ; « *horribles* ruines[3] ».

Pauvre, employé par un sentiment de commisération, par une sorte d'attendrissement : — « Ces *pauvres* miserables maltraictez » ; « rendre les *pauvres* Valtelins si infames » ; « le profit de ses *pauvres* subjects » ; « les provinces ostees aux *pauvres* Chrestiens » ; « la *pauvre* Allemagne, où s'est-elle trouvee ? » « Les maisons des *pauvres* habitans » ; « comment doit-il avoir traicté les *pauvres* Siciliens » ? « La *pauvre* ville de Naples faillit mourir de faim » ; « les despouilles du *pauvre* peuple » ; « les *pauvres* Napolitains » ; « le *pauvre* Estat de Milan fend l'air de ses souspirs » ; « vivans si mal parmy vos *pauvres* subjects[4] ».

Ferme et solide : — « Ce sont de *fermes et solides* pensees[5]. »

Né et nourry : — « Un grand Potentat *né et nourry* dans l'Eglise Catholique » ; « l'heretique qui contrevient à la Religion dans laquelle il est *né* et en laquelle il a esté

[1] *Discours sur les affaires de la Valteline et des Grisons* (*Merc. fr.*, t. XI, p. 145).

[2] *Discours sur les affaires de la Valteline et des Grisons* (*Merc. fr.*, t. XI, pp. 130, 149, 179).

[3] *Discours sur les affaires de la Valteline et des Grisons* (*Merc. fr.*, t. XI, pp. 173, 132, 162, 173, 176).

[4] *Discours sur les affaires de la Valteline et des Grisons* (*Merc. fr.*, t. XI, pp. 140, 140, 141, 153, 156, 171, 172, 172, 175, 176, 176, 179).

[5] *Discours sur les affaires de la Valteline et des Grisons* (*Merc. fr.*, t. XI, p. 178).

nourry » ; « les heretiques, *nez et nourris* dans la Religion de leurs Peres[1]. »

A ces termes communs aux *Œuvres spirituelles* du P. Joseph et au *Discours sur les affaires de la Valteline et des Grisons* il faut joindre un certain nombre de locutions.

Deux ont déjà été notées dans les *Discours* précédents :

A sa mode : — « Le Roy Philippe II vouloit essayer de faire un Roy de France *à sa mode* » ; « les choses qu'Alphonse Casal avoit dressees *à sa mode*[2]. »

De sa main : — « Philippe II vouloit mettre en France un Roy *de sa main*[3]. »

D'autres locutions n'ont pas encore été mentionnées :

Fille de Dieu : — « La verité, qui est *fille de Dieu*, nous est envoyee de Dieu[4]. »

Bons amis, grands amis : — « C'est de ceux-là qu'ils se servent, comme de leurs *bons amis* » ; « ceux de Zurich et de Berne sont leurs *grands amis*[5]. »

Se mettre aux champs : — « Le gouverneur de Milan *se mit aux champs.*[6] »

Aller du pair : — « Vos Ministres ont porté Votre Majesté à ne se contenter point d'*aller du pair* avec le Pape, ès choses spirituelles[7]. »

[1] *Discours sur les affaires de la Valteline et des Grisons* (*Merc. fr.*, t. XI, pp. 165, 147, 155).

[2] *Discours sur les affaires de la Valteline et des Grisons* (*Merc. fr.*, t. XI, pp. 134, 143).

[3] *Discours sur les affaires de la Valteline et des Grisons* (*Merc. fr.*, p. 134).

[4] *Discours sur les affaires de la Valteline et des Grisons* (*Merc. fr.*, t. XI, p. 185).

[5] *Discours sur les affaires de la Valteline et des Grisons* (*Merc. fr.*, t. XI, pp. 145, 150).

[6] *Discours sur les affaires de la Valteline et des Grisons* (*Merc. fr.*, t. XI, p. 146).

[7] *Discours sur les affaires de la Valteline et des Grisons* (*Merc. fr.*, t. XI, p. 167).

A sa fantaisie : — « Rodolphe Planta elisoit pour juges *à sa fantaisie* ceux qu'il vouloit[1]. »

De bon cœur : — « Qu'il prie Dieu *de bon cœur* de mourir plustost que de l'avoir esprouvé » ; « que ces paroles soient prises en bonne part, comme je les dis *de bon cœur*[2]. »

C'est chose pitoyable de voir : — « *C'est chose pitoyable de voir* les maux que ce malheur a produicts[3]. »

C'est assez parlé : — « *C'est assez parlé* du premier chef[4]. »

Nous avons réuni à l'Appendice[5] en très grand nombre ces locutions et ces termes tirés des *Œuvres spirituelles* du P. Joseph. Qu'on veuille bien s'y reporter et faire soi-même une comparaison qui ne pourra manquer de produire pour notre thèse toute sa force démonstrative.

Cependant nous avons mieux dans certaines métaphores communes aux *Œuvres spirituelles* du P. Joseph et à notre *Discours,* et qui, le plus souvent, malgré la diversité de ces écrits, nous reproduisent fidèlement les mêmes pensées.

C'est ainsi que l'auteur du *Discours* dit à Philippe IV : « Dieu veuille que la guerre des Grisons ne soit pas un

[1] *Discours sur les affaires de la Valteline et des Grisons* (*Merc. fr.*, t. XI, p. 159).

[2] *Discours sur les affaires de la Valteline et des Grisons* (*Merc. fr.*, t. XI, pp. 171, 166).

[3] *Discours sur les affaires de la Valteline et des Grisons* (*Merc. fr.*, t. XI, p. 156).

[4] *Discours sur les affaires de la Valteline et des Grisons* (*Merc. fr.*, t. XI, p. 157).

[5] V. à l'Appendice VI, tirés des *Œuvres spirituelles* du P. Joseph, tous ces termes, toutes ces locutions du *Discours sur les affaires de la Valteline et des Grisons.*

embrasement de la foy et de la Religion par toute l'Italie. *Le diable a preparé le bois; les Ministres de Vostre Majesté y ont mis le feu*[1]. »

Or, le P. Joseph, dans ses *Œuvres spirituelles*, nous dit de la façon la plus semblable que « *les materiaux sont preparez*, et que Satan ne manque pas de se servir des occasions de nostre dommage » ; que « Satan essaie *d'allumer des estincelles* d'enfer » ; que « les passions qui sont en nous, sont les *charbons* » ; que « les tentations sont *le souffle du diable* » et que « *le souffle du diable faict allumer* les charbons » ; que « l'amour de Dieu ne laisse rien dans nos cœurs qui puisse servir de *meche aux estincelles de Satan*[2] ».

Cette métaphore du diable, de son souffle, de ses étincelles, à quoi convient-elle mieux d'elle-même ? Au *Discours sur les affaires de la Valteline et des Grisons*, ou aux *Epistres fort spirituelles* du P. Joseph, à ses *Exhortations* adressées aux Filles du Calvaire, à sa *Perfection Seraphique ?* Évidemment ce n'est pas au *Discours*, dont l'objet est avant tout politique. Si donc l'auteur l'y a mise, c'est qu'il l'a tirée, non de son sujet, mais de ses habitudes d'esprit.

Autres métaphores, autres pensées, qui, dans le *Discours* politique *sur les affaires de la Valteline et des Grisons*, ne s'expliquent bien sous la plume de l'auteur que par une longue habitude de l'enseignement mystique. Il s'agit du vice de l'hypocrisie et des transfigurations diaboliques.

[1] *Discours sur les affaires de la Valteline et des Grisons* (*Merc. fr.*, t. XI, p. 157).

[2] *Epistres fort spirituelles*, p. 195 ; — 5e *Grande Epistre*, p. 21 ; — *Exhortations*, Ms. 3 du Calvaire d'Angers, f° 638 r. ; — *Perfection Seraphique*, p. 268.

En effet, il est dit dans le *Discours* que « la pieté et la Religion servent de *masques* et de *faux visages* » ; que « la Religion, quand mesme elle est *feinte* et *desguisee*, ne laisse pas d'esmouvoir puissamment les esprits » ; que « plusieurs Princes *empruntent* soudain *le pretexte* de la Religion » ; que « *sous ce manteau* ils veulent *mettre à couvert* leurs actions » ; que leurs ministres « cachent leurs conseils *à l'ombre* de quelque *apparence* de sainctеté » ; que le gouverneur de Milan « a *pallié* et *desguisé* la verité » ; que « tout le monde sçait que les *pretextes specieux* servent à *couvrir* des entreprises diaboliques » ; qu'il faut prendre garde « que ce ne soit point une belle *couverture* d'une inique convoitise ». Enfin, il est dit au roi d'Espagne que Sa Majesté « doit avoir peur d'estre abusee par les *fausses apparences* de pieté et de Religion avec lesquelles le diable, qui est ennemy des Rois qui ont les meilleures intentions, a coustume le plus souvent de *se transformer en Ange de lumiere*[1] ».

Cette dernière citation associe le vice de l'hypocrisie et les transfigurations de Satan. Cette association de pensées se trouve de même dans les *Epistres fort spirituelles* du P. Joseph, où il est dit : « Satan est d'autant plus dangereux qu'il se veut *couvrir* du *voile* du bien. Mais nous sommes assez avertis par l'Apostre que Satan sçait bien *se transformer en Ange de lumiere*[2] ».

Ce rapprochement nous paraît avoir une grande valeur. Cependant il pourrait être attribué au hasard, si par ailleurs le P. Joseph ne nous répétait souvent en propres termes que « *Satan se transfigure* ou *se transforme en*

[1] *Discours sur les affaires de la Valteline et des Grisons* (*Merc. fr.*, t. XI, pp. 178, 128, 128, 128, 155, 139, 152-153, 129, 128).

[2] *Epistres fort spirituelles*, p. 12.

Ange de lumiere[1] », et à satiété que l'hypocrisie se sert de la pieté et de la religion, comme de « *masques* », de « *faux visages* », de « *pretextes* », de « *manteaux* », de « *couvertures* », de « *specieuses* » et « *fausses apparences* », de « *palliations* », de « *desguisemens*[2] » : toutes métaphores employées par le *Discours sur les affaires de la Valteline et des Grisons*[3].

[1] *Epistres fort spirituelles*, pp. 27, 56, 67-68, 83 ; — *Grandes Epistres*, ve., pp. 19, 22 ; — *Introduction à la Vie spirituelle*, p. 43 ; — *Perfection Seraphique*, p. 17 ; — *Explication Mystique*, p. 241 ; — *Exhortations*, Ms. 3 du Calvaire d'Angers, fos 290 v., 316 r., 389 v., 620 r. ; Ms. 7 du Calvaire d'Angers, pp. 309, 974 ; Ms. 16 du Calvaire d'Angers, p. 220 ; — *Petits Traictez*, Ms. 2 du Calvaire d'Orléans, fos 490 v., 624 v., 624 v., 772 r.

[2] *Practique interieure* : fos 4 v., 12 v., 29 v., p. 395 ; — *Introduction à la Vie spirituelle*, pp. 100, 142, 217, 339-340, 340, 386, 632, 634, 646-647 : — *Perfection Seraphique*, Preface, Epistre au Lecteur, pp. 9-10, 15, 38, 391, 460 ; — *Explication Mystique*, pp. 10, 24, 241, 241, 478, 488 ; — *Exercice des Bienheureux*, p. 170 ; — *Grandes Epistres*, ie, p. 3 ; iie, p. 44 ; ve, pp. 20-21 ; viie, pp. 13, 13 ; — *Epistres escrittes à plume volante*, p. 216 ; — *Epistres fort spirituelles*, pp. 12, 33, 51, 99, 124 ; — *Exercices spirituels*, p. 446 ; — *Exhortations*, Ms. 2 du Calvaire d'Angers, pp. 6, 463, 529, 910, 932, 84', 108', 130', 249', 257' ; Ms. 3 du Calvaire d'Angers, p. 40, fos 309 v., 314 r., 316 r, v., 318 r,, 336 r., 364 v., 366 v., 366 v., 390 v., 476 v., 559 v., 561 r., 581 r., 588 v., 620 r., 639 v., 647 v., 660 r., 745 r., 820 v., 820 v. ; Ms. 7 du Calvaire d'Angers, pp. 56, 258, 314, 539, 637, 182, 193, 194, 309-310, 316, 367, 554, 614 ; Ms. 16 du Calvaire d'Angers, pp. 189, 31" ; — *Petits Traictez*, Ms. 2 du Calvaire d'Orléans, fos 111 v., 202 v., 267 v., 335 r., ?, ?, 457 v., 491 r., 467 v., 517 r., 514 r., 522 v., 527 v., 533 v. — V. l'Appendice VI.

[3] Signalons un dernier rapprochement de pensées et de langage entre le *Discours sur les affaires de la Valteline et des Grisons* et les *Œuvres spirituelles* du P. Joseph :

Discours : « *Les Politiques* disent que les Estats *se maintiennent par les mesmes moyens par lesquels* ils ont esté *au commencement* establis. » (*Merc. fr.*, t. XI, p. 151.)

Epistres fort spirituelles : « Les choses *se conservent par les mesmes moyens qu'elles ont bien commencé.* » (p. 141.)

Vocation des Religieuses de S. Benoist : « Les choses aisement

La démonstration de notre thèse nous paraît complète. Cependant le lecteur a-t-il besoin d'une dernière preuve pour affermir sa conviction? Il peut aller la chercher dans le livre de M. Fagniez. M. Fagniez, en effet, lui apprendra l'existence d'un Manifeste rédigé en 1635[1] contre les Espagnols par le P. Joseph. Or l'auteur de ce Manifeste parle exactement comme fait celui du *Discours sur les affaires de la Valteline et des Grisons*, au sujet de l'hypocrisie des Espagnols[2]. Écoutez plutôt.

« Les plus judicieux representoient à Sa Majesté qu'il n'y avoit rien plus dangereux que de laisser prendre aux Espagnols tous les advantages qu'ils ont accoustumé de tirer de leur dissimulation, dont ils se servent avec tant d'artifice selon les occasions, qu'au mesme temps qu'ils veulent faire croire aux Catholiques qu'ils n'ont rien plus à cœur que de les favoriser et qu'ils ont une haine irreconciliable contre les Protestans, ils offrent la paix à ceux-cy à toutes conditions advantageuses[3]. » Voilà bien les idées du *Discours sur les affaires de la Valteline et des Grisons.*

En voici les termes : « *Le pretexte de la Religion,* dont les Espagnols ont voulu *se servir* jusques icy, ne leur *sert* plus que d'un *manteau* pour *couvrir* leurs desseins dereglez[4]. »

sont conservees en la perfection de leur estre *par les mesmes moyens* par lesquels elles l'ont receu. » (p. 58.)

Exhortations : « *Selon les maximes des Philosophes,* les choses ne peuvent mieux estre *conservees que par celles qui les ont engendrees.* » (Ms. 7 du Calvaire d'Angers, p. 491.)

Traicté des trois Vœux de Religion : « Toutes choses tendent pour conserver leur estre à se maintenir en l'unité de tout ce qui appartient à leur estre. » (p. 606.)

[1] G. Fagniez, *Le P. Joseph et Richelieu,* t. II, p. 265.

[2] *Mercure françois,* t. XX, pp. 948-959.

[3] *Mercure françois,* t. XX, p. 951.

[4] *Mercure françois,* t. XX, pp. 957-958.

Cette comparaison est due au livre de M. Fagniez. Grâce à elle, nous ne doutons pas que la démonstration de notre thèse ne laisse plus rien à désirer. Grâce à elle, grâce surtout aux nombreuses considérations qui précèdent, nous pouvons affirmer sans crainte que le *Discours sur les affaires de la Valteline et des Grisons* est l'œuvre, non pas de Fancan, mais du P. Joseph.

II

En même temps que le P. Joseph donnait au roi d'Espagne une respectueuse explication de notre intervention armée dans les affaires de la Valteline, il offrait au roi de France ses plus vives félicitations pour le succès de son entreprise. Il avait composé son *Discours sur les affaires de la Valteline et des Grisons*, avant que les Espagnols eussent envahi pour la seconde fois la Valteline, c'est-à-dire avant le mois de juillet 1625. Entre la capitulation de Breda, qui eut lieu peu avant la fin de mai 1625[1] et cette seconde invasion de la Valteline par les Espagnols, il fit paraître *Le Grand Mercy de la Chrestienté au Roy*[2].

La date de cet écrit est facile à fixer, puisque d'un côté l'auteur demande à Louis XIII au roi dene pas « faire la paix avec l'Espagnol à cause de la prise de Breda[3] », et que

[1] La capitulation de Breda fut signée le 25 mai 1625 et la sortie des Hollandais eut lieu le 5 juin.

[2] Bibl. nat. Lb[36] 2297. *Le Grand Mercy de la Chrestienté au Roy* (s. l.) MDCXXV (pp. 1-23).

[3] *Le Grand Mercy*, p. 21.

par ailleurs il est plein de l'enthousiasme du succès. Il est donc bien clair que la prise de Breda était un fait récent, et que l'expédition contre Gênes n'était pas encore entrée dans la période de revers, qui commença avec la seconde invasion de la Valteline par les Espagnols.

L'origine de cet écrit n'est pas plus difficile à établir que sa date. Il est manifestement sorti des mêmes mains que la *Cabale espagnole*, que le *Manifeste françois* et que le *Discours sur les affaires de la Valteline et des Grisons*. La similitude, l'identité d'un bon nombre d'expressions le prouvent.

« *Nostre histoire est toute pleine d'*arrests donnez contre ces infames », disait la *Cabale espagnole*. « *Les histoires sont pleines des* changemens arrivez tant par la Providence divine que par la nature essentielle des choses mortelles », disait le *Manifeste françois*. — *Le Grand Mercy* dit de même : « On a veu des effects espouvantables des jugemens de Dieu par toute la terre. *Les histoires en sont pleines.* » « Il y a cinquante ans que la France a esté troublee par ceux qui se couvroient de ce pretexte d'augmenter la foy Chrestienne. *Les livres en sont tout pleins*[1]. »

Le *Manifeste françois* avait une expression assez particulière pour exciter l'attention du lecteur : « *Notez que*... *Notez que*... *Notez que.* » — Le *Grand Mercy* en a une très semblable : « *Est notable que*... *Est notable que*[2]. »

[1] *Le Grand Mercy*, pp. 10, 16. — Cf. *La Cabale espagnole*, p. 8 [10] et le *Manifeste françois*, pp. 23-24.

[2] *Le Grand Mercy*, pp. 12, 16. — Cf. *Le Manifeste françois*, pp. 9. 10, 28.

Le *Manifeste françois* disait : « L'Espagnol a maintenant plus de moyens qu'il n'eut jamais pour *mettre l'ouvrage à l'ongle et parachever* son dessein. » — Le *Grand Mercy* reprend : « Il faut *mettre l'ouvrage à l'ongle et parachever* ce haut chef-d'œuvre [1]. »

Le *Manifeste françois* disait de la fortune des Espagnols : « C'est un meteore espouvantable pour donner le *vertigo* aux cervelles mieux timbrees ». — Le *Grand Mercy* dit de Louis XIII : « Les lueurs de ses armes esclairantes de justice sont des foudres esblouissans, tonnans, qui font venir le *vertigo* [2]. »

Le *Manifeste françois* parlait de la bravoure de nos soldats, et il ajoutait : « Voilà de forts *stylobates* pour la paix ». — Le *Grand Mercy* dit de son côté : « Le rare architecte [3] qui a servy si dignement aux *stylobates* de ceste superbe colonne, ne se lassera point de contribuer ses bons advis pour les progrez et pour la perfection [4] ».

« La pierre de jaspe qui arreste le sang, disait le *Manifeste françois*, est *marque de la paix. Aussi d'elle sont faictes les murailles de la Cité Celeste.* » — « *La paix est fille du Ciel* [5], reprend le *Grand Mercy, le jaspe est son symbole,* et *les fondemens de la maison de*

[1] *Le Grand Mercy*, p. 23. — Cf. *Le Manifeste françois*, p. 8.

[2] *Le Grand Mercy*, p. 12. — Cf. *Le Manifeste françois*, p. 14.

[3] Le P. Joseph aime les comparaisons tirées des architectes et de l'architecture. « Je feray, dit-il dans le *Discours sur les affaires de la Valteline et des Grisons*, comme les bons architectes, qui cavent fort bas les fondemens du bastiment qu'ils veulent lever bien haut. » (*Merc. fr.*, t. XI, p. 128).

[4] *Le Grand Mercy*, pp. 4-5. — Cf. *Le Manifeste françois*, p. 29.

[5] Même expression dans le *Discours sur les affaires de la Valteline et des Grisons*, où « la verité est *fille* de Dieu » (*Merc. fr.*, t. XI, p. 181). V. plus haut, p. 187.

Salomon, maison de paix, en estoient faicts. La felicité eternelle consiste en la *paix*[1]. »

Le *Manifeste françois* parlait d'une ambition espagnole capable de « donner eschec et mat de pion à tous *les Plutons les plus crapauds* de superbe et de vanité qui sçauroient estre parmy les hommes ». Et un peu plus loin il ajoutait : « Voyez comment par degrez *ces basanez* se sont guindez jusqu'au cabinet de Dieu. » — Le *Grand Mercy* parle de même de « l'orgueil *plutonique* » des Espagnols et de « la *crapaude* ambition de *ces basanez*[2] ».

D'après le *Manifeste françois*, les Espagnols sont des « *Harpies insatiables* ». — D'après le *Grand Mercy*, « l'avarice est hereditaire aux Espagnols, qui sont des abysmes *insatiables*, qui pensent avoir droict de dominer, de manger les nations, *Harpies* qui veulent tout engloutir[3] ».

Le *Manifeste françois* rappelait qu' « *Hercule combattit Geryon en Espagne* », et il ne pouvait croire que « Louys, *sorty de ce fameux heros*, se laisseroit subjuguer ». — Le *Grand Mercy* trouve de même que « pour terrasser ce *Geryon* » — le roi d'Espagne — « il falloit un tel *Hercule* » — Louis XIII. — « On tient aussi, ajoute-t-il, que celuy qui dompta ce Geant en Espagne, *estoit François*[4] ».

[1] *Le Grand Mercy*, p. 14. — Cf. *Le Manifeste françois*, p. 26.

[2] *Le Grand Mercy*, pp. 10 et 12. — Cf. *Le Manifeste françois*, pp. 8-9.

Le P. Joseph dans son *Introduction à la Vie spirituelle*, p. 475, parle aussi de « *crapauds* de murmures, de gausseries, de libertinages, de discours moins chastes et d'autres telles impuretez. » Ces « *crapauds* », il le faut avouer, sont bien trop nombreux dans ses *Œuvres spirituelles*.

[3] *Le Grand Mercy*, p. 11. — Cf. *Le Manifeste françois*, p. 26.

[4] *Le Grand Mercy*, p. 11. — Cf. *Le Manifeste françois*, p. 24.

Le *Manifeste françois* se terminait ainsi : « C'est à nous de songer à nos maux passez à bon escient, si nous voulons demeurer *Francs*. Autrement *le nom* sans effect ne servira que de risee, d'opprobre. Et n'en sommes-nous pas desjà *tout noircis*, tous diffamez ? » — Nous lisons dans les premières pages du *Grand Mercy* : « De briser en ceste heureuse carriere des victoires acquises, ce seroit mespriser la faveur du Ciel, courir dans le precipice. Quoy plus ? Se rendre infame à la posterité, *se noircir* d'ignominie envers tous les peuples de la terre. Il faudroit quitter *le nom de Francs*, abandonner la France, disons le monde, comme indignes de la lumiere[1] ».

« Est notable, disait le *Manifeste françois*, que, *lorsque le Pape envoie quelque mandat en Espagne*, il *est receu* les genoux à terre *avec toute reverence. Mais ils n'en font rien* pour cela ». — « *Lorsqu'on envoie en Espagne des mandats de Rome*, reprend le *Grand Mercy*, *ils sont receus avec grande apparence de respect, mais on n'en fait rien*, et l'on dit qu'on y advisera dans cent ans[2]. »

Le *Manifeste françois* disait : « Nous avons infiniment *plus de Noblesse, de peuples*, de rivieres navigables, *de commoditez* pour la vie, etc. Il y a plus de noblesse en la seule Comté d'Armagnac qu'en toute l'Espagne, et ce n'est qu'une fleur de ce grand parterre. Une province a plus d'hommes. Nous avons six vingts rivieres navigables et infinis bons ruisseaux, etc. Ce n'est pas tout. La principale piece nous manque : l'*ordre*. Ce n'est pas encore tout. Quoy plus ? *Bien observé*. C'est le haut mot. » — « V. M., dit le *Grand Mercy*, a *plus de moyens*, *plus d'hommes*, *plus de Noblesse* que tout le reste de l'Europe.

[1] *Le Grand Mercy*, pp. 5-6. — Cf. *Le Manifeste françois*, p. 32.
[2] *Le Grand Mercy*, p. 11. — Cf. *Le Manifeste françois*, p. 21.

Il n'y faut que l'*ordre* estably de toute ancienneté, mais *exactement observé*[1]. »

De ces nombreuses comparaisons que nous venons de faire entre le *Grand Mercy* et le *Manifeste françois*, nous pouvons tirer cette double conclusion : c'est le même politique qui a conçu, c'est le même écrivain qui a produit ces deux *Discours*.

Si maintenant nous comparons le *Grand Mercy* au *Discours sur les affaires de la Valteline et des Grisons*, nous tirerons une troisième conclusion, à savoir que ces deux écrits ont jailli de l'âme du même apôtre.

Le *Discours sur les affaires de la Valteline et des Grisons* nous a révélé tous les sentiments, toutes les vues du P. Joseph pour ce qui concerne l'erreur des huguenots et les moyens de les convertir. Aux yeux de cet apôtre, — nous prenons plaisir à répéter ses principes si chrétiens, — « les heretiques, nez, nourris et eslevez dans les sectes et religions de leurs Peres, errent voirement, mais c'est en croyant de bien faire. Ils errent, mais ils ne le sçavent pas ». « Ils sont » donc « plus dignes de compassion que de peine et meritent plustost secours que chastiment[2]. » Quel secours ? Celui des dragons ? Non. Ce n'est pas le P. Joseph qui aurait commandé, commis les dragonnades. « Nostre Saincte Religion, dit-il, a esté establie, non en tuant, mais en mourant, non en faisant endurer des rigueurs aux autres, mais en endurant, non par les crimes, mais par la foy. Nostre Seigneur Jesus-Christ l'a fondee de ceste façon. Ainsy l'ont publié les saincts

[1] *Le Grand Mercy*, p. 22. — Cf. *Le Manifeste françois*, p. 30.

[2] *Discours sur les affaires de la Valteline et des Grisons (Merc. fr.*, t. XI, pp. 155-156).

Apostres, ainsy les Peres de l'Eglise primitive. Et depuis que l'on s'est destourné de ce chemin, la Religion s'est diminuee, s'est restreinte et a esté estouffee en infinis endroits[1]. » Ce procédé est celui des ministres d'Espagne. Mais « Nostre Seigneur Jesus-Christ le deteste, l'abomine et l'a en horreur[2] ». L'Église, elle, « prie continuellement Dieu pour l'extirpation des heresies, mais non pas des heretiques[3] ». Elle travaille à les gagner par la douceur et la persuasion. « Qu'on envoie donc des predicateurs pour les instruire. Qu'on face avec douceur qu'ils leur donnent audience. Qu'on prie Dieu pour eux. Ce sera puis après à Dieu de leur donner la lumiere de la foy, puisque la foy est un don de Dieu seul, qui la donne avec sa grace, et n'est pas un don de Mars ou un effect de la guerre[4]. »

Parmi les politiques militants qui luttaient pour Richelieu, quel est celui qui eût tenu ce langage, en dehors du P. Joseph? Qui donc eût exprimé comme lui ces sentiments et ces désirs éminemment apostoliques? Qu'on nous le nomme. Nous ne le connaissons pas. C'est pourquoi nous n'hésitons pas à croire que, seul parmi les défenseurs de la politique du cardinal, le P. Joseph a pu s'inspirer encore de l'Évangile comme l'a fait l'auteur du *Grand Mercy de la Chrestienté*. C'est bien de son âme qu'ont jailli et cet amour ardent de la paix entre les chrétiens et cette indignation vigoureuse contre ceux qui la troublent.

[1] *Discours sur les affaires de la Valteline et des Grisons (Merc. fr.*, t. XI, p. 152).

[2] *Discours sur les affaires de la Valteline et des Grisons (Merc. fr.*, t. XI, p. 152).

[3] *Discours sur les affaires de la Valteline et des Grisons (Merc. fr.*, t. XI, p. 150).

[4] *Discours sur les affaires de la Valteline et des Grisons (Merc. fr.*, t. XI, p. 156). — V. plus haut, pp. 172-173.

« Maintenant les Espagnols crient et mettent en avant ceste propagation de la Religion Catholique; ils la veulent planter à coups de canon, par le fer et par le feu, contre toutes lois divines et humaines, contre la practique de Nostre Sauveur, de ses Apostres, et l'usage de la primitive Eglise. Appellez-vous cela un sainct zele? La felicité eternelle consiste en la paix. On la doit souhaiter parmy les Chrestiens comme l'ame de la pieté[1]. »

« Il y a cinquante ans que la France a esté troublee par ceux qui se couvroient de ce pretexte d'augmenter la foy Chrestienne. Les livres en sont tout pleins. La Chrestienté, comme j'ay dit, a esté remplie de sang, contre les preceptes Evangeliques, la practique de la primitive Eglise, les opinions des Peres, les decrets de plusieurs Papes, les arrests des Conciles, enfin contre toutes les regles de la charité. Est notable que là où ne se trouve ceste vertu, il n'y peut avoir de vraie Religion; le malin esprit est meurtrier dès le commencement[2]. »

« L'Empereur Constantin, au Concile de Nicee, exhorte à despouiller toute animosité. La Bible, mise au milieu de tous, il dit qu'il faut resoudre les difficultez par l'auctorité des Escritures. Sainct Hierosme dit qu'il faut couper la gorge à l'heresie par le glaive aigu de la parole de Dieu. Sainct Athanase, qu'il faut lapider les heretiques par les tesmoignages de l'Escriture. De mesme sainct Hilaire. Sainct Salvian, ancien evesque de Marseille, avoit dit auparavant que la vraie Eglise est fondee sur l'Escriture, et que les autres ne s'appuyent que sur les coustumes et traditions. De cela resulte que les erreurs en la foy doivent estre corrigez par la parole, non à coups d'espee ni à coups de canon.

[1] *Le Grand Mercy*, p. 14.
[2] *Le Grand Mercy*, p. 16.

« Lorsque le feu Cardinal du Perron, estant evesque d'Evreux et ambassadeur à Rome, dit au Pape que Henry le Grand avoit prolongé le terme des villes à ceux de la Religion pour trois ans, il dit que c'estoit faict chrestiennement et qu'il falloit extirper l'heresie par la parole de Dieu, par bons exemples, par sainctеté de vie (cela se voit dans les Lettres imprimees du dict Cardinal) conformement à ce qui est partout en l'Evangile, particulierement en sainct Luc, ch. IX, v. 55, 56. Jesus Christ reprend ses disciples et leur dit : Vous ne sçavez de quel esprit vous estes portez : car le Fils de l'homme n'est pas venu perdre les ames, mais les sauver.

« Combien est esloignee ceste doctrine Celeste de celle de ces nouveaux Evangelistes, dont les escrits rougissent de sang, effroyables de cruauté [1]. »

L'homme qui a exprimé de la sorte ces sentiments apostoliques, les a pris dans son âme. Et cette âme est bien l'âme d'un religieux. C'est un religieux qui, dans le *Grand Mercy*, rappelle que « depuis le commencement du monde jusques à maintenant, on a veu des effects espouvantables des jugemens de Dieu par toute la terre » ; qui promet « ce grand Roy reluisant de perfections Chrestiennes qui tiendra le monde en son devoir, de sorte que toute la Chrestienté ne semblera estre qu'une famille bien reglee, un temple magnifique dont toutes les colonnes seront de pieté et de justice » ; qui assure Louis XIII que « le Ciel, la terre, les hommes, les Anges sont pour luy, afin qu'il remette la Chrestienté en son ancienne splendeur » ; qui souhaite de voir « demeurer chascun dans les limites de son devoir, le tout à la gloire de Dieu [2] ».

[1] *Le Grand Mercy*, pp. 16-18.

[2] *Le Grand Mercy*, pp. 10, 13, 20 et 23.

C'est un religieux, c'est le P. Joseph qui, parlant de « ces mouvemens qui viennent d'en haut et non de l'homme seulement », ajoute que « *Dieu se sert des causes secondes* pour chastier l'insolence, l'orgueil et l'avarice des ambitieux[1] ». — « *Dieu se sert des causes secondes.* » Ainsi parle le P. Joseph dans son *Exhortation* du 4 novembre 1636[2]. Les *causes secondes* reviennent fréquemment sous la plume du P. Joseph[3].

Mais voici, tirée de l'histoire, une preuve plus forte encore, plus démonstrative que toutes celles qui précèdent, la preuve qui va mettre notre thèse hors de toute atteinte. En effet, l'auteur du *Grand Mercy* a poussé plus loin que celui du *Discours sur les affaires de la Valteline et des Grisons* ses desseins apostoliques. Son zèle religieux ne s'est pas seulement étendu aux huguenots isolés, pour les ramener les uns après les autres dans le sein de l'Église ; il a songé aux moyens de procurer la conversion générale de la secte. C'est ainsi qu'il espère que Louis XIII, « comme un autre Charlemagne, assemblera un juste Concile pour oster les honteuses divisions qui sont parmy les Chrestiens » ; c'est ainsi qu'il affirme au roi lui-même qu' « à l'exemple de Charlemagne, il faut assembler un Concile legitime, oster les differens qui sont en la Religion, la corriger, la reformer et reunir par la parole de Dieu[4] ».

[1] *Le Grand Mercy*, pp. 9-10.

[2] *Exhortations*, Ms. 16 du Calvaire d'Angers, f° 117 r.

[3] Voir notamment l'*Introduction à la Vie spirituelle*, pp. 286 et 305. Voir aussi les *Exhortations* (Ms. 4 du Calvaire d'Angers, p. 627).

[4] *Le Grand Mercy*, pp. 13, 20. — Voir dans Lepré-Balain, *Vie du R. P. Joseph*, l. VI, ch. VIII, l'explication et la juste portée de ces paroles du *Grand Mercy*.

Or l'idée de ce « juste », de ce « legitime Concile », n'est autre évidemment que l'idée même de la solennelle conférence où catholiques et protestants devaient comparer leur foi et demander à l'Évangile seul la justification de leurs croyances, conférence qui se prépara sous le patronage de Richelieu, aussitôt après la paix d'Alais en 1629, et dont de malheureuses indiscrétions empêchèrent le succès au moment où l'entreprise allait aboutir, au synode provincial tenu à Charenton en 1631.

Mais qui donc, en 1625, pouvait annoncer aussi clairement un projet qui ne reçut son commencement d'exécution qu'en 1629? Celui-là seul qui l'avait conçu, le P. Joseph.

Le vicomte G. d'Avenel, dans son ouvrage sur *Richelieu et la Monarchie absolue*[1], ne nomme même pas le P. Joseph parmi les auxiliaires du cardinal en cette entreprise. M. Rébelliau, dans sa thèse sur *Bossuet historien du Protestantisme*[2], lui concède une part de direction dans la préparation de la controverse. M. Fagniez, dans son article sur la *Déchéance politique et religieuse du protestantisme*[3], lui fait, pour l'idée comme pour la préparation de la conférence, une part égale à celle de Richelieu. La vérité est que l'initiative de ce dessein appartient tout entière au P. Joseph. C'est Lepré-Balain qui nous l'apprend[4].

[1] Le vicomte G. d'Avenel, *Richelieu et la Monarchie absolue*, en 4 vol. in-8o (1884-1890); t. III, pp. 419-420.

[2] Alfred Rébelliau, *Bossuet historien du Protestantisme*, 1891, pp. 9-13.

[3] G. Fagniez, *La déchéance politique et religieuse du protestantisme* (*Revue des questions historiques*, t. XLVIII, pp. 515-521).

[4] Lepré-Balain, *Vie du R. P. Joseph*, l. VI, ch. VII, VIII et IX.

Ces chapitres ont pour titres : *L'ouverture d'un haut dessein pour la conversion des Religionnaires de ce Royaume. — Ce haut des-*

D'après lui, le P. Joseph avait constaté tous les motifs qui poussaient les huguenots à rentrer dans le sein de l'Église et le désir qu'ils avaient de quitter honorablement leur créance, de manière à prouver « qu'ils ne le feroient qu'avec raison et connoissance de cause, par science et par l'auctorité de leur Bible, où les Ministres disoient qu'est tout leur salut ». « Pour cet effect, il jugeoit à propos — et c'estoit le sentiment des plus capables Ministres et autres avec qui il avoit conferé pour leur reunion à l'Eglise — que l'on fist une grande assemblee de nombre de sçavans et zelez Docteurs, avec pareil nombre de Ministres et personnes plus auctorisees en ce party, afin de s'esclaircir à l'amiable des subjects qui ont commencé ceste malheureuse division dans le Royaume, comme ont esté les abus en la doctrine ancienne, qu'aucuns ont mal entendue et l'ont plus mal appliquee, les uns par ignorance et pour paroistre sçavans, les autres par des factions et partis entre les grands, et haine mortelle entre les maisons des Princes et grands Seigneurs. Ce qui a esté suivy des guerres civiles, qui ont causé l'impieté, l'atheisme et les prophanations des choses sacrees, et enfin ceste heresie qui regne encore, et en mesme temps la depravation des mœurs et spetialement ès personnes ecclesiastiques. »

Aux yeux du P. Joseph, « il n'y avoit aucun qui pust douter combien ceste reunion seroit utile à la gloire de Dieu, au salut des ames, à l'edification de l'Eglise, à la tranquillité publique, afin que n'ayans tous qu'une foy et qu'un Roy, on servist Dieu d'une mesme intention et d'une pareille maniere ».

sein expliqué. — Le R. P. communiqua ce haut dessein à Messieurs de la Religion Pretendue, et l'issue.

Lepré-Balain établissait ensuite le programme, les conditions, l'issue probable de la conférence, telle que la comprenait le P. Joseph. Et il ajoutait : « Ce qui satisfit beaucoup M. le Cardinal, qui fut bien aise de reconnoistre que ces remedes pouvoient estre utilement appliquez au mal present. A quoy il resolut de porter le Roy et d'y contribuer son soin et sa puissance. »

C'est bien clair. Le P. Joseph était l'inspirateur et Richelieu seulement l'approbateur.

En 1625, il en avait été de même. Dans le *Grand Mercy de la Chrestienté* adressé au roi et dédié au cardinal, c'était déjà le P. Joseph qui préparait les esprits à recevoir ses propres idées.

CHAPITRE V

I. LA LIGUE NECESSAIRE CONTRE LES PERTURBATEURS DU REPOS DE L'ESTAT. — II. L'ESPEE COURAGEUSE DES VRAIS FRANÇOIS. — III. LA RESPONSE D'UN GENTILHOMME FRANÇOIS AUX DEMANDES D'UN CAVALIER CURIEUX SUR LE SUBJECT DE LA GUERRE D'ITALIE. — IV. ADVIS SUR L'ESTAT PRESENT DES AFFAIRES D'ALLEMAGNE.

I

Lorsque les Espagnols et leurs alliés eurent repris l'offensive contre le Piémont et la Valteline, en juillet 1625, la fortune sembla d'abord vouloir nous quitter. Le P. Joseph n'était pas homme à reculer devant la première difficulté. Du reste, si nous faiblissions, c'est que nous n'avions encore d'autres alliés que le duc de Savoie et Venise, qui joignissent leurs forces aux nôtres contre l'ennemi commun[1].

Cette ligue était incomplète. C'était donc le moment de la parfaire. Le P. Joseph le comprit et, toujours prêt à diriger l'opinion publique, il fit paraître un nouvel écrit[2]

[1] Cette confédération de la France, de Venise et de Savoie en vue d'assurer l'observation du traité de Madrid avait été préparée à Avignon, le 19 novembre 1622 (*Merc. fr.*, t. X, p. 176 des *Memoires d'Estat*) et signée le 7 février 1623 (H. Martin, *Histoire de France*, t. XII, p. 450).

[2] Bibl. nat. Lb[36] 2294 : *La Ligue necessaire* (s. l. n. d.) — Lb[36] 2294 A :*La Ligue necessaire* (s. l.) MDCXXV. — Lb[36] 2295 :

intitulé : *La Ligue necessaire contre les perturbateurs du repos de l'Estat.*

Que *La Ligue necessaire* soit du P. Joseph, c'est ce que prouvent d'abord les idées.

« Je n'appelle point ligue parfaicte, y disait-il, celle qui est entre le Roy, Venise et le duc de Savoye. Elle paroist assez defectueuse par le mauvais succez de l'enfournement de la guerre aux Genois, où l'on s'est jetté contre toute apparence avec une contrarieté d'opinions, au lieu de bien resoudre avant que rien entreprendre et donner dès le commencement dans le cœur de l'ennemy[1]. »

Aux yeux du P. Joseph, cette ligue est « imparfaicte » pour plusieurs raisons, mais surtout « en ce que, n'estant composee des parties necessaires au repoussement d'un si formidable Conseil et Pouvoir qu'est celuy d'Espagne, elle ne peut faire les fonctions convenables. La teste en est bonne ; les deux espaules, qui jusques icy ont contribué à son soutien et action, ne manquent pas de bonne volonté ; mais leurs bras ne sont pas assez longs.

« Il faut aussi qu'elle soit appuyee sur un autre fondement, et quiconque conseille le contraire, veut qu'on se mocque de nous, comme d'un Monstre. C'est une erreur de penser que nous ne puissions contracter une ligue offensive et defensive avec les Protestans, sans advantager par trop leur Religion. Tant que ceste foiblesse d'esprit nous commandera, nous ne ferons rien qui vaille.

« Il est question maintenant de remettre les affaires

La Ligue necessaire contre les perturbateurs du repos de l'Estat, (s. l.) MDCXXVI — Du reste, nous avons partout même texte et même justification, pp. 3-15.

[1] *La Ligue necessaire*, p. 6.

de la Chrestienté en leur lustre precedent ; de conserver la creance de Sa Majesté envers les Catholiques et Protestans ; de considerer que ceux-cy sont les seuls qui s'esvertuent encore à ceste heure à destourner la dangereuse loy de la Maison d'Austriche ; de travailler à les sortir de captivité les uns et les autres.

« Si la dicte Majesté prend ceste voye avec un vray ordre, les Espagnols donneront du nez en terre. Si au contraire, nous trouverons tousjours au bout du rolet honte et confusion, nous serons cause qu'à la parfin les Protestans, lassez de nos procedures, chercheront leur conservation en eux-mesmes, et, pour le faire court, que la guerre d'Estat changera en guerre de Religion.

« Que ce malheur arrive, la France pretend-elle trouver son compte dans une neutralité ? Rien moins. Elle s'affoiblira elle-mesme, en pensant alors prendre le temps d'opprimer ceux de la Religion pretendue reformee, se decreditera envers l'un et l'autre party et courra indubitablement l'infortune du vaincu.

« Il est donc important de bannir la patelinerie qui nous destourne de ceste vraie union. Les Rois de la Grande Bretagne, de Danemarc, de Suede, les Estats de Hollande, les villes Anseatiques, Gabor et la pluspart des Princes d'Allemagne attendent de nous maintenant, ou jamais non, une ferme resolution en ceste saincte entreprise. Ils tendent les mains aux bons Catholiques, afin que, joincts à eux, on fasse la loy d'un commun accord à ce Monarque pretendu. Ne les refusons pas. De là despend l'affermissement du public. Rien n'est si cher en cecy que le temps. Il faut presser en bref et en mesme instant cet ennemy par la teste et par la queue, par mer et par terre. Autrement, il reussira tousjours à son advantage.

« Et pour parvenir à l'acheminement de ce bon œuvre,

après qu'on aura traicté de la chose et deliberé des subventions, que chascun songe à tenir exactement sa parole[1]. »

Ensuite, avec une pleine intelligence des dispositions et des besoins du moment, l'auteur trace à chacun son devoir, aux huguenots, aux conseillers du roi, aux ecclésiastiques, à Venise, au duc de Savoie, aux Suisses, protestants ou catholiques, aux Anglais, aux rois de Danemark et de Suède, aux États de Hollande, aux villes Anséatiques, à Gabor, aux princes protestants d'Allemagne[2].

D'ailleurs, notre auteur ne manque pas de dire formellement et avec insistance que cette ligue parfaite, composée de tous les ennemis de l'Espagne, ne saurait avoir d'autre chef que le Roi Très Chrétien.

« Tous les ennemis d'Espagne, de la Maison d'Austriche et de leurs coadjuteurs mettent à bon droict nostre Roy le premier à la liste, attendans de nous l'obligation principale de leur liberté. Devons-nous refuser la gloire qui nous en appartient si legitimement, et par un reculement les laisser dans le bourbier, auquel nostre tardiveté et mauvaise conduitte ne nous a desjà que trop enfoncez nous-mesmes[3] ? »

« Mon seul interest et desir en ceste ouverture est de voir nostre Roy triomphant, nostre patrie florissante par des advantages victorieux, par la louange d'avoir restably nos amis et remis la Chrestienté en sa splendeur[4]. »

Il est, croyons-nous, impossible de lire ces passages de la *Ligue necessaire,* sans se reporter immédiatement au

[1] *La Ligue necessaire,* pp. 7-9.
[2] *La Ligue necessaire,* pp. 9-15.
[3] *La Ligue necessaire,* pp. 4-5.
[4] *La Ligue necessaire,* p. 4.

Discours de l'estat de tous les Princes Chrestiens. En effet, ces deux écrits présentent une identité saisissante, soit dans les vues politiques, soit dans la connaissance des affaires de la Chrétienté, soit dans l'amour de la France et dans le juste et vif sentiment de son rôle providentiel contre l'Espagne et son insatiable ambition. De différences entre le *Discours* et la *Ligue,* il n'y a que celles qui séparent nécessairement un exposé calme d'une chaude exhortation, ou celles qui étaient produites par les événements des quinze ou seize derniers mois (avril 1624-juillet 1625).

Par ailleurs, le style apporte encore ici à notre thèse son concours ordinaire.

En effet, nous retrouvons d'abord la familiarité du P. Joseph. Ce sont les Espagnols « qui *donneront du nez en terre*[1] » ; expression que nous avons remarquée soit dans les *Epistres escrittes à plume volante :* « Vous *donnez du nez en terre* ; » soit dans les *Exhortations :* « Elles *donnent du nez en terre*[2]. » — Ce sont les Français qui trouveront « *au bout du rolet* honte et confusion ». — C'est l'Espagnol qui aura « *la gibeciere si plate,* que ceux qui seront armez par terre contre luy, *en auront le marché qu'ils desireront* ». Le *Dessein perpetuel,* parlant des Espagnols, dit de même que « l'electeur de Saxe *n'en aura pas meilleur marché* que les autres[3] ».

Mainte expression de la *Ligue necessaire,* familière ou non, se retrouve dans les écrits politiques du P. Joseph.

[1] *La Ligue necessaire,* p. 8.

[2] *Epistres escrittes à plume volante,* p. 30. — *Exhortations,* Ms. 2 du Calvaire d'Angers, p. 70.

[3] *La Ligue necessaire,* pp. 8, 14. — Cf. *Le Dessein perpetuel,* p. 5.

Si cette *Ligue necessaire* souhaite que le roi « *remette la Chrestienté en sa splendeur* » ; — le *Dessein perpetuel* désire de même voir « restablir nostre jadis florissant Royaume *en sa premiere splendeur* », et la *Cabale espagnole*, la France « *reprendre son ancienne splendeur*[1] ».

Au dire de la *Ligue nécessaire*, « la Chrestienté espere que la plus grande partie de ceux qui ont le plus de pouvoir parmy nous, quittans leur esprit d'estoùrdissement, penseront à elle *à bon escient* ». — « *A bon escient* » se trouve de même dans le *Discours de l'estat de tous les Princes Chrestiens* : « Faire « *à bon escient* », « estre aux prises *à bon escient*[2] ».

Si la *Ligue necessaire* dit que le Conseil d'Espagne doit « *perdre son escrime* », — dans le *Manifeste françois*, ce sont « la meditation des maux passez et le sens rassis qui ont *perdu leur escrime*[3] ».

Si, d'après la *Ligue*, les desseins des Espagnols « ont tousjours une catholicité *plastree* », — d'après le *Manifeste*, ce sont les méchants Français « qui colorent leurs desseins en les *plastrant*[4] ».

Comme la *Ligue*, — le *Manifeste* a ses « *Harpies* ». Lui aussi, le *Grand Mercy de la Chrestienté* a les siennes[5].

[1] *La Ligue necessaire*, p. 4. — Cf. *Le Dessein perpetuel*, p. 15 et *La Cabale espagnole*, p. 18.

[2] *La Ligue necessaire*, p. 4. — Cf. *Discours sur l'estat de tous les Princes Chrestiens* (*Merc. fr.*, t. X, pp. 54, 90).

[3] *La Ligue necessaire*, p. 15. — Cf. *Le Manifeste françois*, p. 32.

[4] *La Ligue necessaire*, p. 3. — Cf. *Le Manifeste françois*, p. 28. — « *Plastrer* ». Cette métaphore reparaît fréquemment dans les *Œuvres spirituelles* du P. Joseph.

C'est ainsi que dans l'*Introduction à la Vie spirituelle*, p. 534, « la gayeté *se plastre* comme avec du fard par l'apparence d'une saincte joye d'esprit ».

[5] *La Ligue necessaire*, p. 10. — Cf. *Le Manifeste françois*, p. 26 et *Le Grand Mercy de la Chrestienté*, p. 11.

« Vous deviez, dit la *Ligue*, à tout le moins plustost *regarder le jeu* que prester vostre secours. » — « *Jeu à regarder*, dit le *Discours sur l'occurrence des affaires presentes*, par la France à son aise et dans son repos[1]. »

« Il ne sera point temps, dit la *Ligue*, de regretter la douce vie de vostre Republique, lorsqu'*on vous aura mis le pied sur la gorge.* » — « Le Palatinat, dit le même *Discours sur l'occurrence des affaires présentes*, est un *pied* dans l'Allemagne pour *luy estre tenu sur la gorge*[2]. »

Enfin la *Ligue necessaire* nous présente, conformément à l'habitude du P. Joseph, deux proverbes : « Il se pourra trouver entre deux fers chauds » ; « les plus courtes fautes sont les meilleures[3] ».

Avec ces proverbes nous terminons nos observations sur le style de *La Ligue necessaire.* Elles nous paraissent suffisantes pour attribuer cet écrit polémique au P. Joseph.

II

Autant le P. Joseph avait répugné d'abord à entrer dans la voie des armes, autant, la guerre une fois commencée, il fut résolu à la soutenir fermement et à la conduire jusqu'à une paix favorable et sûre. L'œil fixé sur son but, il ne s'en laissa détourner ni par de vaines craintes, ni par une confiance prématurée et une fausse sécurité. A la fin de mai 1625, lorsque le prince d'Orange

[1] *La Ligue necessaire,* p. 12. — Cf. *Discours sur l'occurrence des affaires presentes* (*Merc. fr.,* t. XI, p. 84).

[2] *La Ligue necessaire,* p. 12. — Cf. *Discours sur l'occurrence des affaires presentes* (*Merc. fr.,* t. XI, p. 70). — Encore ici une expression très fréquente dans les *Œuvres spirituelles* du P. Joseph.

[3] *La Ligue necessaire,* p. 12.

avait dû rendre Breda aux Espagnols [1], les partisans des Espagnols en France nous avaient conseillé la paix. Le P. Joseph leur avait répondu par le *Grand Mercy de la Chrestienté au Roy*, qui remerciait moins encore Louis XIII de ses victoires passées en Valteline qu'il ne le portait à de nouveaux succès. Au commencement d'octobre, lorsque d'un côté Lesdiguières et Créquy repoussaient victorieusement devant Verrue les furieux assauts du duc de Feria [2], et que, dans la Valteline, le marquis de Cœuvres, après avoir repris les quartiers et les tranchées de Saint-Jean, de Cercino et de Troano, mettait en fuite les Espagnols et recevait un renfort de troupes françaises, vénitiennes et suisses [3], les partisans des Espagnols chez nous renouvelèrent leurs conseils de paix. La situation ne permettait pas encore d'obtenir la vraie paix, celle que réclamaient les intérêts de la France. Le P. Joseph, estimant à leur juste valeur nos succès, comme il avait fait ceux de l'ennemi, ne céda pas plus à la joie qu'à la crainte et opposa à des conseils de paix qu'il jugeait prématurés, une réponse encore plus belliqueuse que ne l'avait été la première. Il la fit paraître sous le titre très significatif de *l'Espee courageuse des vrais François* [4].

[1] *Mercure françois,* t. XI, p.

[2] Le 4 octobre 1625. (*Merc. fr.*, t. XI, p. 977.)

[3] Le 6 et le 7 octobre. (*Merc. fr.*. t. XI, pp. 1054-1058.)

[4] Lb³⁶ 2296. *L'Espee courageuse des vrais François* (s. l.), MDCXXV, pp. 3-15. — Lb³⁶ 2296 A. *L'Espee courageuse des vrais François*, MDCXXVI, Paris ; même justification. — Lb³⁶ 2296 B. *L'Espee courageuse des vrais François* (s. l.), MDCXXVI, pp. 3-15, mais non même justification.

L'*Espee courageuse des vrais François* parut aussi sous le titre de *L'Espee courageuse de Monsieur Frere du Roy contre les enne mis de la France,* Paris, MDCXXVI (Lb³⁶ 2467).

Que cet écrit soit postérieur à ce moment-là, où la fortune qui nous avait presque abandonnés depuis plusieurs mois, semblait vouloir définitivement nous rendre ses faveurs, cela n'est pas douteux. On y sent partout la joie et l'espérance que donnent des premiers succès longtemps désirés. « La fortune, ayant parcouru tout le monde, s'est assise sur la France, y a laissé ses patins et ne veut plus s'envoler[1]. » « Le coq — c'est le Français (*gallus*, gaulois) — a desjà chassé par son chant ce Lyon — c'est l'Espagnol — qui, rougissant, ne tasche qu'à devorer la France. Il a pris la fuite et a desjà quitté une partie de sa proye. Il laschera entierement prise, s'il est talonné de près[2]. » « L'occasion vous appelle. Plusieurs desirent une liberté françoise, qui ne souhaitent rien tant que de voir l'effect de vos armes. Le Milan — le Milanais, encouragé par nos succès simultanés au nord et au sud de ce pays — veut se soubmettre au coq d'autant qu'il craint que le foudre ne s'esclatte sur luy. Il ne se sent pas assez fort pour luy faire teste[3]. »

Cet écrit est même postérieur au 30 octobre. Cela ressort d'allusions évidentes et émues à un fait passé ce jour-là, à l'exécution d'une sentence du Parlement condamnant au feu les deux pamphlets espagnols des *Mysteria Politica* et de l'*Admonitio ad Regem Christianissimum*[4].

Comment douter que l'*Espee courageuse* soit l'œuvre du P. Joseph ?

[1] *L'Espee courageuse*, p. 7.
[2] *L'espee courageuse*, pp. 10-11.
[3] *L'espee courageuse*, pp. 9-10.
[4] *L'Espee courageuse*, pp. .

On y trouve d'abord son usage habituel des proverbes. Nous avons remarqué les suivants : « Il faut battre le fer, pendant qu'il est chaud » ; « battre un homme mort, c'est perdre son honneur » ; « l'eau froide fait peur au chien bruslé » ; « la moisson n'apporte point de profit à son maistre, s'il neglige de la recueillir » ; « il faut battre le lezard de Chalcide, pour luy faire quitter prise » ; « il n'est plus temps de courir à l'eau, après le ravagement du feu » ; « l'occasion se presente : il ne la faut refuser ; si une fois elle s'eschappe, il n'y a plus de moyen de l'attraper : car elle est chauve par derriere[1] ».

Ce dernier proverbe était tout particulièrement cher au P. Joseph. Nous le retrouverons bientôt dans un autre écrit de sa main et nous l'avons rencontré dans une lettre italienne adressée par lui au cardinal Borghèse le 13 avril 1618 : « Pare che, disait-il, convengha *stringere l'occasione calva*[2] . »

En second lieu l'*Espee courageuse* emploie un certain nombre d'expressions assez notables des *Œuvres spirituelles* du P. Joseph.

Elle nous parle d'un « peuple farcy de *boutades* » ; de « *boutadeuses* fumees qui semblent s'eslever contre le Ciel ». — *Boutades* est un mot qu'admet volontiers le P. Joseph. Nous l'avons remarqué dans l'*Introduction à la Vie spirituelle :* « Quelques ames passent l'oraison en saillies et *boutades* » ; et dans les *Exercices spirituels* : « Ce n'est qu'en apparence, par *boutade* et pour un temps[3]. »

[1] *L'Espee courageuse*, pp. 5, 8, 12, 13-14, 14, 14, 6.

[2] Ms. du palais Borghèse, à Rome : *Negoziazioni tra Princip Cristiani*, II, 78.

[3] *L'Espee courageuse*, pp. 4, 11. — Cf. l'*Introdaction à la Vie spirituelle*, p. 232. et les *Exercices spirituels*, p. 471.

L'Espee courageuse dit, au sujet des Espagnols, que « le Ciel accablera sous les *montaignes de leur orgueil* ces Geans qui l'ont voulu surprendre », et que le Roi Très Chrétien « porte en main le foudre pour briser ce sommet des plus *orgueilleuses montaignes* ». — Le P. Joseph, dans son *Introduction à la Vie spirituelle*, ne parle pas autrement des « plus eslevez philosophes sur la *superbe montaigne* de leur raison naturelle », des « plus durs rochers et *hautes montaignes*, des cœurs mondains endurcis et *superbes* », et, dans ses *Exhortations*, des « grandes *montaignes* du monde, qui sont les *superbes*[1] ».

L'Espee courageuse nous dit : « Le monde maintenant *marche d'un autre pied* : chascun pense à soy. » — Nous trouvons dans les *Exhortations* du P. Joseph : « Il faut *marcher d'un autre pied* » ; « non que toutes les ames y puissent *marcher d'un mesme pied*[2] ».

L'Espee courageuse dit qu' « il faut cueillir maintenant *à brassees* les lauriers qui doivent ceindre le chef de nostre Roy ». — C'est ainsi qu'il est dit dans l'*Introduction à la Vie spirituelle* du P. Joseph que les Capucins doivent, pour la gloire de Dieu, « luy apporter *à brassees* des quatre coings du monde les ames à miliers[3] ».

A propos de la punition certaine qui attend les traîtres, l'*Espee courageuse* fait cette observation : « *Il ne faut pas aller* loin *pour* en voir l'exemple. » — « *Il ne faut*

[1] *L'Espee courageuse*, pp. 3, 7. — Cf. l'*Introduction à la Vie spirituelle*, pp. 117, 363, et les *Exhortations*, Ms. 4 du Calvaire d'Angers, p. 44.

[2] *L'Espee courageuse*, p. 5. — Cf. les *Exhortations*, Ms. 4 du Calvaire d'Angers, pp. 601, 654.

[3] *L'Espee courageuse*, pp. 6-7. — Cf. l'*Introduction à la Vie spirituelle*, p. 554.

point aller... pour » est une expression fréquente dans les *Exhortations* du P. Joseph : nous avons eu déjà l'occasion de la signaler[1].

L'Espee courageuse dit que certains ennemis de la France « se sont portez *à bride abattue* à de violens excez de trahison[2] ». — « *A bride abattue* » est encore une expression familière au P. Joseph. Nous l'avons remarquée :

Dans les *Epistres escrittes à plume volante :* « Suivre vos inclinations *à bride abattue*[3]. »

Dans les *Exhortations :* « Ils vont *à bride abattue* à travers champs » ; « vostre Congregation s'en ira bientost *à bride abattue* et au grand galop dans les desordres » ; « suivre *à bride abattue* ses inclinations » ; « les mondains suivent leurs sens *à bride abattue* » ; « une ame abandonnee au peché court *à bride abattue* en enfer[4] ».

Dans les *Petits Traictez :* « Le prince Aminadab ne craint pas de pousser *à bride abattue* dans les ondes de la mer Rouge » ; « le traict donné de Dieu pousse *à toute bride* ce meschant cheval, qui enfin se rompt le col[5] ».

A ces métaphores ajoutons-en une autre, un peu plus développée :

« *Ut lapsu graviore ruant, tolluntur in altum :* c'est le jeu de fortune », dit l'*Espee courageuse*[6]. — Cette

[1] *L'Espee courageuse*, p. 6. — Cf. plus haut, le *Manifeste françois*, pp. 98-99.

[2] *L'Espee courageuse*, p. 5.

[3] *Epistres escrittes à plume volante*, p. 215.

[4] *Exhortations*, Ms. 3 du Calvaire d'Angers, f^os 470 v., 747 v. ; Ms. 7 du Calvaire d'Angers, pp. 220, 721, 752.

[5] *Petits Traictez : Carrosse spirituel ;* Ms. 2 du Calvaire d'Orléans, f^o 523 v.

[6] *L'Espee courageuse*, p. 6.

pensée, empruntée à Claudien, était familière au P. Joseph, et il est évident qu'il se souvenait du poète latin, que du reste il cite inexactement[1], quand il disait dans sa *Perfection Seraphique* : « D'où vient que ces hommes si bien couronnez *tresbuchent si lourdement,* si ce n'est que, pour *avoir monté trop haut,* leurs yeux s'esblouissent et la teste leur tourne[2] ? » Et dans ses *Exhortations* : « Les Anges sont tombez du ciel d'une *chute bien plus dangereuse* que la nostre, *d'autant qu'elle est de plus haut* » ; « le diable les *faict monter bien haut,* et puis il leur *tord le col*[3] ».

A nos yeux ces métaphores et ces expressions révèlent déjà clairement la main du P. Joseph. Les idées, si nous les examinions, établiraient entre ce *Discours* et les précédents une constante harmonie. Pour cette fois, nous les laisserons de côté, et nous nous contenterons de signaler le caractère tout martial de l'éloquence de l'*Espee courageuse.* L'éloquence reflète la physionomie de l'âme. *Oratio vultus animi est.*

Le P. Joseph avait un caractère très martial. Ce religieux portait en lui l'âme d'un soldat, non moins fait pour se signaler dans les combats à livrer contre les ennemis de la patrie, que dans les luttes spirituelles à soutenir contre ceux de l'âme. L'âme ardente qui appelle la lutte et provoque la résistance, qui goûte l'ivresse de la victoire plus que la gloire du triomphe, qui, dans le combat, envisage toute la difficulté qu'il présente, tout le sacrifice qu'il

[1] Claudien a dit : *Tolluntur in altum,*
Ut lapsu graviore ruant (*In Rufinum,* I, 22-23).

[2] *Perfection Seraphique,* p. 154.

[3] *Exhortations,* Ms. du Calvaire d'Angers, f° 312 ; Ms. 16, p. 44'''.

impose, qui, dans le péril, ne compte que le mérite qu'il apporte avec lui et dans le dévouement voit le naturel exercice, la sûre épreuve des hommes vraiment nobles, cette âme-là, ardente, héroïque, anime le discours de l'*Espee courageuse*, comme elle anime le traité de l'*Introduction à la Vie spirituelle.* Partout la ressemblance de sentiments est parfaite, saisissante. Nous citerons quelques passages de l'une et de l'autre.

Nous lisons dans l'*Espee courageuse des vrais François :*

« La France, ce theatre de Mars, ceste invincible forteresse, ne peut retenir dans ses bornes ces ames aguerries, lesquelles ne respirent que remuement et, ne pouvant receler leur genereuse ardeur, la vont exposer aux despens de l'estranger. Ce sont des lyons qui mettent en pieces tout ce qui s'oppose à leurs desseins, et se font faire place à franches coudees où leur belliqueux genie les porte. Ce sont des torrens qui menacent d'une totale ruine ce qui veut resister à leur desbordade ; rien n'est capable d'arrester leur course ; ceste force contrainctement resserree brise facilement ce qui veut empescher l'effect de sa violence. Se bander contre luy, c'est menacer le Ciel, qui accablera sous les montaignes de leur orgueil ces Geans qui l'ont voulu surprendre. Ce peuple jadis tant redouté n'a point perdu sa premiere vaillance, ains, l'augmentant de jour en jour, accroist son estime, faict trembler les plus hardis et donne l'espouvante aux plus asseurez[1].

« Vaincre, c'est s'acquerir de la gloire. Mais vaincre en combattant, c'est s'immortaliser. La victoire a desjà pris son vol pour se ranger de vostre party. Les augures vous

[1] *L'Espee courageuse*, p. 3.

sont favorables. La crainte secoue desjà l'audace de vostre adversaire. Il vous a voulu ravir la couronne de France. Mais garde qu'il n'en ressente l'effect sur luy[1] ! »

« François, si vous estiez vrais François, voicy le theatre où il faut faire parade de vostre courage. La couronne vous attend au bout de la carriere. Mais il faut ravir les pommes Hesperides, pendant que le dragon est endormy : autrement, tout est perdu.

« Genereuse France, qui as jusques icy enfanté des lyons, changeras tu maintenant de naturel, produisant des cerfs ? Non, la Noblesse, qui n'est que feu, ne respire que courage, ne parle que guerre ; tout son exercice n'est que manier les armes. Elle est trop aguerrie : la paix luy est un martyre.

« *Audaces fortuna juvat timidosque repellit*[2]. Allez donc attaquer le Cerbere. Voyez si vos espees sont assez tranchantes pour luy couper ses testes. Faictes sur luy un essay de vostre valeur. Sans doute *vincetis*[3]. »

Ame éminemment guerrière, celle qui, dans l'*Espee courageuse,* entraîne ainsi les « vrais François » à la lutte contre les ennemis de leur patrie ! Ame non moins guerrière, âme semblablement guerrière, celle qui, dans l'*Introduction à la Vie spirituelle,* entraîne, elle aussi,

[1] *L'Espee courageuse,* p. 13.

[2] « *Audentes fortuna juvat* », dit Virgile (*Æn.*, x, 284). — En modifiant, en complétant ce texte de Virgile, l'auteur de l'*Espee courageuse* a fait ce que le P. Joseph a fait cinq cents fois dans la *Turciade*.

[3] *L'Espee courageuse,* pp. 14-15. — Ainsi, dans Tite-Live, vi, 8, Camille termine une harangue qu'il adresse à ses soldats : « *Vos vincetis, illi fugient.* » — Le P. Joseph aime à glisser de temps en temps dans ses *Exhortations* des mots classiques empruntés aux discours des écrivains latins. Ainsi il disait un peu plus haut, p. 12 « *Quid moramini*, attaquez-le vivement. »

les vrais chrétiens à la lutte contre les ennemis de leur salut ! Dans la milice chrétienne, dans le combat spirituel, l'auteur de l'*Introduction* voit plus que de simples métaphores. Pour lui, ce sont des réalités, et cette guerre surnaturelle excite en son cœur tous les sentiments que les guerres ordinaires produisent dans les grands cœurs. Il la prévoit, il la prépare, il la soutient, il la termine, comme il convient à un général digne de son nom et de son commandement.

L'auteur de l'*Introduction à la Vie spirituelle* écrivait son livre pour « toute ame devotieuse et religieuse ». Cependant il avait plus particulièrement en vue les Capucins, de même que l'auteur de l'*Espee courageuse* visait spécialement les plus nobles gentilshommes dù royaume de France. L'un et l'autre s'adressaient à ceux qu'ils jugeaient avec raison plus propres à les comprendre et à les suivre, comme étant plus généreux.

Les Capucins ont pour chef et pour modèle saint François, « le conducteur des vrais Israelites, non seulement devotieux dans le desert parmy les delices de la manne et qui ne se contente pas de tenir son peuple à l'ombre des forests, mais qui le pousse aux alarmes et aux batailles pour s'enrichir des despouilles, qui va le premier reconnoistre l'ennemy et encourage les Chrestiens à fouler aux pieds ces grands Geans et ces effroyables Colosses de difficultez monstrueuses, que Satan faict paroistre sur la frontiere de promission et de la perfection Apostolique.

« Ces Colosses et ceste race Gigantine sont les richesses, les voluptez et les honneurs, que peu osoient entreprendre de chocquer, et de se faire passage sur les corps morts de ces monstres à la riche possession de la pauvreté, de l'austerité, de l'humilité et de la penitence. Contre lesquels sainct François fit prendre les armes aux

meilleurs esprits de son siecle et leur apprit à defaire ces ennemis superbes en les mesprisant[1]. »

Le P. Joseph, qui croit à la prochaine fin du monde, voudrait livrer lui-même la guerre à l'Antechrist, et, s'il ne peut prendre sa part de la lutte, il souhaite au moins que l'écho de ses exhortations parvienne jusqu'à ceux qui auront ce bonheur.

« Comme Balaam, dit-il, compare le peuple d'Israël à un lyon dormant, lequel s'esveille au bruit, plaise à Dieu que la clameur de mes souhaits excite plusieurs lionceaux et courageux freres Mineurs... Qu'au moins mon cry se puisse estendre jusqu'à nos neveux, reservez pour la bande d'eslite et l'arriere-ban volontaire de la Chrestienté, que Dieu doit envoyer, selon les propheties de nostre Ordre, pour soustenir l'effort des derniers siecles contre les precurseurs de l'Antechrist[2]. »

[1] *Introduction à la Vie spirituelle*, pp. 670-671.

[2] *Introduction à la Vie spirituelle*, p. 575.

Dans l'*Espee courageuse* et dans l'*Introduction à la Vie spirituelle*, c'est bien la même âme martiale qui respire. Cette âme, ici et là, remarque notable ! s'excite par les exemples des Spartiates.

« Les Lacedemoniens, dit l'*Espee courageuse*, p. 8, dès que leurs enfans estoient nez, les renfermoient dans un bouclier, leur disans : Sauve le bouclier ou meurs pour la defence d'iceluy. Faire le contraire estoit perdre son honneur. Vous venez au monde François, vous devez vous maintenir ceste qualité pendant vostre vie, ou mourir en la conservant. »

L'*Introduction à la Vie spirituelle* dit de son côté : « Comme la jeunesse de Sparte, que l'Escriture loue pour hommes de valeur, tenoit dans la paix du logis un si estroit genre de vie, qu'aller chercher les coups et la mort et la guerre leur estoit rafraischissement. » — L'*Espee courageuse* dit de même : « Tout l'exercice de la noblesse n'est que manier les armes : elle est trop aguerrie ; *la paix luy est un martyre.* » — « Ainsy, dans le repos de nos cellules, faisons si forte guerre à la nature, que ce luy soit un plaisir de mourir pour Dieu, pour se tenir tousjours en haleine aux plus nobles occa-

Entre l'*Espee courageuse* et l'*Introduction à la Vie spirituelle*, nous donnerons un dernier rapprochement.

L'*Espee courageuse* nous dit que « si Achille eust tousjours demeuré entre les filles de Lycomede, s'il n'eust

sions que Dieu offrira à ses gens d'armes Apostoliques, par luy entretenus et bien payez par la solde de tant de graces, ausquels il a faict faire monstre en qualité de sa troupe d'eslite qui porte l'enseigne colonelle de sa Croix hautement arboree, et comme tels les a presentez aux yeux des hommes, qui leur serviront de tesmoins ou de gloire ou de condamnation, selon la preuve qu'ils rendront de leurs courages au besoin.

« Et comme jadis aux danses et jeux des Spartiates, qui ne ressentoient rien que de serieux et guerrier, les vieux chantoient :

Nous avons esté jadis
Jeunes, vaillans et hardis.

« Puis telle estoit la reprise de ceux qui estoient à la fleur de l'aage :

Nous le sommes maintenant
A l'espreuve, à tout venant.

« Et lors les jeunes gens, excitez par ce defy, entonnoient d'une haute voix, battans la mesure d'un pas plus vigoureux :

Et nous un jour le serons,
Qui tous vous surpasserons. » (pp. 261-263.)

Parlant des premiers martyrs de l'Ordre de Saint-François, le P. Joseph s'écrie :

« Ce sont eux, lesquels nous peuvent dire beaucoup mieux que les Spartiates :

Nous avons esté jadis
Jeunes, vaillans et hardis.

« Et pourquoy nous, en l'aage du milieu et en la fleur de la Reforme Seraphique, ne dirions-nous en verité :

Nous le sommes maintenant
A l'espreuve à tout venant,

« afin de preparer pour le siecle futur et peut estre prochain des jeunes soldats à Elie, qui doit estre le Seraphin des derniers temps, et duquel la parole est un flambeau ardent, comme dit l'Escriture. » (pp. 261-263.)

« Prions doncques et acerons les fleches de nos oraisons dans la trempe de nos larmes, sueurs et fatigues, et de nostre sang, s'il est

quitté l'habit de femme, il ne se fust jamais signalé par ses victoires[1] », et l'*Introduction à la Vie spirituelle,* qu'« Achille en peut ouyr son Ulysse parler des armes et les luy voir desployer à ses yeux, qu'il ne soit tout enflammé de l'ardeur de la bataille[2] ». C'est le même souvenir historique, accommodé à deux sujets différents par un même esprit, par celui du P. Joseph. Matérielles ou spirituelles, les armes faisaient sur son âme l'effet qu'elles avaient produit sur l'âme du plus grand guerrier de l'antiquité.

besoin, afin que, si ce n'est pas à nous à qui le sort divin soit reservé de la conqueste de tant d'athees, heretiques et infidelles, au moins nous ouvrions la porte à nos neveux pour entrer dans ceste carriere d'honneur.

« Que si en verité nous leur ouvrons la porte, il sera difficile que nous n'ayons nous-mesmes envie de prendre place dans ce champ de bataille, et que de loin l'esclat de ceste gloire ne rayonne à nos yeux et n'eschauffe nos cœurs. » (pp. 267-268.)

Le P. Joseph cherche, pour lui et pour ses frères, « l'annoblissement du corporel martyre, soit par le tranchant de l'espee tout d'un coup, ou par longue mort de courageuse penitence. C'est cela mesme, dit-il, qui se faict faire place et donner rang entre les hommes, non pas pour estre le premier à commander, mais bien le premier à mourir à tout honneur humain, à toute mollesse de corps, à toute espargne de travaux. Et, comme un jour on demandoit à un jeune seigneur de Sparte pourquoy il combattoit si courageusement aux jeux Olympiques, où la couronne de vainqueur n'estoit qu'une branche de peu de fueilles bien tost fletries : Ce n'est pas pourquoy je combats, respond ce franc courage, mais c'est que la loy de mon pays donne privilege aux victorieux en ce lieu d'une feinte escrime de combattre à bon escient aux jours de bataille le plus proche de la personne du Roy ». (pp. 269-270.)

[1] *L'Espee courageuse,* p. 14.

[2] *Introduction à la Vie spirituelle,* p. 52.

III

Quelques semaines après l'*Espee courageuse des vrais François,* paraissait, pour justifier cette exhortation belliqueuse, la *Response d'un Gentilhomme françois aux demandes d'un cavalier curieux sur le subject de la guerre d'Italie.*

Le *Gentilhomme françois* nous donne lui-même la date de sa *Response.* Il vient « d'apprendre, dit-il, la levee du siege de Verrue[1] ». Or, c'est le 17 novembre 1625 que ce siège fut levé[2].

La *Response d'un Gentilhomme* est de la même main que l'*Espee courageuse.* C'est le même souffle guerrier, généreux, qui l'anime, comme on peut le constater facilement, soit dans l'éloge de Lesdiguières, soit dans le tableau de la vie militaire que l'on trouve en cet écrit.

« Pourquoy ce Connestable — Lesdiguières — chargé de tous les honneurs qu'un Gentilhomme françois peut esperer, qui est arrivé par un merveilleux ordre de degré en degré au plus haut sommet des charges et dignitez de

[1] *La Response d'un Gentilhomme,* p. 37.

[2] L'exemplaire de la *Response d'un Gentilhomme* — signé D. C. — que possède la Bibliothèque nationale, Lb^{36} 2465, est de MDCXXVI (s. l.) (pp. 3-40). Il est évidemment d'une seconde édition. — Dans la même année 1626, le même écrit parut encore avec la même pagination sous cet autre titre : *Advertissement très important d'un Gentilhomme françois en forme de response aux demandes d'un cavalier curieux sur le juste subject de la guerre d'Italie, avec la justification de Monseigneur le Connestable* (s. l.) MDCXXVI (Lb^{36} 2466).

France, qui a foulé et terrassé l'envie à ses pieds tout autant de fois qu'elle s'est presentee devant luy, qui n'a jamais sceu que vaincre et dompter ses ennemis, servir son Roy et sa patrie ; qui a eternisé sa memoire par un nombre infiny de combats signalez qu'il a rendus, par une legende de victoires qu'il a remportees sur les ennemis de son Roy, par une paix generale qu'il a procuree à la France au plus fort des malheurs d'une guerre sanglante et intestine ; pourquoy, dis-je, ce Connestable, qui ne devroit que souhaiter le repos et gouster à plaisir les fruicts savoureux que ses longs travaux luy ont acquis en quatre-vingt-quatre ans ; lequel, s'il faut ainsy parler, n'a plus rien à esperer dans le monde, puisqu'il s'est acquis, par bons et legitimes tiltres, tout ce que les ames picquees d'ambition et avares de biens peuvent desirer, pourquoy va-t-il passer au plus fort de l'hyver les plus hautes montaignes, pour porter et replanter les fleurs de lys dans les lieux où nos precedens Rois les ont cy-devant plantees, si ce n'est pour, par un excez d'affection et bienveillance qu'il a à la France, au bien et au service du Roy, tesmoigner qu'il est François d'effect aussi bien que de nom[1] ? »

Voilà l'âme d'un guerrier. D'un guerrier encore voici l'âme et les connaissances. « Il est très vray, dit le *Gentilhomme* à son correspondant, que, si je n'avois une entiere et parfaicte connoissance de vostre merite, et si vos actions courageuses ne rendoient un tesmoignage irreprochable de vostre valeur, j'aurois peut-estre creu que vos doutes procedent d'une crainte ou apprehension du peril ou bien d'un trop grand amour de vous-mesme, qui vous persuade par ses artifices accoustumez de preferer les delices de la

[1] *La Response d'un Gentilhomme*, pp. 17-18.

Cour à une fatigue de guerre qui tient l'esprit comme le corps en travail perpetuel à bien faire un retranchement, renverser et fouiller la terre, pour se fortifier et garantir des surprises et advantages d'un ennemy ; dresser divers bataillons pour tenir en discipline les soldats ; faire des caracols pour tenir en exercice la cavalerie ; veiller, voir, visiter tous les lieux et endroits où l'on doit prendre son logement ; bien poser les gardes aux advenues les plus importantes et les sentinelles aux endroits qu'il faut pour la seureté et repos d'une armee[1]. »

Lepré-Balain nous dit que le jeune François Le Clerc du Tremblay, pendant son long séjour à Padoue en 1597, alors qu'il donnait ses journées aux études les plus fatigantes, « se delassoit après le disner sur les mathematiques et les fortifications, comme on le peut lire dans les escrits qu'il faisoit[2] ». Quand donc, dans la *Response d'un Gentilhomme*, le P. Joseph énumérait tous les travaux de la guerre, il parlait de ce qu'il avait appris.

Oui, nous dira-t-on, mais avec ces connaissances, avec ce langage militaire, où donc avait-il puisé cette passion des armes, où s'était-il formé ce tempérament martial, que nous avons constaté chez l'auteur de l'*Espee courageuse* et que nous retrouvons chez celui de la *Response d'un Gentilhomme ?* — Cette passion, il l'avait conçue, ce tempérament, il se l'était formé d'abord à l'Académie. Il y avait reçu les leçons d'Antoine de Pluvinel, qui, après avoir été premier écuyer de Henri III et de Henri IV, fut plus tard chargé de l'éducation physique de Louis XIII, et ne cessa de voir affluer à son école l'élite de la jeune noblesse, du reste toujours digne de sa grande réputation et de la

[1] *La Response d'un Gentilhomme*, p. 5.
[2] Lepré-Balain, *Vie du R. P. Joseph*, l. I, ch. xi.

confiance de ses élèves, auxquels, en apprenant les exercices du corps et le maniement des armes, il inspirait en même temps tous les sentiments les plus généreux de bravoure et d'honneur[1]. Cette éducation militaire si bien commencée à Paris, il l'avait parfaite en Italie. A Florence, où il avait séjourné quelque temps, il s'était livré aux exercices de l'escrime et de l'équitation. Nous n'en pouvons douter, quand nous le voyons supplier sa mère de le laisser retourner dans cette ville et « y passer deux ou trois mois, pour la rare commodité qu'il y a des bons maneges du Duc, auxquels M^me^ la Grande Duchesse *lui* a promis de *le* faire recevoir[2] ». A Padoue, comme il l'écrivait encore à sa mère[3], il avait « laissé la danse, le jeu du luth et de la musique », pour « s'adonner du tout à monter à cheval, et aux armes », en même temps qu' « aux lettres ». « Il y apprit de nouveau, dit Lepré-Balain, à faire des armes chez le sieur Le Sourd, à monter à cheval et voltiger du seigneur Giacomo, employant tout le matin en ces exercices où le corps peine davantage[4] ». Chez ces maîtres de Padoue, rivaux d'Antoine de Pluvinel[5],

[1] Lepré-Balain, *Vie du R. P. Joseph*, l. I, ch. XI.

Antoine de Pluvinel a publié la *Maneige Royale, où l'on peut remarquer le defaut ou la perfection du Chevalier en tous les exercices de cet art, faict et practiqué en l'instruction du Roy, — le tout gravé et representé en grandes figures en taille douce par Crispian de Pas*, Paris, Cramoisy, MDCXXIII, in-f°.

Sur Antoine de Pluvinel et son Académie, voir Gabriel Hanotaux, *Histoire du cardinal de Richelieu*, t. I, pp. 73-74.

[2] 1re *Epistre du P. Joseph à sa Mere.*

[3] Même *Epistre.*

[4] Lepré-Balain, *Vie du R. P. Joseph*, l. I, ch. XI.

[5] G. Hanotaux, *Histoire du cardinal de Richelieu*, t. I, p. 73, cite une lettre de l'ambassadeur vénitien, Pietro Duodo, qui, en 1598 — c'est-à-dire deux ans après le passage de François Le Clerc du Tremblay à cette école — fait les plus grands éloges des exercices de l'Académie d'Antoine de Pluvinel et termine ainsi : « Si

François Le Clerc du Tremblay dut faire honneur à son premier maître. Chez ceux-là comme chez celui-ci il paraît bien qu'il profita de ses leçons. En effet, rentré à Paris, comme un jour sa parente, Mme d'Espoy, voulait le détourner de la vie religieuse pour le fixer à la Cour, il lui assura qu'il ne pouvait accepter une condition où il lui « faudroit à chasque moment mettre la main à l'espee », parce qu'ayant assez de cœur pour ne rien endurer qui lui déplût, il avait « assez d'adresse pour en tirer la raison[1] ». Mais si son humeur et son adresse lui faisaient chrétiennement éviter les occasions de duel, elles le portaient généreusement contre l'ennemi, comme il le prouva au siège d'Amiens. Là il prit place parmi les premiers sous les auspices du comte de Montmorency, « ne manqua pas de se trouver dans toutes les rencontres et les occasions de combat qui se presenterent, et se fit estimer de tous les braves de la Cour, qui estoient en grand nombre[2] ».

Voilà d'où étaient venus au P. Joseph les sentiments d'une âme toute martiale, et comment il les avait montrés dans les camps, bien avant de les exprimer dans la *Response d'un Gentilhomme.*

Si le P. Joseph ne s'était pas fait Capucin, il serait sans doute entré dans la carrière des armes. Certainement il n'aurait jamais accepté la vie de la Cour, dans laquelle il ne voyait « qu'une longue suite de cruelles deceptions et

cela continue, il est à croire que l'on verra beaucoup moins de jeunes Français en Italie et que notamment la ville de Padoue en souffrira. » *(Relazioni degli Ambasciatori Veneti*, appendice, t. XV, p. 103.)

Sur le cas qu'on faisait à Padoue de l'escrime et de l'équitation, voir aussi Papadopoli, *Historia Gymnasii Patavini*, t. I, l. II, sect. I, ch. v.

[1] Lepré-Balain, *Vie du R. P. Joseph*, l. I, ch. xviii.

[2] Lepré-Balain, *Vie du R. P. Joseph*, l. I, ch. xiii.

de vaines fatigues, une dissimulation continuelle, beaucoup de temps perdu, des peines mal payees, tant de jours qui se passent en inquietudes et de nuicts sans repos, tant de complaisances mal satisfaictes et de soins mal recompensez » ; dans laquelle il s'étonnait de voir « ceux qui se picquoient de bonté d'esprit et les plus courageux se plaire à des foiblesses si esloignees de la philosophie Chrestienne », en des entretiens qui ne lui paraissaient « pour l'ordinaire que des badineries », et où « tout se finissoit dans la vanité et les voluptez, comme les vagues enflees se changent en escume[1] ». Ainsi parlait, en 1598, le jeune François Le Clerc du Tremblay à sa mère.

En 1625, rien n'est changé dans le cœur du P. Joseph. Pour la vie du courtisan comme pour la carrière des armes, il a toujours les mêmes sentiments. « Il n'y a nul doute, dit-il en effet dans la *Response d'un Gentilhomme,* que ceste sorte de vie — celle des camps — est bien differente de celle d'un courtisan, qui employe ses soins à une proprieté d'habits, s'estudie à bien porter une perruque et donne tout son travail à rechercher toutes sortes d'inventions pour se contenter dans les delices. Comme ces deux façons de vivre sont tout à fait contraires, ainsy ont-elles differentes affections. Celle qui semble douce et delicieuse, ne demande que les hommes de plaisir, et l'autre qu'à imiter les braves courages, qui, excitez par l'aiguillon de l'honneur et de la gloire, vont traversant les mers, courent d'un pole à l'autre, pour trouver les occasions de signaler leur courage en des actions glorieuses et faire voir que, par merite aussi bien que par naissance, ils possedent la qualité de Gentilshommes françois[2]. »

[1] Lepré-Balain, *Vie du R. P. Joseph,* l. I, ch. XIII.

[2] Dans l'*Introduction à la Vie spirituelle,* le P. Joseph nous peint les esclaves des vanités mondaines « marchant la teste haute et les

Sous la robe de bure du Capucin, le P. Joseph avait gardé tous les sentiments élevés et généreux qu'il tenait de sa naissance noble et de son éducation militaire. En lui vivait toujours l'âme du vrai « Gentilhomme françois ».

Cette observation générale, faite sur le ton guerrier de la *Response d'un Gentilhomme,* montre déjà clairement que cet écrit est de la main du P. Joseph. Plus de vingt observations de détail le rapprochent de ses diverses *Œuvres.*

La *Response* parle de « *francs courages* ». — Cette expression se rencontre plusieurs fois dans l'*Introduction à la Vie spirituelle :* « Respond ce *franc courage* » ; « luy disant d'un si *franc courage* » ; « baiser d'un *franc courage* la Croix » ; dans l'*Explication Mystique :* « Homme de *franc courage* » ; dans les *Epistres escrittes à plume volante :* « Vous deviez d'un *franc courage* redoubler vos resolutions [1] ».

La *Response* parle de ceux qui, « connoissant les *visages fardez* des mauvais François, peuvent leur lever ce *masque de dissimulation* et faire voir au jour les toiles qu'ils ourdissent dans les espaisses tenebres de leur malice, *la pieté et la Religion leur servant de couverture* ordinaire pour executer leurs pernicieux et damnables desseins ». Un peu plus loin, elle parle du « *masque de Religion* [2] ». — « La pieté et la Religion *servant de couverture* », nous avons déjà vu cela dans le *Discours sur*

cheveux peignez et relevez dans les grandes rues et carrefours d'une vie licentieuse » (p. 591).

[1] *La Response d'un Gentilhomme*, p. 8. — Cf. *Introduction à la Vie spirituelle*, pp. 270, 385, 170; *L'Explication Mystique*, p. 420, et *Epistres escrittes à plume volante*, p. 8.

[2] *La Response d'un Gentilhomme*, pp. 8-9.

les affaires de la Valteline et des Grisons, et, à cette occasion, dans mainte citation des *Œuvres spirituelles* du P. Joseph[1]. De même le « *masque* de dissimulation » et le « *masque* de Religion » y ont été souvent signalés.

Reste le « *fard* ». Il n'est pas moins souvent condamné dans les *Œuvres spirituelles :*

Dans l'*Introduction à la Vie spirituelle :* « Ce masque ne peut durer longtemps, qu'il ne coule comme le *fard* au soleil » ; « la gayeté se plastre comme avec du *fard* par l'apparence d'une saincte joye d'esprit[2] ».

Dans l'*Explication Mystique:* « Leur devotion *fardee*[3] ».

Dans les *Exhortations :* « Un amour plastré et *fardé* comme la beauté des dames du monde » ; « il faut une belle et vive couleur qui ne soit pas *fardee* ni contrefaicte » ; « c'est une charité *fardee* » ; « le *fard* gaste le visage[4] ».

La *Response* pleure sur « *les ruines et* vieilles *mazures* qui sont dans la France ». — L'*Introduction à la Vie spirituelle* met sous nos yeux « une tour renversee dont *les mazures et les ruines,* s'espandant largement tout à l'entour, laissent un triste monument de sa hauteur premiere[5] ».

« Qui a jamais ouy dire, demande la *Response d'un Gentilhomme,* que quatre mille François ayent faict lever

[1] Voir plus haut, pp. 189-192. — Voir aussi l'Appendice VI.

[2] *Introduction à la Vie spirituelle,* p. 634.

[3] *L'Explication Mystique,* p. 444.

[4] *Exhortations,* Ms. 2 du Calvaire d'Angers, pp. 58', 58', 58', 58'.

[5] *La Response d'un Gentilhomme,* p. 8. — Cf. *Introduction à la Vie spirituelle,* pp. 644-645. — V. Bossuet, *Sermon pour la profession de M^me de la Vallière* : « L'homme ressemble à un édifice *ruiné,* qui, dans ses *masures renversées,* conserve encore quelque chose de la *grandeur* de son *premier* plan » ; *Sermon sur la mort* « Nos *ruines* respirent encore quelque air de *grandeur.* »

un siege espagnol, un siege fortifié, *affecté et affectionné,* où il sembloit que tous les Espagnols estoient accourus pour estre spectateurs et tesmoins de la generosité et valeur incomparable de ce victorieux et tousjours triomphant Lesdiguieres. » — « *Affecté et affectionné* », ce jeu de mots rappelle cet autre bien semblable que nous présente l'*Introduction à la Vie spirituelle,* jugeant que « le style du Pere Maistre ne doit estre *affecté,* mais *affectif*[1] ».

La *Response* affirme que, si Lesdiguières « eust receu les secours attendus, il n'eust pas laissé de pousser la poincte de ses conquestes et *passer sur le ventre* de ce grand nombre d'ennemis pour aller replanter dans la ville de Genes les fleurs de lys ». — « La force ouverte, dit la *Cabale espagnole,* a de tout temps été funeste à l'ambition des Espagnols, et nos armees ont tousjours *passé sur le ventre* aux leurs, quand elles ont eu l'asseurance de les attendre en pleine campagne[2]. »

La *Response* observe que Lesdiguières a « passé partout où il a voulu, *à la barbe* du duc de Feria ». — De son côté, la *Ligue necessaire* rappelle les entreprises espagnoles faites « *à nostre barbe*[3] ».

« *Par l'ongle on connoist le lyon* », dit la *Response.* — « C'est assez de cet eschantillon, afin que *par l'ongle vous jugiez du lyon* », dit le *Grand Mercy de la Chrestienté*[4].

La *Response* parle du connétable « à qui les ennemis n'ont jamais sceu *faire teste* que des talons ». — De même,

[1] *La Response d'un Gentilhomme,* p. 38. — Cf. *Introduction à la Vie spirituelle,* p. 22.

[2] *La Response d'un Gentilhomme,* p. 12. — Cf. *La Cabale espagnole,* p. 4.

[3] *La Response d'un Gentilhomme,* p. 14. — Cf. *La Ligue necessaire,* p. 6.

[4] *La Response d'un Gentilhomme,* p. 15. — Cf. *Le Grand Mercy,* p. 6.

l'*Espee courageuse* parle du milan « qui ne se sent pas assez fort pour *faire teste* » au coq; le *Discours sur l'occurrence des affaires presentes*, de l'Espagne, « à qui, depuis dix ans, un duc de Savoye, plus relevé de courage que de pouvoir, a *faict teste* », et le *Discours de l'estat de tous les Princes Chrestiens*, des quartiers d'Allemagne, où ne paraissait plus de puissance protestante qui « *fist teste*[1] ».

Quand, par ailleurs, la *Response d'un Gentilhomme* nous parle de Lesdiguières qui « a *tasté le pouls* » au duc de Feria, du maréchal de Créquy qui l'a « faict retirer *plus vite que le pas* », et du chirurgien qui « *ne demande que playe et bosse* », il n'est personne qui ne reconnaisse en ces expressions la familiarité ordinaire au P. Joseph[2].

A ces preuves, tirées du ton général de la *Response d'un Gentilhomme* et d'un grand nombre de ses expressions notables, vient s'en joindre une autre d'une nature toute différente. La *Response d'un Gentilhomme* a reproduit presque textuellement trois ou quatre pages du *Progrez des Conquestes du Roy d'Espagne et Maison d'Austriche* et exploité en deux autres pages plusieurs des livres ou discours indiqués comme « preuves » dans le *Dessein perpetuel des Espagnols à la Monarchie universelle*, qui

[1] *La Response d'un Gentilhomme*, p. 38. — Cf. *L'Espee courageuse*, p. 10.; *Discours sur l'occurrence des affaires presentes* (*Merc. fr.*, t. XI, p. 85); *Discours de l'estat de tous les Princes Chrestiens* (*Merc. fr.*, t. X, p. 71).

[2] *La Response d'un Gentilhomme*, pp. 14, 16, 34.

Avec tout cela, notez que notre *Gentilhomme* cite fort à propos, p. 9, saint Augustin, qui, comme nous le verrons plus tard, était, parmi les Pères de l'Église, l'auteur favori du P. Joseph.

n'est, comme nous avons dit, qu'une seconde édition du *Progrez des Conquestes.*

Nous dira-t-on que cette reproduction du *Progrez des Conquestes* et du *Dessein perpetuel* a pu être le fait d'un autre écrivain et que par conséquent elle manque de force démonstrative? Nous répondrons que nous ne lui aurions accordé aucune valeur, si déjà nous n'avions constaté chez le P. Joseph cette habitude de reprendre ses propres écrits pour les transformer et les exploiter selon le besoin de circonstances nouvelles. C'est ici l'habitude qui donne au fait sa signification. Après tout, dans la *Response d'un Gentilhomme françois*, le P. Joseph ne faisait du *Progrez des Conquestes* et du *Dessein perpetuel* que l'usage qu'il en avait déjà fait dans le *Discours de l'estat de tous les Princes Chrestiens.*

IV

Nous terminerons cette série des *Discours* politiques du P. Joseph relatifs à la guerre de la Valteline par l'*Advis sur l'estat present des affaires d'Allemagne*[1]. En effet, cet *Advis*, qui a pour objet spécial de nous dépeindre la

[1] *Mercure françois*, t. XII, pp. 731-742. — Cet *Advis* se trouve, à la Bibliothèque de l'Institut, dans le *Recueil de pieces concernant l'histoire de Louis XIII*, MDCXXVI, X, II, 476, sous le titre de *Discours salutaire sur l'estat present des affaires d'Allemagne.* — L'édition du *Recueil* présente à la fin sept ou huit lignes et *passim* quelques mots qui ne sont pas dans le *Mercure.* — Lelong et Fontette, au nº 28687 de leur *Bibliothèque historique*, nous indiquent une édition de Paris, MDCXXVI, in-8, qui, d'après eux aussi, a été réimprimée dans le *Mercure d'Estat*, ou *Recueil de divers Discours d'Estat*, de Paul Hay du Chastelet, MDCXXXV, in-8.

politique espagnole dans l'Allemagne, reprend, explique ou complète plusieurs considérations des précédents *Discours,* et cela de manière à ne laisser aucun doute sur son origine.

L'*Advis* établit d'abord la prétention de l'Espagne à la Monarchie universelle : « Il y a quelque centaine d'annees que la Maison d'Austriche aspire ambitieusement à la Monarchie universelle, surtout la branche qui domine en Espagne. Eux-mesmes — et leurs historiens n'en font pas la petite bouche — l'advouent par leurs paroles et leurs escrits. Le premier qui a frayé le chemin a esté Charles le Quint, après qu'il eust joinct la Couronne Imperiale à tant de Royaumes d'Espagne et d'Italie, et mesme aux provinces du Pays-Bas [1] .» — L'*Advis* rappelle ainsi ce qu'avaient dit le *Progrez des Conquestes* et le *Dessein perpetuel.* Là aussi, nous voyons les « Espagnols tousjours advancer leur Monarchie universelle, de laquelle ils ont jetté les fondemens dès le temps et sous l'empire de Charles le Quint et n'en desmordent jamais le dessein ». « Leurs escrivains, ajoute le *Progrez des Conquestes,* disent et publient estre necessaire qu'il n'y ait qu'un monarque universel et absolu en la Chrestienté, et que ce soit le Roy d'Espagne [2] ».

L'*Advis* montre le but que les Espagnols se proposent dans la conquête de l'Allemagne. Ce but, c'est « la conqueste mesme de la Hollande, France et Angleterre. Car que se peut-il attendre des Espagnols, que ruses et finesses

[1] *Advis sur l'estat present des affaires d'Allemagne* (*Merc. fr.*, t. XII, p. 731).

[2] *Progrez des Conquestes*, p. 13.

pour le present et forte guerre à l'advenir[1] ? » — L'*Advis* affirme ce que le P. Joseph avait longuement démontré dans la seconde partie de son *Discours de l'estat de tous les Princes Chrestiens*[2].

D'après l'*Advis*, l'Allemagne est le fondement de la Maison d'Autriche : « Le Roy de France Henry II disoit dans ses lettres de l'an 1552 aux Princes et Estats de l'Empire que la Germanie estoit le boulevert de l'Europe pour la defense de la liberté de tous ses voisins. L'Empereur à present regnant — Ferdinand II — en ses lettres à Zuniga, Conseiller principal du Roy d'Espagne, avoue que le fondement de la très auguste Maison d'Austriche, laquelle par la grace de Dieu, dit-il, a une si ample estendue et domination dans le monde, est en la Germanie, ainsy que l'ont tousjours jugé leurs predecesseurs, et par consequent ces mesmes fondemens doivent estre tant mieux conservez, que, s'ils sont une fois sapez et demolis, ce seroit infailliblement la ruine de leur Maison[3]. » — Nous ne croyons pas que le P. Joseph, dans ceux de ses *Discours* que nous avons étudiés jusqu'ici, ait cité les lettres de Ferdinand II à Zuniga. Mais, parmi les *Preuves*

[1] *Advis sur l'estat present des affaires d'Allemagne (Merc. fr.*, t. XII, p. 733).

[2] *Discours de l'estat de tous les Princes Chrestiens (Merc. fr.*, t. X, pp. 60-94).

[3] *Advis sur l'estat present des affaires d'Allemagne (Merc. fr.*, t. XII, pp. 733-735).

Le *Manifeste contre les Espagnols* du P. Joseph, cité par M. Fagniez (*Le P. Joseph et Richelieu*, t. II, p. 265), nous dit que « les Espagnols, par leurs armes et par leurs practiques et menees, *sapoient* et renversoient tous les *fondemens de la liberté publique*, allans ouvertement à leur *premier dessein* de s'assujettir l'Empire en forme de *Monarchie perpetuelle en la Maison d'Austriche.* » (*Merc. fr.*, t. XX, p. 951.)

qu'il apporte à l'appui de son discours sur le *Dessein perpetuel des Espagnols à la Monarchie universelle*, nous trouvons un *Extraict d'une lettre du Roy Henry II escritte aux Princes et Estats du S. Empire, du 26 fevrier 1552, à Paris*[1]. D'ailleurs, le *Discours de l'estat de tous les Princes Chrestiens* ne parle pas autrement que l'*Advis* de la Maison d'Autriche en Allemagne, « qui, dit-il, faict bonne partie de la grandeur du Roy d'Espagne et que l'on tient mesme estre comme la baze et le fondement de ce grand bastiment de sa Monarchie et domination[2] ».

L'*Advis* nous montre la cour de Madrid comme l'âme et la conseillère de la Maison d'Autriche. — C'est aussi l'opinion émise dans le *Discours de l'estat de tous les Princes Chrestiens*. L'Empereur, y dit le P. Joseph, « ne fait rien, comme on sçait, que par les mouvemens des Ministres d'Espagne qui sont près de luy et qui le forcent bien souvent, par des respects qu'il ne peut desdire, à des resolutions contraires à son humeur et à ses desseins[3] ».

Des progrès que fit la Maison d'Autriche, appuyée par la Ligue Catholique, en 1622 et en 1623, l'*Advis* nous donne le résumé suivant : « Ces armees ont faict en peu de temps les progrez que l'on a veus, partie par la force, partie par l'intimidation, rompu l'Union Protestante, conquis la pluspart des Provinces, usurpé mesme sur le bien des Princes enfans et sur le douaire des Princesses inno-

[1] *Dessein perpetuel*, 7e *Preuve*.

[2] *Discours de l'estat de tous les Princes Chrestiens (Merc. fr.*, t. X, p. 65).

[3] *Advis sur l'estat present des affaires d'Allemagne (Merc. fr.*, t. XII, p. 735). — Cf. *Discours de l'estat de tous les Princes Chrestiens (Merc. fr.*, t. X, p. 73).

centes, tenu des troupes ès confins du pays Messin, ce qui obligea le Roy Très Chrestien d'y envoyer des siennes; changé partout les lois, la Religion et la liberté des Protestans et villes libres de l'Empire, exercé mille et mille cruautez et barbaries sur femmes et enfans. » — A ce résumé de l'*Advis* ajoutez les noms, et vous aurez les quatre premières pages du *Progrez des Conquestes*. Là aussi, il est dit que les Espagnols se sont saisis « du *douaire des Princesses* vefves et *innocentes*[1] ».

L'auteur de l'*Advis*, dans son discours, s'est souvenu plusieurs fois des Romains, en la politique desquels il a vu le modèle de celle des Espagnols. « Autant en disoient jadis les Romains, se vantant que les Dieux leur avoient commis l'Empire de l'Univers, pour en pouvoir disposer à leur plaisir et distribuer les Regions et les Provinces à qui bon leur sembleroit, sans recevoir de loy que d'eux-mesmes. » « Jadis on reprochoit aux Romains qu'après avoir rodé et envahy les terres d'autruy, ils couroient la mer, faisans butin des richesses, quand ils y en rencontroient, et faisans gloire de leurs conquestes, bien que steriles. Car, l'Orient et l'Occident ne pouvant saouler leur convoitise, seuls d'entre les humains ils ravissoient de pareille avidité pays et villes, pauvres et riches. » « Ainsy les Romains, après avoir occupé les petits pays de l'Italie, attaquoient peu à peu les Rois et les Royaumes de l'Asie et partout ailleurs[2]. » — Si le P. Joseph a fait dans les *Discours politiques* précédemment étudiés quelques allusions aux Romains, ce n'a été

[1] *Advis sur l'estat present des affaires d'Allemagne (Merc. fr.*, t. XII, p. 736). — Cf. *Progrez et Conquestes*, p. 4. — Voir aussi *La Cabale espagnole*, p. 5.

[2] *Advis sur l'estat present des affaires d'Allemagne (Merc. fr.*, t. XII, pp. 732-733).

qu'en passant. Mais leur souvenir est fréquent dans ses *Œuvres spirituelles*.

Non moins que les idées, le style rapproche l'*Advis* des *Œuvres* du P. Joseph, *spirituelles* ou *politiques*.

Nous y trouvons des jeux de mots : « Les *armes* et *armees* ennemies » ; « nous avons laissé *combattre* et *battre* nos amis. » — Ainsi le *Discours de l'estat de tous les Princes Chrestiens* parle des ennemis des Espagnols, « *combattus* plustost que *battus* de l'armee de don Gonzales de Cordova[1] ».

L'*Advis* nous dit : « Ceux d'Austriche *en auront meilleur marché*. » — De même le *Dessein perpetuel* : « L'electeur de Saxe n'*en aura* pas *meilleur marché* » ; et la *Ligue necessaire* : « Les ennemis des Espagnols *en auront le marché qu'ils desireront*[2]. »

« L'Espagnol, dit l'*Advis*, *ne demeurera pas en si beau chemin*. » — Lui aussi, le *Grand Mercy de la Chrestienté au Roy* nous assure que « Sa Majesté Catholique *ne demeurera point en si beau chemin*[3] ».

« C'estoit, dit l'*Advis*, le moyen d'affoiblir *à bon escient* sa puissance » ; « c'est aux Anglois à penser à eux *à bon escient*. » — Le *Discours sur l'occurrence des affaires presentes* dit de même : « Entreprendre *à bon escient* ce grand œuvre[4]. »

[1] *Advis sur l'estat present des affaires d'Allemagne* (*Merc. fr.*, t. XII, pp. 737, 741). — Cf. *Discours de l'estat de tous les Princes Chrestiens* (*Merc. fr.*, t. X, p. 70). — V. plus haut, p. 78.

[2] *Advis sur l'estat present des affaires d'Allemagne* (*Merc. fr.*, t. XII, p. 739). — Cf. *Dessein perpetuel*, p. 5, et *La Ligue necessaire*, p. 14.

[3] *Advis sur l'estat present des affaires d'Allemagne* (*Merc. fr.*, t. XII, p. 741). — Cf. *Le Grand Mercy*, p. 4.

[4] *Advis sur l'estat present des affaires d'Allemagne* (*Merc. fr.*,

L'*Advis* nous dit, à propos des prétentions des Espagnols à la Monarchie universelle, que « leurs historiens *n'en font pas la petite bouche* ». Nous avons remarqué souvent cette même expression dans les *Exhortations* du P. Joseph : « Elle *ne faict pas la petite bouche* » ; « ainsy les ames font les delicates et *la petite bouche*[1] ».

« *Le reste du chapelet*, dit l'*Advis, se defilera.* » Expression toute familière, qui est bien dans le ton ordinaire du P. Joseph et qui rappelle tout à fait cette autre de ses *Exhortations* : « C'est comme un bouquet bien lié : rompez un petit filet, *aussitost voilà toutes les fleurs dispersees*. Ou comme un *chapelet* : coupez-en le cordon, *incontinent tous les grains sont dispersez*[2]. »

« On voit, dit l'*Advis*, une armee, voire deux et trois, tant de la Ligue, que d'Italiens, Espagnols, Wallons et autres, *se couvrans tous du manteau de la Religion Catholique*, vraie *cappe* à l'Espagnole. » — Dans l'*Introduction à la Vie spirituelle* du P. Joseph nous voyons de même « la paresse de certains novices *se couvrans du manteau* d'humilité » ; dans l'*Explication Mystique*, le vice « *se couvrant du manteau* de la vertu » ; dans les *Exercices des Bienheureux*, le naturel chagrin qui « *se couvre sous le manteau* d'humilité », et dans la *Ligue neces-*

t. XII, pp. 735, 741). — Cf. *Discours sur l'occurrence des affaires presentes* (*Merc. fr.*, t. XI, p. 57). — « *A bon escient* » se trouve partout dans les *Œuvres politiques* du P. Joseph.

[1] *Advis sur l'estat present des affaires d'Allemagne* (*Merc. fr.*, t. XII, p. 731). — Cette expression ne se trouve pas dans l'*Advis*, tel que l'a donné le *Mercure*. Mais elle est dans le *Recueil de pieces concernant l'histoire de Louis XIII*, X, II, 476. — Cf. *Exhortations*, Ms. 3 du Calvaire d'Angers, fos 219 r., 466 v. et *passim*.

[2] *Advis sur l'estat present des affaires d'Allemagne* (*Merc. fr.*, t. XII, p. 739). — Cf. *Exhortations*, Ms. 7 du Calvaire d'Angers, p. 1118.

saire, le roi d'Espagne qui « *couvre* ses mauvais desseins d'une fausse *cappe* Catholique[1] ».

Voilà comment nous avons cru pouvoir établir que l'*Advis sur l'estat present des affaires d'Allemagne* doit être attribué au P. Joseph, nous voulons dire : rendu. En effet, de même que le *Discours sur les affaires de la Valteline et des Grisons*, cet *Advis* a été attribué à Fancan par M. Geley[2]. C'est donc la seconde restitution que nous plaidons. Pour la première, nous avions réfuté l'argumentation de notre adversaire, tirée des « analogies », des « inductions », des « rapports d'idées et de style », des « expressions et raisonnements identiques ». Cette fois, nous n'avons eu qu'à établir directement la nôtre. Car M. Geley s'était, comme il le dit lui-même, contenté d' « indiquer les divisions principales de l'*Advis* ». Comme il l'avoue encore, il avait été « sobre de réflexions personnelles[3] ». Autrement dit, il avait négligé de construire sa thèse. Nous n'avons donc pas eu besoin de la renverser.

M. Geley, qui n'a pas pris la peine de démontrer son opinion, tellement elle lui paraissait évidente, a eu pourtant un étonnement. L'auteur de l'*Advis*, parlant des armées espagnoles, avait dit : « Et par ce mesme Conseil espagnol il est incroyable avec quel soin, quelle industrie

[1] *Advis sur l'estat present des affaires d'Allemagne* (*Merc. fr.*, t. XII, p. 736). — « *Vraie cappe à l'Espagnole* » ne se trouve pas dans le *Mercure* et n'est que dans le *Recueil de pieces concernant l'histoire de Louis XIII*. — Cf. *Introduction à la Vie spirituelle*, p. 100; *L'Explication Mystique*, p. 478; *Les Exercices des Bienheureux*, p. 170, et *La Ligue necessaire*, p. 5.

[2] L. Geley, *Fancan et la politique de Richelieu*, pp. 278-290.

[3] L. Geley, *Fancan et la politique de Richelieu*, p. 279.

et despense elles sont entretenues[1]. » Sur quoi M. Geley a fait cette observation : « Le confident de Richelieu, qui comprend merveilleusement la politique, ne peut s'empêcher d'admirer cette diplomatie austro-espagnole. Cet aveu lui échappe malgré lui[2]. » Il « échapperait » peut-être à Fancan ; il n' « échappe » pas au P. Joseph, qui, d'après Lepré-Balain, « a souvent loué la conduitte du Conseil d'Espagne » et a répété « qu'il ne vouloit imiter les Espagnols qu'en la practique d'une vertu — celle de la persévérance — qu'il jugeoit necessaire à tous ceux qui manient les affaires[3] ».

L'auteur de l'*Advis* avait dit : « Je parle aux Allemans, *mes compatriotes*[4]. » Dans cette manière de nommer nos alliés, M. Geley a cru voir un heureux sentiment de la confraternité des peuples, et il a chaudement félicité l'auteur d'avoir trouvé « un mot si profondément humain[5] ». Nous en demandons pardon et à l'auteur et au critique ; mais ce que celui-ci a pris pour une marque d'humanité rare, n'a été, de la part de celui-là, qu'une feinte et une habileté, un moyen de demeurer inconnu.

M. Geley a oublié — ce qu'il a pourtant constaté avant nous — que l'auteur du *Discours sur les affaires de la Valteline et des Grisons* s'était fait passer pour un Vénitien. Celui de l'*Advis sur l'estat present des affaires d'Allemagne*, s'est fait, du reste avec le même à propos, passer pour un Allemand. Voilà tout.

Évidemment, M. Geley n'a étudié l'*Advis* que dans le

[1] *Advis sur l'estat present des affaires d'Allemagne (Merc. fr.*, t. XII, p. 736).

[2] L. Geley, *Fancan et la politique de Richelieu*, p. 284.

[3] Lepré-Balain, *Vie du R. P. Joseph*, l. V, ch. IV.

[4] *Mercure françois*, t. XII, p. 740.

[5] L. Geley, *Fancan et la politique de Richelieu*, p. 288.

Recueil de pieces concernant l'histoire de Louis XIII. S'il avait ouvert le *Mercure françois* à la page 731 du tome XII, il y aurait appris que l' « on fit courir cet *Advis* par l'Allemagne en latin et en France en françois ». Alors, dans ce procédé il aurait certainement reconnu, comme nous le faisons aujourd'hui, l'intention d'un écrivain qui n'avait voulu que dépister le public en lui présentant dans son latin l'œuvre d'un Allemand [1] et dans son français celle d'un traducteur. A nos yeux l'auteur n'avait pas d'autre but, quand il a appelé les Allemands ses « *compatriotes* ».

D'ailleurs, nous ne pouvons que donner notre pleine adhésion au jugement porté par M. Geley sur la valeur de l'*Advis*. Ses éloges seront les nôtres. Comme lui, nous voyons en ce discours des « dissertations magistrales » ; des pages « révélant le don de divination historique » et écrites de la main « d'un homme d'État » ; plusieurs « tableaux incomparables » ; des considérations pratiques, fruit « d'une expérience consommée, d'une compétence indiscutable en matière de politique extérieure » ; une vive « ardeur patriotique » ; un « vrai souci de l'indépendance européenne, inspirant à notre écrivain des accents d'une si pure élévation, qu'ils ont pu être égalés parfois, jamais dépassés » ; un « chef-

[1] On nous demandera peut-être pourquoi le P. Joseph fit répandre en Allemagne un texte latin plutôt qu'allemand. — Parce que, croyons-nous, son allemand aurait trop couru le risque de passer pour celui d'un étranger. Son latin au contraire ne devait pas plus révéler un Français qu'un Allemand. — S'il avait donné la première édition du *Discours sur les affaires de la Valteline et des Grisons* en italien et non en latin, c'est qu'il savait très bien l'italien, pour avoir fait de longs séjours en Italie, — beaucoup mieux que l'allemand, n'ayant jamais, à son grand regret, fait que traverser l'Allemagne.

d'œuvre de perspicacité politique, d'intuition historique [1] ».

Aux yeux de M. Geley, l'*Advis sur l'estat present des affaires d'Allemagne* était l'œuvre la plus parfaite de Fancan. Nous pouvons annoncer que le P. Joseph en a composé qui lui sont supérieures.

[1] L. Geley, *Fancan et la politique de Richelieu*, pp. 279, 285, 281, 285, 287, 289, 279.

LIVRE SECOND

POLÉMIQUE PARTICULIÈRE CONTRE L'AUTEUR DE L'*ADMONITIO AD REGEM CHRISTIANISSIMUM*

CHAPITRE PREMIER

VINDICIÆ THEOLOGIÆ IBEROPOLITICÆ AD CATHOLICUM REGEM PHILIPPUM QUARTUM, CONTRA PSEUDOTHEOLOGI ADMONITORIS CALUMNIAS.

Comme nous l'avons vu dans le premier livre, du mois de décembre 1624 à celui de février 1625, le marquis de Cœuvres avait, par son intervention armée dans les affaires de la Valteline, repris sur les troupes espagnoles et pontificales ce que de longues négociations avaient été impuissantes à faire restituer aux Grisons, nos alliés. Au mois de juillet suivant, les Autrichiens et les Epagnols ayant de nouveau envahi la Valteline, le duc de Lesdiguières avait, avec le concours du duc de Savoie, travaillé à la reconquérir et, après une campagne honorable de quatre mois, réussi, en novembre, à confirmer l'œuvre de l'hiver précédent.

Telle était la politique de Richelieu, que le P. Joseph avait voulu justifier devant l'opinion. Mais le défenseur du cardinal avait trop raison contre ses adversaires. Ses écrits ne firent que les irriter. Ils n'avaient pas assez de malédictions pour le « Cardinal d'Estat », pour le « Cardinal des heretiques », qui, en soutenant les Grisons contre les Valtelins, avait, disaient-ils, sacrifié l'Église à la France.

Évidemment, à parler ainsi, il n'y avait que des Espagnols[1]. Alors ils étaient trop nombreux chez nous.

Aussi leurs pamphlets se succédèrent-ils sans interruption contre Richelieu et sa politique pendant les années 1625 et 1626. Le *Mercure françois* nous a conservé le titre de dix-huit d'entre eux[2].

Toutefois, de ces dix-huit pamphlets et des autres dont le titre n'a pas été donné par le *Mercure*, deux seulement ont eu une grande importance, le *Mysteria politica*

[1] Ainsi parlait le légat du Pape, François Barberini, au moment même où l'ambassadeur d'Espagne, le marquis de Miribel, s'abouchait secrètement avec les députés de Montauban et de la Rochelle et, au nom de Sa Majesté Catholique, promettait aux huguenots 500.000 écus, pour les remettre en prospérité. (Pièce de la Bibl. nat., fonds S. Germain Harlay, 343 (Fr. 15583), fol. 144, citée par M. l'abbé M. Houssaye, dans *Le cardinal de Bérulle et le cardinal de Richelieu*, p. 59.)

[2] Le *Mercure françois*, t. XII, p. 500, a emprunté cette liste à l'*Advis d'un Theologien sans passion*, œuvre de Mathieu de Morgues, abbé de Saint-Germain, qui, alors, était un apologiste de la politique de Richelieu.

Voici le titre de ces dix-huit pamphlets :

Admonitio ad Regem Ludovicum XIII, — *Mysteria politica*, — *Quæstiones quodlibeticæ*, — *Relatio proditionis Gallicanæ*, — *Veritas odiosa, fragmenta varia colloquii Machiavelli et Mercurii*, — *Nova novorum*, — *Hymni et Panægyrici*, — *Sapiens Francus, G. G. R Theologi et Admonitoris Regii, nuper propter nimiam sapientiam innocenter combusti, Discipulus*, — *Appendix ad Catalogum*, — *Hippodromus*, — *Scopæ Ferrerianæ*, — *Virgidemia*, — *Veridicus Belgicus*, — *Politica quæstio an recte D. Cardinalis suaserit fieri pacem a Rege Galliæ cum Rebellibus Hugonotis, ut bellum transferatur in Palatinatum adversus Hispanum*, — *Discursus super famosissima quæstione in Consilio Regio agitata, conveniatne Coronæ Franciæ amicitias et fœdera potius cum Catholicis, quam cum Religionis Reformatæ, ut prætendunt, sectatoribus jungere*, — *Secretissima instructio Gallo-Britanno-Batava, Federico Quinto data, ex Belgica in Latinam linguam versa*, — *Cabala Spanuola*, — *Ignis fatuus*. (V. *Bibliothèque historique* de Lelong et Fontette, t. II, article des *Alliances politiques*).

et l'*Admonitio ad Regem*[1]. Le *Mysteria politica*[2] était un recueil de huit lettres latines, où de hauts personnages étaient censés se faire leurs confidences réciproques sur les affaires du temps et sur les princes ou les ministres qui en avaient la direction et la responsabilité. Trois de ces lettres, la deuxième, la troisième et la septième, étaient particulièrement dirigées contre la politique de Richelieu[3]. Les deux premières exprimaient la crainte que le mariage de Charles, prince de Galles, et de Henriette de France ne profitât à Frédéric V, comte Palatin, et l'autre donnait les vingt raisons pour lesquelles le roi de France ne devait pas le soutenir contre l'électeur de Bavière. Sans doute ces vingt raisons n'étaient pas encore trouvées, lorsque, quelques mois auparavant, le roi d'Espagne, négociant le mariage de l'Infante avec le même prince de Galles, promettait à Jacques Ier de faire rendre à son gendre le Palatinat; à moins, toutefois, que la promesse ne dût pas engager celui qui la donnait alors !

Assurément le *Mysteria politica* jugeait avec une grande injustice la politique de Richelieu. Aussi le P. Joseph, qui l'avait inspirée par ses conseils et défendue courageusement dans ses écrits, n'avait pas pu demeurer indifférent aux invectives de ce pamphlet; et c'est à son occasion qu'il avait écrit les deux *Discours sur l'occurrence des affaires presentes* et *sur les affaires de la Valteline et des Grisons*. Cependant, il s'était autant que possible ren-

[1] *Mercure françois*, t. XI, pp. 34-48, 94, 1061.

[2] Lelong et Fontette, *Bibliothèque historique*, n° 28642, nous donnent le titre complet : *Mysteria politica, hoc est Epistolæ arcanæ virorum illustrium, sibi mutuo confidentium : juxta copiam Neapoli impressam, Antuerpiæ, apud H. Aertium,* MDCXXV, in-4° (pp. 1-32).

[3] *Mercure françois*, t. XI, pp. 36-37, 39-48.

fermé dans l'exposé des faits et des principes. Si, à de rares intervalles, le patriote avait laissé paraître son émotion, jamais pourtant il n'avait donné libre cours à l'indignation qui remplissait son âme ; jamais il n'avait encore voulu présenter au calomniateur, à l'insulteur du cardinal, une seule réfutation, une seule réponse directe. L'*Admonitio ad Regem* ne devait pas laisser le P. Joseph aussi maître de lui-même.

Le *Mysteria politica* avait paru aussitôt après la première conquête de la Valteline par l'armée française, c'est-à-dire vers la fin de février 1625[1].

On s'accorde généralement à croire que l'*Admonitio ad Regem* parut vers la fin du mois d'août suivant[2], au moment où Richelieu se montrait plus exigeant dans ses négociations avec le légat du pape, si bien qu'elles ne tardèrent pas à être définitivement rompues[3].

L'*Admonitio ad Regem* contenait les invectives les plus injustes et les plus violentes des partisans de l'Espagne, qui n'y incriminaient plus, comme ils avaient fait dans le *Mysteria politica,* les idées politiques de Richelieu, mais osaient calomnier ses sentiments et ses principes religieux.

[1] C'est l'époque que donne le *Mercure françois* (t. XI, p. 34). — M. l'abbé M. Houssaye, dans *Le cardinal de Bérulle et le cardinal de Richelieu,* p. 60, se trompe, quand il fait paraître le *Mysteria politica* « pendant le séjour du légat en France », c'est-à-dire du 21 mai au 24 septembre 1625.

[2] L. Geley, *Fancan et la politique de Richelieu,* p. 238.

[3] L'auteur de la *Response à l'Advertissement au Roy,* datée du 18 octobre 1625, dit que l'*Admonitio* est parue « depuis peu de jours ». Il n'y a rien là, croyons-nous, qui contredise notre assertion sur l'époque de l'apparition de ce pamphlet. Pourvu que l'auteur de cette *Response* ait pris une quinzaine de jours pour faire sa réfutation, voilà qui nous met à un mois de la fin d'août. Cela peut s'appeler « peu de jours ».

Un Jésuite, le P. Prat, a bien mis en lumière le caractère différent de ces deux pamphlets, dans ses *Recherches historiques et critiques sur la Compagnie de Jésus en France du temps du P. Coton*[1]. « Les *Mysteria politica*, dit-il, étaient avant tout l'œuvre d'un publiciste qui soutenait contre la France les intérêts d'un parti, d'une nationalité, particulièrement ceux de la Maison d'Autriche. Du moins, l'auteur s'appuyait autant sur des raisons politiques que sur des principes religieux. Mais un autre écrivain s'empara du même sujet, le réduisit à la question religieuse et le traita seulement au point de vue de la théologie, et, afin que l'on ne pût douter de son intention, il l'inscrivit, avec sa qualité de théologien, au frontispice de son livre, qu'il publia sous le titre de *G. G. R. Theologi ad Ludovicum XIII Galliœ et Navarrœ Regem Christianissimum Admonitio*[2]. »

Ce prétendu théologien soutenait que le Roi Très Chrétien, assistant la Hollande contre l'Espagne, le Palatin contre la Bavière, les Grisons contre les Valtelins, faisait à tous les princes catholiques étrangers une guerre injuste, impie, contre tout droit divin et humain; que, tant qu'il prêterait aux puissances protestantes

[1] *Recherches historiques et critiques sur la Compagnie de Jésus en France du temps du P. Coton, 1564-1626,* par le P. J.-M. Prat, de la même Compagnie, Lyon, Briday, 1876-1878, t. IV, p. 577.

[2] Bibl. nat., Lb^{36} 2357 : *G. G. R. Theologi ad Ludovicum XIII, Galliœ et Navarrœ Regem Christianissimum, Admonitio fidelissime, humillime, verissime facta et ex Gallico in Latinum translata : qua breviter et nervose demonstratur Galliam fœde et turpiter impium fœdus iniisse et injustum bellum hoc tempore contra Catholicos movisse salvaque Religione prosequi non posse.* Augustæ Francorum, cum facultate Catholic. Magistrat., anno MDCXXV, in-4° (in-18 de 55 pages). — Le même, traduit en français, Francheville, MDCXXV, in-4°. — Le même, traduit en allemand, MDCXXV, in-4°. (Lelong et Fontette, *Bibliothèque historique*, n° 28641.)

l'appui de ses armes et de sa diplomatie, il ne parviendrait jamais à vaincre la rébellion des hérétiques dans son royaume. En présence d'une conduite si anticatholique, le théologien de l'*Admonitio* se demandait si les États du royaume ne devaient pas présenter des remontrances au roi sur son alliance avec les hérétiques; si, en faisant la guerre contre les catholiques et en favorisant les hérétiques dans des États étrangers, il n'était pas excommunié *ipso facto;* si ses conseillers et ses ministres n'avaient pas encouru la même excommunication; si on ne pouvait pas l'obliger par force à ne point faire la guerre aux catholiques; si, pour prévenir les maux dont ces entreprises impies menaçaient le royaume, il n'était pas permis de s'y opposer par la voie des armes; si les princes catholiques ne pouvaient pas se liguer entre eux pour défendre leur religion, comme le roi s'unissait aux protestants pour la combattre; enfin, s'il ne convenait pas dans de pareilles conjonctures de constituer un protecteur de la religion. Quoiqu'il ne répondît pas formellement à toutes ces questions, l'auteur ne dissimulait pas qu'il serait porté à les résoudre dans un sens affirmatif[1].

Quel était le but de l'*Admonitio?* Le *Mercure françois* nous l'indique avec autant de clairvoyance que d'émotion : « Celuy, nous dit-il, qui a faict les *Considerations d'Estat* sur ce libelle d'*Admonitio*, dit que l'aucteur de ce pernicieux livre sembloit d'un premier œil n'avoir autre dessein que de separer le Roy Très Chrestien de ses Alliez Protestans. Mais, en considerant son *Discours* entier, il estoit aisé à juger que son intention n'estoit point pour en demeurer là et qu'elle passoit bien plus avant, qui estoit de jetter le trouble et la combustion

[1] Voir le P. Prat, *Recherches*, t. IV, pp. 578-579.

dans le Royaume, exciter l'ambition audacieuse de ceux d'entre les Grands qui ne se pouvoient accommoder aux lois d'une juste domination, et faire souslever tous les Ordres du Royaume, que l'on vouloit interesser par ce *Discours* malicieux d'*Admonitio*[1]. »

Les *Considerations d'Estat* n'exagéraient rien. Ce que prêchait l'*Admonitio,* au nom même de la religion, c'était la révolution. Aussi ce pamphlet suscita-t-il dans tout le parti français un nombre incroyable de réponses. « Amassees, on en pourroit faire un gros volume », dit le *Mercure*[2]. Les plus ardentes et les plus justes, c'est-à-dire les plus françaises et les plus religieuses, ont jailli du cœur de notre Capucin patriote.

L'une d'elles est le *Vindiciæ Theologiæ Iberopoliticæ ad Catholicum Regem Philippum Quartum*[3].

Morotius, un des savants bibliographes de l'Ordre de Citeaux, a, dans son *Cistercium reflorescens*[4], fait honneur de ce pamphlet à Jean de Saint-François, général des Feuillants, plus connu sous le nom de Jean Goulu[5]. Fontette, qui rapporte cette opinion de Morotius, semble s'y ranger lui-même[6]. Cependant, Bayle, qui, dans

[1] *Mercure françois,* t. XI, pp. 1059-1060.

[2] *Mercure françois,* t. XI, p. 1119.

[3] Bibl. nat., Lb^{36} 2431 (pp. 1-44). — Lelong et Fontette, *Bibliothèque historique,* n° 28667 : *Vindiciæ Theologiæ Ibero-Politicæ ad Catholicam Regem Philippum IV contra Pseudo-Theologi Admonitoris calumnias,* MDCXXVI, in-8°. — Le *Mercure françois* nous a donné une grande partie du *Vindiciæ* (t. XI, pp. 1099-1114).

[4] Morotius, *Cistercium reflorescens,* p. 74.

[5] Jean Goulu a vécu de 1576 à 1629.

[6] Ce sera aussi l'avis de Barbier, *Dictionnaire des ouvrages anonymes,* de Larousse, de Hubault, *De politicis in Richelium lingua Latina libellis,* thèse, 1856, p. 117.

son *Dictionnaire*, a accordé une assez large place au célèbre adversaire de Balzac et paraît bien lui avoir reconnu ses moindres titres littéraires [1], ne fait aucune allusion au *Vindiciæ*. D'ailleurs, l'histoire ne nous apprend pas que ce Feuillant se soit jamais immiscé dans les affaires politiques.

Quoique purement négatives, ces deux considérations ébranleraient déjà à nos yeux l'opinion de Morotius et de Fontette et nous feraient hésiter à reconnaître à Jean Goulu le libelle qu'ils lui attribuent. Mais d'autres raisons, toutes positives celles-là, nous forcent à contredire les assertions du *Cistercium reflorescens* et de la *Bibliothèque historique de la France*, pour attribuer le *Vindiciæ* au P. Joseph.

Voici nos preuves :

Première preuve. — Le latiniste.

Ce qui, dans le *Vindiciæ*, trahit d'abord la main de l'auteur, c'est la forme de l'œuvre. Les latinistes du commencement du XVII^e siècle étaient demeurés les disciples fidèles des maîtres de la Renaissance. Héritiers de leurs procédés, ils aimaient à reproduire l'ampleur de la période cicéronienne, enfermant en son tour toutes les circonstances de l'idée dominante ou du fait principal : ils soumettaient leurs phrases à une marche habituelle-

[1] D'après le *Dictionnaire* de Bayle, Jean Goulu traduisit en français le *Manuel* d'Épictète, les *Dissertations* d'Arrien, quelques *Traités* de saint Basile, les *Œuvres* de saint Denys l'Aréopagite, auxquelles il en joignit l'apologie ; il revit la version latine faite par son père des *Traités* de saint Grégoire de Nysse contre Eunomius ; il réfuta le livre de Dumoulin sur la *Vocation des Pasteurs* ; il composa une *Vie* de saint François de Sales et écrivit sans la prononcer, l'*Oraison funèbre* de Nicolas Le Fèvre, précepteur de Louis XIII.

ment circonspecte, et ce n'était que par exception qu'ils en accéléraient le mouvement; ils travaillaient à faire passer toute la lenteur, toute la gravité romaine dans des compositions également savantes et laborieuses. Ils avaient au même degré le sentiment et le respect de la vraie langue latine. Mais le P. Joseph ne partageait pas les préoccupations ni ne suivait les habitudes de ses érudits contemporains. Libre de toute prétention littéraire et, dans son latin comme dans son français, ne visant jamais qu'un effet tout pratique, il n'avait ni la volonté ni le temps de modérer par le frein des lenteurs latines l'impétuosité d'une âme également incapable de s'astreindre aux obligations qu'imposent les œuvres d'art et impatiente d'exercer autour d'elle l'influence nécessaire au triomphe de ses idées politiques et religieuses. Le P. Joseph écrivait vite, trop vite, et cette précipitation excessive a répandu sur tous ses écrits des négligences regrettables, mais qui ont pour nous le grand avantage de faire reconnaître plus sûrement l'origine de tout ce que sa plume a produit, soit en latin, soit en français.

C'est ainsi que l'identité des fautes qui déparent la *Turciade* et le *Vindiciæ*, est un signe manifeste de l'unité d'auteur.

En effet, dans le pamphlet non moins que dans le poème, les mots — substantifs, adjectifs ou verbes — s'accumulent trop facilement sans profit pour la pensée : il est évident que l'écrivain a plus tôt fait d'en mettre trois que d'en choisir un. Dans l'un comme dans l'autre de ces écrits, ni le style n'est assez périodique, ni les inversions ne sont assez fréquentes. Trop peu de propositions se subordonnent entre elles, et les mots ne se rangent pas toujours à la place que leur assigne leur importance relative. Les noms devraient quelquefois éprouver plus

de difficulté à se régir, comme ils font, sans le concours du verbe : non seulement *son arrivée au trône* se dit *ejus ad regnum adventus*, ce que n'auraient peut-être rejeté ni Cicéron ni Tite-Live ; mais *le vicaire de Dieu sur la terre* se traduit, sans plus de recherche, *Dei in terris vicarius*. Où un Latin n'eût pas manqué de mettre *præferendum*, nous trouvons *debere præferri*. Dans une même phrase, les sujets changent sans nécessité. Les ablatifs absolus reviennent sans cesse, comme les participes présents, et le substantif s'arroge sans scrupule la place du participe passé ou du participe futur passif, le tout avec un égal mépris des habitudes latines.

Les règles de la grammaire ne sont pas moins méconnues que celles de l'usage. Dans le *Vindiciæ*, comme dans la *Turciade*, c'est le même emploi des pronoms, abusif pour *ille*, hasardé pour *sui, sibi, se*. Libres qu'elles sont de la contrainte du vers, la conjonction et la négation ne s'associent pas plus régulièrement : *nullusque* au lieu de *nec ullus*. Pour dire : *et il a tout tenté*, l'auteur laisse échapper *nec nihil non tentavit* : c'est trop d'une négative. Comme dans la *Turciade*, *ut* demeure toujours devant le comparatif, alors même qu'il devrait bien céder la place à *quo* : *ut melius, ut delicatius vivant*. Dans les verbes, la concordance des temps est souvent mal observée : *si desereret, occupes*. La défense s'accommode aussi bien de l'impératif que du subjonctif : *non obsta*, pour *ne obstes*. Ni la proposition infinitive ne garde fidèlement tous ses droits : *testatur quod* ; ni l'interrogation indirecte n'entraîne toujours avec elle son verbe au subjonctif : *non facile dici potest, quam inextricabilem in labyrinthum Dædali isti tui Ministri res tuas conjicient*, pour *conjecturi sint*. *Mille*, même au pluriel, reste un adjectif comme *mille* en français : *millibus urbibus* au lieu de *millibus urbium*. Pour nous rap-

peler le *revulsit*[1] de la *Turciade*, nous avons encore *expulsit*. Toutefois, peut-être ne faut-il voir, dans l'une comme dans l'autre de ces formes, autre chose qu'une double faute échappée à l'imprimeur[2]. Car il ne paraît pas que l'impression du *Vindiciæ* ait été plus surveillée ni mieux soignée que celle de la *Turciade*.

Toutes ces imperfections nous ont semblé autant de signes révélateurs. Nous avons cru pouvoir penser que tout écrivain payé par Richelieu pour défendre sa conduite ne se serait pas, dans l'intérêt même de sa réputation et de son crédit, permis tant de négligences, et que tout autre politique, même aussi actif, nous voulons dire aussi peu soucieux de gloire littéraire que le P. Joseph, n'aurait pas reproduit les mêmes fautes que celles de la *Turciade*.

Nous croyons encore reconnaître l'auteur du *Vindiciæ* à ses souvenirs profanes. Il emprunte quelquefois à Horace. « Cave, dit-il au roi d'Espagne, ne, quæ de Indico sanguine, eadem, *mutato nomine, de te fabula narretur*[3]. » « *Lippis et tonsoribus* Constantinopolitanis ita *notum* est, ut nemo jam possit ambigere[4]. »

[1] Certains dictionnaires se croient autorisés à donner la forme *revulsi* (parfait de *revello*), sans doute pour l'avoir rencontrée deux fois dans Ovide (*Metam.*, VII, 624, et *Her.*, VI, 104). Mais toutes les éditions d'Ovide ne présentent pas *revulsi, revulsit*. Celles de Nisard et de Lemaire, entre autres, ont adopté *revelli, revellit*. D'ailleurs, le *Dictionnaire latin* de Freund ne donne que *revelli*, et, en dépit du grammairien Diomède, la seule forme classique est *revelli*.

[2] Cela est vrai pour *expulsit*. Le *Mercure françois* (t. X, p. 1110) donne *expulsit*. Mais l'édition que nous avons consultée à la Bibliothèque nationale, porte *expulit*.

[3] *Mutato nomine, de te*
Fabula narratur. (Hor. *Serm.*, I, 1, 69-70.)

[4] *Opinor*
Omnibus et lippis notum et tonsoribus esse. (Hor. *Serm.*, I, 7, 2-3)

Mais c'est surtout Virgile qu'il met à contribution. Malgré le caractère politique, malgré la forme prosaïque de son pamphlet, on voit qu'il y fait à chaque occasion un facile accueil aux vers du poète latin. Ainsi le comte de Gondomar, qui remue ciel et terre pour assurer à l'Espagnol l'alliance anglaise, « si *flectere* non possit *Superos, Acheronta movebit*[1] », non moins que Junon. Le *Pseudotheologus Admonitor* a pour le Roi Très Chrétien les sentiments d'Ulysse et des Atrides pour Sinon : « Quod *Ithacus velit, et magno mercentur Atridæ*[2] ». Les nations catholiques peuvent s'allier avec tous les peuples, fidèles ou infidèles, « *Tros Rutulus*ve *fuat*[3] », comme

[1] *Flectere si nequeo Superos, Acheronta movebo.* (Virgile, *Én.*, VII, 312.) — La *Cabale espagnole* nous parle aussi de « ceste Junon de l'Æneide, laquelle, n'ayant rien sceu gaigner au Ciel par ses longues importunitez à l'encontre des Troyens, s'adresse aux Enfers, où elle se promet de rencontrer des instrumens de son injuste colere, p. 9 [7] ».

Le vers de Virgile a pour équivalent notre expression : *remuer ciel et terre,* et cette expression est familière au P. Joseph. V. *Exhortations,* Ms. 16 du Calvaire d'Angers, pp. 27' 409'', et autres, *passim.*

Le texte complet du *Vindiciæ* est ici : « Qui *nullam non movet lapidem,* ut te cum Anglo conciliet; qui, si pro te flectere non possit Superos, Acheronta movebit (p. 30). » « *Nullum non movet lapidem* » nous reporte encore aux *Œuvres spirituelles* du P. Joseph, où nous trouvons : « Constat illos statuisse *omnem movere lapidem,* ut nos ex tota Syria et Ægypto expellant. » (*Humilis supplicatio FF. Capuccinorum Missionis Palestinæ apud Sacram Congregationem,* die 25 7bris 1628, signée : F. Joseph Parisiensis Capuccinus, ex consensu Patris Leonardi Parisiensis, compræfecti absentis. (Ms., t. CXXX, f° 95.) Enfin, « *mettre toute pierre en œuvre* », comme nous disons, est une expression que nous trouvons *passim* dans les *Œuvres spirituelles* du P. Joseph.

[2] *Hoc Ithacus velit, et magno mercentur Atridæ* (Virg., *Én.*, II, 104).

[3] *Tros Rutulusne fuat, nullo discrimine habebo* (Virg., *Én.*, X, 108).

dirait Jupiter. Luther est un autre Polyphème et devient, comme lui, « *monstrum horrendum, informe, ingens, cui lumen* hoc *ademptum* foret[1], Saxiam dico ». Les vengeances de la divinité jalouse rappellent le supplice de Salmonée : « *Vidi crudeles dantem Salmonea pœnas*[2] ». D'autres fois notre écrivain ne prend à Virgile que sa pensée, qu'il plie à une forme nouvelle : « Non agnoscis fraudem, o Rex, non *in herba latitantem anguem* vitæ tuæ insidiantem ? » « *Latet anguis in herba* », avait dit l'auteur des *Églogues*[3]. Ces souvenirs et ces citations[4] nous reportent très naturellement du *Vindiciæ* à la *Turciade* où nous avons relevé dix expressions ou souvenirs d'Horace et plus de neuf cents de Virgile. Nous voyons donc que les

[1] *Monstrum horrendum, informe, ingens, cui lumen ademptum* (Virg., *Én.*, III, 658).

[2] *Vidi et crudeles dantem Salmonea pœnas* (Virg., *Én.*, VI, 584).

[3] Virg., *Égl.*, III, 93. — Cf. *Discours sur les affaires de la Valteline et des Grisons :* « *Le serpent* venimeux estoit *sous l'herbe.* » (*Merc. fr.*, t. XI, p. 129) ; — *L'Explication Mystique de la Regle du Seraphique Pere sainct François :* « Elles estoient amies au milieu du monde, comme dans un pré bien fleury, sans voir *les serpens cachez sous les fleurs* (p. 427) ; » — *Les Exercices spirituels :* « Satan y entra et *s'y cacha* comme *un aspic parmi les roses* et les delices (p. 442) ; » — la *Grande Epistre* du 20 août 1633 *:* « Il ne faut pas se flatter en ces esperances ; *le serpent est caché parmy ces fleurs.* »

C'est de bonne heure que le P. Joseph s'était pris d'affection pour cette gracieuse métaphore de Virgile. — Quand il défendait sa vocation religieuse contre les objections de Mme d'Espoy, sa parente : « Il se faut, disait-il, defendre *du serpent qui est soubs les roses :* c'est un traistre qui donne la mort soubs le plaisir de leur odeur. » (Lepré-Balain, *Vie du R. P. Joseph*, l. I, ch. XVIII.) Le traître, c'est le monde. — Au monde il dit encore dans ses *Pensees d'amour sur les tourmens de Jesus :*

Tes delices les plus riantes
Sont aspics à l'abry des fleurs. (v. 133-134.)

[4] *Vindiciæ*, pp. 42, 6, 30, 39, 9, 7, 41, 5.

deux grands auteurs latins tiennent le même rang dans les préférences du poète et du pamphlétaire[1].

Deuxième preuve. — L'admirateur d'Urbain VIII et de Louis XIII.

L'auteur du *Vindiciæ* est un admirateur d'Urbain VIII, en qui il voit un pape doué de toutes les qualités de l'esprit et de l'âme, également incapable de se laisser abuser par les trompeuses apparences d'une religion hypocrite et effrayer par l'épouvantail de vaines menaces ; aussi sage dans le discernement de ses vrais amis que tenace dans la résistance à ses ennemis ; résolu à ne subir aucune influence dans le légitime exercice de son autorité, et à traiter selon

[1] Du reste, chez l'un comme chez l'autre, Virgile et Horace ne viennent qu'après la Sainte Écriture. L'auteur du *Vindiciæ*, quand il veut nous faire redouter pour l'ambitieux roi d'Espagne le châtiment du téméraire Salmonée, nous le montre d'abord sous la figure de Jacob, cet autre émule de la divinité jalouse, et qui fut en même temps le rival injuste de son frère. Il parle ainsi à Philippe IV : « Tu tuis ergo contentus vive, et alii ut idem faciant, non obsta. Non jam amplius Jacob, id est fratrum tuorum supplantator — expression empruntée à saint Ambroise (*Ép.* 60) ou à saint Jérôme (*Ép.* 69, 6), deux auteurs également chers au P. Joseph — sed Israel voceris, hoc est vir videns Deum, quem præter, non est alius Monarcha. Vide ne tui æmulum numen habeas, quod ait : Gloriam meam dabo nemini. Zelotypum est ac superbis iracundum (p. 42) ». L'auteur du *Vindiciæ* puise tour à tour dans le livre des Paralipomènes, dans ceux des Prophètes, des Rois, des Maccabées, d'Esther, ou dans les Épîtres de saint Paul, toujours avec à-propos et sans le moindre effort pour introduire ses textes dans le développement de sa pensée. Il extrait des faits rapportés par la Bible l'enseignement qu'ils renferment, en se fondant soit sur les interprétations des Docteurs, soit sur les opinions des Théologiens. L'histoire sainte et l'histoire de l'Église lui sont également utiles : Abraham et David, Théodose et Arcadius soutiennent tour à tour son argumentation et appuient sa thèse à l'envi. — La *Turciade* exploite surtout l'Apocalypse.

leurs mérites les fils soumis de l'Église et les perturbateurs de la Chrétienté.

« Bonum factum, dit-il, quod Urbanum Pontificem sedes Petri Romana habeat, Pastorem vigilantissimum, eximiis animi et ingenii dotibus præditum, scientiis omnibus adamussim usque excultissimum, sapientia et magni animi robore præstantem, cui verba facere fallax et fucata pietas et religio tam non potest, quam inania minarum terriculamenta timorem et terrorem incutere, prudenti ad discernendum, constanti ad resistendum. Cujus annulus non alienæ voluntatis minister, sed index suæ. Qui fulmina Ecclesiæ non ad impetum furiosi alicujus instigatoris in filios, in amicos, in socios et religionis intuitu sibi subditos temere jaciat, sed maturo judicio et consilio et, post mitiora incassum tentata paternæ correctionis experimenta, in perditos et sontes et pacis publicæ et totius orbis Christiani perturbatores et antiquorum Ecclesiæ patrimoniorum detentores et usurpatores[1]. »

Ces sentiments étaient déjà ceux de l'auteur du *Discours de l'estat present de tous les Princes Chrestiens*[2].

Cet ardent défenseur du pape n'est pas un moins ferme champion du roi : « Quis enim est tam vervex, dit-il encore, ut ea de Regis Christianissimi Consiliariis credat, quæ plagiarius iste illis affingit, illius, inquam, Regis, qui religiosissimos viros Societatis Jesu patres a teneris pueritiæ annis conscientiæ suæ directores habuit; qui omnia ex nutu et consilio Illustrissimorum virorum S. R. E. Cardinalium, quos consiliis suis secretioribus præfecit, operatur et agit; qui viros spectatissimæ vir-

[1] *Vindiciæ*, pp. 37-38.

[2] *Discours de l'estat de tous les Princes Chrestiens* (*Merc. fr.*, t. X, pp. 30, 31, 44, 45). — V. plus haut, pp. 66-69.

tutis et fidei et zeli ardore erga Religionem Catholicam probatissimos undique conquisivit, quibuscum administrationis publicæ onera partiretur, quibus auctoribus Rex ille justissimus et observantissimus æqui, hæreticorum res non sine vitæ suæ et omnium fortunarum periculo et discrimine in tota sua ditione tam vehementer afflixit, ut jam desperatæ videantur? Quis Regem tam Christianum et sine Majestatis Tuæ præjudicio — l'auteur s'adresse à Sa Majesté Catholique — Catholicum, hæreseon fautorem, defensorem, propagatorem et Catholicæ Religionis oppugnatorem, ut graviter nugator iste maledicus mentitur, vel leviter suspicabitur[1]? »

Ces sentiments étaient aussi ceux de l'auteur du *Discours sur les affaires de la Valteline et des Grisons*[2].

Troisième preuve. — L'auteur du DISCOURS SUR LES ALLIANCES AVEC LES HERETIQUES.

Cet écrivain, cet homme-là est-il bien le P. Joseph? Nous croyons avoir en faveur de notre thèse établi déjà de fortes preuves. Si l'évidence n'est pas faite encore, elle peut naître du fond même du *Vindiciæ*.

Comme nous l'avons dit, le but de ce pamphlet était de réfuter l'*Admonitio* et d'établir contre ses violentes incriminations la légitimité des alliances politiques des princes catholiques avec les hérétiques ou les infidèles. Or, nous connaissons du P. Joseph un *Discours sur les alliances avec les heretiques*. L'origine n'en est pas douteuse, puisque c'est Lepré-Balain qui nous dit que dans ce *Discours* « le P. Joseph luy-mesme a estendu bien

[1] *Vindiciæ*, pp. 32-33.

[2] *Discours sur les affaires de la Valteline et des Grisons* (*Merc. fr.*, t. XI, pp. 164-165). — V. plus haut. pp. 180-182.

au long les raisons qui ont servy de fondement pour affermir sa conscience[1]. » Malheureusement ce biographe, qui espérait publier plus tard les *Œuvres posthumes* de son héros, ne nous a conservé, nous l'avons dit déjà, que quelques pages de ce *Discours*.

Toutefois, si peu que nous en ayons, nous pouvons constater très facilement que le *Vindiciæ* n'a pas posé, démontré, résolu la question des alliances avec les hérétiques, autrement que n'avait fait d'abord le *Discours ;* que, pour appuyer leur thèse, le *Vindiciæ* et le *Discours* apportent les mêmes exemples empruntés soit à l'histoire des Espagnols, soit à l'histoire du peuple de Dieu ; que sur ces faits ils établissent une argumentation identique[2].

Malgré cela, voudrait-on supposer deux auteurs et nous dire qu'après tout l'un aurait bien pu copier l'autre ? — Lequel[3] ? Ce n'est pas le P. Joseph. Sur ce point fondamental de sa propre politique, moins que sur tout autre sujet, il n'a pu manquer de tirer de lui-même et de produire spontanément ce qu'il écrivait, puisque ce sont « les raisons qui ont servy de fondement pour affermir sa conscience. » Ce n'est pas l'auteur du *Vindiciæ*, puisque le *Discours* est resté manuscrit et n'a pas été livré au public. — Mais le P. Joseph a pu communiquer ce *Discours* à l'écrivain choisi par lui pour mettre en œuvre ses propres idées. — Lui a-t-il aussi ordonné de reproduire, avec les idées du *Discours*, les fautes de la *Turciade ?*

[1] Lepré-Balain, *Vie du R. P. Joseph*, l. V, ch. v.

[2] Pour le détail de ce triple rapprochement entre le *Vindiciæ* et le *Discours sur les alliances avec les heretiques*, voir l'Appendice VII.

[3] Le *Discours* et le *Vindiciæ* ont dû se suivre de très près.

Non, le P. Joseph n'a demandé le concours de personne pour reproduire dans le *Vindiciæ* la doctrine du *Discours* comme le latin de la *Turciade*, et c'est bien l'auteur du *Discours* qui a de nouveau exprimé et développé sa pensée; c'est celui de la *Turciade* qui a transporté son style dans le *Vindiciæ*.

Quatrième preuve. — *La* GRACE DU POLYPHEME.

Veut-on encore une autre preuve, celle-là également brève et saisissante, de l'origine du *Vindiciæ?* L'auteur de ce pamphlet latin dit au roi d'Espagne : « Tu undique Franciam arcibus cingas, atque in illam *Cyclopis gratiam et beneficium exerceas, eam scilicet devorando, sed postremam*[1]. » — Cette grâce du Cyclope qui consent à vous dévorer le dernier! voilà assurément une pensée originale! Eh bien, nous l'avons vue déjà dans trois pamphlets du P. Joseph. Dans le *Discours d'Estat*, c'étaient « les deux grands Rois — de France et d'Espagne — qui ne pouvoient esperer de l'heresie *autre grace que celle du Polypheme, qui seroit d'en estre mangez les derniers*[2] ». Dans la *Cabale espagnole*, « *la supreme grace* que Sa Saincteté pouvoit esperer de la part des Espagnols, *estoit celle du Polypheme, d'estre devoree la derniere*[3]. » Dans la *Trompette de la Valtoline*, « l'Espagnol ressembloit à ce *Cyclope Polypheme* d'Homere; *toute la recompense* que le Pape en pourroit esperer, *ce seroit d'estre mangé le dernier*[4] ». —

[1] *Vindiciæ*, p. 29.
[2] *Discours d'Estat* (*Merc. fr.*, t. X, p. 104). — V. plus haut, p. 111.
[3] *La Cabale espagnole*, p. 6. — V. plus haut, p. 120.
[4] *La Trompette de la Valtoline*, p. 12. — V. plus haut, pp. 164-165 et Appendice V.

Cette pensée est originale, avons-nous dit sans crainte de contradiction. Le P. Joseph l'a jusqu'ici exprimée trois fois dans ses pamphlets français. Qui donc, sinon lui, a bien pu la faire passer dans le pamphlet latin du *Vindiciæ?* Du coup, la démonstration doit être complète.

Conformément à sa pratique bien connue, le P. Joseph a donné dans le *Vindiciæ Theologiæ Iberopoliticæ* une nouvelle édition du *Discours sur les alliances avec les heretiques.*

Ce n'était pas la seconde. En effet, le *Vindiciæ* est de 1626, et le P. Joseph avait, dès la fin de 1625, opposé au libelle de l'*Admonitio* plusieurs réfutations en français. Nous allons les voir dans les deux chapitres suivants.

CHAPITRE II

LE CATHOLIQUE D'ESTAT, OU DISCOURS POLITIQUE DES ALLIANCES DU ROY TRÈS CHRESTIEN CONTRE LES CALOMNIES DES ENNEMIS DE SON ESTAT.

De toutes les réponses que le P. Joseph fit au libelle de l'*Admonitio* antérieurement au *Vindiciæ*, la plus digne de notre attention est le *Catholique d'Estat ou Discours politique des alliances du Roy Très Chrestien contre les calomnies des ennemis de son Estat* [1].

Le *Catholique d'Estat* est l'œuvre du P. Joseph ! Cette affirmation ne peut manquer de paraître bien téméraire et bien prétentieuse à tous ceux qui ont étudié la bibliographie du règne de Louis XIII. Nous-même nous n'ignorons pas qu'elle contredit l'opinion de tous les bibliographes qui ont fait mention du *Catholique d'Estat*, de Charles Loisel, d'Adrien Baillet, de Moréri, de

[1] Bibl. nat. Lb^{36} 2391 : *Le Catholique d'Estat...* Paris, J. Bouillerot, MDCXXV, in-8. — A. Rouen, D. Du Petit Val, MDCXXV, in-8 (pp. XIX-227) ; — B. Paris, J. Bouillerot, MDCXXV, in-8 ; — C. Paris, J. Bouillerot, MDCXXVI, in-8.

Lelong et Fontette, *Bibliothèque historique*, nº 28652 : *Le Catholique d'Estat*, Paris, MDCXXV, in-4º ; Paris, Bouillerot, MDCXXVI, in-8. — Il medesimo tradotto in lingua Italiana, in Parigi, MDCXXV, in-8.

Le *Catholique d'Estat* a été inséré dans le *Recueil de diverses pieces pour servir à l'Histoire*, par Paul Hay, sieur du Chastelet, MDCXXXV, in-fº (pp. 83-158). C'est ce *Recueil* dont nous nous sommes servi et auquel nous renverrons le lecteur dans nos notes.

Bayle, de Lelong, de Lenglet, de Fevret de Fontette, de Vincent Saint-Laurent, de Barbier, de Querard, de Firmin Didot, de Larousse, de Hubault et d'autres encore. Aussi n'aurions-nous pas manqué de faire céder à ce nombre considérable d'autorités notre opinion personnelle, si nous n'avions bien vite reconnu dans leurs assertions successives la simple répétition d'une affirmation première, sans nouvel examen ni contrôle d'aucune sorte.

En effet, Charles Loisel avait donné le *Catholique d'Estat* à Jérémie Ferrier. Moréri fait comme Loisel. Adrien Baillet l'avait attribué à Jean Sirmond. Bayle, ne néglige pas cette seconde opinion, mais il incline pourtant vers la première. Hubault reproduit Bayle. Lelong, copiant Bayle lui aussi, rapporte l'avis de Baillet, mais se range à celui de Loisel. Lenglet reproduit textuellement l'article de Lelong. Fevret de Fontette se contente d'y ajouter une indication sur les libelles réfutés par le *Catholique d'Estat*. Feller et Firmin Didot observent qu'on attribue communément ce *Discours* à Jérémie Ferrier. Larousse ne doute pas qu'il ne soit de lui [1]. Vincent Saint-Laurent, Barbier et Quérard mentionnent les deux opinions et adoptent celle de Loisel [2].

En tout cela, qu'avons-nous ? En apparence, le jugement de treize auteurs ; en réalité, l'opinion de deux. Nous citerions cent autres bibliographes, qu'ils ne nous donneraient pas davantage. Il est évident que tous ceux qui sont venus après Charles Loisel et Adrien Baillet, ont parlé sur la foi d'autrui ; qu'ils n'ont, par conséquent, ajouté à leur double opinion aucune valeur nouvelle.

Cette constatation, aussitôt que nous l'eûmes faite, nous

[1] Il est vrai que Larousse l'accorde également à Jean Sirmond.

[2] Voir à l'Appendice VIII la bibliographie du *Catholique d'Estat*, jusqu'ici attribué soit à Jérémie Ferrier, soit à Jean Sirmond.

rendit le courage de soutenir notre opinion, et, comme nous n'avons pas la moindre envie de donner à notre thèse la superbe apparence d'une lutte épique d'un contre mille, nous avons voulu tout d'abord que le lecteur réduisît comme nous à leur vraie mesure les forces de la partie adverse.

C'est donc seulement à Charles Loisel et à Adrien Baillet que nous avons affaire.

De nos deux adversaires réfutons d'abord le plus faible, celui qui jusqu'ici a obtenu le moins de suffrages, Adrien Baillet. Quand, en 1685, il avait cru trouver dans « le sieur du Ferrier » du *Catholique d'Estat* le pseudonyme de Jean Sirmond, il n'avait appuyé son assertion d'aucune preuve. Depuis, son opinion, lorsqu'elle a été mentionnée par les bibliographes, a toujours passé après celle de Charles Loisel, et ce n'est qu'en 1876 que nous la voyons préférée et soutenue par un chercheur érudit, M. Kerviler [1], qui, curieux de produire tous les titres littéraires des premiers académiciens, a cru pouvoir attribuer le *Catholique d'Estat* à Jean Sirmond.

M. Kerviler, dans son opuscule intitulé *La Presse politique sous Richelieu et l'académicien Jean Sirmond* [2], fait cette observation : « Baillet, dans sa *Liste des auteurs déguisés*, dit positivement que le Du Ferrier du *Catholique d'Estat* n'est autre que Jean Sirmond. » Oui. « Et il ajoute que cet ouvrage est un des meilleurs du *Recueil* de

[1] Consulter la *Bibliographie chronologique* de M. René Kerviler, ingénieur en chef des ponts et chaussées, Saint-Nazaire, Frédéric Girard, 1884.

[2] R. Kerviler, *La Presse politique sous Richelieu et l'académicien Jean Sirmond*, Paris, 1876, pp. 21-22.

Du Chastelet, ce qui est vrai. » Baillet n'ajoute rien du tout. Cette observation n'est pas de Baillet[1], elle est de Bayle[2]. D'ailleurs, il est incontestable que le *Catholique d'Estat* est un des meilleurs écrits — volontiers nous dirions le meilleur — du *Recueil* de Du Chastelet. « Le Dictionnaire de Moréri a copié Baillet et répété la même assertion. » Nous ne savons laquelle des vingt éditions de Moréri M. Kerviler a consultée. Mais voici ce que dit la dernière, la seule qui fasse autorité : « Jérémie Ferrier est aussi auteur du *Catholique d'Estat ou Discours*, etc. M. Baillet s'est trompé en attribuant ce dernier ouvrage à Jean Sirmond. » M. Kerviler reste donc seul, avec Adrien Baillet, à tenir pour Jean Sirmond.

Mais Adrien Baillet n'avait pas donné ses raisons. M. Kerviler apporte les siennes.

1° « La brochure intitulée la *Defense du Roy et de ses Ministres* a de très grandes analogies avec celle qui nous occupe, le *Catholique d'Estat*.... En étudiant de plus près la *Defense du Roy et de ses Ministres*, nous avons reconnu en elle de telles analogies avec le *Catholique d'Estat*, qu'elle nous a semblé devoir présenter un argument en faveur de l'attribution de cette dernière brochure à Sirmond. On y retrouve les mêmes théories, la même facture et, ce qui est plus important, de nombreuses citations des Apôtres et des Pères. La *Defense du Roy* — elle est de 1631 — a dû sortir de la même plume que cet ancien opuscule et, puisque Ferrier mourut en 1626, c'est pour nous une nouvelle preuve que

[1] *Liste des auteurs déguisés :* « Ferrier (*le sieur du*) *:* Jean Sirmond. » (V. *Les Jugemens des savans sur les principaux ouvrages des auteurs*, par Adrien Baillet, Paris, MDCCXXII, t. VI, p. 520.)

[2] Bayle, *Dictionnaire historique et critique*, MDCCXXXIV, 5e édition, t. II, p. 877, note.

Sirmond est bien l'auteur du premier plaidoyer en faveur de l'autorité royale[1]. »

Nous reconnaissons avec M. Kerviler la similitude frappante de la *Defense du Roy* et du *Catholique d'Estat*, et son argumentation suffit, à nos yeux, pour enlever le *Catholique d'Estat* à Ferrier, mort avant que la *Defense du Roy* eût été publiée. Elle ne suffit pas pour le donner à Sirmond. Car enfin Sirmond a bien pour lui d'avoir vécu au delà de 1631, année où parut la *Defense du Roy*, mais il n'a pas — ce qui augmenterait considérablement ses chances — la connaissance de la Bible que suppose cet ouvrage.

2° Il est vrai que M. Kerviler croit avoir découvert par quel moyen Jean Sirmond a multiplié les citations de l'Écriture Sainte dans le *Catholique d'Estat*. « Ces citations, dit-il, étaient plus naturelles sous la plume de Jérémie Ferrier ancien ministre de Nîmes, et les autres ouvrages de Jean Sirmond en contiennent beaucoup moins; mais on peut soupçonner que le P. Jacques Sirmond[2] ne fut pas complètement étranger à la composition de l'ouvrage[3]. »

Malheureusement la supposition n'est pas seulement gratuite; elle est encore invraisemblable. Évidemment, M. Kerviler n'a pas lu la *Lettre du P. Caussin, Jesuite, Confesseur de Louis XIII, à Monseigneur le Cardinal de Richelieu*[4]. Il y aurait remarqué le juge-

[1] R. Kerviler, *La Presse politique sous Richelieu*, pp. 22, 38.

[2] Le P. Jacques Sirmond, Jésuite, était l'oncle de Jean Sirmond.

[3] R. Kerviler, *La Presse politique sous Richelieu*, p. 22.

[4] Cette *Lettre* est de la fin de 1637. — Elle fut imprimée en juillet 1773, in-12, pp. 5-78 (Bibl. nat. Lb^{36} 3146). Elle a été reproduite dans les *Documents inédits concernant la Compagnie de Jésus publiés par le R. P. Auguste Carayon, de la même Compagnie*, Paris, 1874-1886; t. XXIII, pp. 463 et suiv.

ment sévère qui y est porté sur les idées du *Catholique d'Estat* et qui, bien que l'auteur déclare ne parler qu'en son propre nom, n'en était pas moins conforme à l'opinion générale de la Compagnie de Jésus[1]. Du reste, il suffit de lire attentivement le *Catholique d'Estat* lui-même pour voir que la politique de ce pamphlet n'est pas celle des Jésuites : en effet, il présente à leur adresse vingt allusions dont la forme, si discrète qu'elle soit, ne dissimule pourtant jamais l'intention d'un adversaire. Loin donc de collaborer pour une part ou pour l'autre au *Catholique d'Estat,* les Jésuites, s'ils l'avaient pu, l'auraient supprimé, et, selon toute vraisemblance, les textes de la Bible qu'il renferme en si grand nombre, n'ont pas plus été fournis par le P. Jacques Sirmond qu'ils n'ont été mis en œuvre par son neveu.

3° M. Kerviler a une autre preuve : « Il est certain, dit-il, que, Remi du Ferron ayant publié en 1626 un libelle satirique opposé au *Catholique d'Estat* sous le titre *De vita Armandi Joannis Cardinalis Richelii,* Sirmond lança, en 1627, sa *Lettre dechiffree* pour répondre à ce libelle. Cela peut donner à penser que la brochure origine du débat était de sa composition[2]. »

A ce compte-là, il faudrait attribuer à Jean Sirmond les

[1] En effet, on compte les Jésuites qui ont admis les alliances de Louis XIII avec les princes hérétiques.

Parmi eux nous pouvons citer le P. Fronton du Duc (Voir plus loin *Les alliances du Roy avec le Turc et autres justifiées contre les calomnies des Espagnols et de leurs partisans,* par G. Le Guay, 1625, pp. 8-9) ; — le P. Rapin (Voir son *Histoire du Jansénisme depuis son origine jusqu'en 1624,* publiée par l'abbé Domenech, Paris, Gaume, 1861, pp. 299-302) — et le P. Carayon, qui a dit que « le P. Caussin soutient une thèse au moins douteuse sur la question des traités politiques avec les infidèles ». (*Lettre du P. Caussin,* note.)

[2] R. Kerviler, *La Presse politique sous Richelieu,* p. 22.

vingt libelles écrits en faveur de Richelieu avant la *Lettre dechiffree*, ce qui, comme nous l'avons déjà vu, comme nous le ferons voir encore, serait une erreur manifeste. Mais laissons de côté les autres apologies de Richelieu. Parce qu'il croit que la *Lettre dechiffree,* écrite en 1627, est de Jean Sirmond, M. Kerviler croit aussi pouvoir « penser » que le *Catholique d'Estat,* paru en 1625, est de Jean Sirmond. Admettons avec M. Kerviler que la *Lettre dechiffree* soit de cet écrivain. Pour cette raison même nous affirmons, nous, que le *Catholique d'Estat* n'est pas de lui, et nous le prouvons comme il suit.

La *Lettre dechiffree* est l'œuvre d'un rhéteur. D'ordinaire l'écrivain — qui certes est loin de manquer de talent — y conduit habilement ses amplifications, mais il n'évite pas toujours une exubérance juvénile. Souvent il présente de belles considérations, mais sous une forme un peu banale. Il manque à la fois de mesure et de profondeur. Il suit toujours une marche bien réglée ; mais, pour trop bien compter ses pas, il lui arrive de s'attarder, et l'esprit du lecteur le devance. Il sait donner à son style l'harmonie du nombre et parfois l'ampleur de la période, mais nous aimerions mieux pourtant que les idées ne fussent pas toujours également parallèles ni les mots si exactement équilibrés : avec moins d'uniformité, l'auteur s'épargnerait la monotonie, il nous éviterait l'ennui. Son ordre est bien calculé, mais trop didactique. Aucune transition ne manque, mais nous en cherchons où les membres de phrase soient moins savamment articulés. Il lance sûrement son trait, mais, pour avoir voulu trop l'aiguiser, il l'a peut-être émoussé. La recherche de l'effet le rend parfois mignard ; il atteint rarement la simplicité véritable. En somme il plaît, mais comme peut plaire un homme qui, pour s'assurer la correction et la dignité de l'attitude, perd

la liberté de ses mouvements. La *Lettre dechiffree* n'a rien de spontané : c'est une composition tout académique.

Au contraire, le *Catholique d'Estat* a jailli d'une âme violemment émue. Il s'est échappé d'un cœur également passionné pour l'Église et pour la France. C'est moins un livre qu'un acte de foi religieuse et politique, dont la vivacité a été doublée par la contradiction et l'ardeur de la lutte. Aussi, tandis que la *Lettre dechiffree* revêt un caractère presque impersonnel, on sent dans le *Catholique d'Estat* battre sous chaque mot l'âme de l'écrivain. Tout y est plein de chaleur, de mouvement et de vie. L'auteur pense, sent et écrit en même temps. De là cette spontanéité de la pensée, cette franchise de l'expression, cette libre allure de la phrase, cette rapidité du trait, cet irrésistible entraînement qui emporte le lecteur à la suite de l'écrivain, nous voulions dire de l'orateur : car l'écrivain parle et nous croyons l'entendre. C'est bien un vrai discours, tout chaud du plus ardent enthousiasme pour les saintes causes de l'Église et de la patrie et de la plus noble indignation contre ceux qui, sous le masque ou à visage découvert, attaquent l'une ou l'autre, Espagnols ou huguenots. Dans ce combat l'arme est prompte comme la main qui la porte, et le style, vif et alerte comme l'esprit de l'écrivain, n'est pas moins français que son cœur.

Le *Catholique d'Estat*, avons-nous dit, a précédé de deux ans la *Lettre dechiffree*. Eh bien, soutenir que ces deux pamphlets sont du même auteur, c'est vouloir faire admettre que l'âme ardente qui s'est répandue et livrée dans le *Catholique d'Estat*, ait pu se contraindre ensuite jusqu'à composer sur le même sujet la *Lettre dechiffree ;* c'est vouloir faire croire qu'on peut écrire comme Balzac, après avoir écrit comme Pascal.

D'ailleurs, où donc Jean Sirmond aurait-il pris les

connaissances politiques que révèle le *Catholique d'Estat?* Jusqu'au commencement de 1625, Jean Sirmond, ainsi que l'établit M. Kerviler lui-même, n'avait même guère consacré sa plume qu'aux Muses latines et s'était contenté de chercher la réputation littéraire dans les éloges majestueux des plus illustres de ses contemporains [1].

On ne voit pas qu'il eût encore donné grande attention aux questions politiques et qu'il se fût intéressé aux affaires du gouvernement. Ce fut à l'occasion du séjour du cardinal François Barberini à Paris [2], qu'il s'y trouva mêlé. Comme nous le savons, le pape Urbain VIII, lorsqu'il se vit enlever par le marquis de Cœuvres les forts qui avaient été remis à sa garde dans la Valteline, cédant momentanément aux exigences espagnoles, avait envoyé son neveu comme légat extraordinaire en France, pour demander la restitution de ces places. Le P. Jacques Sirmond, qui avait eu à Rome des relations avec la famille Barberini [3], fit attacher son neveu à la légation à titre de secrétaire. C'est en cette qualité que celui-ci rédigea les *Negociations du Cardinal Barberini, Legat en France en 1625* [4].

[1] En dehors de ses poésies latines, Jean Sirmond n'avait publié avant 1625 que deux petites brochures, l'une de 48 pages seulement, *Simple consolation à M. le Mareschal d'Ancre sur la mort de Mademoiselle sa fille,* en 1617, et l'autre en 1624, *Discours au Roy sur l'excellence de ses vertus incomparables et de ses actions heroïques,* commencement d'un plus grand ouvrage que l'indifférence du public empêcha de terminer. (R. Kerviler, *la Presse politique sous Richelieu et l'academicien Jean Sirmond,* pp. 18-20.)

[2] Ce séjour dura du 21 mai au 24 septembre 1625. Le cardinal rentra à Rome le 22 décembre suivant. — Sur le personnel et l'esprit de cette ambassade, voir, à la Bibliothèque nationale, f. fr., le Ms. 24917.

[3] Le P. Jacques Sirmond avait été appelé à Rome en 1590, en qualité de secrétaire d'Aquaviva, général des Jésuites. Il était rentré en France en 1608.

[4] Au catalogue de la Bibliothèque Barberini, ce Ms. est porté sous

Mais les préoccupations du secrétaire ne détruisirent pas les habitudes et les goûts du littérateur. Notre panégyriste sut encore se réserver le temps et voulut se donner le plaisir de louer en un petit ouvrage latin la légation de l'Illustrissime Cardinal [1]. Dans ces conditions, nous pouvons douter que l'initiation politique ait été bien complète.

D'ailleurs, plus elle aurait été intime, moins elle rendrait vraisemblable l'hypothèse qui accorde à Jean Sirmond le *Catholique d'Estat.* Il serait étrange, en effet, de voir sortir de la même école et le Jésuite André Eudemon-Johannès [2], à qui l'on a pu attribuer, non sans quelque vraisemblance, l'*Admonitio ad Regem*, et l'auteur de la réplique la plus vive qui lui ait été faite. Il est incroyable que l'écrivain, qui devait sitôt après [3] soutenir avec tant de conviction et d'ardeur la politique française du cardinal de Richelieu, ait commencé par suivre les leçons et subir l'influence d'un légat choisi par le pape sous la pression espagnole, et qui s'était donné la mission de faire prévaloir à Paris les prétentions espagnoles. Jean Sirmond n'a pu avoir le cœur et la mémoire si peu fidèles. Il n'est donc pas l'auteur du *Catholique d'Estat.* Ainsi, l'opinion d'Adrien Baillet ne peut pas se soutenir avec succès.

le nom de « J. Sirmond de Clermont, depuis de l'Académie française ». J. Sirmond était de Riom, ville qui disputait alors à Clermont le rang de capitale de l'Auvergne. (R. Kerviler, *La Presse politique sous Richelieu,* pp. 20-21.)

[1] Jean Sirmond, *Illustrissimi Francisci Cardinalis Barberini Legatio Gallica.*

[2] Le Jésuite grec Eudemon-Johannès faisait partie de la suite du cardinal Barberini (Bibl. nat., f. fr. Ms. 24917). Il mourut le 24 décembre 1625.

[3] Le cardinal Barberini séjourna à Paris, nous l'avons dit, de mai à septembre, et le *Catholique d'Estat* est du mois d'octobre.

Nous venons à notre second adversaire, Charles Loisel. C'est le plus fort.

Charles Loisel s'est fait le tenant de Jérémie Ferrier. Pour quelle raison, il ne nous le dit pas. Mais c'est évidemment parce que le *Catholique d'Estat* porte en tête le nom du *sieur du Ferrier*[1] et que la dédicace *au Roy* est signée *Ferrier*. Sous ce nom, Loisel avait vu Jérémie Ferrier, ancien ministre protestant, qui, après avoir été pasteur à Alais en 1599, à Nîmes en 1601, et peu après professeur à l'Académie de la même ville, pasteur à Paris en 1607, avait ensuite été suspendu de ses fonctions pour six ans au synode national de Privas en 1612, excommunié par l'église de Nîmes le 14 juillet 1613, et depuis, s'étant converti à la foi catholique, avait servi le roi en des actions d'importance. Du reste, Loisel n'était pas seul de son avis et beaucoup de ses contemporains attribuèrent comme lui le *Catholique d'Estat* à Jérémie Ferrier[2]. Chez le plus grand nombre, cette opinion était sincère. De la part de quelques-uns, elle n'était qu'une feinte et une tactique.

[1] *Le Catholique d'Estat ou Discours politique des alliances du Roy Très Chrestien contre les calomnies des ennemis de son Estat, par le sieur du Ferrier.* — M. Monmerqué, l'éditeur des *Historiettes* de Tallemant des Réaux, a dit du *Catholique d'Estat :* « L'ouvrage ne porte pas le nom de son auteur, mais il a toujours été attribué à Ferrier. » (T. V, p. 50, note, article *Ferrier, sa fille et Tardieu.*)

[2] L'Assemblée du Clergé, réunie à Paris au moment où parut le *Catholique d'Estat*, n'avait pas douté que l'auteur de ce pamphlet ne fût « Ferrier, pensionnaire du Clergé de France, jadis ministre de Nismes ». (Procès-verbaux mss. de l'Assemblée, séances du 24 novembre et du 27 décembre 1625, cités par le P. Prat, *Recherches historiques et critiques*, t. IV, pp. 696-697.)

Si l'auteur du *Catholique d'Estat* a signé son œuvre de son vrai nom, c'est un fait, sinon unique, du moins très extraordinaire dans l'histoire des pamphlets politiques de cette époque. En effet, ils étaient ou anonymes, ou pseudonymes, ou allonymes, comme on peut le constater dans le *Recueil de diverses pieces pour servir à l'Histoire*, par Hay du Chastelet; dans les *Diverses pieces pour la defense de la Reyne Mere du Roy Très Chrestien Louis XIII*, par Mathieu de Morgues, sieur de Sainct-Germain [1]; dans les *Pieces curieuses en suite de celles du sieur de Sainct-Germain, par divers autheurs* [2]. Les auteurs de tous ces écrits politiques, quand ils veulent prendre quelque nom, se disent le *François fidele*, le *Caton Chrestien*, le *vieux Conseiller d'Estat*, le *Gentilhomme françois bon Catholique*, le *Bon et vray François*, le *Vieil Courtisan desinteressé*, le *François de qualité*, le *Theologien sans passion*; ou bien encore ils s'appellent *Timandre*, *Theopompe*, *des Montagnes*, *Cleonville*, *Nicocleon*, *Sabin*, etc. A la rigueur, notre *sieur du Ferrier* aurait bien pu n'être, lui aussi, qu'un de ces pseudonymes. En effet, Baillet, dans ses *Auteurs déguisés* [3], ne cite-t-il pas, parmi les pseudonymes en usage, *du Ferrier*, *de la Ferriere*, *Ferrier*, *Ferriere*, *Ferrero*, *Ferriero*?

De fait, le *sieur du Ferrier* du *Catholique d'Estat*

[1] Si le recueil publié en 1643 porte le nom de l'auteur, chacune des pièces qui le composent, avait paru d'abord anonyme ou pseudonyme.

[2] Voir dans la thèse latine de G. Hubault, *De politicis in Richelium lingua Latina libellis* (1er appendice, pp. 109-117), la liste des pamphlets latins publiés contre le cardinal de Richelieu et des apologies latines ou françaises de sa politique. Elle ne présente, elle aussi, que des écrits anonymes, pseudonymes ou allonymes.

[3] Baillet, *Auteurs déguisés*, IIIe partie, ch. XIII (*Jugemens des savans*, t. VI, p. 430).

était autre chose. Ce nom n'était pas fictif ; c'était bien celui de l'ex-ministre protestant de Nîmes. Mais cela ne prouve nullement que Jérémie Ferrier soit l'auteur du *Catholique d'Estat,* et il reste encore à savoir s'il a prêté sa plume ou seulement son nom, si c'est son propre ouvrage qu'il a signé, ou l'œuvre d'autrui qu'il s'est laissé attribuer. Baillet fait observer que la pratique des allonymes est également honnête et fréquente : « Il y a souvent eu, dit-il, des raisons très légitimes d'emprunter les noms d'autrui.... et, ajoute-t-il, s'il falloit justifier cet usage par les exemples de ceux qui ont pris le nom d'autrui avec des raisons légitimes, leur nombre et leur poids seroient capables d'accabler ceux de l'opinion contraire [1] ». Selon une autre remarque de ce critique [2], Richelieu lui-même employa ce procédé.

Donc, en prenant un allonyme, l'auteur du *Catholique d'Estat* suivait une coutume générale.

Avait-il des raisons de préférer celui de Jérémie Ferrier ? Oui, quel qu'il fût, il y avait pour lui de bonnes raisons d'emprunter le nom de Ferrier de préférence à beaucoup d'autres, comme pour Ferrier il y en avait beaucoup aussi de l'accorder, si on le lui demandait.

En 1598, l'édit de Nantes avait pacifié le parti des huguenots ; il ne l'avait pas détruit. C'est pourquoi depuis lors les défenseurs de l'autorité royale n'avaient pas cessé de travailler à lui gagner, à prix d'argent, la soumission des personnages les plus considérables de ce parti. Or c'est ainsi qu'avait fait Henri IV envers Ferrier, lorsqu'il l'avait sauvé des poursuites que lui avait inten-

[1] Baillet, *Jugemens des savans sur les principaux ouvrages des auteurs,* t. VI, pp. 360-361.

[2] *Ibid.*, pp. 363-364.

tées le parlement de Toulouse pour avoir, en 1602, enseigné dans une thèse publique que « le Pape Clement VIII estoit proprement l'Antechrist ». Une première pension royale, à laquelle sans doute se joignait la reconnaissance de l'obligé, avait fait passer Ferrier des huguenots de parti aux huguenots d'État, et, en 1611, à l'assemblée de Saumur, il avait soutenu contre Chamier, ministre de Montauban, que les huguenots devaient ne pas prétendre davantage obtenir l'édit de pacification dans la forme où il avait été expédié, mais se contenter, conformément à la volonté du roi, des termes de la vérification qui en avait été faite aux parlements[1]. On sait quel schisme ce désaccord amena parmi les huguenots. Ferrier en fut victime. C'est à la suite de ces querelles que, suspendu de ses fonctions de ministre pour six ans par le synode national de Privas, il devait être peu après excommunié définitivement à Nîmes. Mais en même temps que les persécutions de ses coreligionnaires redoublaient contre lui, le roi multipliait ses bienfaits en sa faveur. Interdit de ses fonctions de pasteur, il obtenait en retour une place de conseiller au présidial de Nîmes[2]; excommunié, il recevait bientôt après, avec une nouvelle pension du roi[3], une forte indemnité que l'église de Nîmes dut lui payer pour les vols et les dégâts dont une populace furieuse s'était rendue coupable à son préjudice[4]. Dans la

[1] Sur l'assemblée de Saumur, voir le *Mercure françois*, t. II, f^os^ 72-107; t. XII, p. 496.

[2] *Mercure françois*, t. III, f^o^ 156.

[3] Le 16 novembre 1621, Ferrier donnait une quittance de 6.000 liv. (V. *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, année 1856, p. 475.) Cité par M. Fagniez.

[4] V. *Mercure françois*, t. III, f^os^ 156-159, le « *Tumulte de Nismes* ».

suite, il devait encore être nommé conseiller d'État et conseiller privé[1].

Ferrier avait une fille, qui devait devenir la femme du lieutenant criminel Tardieu et dont l'avarice sordide a été immortalisée par Boileau[2] et par Racine[3]. Faut-il croire, sur la foi de Tallemant des Réaux[4], que Ferrier fut le digne père d'une telle fille, qu'il régla toute sa conduite sur sa seule cupidité et qu'il ne passa des protestants aux catholiques que pour les tenir en jalousie et tirer profit des concessions et des services qu'il accorderait alternativement aux uns et aux autres? Que Tallemant, selon son habitude, ait exagéré le mal, cela n'est guère douteux. Il est pourtant certain que Ferrier était loin d'être insensible à l'appât de l'argent. En effet, sa conversion, accomplie en 1613, ne produisit jamais pendant le reste de sa vie de telles marques de sincérité qu'à sa mort, arrivée le 26 septembre 1626, ceux qui s'étaient servis de lui, ne dûssent, pour faire taire ses ennemis, donner « à dessein beaucoup de solennité à la profession qu'il fit dans ses derniers momens de la sincérité de sa foy[5] », et porter à la connaissance du public, par une voie officielle, les détails édifiants de sa fin très chrétienne.

Le *Mercure françois* n'hésita pas à reproduire, pour une bonne partie « le livret intitulé *De l'heureux trespas et mort du sieur du Ferrier* », qui évidemment avait été,

[1] *Mercure françois*, t. XII, p. 497.

[2] Boileau, *Satires*, X, v. 255-341.

[3] Racine, *Les Plaideurs*, acte I, sc. IV, v. 102-109.

[4] *Les Historiettes de Tallemant des Réaux*, éd. Monmerqué, t. V, pp. 49-51.

[5] *Lettres et Papiers d'Estat du cardinal de Richelieu*, t. II, p. 257. Note du baron d'Avenel.

sinon rédigé, du moins commandé par le directeur politique du *Mercure* lui-même [1].

Or, le directeur politique du *Mercure* était le P. Joseph, c'est-à-dire l'homme à qui, moins qu'à personne au monde, Ferrier ne pouvait refuser un service. En effet, tandis que le roi tirait de son trésor des pensions pour ramener à lui les huguenots hésitants, les assemblées du clergé votaient des secours et des gratifications aux nouveaux convertis; et, entre les huguenots et leurs bienfaiteurs, l'intermédiaire naturel, presque nécessaire, était le P. Joseph, à la fois confident politique de Richelieu et

[1] *Mercure françois*, t. XII, pp. 495-500.

L'intention du *Mercure* se fait voir dans la considération finale que nous y trouvons : « Le mesme aucteur du Recit de l'heureux decez dudit sieur Ferrier dit qu'on pouvoit colliger deux choses de ceste mort, l'une contre les Religionnaires, et l'autre contre les publieurs de libelles en Flandres.

« Pour les Religionnaires ou Huguenots de Party qui avoient publié que sa Conversion estoit feinte et n'avoit esté que pour jouyr de plus grands biens par maximes d'Estat pour contenter son ambition et que sa fin feroit reconnoistre cela, on leur faisoit response que Leurs Majestez ne pouvoient que procurer du bien à Ferrier, puisque ceux de Nismes luy avoient pillé et ravagé tout ce qu'il avoit de bien à la ville et aux champs pour s'estre porté entierement à suivre les volontez de Leurs Majestez en ce qui alloit de leur service et du bien de l'Estat. Et quant à sa Conversion qu'ils disoient estre feinte, sa Protestation cy dessus, qu'il avoit faicte en mourant, ne pouvoit estre tenue pour suspecte ou contrainte, ny mesme pour estre provenue de quelque resverie, puisque plusieurs Religionnaires mesmes l'avoient esté voir en sa maladie, qui pouvoient tesmoigner que son esprit ne s'estoit esgaré aucunement; mais au contraire, que son jugement luy estoit demeuré clair et libre jusques au dernier souspir.

« Et pour l'autre, touchant les escrivains estrangers qui ont publié dans leurs libelles que *Simia fit semper Simia*, ceste Protestation de foy du sieur du Ferrier, faicte par luy en mourant, et ce Recit de son heureux decez leur devoient clore la bouche et condamner leurs escrits scandaleux. »

préfet des Missions Apostoliques. D'ailleurs, de tous ses obligés, le P. Joseph se faisait autant de coopérateurs, soit pour la soumission du parti, soit pour la conversion de la secte[1]. On connaît les principaux d'entre eux. Ferrier est au premier rang[2].

De la sorte, tout se réunit pour nous montrer comment Jérémie Ferrier pouvait, mieux que personne, devait, plus que qui que ce fût, servir de prête-nom à l'auteur du *Catholique d'Estat*, si, comme nous allons le prouver, l'auteur du *Catholique d'Estat* est le P. Joseph.

Mais, avant d'entreprendre cette démonstration, peut-être ne serait-il pas inutile de confirmer les argumentations particulières que nous avons opposées à Jean Sirmond et à Jérémie Ferrier, par une autre, du reste très courte, qui du même coup suffirait, s'il en était besoin, à faire tomber dans une ruine commune les prétendus droits des deux compétiteurs.

Le P. de Bérulle a approuvé le *Catholique d'Estat*, et même il y a fait insérer deux passages assez considérables[3]. C'est un fait que nous a révélé M. l'abbé M. Hous-

[1] Sur les intelligences du P. Joseph avec les principaux personnages du parti huguenot, voir Lepré-Balain, *Vie du R. P. Joseph*, l. V, ch. VII, XV, XVII, XXII; l. VI, ch. II, IV, V, VI, et *alibi*. — Voir aussi les *Epistres* mss. *du P. Joseph aux Filles du Calvaire, passim*.

[2] M. Fagniez a donné quelques-uns de leurs noms : *La déchéance politique et religieuse du Protestantisme (Revue des Questions historiques*, t. XLVIII, pp. 507-519).

[3] V. *Recueil de diverses pieces*, p. 117 : « Je rapporte ces actions. . Leurs Conseils ont des lois autres que celles de l'Université de Louvain et de Salamanque », et pp. 126-127 : « Je ne veux pas entrer dans le fond de ceste affaire... Nos armees estoient occupees dans la France à ravir aux Huguenots les villes et les provinces que la faction avoit usurpees. »

saye dans *Le cardinal de Bérulle et le cardinal de Richelieu*[1]. M. Houssaye avait lu d'abord ces deux passages dans les *Memoires manuscrits* du P. Batterel, qui les donnait comme faisant partie d'un mémoire que le P. de Bérulle avait adressé en 1625 au cardinal Barberini. Ayant ensuite découvert aux Archives nationales[2] le texte original, écrit de la main même du P. de Bérulle, il remarqua en tête du manuscrit la note suivante : « Après les mots... on pourroit glisser un passage tel que le suivant ou quelque chose d'analogue. » Cette note lui fit comprendre que les deux passages en question ne pouvaient faire partie d'un mémoire composé par le P. de Bérulle lui-même, mais seulement d'un écrit d'une main étrangère, que l'auteur avait soumis à son jugement. Bien vite il les eut trouvés dans le *Catholique d'Estat*. C'était bien le texte du P. de Bérulle et, s'il y avait çà et là quelques légères modifications dans les mots et quelques additions assez importantes[3], c'est que l'auteur du *Catholique d'Estat* avait usé de la liberté laissée par le correcteur, qui, en donnant son avis, n'imposait, comme on a pu le voir, ni ses idées ni sa rédaction[4].

Tout dans ce fait est également contraire à Jérémie

[1] M. l'abbé M. Houssaye, du clergé de Paris, est l'auteur des trois volumes intitulés :

M. de Bérulle et les Carmélites de France (1575-1611).

Le P. de Bérulle et l'Oratoire de Jésus (1611-1625).

Le cardinal de Bérulle et le cardinal de Richelieu (1625-1629).

[2] Archives nationales, Ms. 232, pp. 99-102, 129-132.

[3] Que l'on compare le texte du *Catholique d'Estat*, mentionné plus haut (*Recueil de diverses pieces*, pp. 117 et 126-127), et celui du P. de Bérulle cité par M. Houssaye (*Le cardinal de Bérulle et le cardinal de Richelieu*, pp. 64-66).

[4] M. Houssaye, *Le cardinal de Bérulle et le cardinal de Richelieu*, pp. 60-66.

Ferrier et à Jean Sirmond. — Le choix du juge : c'était de Richelieu, qui eût commandé le pamphlet, ou du P. Joseph, dont les idées étaient si fidèlement reproduites, que l'approbation eût été sollicitée par Jérémie Ferrier ou par Jean Sirmond. — Le caractère tout facultatif des additions proposées : avec Jérémie Ferrier, avec Jean Sirmond, qui dans la circonstance eussent été ses subalternes, le P. de Bérulle n'eût pas manqué de prendre un ton plus impératif. — La liberté même avec laquelle fut modifié et complété le texte du correcteur : la situation de Jérémie Ferrier et de Jean Sirmond leur eût fait un devoir de tout accepter, sans y rien changer ou ajouter. Non, non, que Jérémie Ferrier, que Jean Sirmond ait soumis le *Catholique d'Estat* à l'approbation du P. de Bérulle; que l'un ou l'autre ait obtenu de lui un jugement aussi discret, ou pris la liberté d'ajouter à son texte; de tout cela rien n'est vraisemblable.

Au contraire, que l'auteur du *Catholique d'Estat* soit, ainsi que nous allons le prouver, le P. Joseph, et l'affaire est toute naturelle, ayant eu lieu entre deux amis[1], dont les relations d'estime et d'affection mutuelles avaient commencé de bonne heure sous le toit de Mme de Bérulle, en la sainte compagnie de Mlle Acarie, de M. Gautier, de M. Gallemant et de M. André du Val[2]; qui étaient toujours demeurés dans une parfaite communauté de vues religieuses et apostoliques[3], travaillant de concert

[1] M. Houssaye, *Le cardinal de Bérulle et le cardinal de Richelieu*, p. 342.

[2] M. Houssaye, *M. de Bérulle et les Carmélites de France*, pp. 89-250, *passim*.

[3] Le P. Joseph fut un des approbateurs du livre du cardinal de Bérulle sur les *Grandeurs de Jesus*.

soit à la soumission du Béarn, comme ils le devaient faire bientôt encore à celle de La Rochelle, soit au mariage de Henriette de France avec le roi d'Angleterre [1], Charles I[er], et qui enfin, s'ils ne suivaient pas toujours la même politique vis-à-vis de l'Espagne, partageaient pourtant les mêmes défiances pour le désintéressement de son catholicisme [2].

Le P. Joseph est-il donc bien l'auteur du *Catholique d'Estat?* Oui. Nous le retrouvons tout entier dans cet important *Discours politique* qui nous montre tour à tour en lui l'homme, le penseur et l'écrivain.

I. — *L'homme.*

Le *Catholique d'Estat* appelle Henri III « le plus pie et le plus religieux de nos Rois [3] ». C'est beaucoup dire assurément; mais, si grande que pût être cette illusion ou concession, on se l'explique de la part du P. Joseph.

En effet, François Le Clerc du Tremblay avait eu pour parrain un frère de Henri III, François, duc d'Alençon et d'Anjou, qui, nous dit Lepré-Balain, « se servoit du pere, M. le President Le Clerc, en ses conseils et affaires plus particulieres », et pour marraine une sœur de Henri III, M[me] de Montmorency, duchesse d'Angoulême, « qui avoit

[1] Lepré-Balain, *Vie du R. P. Joseph, passim.*

[2] Si certains pamphlets de 1630 et de 1631 nous présentent le cardinal de Bérulle comme absolument favorable et dévoué à l'Espagne, c'est que Richelieu faisait expier à sa mémoire son antipathie pour lui, et cela par les mains de Hay du Chastelet et de Sirmond, non par celles du P. Joseph.

[3] Paul Hay du Chastelet, *Recueil de diverses pieces pour servir à l'Histoire*, p. 104.

marié la mere et l'aimoit fort[1] ». Ainsi, par ses obligations personnelles et par les rapports de ses parents avec la famille royale, François Le Clerc du Tremblay avait été amené à prêter à Henri III des vertus de religion et de piété que ce prince était loin d'avoir.

Entré chez les Capucins, il devait naturellement confirmer ses sentiments dans un milieu où l'on pouvait, où l'on devait avoir pour Henri III une estime plus grande que partout ailleurs. En effet, ce roi prenait d'ordinaire les Capucins pour témoins, compagnons et auxiliaires de ses dévotions. On sait qu'il avait pour eux une affection particulière et qu'il aimait à conduire à Notre-Dame de Chartres de longues processions de Capucins, vêtu lui-même en Capucin[2]. Évidemment, c'est à quoi pense le *Catholique d'Estat,* lorsque, jugeant Henri III le plus religieux de nos rois, il observe qu' « il en estoit venu jusqu'à l'excez, vivant parmy les Moines, abandonnant son sceptre et le gouvernement de son Estat[3] ». Et quand, aussitôt après, il ajoute : « Les Rois doivent aimer les Religieux, non pas devenir eux mesmes Moines », nous entrevoyons là tout le P. Joseph, religieux éclairé, comprenant, sans les confondre, les devoirs de chaque vocation, et politique par la volonté d'autrui, qui à la Cour n'a jamais cessé de regretter la solitude de son couvent et ses travaux apostoliques.

Le *Catholique d'Estat* déplore le schisme d'Angleterre et le regarde comme « l'un des grands maux qui soient survenus à l'Eglise Catholique dans le dernier siecle[4] ».

[1] Lepré-Balain, *Vie du R. P. Joseph,* l. I, ch. II.

[2] Sur ces pèlerinages, voir dans les *Annales Franciscaines* (juillet-août 1890) un article fort intéressant du R. P. Édouard d'Alençon : *Notre-Dame de Chartres, le Roi de France et les Capucins.*

[3] *Recueil de diverses pieces,* p. 104.

[4] *Recueil de diverses pieces,* p. 119.

D'ailleurs, il défend énergiquement contre les partisans de l'*Admonitio* « ce Roy d'Angleterre, sous lequel les Catholiques ont respiré quelque temps, qui avoit beaucoup adoucy les rigueurs de son Estat et qui, sans doute, l'eust faict davantage, sans le zele inconsideré de ceux qui l'avoient voulu ensevelir dans les ruines de son Estat, pesle-mesle avec les Catholiques, ses serviteurs[1] ». Ce langage ému montre évidemment que celui qui le tient, avait eu pour Jacques Ier une attention bien sympathique, et qu'il avait fondé sur lui de grandes espérances pour le progrès de la religion dans son royaume.

Or, le P. Joseph ressentit toujours, avec un intérêt très vif pour Jacques Ier, une pitié profonde pour le malheur de la schismatique Angleterre et un ardent désir de la voir rentrer dans le sein de l'Église Catholique[2].

Ces sentiments remontaient loin dans sa vie. Il les avait éprouvés pour la première fois en 1598, lorsqu'il avait accompagné à Londres son parent Hurault de Maisse, envoyé comme ambassadeur extraordinaire auprès de la reine Élisabeth. Pendant ce séjour, il avait pu, d'après Lepré-Balain, approcher le prince qui devait bientôt devenir Jacques Ier, et l'entretenir au milieu des « beaux esprits et sçavans hommes » qui l'entouraient. Il avait principalement considéré et déploré « l'aveuglement de tout ce peuple si fort opiniastré en son malheur ». Il avait « conferé avec tous ceux qu'il pouvoit arrester pour tascher de leur faire connoistre la verité ». Il avait « estonné, esmerveillé », par « la rareté de son esprit, la force de ses raisons et de son genie, plusieurs des Ministres et bon nombre de personnes eminentes en sçavoir ». Même il

[1] *Recueil de diverses pieces*, p. 142.
[2] Lepré-Balain, *Vie du R. P. Joseph*, l. VI, ch. XI.

leur avait fait « concevoir de luy une si haute creance qu'ils le prierent de travailler à l'accommodement de la Religion Catholique et de la Calvinienne[1] ». Il devait travailler plus tard, avec un zèle et un soin très particuliers, à l'organisation des missions d'Angleterre. En 1629, combien il regretta de ne pouvoir conduire lui-même les Capucins qu'il y envoya ! Dès lors on comprend sans peine que le P. Joseph ait éprouvé pour l'Angleterre et pour Jacques I^er^ des sentiments d'une sympathie également profonde et durable, dont nous retrouvons l'expression vivante dans tous ses écrits. Nulle part, du reste, elle ne nous paraît plus sensible que dans le *Catholique d'Estat*.

L'auteur du *Catholique d'Estat* traite les religieux avec le respect d'un fils et la liberté d'un frère. Il honore les bons religieux « comme ses Peres[2] », et, à l'occasion, il leur adresse sans la moindre façon la monition fraternelle dont ils lui semblent avoir besoin pour leurs « imprudences » ou leur « simplicité » en politique[3]. Il a des rapports suivis avec les religieux qui sont à l'étranger. Quand il parle des lettres envoyées d'Orient et de Constantinople par les missionnaires qui y prêchent l'Évangile, on sent qu'il a été des premiers à les lire[4], et quand, au sujet des vertus du prince et de la princesse de Piémont, il apporte le témoignage de « plusieurs bons Religieux qui les connoissent », on entrevoit clairement qu'il l'avait reçu d'eux-mêmes sur place[5].

A qui donc pourraient convenir ces diverses observations mieux qu'au P. Joseph, qui avait été longtemps provincial

[1] Lepré-Balain, *Vie du R. P. Joseph*, l. I, ch. XIV.
[2] *Recueil de diverses pieces*, p. 97.
[3] *Recueil de diverses pieces*, pp. 105, 127-128.
[4] *Recueil de diverses pieces*, p. 134.
[5] *Recueil de diverses pieces*, p. 133.

des Capucins, qui venait de recevoir la direction des Missions Étrangères et qui, dans ses deux voyages d'Italie, accomplis l'un en 1617 et l'autre tout récemment au mois de mars précédent, avait conféré à Turin avec le duc Charles-Emmanuel d'abord des projets de la croisade contre le Turc, ensuite des intérêts communs de la France et de la Savoie dans l'affaire de la Valteline, chaque fois avec une vraie satisfaction de l'accueil fait à ses demandes[1] ?

Le *Catholique d'Estat* approuve les rois de France qui, « pour ne perdre les sains avec les malades, ont donné des Edicts à ceux de la Religion Pretendue Reformee pour les tolerer dans l'Estat, remettans à Dieu le moyen d'une pleine reunion avec leurs autres subjects dans la Religion de leurs Peres[2] ». « Il seroit à desirer, dit-il encore, que la prudence et la discretion suivissent le zele, lequel, sans elles, devient fureur et tient souvent de la rage. Il faut aimer la Religion et haïr l'impieté. Mais il ne faut pas haïr les hommes; ains il faut tascher par honneur et par respect de les sauver et de les amener à nous[3]. »

Saint Augustin, lui aussi, avait dit : « Interficite errores, diligite homines. » Mais, dans les conseils du *Catholique d'Estat*, il y a plus que le simple souvenir de cette parole d'autrui. Il y a l'expérience qu'apporte avec lui un long apostolat. Il y a l'âme de l'apôtre qui se donne

[1] Voir aux archives Borghèse, dans les *Negoziazioni tra Principi Cristiani* (Ms. 2, p. 83), une lettre adressée en juillet 1618 par le P. Joseph au cardinal de Sainte-Suzanne. Le négociateur y exprime sa satisfaction relative des sentiments du duc de Savoie pour la croisade. Du reste, Charles-Emmanuel accepta avec un bien plus grand enthousiasme les propositions concernant l'affaire de la Valteline qui le touchaient de beaucoup plus près. — V. plus haut, pp. 65-66, 169.

[2] *Recueil de diverses pieces*, pp. 114-115.

[3] *Recueil de diverses pieces*, p. 142.

lui-même sans réserve et, pour recueillir les fruits de ses travaux, attend l'heure de Dieu. Il y a, en un mot, le juste sentiment du prix et de la liberté des âmes qui inspirait au P. Joseph ces belles, ces religieuses paroles, déjà citées, mais qu'on ne saurait trop redire à sa louange : « Qu'on envoye des Predicateurs pour instruire ceux qui errent. Qu'on face avec douceur qu'ils leur donnent audience. Qu'on prie Dieu pour eux. Ce sera puis après à Dieu de leur donner la lumiere de la foy[1] ». Comme on sent dans ce langage du *Discours sur les affaires de la Valteline* et du *Catholique d'Estat* l'âme du directeur des Missions, longtemps missionnaire lui-même, toujours désireux de pouvoir, avec la grâce de Dieu, répandre ses sueurs au milieu des plus durs travaux de l'apostolat, pour s'éviter la douleur de voir couler le sang dans des guerres de religion fratricides et inutiles[2] ! Et, en effet, pour procurer la conversion des hérétiques et le salut des âmes, le P. Joseph a toujours compté principalement sur les prédications de ses frères en religion, sur les prières de ses Filles du Calvaire. Aux uns ou aux autres il n'a jamais cessé d'enseigner, de recommander le zèle de la gloire de Dieu, zèle qu'il croyait, avec raison, plus puissant que les armées du roi.

Le *Catholique d'Estat* ne peut assez féliciter Louis XIII de « son desir de l'extirpation des heresies », dont « il a rendu une infinité de preuves » ; du « soin avec lequel il a recueilly tous ceux qui se sont convertis de l'heresie à la Communion Catholique » ; de la générosité vraiment royale et chrétienne, qui l'a porté à payer de sa personne,

[1] *Discours sur les affaires de la Valteline et des Grisons (Merc. fr.*, t. XI, p. 156).

[2] Et le *pro aris et focis*, nous dira-t-on peut-être, qu'en faisait donc le P. Joseph? — C'est justement parce qu'il comprenait très bien la défense des autels, *pro aris*, qu'il condamnait l'offensive dans toutes les guerres de religion, de quelque côté qu'elle vînt.

dans l'expédition de 1621 contre les huguenots du Midi. « Il a changé, dit-il, la beauté et le lustre des Maisons Royales avec des malheureux logemens où le peril, la mortalité, la puanteur, les miseres et les necessitez des sieges l'assailloient aussi facilement, luy, que le moindre de ses Capitaines. Lorsque la Religion Catholique couroit fortune, nostre Roy, comme un Josias ou un Theodose, couroit toutes sortes de perils pour l'amour de Dieu[1]. »

Pour l'amour de Dieu aussi, pendant cette même campagne, aux sièges de Saint-Jean-d'Angely, de Clérac et ailleurs, le P. Joseph avait affronté toutes sortes de périls à la tête de ses nombreux missionnaires, ramenant à la foi ceux que le roi soumettait à son obéissance. Mieux que personne, il pouvait donc, comme le fait le *Catholique d'Estat,* parler en témoin ému et édifié de la belle conduite d'un roi non moins chrétien de sentiments que de nom.

L'auteur du *Catholique d'Estat* est un partisan dévoué de la croisade contre les Musulmans pour la délivrance des Lieux Saints. A ses yeux, les Grecs, « sous la domination des Turcs[2] », sont toujours des clients dignes d'intérêt. Il est pour eux, contre tous leurs ennemis, contre Ferdinand, qui, pour faire plaisir au Sultan, abandonna des « villes Chrestiennes qui s'estoient donnees à luy[3] ». Il a gardé, malgré tous les plus grands obstacles, le désir de la croisade : « Il seroit à desirer, dit-il, que tous les Princes Chrestiens fussent si bien et si fidellement conseillez, qu'ils n'employassent pas leurs forces à se destruire les uns les autres; ains qu'ils les unissent tous ensemble pour chasser de l'Europe et de l'Asie cet ennemy public de la

[1] *Recueil de diverses pieces,* p. 101.
[2] *Recueil de diverses pieces,* p. 93.
[3] *Recueil de diverses pieces,* p. 134.

Religion. Ce seroient les vœux de tous les gens de bien. Nos Rois seroient tousjours les premiers. Ce sont eux qui sont allez assaillir les Sarrazins en Asie et en Afrique. Ce sont eux qui ont estably le Royaume de Hierusalem, dont nos voisins portent le nom et les armes. Nostre sainct Louys y accourut avec un zele qui a merité le triomphe des Bienheureux. Mais ce sont des choses qu'il est plus raisonnable de desirer que de se les promettre[1]. »

Dans ce langage, que d'espérances longtemps nourries, devenues plus chères en raison de sacrifices et de périls croissant sans cesse! Or, nous savons avec quelle ardeur, depuis dix ans, le P. Joseph avait travaillé à unir les armes de la Chrétienté contre les Infidèles. Si, pour un temps, il avait cédé à l'opposition de l'Espagne, il ne renonçait pourtant pas encore à l'exécution de son projet. Eh bien, nous avons précisément dans le *Catholique d'Estat* le sincère, l'ardent enthousiasme du prédicateur de la Croisade, comprimé par l'hostilité espagnole, mais non éteint par elle.

II. — *Le penseur.*

L'auteur du *Catholique d'Estat* est un philosophe, qui, malgré les accidents et les troubles particuliers de la nature, aperçoit dans les régions supérieures les lois générales suivant invariablement leur tranquille cours. « *En l'Univers,* dit-il, *les Elemens s'entrebattent, l'un se change en l'autre et le feu est le plus fort de tous, et qui met en action les autres.* Aussi n'y a-t-il point de mal en l'Univers, dit la Philosophie. *Car ces changemens particuliers servent au bien et à l'ordre general de la Nature. Que la terre*

[1] *Recueil de diverses pieces*, p. 135.

tremble; Que la mer change de place; Que l'air s'enflamme; Qu'il tonne et qu'il foudroie, le bien du general, l'ordre de l'Univers, les mouvemens de ceste grande machine du monde vont tousjours leur train[1]. » Pour le *Catholique d'Estat,* c'est une image de ce qui se passe dans les monarchies. Aussi, que les Espagnols « aient de fort bons soldats, qui pillent, qui volent et qui tuent comme les soldats des autres nations », il ne s'en étonne ni ne s'en effraie. « Ce sont des chastimens sur les hommes; mais ce sont chastimens de la Divine Providence pour faire eslever les hommes à adorer Dieu, qui s'appelle luy-mesme le Dieu des armees et le Dieu des batailles[2]. »

Nous reconnaissons la même considération philosophique dans l'*Introduction à la Vie spirituelle.* L'auteur la présente deux fois à ses novices Capucins : d'abord, pour établir leur confiance en Dieu au milieu des combats et des chutes qui se produisent en leur vie religieuse; ensuite, pour les inviter à chercher en la lumière surnaturelle la solidité de leurs vertus.

« Ceste confiance en Dieu nous est d'autant plus confirmee, quand nous considerons que *depuis tant de siecles il maintient l'Univers en si bonne concorde, au milieu de tant de parties contraires et de contrepoinctes irreconciliables du froid, du chaud, du sec et de l'humide, entre des citoyens de qualitez et complexions si differentes, comme sont le Soleil, les vents, les nuages, les foudres, veu mesme qu'il reduit tout ce discord en une très douce harmonie de louange et d'honneur que luy forment les Elemens*[3]. »

[1] *Recueil de diverses pieces,* p. 122.
[2] *Recueil de diverses pieces,* p. 122.
[3] *Introduction à la Vie spirituelle,* p. 307.

« La lumiere surnaturelle ne cause pas le flux et le reflux, comme la lune sur la mer. Ains, comme on attribue à la fermeté immobile du Ciel Empiree l'effect merveilleux que l'on voit en la Nature, en ce que dans *le roulement et remue-mesnage de tous les corps elementaires, l'Univers, en la succession des creatures, demeure en estat et se perpetue dans les revolutions de son instabilité perpetuelle ;* ainsy ceste lumiere divine nous rend comme un Ciel Empiree, siege de Dieu, et faict que par son influence, non seulement toutes les celestes vertus se conservent eternelles en l'ame, ains mesme les plus passageres actions, comme marcher, manger et toutes les plus communes necessitez de ceste vie branslante d'un mouvement continuel acquierent le stable poids et la solidité de la gloire eternelle[1]. »

[1] *Introduction à la Vie spirituelle*, pp. 334-335. — Cf. l'*Exhortation* du 11 mai 1636, où l'on voit aussi « *les quatre Elemens, lesquels s'entrebattent continuellement, chascun d'eux voulant dominer et surmonter l'autre* ». « Bref, y dit le P. Joseph, *nous sommes comme un champ de bataille, où tout cela s'entrechoque sans cesse : puis, nous avons des qualitez diverses, le froid, le chaud, le sec et l'humide, dont chascune veut regner et suppediter l'autre.* » Tout cela se passe ainsi en nous sous le règne de l'amour propre. Vienne l'amour de Dieu, alors, malgré l'opposition des passions, toute notre vie rentrera dans l'ordre et tendra vers son but. (Ms. 2 du Calvaire d'Angers, p. 880.)

Lire aussi l'*Exhortation* du 29 juin 1638, qui n'est autre chose qu'un véritable cours de philosophie sur « les diverses complexions et inclinations », expliquées par les quatre éléments. Comme le *Catholique d'Estat,* cette *Exhortation* fait remarquer que « *des quatre Elemens le plus fort est le feu* ». Ms. 3 du Calvaire d'Angers, f^os^ 420-429.)

Le P. Joseph, avons-nous dit plusieurs fois déjà, a été le précurseur de Bossuet. Il nous est agréable d'en donner ici une nouvelle preuve.

En effet, de ce que nous lisons dans les citations précédentes à ce que Bossuet nous dit sur la *Providence,* dans son premier sermon pour le jeudi de la deuxième semaine de carême, il n'y a pas si

Le *Catholique d'Estat*, au sujet des alliances de la France, fait observer qu' « elle ne s'asseure point sur ces choses, que comme sur des *causes secondes*[1] ».

Nous avons déjà vu dans le *Grand Mercy de la Chrestienté au Roy* que « Dieu se sert des *causes secondes* pour chastier l'insolence, l'orgueil et l'avarice des ambitieux[2] ». L'idée philosophique des *causes secondes* est familière au P. Joseph. Dans son *Introduction à la Vie spirituelle*, il parle tantôt des « *causes secondes* » grâce auxquelles « un esprit naturel connoist Dieu », tantôt des « *causes secondes* » par lesquelles « les divines mains operent tout ce qui se faict de nouveau » dans le monde[3]. Même idée dans les *Exhortations*, où nous lisons, ici, que « lorsque Dieu opere mediatement, il se sert des creatures avec grandes lumieres et secours, ce qu'on appelle *causes secondes* » ; là, que, « toutes nos operations ordinaires sont de Dieu » parce qu' « il s'y sert des *causes secondes* », mais qu' « en l'operation intime il agit immediatement et les *causes secondes* n'y interviennent point[4] ».

loin ! « Il y a, dit Bossuet, cette différence remarquable entre les causes particulières et la cause universelle du monde, que *les causes particulières se choquent les unes les autres : le froid combat le chaud et le chaud attaque le froid. Mais la cause première et universelle qui enferme dans un même ordre et les parties et le tout, ne trouve rien qui la combatte, parce que, si les parties se choquent entre elles, c'est sans préjudice du tout ; elles s'accordent avec le tout dont elles font l'assemblage par leur discordance et leur contrariété.* » (Bossuet, *Œuvres complètes*, Vivès, 1862, t. IX, p. 175).

[1] *Recueil de diverses pieces*, p. 148.

[2] *Le Grand Mercy de la Chrestienté au Roy*, pp. 9-10.

[3] *Introduction à la Vie spirituelle*, pp. 286 et 305.

[4] *Exhortations*, Ms. 4 du Calvaire d'Angers, p. 627. — Ms. 16, f° 117 r.

Au sujet de la guerre, le *Catholique d'Estat* fait remarquer que « les guerres des grands Rois ne reçoivent point la loy des Theologiens, et que *parmy les armes la justice a la voix basse*[1] ».

La *Perfection Seraphique*, de son côté, après avoir reconnu qu'il y aurait justice de la part de Dieu à ne plus endurer les péchés qui sont un mépris manifeste de ses saintes lois, se ravise et ajoute : « Il est vray *que les lois cessent dans la force des armes* et dans le transport de l'amour[2]. »

Le *Catholique d'Estat* formule ainsi les conditions de la justice de la guerre : « Contre qui que ce soit, la guerre est juste : 1° quand celuy qui *l'entreprend*, est *souverain ;* 2° quand la cause est *juste ;* 3° quand il a une *droicte intention.* » Et un peu plus loin il compare Louis XIII à *Josias*[3].

Même doctrine nous est enseignée par la *Perfection Seraphique*, accompagnée de même mention de Josias. « Il semble, dit le P. Joseph, que *Josias* ait manqué au *fondement* qui doit estre en toutes les *entreprises de guerre*, la *droicte* et pure *intention* de chercher *l'affermissement de l'Empire de Dieu* selon la regle de sa *justice.* » Un peu plus loin elle ajoute : « Les bons desirs ont besoin d'estre guidez par la prudence, afin d'examiner si l'on est appellé de Dieu au dessein que l'on *entreprend*, et si toutes les circonstances du temps propre et du *pouvoir suffisant* s'y rencontrent[4]. »

Le *Catholique d'Estat* ne veut pas que l'on essaye de pénétrer le mystère qui doit envelopper le Conseil d'État,

[1] *Recueil de diverses pieces*, pp. 124-125.
[2] *La Perfection Seraphique*, p. 219.
[3] *Recueil de diverses pieces*, pp. 95, 101.
[4] *La Perfection Seraphique*, pp. 387-388.

« le *sacré Conseil des Rois, dans lequel Dieu preside*[1] ». Il s'indigne contre ceux « *qui s'eslancent jusques dans le sanctuaire de l'Estat, qui vont dechiffrer tous ses plus importans mysteres* et qui, par une licence punissable par toutes sortes de lois, osent hardiment *condamner*, comme dit l'Escriture, *les choses qu'ils n'entendent pas* ». « Je sçay, dit-il encore, que *les grandes affaires sont profondes et qu'on ne les peut penetrer sans l'adresse et la communication de ceux qui les conduisent. Je ne les approche pas, et je revere le secret et le cabinet des Grands, comme un Sanctuaire auquel il n'appartient qu'à bien peu de personnes d'avoir entree. Je demeure en dehors volontiers, plein de respect à ce qui se passe là dedans et à ce qui doit estre caché dans la nuee qui couvre la conduitte, les desseins et les conseils des Grands*[2]. »

C'est exactement le principe politique que nous trouvons exposé dans le *Suplement à l'Histoire* de Lepré-Balain, recueil, comme nous savons, formé des papiers tirés du cabinet du P. Joseph. Nous lisons en effet au commencement de l'*Annee 1638* : « Je pense que les Sainctes Lettres disent que le cœur des Rois est en la main de Dieu, pour advertir les hommes que *leurs desseins sont des mysteres, desquels l'intelligence ne leur est pas permise, sinon lorsqu'ils les declarent eux-mesmes* et encore les faut-il *recevoir avec le respect que merite une chose qui se tire d'un si auguste lieu.* D'où vient que je ne m'estonne pas si *on a tant faict de mauvais jugemens des affaires presentes,* si *on accuse avec tant d'in-*

[1] *Recueil de diverses pieces*, p. 151. — La *Perfection Seraphique*, parlant de la Règle de saint François, dit de même que « *l'Esprit Divin veut y presider* seul avec gloire. » (p. 144.)

[2] *Recueil de diverses pieces*, pp. 97, 126.

justice les Ministres d'Estat. N'osant parler du Roy, on censure son Conseil, parce que son cœur est en la main de Dieu et que *les hommes n'en sçavent pas les pensees ;* et il est bien à propos que les subjects, qui doivent obeissance à leur Roy, vivent dans ceste ignorance, afin que leur soumission en soit plus excellente... Il est donc certain que *l'on doit celer les secrets des Princes* et que *ces veritez ne doivent pas estre profanees en les rendant communes.* Toutesfois, il y a des raisons qui demandent ces connoissances, quand le peril de leur vue est passé, pour enseigner les siecles futurs par nos experiences et pour justifier l'innocence que la calomnie a longtemps opprimee[1]. »

C'est la même discrétion, c'est le même respect que l'auteur de l'*Introduction à la Vie spirituelle* demandait à ses novices Capucins, quand il leur disait : « Ce n'est pas qu'il faille s'opiniastrer de *monter sur le mont de Sina parmy les tourbillons et nuages (ce qui n'est permis, si Dieu n'appelle ceux qu'il veut y eslever) ;* mais *il faut se tenir au pied,* attendant le divin commandement, loin de la populace et de la foule des multiplicitez, uniquement attentif à l'appel divin, et *recueilly en la veue de ceste obscurité sacree, dans laquelle Dieu habite, parle et donne ses lois*[2]. »

III. — *L'écrivain.*

C'est sans quitter tout à fait le penseur que nous abordons l'écrivain. L'un et l'autre nous présentent dans le *Catholique d'Estat* et dans les *Œuvres spirituelles* deux

[1] Bibl. nat., f. fr., Ms. 3757, fos 166 et 167.

[2] *Introduction à la Vie spirituelle,* p. 621.

comparaisons employées à faire valoir les mêmes doctrines, soit sur l'obligation de demeurer dans sa vocation, soit sur la discrétion qui convient au zèle le plus sincère.

Le *Catholique d'Estat* demande « *qu'un chascun se contienne dans sa vocation, sans entreprendre sur ce à quoy l'on n'est point appellé.* De là, dit-il, despend tout l'ordre qui est entre les hommes, en toutes les especes de societé. En l'œconomique, si cela n'est point observé, l'on verra les familles dissipees par d'horribles *confusions. Si le valet veut faire la charge du Maistre* et s'entremettre de gloser ses conseils ; *si la femme veut faire la charge du Mary ; si les enfans veulent entreprendre sur l'auctorité de leur Pere, tout ira en ruine*[1]. En la politique il en est de mesme... Et ne sera-t-il pas bien pis encore, si un Theologien, enfermé dans sa cellule, se veut ingerer à estre Conseiller d'Estat ? si un Grammairien, un intendant des basses classes *veut faire passer les actions* des grands Rois *par le chastiment et la censure* de l'Eschole[2] ? »

Or, ce que le *Catholique d'Estat* veut voir dans la vie politique, le P. Joseph travaille à le procurer en la vie spirituelle. Que chacun soit à sa place : d'un côté, le roi, les ministres et les sujets ; de l'autre, Dieu, notre esprit et nos sens. La doctrine est absolument identique, comme aussi les comparaisons et quelquefois les termes eux-mêmes.

En effet, nous lisons dans la *Perfection Seraphique* : « Jesus-Christ nostre souverain Monarque a estably son Empire sur les colonnes de l'humilité et de l'obeyssance : *estant impossible que tout ne tombe en ruine, quand*

[1] *Grandes Epistres*, ép. IIe, p. 46 : « *Tout ira en ruine.* »

[2] *Recueil de diverses pieces*, p. 97.

chascun se meconnoist, ne peut tenir son rang et affecte une dignité non meritee par ses services[1] » ; dans le *Traicté des trois Vœux de Religion :* « Ceste societé est bien reglee, en laquelle *chascun se contient en son devoir et en son rang* dans une modeste observance[2] ». Voilà la doctrine du *Catholique d'Estat;* en voici les exemples.

« En un mesnage bien reglé, dit l'*Introduction à la Vie spirituelle, la femme n'entreprend pas de faire de soy mesme les fonctions propres au Mary,* comme est de gouverner et de regir... *Ce seroit tout confondre*[3]. » Parlant du propre amour, l'*Introduction* dit encore : « Si *ce mauvais garçon se rend le Maistre...*, l'esprit ne peut avoir repos[4]. » Au sujet des concessions que la volonté fait trop souvent aux sens, les *Exhortations* observent qu' « *ainsy les valets deviennent les Maistres*[5]. » « *Il n'appartient pas au serviteur de controller le Maistre* et de vouloir placer ses compagnons où il luy plaist[6] ». « L'amour propre est un petit lutin qui veut *tenir la place du Mary dans l'ame*[7]. »

Autre similitude ni moins complète, ni moins sensible dans le *Catholique d'Estat* et dans les *Œuvres spirituelles* du P. Joseph. Elle porte sur l'ardeur également prompte et mobile du zèle exagéré, qui fut celui de saint Pierre.

[1] *La Perfection Seraphique,* pp. 296-297.
[2] *Traicté des trois Vœux de Religion,* p. 749.
[3] *Introduction à la Vie spirituelle,* p. 139.
[4] *Introduction à la Vie spirituelle,* p. 329.
[5] *Exhortations,* Ms. 3 du Calvaire d'Angers. — Mêmes pensées, mêmes images se retrouvent dans les *Petits Traictez,* au *Traicté de la vie purgative pour l'estat parfaict* (Ms. 2 du Calvaire d'Orléans, fos 464-471).
[6] *Epistres fort spirituelles,* pp. 207-208.
[7] *Exhortations,* Ms. 2 du Calvaire d'Angers, fo 98' r.-v.

En effet, nous lisons dans le *Catholique d'Estat :* « Quelques fois le *zele* des plus saincts est *trop chaud.* Sainct Pierre mit la main à l'espee pour sauver son Maistre, et n'y a Pere Capucin qui ne l'eust faict et de très bon cœur[1]. Mais Nostre Seigneur le reprit et n'approuva pas son action. Tout ce que le zele persuade aux Moines, *n'est pas fondé en raison.* »

Or, nous trouvons la même doctrine dans la *Perfection Seraphique :* « Il ne faut pas, dit-elle, *sous ombre d'une devotion mal reglee,* nous licencier en des œuvres qui ne conviennent pas à notre estat. » « Il ne suffit pas de voir reluire sur quelque action *l'apparence de la vertu,* qui part quelques fois d'une noire intention, ainsy qu'un esclair d'un nuage. » « Le prince des tenebres et tous ses adherens ont pour principe de leur infortune *la soudaine lueur d'une chaude temerité.* » « Un manquement contraire à la soumission provient *d'une generosité mal reglee,* qui court après des entreprises difficiles, non necessaires et hors de temps. » « Il ne faut pas commettre les actions vertueuses *au hasard d'une saillie temeraire*, et *la magnanimité doit estre esclairee de la raison*[2]. »

Cette « *devotion mal reglee* », cette « *apparence de la vertu* », cette « *soudaine lueur d'une chaude temerité* », cette « *generosité mal reglee* », cette « *saillie temeraire* », à laquelle il faut préférer une « *magnanimité esclairee par la raison* », tout cela fait penser à la conduite de saint Pierre blamée par le *Catholique d'Estat.*

[1] « *N'y a Pere Capucin qui ne l'eust faict de très bon cœur.* » Seule, cette exclamation suffirait presque à révéler l'auteur du *Catholique d'Estat.*

[2] *La Perfection Seraphique,* pp. 380, 380-381, 385-386, 386, 389.

Si le P. Joseph ne lui a pas fait ici l'application de sa doctrine, ailleurs il n'a pas manqué de rappeler l'exemple de cet Apôtre tout dévoué à son maître, mais qui ne prend pour le défendre ni le temps opportun ni le moyen convenable. C'est ainsi que, dans son *Explication Mystique sur la Regle de sainct François*, il a dit en termes qui rappellent facilement ceux du *Catholique d'Estat :* « Sainct Pierre est tout *fervent*; il ne peut souffrir que son Maistre reçoive des outrages ; il se laisse *emporter* jusqu'à lever la main sur ceux qui viennent l'offenser [1] ». C'est ainsi que dans son *Introduction à la Vie spirituelle*, il fait remarquer que « sa nature l'inclinoit de *venir promptement aux mains* sur les occasions de courroux, comme lorsqu'il tire l'espee contre Malchus [2] ». C'est encore ainsi que, dans son petit traité des *Confitures spirituelles*, il nous présente « sainct Pierre purgé de l'escume de *sa trop bouillante humeur* par l'humilité et defiance de luy-mesme que luy causa la faute horrible de renier son Maistre [3] ». Enfin, c'est ainsi qu'il nous dit dans son *Traicté de la Vie purgative pour l'estat parfaict :* « Sainct Pierre, qui aymoit bien suivre la poincte de son *humeur naturellement chaude et bouillante*, fit une merveille de fidelité et valeur humaine pour la defense de son bon Maistre, mettant luy seul la main aux armes contre un monde d'ennemis. Volontiers il s'offre à ceste croix, il s'offre de mourir sur la place. Mais quand il voit qu'il faut porter la croix de sang-froid avec patience et resignation de l'esprit mort à

[1] *L'Explication Mystique*, p. 261.

[2] *Introduction à la Vie spirituelle*, p. 366.

[3] *Petits Traictez* ou *Traictez spirituels* (Ms. du Calvaire d'Angers, p. 246 : *Confitures spirituelles*).

soy-mesme devant la mort du corps, le pauvre sainct Pierre voudroit estre hors de là, il n'entend plus ceste escrime[1]. »

Ici ou là, c'est, comme on le voit, un « *zele trop chaud* », une « *humeur naturellement chaude* », que le *Catholique d'Estat* et les *Œuvres spirituelles* du P. Joseph reprochent également à « *sainct Pierre.* » Donc, avec même doctrine nous avons même exemple.

Désormais nous abandonnons le penseur et nous n'allons plus avoir affaire qu'à l'écrivain.

C'est lui seul, en effet, qui va nous présenter les quatre comparaisons suivantes, où la similitude à établir ne porte plus sur la doctrine, mais seulement sur l'image. Elles nous ont paru également notables et démonstratives.

Première comparaison. — Les HUISSIERS.

D'après le *Catholique d'Estat,* « les Rois sont juges souverains des choses ès quelles ils ont interest, et les armes et exploits militaires sont *les Huissiers qui font les citations*[2] ».

Or, d'après les *Exhortations* du Calvaire, « les maladies sont *comme des ajournemens que Dieu nous envoie pour nous advertir de comparoistre devant son tribunal.* Encore que les maladies ne soient pas tousjours mor-

[1] *Petits Traictez*, *Traicté de la Vie purgative pour l'estat parfaict*, Ms. 2 du Calvaire d'Orléans, f° 468 r. v. — « *Il n'entend plus ceste escrime.* » Nous savons si cette expression plaît au P. Joseph!

[2] *Recueil de diverses pieces*, p. 151. — « *Exploits* militaires..... *Huissiers.* » On voit que, même dans le *Catholique d'Estat*, le P. Joseph n'a pas renoncé à ses jeux de mots. Dans ce même *Discours* nous en rencontrons encore un autre, non moins digne de remarque : « Ce Roy *Moyne moyenna.* » (*R.* p. 94.)

telles, elles sont neantmoins *comme les sergens de Dieu qui heurtent à nostre porte pour nous advertir de penser à l'autre Vie*[1] ».

Et d'après la *Perfection Seraphique*, « anciennement les *Huissiers* marchoient devant les Magistrats Romains avec les faisceaux de verges pour tesmoignage de leur auctorité et *du pouvoir qu'ils avoient de punir les criminels*. Le Pere de Nostre Seigneur l'a envoyé pour annoncer aux nations les jugemens et les arrests de son eternelle justice : *Il est le Heraut public qui proclame ses ordonnances*. Ainsy, pour un temps, il transfere la dignité de sa judicature supresme en l'estat d'un *simple officier*, il se soumet à *intimer et afficher aux portes de nostre domicile interieur les sentences* que luy-mesme a decernees avant tous les siecles[2] ».

Deuxième comparaison. — *Les* MARESCHAUX DES LOGIS.

Le *Catholique d'Estat*, parlant des écrivains favorables à l'Espagne, « qui convient le Roy d'Angleterre d'entreprendre sur la France », nous dit qu' « ils sont les *Mareschaux des logis qui luy tracent le chemin par où il doit venir sur nous*[3] ».

Or, l'auteur de l'*Introduction à la Vie spirituelle* fait de « l'intellect le Messager par lequel *Dieu advertit nostre volonté qu'il vient loger chez elle*[4] ».

Celui des *Exhortations*, d'après saint Grégoire, voit

[1] *Advis importans ensuite de la visite faicte au Calvaire de Paris au mois d'Aoust 1631*.

[2] *La Perfection Seraphique*, pp. 339-340.

[3] *Recueil de diverses pieces*, p. 149.

[4] *Introduction à la Vie spirituelle*, p. 231.

dans les Anges et les hommes « les *Messagers de Dieu qui vont devant preparer les logis*[1] ».

Et celui des *Lettres fort spirituelles* écrit à Mme d'Orléans : « Quel logis me demandez-vous pour ceux qui sont de la terre ? Je n'en puis et n'en veut rien sçavoir... Dieu est bon ouvrier. *Laissez-luy marquer le logis* et, si la marque est signee de la Croix, tant mieux pour vous, puisque c'est où il a logé luy-mesme[2] ».

Par ailleurs, il n'est pas douteux que, dans ces trois textes de l'*Introduction*, des *Exhortations* et des *Epistres fort spirituelles*, le P. Joseph n'ait eu en vue le fourrier qui autrefois était un officier servant sous un maréchal des logis et chargé de marquer le logement de ceux qui suivaient la Cour. « *Les fourriers,* dit-il lui-même, *vont devant marquer le logis du Roy et de ceux de sa suitte*[3]. » Ces trois comparaisons sont donc aussi voisines que possible de celle du *Catholique d'Estat.*

Cette autre n'en est guère plus éloignée. Nous la trouvons dans le *Traicté* du P. Joseph *sur les trois Vœux de Religion :* « La pauvreté, y dit-il, nous sert tousjours de *pourvoyeur* et quelques fois *nous prepare de mauvais gistes,* si ce n'estoit que le souvenir de la Creche nous les rend plus agreables que les palais des plus grands Rois[4] ».

Troisième comparaison. — Le THEATRE.

Pour l'auteur du *Catholique d'Estat* les écrivains du parti espagnol sont « François Wallons, François de Pays-Bas, François *par representation, comme s'ils jouoient*

[1] *Exhortations*, Ms. 2 du Calvaire d'Angers, pp. 366-367.
[2] *Epistres fort spirituelles*, p. 2.
[3] *Exhortations*, Ms. 2 du Calvaire d'Angers, p. 736.
[4] *Traicté de trois Vœux de Religion,* pp. 584-585.

une comedie sur les Theatres », « *François de Theatre et de monstre* seulement »: « ils traictent de la Religion en charlatans et s'en servent comme d'une drogue *pour entretenir leur Theatre* » ; ce qui remplit leurs discours, « c'est de la fumee du *Theatre* sur lequel l'on exerce les escholiers à la Rhetorique, ce sont restes d'une *Tragedie* estudiee durant six mois [1] ».

Or, le P. Joseph écrivant à Mlle Guichard, sa cousine, pour lui rappeler ce qu'il lui avait déjà expliqué bien des fois, « qu'il falloit mourir devant que de vivre », ajoutait : « Tous ces discours seroient vains et passeroient pour *discours de Theatre,* si Dieu ne trouvoit les ames disposees à les reduire en practique [2]. »

Le même disait dans la *Perfection Seraphique* : « Il y a une grande difference, lorsque les actions illustres des Ancestres se renouvellent par la vertu de leurs veritables et legitimes descendans, ou quand *elles sont contrefaictes par les mines ou visages d'un Theatre* [3]. » « Les cœurs esclaves de la vanité ne portent des couronnes qu'en figure et par emprunt, *pour paroistre sur le Theatre,* quand leur tour d'y monter arrive pour un temps [4]. »

[1] *Recueil de diverses pieces,* pp. 98, 100, 149, 157. — Le *Catholique d'Estat* ajoute : « *Autant en emporte le vent.* » De ce texte, reconstitué dans son intégrité, il convient de rapprocher le suivant de l'*Explication Mystique* : « C'est du sable *que le vent emporte* et une escume de la mer qui se seche sur le rivage. Aussi leur fard n'estoit qu'une vaine pompe et un passe-temps de *Theatre* pour chatouiller les oreilles des auditeurs. » (pp. 474-475.)

[2] *Epistre* du 29 octobre 1621.

[3] *La Perfection Seraphique,* Epistre au Lecteur.

[4] *La Perfection Seraphique,* p. 55. — Encore ici le P. Joseph fait penser à Bossuet. Ces « esclaves de la vanité », qui « *paroissent sur le theatre, quand leur tour d'y monter arrive pour un temps* », remettront en mémoire à tout le monde ce passage du *Sermon sur la*

Quatrième comparaison. — *L'*ESCHOLE.

C'est l'*Eschole* qui fournit au P. Joseph le plus grand nombre de comparaisons, notamment dans son *Introduction à la Vie spirituelle.* Il y conduit ses novices « à la main *comme petits enfans à l'Eschole* ». Dans cette école, Dieu lui-même « entre ainsy qu'un Maistre et *apprend aux enfans à parler* ». Elle est tour à tour « l'*Eschole d'Elizee* », « l'*Eschole d'Ananias* ». « *A ceste Eschole* du desert *fut mis* sainct Jean-Baptiste », et « sainct Paul *y tient leçon aux autres, après en avoir eu sa part* ». Le P. Joseph détourne son novice de « *l'Eschole de la nature* paresseuse » où « l'amour-propre *est instruit par Satan* » et prend bien garde, de même, qu'il n'imite « Giezi, *malheureux Escholier* du fidelle Elizee ». Du reste, il sait parfaitement que « *le joug de l'Eschole Chrestienne* est dur ». Aussi, « ne faut-il pas tenir les novices tousjours *sous l'estroite ferule* de la vie active, *ainsy que des enfans de bonne maison enfermez dans le college sous un Pedagogue severe* ». Et il est tel novice en particulier qu'il ne convient pas de surcharger de préceptes, « comme un *tardif Escholier*, qu'il faut longtemps *tenir à une mesme leçon* ». Le discours de la croix, les quatre actes de l'oraison sont, pour le novice, « *les premiers elemens* », « *un alphabet* ». D'ailleurs, « il faut de bonne heure proposer les merveilles de la Croix *aux Escholiers de sainct François crucifié* ». Aussi bien, « faut-il qu'auparavant de sortir du Noviciat, pour estre

mort : « J'entre dans la vie pour en sortir bientôt. *Je viens me montrer comme les autres ; après, il faudra disparaître.* — On ne m'a envoyé que pour faire nombre : encore n'avait-on que faire de moi, et *la pièce n'en aurait pas moins été jouée, quand je serais demeuré derrière le théâtre.* »

au nombre des Profès, *qui est comme monter de classe*, il sçache suffisamment et reglement *les rudimens de la doctrine de l'esprit*, ainsi que dit l'Apostre, afin qu'*aux plus hautes classes de perfection*, il puisse profiter selon les premieres instructions ; autrement, sera tousjours à recommencer. Et *comme un Escholier de la Troisiesme, qui ne sçauroit pas sa Grammaire, on le mettroit derechef à la Cinquiesme, aux Colleges bien reglez*, pour ne perdre le temps luy-mesme et ne le faire perdre au Lecteur et aux autres estudians ». Que l'esprit de Dieu agisse d'une façon sensible en l'âme des novices, c'est « comme *lorsque le Maistre dicte la leçon :* il luy faut laisser dire ce qu'il luy plaist ». Que le novice soit privé de ce secours particulier de la grâce, « *l'ame est mise, comme l'Escholier, à l'espreuve de faire d'elle-mesme son theme selon les regles de la Grammaire* ». Enfin, « c'est en ce genre de doctrine que l'amour est le Maistre : *il tient Eschole à l'intellect*[1] ».

Voilà qui suffit certainement à prouver que l'*Eschole* fixait souvent l'imagination du P. Joseph. D'ailleurs, il ne fallait pas une moindre habitude, pour que dans un *Discours* politique qui, tout différent d'un manuel de maître des novices, n'avait rien qui pût faire penser à l'*Eschole*, l'auteur y ait tant fait d'allusions. En effet, l'auteur du *Catholique d'Estat* y renvoie ses adversaires pour y apprendre à se taire au moins : « *A l'Eschole donc, Pedans.* » Il voudrait

[1] *Introduction à la Vie spirituelle*, pp. 3, 28, 73, 3, 255, 255, 146, 69, 603, 599, 200, 24, 24, 415, 24, 101, 2, 291, 499. — De métaphores empruntées à l'*Eschole*, nous en avons noté huit dans la *Practique Interieure*, dix dans l'*Explication Mystique* et les *Trois Vœux*, cinq dans la *Perfection Seraphique*, sept dans la *Vocation des Religieuses*, six dans les diverses *Epistres*, enfin plus de quarante dans les *Exhortations*.

qu'au lieu de leurs menteries manifestes, ils se contentassent de « *se jouer, comme l'on faict aux Escholes de Rhetorique* ». Il leur rappelle, au sujet du respect dû à l'autorité des rois, « *la leçon que tous les Apostres avoient apprise de leur Maistre* ». Il condamne « les melancholiques ambitieux qui veulent juger des Estats *comme d'une classe*, et de la conduitte des Monarchies et des regles du gouvernement *ainsy que des regles de la Grammaire* ». « *S'il arrivoit*, dit-il encore, *au premier Conseiller d'Estat* et au plus aagé qui soit aujourd'huy dans le Royaume *de prescrire les formes dont on doit user en enseignant la Rhetorique*, il n'y a pas un de ces Theologiens entreprenans qui escrivent si hardiment contre les Rois, qui le peust souffrir, qui ne s'en plaignist comme d'une tyrannie [1]. »

Il nous semble impossible de ne pas être frappé de la grande analogie que nous présente le *Catholique d'Estat* avec les diverses *Œuvres spirituelles* du P. Joseph dans l'emploi des comparaisons des *Huissiers*, des *Mareschaux des logis*, du *Theatre* et surtout de l'*Eschole*. Quadruple raison, après bien d'autres déjà, d'attribuer le *Catholique d'Estat* au P. Joseph.

Les autorités du CATHOLIQUE D'ESTAT.

Nous pourrions ici, pour ce *Discours* comme pour les précédents, descendre jusqu'à la comparaison des termes eux-mêmes. Mais, pour ne pas surcharger outre mesure une démonstration déjà très longue, nous renvoyons à l'Appendice les similitudes de termes constatées entre le

[1] *Recueil de diverses pieces*, pp. 133, 124, 92, 96, 97.

Catholique d'Estat d'un côté et, de l'autre, le *Discours sur les affaires de la Valteline et des Grisons,* le *Discours de l'estat de tous les Princes Chrestiens,* le *Manifeste françois contre la trop grande presomption des Espagnols*[1].

Ici nous donnerons une dernière preuve, également

[1] V. l'Appendice IX. — Nous renvoyons également en Appendice — même Appendice IX — la longue comparaison de la partie doctrinale et historique du *Catholique d'Estat,* comparée à celle du *Discours sur les alliances avec les heretiques* et du *Vindiciæ Theologiæ Iberopoliticæ.*

Nous nous contenterons de faire ici deux rapprochements bien significatifs entre le *Catholique d'Estat* et le *Vindiciæ.*

Le *Vindiciæ* avait dit que l'alliance des Espagnols avec les rois de Calicut et des Indes avait été conclue « non ut melius, sed ut delicatius Christiani vivant, *aromatum commercio* ». (p. 38.) — Le *Catholique d'Estat* dit à son tour : « Les Espagnols sont alliez du Roy des Indes. Voulez-vous sçavoir la necessité de ceste alliance? Lisez leurs propres relations. Vous trouverez que ce n'est que *pour avoir du poivre.* » (*R.* p. 136.)

Le *Vindiciæ* avait dit de l'Empereur Charles Quint : « Robur militiæ ejus potissimum Lutheranis constabat, quas *legiones suas nigras appellare* consueverat. » (p. 24.) — « Charles Quint, dit le *Catholique d'Estat,* travailloit à ruiner ceste Monarchie par les mains des Lutheriens, qu'*il appelloit ses bandes noires.* » (*R.* p. 118.)

Au sujet de ces « *bandes noires* », nous avons trouvé une remarque bien précieuse dans un des exemplaires du *Catholique d'Estat* que possède la Bibliothèque nationale (Lb^{36} 2391). En effet, à la page 228, on y lit parmi les *errata* : « P. 104, l. 21 : *Lutheriens qu'il appelloit ses bandes noires.* L'autheur d'une Response precipitee s'estoit accommodé de ceste rencontre qu'on esperoit de corriger en l'impression. Il a distingué les *bandes noires* de l'Empereur et les *blanches.* Cela est imaginaire. » Oh ! l'heureuse faute, qui, commise également dans le *Vindiciæ* et dans le *Catholique d'Estat,* nous devient à juste titre une preuve manifeste de la commune origine de ces deux pamphlets. En effet, cette erreur répétée porte sur un point qui est à la fois trop particulier et de trop peu d'importance, pour qu'elle puisse être le résultat d'une rencontre fortuite ou d'un emprunt réfléchi. D'ailleurs, nous la retrouverons encore dans un autre pamphlet du P. Joseph.

originale et topique, tirée des autorités invoquées par le *Catholique d'Estat*.

L'auteur de ce *Discours* a étudié Aristote, expliqué saint Thomas et pratiqué les scolastiques. Ainsi, s'il veut nous montrer qu'un roi est juge et vengeur des injures faites à son royaume et que c'est loi de nature, « la raison d'Aristote est excellente à ce propos », nous dit-il ; il la donne et il ajoute : « Cela est enseigné mesme en l'Eschole, tous les ans, quand on explique sainct Thomas[1]. » « Les actions de Charles Quint, dit-il ailleurs, ne sçauroient passer par l'examen des lois de l'Eschole et des cas de conscience[2]. » C'est en parfaite connaissance de cause qu'il condamne la conduite, soit des « heretiques, qui prennent les objections des Scholastiques et taisent leurs responses[3] », soit de l'auteur de l'*Admonitio*, « qui, sans honte, prend cet argument que les Scholastiques ont de coustume de s'objecter en ceste question des alliances, et l'oppose au Roy, dissimulant les responses et les solutions de ses Maistres[4] ».

Eh bien, Aristote, le P. Joseph le citait souvent ; il l'appelait « le plus bel esprit de la nature[5] ». Saint Thomas, il l'avait, dans son enseignement du couvent Saint-Honoré, préféré à saint Bonaventure, le docteur séraphique ; il l'avait mis en crédit dans l'Ordre des Capucins. « Il est necessaire, disait-il à ses novices, de sçavoir S. Thomas, n'en ignorer aucune question ou conclusion[6]. » Il autorisait ses conseils de son exemple. Ses écrits le

[1] *Recueil de diverses pieces*, pp. 150-151.
[2] *Recueil de diverses pieces*, p. 121.
[3] *Recueil de diverses pieces*, p. 151.
[4] *Recueil de diverses pieces*, p. 137.
[5] *Exhortations*, Ms. 3 du Calvaire d'Angers, f° 346.
[6] Lepré-Balain, *Vie du R. P. Joseph*, l. II, ch. XXXVI.

prouvent et, plus que tout le reste, ses *Exhortations* aux Filles du Calvaire. Disciple d'Aristote et de saint Thomas, il est scolastique en toute la psychologie qui remplit ses livres et ses discours de piété.

Le *Catholique d'Estat* cite ou mentionne saint Augustin cinq fois ; il cite saint Ambroise deux fois, saint Léon, saint Bernard, saint Jérôme et saint Grégoire une fois[1]. Cette constatation permet d'établir entre le *Catholique d'Estat* et les *Œuvres spirituelles* du P. Joseph un rapprochement bien curieux et bien significatif. En effet, ici et là, ces Pères de l'Église latine viennent en même rang.

Saint Augustin et saint Ambroise ont toujours les préférences. Le P. Joseph juge saint Ambroise, dans ses *Epistres aux Filles du Calvaire*[2], « un des plus excellens serviteurs de Dieu et, entre tous les Docteurs latins, le plus eloquent et d'un style plus eslevé en la devotion heroïque et mystique », et, dans la *Perfection Seraphique*[3], « le plus eloquent evesque de l'Eglise latine soit au choix des conceptions exquises ou d'un style fleury ». Pour saint Augustin, le P. Joseph est encore plus élogieux. Dans ses *Petits Traictez* de spiritualité, il l'appelle « l'admirable sainct Augustin », il le regarde comme « un des plus celebres entre les anciens Peres », il le trouve « penetramment devotieux » et il celebre tour à tour « la belle ame de ce grand Docteur » et « les poinctes de son rare esprit[4] ». Dans son *Introduction à la Vie spirituelle*[5], il semble même le mettre de pair avec saint Paul, celui qu'il appelle

[1] *Recueil de diverses pieces*, pp. 87, 95, 105, 112, 149, 158.

[2] *Epistres à la R. M. Hilaire de Saint-Barthélemy*, ép. 40e.

[3] *La Perfection Seraphique*, p. 414.

[4] *Petits Traictez*, Ms. 2 du Calvaire d'Orléans, fos 69 v., 161 r., 423 r. et v., 424 v., 429 r.

[5] *Introduction à la Vie spirituelle*, p. 29.

Autre rapprochement non moins curieux. Le *Catholique d'Estat* cite une dernière autorité, Josèphe, l'historien des Juifs[1]. Or, le P. Joseph le cite au moins trois fois dans l'*Explication Mystique*[2], dans les *Exhortations*[3] et dans les *Petits Traictez*[4]. Même en ce dernier endroit il fait son éloge et l'appelle « un excellent historien des Hebreux ». Est-ce assez démonstratif?

Ne semble-t-il pas vraiment que ces autorités du *Catholique d'Estat* soient inventées comme à plaisir? Mais non; on n'en saurait douter, elles sont très exactes et elles sont bien les sources ordinaires des *Œuvres spirituelles* du P. Joseph. Nous pouvons donc croire que nous en avons tiré pour notre thèse une preuve manifeste, indiscutable.

Cette preuve nous paraît être, à vrai dire, le dernier trait qui, s'ajoutant à beaucoup d'autres, consomme la ressemblance de la physionomie littéraire de l'auteur du *Catholique d'Estat* avec celle du P. Joseph, au point de rendre l'identité certaine, évidente.

Nous dira-t-on que cette identité ne ressort pas nécessairement de la communauté de traits semblables, qui, pour être très nombreux chez le P. Joseph et chez l'auteur du *Catholique d'Estat,* peuvent pourtant se rencontrer tous chez divers autres écrivains? Nous répondrons qu'il en est ainsi dans les physionomies humaines. Il n'en est aucune dont chaque trait ne puisse se retrouver et ne se retrouve en effet dans quelque autre. Aussi bien la singularité, l'individualité de chaque physionomie, grâce à laquelle il est impossible de rencontrer deux visages abso-

[1] *Recueil de diverses pieces,* p. 137.
[2] *Explication Mystique,* p. 162.
[3] *Exhortations,* Ms. 2 du Calvaire d'Angers, p. 52.
[4] *Petits Traictez,* Ms. 2 du Calvaire d'Orléans, fº 441 v.

lument semblables, ne consiste-t-elle jamais dans une réunion de traits qui soient tous exclusivement propres à la personne, mais seulement dans une combinaison unique de traits communs. Chacun d'eux peut appartenir à tout le monde; mais l'ensemble est la propriété d'un seul. C'est un ensemble comme celui-là, caractéristique, distinctif, tout personnel, que nous avons trouvé à la fois dans le P. Joseph et dans l'auteur du *Catholique d'Estat* et qui nous a fait dire : Puisque les ressemblances complètes ne se retrouvent ni entre deux hommes ni entre deux écrivains et qu'elles sont une marque certaine d'identité, nous avons bien, dans les *Œuvres spirituelles* du P. Joseph et dans celles de ses *Œuvres politiques* que nous avons déjà analysées, d'un côté, et dans le pamphlet du *Catholique d'Estat* de l'autre, la physionomie d'un même homme, d'un même écrivain.

Parmi les contemporains du P. Joseph, il est bien clair qu'il y avait d'autres panégyristes de Henri III à élever en sa faveur la voix de la reconnaissance personnelle; d'autres apôtres à éprouver une profonde sympathie pour la schismatique Angleterre et à chercher les moyens de la réunir à l'Église; d'autres amis des religieux à leur donner des conseils pratiques, à correspondre avec eux à l'étranger; d'autres missionnaires à prendre sur eux volontiers toutes les peines nécessaires à la conversion des âmes comme à réprouver toutes les violences faites à la volonté humaine; d'autres admirateurs de Louis XIII à louer son désintéressement et son catholicisme dans ses expéditions contre les huguenots; d'autres partisans de la croisade contre le Turc, également ardents à préparer la guerre sainte, alors qu'on croyait pouvoir entraîner les Espagnols contre lui, et, en face de leur hostilité contre nous, résolus à conserver la paix tant que l'exigerait l'intérêt des fidèles d'Orient.

Il y avait beaucoup d'autres scolastiques, fervents disciples d'Aristote et de saint Thomas. Il y avait d'autres grands admirateurs de saint Augustin et de saint Ambroise. Il n'est pas moins évident que chez d'autres écrivains que le P. Joseph on pouvait retrouver soit ses préférences pour tel terme, pour telle épithète, pour telle expression, pour telle association de mots ; soit ses comparaisons empruntées aux *Huissiers,* aux *Mareschaux des logis,* au *Theatre,* à l'*Eschole ;* soit des considérations sur la nature de l'autorité, sur le mystère qui doit envelopper le conseil du roi, sur la permanence de l'ordre général de l'univers en dépit de tous les troubles particuliers, sur l'emploi que Dieu fait des *causes secondes.* Il est même possible, sinon vraisemblable, qu'un autre que l'auteur du *Vindiciæ* nous ait donné de ce pamphlet une reproduction également exacte pour le fond et libre dans la forme. Tout cela, nous voulons l'admettre ; mais de tout cela on ne pourra rien conclure contre notre thèse, et c'est en vain qu'on nous nommerait les contemporains du P. Joseph qui auraient partagé tel ou tel de ses sentiments, telle ou telle de ses idées, pratiqué celle-ci ou celle-là de ses habitudes de style, reproduit une partie ou une autre de ses écrits ; ce ne seraient jamais que des traits séparés d'une physionomie littéraire qui, dans son ensemble, n'en demeurerait pas moins personnelle, et qui est bien celle du P. Joseph.

Réponse à une double objection.

« Ces diverses preuves tirées du détail du *Catholique d'Estat* ne manqueraient pas d'établir les droits du P. Joseph sur ce *Discours politique,* si contre elles il ne s'élevait du fond même du sujet une double objection qui les renverse toutes ensemble et avec elles la thèse

dont elles sont le prétendu fondement. En effet, il est impossible qu'un religieux qui a passé vingt-cinq ans soit à organiser une croisade contre les infidèles, soit à convertir les protestants, ait jamais pu conseiller à la France la guerre contre la catholique Espagne et l'alliance des ennemis de l'Église. » Voilà ce que certainement plusieurs nous diront.

L'objection est double. Elle demande donc une double réponse.

D'abord, le promoteur sincère, l'organisateur dévoué de la croisade contre les infidèles a pu conseiller et soutenir la guerre contre la catholique Espagne. Les raisons de cette conduite ont déjà été énoncées plus d'une fois et sûrement remarquées dans notre thèse. Les voici plus explicites et plus complètes.

Lepré-Balain nous apprend que le P. Joseph avait l'habitude de louer la prévoyance du Conseil d'Espagne, qui, disait-il, « designoit les entreprises cent ans avant de les pouvoir executer[1] ». Il savait donc mieux que personne que, depuis « cent ans » en effet, l'Espagnol avait un but auquel il n'avait cessé de tendre, celui de mettre la main sur la couronne de France pour en disposer à son profit. Sans rappeler ici les prétentions de Charles-Quint, c'était à cette fin que l'intrigant Philippe II s'était immiscé dans les affaires de la Ligue et avait détourné de son cours naturel le mouvement, d'abord exclusivement national, des Catholiques de notre royaume. C'était avec cet espoir qu'il avait fomenté parmi nous la haine du huguenot Henri de Béarn et traversé par tous les arti-

[1] Lepré-Balain, *Vie du R. P. Joseph*, l. V, ch. IV.

fices son retour à l'Église et sa réconciliation avec le Saint-Siège. A la mort de Henri IV, la joie avait été telle au delà des Pyrénées, que l'on pouvait se demander en France si l'Espagnol n'avait pas armé le bras de Ravaillac. Le ministre de l'apathique Philippe III, le duc de Lerme, avait, sous des apparences plus pacifiques, poursuivi contre nous l'exécution de desseins non moins hostiles. Pour mettre à profit les troubles que favorisait l'inexpérience du jeune Louis XIII, il avait correspondu avec les princes rebelles et les chefs du parti huguenot. Il avait acheté l'âme vénale de Concini et payé tous les services que cet Italien lui vendait au détriment de notre honneur et de notre sécurité. Quand il avait conclu les mariages royaux, il avait imposé à Anne d'Autriche une renonciation expresse et absolue à l'héritage de ses parents, sans la demander à Élisabeth de France. Souvent il avait fait suivre sa propre politique à Marie de Médicis. Depuis quatre ans, le fougueux ministre de Philippe IV, Olivarès, avait brouillé les affaires dans la Valteline et compromis le pape Urbain VIII dans la politique espagnole, espérant que notre respect pour le Saint-Siège écarterait toute intervention de la France, et que l'Espagne, sous le couvert de l'autorité pontificale, poursuivrait tranquillement et sûrement l'accomplissement de ses desseins ambitieux. Il avait bien pensé nous fermer ainsi l'Italie et nous envelopper de tous côtés, pour nous envahir ensuite à son heure et nous imposer le gouvernement de sa main. L'Espagne allait enfin atteindre son but si longtemps poursuivi, et, « mangez » les derniers, nous n'en serions pas moins « mangez ».

Le P. Joseph, admirateur de la prévoyance de l'Espagnol, n'avait pas manqué de pénétrer ses intentions et de suivre tous ses efforts contre nous. Dans les négocia-

tions de la croisade contre le Turc, il avait toujours senti très vivement que l'obstacle à la réalisation de son expédition sainte était dressé par l'Espagne. « Si j'y pouvois attirer le Roy d'Espagne, disait-il à Urbain VIII, j'estimerois que ce seroit assez. » Aussi « son principal effort[1] » fut-il en la Cour de ce roi. Pour cela il se fit envoyer à Madrid, espérant vaincre par ses negociations sur place une opposition dont il n'avait pu triompher à distance. Il n'obtint que de bonnes paroles[2]. C'était en 1618. En 1622, quand tout par ailleurs semblait concourir au succès de la croisade, le P. Joseph craignait toujours du côté de l'Espagne. « Toute la Chrestienté, écrivait-il, est entierement disposee au grand affaire, et Dieu a permis un tel desordre entre les Turcs, que jamais il ne s'en est veu de pareil. Je ne crains que d'un endroit qui tient le monde en eschec et arreste ce bon œuvre, disposant tellement les choses que la Chrestienté se trouvera enveloppee dans ces prochaines guerres plus perilleuses qu'aucunes de celles qu'aient veues nos Peres et desquelles ceux qui viendront après nous ne verront pas la fin, si Dieu n'y remedie[3]. » Toute discrète qu'elle est, cette plainte laisse entrevoir le

[1] Lepré-Balain, *Vie du R. P. Joseph*, l. IV, ch. v.

[2] Si nous en croyons Lepré-Balain, le P. Joseph fut, à son départ de Madrid, sollicité de faire dans son pays les affaires de l'étranger. — « Quelques-uns de MM. les Ministres d'Estat, voyans le Pere sur le terme de son depart et qui avoient très bien reconnu la force de son esprit propre à des desseins sublimes, n'oublierent aucune invention pour tascher à le gaigner, offrant des montagnes d'or et d'argent à ses proches et à luy ce qu'il desireroit, s'il vouloit les servir en France, où ils avoient lors de grandes intelligences !..... Il se moqua de ces offres..... Ces Messieurs reconnurent qu'ils s'estoient mespris et qu'il n'estoit pas de ceux qui rendent une obeissance aveugle à l'argent. » (*Vie du R. P. Joseph*, l. IV, ch. vii.)

[3] *Epistre du P. Joseph à sa Mere*, citée par Lepré-Balain, l. IV, ch. xxiii.

vif mécontentement du P. Joseph à l'endroit des Espagnols. La perspective du bien qu'ils empêchaient, du mal qu'ils allaient causer à la Chrétienté, faisait monter l'indignation dans son âme. Sa colère éclata, quand, à l'apparition de l'*Admonitio ad Regem Christianissimum*, il vit les Espagnols, habitués à faire leurs affaires sous l'apparence de leur prétendu catholicisme, oser, par la plume de leurs pamphlétaires, jeter à la face de la France les accusations qu'ils étaient seuls à mériter. Il écrivit alors dans le *Catholique d'Estat* une enthousiaste apologie de la politique chrétienne de Louis XIII et une satire vengeresse des actes et des intentions de nos ennemis, devenus nos calomniateurs.

Qu'on lise les pages suivantes du *Catholique d'Estat*, et l'on apprendra comment le plus dévoué partisan de l'entente de la France et de l'Espagne a dû changer de sentiments, et laquelle de ces deux nations Catholiques a travaillé davantage à leur accord et mis au service de la Chrétienté plus de générosité et de désintéressement.

Nous sommes en 1618. La révolte de la Bohême et la défénestration de Prague ont commencé la Guerre de Trente ans.

« Les troubles de l'Allemagne parurent, dit le P. Joseph. Le Roy s'engagea à une ambassade de très grande despense, pour y accourir comme à un commun embrasement. Et ces Theologiens (espagnols) mesconnoissent ce service rendu à la Chrestienté et n'espargnent pas ceux qui y ont esté utilement employez, rendans le mal pour le bien qu'on a faict à leurs Maistres. Sans l'entremise du Roy, le marquis de Spinola n'eust pas faict les progrez qu'il fit et eust eu sur les bras toute l'Allemagne. C'est la plainte que font encore aujourd'huy tous les anciens

alliez de ceste Couronne. L'accommodement de l'Empereur pour les affaires de Hongrie est deu principalement au Roy et à l'entremise de Messieurs le Duc d'Angoulême, de Bethune, de Chasteauneuf, ses Ambassadeurs et ses Ministres[1]. Si le Roy eust eu dessein de s'agrandir aux despens d'autruy, de voir tresbucher ceste Maison en Allemagne ; s'il eust voulu tirer l'Empire de leurs mains, pour empescher qu'ils ne se le rendent successif au prejudice du S. Siege et de toute la Chrestienté ; s'il eust voulu recouvrer l'ancien patrimoine de nos Rois et reprendre le Rhin, qui a esté les bornes de nostre Estat durant tant de siecles ; s'il eust voulu rentrer en la possession de tant de belles villes, qui sont pleines des monumens de la pieté de ses Ancestres ; en un mot, s'il eust eu pour Conseillers d'Estat ceux de nos voisins, il est sans doute qu'il n'eust pas perdu ceste occasion-là. Les bannieres de France eussent volé sur les bords du Rhin et du Necker, et le Palatinat ne fust pas tombé ès mains des Espagnols. Les hommes et l'argent despendu contre les Huguenots, l'eussent faict Empereur, s'il eust voulu l'estre. Mais Dieu soit loué, qui l'a voulu porter ailleurs à la gloire de son nom. Quand il l'eust faict, il n'eust pas suivy la Justice que l'Eschole enseigne ; mais il eust suivy la Justice des Estats, les lois des Empires, et eust practiqué les mesmes cas de conscience qui ont donné au Roy d'Espagne sur nous et à nostre perte la Navarre, Naples, la Sicile, Milan et la Flandre, et le Portugal sur dom Anthonio, qui en estoit le Roy legitime. Quand le Roy l'eust ainsy faict, il eust suivy les mesmes lois de conscience qui ont tiré de nos mains l'Empire d'Allemagne, lequel nous a appartenu si longtemps et par succession. Il n'en a rien voulu faire. Il a

[1] Cf. Lepré-Balain, *Vie du R. P. Joseph,* l. IV, ch. IX-X.

mieux aymé perdre et demeurer dans ses pertes que de troubler la paix de la Chrestienté. Il a mieux aymé par charité assister ses ennemis, que de retirer son bien de leurs mains par justice.

« Durant ces procedures pleines de candeur et d'innocence, la ville de Juliers, qui estoit sous nostre protection dès le temps du Roy François, a esté enlevee, non pas pour la rendre au duc de Neubourg, qui en dispose comme de Madrid[1], non pas pour en oster l'heresie, car les heretiques y sont en pleine et entiere liberté; mais pour ceindre tousjours de redoutes cet Estat qui est reservé pour estre devoré le dernier[2].

« La Valteline baillee par nos Rois aux Grisons, nos anciens alliez, devant que ce monstre de Luther eust paru sur la face de la terre, se trouve occupee et enlevee en mesme temps, avec injustice, indignement et sous un faux pretexte de vouloir soulager les Catholiques. C'estoit à nous à faire, non pas à l'Espagnol. Nous l'eussions faict

[1] « *Qui en dispose comme de Madrid.* » Nous retrouvons le même ton et presque la même tournure dans les *Œuvres spirituelles* du P. Joseph; dans les *Epistres escrittes à plume volante :* « Tout ce pays *n'estoit non plus à Dieu et au Roy que la Turquie* » (pp. 109-110); dans les *Epistres* manuscrites *aux Filles du Calvaire :* « Sans la venue du Roy, ce pays-cy, qui contient la sixieme partie de la France, *n'estoit pas plus à luy ny n'estoit pas moins esloigné de l'Eglise que la Turquie.* » (De Montpellier, ce 22 juillet 1629.)

[2] « *Pour ceindre tousjours de redoutes cet Estat, qui est reservé pour estre devoré le dernier.* » Ce passage nous rappelle bien ce que dit le *Vindiciæ*, p. 29 : « *Si tu undique Franciam arcibus cingas atque in illam Cyclopis gratiam et beneficium exerceas, eam scilicet devorando, sed postremam.* » — C'est toujours la *Grace du Polypheme.* Le lecteur n'a pas oublié que nous avons noté cette singulière image dans le *Discours d'Estat*, dans la *Cabale espagnole* et dans la *Trompette de la Valtoline.* Comment douter que tous ces écrits soient de la même main ?

aussi seurement et honorablement. Nos Ambassadeurs y avoient desjà heureusement travaillé et, sans la guerre huguenote qui nous tenoit, tout eust esté faict au grand soulagement et bonheur des Catholiques, qui n'eussent pas souffert les pertes et les calamitez qu'on leur a faict souffrir par les prises et reprises, et qui eussent trouvé dans nostre entremise legitime toutes les seuretez qu'ils pouvoient desirer pour la Religion. Mais il falloit occuper et saisir ce pays-là en suite du fort de Fuentès, pour unir les Estats d'Italie et d'Allemagne et pour pouvoir chastier ces provinces l'une par l'autre, quand on voudra. Il falloit l'avoir pour oster tout secours aux Venitiens du costé des Suisses et les envahir quand on voudra, comme estant mauvais Catholiques. Il fallait aider les Cathotholiques Valtelins, pour nous fermer le seul passage que nous avons en Italie par terre. Quand le Duc de Savoie traictoit avec le feu Roy pour la restitution du Marquisat de Saluces, qu'il avoit saisy sur le Roy Henry III durant les guerres de la Ligue, jamais les Espagnols n'y voulurent consentir, afin de nous oster ce passage et pour nous esloigner du Milanois. Il ne nous en restoit donc qu'un seul. Ils sont allez secourir les Catholiques pour nous l'oster, pour avoir leur bien, pour envahir la domination d'un pays qui ne leur a jamais appartenu et pour nous empescher de secourir l'Italie, lorsque l'on la voudra reduire sous les lois d'une seule domination. Voilà la legalité et la bonne foy dont nous avons esté payez, pour avoir aidé à pacifier les Provinces que nous pouvions facilement recouvrer comme nous ayant appartenu, et pour avoir faict des despenses excessives pour esteindre le feu qui estoit allumé dans le pays voisin. C'est le traictement qui nous a esté faict après leur avoir faict du bien, et lorsque nous donnions la chasse à l'he-

resie et que nous la mettions aux abois dans toutes les Provinces du Royaume [1]. »

L'homme qui a écrit ces pages, avait été un partisan sincère et actif de l'alliance de la France avec la Maison d'Autriche. Le P. Joseph l'a été : sa *Turciade* le prouve. L'auteur du *Catholique d'Estat* est un désillusionné. Le P. Joseph l'a été plus que personne, ayant plus que personne poursuivi de ses efforts l'accord de la France et de l'Espagne. Aujourd'hui, si ce politique se tourne contre la catholique Espagne, c'est que la catholique Espagne, avant tout hostile à la France, a seule empêché la croisade projetée et préparée contre les Turcs ; c'est que, voyant dans la France, comme il le dit, « le cœur de la Chrestienté [2] », — avait-il donc tort ? — il a voulu, s'il ne pouvait plus attaquer les ennemis de la Chrétienté, sauver du moins la Chrétienté même visée au « cœur ». L'horreur de l'infidèle, le dévouement à l'Église et l'amour de la France ont également inspiré au P. Joseph la haine de l'Espagnol, et ont porté contre nos injustes et hypocrites voisins l'ardeur dont il animait tous ses sentiments et tous ses desseins politiques et religieux. Puisque l'Espagnol empêchait la réalisation de ses vœux les plus chers pour la gloire de Dieu, de l'Église et de la France, il fera la guerre à l'Espagnol.

Le P. Joseph fera, nous voulons dire soutiendra la guerre contre l'Espagnol, — parce que, quoi qu'aient dit les hérétiques, Manichéens, Anabaptistes ou autres, la guerre est permise entre les peuples chrétiens ; — parce que la légitimité en ressort des épîtres de saint Paul, des écrits des Pères, des déclarations des Conciles, des prières de

[1] *Recueil de diverses pieces*, pp. 101-103.

[2] *Epistres* mss. *du P. Joseph aux Filles du Calvaire ;* ép. du 4 avril 1621.

l'Église au cours des guerres et au sacre des rois; — parce qu'elle est fondée « sur le droit de nature et sur le droit des gens, lesquels la loy Chrestienne n'a point effacez »; — parce qu'elle est appuyée à la fois par l'exemple des papes et récemment d'Urbain VIII, et par la conduite des Espagnols, non moins que des autres nations catholiques [1].

Il fera cette guerre — parce que, jusqu'au moment où les princes souverains ne voudront plus ni détenir le bien usurpé, ni préparer d'usurpations nouvelles, « qui sera bien tard », jusque-là il faudra toujours se garantir « contre les invasions des plus puissans »; — parce qu'il est très juste de s'opposer aux princes voisins, « s'ils nous ont faict tort autresfois sans le reparer, et si leur accroissement va à nostre diminution »; — parce que, « lorsqu'une trop grande puissance s'esleve et que son augmentation va à la ruine des autres Estats, la justice veut que chascun prenne garde à soy »; — parce que la prévoyance est une des grandes nécessités d'une sage politique : « on ne doit pas, dans les Estats, attendre que les Provinces soient couvertes d'estrangers, pour donner ordre aux affaires publiques; le sacré Conseil des Rois, dans lequel Dieu preside, a le don de prevoir les inconveniens et d'y sçavoir apporter les remedes en temps et lieu »; — parce que les Espagnols sont d'une insatiable ambition et qu' « au temps où nous sommes, le seul moyen pour en venir à bout, est de ne tomber point par foiblesse au mespris de ses voisins : si nous ne leur sommes pas formidables, ils entreprendront hardiment, et si nous ne levons la main, ils ne retirent jamais la leur [2] »; — parce qu'il est de la dignité des rois, non

[1] *Recueil de diverses pieces*, pp. 87, 132; 95, 87, 93, 144, 87-90, 92-95; 95; 145, 132.

[2] *Recueil de diverses pieces*, pp. 144; 154; 151; 151; 96-97.

moins que de l'intérêt des peuples, de demeurer fidèles aux alliances : « la protection que le Roy doit à ses alliez est une partie essentielle de la grandeur de son Estat, est une partie de la liberté de ses peuples ; c'est l'un des fleurons de sa Couronne et le plus glorieux rayon de sa Majesté, que d'appuyer la liberté de ses amis et de tenir à couvert et en seureté ceux que les Rois, ses Ancestres, ont laissez sous sa protection[1] ».

La France défendra donc tous ses alliés. Elle défendra les Catholiques, la république de Venise et le duc de Savoie. Elle défendra les protestants, les Grisons, parce que, « s'il faut declarer les Valtelins souverains et que les Grisons perdent leur Seigneurie, c'est approuver la revolte des subjects qui secouent le joug de leur souverain par les practiques estrangeres. Ce seroit nous faire auctoriser une action très pernicieuse à tous les Estats[2]. »

La France luttera — pour son indépendance contre ceux qui ont prétendu « que les Rois d'Espagne descendent en droite ligne, par les masles, de Clovis et de Charlemagne, et que le Royaume de France leur appartient de droit naturel, et non pas à la race de Capet[3] » ; — pour l'hérédité de sa monarchie contre ces Français du Pays-Bas « qui veulent oster la lignee Royale, la jetter dans une autre famille, et desirent de rompre l'Estat en pieces, pour le faire tomber plus aisement ès mains de l'estranger[4] » ; — pour l'autorité de son roi contre ces écrivains « qui le menacent, dans leurs livres, de renouveller la Ligue, de diviser ses Princes et ses Grands,

[1] *Recueil de diverses pieces*, p. 132.
[2] *Recueil de diverses pieces*, p. 128.
[3] *Recueil de diverses pieces*, pp. 136, 117.
[4] *Recueil de diverses pieces*, p. 105.

de souslever ses peuples; qui menacent le Roy de sa propre maison; qui le disent excommunié, parce qu'il assiste ses alliez ». « Toutes ces impietez que nos ennemis n'ont pas eu honte de produire en public, sont autant d'advertissemens à tous les bons François de ce qu'ils doivent faire[1]. »

En effet, « le François, par legereté, peut estre aliené de son devoir durant quelque temps; mais il ayme si tendrement son Roy, il est si franc, que, dès qu'il se radvise, il mal-mene furieusement ceux qui l'avoient desbauché. Une escharpe blanche reprend les villes tout entieres. Un *Vive le Roy*, esclatant au coin des rues, abat toutes les machines estrangeres. Le seul nom du Roy et sa presence ont abattu le party Huguenot, plus tost que toute autre chose. La drogue de ces charlatans, qui veulent bailler pour etiquette la Religion à leur tyrannie, est toute esventee en France, il y a longtemps. Nous aimons bien d'aller à la Messe en l'estat que nous sommes, sans voir des estrangers qui gardent nos portes et la Bastille[2] ». Le P. Joseph connaît également notre esprit et notre caractère. Voilà bien dans tout leur jour la vivacité enthousiaste du Français, sa noble et fière indépendance! Dans cette âme vit le plus pur et le plus ardent patriotisme. Le souvenir des coupables menées des Seize et de leurs alliés étrangers y est toujours présent et l'indignation éclate en menaces : « La memoire de la faim de Paris n'est pas perdue, s'écrie le *Catholique d'Estat*, les calamitez des guerres passees, ausquelles les mesmes practiques contre nos Rois nous avoient plongez, sont encore toutes sanglantes. Garde le heurt pour les porteurs de

[1] *Recueil de diverses pieces*, p. 148.
[2] *Recueil de diverses pieces*, p. 110.

rebellion à la premiere mauvaise rencontre[1] ». Contre eux la France ne manquera pas de défendre son roi.

Elle ne laissera pas davantage mettre en doute la sincérité de sa religion et le dévouement désintéressé qu'elle professe pour le Saint-Siège ; elle fera retomber sur leurs auteurs les odieuses calomnies dont ils voudraient l'accabler. « Vouloir que les Estats ne puissent estre creus Catholiques qu'en s'assubjettissant aux Princes qu'il vous plaira ! Y a-t-il jamais eu une plus noire desloyauté contre la Religion et contre le Sainct Siege que celle-là ? Hypocrites ! Il y a plus de pieté et de vraie et sincere devotion en la seule ville de Paris que dans plusieurs des Estats tout entiers que vous affectionnez. La Religion est naïfve en France et n'a point de fard ; elle n'est pas eschauffee de la conqueste des Estats d'autruy. La pieté françoise est selon Dieu. La devotion de ceux qui veulent que le Pape soit le porte-manteau de quelque Prince de l'Europe est un caprice de gens abominables qui abusent de la Religion[2] ».

C'était au nom de la religion que les ennemis de la France, quels qu'ils fussent, avaient armé contre nos rois des mains parricides. C'était aussi au nom de la religion, non moins que de la patrie, que le *Catholique d'Estat* combattait et pouvait combattre ceux de nos ennemis qui, depuis un siècle et plus, avaient la main dans tous nos plus grands malheurs. Donc, pour soutenir la guerre contre la catholique Espagne, le P. Joseph n'allait point contre sa conscience. Il n'avait qu'à la suivre.

C'est bien, nous dira-t-on, mais pouvait-il réclamer, assurer et soutenir l'alliance de la France avec des peuples protestants ?

[1] *Recueil de diverses pieces*, p. 134.

[2] *Recueil de diverses pieces*, p. 109.

C'est la seconde objection. Il n'est pas plus difficile d'y répondre affirmativement qu'à la première.

Oui, le P. Joseph a pu, en toute sûreté de conscience, conseiller, procurer et affermir les alliances du Roi Très Chrétien avec les peuples protestants. Lui-même, dit Lepré-Balain, « a estendu bien au long, dans un *Discours sur les alliances avec les heretiques*, les raisons qui luy ont servy de fondement pour asseurer sa conscience[1] ». Lepré-Balain, qui devait publier ce *Discours* parmi « les *Œuvres politiques* du P. Joseph », ne l'a pas fait, empêché, comme nous savons, par la mort. Mais il en a donné un assez long extrait dans sa biographie[2].

Nous pourrions présenter à nos lecteurs les raisons du P. Joseph, d'après l'extrait du *Discours sur les alliances avec les heretiques* fait par Lepré-Balain. Nous pour rions les extraire nous-même du *Catholique d'Estat*, où elles sont répandues partout. Mais nous avons mieux à présenter au lecteur, oui, mieux que les raisons mêmes du P. Joseph. Il convient en effet qu'il ne soit pas seul juge en sa cause.

A dix ans de distance, en décembre 1624 et en mai 1635, Richelieu déclara deux fois la guerre à l'Espagne. La première, il la lui fit en faveur des Grisons; la seconde, en faveur de l'électeur de Trèves; les deux fois avec l'alliance effective de peuples protestants. En 1625 et en 1635, cette alliance suscita contre le cardinal-ministre deux pamphlets très violents, l'*Admonitio ad Regem*

[1] Lepré-Balain, *Vie du R. P. Joseph*, l. V, ch. v.

[2] Lepré-Balain, *Vie du R. P. Joseph*, l. V, ch. vi. C'est le chapitre intitulé : *Les raisons qui rendent les alliances avec les heretiques legitimes.*

Christianissimum et le *Mars Gallicus* [1], également injurieux pour Richelieu, pour Louis XIII et pour la France. Le premier a été attribué, — attribution non prouvée, mais non invraisemblable — au Jésuite grec André Eudemon-Johannès, et le second, — attribution fondée, celle-là — à Jansénius. L'un et l'autre ont reçu de franches et vigoureuses réfutations des meilleurs juges : l'*Admonitio*, du P. Joseph, et le *Mars Gallicus*, du P. Rapin, Jésuite. Celle du P. Joseph — le *Catholique d'Estat* — écrite au fort de la lutte, a été très répandue et très discutée. Celle du P. Rapin, perdue au milieu d'une *Histoire du Jansénisme* demeurée manuscrite jusqu'en 1861 [2], a pu passer inaperçue jusqu'ici. Et cependant, pour la théologie et le patriotisme, l'une vaut l'autre. Le P. Joseph n'a pas plus justement ni plus fortement réfuté l'*Admonitio* que le P. Rapin n'a fait le *Mars Gallicus*. Cette identité de vues et de sentiments fait honneur aux deux écrivains, Capucin et Jésuite, et pourra, à l'occasion, assurer à l'un ou à l'autre sa pleine justification. Il est sûr qu'à notre avis rien n'est plus heureux pour l'auteur du *Catholique d'Estat* que la réfutation opposée au *Mars Gallicus* par le P. Rapin. La voici :

[1] *Alexandri Patricii, Armacani, Theologi, Mars Gallicus, seu de justitia armorum et fœderum Regis Galliæ libri duo*, MDCXXXVI, in-4°.

[2] Cette réfutation du *Mars Gallicus* est aux pp. 299-302 de l'*Histoire du Jansénisme depuis son origine jusqu'en 1644*, par le P. René Rapin, (Paris, Gaume). Cette *Histoire* a été imprimée pour la première fois en 1861 par l'abbé Domenech, d'après la copie qui se trouve à la Bibliothèque de l'Arsenal et que le P. Rapin lui-même avait fait faire pour les prêtres de Saint-Sulpice, auxquels il était redevable de plusieurs documents importants.

« Jansénius[1], déployant avec quelque sorte de faste toutes les voiles de son éloquence, entreprit de faire voir l'*injustice* et l'*impiété* de l'alliance du Roi Très Chrétien avec le prince Palatin, avec les princes protestants d'Allemagne, avec le roi de Suède et les Hollandais, pour faire la guerre à la Maison d'Autriche, sans faire aucune réflexion sur les alliances que le peuple de Dieu a faites tant de fois avec les infidèles, dont l'Écriture Sainte cite tant d'exemples, comme d'Abraham avec Abimelech, de Joseph et des enfants d'Israël avec les rois d'Égypte, de Moïse avec Hobab, pour servir de guide à son peuple dans le désert, de Josué avec les Gabaonites, pour les secourir dans les besoins de la vie, de David avec Achis, des Machabées avec les Grecs premièrement et ensuite avec les Romains[2]; car *c'est une vision toute pure* de prétendre

[1] Nous avons cru devoir conserver pour cette citation du texte du P. Rapin l'orthographe moderne que lui a donnée l'abbé Domenech.

[2] Cf. P. Joseph, *Le Catholique d'Estat (R.*, pp. 137-140) : « *Abraham* fit alliance avec *Abimelech*... Les *enfans d'Israel* avoient paix et intelligence avec des peuples *infidelles*.... Les *Machabees*, quoique très grands zelateurs, en la necessité de leurs affaires, ont faict alliance avec les *Lacedemoniens* et avec les *Romains*. Josephe et quelques autres disent qu'ils ont failly. Le P. Serrarius, Jesuite, prouve par vives raisons que cela est faux, loue leur action et en establit puissamment la justice. Tous les Theologiens qui gastent le papier, ne pesent pas Serrarius.... Dieu a faict mettre en croix des descendans de Saül, pour venger l'infraction de l'alliance qui avoit esté faicte avec les *Gabaonites*.... Le P. Jean de Carthagena, dans Rome, moine espagnol, escrivant au Pape, pour le Pape et par son commandement, par un chapitre tout entier *(Propugn. Catholicum de jure belli Romani Pontificis*, l. III, c. 1) prouve qu'en bonne conscience le Pape peut, quand il le jugera à propos, appeller à son secours des soldats infidelles contre tous ceux qui violeront les libertez de l'Eglise.... Du grand nombre de Theologiens qu'il allegue, je me contenteray de trois : d'un sainct, qui est sainct Antonin ; d'un Cardinal, qui est Cajetan ; d'un Jesuite, qui est le Pere Molina. Il enseigne donc après eux que non seulement il est loisible de se servir du

que tous ces traités furent différents de celui que le Roi Très Chrétien avait fait avec les Hollandais, et que ce n'était que pour mettre les armes à la main et pour fournir du secours à des sujets révoltés contre leur prince naturel et fomenter parmi eux contre toute sorte de droit l'esprit de révolte. *Rien n'était plus faible ni plus frivole que ce raisonnement,* et quoiqu'il pût y avoir quelque sorte de couleur à l'égard des Hollandais, qui, par un esprit de rébellion, avaient secoué le joug du roi d'Espagne, toutefois l'alliance faite entre la France et la Hollande l'année 1598 et le traité fait l'année 1608 avec les États n'étaient nullement pour fomenter la révolte de ces peuples, mais seulement pour se défendre réciproquement et se maintenir contre leurs ennemis. Par le traité fait entre l'Espagne, sur la fin du dernier siècle, et les Provinces-Unies, le roi d'Espagne reconnaissait les États confédérés de Hollande comme souverains et en plein droit d'établir leur république; l'on ne pouvait donc plus les accuser de rébellion, sans contrevenir au traité qui reconnaissait leur État comme un pays libre, absolu et indépendant; ainsi *il y avait une espèce de mauvaise foi* de reprocher à ces peuples une chose qui leur avait été accordée et de faire une querelle nouvelle d'un différend déjà terminé et d'un procès fini[1].

secours des infidelles contre les Catholiques; mais, qui est bien pis, qu'il est loisible à un Prince Chrestien de secourir un infidelle à la guerre contre un autre Prince Chrestien. Il le prouve par *Abraham*, qui a combattu pour le Roy de Sodome, par l'exemple de *David*, qui a combattu pour *Achis*, Philistin, contre les enfans d'Israël, et produit des tesmoins qui soustiennent que David a fort bien faict. »

[1] Cf. P. Joseph, *Le Catholique d'Estat* (*R.* p. 144) :

« L'alliance des Hollandois est le comble de nos crimes et neantmoins, par les propres escrits des Espagnols, elle est juste. Car ils demeurent d'accord qu'il est bien faict de s'en servir contre les here-

« Mais, comme il était de la dernière importance à ce docteur de bien certifier que l'entreprise de cette guerre que le Roi Très Chrétien venait de déclarer à la maison d'Autriche, était entièrement injuste, tous ces raisonnements allaient principalement à ruiner les fondements de ce traité, qu'il tournait à sa manière *pour le rendre odieux aux yeux du public, qu'il tâchait à mettre de son côté pour mériter l'approbation d'Espagne*, afin de parvenir aux grâces qu'on lui proposait. *Il tirait la principale raison de l'injustice de ce traité de ce qu'il allait à la ruine de la religion en Allemagne*; appliquant toutes les forces de son éloquence du côté de la religion qu'on opprimait, conformément à la déclaration qu'en avait faite l'Empereur en son traité de Baden, du 8 juin de cette année 1635, que ce n'était que pour empêcher l'établissement de la paix et celui de la religion catholique en Allemagne que le roi de France s'était allié à la Suède; *quoique ce fût le contraire*, et qu'il ne pensât qu'à la maintenir, en tirant les princes d'Allemagne de l'oppression[1]. Comme j'ai déjà remarqué, le fond du traité avec la Suède n'allait qu'à la conservation réciproque des deux

tiques. Nous l'avons aussi faict par la grace de Dieu, et très heureusement. Le feu Roy en a esté très utilement secouru contre les Espagnols : ils luy ont fourny des sommes très notables. Quand à diverses fois l'Estat les leur a rendues, estoit-il mauvais ou injuste de leur payer ce qui leur estoit deu? Mais nous sommes aujourd'huy en plus forts termes. *Le Roy d'Espagne a traicté avec eux comme avec des Princes Souverains et les recherche encore aujourd'huy de la tresve avec les mesmes conditions.* Les Princes reçoivent leurs ambassades. »

[1] Cf. P. Joseph, *Le Catholique d'Estat* (*R.* p. 126) :

« Le Roy Très Chrestien n'entreprend point ceste assistance et protection [des Grisons Protestans], qu'*en assistant et protegeant encore plus,* et auparavant mesme, *l'estat de la Religion Catholique* et dans les Grisons et dans la Valteline, et mesme *il s'en rend et*

États, comme il paraît par l'alliance de Sa Majesté Très Chrétienne avec la couronne de Suède faite l'année 1631. L'article premier porte en termes exprès que l'alliance qui se faisait entre les deux Couronnes, n'était que pour la défense respective de tous leurs amis opprimés, pour la sûreté des deux États dans leur commerce sur mer, et pour remettre les affaires de ce pays en l'état où elles étaient avant les troubles d'Allemagne; en quoi il ne paraît aucune trace des raisons de religion, malgré *les tours forcés que cet auteur voulait donner aux motifs de cette alliance. Ce fut même,* en quelque façon, *par les soins du Roi Très Chrétien que la religion fut conservée en Allemagne* par la suspension d'armes qu'il obtint de Bethlem Gabor, prince de Transylvanie, avec l'Empereur, comme toute l'Europe le sut alors[1].

« *Il ne s'agit nullement de religion dans ce différend*[2], où le Roi Très Chrétien demandait la liberté de l'électeur de Trèves à l'Empereur, qui le tenait dans ses prisons sans raison. *Les grands discours que fit Jansénius* pour

declare, à la face de toute la Chrestienté, le garant et le protecteur. »

[1] V. Lepré-Balain, *Vie du R. P. Joseph,* l. V, ch. v :

« *Les alliances avec les heretiques ont servy à conserver la Religion dans l'Allemagne par le soin que l'on en a pris.* Le feu Pape Urbain VIII d'heureuse memoire, bien informé de ceste verité, en tesmoigna sa joie au Roy par un Bref plein de la congratulation de ce bon œuvre, le conjurant de *continuer sa protection pour cet effect.* Le Bref commence : « *Non ignoramus res Catholicorum in Germania apud Majestatem Tuam commendatione non indigere,* etc. » Il est de may 1633. J'en ay l'original entre les mains. Cecy soit dict en passant pour faire voir que *l'alliance de Suede n'a point esté nuisible, mais plustost utile à la Religion :* ce qui la rendoit legitime. »

[2] Cf. P. Joseph, *Discours sur les alliances avec les heretiques* (Lepré-Balain, l. V, ch. vi) :

« Il est permis aux Chrestiens de faire ligue offensive avec les

prouver que la guerre de Hollande n'était qu'une entreprise contre la religion, aussi bien que celle de Suède, *sont autant d'impostures* ; c'est donc en vain qu'il fit ces longues descriptions de toutes les profanations que cette guerre a causées dans la Hollande et dans l'Allemagne, et qu'il impute au roi de France ces désordres, qui ne sont décrits en cet endroit que pour donner horreur du nom français. C'est en vain aussi qu'il tâche de représenter par des airs pathétiques les autels renversés, les choses les plus saintes violées, les temples désolés et la religion foulée aux pieds, comme si le roi en eût été le destructeur[1]. *Voilà les lieux communs les plus fréquents de ses exagérations,* en cette deuxième partie, qui n'est remplie que d'*impostures*, de *faits colorés*, d'*exemples mal appliqués* et de *suppositions détournées*. Il y a apparence que si cet auteur avait fait un peu de réflexion sur la

infidelles pour l'une des raisons qui rendent la guerre legitime, parce qu'ordinairement *ce ne sont que de simples liens d'interest qui n'ont rien de comman avec les sentimens de la Religion*. La foy divine n'a point de part à ce commerce. »

Le Catholique d'Estat (*R.*, p. 130) :

« Charles Quint a traicté Clement VII comme il a voulu. Philippe II fit la guerre au Pape Pie IV. Leurs escrivains — ceux des Espagnols — disent franchement : *Ceste guerre merite louange : Quia Pius IV de Imperio agebat, non de Religione : Pie IV se mesloit de l'Estat et non de la Religion*. Ils enseignent eux-mesmes *la distinction des choses de l'Estat et de celles de la Religion*. »

Le Catholique d'Estat (*R.*, p. 130) :

« *C'est donc une guerre et une querelle d'Estat et non pas de Religion que tout ce qui s'est passé en Allemagne.* »

[1] Cf. P. Joseph, *Le Catholique d'Estat* (*R.* p. 140) :

« *Les mesmes accidens des violemens, des sacrileges, des blasphemes, du mespris de la pieté, se trouvent ès soldats de toutes les nations,* et c'est aujourd'huy une chose deplorable, qu'il ne faut pas aller en Turquie ny parmy les heretiques pour voir ces malheurs. *Les gens de pied Espagnols et François n'en doivent rien aux Suisses ny aux Allemans.* »

conduite de Charles-Quint dans les guerres d'Allemagne, où il ne fit pas difficulté de se servir des troupes des princes protestants pour faire la guerre au Pape et pour l'emprisonner[1], il ne se serait pas avisé de reprocher à Louis XIII l'alliance qu'il fit avec le roi de Suède et les Hollandais pour soutenir par leur secours le poids d'une guerre aussi difficile et aussi hasardeuse que celle qu'il entreprenait, et pour une cause aussi juste. *S'il avait eu de l'honneur et de la probité,* il se serait bien donné garde de *calomnier d'une manière si atroce ce prince,* qui a mérité dans la postérité le nom de Juste par l'amour qu'il a toujours eu pour l'équité[2], et d'*outrager si scandaleusement notre nation ;* car on peut dire, en général, que peut-être *il n'a jamais paru dans le public d'écrit plus injurieux à la monarchie française, plus rempli de faussetés et de calomnies, ni plus outrageux à nos rois que celui-ci,*

[1] Cf. P. Joseph, *Le Catholique d'Estat (R.* pp. 118-119) :
« En Allemagne, Charles Quint pouvoit cent fois estouffer les Protestans. Il les appuyoit neantmoins et les fortifioit dans le schisme pour tirer d'eux de l'argent et des hommes pour nous faire la guerre. Ce que l'Allemagne contribuoit pour la guerre du Turc, il le destournoit à ruiner ceste Monarchie, et ce par les mains des Lutheriens.... L'armee des Espagnols accourut droit à Rome. Elle estoit jusques au nombre de trente mille hommes, et entre autres *il y avoit quinze mille Allemans, la pluspart desjà Lutheriens. La ville Metropolitaine de la Chrestienté fut prise par eux d'assaut.* Les victorieux userent de la victoire très inhumainement, tout fut pillé et saccagé, cinq mille citoyens Romains furent mis à mort, *toutes les Eglises furent pillees, toutes les Reliques emportees, le Pape et dix-sept Cardinaux furent mis prisonniers* et condamnez à payer rançon, qui fut de quatre cens mille ducats. »
Cf. aussi *Vindiciæ*, p. 34.

[2] Cf. P. Joseph, *Vindiciæ*, p. 33 :
« *Rex ille justissimus et observantissimus æqui* hæreticorum res non sine vitæ suæ et omnium fortunarum periculo et discrimine in tota sua ditione tam vehementer afflixit, ut jam desperatæ videantur. »

lequel va jusqu'à *ce dernier comble d'effronterie,* d'appeler Louis XIII, ce prince dont les mœurs étaient si pures et la vie si sainte, l'auteur de toutes les abominations qui se sont commises en Allemagne et l'extirpateur de la religion[1] ; enfin, de faire passer les Français pour des monstres, non pas d'hommes, mais de crimes les plus pleins d'horreur, car ce sont là ses expressions les plus ordinaires et l'esprit dans lequel *cet abominable écrit* fut conçu.

« *Le* Mars Gallicus *ne fut entrepris que pour déshonorer le nom du Roi Très Chrétien, et pour donner de l'horreur à toute la terre des rois de France et de toute la nation*[2]. »

« A la vérité, *un livre aussi sanglant*[3] contre le nom français que le fut celui de Jansénius ne pouvait pas man-

[1] Cf. P. Joseph, *Vindiciæ,* pp. 32-33 :

« *Quis Regem tam Christianum, hæreseon fautorem, defensorem, propagatorem et Catholicæ Religionis oppugnatorem,* ut graviter nugator iste maledicus mentitur, vel leviter suspicabitur ? »

[2] Cf. P. Joseph, *Le Catholique d'Estat* (*R.* pp. 146, 130, 104, 155, 115) :

« *Ils chargent la reputation du Roy de noires impostures.* » « Ils font tout ce qu'ils peuvent pour *rendre odieuse la puissance du Roy Très Chrestien.* » « Ces Pedans sont attitrez pour *deschirer la reputation du Roy et de ses Ministres.* » « Ils tiennent bon registre de nos affaires *pour les rendre odieuses.* » « *Quelle malice enragee est-ce de tascher à nous rendre odieux aux peuples* sous ce pretexte de conscience ? »

[3] D'après le P. Rapin, le *Mars Gallicus* est un « *livre sanglant* », un « *abominable écrit* », un « *comble d'effronterie* », une série de « *faussetés* », de « *calomnies atroces, scandaleuses* », d' « *impostures* » ; l'auteur est « *de mauvaise foi* », il n'a ni « *honneur* » ni « *probité* ». — D'après le P. Joseph, l'*Admonitio ad Regem Christianissimum* est le produit d'une « *forcenerie* » et d'une « *rage desesperee* », de « *damnables impostures* », de « *malicieuses impertinences* », d'une « *noire* ignorance », d'une « *irreligion toute pure* » ; les auteurs de l'*Admonitio* et du *Mysteria politica* sont des

quer d'être au goût du conseil d'Espagne, et surtout des patrons du docteur qui l'avaient embarqué à ce dessein; ils ne manquèrent pas aussi d'employer leur crédit pour prôner ce bel ouvrage et pour le faire valoir, ce qui ne leur fut pas difficile, car *en matière de satire, c'était une pièce achevée.* »

Par sa réfutation de Jansénius et de son *Mars Gallicus,* le P. Rapin a du même coup condamné l'auteur de l'*Admonitio ad Regem Christianissimum,* quel qu'il soit[1],

« *hypocrites* », des « *gens abominables qui abusent de la Religion* », des « *fourbes* », des « *pestes* », des « *monstres* » ; leur théologie est « *la plus noire du diable et de l'abisme* », leurs plumes sont « *maudites* », leurs paroles sont « *punissables de coups de foudre* » et « *les peuples les auront en execration* ». — Dans ces deux réfutations, c'est bien la même condamnation portée par le P. Rapin et le P. Joseph sur deux écrits semblables.

[1] Au sujet des attributions diverses qui ont été faites de l'*Admonitio,* le P. Prat, dans ses *Recherches historiques et critiques sur la Compagnie de Jésus en France du temps du P. Coton* (t. IV, pp. 582-583), a écrit : « Plusieurs Jésuites furent, à l'occasion de ce libelle, l'objet de poursuites perfides et d'odieuses accusations. Tandis que des hommes sérieux attribuaient l'*Admonitio* à Scioppius, qui en était bien capable, même à Jansénius, qui, plus tard, fit contre la France un pamphlet *plus insultant* encore, les ennemis des Jésuites voulaient absolument que le *coupable* se trouvât parmi ces religieux. Les uns nommaient le P. Scribani, qui opposa à cette accusation une énergique protestation. D'autres accusèrent le P. Eudemon-Johannès, bien connu par les solides écrits qu'il avait publiés autrefois contre les théologiens anglicans et en faveur du cardinal Bellarmin et contre les détracteurs du P. Coton. Ce religieux avait accompagné, en qualité de théologien consulteur, le cardinal Barberini, chargé par Urbain VIII, son oncle, de traiter, à la Cour de France, l'épineuse affaire de la Valteline. »

Ce n'est pas une réponse suffisante à l'accusation formulée par le *Mercure françois* (t. XI, p. 1059) : « Le soupçon se tourna sur le Jesuite Eudemon-Johannès, grec de nation, qui estoit venu en France avec M. le Legat, lequel avoit autresfois tant escrit contre le feu Roy de la Grand'Bretagne, Jacques Ier. Les uns y remarquoient son style ; les autres disoient qu'en ses devis communs en Avignon, à

et approuvé celui du *Catholique d'Estat*, qui est le P. Joseph. Nous ne pouvions désirer mieux.

Lyon et à Paris, qu'il avoit eus avec plusieurs personnes, il n'avoit point eu d'autres maximes, en parlant du subject de la venue de M. le Legat, que celles de l'*Admonitio.* » — Cf. Lelong et Fontette, *Bibliothèque historique*, n° 28683.

Pour tous ceux qui, comme nous, voudraient décharger le P. Eudemon-Johannès de l'accusation qui pèse sur lui, la réponse désirable n'a pas été donnée davantage par le P. d'Avrigny. *(Mémoires pour servir à l'Histoire Universelle de l'Europe depuis 1600 jusqu'en 1716*, (5 vol. in-12, s. l. n. d.), t. I, pp. 391-392, 405, 406-407.)

Cet historien juge d'abord, comme il convient, le cardinal François Barberini, ce légat de 27 ans, en qui il trouve un homme d' « une expérience dans les affaires trop médiocre pour qu'il pût bien manier celle de la Valteline », du reste « infiniment jaloux du cérémonial, selon le génie de sa nation » et à l'entrée duquel « les évêques durent assister avec le chapeau et le mantelet, nouveauté sans exemple ». Il pense avec raison que, pour terminer le différend de la Valteline, « un Espagnol ne nous aurait pas demandé autre chose » que lui. Puis, arrivant au pamphlet de l'*Admonitio* paru peu avant le départ subit de M. le Légat pour l'Espagne, il rappelle qu' « on publia d'abord qu'il venait des Jésuites »; qu'il fut attribué par les uns « au P. Garasse, homme ardent et tout propre, selon l'idée de bien des gens, à risquer une pareille *impertinence* », et par les autres « au P. Eudemon-Johannès, savant homme de la Société, né en Grèce, que le cardinal Barberini avait amené avec lui »; que « les PP. Coton, Suffren, Caussin et Garasse eurent beau désavouer l'*Advertissement au Roi* dans le premier sermon qu'ils prêchèrent l'Avent à Paris, on ne les crut pas sur leur parole, et le désaveu fut fort inutile ». « Heureusement, dit le P. d'Avrigny, l'auteur fut découvert. » On croit, on espère qu'on va le connaître. Mais non ! « Je n'ai, ajoute le P. d'Avrigny, trouvé son nom nulle part. Un historien — le P. d'Orléans — qui n'a pas cru devoir particulariser ces sortes de faits, se contente de dire que le Roi et le Ministre en rendirent un témoignage très public. » Le P. d'Orléans a été trop discret, et l'histoire aurait désiré avoir le « témoignage très public du Roi et du Ministre », pour absoudre en connaissance de cause le P. Eudemon-Johannès.

Les PP. Coton, Suffren et Caussin ont désavoué l'*Admonitio;* les PP. Garasse et Scribani ont protesté contre l'attribution qu'on leur faisait de ce pamphlet. Jean Boucher, le fameux ligueur, à qui on l'avait d'abord attribué, s'est vigoureusement défendu contre cette

La cause du P. Joseph est bien gagnée. C'est en vain désormais qu'on tenterait de lui opposer la condamnation de la doctrine du *Catholique d'Estat* formulée par le P. Caussin dans sa fameuse lettre de 1637 au cardinal de Richelieu[1]. Cette opinion d'un mécontent[2] ne pourra plus prévaloir contre le jugement impartial du P. Rapin.

imputation calomnieuse. Pourquoi le P. Eudemon-Johannès, plus accusé que tout autre, n'a-t-il pas protesté? Est-ce parce qu'il est mort quatre mois après l'apparition de l'*Admonitio*, le 24 décembre 1625? Mais pourquoi, s'il était innocent, n'a-t-il pas trouvé de défenseurs plus énergiques que les Pères d'Orléans, d'Avrigny et Prat? C'est regrettable pour sa mémoire.

[1] Voir plus haut, p. 273.

[2] En effet, le P. Caussin n'a, dans la circonstance, été qu'un mécontent, qui non seulement a attaqué le cardinal qui l'envoyait en exil, mais encore s'est plaint de tous ceux qui ne prenaient pas sa défense autant qu'il l'aurait voulu. (Voir la fin de sa *Lettre.*)

CHAPITRE III

I. LA RESPONSE AU LIBELLE INTITULÉ ADVERTISSEMENT AU ROY TRÈS CHRESTIEN. — II. L'ADVERTISSEMENT A TOUS LES ESTATS DE L'EUROPE TOUCHANT LES MAXIMES FONDAMENTALES DU GOUVERNEMENT ET DES DESSEINS DES ESPAGNOLS.

I

Lorsque, contrairement à l'ordre chronologique, nous avions étudié le *Vindiciæ* avant le *Catholique d'Estat*, c'était pour rendre nos démonstrations plus faciles et plus claires. C'est pour les mêmes raisons que nous avons renvoyé après le *Catholique d'Estat* d'autres discours de date antérieure.

La permission d'imprimer le *Catholique d'Estat* était accordée à l'auteur le 23 octobre 1625. Or dans son *Advis au lecteur*, l'imprimeur fait mention d'une « response publiee le 10 du present mois, encore qu'elle soit datee du 18 octobre ». Cette « response » est la *Response au libelle intitulé Advertissement au Roy Très Chrestien*[1], comme nous l'apprenons de l'auteur lui-même, quand il déclare dans sa dédicace *Au Roy* que « l'*Advertissement* a paru depuis peu de jours » et que, pour le réfuter, « il n'est point venu en *sa* connoissance qu'aucun *l*'ait prevenu en ce devoir. »

[1] Bibl. nat. Lb^{36} 2389 : *Response au libelle intitulé Advertissement au Roy Très Chrestien*, à Paris, chez Charles Ulpeau, MDCXXV. (pp. 1-148.)

Il est vrai que l'imprimeur du *Catholique d'Estat* veut faire croire que ce discours, pour avoir paru après la *Response,* n'en a pas moins été composé auparavant. « Je vous puis asseurer, dit-il, que la response publiee le 10 du present mois, n'a jamais esté veue ni conneue, non plus que son aucteur, à l'aucteur de celle-cy, qui m'avoit donné sa copie il y a plus d'un mois tout entier. » Mais ce n'est qu'une feinte commandée par un auteur anonyme, qui, non content de demeurer inconnu, veut encore faire croire que tous ses écrits sont l'œuvre d'autant d'auteurs différents.

Il avait dit dans la *Response :* « Quoy que je puisse sans vanité me donner l'honneur d'estre entré le premier en ceste lice, je ne doubte point n'estre bientost suivy de beaucoup d'autres qui, poussez du mesme motif que moy, aspireront à en remporter la palme ; mais tant s'en faut que je la leur conteste, qu'au contraire je la leur cede entierement, m'estant assez d'avoir paru à la teste des rangs et faict en cela, sinon ce que j'ay deu, au moins ce que j'ay peu, afin d'exciter les autres à mieux faire [1]. » Il s'excitait lui-même. Il disait qu'il désirait voir se multiplier les réfutateurs. Mais on sent que lui-même aussi était disposé à se multiplier à leur défaut.

Pour faire croire à deux éditions de la *Response,* il l'avait publiée en même temps sous deux titres quelque peu différents [2]. Pour faire croire à deux réfutateurs, il

[1] Dans l'*Introduction à la Vie spirituelle* du P. Joseph, nous retrouvons à peu près la même pensée : « Si ce n'est pas à nous à qui le sort Divin est reservé de la conqueste de tant d'athees, heretiques et infidelles, au moins que nous ouvrions la porte à nos neveux pour entrer dans ceste carriere d'honneur. » (pp. 267-268.)

[2] Bibl. nat. Lb^{36} 2388 : *Response au libelle intitulé Admonition à Louis XIII, Roy de France* — et non plus : *Advertissement au*

fait succéder, à peu de jours de distance, le *Catholique d'Estat* à la *Response*. Puis, comme la ressemblance des deux écrits était telle qu'on ne manquerait pas de les attribuer à la même main, il fait déclarer par l'imprimeur du *Catholique d'Estat* que l'auteur ne connaissait pas celui de la *Response*, qu'il avait livré son manuscrit avant la publication de la *Response*, et que la *Response* n'était qu'un plagiat du *Catholique d'Estat*. Entre les deux, disait-il, « s'il y a de la rencontre, comme il est visible qu'il y en a, la faute n'en est pas à nous, mais à ceux qui, par je ne sçay quelle voye, ont mis le nez dans nostre response. Le lecteur en jugera luy-mesme par la comparaison ».

Cette comparaison, à tout lecteur qui voudra prendre la peine de l'établir sur les textes eux-mêmes, fera juger, nous en sommes sûr, non pas que l'auteur de la *Response* a mis le nez dans le *Catholique d'Estat*, mais que le *Catholique d'Estat* n'est autre chose que la seconde édition, beaucoup plus soignée et plus parfaite, de la *Response*, qui avait été trop « precipitee[1] ».

Pour nous, qui ne pouvons faire ici une étude aussi minutieuse, nous nous contenterons d'apporter les preuves de l'identité de l'auteur.

Cette identité ressort d'abord de l'identité même des faits, des idées, des jugements que l'on trouve dans la *Response* et dans le *Catholique d'Estat*.

Roy Très Chrestien — 18 octobre, (s. l.) MDCXXV. — Cette fois la dédicace est signée C. G.

[1] Cette précipitation de la *Response* est reconnue par l'imprimeur du *Catholique d'Estat* dans son *Advis au lecteur* : « J'ay laissé, dit-il, la haste et la honte à ceux qui ont voulu l'avoir. » — « *Haste* et *honte* », jeu de mots à la mode du P. Joseph !

En effet, l'une comme l'autre nous présente l'éloge du conseil du roi[1]; l'obligation et l'intérêt qu'a le roi de secourir ses alliés[2]; l'amour que la France montre pour la foi catholique, bien loin qu'elle travaille à la diffusion de l'hérésie[3]; le dévouement personnel de Louis XIII à la cause de l'Église, si pur et si grand, qu'il rappelle celui de Charlemagne et de saint Louis[4]; l'accusation de fomenter la rébellion des vassaux contre leurs seigneurs, écartée du Roi Très Chrétien et retournée contre le Roi Catholique[5]; le soin qu'a montré Louis XIII de conserver le titre d'arbitre de la Chrétienté, à l'occasion du rétablissement du Palatin proposé par voies amiables[6]; la défense toute particulière faite par Dieu à Josaphat, roi de Juda, de s'allier avec Ochosias, roi d'Israel[7]; l'approbation par lui donnée aux alliances que firent Salomon avec le roi de Tyr[8], Abraham avec les rois Chananéens[9], David avec Achis[10],

[1] *Response*, pp. 12 et 13, marquées par erreur 20 et 21. — Cf. *Catholique* (*Recueil de diverses pieces*, p. 111).

[2] *Response*, p. 12 [20]. — Cf. *Catholique* (*R.*, p. 126), et *Discours de l'estat de tous les Princes Chrestiens* (*Merc. fr.*, t. X, pp. 58, 65).

[3] *Response*, p. 22 [14]. — Cf. *Catholique* (*R.*, p. 109).

[4] *Response*, pp. 22 [14], 92-93, 114-116. — Cf. *Catholique* (*R.*, pp. 99-101), et *Vindiciæ*, pp. 32-33.

[5] *Response*, p. 23 [15]. — Cf. *Catholique* (*R.*, pp. 126-127), et *Discours sur les affaires de la Valteline et des Grisons* (*Merc. fr.*, t. XI, pp. 142-143).

[6] *Response*, p. 24 [16]. — Cf. *Catholique* (*R.*, p. 128), et *Discours sur l'occurrence des affaires presentes* (*Merc. fr.*, t. XII, p. 77).

[7] *Response*, pp. 25 et 27. — Cf. *Catholique* (*R.*, pp. 137-139).

[8] *Response*, pp. 27-28. — Cf. *Catholique* (*R.*, p. 138).

[9] *Response*, pp. 29-30. — Cf. *Catholique* (*R.*, p. 137). — Si l'alliance d'Isaac avec ces mêmes rois, mentionnée dans la *Response*, ne se trouve pas dans le *Catholique d'Estat*, nous la retrouverons bientôt dans un autre ouvrage du P. Joseph : *Les Alliances du Roy avec le Turc*, p. 13.

[10] *Response*, p. 30. — Cf. *Catholique* (*R.*, p. 140).

les Machabées avec les Lacédémoniens et les Romains[1]; la situation de la France de toutes parts enveloppée par l'ambitieuse Espagne[2]; la distinction des affaires d'État et des affaires de religion[3]; la mauvaise foi de l'Espagnol qui pratique contre nous les mêmes alliances qu'il nous reproche[4]; la défense de Jacques Ier d'Angleterre injustement accusé par l'*Admonitio*[5]; les cruautés commises par les Espagnols à la conquête des Indes[6]; les usurpations de titres et de biens qu'a pratiquées l'Espagne, mises en opposition avec celles qu'a pu commettre l'Angleterre[7]; le secours fourni par les Hollandais contre la Rochelle[8]; la situation et le rôle de la Hollande vis-à-vis de l'Espagne[9]; l'accusation d'après laquelle Louis XIII aurait payé le Turc et Bethlem Gabor pour ruiner le territoire de l'Empereur[10]; l'invasion du Portugal par l'Espagne, mise en compensation avec celle de la Pologne par le roi

[1] *Response*, p. 31. — Cf. *Catholique* (*R.*, p. 137), et *Vindiciæ*, pp. 10-15.

[2] *Response*, pp. 31-32. — Cf. *Catholique* (*R.*, pp. 103, 125, 151, 152 et *passim*, et le *Discours de l'estat de tous les Princes Chrestiens* (*Merc. fr.*, t. X, pp. 19-23).

[3] *Response*, p. 32-33. — Cf. *Catholique* (*R.*, p. 130).

[4] *Response*, pp. 33-35. — Cf. *Catholique* (*R.*, pp. 135-136), et *Vindiciæ*, *passim*.

[5] *Response*, pp. 35-38. — Cf. *Catholique* (*R.*, p. 142).

[6] *Response*, p. 38. — Cf. *Catholique* (*R.*, pp. 122-125), *Vindiciæ*, p. 41, et *Discours sur les affaires de la Valteline et des Grisons* (*Merc. fr.*, t. XI, pp. 130-133).

[7] *Response*, pp. 38-40. — Cf. *Catholique* (*R.*, p. 143).

[8] *Response*, pp. 40-41. — Cf. *Catholique* (*R.*, p. 144).

[9] *Response*, pp. 41-43. — Cf. *Catholique* (*R.*, p. 144), surtout *Discours de l'estat de tous les Princes Chrestiens (Merc. fr.*, t. X, pp. 77-81) et *Discours sur l'occurrence des affaires presentes* (*Merc. fr.*, t. XI, pp. 88-91).

[10] *Response*, pp. 43-44. — Cf. *Catholique* (*R.*, pp. 124, 145-146).

de Suède [1] ; l'éloge de la prudence et de la religion de la république de Venise [2] ; le profond respect que le roi de France professe pour les biens du clergé, et la trop grande liberté avec laquelle en dispose le roi d'Espagne [3] ; la réhabilitation du conseil du Roi Très Chrétien [4] ; la juste appréciation des sacrilèges reprochés par l'*Admonitio* aux soldats français [5] ; l'héroïsme de Louis XIII soutenant la cause de l'Église et de la foi catholique [6] ; la crainte légitime que doit nous inspirer l'ambition démesurée de l'Espagne [7] ; le service rendu par l'ambassade française à l'Empereur dans les affaires de Hongrie [8] ; la prudence chrétienne et évangélique qui, dans le champ de l'Église, sait tolérer l'ivraie de l'hérésie pour ne pas arracher le bon grain de l'orthodoxie [9] ; l'affaiblissement du protestantisme

[1] *Response*, pp. 44-46. — Cf. *Catholique* (*R.*, p. 121).

[2] *Response*, pp. 46-47. — Cf. *Catholique* (*R.*, pp. 147-148).

[3] *Response*, pp. 52-53, — Cf. *Catholique* (*R.*, pp. 115-116).

[4] *Response*, pp. 57-58, 66-68. — Cf. *Catholique* (*R.*, pp. 111-112).

[5] *Response*, pp. 69-70. — Cf. *Catholique* (*R.*, pp. 121-122).

[6] *Response*, pp. 70-71. — Cf. *Catholique* (*R.*, pp. 99-101). — La *Response* parle de Louis XIII « qui, comme fils aisné de l'Eglise, n'a rien en plus singuliere devotion que de combattre pour sa deffence, et, *comme un vray Josias*, s'est acquis l'honneur d'avoir relevé ses autels abattus ». Le *Catholique d'Estat* nous le montre qui, « *comme un Josias* ou comme un Theodose, couroit toutes sortes de perils pour l'honneur de Dieu ».

Ensuite la *Response* fait observer que si Louis XIII « ne peut rien mettre en espargne de son fonds, au moins le mesnage-t-il en sorte qu'au lieu de le manger par anticipation comme faict l'Espagnol, il ne fournit aujourd'huy à toutes les despences necessaires de son Estat que sur le courant de l'annee où nous sommes ». Si la même observation ne se trouve pas dans le *Catholique d'Estat,* elle est dans le *Discours sur l'occurrence des affaires presentes* (*Merc. fr.*, t. XI, p. 89) et dans le *Vindiciæ*, pp. 35-36.

[7] *Response*, p. 73. — Cf. *Catholique* (*R.*, pp. 151-153).

[8] *Response*, p. 74. — Cf. *Catholique* (*R.*, pp. 101-102).

[9] *Response*, p. 77. — Cf. *Catholique* (*R.*, pp. 114-115).

en France procuré par l'édit de Nantes[1]; le malheureux *Interim* d'Augsbourg accordé par Charles Quint aux Protestants d'Allemagne[2]; les Marranes, Grenadins et Mahométans tolérés par cet Empereur en ses États[3]; les Protestants employés par lui au succès de ses entreprises en Italie comme en Allemagne[4]; la résistance aux prétentions des Rochelois et la victoire navale remportée sur eux au grand dépit des Espagnols[5]; l'enseignement, la pratique de Jésus-Christ et des Apôtres ne résistant pas aux puissances civiles, pour ne pas résister à Dieu[6]; les canons des Conciles, les enseignements des Pères en parfaite conformité sur ce point avec la pratique de la primitive Église[7]; la commune défense de la Sorbonne et du cardinal de Richelieu[8]; les exploits de Clovis contre Alaric, de Charles Martel contre les Sarrasins, les deux expéditions de saint Louis et le puissant armement de Philippe Ier en vue de la délivrance des Lieux Saints[9]; la protection que les Rois Très Chrétiens n'ont cessé d'accorder aux papes depuis Charlemagne[10]; les indignes

[1] *Response*, p. 79. — Cf. *Catholique* (*R.*, p. 98).

[2] *Response*, pp. 85-86. — Cf. *Catholique* (*R.*, p. 115), et *Vindiciæ*, p. 24.

[3] *Response*, p. 86. — Cf. *Catholique* (*R.*, p. 109).

[4] *Response*, p. 86. — Cf. *Catholique* (*R.*, pp. 115 et 118).

[5] *Response*, pp. 90-91. — Cf. *Catholique* (*R.*, p. 155).

[6] *Response*, p. 96. — Cf. *Catholique* (*R.*, pp. 91-92, 112).

[7] *Response*, p. 96-98. — Cf. *Catholique* (*R.*, pp. 91, 92, 93, 94, 105, 112, 115, 144, etc.).

[8] *Response*, p. 100. — Cf. *Catholique* (*R.*, p. 154).

[9] *Response*, pp. 106-107. — Cf. *Catholique* (*R.*, p. 135) et *Turciade*, IV, 767-805 pour Clovis; V, 1-17 pour Charles Martel; et V, 104-177 pour saint Louis.

[10] *Response*, pp. 109-110. — Cf. *Catholique* (*R.*, p. 129), et *Turciade*, V, 693-790.

traitements infligés à Clément VII et à Rome par Charles Quint, à qui, pour décharger sa conscience, il suffit d'un deuil de quelques jours[1]; l'alliance de François Ier avec le Turc rendue nécessaire par les hostilités de cet Empereur contre la France[2]; l'argent que l'Allemagne fournissait pour la guerre contre le Turc, employé par lui à notre perte[3]; la conduite de Charles VIII, qui, sous l'influence de son confesseur, corrompu par l'argent espagnol, comme le rapporte un historien peu favorable aux Français, rendit le Roussillon à Ferdinand et à Isabelle[4]; celle de Philippe II, qui, chargé par son père de restituer tout ce qu'il détenait injustement, crut pouvoir s'en dispenser sur l'avis de son conseil de conscience[5]; le témoignage rendu par Sixte V à Henri III, qui, d'après lui, faisait tout ce qu'il pouvait pour être moine[6]; l'opposition hypocrite faite au même roi par Philippe II[7]; l'alliance de Louis XIII avec Venise et la Savoie en vue de forcer l'Espagne à exécuter le traité de Madrid[8]; le secours que le duc de Feria tire des hérétiques allemands contre le duc de Savoie[9]; l'éloge des qualités et des vertus de Louis XIII enfant[10]; celui de la reine mère, du cardinal de la Rochefoucauld, du cardinal de Richelieu, du chancelier d'Aligre et du maréchal

[1] *Response*, p. 110. — Cf. *Catholique* (*R.*, pp. 119-120) et *Vindiciæ*, pp. 34-35.

[2] *Response*, pp. 110-111. — Cf. *Catholique* (*R.*, pp. 135-136).

[3] *Response*, p. 111. — Cf. *Catholique* (*R.*, p. 119).

[4] *Response*, pp. 111-112. — Cf. *Catholique* (*R.*, p. 105) et *Discours sur l'occurrence des affaires presentes* (*Merc. fr.*, t. XI, pp. 72-73).

[5] *Response*, p. 112. — Cf. *Catholique* (*R.*, p. 121).

[6] *Response*, p. 113. — Cf. *Catholique* (*R.*, p. 104).

[7] *Response*, pp. 113-114. — Cf. *Catholique* (*R.*, p. 105).

[8] *Response*, p. 115. — Cf. *Catholique* (*R.*, p. 109).

[9] *Response*, p. 115. — Cf. *Catholique* (*R.*, p. 115).

[10] *Response*, p. 123. — Cf. *Catholique* (*R.*, p. 99).

de Schomberg[1]; l'indignation qui échappe à l'écrivain contre les véritables auteurs de la mort de Henri IV, alors qu'ils veulent l'attribuer à la vengeance divine contre ce protecteur des Hollandais[2]; une entière confiance en l'impartialité d'Urbain VIII, père commun de tous les rois[3]; enfin la possibilité d'être « bon Catholique et Politique ensemble[4] ».

Quand nous attribuons au P. Joseph la *Response au libelle intitulé Advertissement au Roy*, c'est, comme pour le *Catholique d'Estat* lui-même, une restitution que nous plaidons. Nous avons enlevé celui-ci à Jérémie Ferrier et à Jean Sirmond, auxquels les bibliographes l'ont jusqu'ici attribué tour à tour. Nous voulons enlever celle-là à Fancan, chanoine de Saint-Germain, auquel M. Geley a fait honneur de ce pamphlet, comme il avait fait déjà du *Discours sur les affaires de la Valteline et des Grisons* et du *Discours salutaire sur l'estat present des affaires d'Allemagne*[5]. Pour la *Response*, M. Geley a suivi la même méthode que pour les deux *Discours*. Après avoir annoncé des comparaisons, il s'est contenté d'analyses et il ne nous présente que très peu de références aux écrits précédents. Plus nombreuses, elles n'auraient pas, du reste, beaucoup fortifié la thèse de M. Geley, puisque la plupart de ces pamphlets, comme nous l'avons dit, ne sont pas de Fancan.

Pour nous, après avoir établi que le *Catholique d'Estat* est bien l'œuvre du P. Joseph, nous avons relevé minutieu-

[1] *Response*, pp. 124-129. — Cf. *Catholique* (*R.*, pp. 99, 111-112, 149, 154-155).
[2] *Response*, pp. 129-130. — Cf. *Catholique* (*R.*, pp. 155-156).
[3] *Response*, pp. 133-135. — Cf. *Catholique* (*R.*, pp. 129-130).
[4] *Response*, pp. 137-138. — Cf. *Catholique* (*R.*, p. 92).
[5] L. Geley, *Fancan et la politique de Richelieu*, pp. 238-257.

sement toutes les idées de la *Response* qui trouvent leur équivalent dans le premier de ces deux pamphlets. Le nombre en dépasse cinquante. Il doit paraître démonstratif.

— Oui, nous dira-t-on peut-être, il démontre ce que nous a dit l'imprimeur du *Catholique d'Estat*, à savoir que l'auteur de ce pamphlet a été pillé par celui de la *Response*. Mais il ne prouve nullement que ces deux écrits soient de la même main.

— Un voleur d'ordinaire se sert assez maladroitement de ce qu'il a dérobé. Or, bien que la *Response* n'ait pas la valeur littéraire du *Catholique d'Estat*, l'auteur ne laisse pourtant jamais paraître les préoccupations ni les hésitations de quiconque exploite le bien d'autrui. Le mouvement de sa pensée est toujours également naturel et libre.

— Mais toutes ces pensées, communes au *Catholique d'Estat* et à la *Response* sont, comme on sait, « hors de l'homme ». Elles peuvent donc « s'enlever et se transporter[1] », lorsque, comme ici, le sujet le demande.

— Le sujet demandait-il que l'on enlevât de la *Response*, pour la transporter dans le *Catholique d'Estat* et même dans le *Vindiciæ*[2], cette idée du « *poivre* » que les Espagnols ne croient pas acheter trop cher au prix de l'alliance des Indiens infidèles[3] ? Demandait-il aussi que l'erreur commise par la *Response* relativement aux troupes luthériennes de Charles Quint fût commise de nouveau

[1] Buffon, *Discours sur le style.*

[2] Nous avons dit en effet plus haut que, malgré l'affirmation de l'imprimeur du *Catholique d'Estat*, ce pamphlet était postérieur à la *Response*, et que le *Vindiciæ* était postérieur au *Catholique d'Estat*.

[3] Cf. *La Response à l'Advertissement*, p. 34, *Le Catholique d'Estat* (*R.* p. 136) et le *Vindiciæ*, p. 38. — V. plus haut, p. 313, note.

et par le *Catholique d'Estat* et par le *Vindiciæ,* et que, parce que la *Response* les avait nommées « *bandes noires* », le *Catholique d'Estat* et le *Vindiciæ* les nommassent aussi « *bandes noires*[1] ? » Voilà, on nous l'accordera, deux idées qui ne semblent bien transportables d'un écrit dans un autre, qu'à la condition de n'être pas « hors de l'homme », nous voulons dire de l'écrivain. L'auteur du *Catholique d'Estat* a corrigé, dans l'*errata,* cette singulière erreur. Il observe que cette distinction des *bandes noires* et des *bandes blanches* de l'Empereur est *imaginaire.* C'est dire qu'elle est en effet dans la seule imagination d'un même écrivain.

Toutefois, nous ne demandons pas mieux que de renoncer à établir l'identité de l'auteur sur l'identité des idées. En effet, nous avons aussi pour nous le style; le style, lui, qui toujours « est l'homme même », et ne peut par conséquent « ni s'enlever ni se transporter[2] ».

Nous pourrions bien montrer que la *Response à l'Advertissement* reproduit toutes les expressions les plus notables du *Catholique d'Estat.* Mais on nous dirait sans doute que l'identité des idées entraîne souvent l'identité du style ! A quoi nous répliquerions que, si, comme cela est vrai, la plupart de ces expressions se rencontrent aussi dans les premiers discours politiques du P. Joseph, discours dont les idées sont souvent bien différentes, cette objection tombe d'elle-même.

Néanmoins, nous voulons bien abandonner cette preuve tirée de l'identité du style du *Catholique d'Estat* et de la

[1] *La Response à l'Advertissement,* p. 86. — Cf. *Le Catholique d'Estat* (*R.* p. 118), et le *Vindiciæ,* p. 24.

[2] Buffon, *Discours sur le style.*

Response et nous allons, toujours au point de vue du style, mettre cette *Response* en comparaison immédiate avec les *Œuvres spirituelles* du P. Joseph.

Prenons d'abord les expressions les plus familières de la *Response*. Elles sont toutes dans les *Œuvres spirituelles*.

Response : L'auteur de l'*Admonitio* « *jette de la poudre aux yeux* des plus simples ». — *Œuvres spirituelles :* « Ceste troupe essaye de luy *mettre de la poudre aux yeux* » ; « Satan luy ayant *jetté la poudre aux yeux* de mille perturbations [1] ».

Response : « Il ressemble à un Acheloüs *escorné.* » — *Œuvres spirituelles :* « Le diable s'enfuit bien *escorné* [2]. »

Response : « L'Espagne est si famelique qu'elle ne peut contenter son appetit *par un moindre morceau* ». — *Œuvres spirituelles :* « Ce luy a esté *un morceau* bien amer et insipide » ; « c'est *un morceau* où personne ne taste volontiers [3] ».

Response : L'auteur de la *Response* veut à l'auteur de l'*Admonitio* « faire manger de la Ligue *à cœur crevé* ». — *Œuvres spirituelles :* « Le *cœur en creve* » ; « tout cela pour nous *crever le cœur* [4] ».

Response : Pour l'auteur de l'*Admonitio*, l'alliance de la France avec les peuples protestants est « une *pilule de*

[1] *La Response à l'Advertissement*, p. 1. — Cf. *Petits Traictez*, Ms. 2 du Calvaire d'Orléans, fos 398 v., 438 v.

[2] *La Response à l'Advertissement*, p. 2. — Cf. *Exhortations*, Ms. 4 du Calvaire d'Angers, p. 502.

[3] *La Response à l'Advertissement*, p. 32. — Cf. *Exhortations*, Ms. 3 du Calvaire d'Angers, fo 415 r.; Ms. 4, p. 96.

[4] *La Response à l'Advertissement*, p. 49. — Cf. *Petits Traictez*, Ms. 2 du Calvaire d'Orléans, fo 226 v.; *Exhortations*, Ms. 2 du Calvaire d'Angers, p. 31″.

dure digestion ». — *Œuvres spirituelles :* « Cela est trop *rude et malaisé à digerer*[1] ».

Response : Ici, il est question d'un sujet qui « *a faict banqueroute à* l'obeissance » ; là, d'un homme qui « *a faict banqueroute au* sens et à la verité ». — *Œuvres spirituelles :* « Quelle *banqueroute elle faict à* la fidelité » ; « ceste ame aimeroit mieux mourir que *faire banqueroute au* pur amour de Dieu[2] ».

Response : L'auteur de la *Response* vient-il à révéler celui qu'il croit être l'auteur de l'*Admonitio*, c'est, dit-il, « qu'il estoit impossible de *tant tournoyer autour du pot*, sans le *descouvrir* ». — *Œuvres spirituelles :* « Ceste ame, pour diverses raisons, ne sçait jamais mettre le doigt sur la plaie, *tournant longtemps autour du pot*, avant de *descouvrir* la verité[3] ».

Response : « De soy-mesme il eust *donné du nez en terre* ». — *Œuvres spirituelles :* « Elles *donnent du nez en terre* » ; « si souvent vous *donnez du nez en terre*[4] ».

Response : « Ce *Maistre* fol » ; « ce *Maistre* des Decretales » ; « quand *Maistre Gonin* mourut, il obligea le monde en le mettant hors de page, disant qu'il n'estoit plus grue ». — *Œuvres spirituelles :* « Le *Maistre* diable » ; « le diable, qui est *Maistre* cuisinier » ; « ce

[1] *La Response à l'Advertissement*, p. 56. — Cf. *Exhortations*, Ms. 4 du Calvaire d'Angers, p. 575.

[2] *La Response à l'Advertissement*, pp. 1, 69. — Cf. *Petits Traictez*, Ms. 2 du Calvaire d'Orléans, fos 474 r., 485 r.

[3] *La Response à l'Advertissement*, p. 139. — Cf. *Exhortations*, Ms. 16 du Calvaire d'Angers, p. 182".

[4] *La Response à l'Advertissement*, p. 113. — Cf. *Exhortations* Ms. 2 du Calvaire d'Angers, p. 70 ; *Epistres escrittes à plume volante*, p. 30.

Maistre singe[1] ». — Nous avons même le « *Maistre Gonin* » de la *Response*, non pas dans les *Œuvres spirituelles* du P. Joseph, mais dans un de ses discours politiques, le *Manifeste françois contre la trop grande presomption des Espagnols*, où nous lisons : « Le Ciel nous preserve de ces Tabarins qui pourroient donner une chasse au pied à *Maistre Gonin*, quand il reviendroit, et seroient asseurez du jeu[2] ».

Comme on le voit, la *Response à l'Advertissement* est

[1] *La Response à l'Advertissement*, pp. 76, 50, 118. — Cf. *Exhortations*, Ms. 2 du Calvaire d'Angers, p. 15, Ms. 4, p. 423; 14e *Epistre du P. Joseph à sa Mere.*

[2] *Le Manifeste françois*, p. 22. Mentionnons encore trois expressions non populaires, mais très notables, de la *Response*.

La *Response* nous parle des « plus *speciaux amis de Dieu* » (p. 33), comme le fait l'*Explication Mystique sur la Regle de S. François*, qui nous dit : « Entre les *speciaux amis de Dieu*, les plus favorisez reçoivent un nouvel accroissement de dignité spirituelle » (p. 87) ; « la troisieme dignité des *speciaux amis de Dieu* » (p. 111); — l'*Introduction à la Vie spirituelle :* « Dieu faict voir à ses *plus speciaux amis* » (p. 516) ; — les *Epistres* mss. *aux Filles du Calvaire* : « Les moyens que Sa Majesté prepare à ses *plus speciales amies* » (Ms. 2 du Calvaire d'Orléans, fo 738 r.); « probations que Dieu envoie à tant de *ses amis speciaux* » (fo 757 r.). — Les *Petits Traictez* parlent aussi d' « *amis speciaux* » (*ibid.*, fo 471 r.), d' « *amour special* » (fo 160 v.).

La *Response à l'Advertissement* dit d'Isaac, qu'il fut « le vif *crayon* de celuy qui porta son bois sur le Calvaire » (p. 31). — Cette seconde expression, le P. Joseph l'a de même employée dans son *Explication Mystique*, où il dit : « Cela suffit pour designer (dessiner) quelque premier *crayon* de la dignité Seraphique » (p. 98); — « afin que nous soyons comme le premier *crayon* de la nouvelle creature » (p. 203); — dans son *Traicté des trois Vœux de Religion* : « Il faut qu'en nostre exterieur nous en conservions le *crayon* » (p. 541) ; — dans son *Introduction à la Vie spirituelle :* « Divers apprentifs retirent un mesme *crayon* » (p. 298); — dans la *Vocation des Religieuses de la premiere Regle de S. Benoist :* « Jesus est le modelle commun sur lequel les Chrestiens tirent tous le premier *crayon* de leur forme de vivre » (p. 8) ; — dans ses *Exhortations :* « Ce ne sont que des

d'une langue aussi populaire que les *Exhortations* du P. Joseph. Même, ici et là, nous trouvons des expressions parfois identiques, souvent très semblables. C'est, en faveur de notre thèse, une forte preuve tirée du style.

Une autre marque encore plus particulière du style du P. Joseph est le grand nombre des jeux de mots dans lesquels cet écrivain se complaît. Nous l'avons déjà fait observer à l'article du *Discours de l'estat de tous les Princes Chrestiens*, où, non pas des *Exhortations* seules, mais des diverses *Œuvres spirituelles*, nous avons extrait de nombreux rapprochements de mots[1]. Ce sont évidemment les mêmes dispositions d'esprit qui ont produit ceux de la *Response à l'Advertissement*.

Croyant que l'auteur de l'*Advertissement* est Jean *Boucher*[2], l'auteur de la *Response* nous dit qu'« il faut se *boucher* le nez en passant sur ceste citerne infernale » ;

figures et petits *crayons* de nostre union avec Dieu » (Ms. 2 du Calvaire d'Angers, p. 949).

La *Response à l'Advertissement* qualifie l'auteur de l'*Admonitio* de « *barbouilleur d'enfer* » (p. 58). — Le P. Joseph, dans son *Exhortation* du 17 août 1635, dit aussi du diable qu'il « n'est attentif à autre chose qu'à nous *barbouiller* de ses fumees *d'enfer* ». (*Exhortations*, Ms. 4 du Calvaire d'Angers, p. 249). — Même Ms. 4, p. 431, nous lisons encore : « Nous allons nous *barbouiller* et faire peindre les joues par le *diable* qui met sa griffe sur nous », et, p. 466 : « Elle a mille impressions defigurantes dont le *diable la barbouille* ». — Ms. 16, p. 174 : « Ceste ame s'amuse à se *barbouiller* dans ses passions » et, p. 178 : « *Satan* ne laisse pas de la *barbouiller* de mille folles pensees ». — Ms. 2 du Calvaire d'Orléans, f° 261 r. : « Le diable a joué de son image, qui est nostre ame, la *barbouillant* tant qu'il peut ».

On pourra voir à l'Appendice X d'autres expressions communes à la *Response à l'Advertissement* et aux *Œuvres spirituelles* du P. Joseph.

[1] V. plus haut, pp. 75-78.

[2] Jean Boucher devait, le 21 mars 1626, donner à cette opinion un formel et public démenti dans sa *Defense contre l'imputation calomnieuse à luy faicte d'un libelle intitulé* Ad Christianissimum Regem

« il faut, comme Hercule, curer ceste *auge* et ceste *bauge* d'*Augee* » ; « après avoir *pensé* et *repensé* » ; « la fausseté dont elle est *precedee* et *procedee* » ; « son imprudence luy faict *imprimer* ce qu'il devroit *supprimer*, et sa precipitation *obmettre* ce qu'il devroit *mettre* » ; le roi d'Angleterre et les huguenots de France, s'ils ne sont de même créance, sont « du moins *accordans* en ce point de *discorder* à la vraie » ; « qui n'admirera la *prudence* ou plus tost la *providence* de Dieu » ? « les *doublons* d'Espagne luy ont faict jouer le *double* ». Ici l'auteur parle de « l'*estat* de nostre *Estat* » et là, du « portrait de nostre *Appelle* », dont il « *appelle* devant tous les Maistres de l'art ». « Si Dieu, dit-il ailleurs, avoit *enterré* aussi bien qu'*atterré* sainct Paul, quand il alloit en Damas » ; « ce n'est pas une question telle, qu'elle requiere que je m'arreste à y *consentir* ou *dissentir* » ; « l'Escriture *commande* et *recommande* de parler avec respect » ; « celuy par qui les Rois regnent, qui les *enthrosne* et *desthrosne*, quand et comment il luy plaist » ; « tous ceux qu'on a veus en son *infame* et *infamant* tableau » ; « les Peres par un commun *sentiment* et *consentement* enseignent » ; « le *mort* ne *mord* plus ». Notre écrivain oppose « la recompense des *services* » à « la punition des *desservices* », et, quand il refuse « de croire que l'aucteur de l'*Advertissement* soit *Eudemon*[1] », « c'est plus tost, dit-il, un *Cacodemon*, le plus noir de tous ceux de l'abisme[2] ».

Ludovicum XIII Admonitio, Tournay, 1626, in-4° (Bibl. nat. Lb[36] 2460).

[1] Au moment où fut écrite la *Response à l'Advertissement*, on disait déjà que l'auteur de l'*Admonitio* était Eudemon-Johannès ; mais le P. Joseph ne voulait pas le croire. Il pensait que c'était Jean Boucher, qui n'avait pas encore publié sa *Defense*. Il changera d'avis. (V. le *Mercure françois*, t. XI, p. 1059.)

[2] *La Response à l'Advertissement*, pp. 2-3, 3, 10 [18], 23 [15], 28, 40, 42, 44, 55, 58, 59, 64, 66-67, 75, 93, 97, 130, 133, 140.

Ainsi, comme l'auteur des *Œuvres spirituelles*, celui de la *Response à l'Advertissement* a le goût de l'équivoque, du calembour et de toutes sortes de jeux de mots. Nouveau côté par lequel le style de la *Response* trahit le P. Joseph.

Au sujet du *Discours* politique du P. Joseph *sur l'occurrence des affaires presentes*, nous avons remarqué, dans ses diverses *Œuvres spirituelles*, surtout dans ses *Exhortations*, de très nombreux proverbes [1].

L'auteur de la *Response à l'Advertissement* se rencontre avec celui des *Exhortations*, dans l'amour des proverbes, et quelquefois dans leur choix, comme dans la manière de les présenter : « Je m'en feusse aussi peu esmeu que le lyon pour le chien » ; « d'ordinaire, en la queue gist le venin » ; « *le proverbe commun qui dit :* Entre deux meures une verte, est souvent veritable » ; « *on dit en commun proverbe* que les battus payent l'amende » ; « l'on a verifié en ce point *le proverbe qui dit* que l'habit ne faict pas le Moyne » ; « qui compte sans son hoste, compte deux fois » ; « afin qu'on ne dise pas que je mets la charrue devant les bœufs » ; « veu que le plus difficile à escorcher de l'anguille est la queue » ; « en un mot, faictes-vous beste, le loup vous mangera [2] ».

[1] V. plus haut, pp. 129-132.

[2] *La Response à l'Advertissement,* Dedicace, pp. 48, 56, 68, 70, 72, 73-74, 80, 118. — « *Je mets la charrue devant les bœufs* » et « *Faictes-vous beste, le loup vous mangera* », ces deux proverbes se trouvent dans les *Exhortations* du P. Joseph. — Notez qu'ici et là c'est la même manière d'annoncer les proverbes : « *Le commun proverbe dit* »; « *on dit en commun proverbe* » (V. plus haut, p. 131).

Nous avons déjà eu l'occasion, à l'article du *Discours de l'estat de tous les Princes Chrestiens* (V. plus haut, p. 74), de constater le goût du P. Joseph pour les étymologies. Nous en avons une dans sa *Response à l'Advertissement :* « Il suffit de conclure, en ce qui

Voilà donc bien constaté dans la *Response à l'Advertissement* le triple goût du P. Joseph pour le style familier, pour les jeux de mots, pour les proverbes.

Avec ces habitudes de langage, la *Response* reproduit certaines comparaisons très particulières des *Œuvres spirituelles* du P. Joseph, qui n'ont certainement pu être rééditées que par celui qui les avait rencontrées le premier.

La *Response à l'Advertissement* dit qu' « un chef qui ne peut d'ordinaire donner à ses soldats autre solde que la picoree, ne peut pas les retenir en sorte, après la bride qu'il leur a laschee, que, *comme chevaux eschappez,* ils ne se portent à toutes licences et desbordemens[1]. » Ces « *chevaux eschappez* », nous les avons vus plusieurs fois dans les *Œuvres spirituelles* du P. Joseph, notamment dans son *Introduction à la Vie spirituelle,* où il est dit que « l'ame manque en la vie purgative, si elle donne licence à ses passions de ressembler à des *chevaux eschap-*

regarde ces quatre personnes, que j'ay proprement comparees aux quatre vertus *cardinales*, que, comme la terre se soutient sur ses *gonds* et l'estre moral de l'homme sur ces quatre vertus, ainsy le Roy se repose-t-il sur ces quatre personnes du plus grand faix de son Estat » (p. 129). — *Cardinales, gonds :* c'est une étymologie que le P. Joseph nous donne de même dans ses *Exhortations :* « Ce mot *cardinal*, dit-il, est derivé du latin *cardo*, qui signifie un *gond.* » Cette étymologie se trouve au Ms. 3 du Calvaire d'Angers, fo 479 v. — Les étymologies se rencontrent souvent dans les *Œuvres spirituelles* du P. Joseph. Les *Exhortations* nous en présentent *passim*, avons-nous dit plus haut, p. 74, note 3, c'est-à-dire : Mss. du Calvaire d'Angers : Ms. 2, pp. 81, 149, 183, 247, 365, 584, 666, 675, 772, fos 61 v., 106 r., 19" v. ; — Ms. 3, fos 5 v., 151 r., 383 r. ; — Ms. 4, pp. 335, 372, 374, 518 ; — Ms. 7, pp. 64, 204, 292, 435, 594, 629, 659, 694, 705, 962, 1020 ; — Ms. 16, fos 33 v. 49 v., 55 v., 74 r., 476 r., 492 r., etc.

[1] *La Response à l'Advertissement,* p. 64.

pez » ; où les passions effrénées sont présentées tantôt « comme *chevaux en la lasciveté de leur concupiscence* », et tantôt « s'entrebattans, ainsy que des *chevaux sans Maistres, sans bride et retenue*[1] ».

Il y a, chez le P. Joseph, une comparaison très originale, qu'il a employée au moins cinq fois dans ses *Œuvres spirituelles*, c'est celle d'un « *sac mouillé* ». En effet, nous lisons dans son *Introduction à la Vie spirituelle :* « A plusieurs ce moyen pourroit estre dommageable, lesquels *s'en serviroient comme d'un sac mouillé, pour couvrir* à eux-mesmes leurs imperfections[2] » ; — et dans ses *Exhortations :* « Celles qui *se* veulent *servir* de ce traict par orgueil *comme d'un sac mouillé, pour cacher* leurs fautes, la Superieure le leur doit defendre » ; « ceste ame *se sert* de ces choses *comme d'un sac mouillé, pour couvrir* son orgueil » ; « on les *couvre* de ce traict unitif *comme d'un sac mouillé, afin de cacher* et de fomenter leur orgueil et leurs imperfections » ; « l'ame voit que le repos de l'amour positif est trop oisif, qu'elle s'endort là *comme dans un sac mouillé*[3] ».

Eh bien, la même image reparaît dans la *Response à l'Advertissement :* « Beaucoup, y est-il dit, se pensent excuser, qui, *se couvrans d'un sac mouillé,* s'accusent davantage[4]. »

A nos yeux, ce « *sac mouillé* » a la plus grande valeur démonstrative. Plus les idées auxquelles il a été appliqué

[1] *Introduction à la Vie spirituelle,* pp. 152, 149, 383.

[2] *Introduction à la Vie spirituelle,* p. 513.

[3] *Exhortations,* Mss. du Calvaire d'Angers : Ms. 2, p. 38'; Ms. 7, pp. 405, 535 ; Ms. 16, p. 24".

[4] *La Response à l'Advertissement,* p. 8 [16].

sont différentes, plus il est clair que c'est un même écrivain qui l'a tiré de son imagination[1].

Mais ce ne sont pas seulement quelques expressions, quelques images particulières du P. Joseph que nous voyons transportées de ses *Œuvres spirituelles* dans la *Response à l'Advertissement*. Ce discours tout politique nous montre en son auteur l'âme d'un religieux tel que nous connaissons notre Capucin, nous voulons dire les habitudes, la doctrine, les vues du directeur spirituel, de l'écrivain mystique.

Le confesseur et le directeur spirituel nous livrent leurs habitudes d'esprit, lorsque, dans la *Response à l'Advertissement,* l'un et l'autre nous font observer que « Dieu, toutes fois et quantes que le pecheur se convertit à luy, luy ouvre les bras, donne le baiser de paix et luy depart des faveurs pour le convier de perseverer en sa grace » ; que « David, quoyqu'il eust pardonné à Absalon la coulpe

[1] Notons encore un rapprochement assez curieux entre cette *Response à l'Advertissement* et les *Exhortations* du P. Joseph. Le P. Joseph, qui aime à introduire des dialogues dans ses conférences à ses religieuses, a souvent l'occasion de proposer des objections. Or, il a une manière presque uniforme de les annoncer. « *Ah! mais* quelquefois Dieu delaisse !... *Ah! mais* cela est bien difficile !... » « *Ah! mais* » revient ainsi très souvent. — Eh bien, la *Response* nous présente un dialogue, une objection et un « *Ah! mais* », comme les aime le P. Joseph. Nous y lisons en effet : « Que peut et doit faire la France pour se garantir d'un monstre si insatiable, sinon de s'unir avec ceux qui, pour courre le mesme peril qu'elle, sont par leur propre interest obligez à une commune defense. — *Ah! mais* ils sont heretiques, ennemis de Dieu et de l'Eglise, avec qui par consequent il ne faut faire nulle alliance, sans encourir l'indignation et la punition de Dieu, ainsy que je le collige des paroles de notre Docteur. — Monsieur mon amy, nous ne les avons pas faicts tels... » (p. 32.)

de sa faute, ne laissa pas de luy infliger pour peine la privation de sa presence pour trois ans » ; qu' « une conscience bien nette peut non plus porter le moindre scrupule qu'un enfant une meule de moulin [1] ».

L'auteur de la *Response* trahit mieux encore le confesseur et le directeur, quand il fait cette observation dont l'ironie finale ne détruit en rien la valeur démonstrative en ce qui concerne notre thèse : « Le Roy Catholique, Philippe II, nous dit-il, par l'advis de son Conseil de conscience, eslargissant la sienne un peu plus qu'il ne devoit, au lieu de suivre au pied de la lettre l'ordonnance et derniere volonté de l'Empereur son pere, par laquelle, en se deschargeant sur luy, il le chargeoit de restituer tout ce qu'il detenoit injustement, observa volontiers ces deux premieres parties de la Penitence, à sçavoir la contrition et la confession ; mais pour la derniere, sans laquelle les deux autres sont nulles, il en obtint dispense de ce consciencieux Conseil, lequel la luy accorda aussi volontiers que le confesseur le plus indulgent feroit l'absolution de la moindre peccadille, se fondant peut-estre sur ce que, s'il luy eust fallu rendre tout ce qu'il possedoit en ce genre, il luy fust peu resté, et que, son Conseil estant composé du nombre qu'il estoit, plusieurs seroient plus solvables de payer pour luy en l'autre monde, que non pas luy seul en celuy-cy [2]. »

Nous rencontrons dans la *Response à l'Advertissement* plus d'une considération qui serait parfaitement à sa place dans un traité de spiritualité; celle-ci par exemple : « Dieu ne retarde ses graces bien souvent que pour en rendre le desir plus ardent et la reconnoissance d'autant plus

[1] *La Response à l'Advertissement*, pp. 90, 102, 112.
[2] *La Response à l'Advertissement*, p. 112.

grande, que l'attente semble plus languir en nous et devenir moins forte[1] » ; — cette autre de même : « Dieu, qui ne permet les difficultez naistre en quelque affaire que pour, en les surmontant, faire esclater davantage sa gloire, conduisit ce pieux dessein à sa perfection, afin qu'il en fust d'autant plus reconneu le restaurateur que les hommes y avoient plus apporté d'obstacles[2]. » Combien ce langage est semblable à celui que le P. Joseph tenait un jour à ses religieuses : « J'admire, leur disait-il, la bonté de Dieu, qu'il ait choisy de pauvres filles foibles et imparfaictes pour rendre tesmoignage de sa Croix et de sa Resurrection, et qu'il semble ne permettre leurs chutes de fragilité que pour les relever avec plus de gloire de sa part, et, de la leur, humilité et reconnoissance de leur neant[3]. »

L'auteur de la *Response* ne néglige pas la vie des saints. Il nous dit que « la robe de saincte Ursule couvre les onze mille Vierges qu'elle a associees à la gloire de son martyre[4] ». Il cite des traits beaucoup moins connus ; il nous apprend que « ceste infame pecheresse Marie Ægyptienne, avant sa conversion, tant plus s'efforçoit de vouloir entrer en un temple, et plus l'image de la Vierge qui estoit au dessus de la porte, en la repoussant rudement, luy en interdisoit l'entree, jusques à ce qu'ayant faict vœu de changer de vie, elle s'y sentit admettre doucement[5] ». Cette fois encore, et d'une manière non moins notable ni moins démonstrative, la *Response* se rencontre avec les *Œuvres spirituelles* du P. Joseph, où il est également question de « saincte Marie Ægyptienne, qui avoit mené

[1] *La Response à l'Advertissement*, p. 104.
[2] *La Response à l'Advertissement*, p. 84.
[3] *Exhortations*, Ms. 4 du Calvaire d'Angers, p. 294.
[4] *La Response à l'Advertissement*, p. 117.
[5] *La Response à l'Advertissement*, p. 8 [16].

une si mauvaise vie auparavant d'estre convertie à Dieu[1] ».

Dans le portrait du cardinal de la Rochefoucauld et dans celui du cardinal de Richelieu que nous donne la *Response*, combien d'idées, d'expressions, ne voyons-nous pas, très ecclésiastiques, dignes même de prendre place en un traité de spiritualité ! Notre auteur nous dit « de Monsieur le Cardinal de la Rochefoucauld que la grandeur de sa vertu, autant et plus que celle de sa Maison, a eslevé au Cardinalat, que Rome l'a veu avec telle admiration que, si elle ne l'a mis au rang des subjects papables[2] à cause du peché originel, elle l'a reputé pour canonisable, tant sa temperance aux plaisirs mesmes qui, pour estre les plus innocens, doivent estre les plus permis, le rend rigoureux à soy-mesme ; en sorte que sa vie est non seulement exempte de reprehension, ains digne de servir d'exemple à ceux qui aspirent à la perfection. Au reste, sçachant que l'ame a le droit d'aisnesse sur le corps et que chercher premierement le royaume de Dieu et sa justice est adjouster à la condition humaine tout ce qui pourroit luy defaillir, il tesmoigne en toutes ses actions faire plus tost la cour à Magdeleine qu'à Marthe, preferant la vie contemplative à l'action[3] ».

Chez le cardinal de Richelieu, la *Response* loue le « zele envers les ames qui luy estoient commises », zèle « qu'il a faict paroistre par l'*Instruction du Chrestien* ». Ce grand homme, « si quelques-uns se sont autrefois imaginé que les Anges eussent des corps, mais si rares et deliez qu'ils sont comme imperceptibles, semble aujourd'huy avan-

[1] *Petits Traictez*, Ms. 2 du Calvaire d'Orléans, f° 417 r.

[2] Cf. *Le Catholique d'Estat* (*R.*, p. 149).

[3] *La Response à l'Advertissement*, p. 125.

tageusement renouveller cet erreur, n'y ayant nul qui ne juge que la nature ne luy en a donné un si flouet et delicat tel qu'est le sien, que pour faire agir plus fortement et plus noblement son esprit, qui, aiguisé de ces pures intelligences qui par un mutuel regard s'entendent, conçoit et enfante en un instant ce dont, au jugement des plus spirituels, la seule nature Angelique est capable ». « Si on me demande, dit l'auteur, ce qui luy revient de ces rares et singuliers dons, qui le mettent hors du pair, et de la categorie des ames, je ne respondray avec verité rien autre chose que ce qu'il faict ressemble au flambeau qui, pour esclairer à autruy, se consume luy-mesme, attendu que, l'Estat recueillant le fruict de ses travaux et de ses veilles, il ne faict que ruiner le peu de santé qu'il a, que quelquefois il la reduit à tel poinct que, comme une hostie immolee pour le salut public, il ne luy reste que la langue, qui neantmoins vaut tout le corps, puisqu'elle sert d'oracle infaillible à la France[1]. »

Voilà ce que M. Geley a appelé « un dithyrambe presque séraphique[2] ». M. Geley ne pouvait mieux dire.

[1] *La Response à l'Advertissement*, pp. 125-127. Aux pp. 107-108 de cette même *Response,* nous lisons : « Nos Rois Très Chrestiens, recueillans le Royaume de leurs Ancestres, non tel qu'il estoit du temps de Charlemagne, ains comme il se comporte depuis quelque temps, se contentent de le maintenir en l'estat qu'ils le trouvent, *sçachans bien que ce n'est pas moins de gloire aux Princes de conserver que d'acquerir.* » — Cette observation finale se rencontre dans l'*Introduction à la Vie spirituelle*, où, p. 267, le P. Joseph rappelle, d'après l'empereur Auguste, qu'Alexandre « sembloit n'avoir pas bien *sceu* ce secret d'Estat, *qu'il n'y a moins* de peine et *de gloire à conserver qu'à acquerir* ». — Cette rencontre ne nous a pas paru indifférente à notre thèse.

L'auteur de la *Response* parle du « retour de Matines » (p. 6). — Cette pensée ne saurait guère être que celle d'un religieux.

[2] L. Geley, *Fancan et la politique de Richelieu,* p. 190.

Mais comment a-t-il pu croire que ce « dithyrambe séraphique » était sorti du cœur et de la plume de Fancan, de ce prêtre ami des huguenots, comme il l'a reconnu lui-même, de ce « méchant homme », de ce « sectateur du diable », comme l'appelait Richelieu en 1627[1]? » Ni M. Geley, ni personne, que nous sachions, n'a jamais attribué à Fancan le moindre écrit de spiritualité. Au contraire, le P. Joseph en a composé de nombreux et de beaux. Même en 1625, il venait à peine de terminer son livre de la *Perfection Seraphique*. Il pouvait donc, sans changer de ton ni de style, écrire un dithyrambe, comme dit M. Geley, « séraphique », en l'honneur du cardinal de Richelieu.

Cette fois encore, c'est avec le précieux concours de notre adversaire que nous aurons achevé notre démonstration. Rien ne pouvait nous arriver de plus heureux.

II

Si, comme nous l'avons dit dans notre Préface, le P. Joseph aimait à reprendre souvent les mêmes sujets de mysticité, c'était ordinairement pour les transformer au gré d'une ardente et profonde conviction, qui, désireuse, impatiente de se communiquer, ne trouvait jamais avoir assez de moyens de se répandre; mais c'était aussi quelquefois pour résumer ses leçons à la manière du

[1] *Memoires de Richelieu* (coll. Michaud et Poujoulat, t. XXI, p. 452).

professeur qui, après avoir donné à son enseignement toute l'ampleur qu'il comporte, a besoin de le réduire à son expression la plus simple et la plus concise, pour l'introduire et l'imprimer plus sûrement encore dans l'âme de ses auditeurs.

Le P. Joseph n'apportait pas moins de zèle à convertir les esprits à ses idées politiques qu'à gagner les âmes aux vérités de la foi. Pour lui, du reste, la politique n'était qu'une nouvelle forme d'apostolat et l'on a pu voir quelle place occupait l'intérêt religieux dans les préoccupations de l'auteur du *Discours sur les affaires de la Valteline et des Grisons*, du *Catholique d'Estat* et de la *Response à l'Advertissement*. Car enfin, sans parler des observations ou des exhortations qui, de temps à autre, y ont échappé à l'ancien missionnaire, c'était au nom de Dieu et de l'Église qu'il faisait voir dans le respect dû au roi, une obligation essentielle de la loi religieuse elle-même, et c'était pour mieux éclairer les Chrétiens sur leurs devoirs politiques qu'il mettait les Français en garde contre les déclamations d'une prétendue théologie non moins mensongère que violente. D'ailleurs, sur le nouveau théâtre où la Providence demandait au P. Joseph d'exercer son zèle sacerdotal, il était évident qu'il rencontrerait plus de difficultés que jamais, rien n'étant aussi rare qu'une conversion politique. Il était donc très naturel qu'il y transportât tous ses moyens d'action.

C'est pourquoi, après avoir publié la *Response à l'Advertissement* et le *Catholique d'Estat ;* après y avoir développé dans la mesure qu'il jugeait convenable sa réfutation de l'*Admonitio*, il voulut en résumer au moins la plus grande partie dans un abrégé aussi vigoureux que succinct, où l'argumentation tirerait une nouvelle force

de sa brièveté même, où les faits, plus rapprochés et plus serrés entre eux, produiraient comme un faisceau que rien ne pourrait rompre. Du reste, il comprimerait, autant qu'il serait en lui, tout mouvement passionné d'enthousiasme ou d'indignation. Tel était bien, croyons-nous, le but que s'était proposé notre écrivain, lorsqu'il fit paraître l'*Advertissement à tous les Estats de l'Europe touchant les maximes fondamentales du gouvernement et des desseins des Espagnols* [1].

Cet *Advertissement* est un tout petit opuscule, formé d'un avis *Au lecteur* et de quinze propositions que l'auteur a appelées *Propositions de la pluspart des Estats de l'Europe* [2].

La première édition de ce pamphlet est anonyme. La seconde porte le nom du sieur du Ferrier. Elle ne le porterait pas, que nous n'hésiterions pas davantage à voir en l'auteur de l'*Advertissement à tous les Estats de l'Europe* celui du *Catholique d'Estat.*

Cet auteur dit bien qu'aux calomnies des ennemis de la France il n'a « jusques icy opposé que le mespris et le silence ». Mais s'il parlait ainsi, c'est que d'un côté l'*Advertissement,* paru en 1625, avait dû suivre de très près le *Catholique d'Estat* paru au mois d'octobre de cette même année, et que d'un autre côté il n'était précisément que

[1] L'*Advertissement à tous les Estats de l'Europe* a eu deux éditions. La première, sans nom d'auteur ni d'imprimeur, est de Paris, MDCXXV. La Bibliothèque nationale en a un exemplaire (Lb[36] 2390) où, à la suite du titre, est écrit à la main : *Par du Ferrier.* — La seconde édition porte imprimé : *Par le sieur du Ferrier,* Paris, Bouillerot, MDCXXVI (Lb[36] 2390 A).

[2] Dans la première édition, l'avis *Au lecteur* est de 14 pages et les *Propositions* en comprennent 16.

le résumé de la thèse soutenue par ce pamphlet contre la politique espagnole.

En effet, il n'est aucune des quinze *Propositions de la pluspart des Estats de l'Europe* qui ne soit très clairement tirée du *Catholique d'Estat*[1].

[1] Voici ces *Propositions :*

1° *Les Espagnols ne cessent jamais de conquerir;*

2° *Ils commencent toutes leurs conquestes par practiques et menees couvertes que leurs Ministres font dans les Estats qu'ils veulent envahir;*

3° *Ils entreprennent plus hardiment sur les Catholiques que sur les Heretiques;*

4° *Ils laissent en repos les Mahometans pour entreprendre sur les Estats de la Chrestienté;*

5° *Ils se servent tousjours du pretexte de la Religion, suivant le precepte de Machiavel;*

6° *Ils entreprennent sur le Pape tant au spirituel qu'au temporel, aussi hardiment que contre les autres Princes de l'Europe;*

7° *Ils ont les mesmes maux en leur gouvernement, et beaucoup plus grands, que les autres Estats;*

8° *Quand ils font du bien à quelques-uns dans les Estats, ce n'est pas par l'amour qu'ils leur portent; mais pour se servir d'eux comme de traistres à perdre l'Estat;*

9° *L'humeur des Espagnols est insupportable à toutes les nations de l'Europe;*

10° *Quand ils donnent du secours à quelques peuples en leurs necessitez, c'est à dessein de les opprimer;*

11° *Quand ils ont paix et alliance avec quelques-uns, c'est pour pouvoir mieux dresser des intelligences en leurs Estats;*

12° *Ils ont le dessein de devenir Monarques de tout le monde;*

13° *Chasque Prince Chrestien est obligé à Dieu en conscience sous peine de peché mortel, de s'opposer à tous ceux qui veulent destruire son Estat, de la conservation duquel il est responsable à Dieu par le jurement qu'il en a facit ès mains de l'Eglise en son sacre;*

14° *Celuy qui veut estre Monarque universel et avoir la Sei-*

Non moins que l'objet même de ces quinze *Propositions,* la manière nette, précise, brève, d'en résumer la démonstration, est concluante en faveur de notre thèse. « Toutes ces propositions, dit-on, ont une necessité infaillible : 1. en la verité de l'Histoire ; 2. en la Politique ; 3. en la Theologie, chascune en son endroit. » Or l'histoire, la politique et la théologie, ce sont bien là les trois sources où l'auteur du *Catholique d'Estat* a puisé les preuves de sa thèse. Telle est bien aussi sa manière de dire : « C'est l'histoire, la loy de nature, le droict des gens, l'ordre de l'Univers qui font ce decret parmy toutes les nations de la terre[1]. »

A propos de la huitième *Proposition :* « Les preuves de cela, dit l'*Advertissement,* sont indubitables, et le sens commun en est un perpetuel commentaire. » Il dit au sujet de la treizième : « Si quelqu'un en doute, il doit estre tenu pour traistre à sa patrie ; » et pour la quatorzième : « Qui doute de cette verité, n'a point de sentiment et renonce au sens commun. » Cette absence d'explications suppose évidemment qu'il y en a eu qui ont été données ailleurs ; et, de même que le lecteur ne comprendrait pas l'*Advertissement* sans le *Catholique d'Estat,* de même aussi l'auteur n'aurait pas écrit l'un sans l'autre.

Du reste, l'auteur des *Propositions* n'est pas toujours aussi sobre de commentaires. Or, ceux qu'il donne, de

gneurie de l'Europe, proteste par ce dessein là publiquement..... qu'il procure et recherche par toutes voies possibles.... que toutes les dominations autres que la sienne soient destruites;

15° *Tous les subjects, de quelque Prince ou quelque Estat qu'ils soient, soit Monarchie, soit Republique, doivent, sous peine de peché mortel, desirer la conservation des Estats et des Princes sous lesquels Dieu les a faict naistre.*

[1] *Recueil,* p. 154. — Cf. *La Response à l'Advertissement,* p. 95.

même que les considérations générales de l'avis *Au Lecteur*, confirment d'une façon très sensible la thèse de l'identité de l'auteur de l'*Advertissement* et de celui du *Catholique d'Estat*.

L'auteur de l'*Advertissement* défend le *Catholique d'Estat* comme généralement on ne fait pas le livre d'autrui : « Il est à esperer, dit-il, que doresnavant il ne se trouvera pas de gens si abominables parmy nous qu'ils osent reprocher à un homme qu'il est *Catholique d'Estat*, ou *Bon François*, ou *Catholique de Cour*, ou *Catholique de Palais*. Les livres sont encore imprimez, où l'on peut lire pour reproche : *Statianorum Secta, la secte de ceux qui aiment l'Estat*. On a ouy courir par les rues les reproches de *Cardinal d'Estat*, de maniere que doresnavant on pourroit craindre que ce ne fust une heresie que *Conseiller d'Estat*, *Secretaire d'Estat* et *Roy amateur de l'Estat*. Ceux qui blasment ce tiltre — du *Catholique d'Estat* — craignans qu'il ne soit de quelque Machiaveliste, se peuvent desabuser, quand il leur plaira. L'aucteur du tiltre, *comme je sçay très bien*, n'a jamais pretendu autre chose que de montrer simplement qu'il ne se peut pas qu'un homme soit bon Catholique sans aimer le bien de l'Estat. Je le lis ainsy dans son escrit, pp. 7, 19 et 20 ; et si ceux qui ont leu de bon cœur les livres contre le Roy et qui les ont louez à leurs amis n'eussent pas faict conscience de lire la response du Roy, il y a apparence qu'ils se fussent payez de raisons[1]. » Une défense aussi ardente et aussi convaincue ne s'explique bien que par l'intérêt personnel et l'on sent que dans le *Catholique d'Estat* l'auteur de l'*Advertissement* défend son œuvre propre. Il ne croit pouvoir faire

[1] *L'Advertissement*, Au Lecteur.

suffisamment l'apologie du titre et de la doctrine du livre. Un peu plus loin, revenant sur le même sujet, il le reprend ainsi : « Quand les hypocrites qui servent aux estrangers contre le Roy blasment les plus grands Ministres d'Estat comme *Catholiques d'Estat*, il est raisonnable que les gens de bien tesmoignent que ce tiltre est glorieux, à la honte de ceux qui ne le haïssent que de la peur qu'ils ont de devenir eux-mesmes *Catholiques d'Estat* et bien affectionnez. Chascun a veu venir du Pays Bas un livre intitulé *Christiano-politicus*, et des Theologiens Catholiques en sont les aucteurs. Je voudrois bien sçavoir s'il y a plus de mal à dire *Catholique d'Estat* qu'à dire *Chrestien Politique*, et si ce n'est pas une mesme chose de dire le *Politique Chrestien* et de dire l'*Homme d'Estat Catholique*. Car qu'est-ce autre chose : *Catholique d'Estat* que l'*Homme d'Estat Catholique*[1] ? » Cette insistance a une signification qui ne peut échapper à personne.

Presque tous les faits historiques mentionnés par l'*Advertissement* à l'appui de sa thèse avaient déjà été mis en avant par le *Catholique d'Estat* : la détention de nos provinces d'Italie, du duché de Milan, du royaume de Naples, du royaume de Sicile ; la conquête des Indes accomplie sous prétexte de trafic et de religion ; l'invasion du Portugal ; le rétablissement du mahométan Muleassein à Tunis ; le pillage sacrilège de Rome ; la guerre de Philippe II à Henri III son beau-frère ; les injustices de Ferdinand le Catholique enlevant Naples à Louis XII, Perpignan à Charles VIII et la Navarre à sa propre nièce, etc.

Chaque écrivain, avons-nous dit souvent déjà, a son

[1] *L'Advertissement*, Au Lecteur.

vocabulaire particulier, c'est-à-dire un ensemble de termes ou d'expressions qu'il ramène plus volontiers sous sa plume. Ce vocabulaire préféré est manifestement le même pour l'auteur de l'*Advertissement* et pour celui du *Catholique d'Estat.* Chez l'un comme chez l'autre nous trouvons les *brigues,* les *practiques,* les *menees,* les *impietez,* les *rages,* les *furies,* les *livres infames,* les *pieces execrables,* les *artifices espouvantables,* les *gens abominables, hypocrites,* les *maudites calomnies,* les *entreprises hardies,* les *faux tiltres,* les plus *infames impies.* Chez l'un comme chez l'autre, les écrivains espagnols « *descrient, deschirent* » le Roi Très Chrétien, « *desbauchent* les peuples, l'Estat, *sous espece de pieté* ». Pour l'un comme pour l'autre, l'Espagnol est « *le dernier venu* » des peuples catholiques. L'un et l'autre nous apprennent que « *les fers sont au feu* », qu'il s'agisse de la répression des calomnies espagnoles ou des pratiques de l'étranger pour le succès des huguenots. D'après l'*Advertissement,* si Philippe II rechercha la paix avec la reine Élisabeth, « *ce n'estoit que pour l'endormir* ». D'après le *Catholique d'Estat,* si le vice-roi de Naples fit trève avec le Pape, « *c'estoit pour l'endormir* et pour le surprendre ». L'*Advertissement* s'indigne « de voir que le mot d'*Estat* soit odieux à ceux qui en vivent et qui, sans l'Estat, n'auroient ny biens *ny honneurs ny dignitez,* ny personne au monde qu'ils osassent advouer pour parens ou pour amis, s'ils n'avoient trouvé dans l'amour de l'Estat quelque soulagement à la bassesse et à l'*infamie de leur fortune*[1] ». Le *Catholique d'Estat* s'étonne qu'un maître « se laisse voler, trahir et vendre laschement par ceux qu'il a eslevez *en honneurs et en dignitez* et qu'il

[1] *L'Advertissement,* Au lecteur. — Cf. *Le Catholique d'Estat,* p. 111.

a tirez de la poudre de la terre et de l'*infamie de leur condition* ». Si l'on en croit l'*Advertissement,* « les *Mysteres politiques* sont *venus de l'eschole* que l'Escriture Saincte appelle les mysteres et les profondeurs du diable ». Le *Catholique d'Estat* ne doute pas que l'*Admonitio* ne soit « *venue* du mesme pays, *de la mesme eschole* » que les *Mysteres politiques*. Dans l'*Advertissement*, nous voyons que l'évêque de Bâle craignait beaucoup que la Maison d'Autriche ne « *tirast Jesus Christ hors de son throsne* ». « N'est-ce pas, dit le *Catholique d'Estat* à l'Espagnol, *abattre Nostre Seigneur Jesus Christ de son throsne,* en tant qu'en vous est de vouloir que les Estats ne puissent estre creus Catholiques qu'en s'assubjettissant aux princes qu'il vous plaira[1]. » En tout cela nous trouvons à la fois trop de ressemblances et trop de différences pour l'attribuer soit au hasard, soit à l'imitation, et nous ne pouvons y voir que le libre mouvement d'un même esprit qui reprend et modifie à son gré ses expressions comme ses pensées.

Donc, à l'appui de la même thèse, nos deux écrits apportent les mêmes propositions, les mêmes faits historiques, le tout présenté dans un style d'une frappante unité. Donc l'auteur est bien aussi le même, et l'*Advertissement* a pu, comme cela a eu lieu à la seconde édition, prendre le nom du sieur du Ferrier au même titre que le *Catholique d'Estat* l'avait fait avant lui.

Qui est cet auteur de l'*Advertissement* et du *Catholique d'Estat?* Ce n'est pas Jérémie Ferrier. C'est le P. Joseph.

[1] *L'Advertissement,* Au lecteur; 1re Proposition. — Cf. *Le Catholique d'Estat,* pp. 98, 109.

Ce n'est pas Ferrier, c'est le P. Joseph qui, usant à l'occasion du vocabulaire gaulois, n'a peur ni des « *pauvres gueux* », ni des « *mots de gueule* » et qui, se complaisant toujours dans les comparaisons familières, ose comparer les gouverneurs espagnols à des « *mouches maigres*[1] » et trouve, à propos des écrivains qui attaquent le titre du *Catholique d'Estat* sans en détruire la doctrine, cette image aussi juste que simple : « Ceux, dit-il, qui ne poinctent leur canon que contre les girouettes, monstrent bien qu'ils n'ont pas de quoy pour le corps du logis. »

Ce n'est pas Ferrier, c'est le P. Joseph, auteur du *Discours sur les affaires de la Valteline et des Grisons*, qui, ayant dit une première fois : « On connoist aujourd'huy partout que *la pieté et la Religion servent de masques et de faux visages* qu'on prend afin de parvenir à l'usurpation des Estats[2] », fait ici la même remarque en des termes très semblables : « Les Espagnols *se servent* toujours *du pretexte de Religion*, suivant le precepte de Machiavel; on le reconnoist aussi bien à Rome qu'à Paris, et les Italiens comme les François disent que le *masque* est levé et qu'il y a desjà longtemps que l'on voit à travers de ce *faux visage*[3] ». C'est lui qui, dans l'*Advertissement*, comme dans le *Discours sur les affaires de la Valteline et des Grisons*, n'a qu'une même façon d'exprimer la plainte des

[1] Ce sont les « *sangsues* » du *Discours sur les affaires de la Valteline et des Grisons.*

[2] *Discours sur les affaires de la Valteline et des Grisons* (*Merc. fr.*, t. XI, p. 128).

[3] *L'Advertissement*, 5e Proposition. — Cf. *Exhortations* : « Dessous ce beau voile est cachee la laideur du propre amour, comme au dessous d'un *masque* bien peinturé l'on voit paroistre des yeux hideux de quelque laid *visage.* » (Ms. 2 du Calvaire d'Orléans, f° 491 r.)

Italiens opprimés par les Espagnols, puisque, d'après le *Discours*, les Siciliens « *crient jusques au ciel* que le duc d'Ossune a laissé la miserable Sicile desolee et destruite[1] », et que, d'après l'*Advertissement*, « Sicile, Naples et Milan *crient pour cela jusques au ciel*[2] ».

Ce n'est pas Ferrier, c'est le P. Joseph qui, pour avoir vu les choses de près dans ses voyages de 1616-1617 et de 1625, pouvait affirmer que, « quand on distingue dans Rome les Cardinaux capables d'affaires et qui s'adonnent à servir la Chrestienté en la direction et maniement des plus importantes occurrences, d'avec ceux qui menent une vie retiree », on dit « *un Cardinale Statista*, sans aucun scrupule ny scandale[3] ».

Ce n'est pas Ferrier, c'est le P. Joseph, le religieux qui avait tant espéré et si généreusement préparé la croisade contre le Turc, qui l'aurait définitivement organisée sans l'opposition de l'Espagnol, c'est lui qui exprime ainsi ses regrets et ses vœux : « Je demeure d'accord qu'il seroit à desirer que les escrits où il est parlé des Rois et de leurs Estats, n'eussent jamais veu le jour. Chascun devroit se tenir en respect et en reverence à l'endroit des puissances establies de Dieu, et il y auroit bien plus d'honneur et de plaisir à s'adonner à descrire leurs actions heroïques, leurs journees et leurs conquestes sur les Turcs et sur les infidelles, que de descrier — *descrire, descrier*, toujours des jeux de mots ! — les practiques et les complots de leurs mauvais serviteurs pour essayer d'envahir, dans le cœur de la Chrestienté — ainsi le P. Joseph appelait la France, nous le savons — le bien de leurs amis, de leurs

[1] *Discours sur les affaires de la Valteline et des Grisons* (*Merc. fr.*, t. XI, p. 115).

[2] *L'Advertissement*, 7e Proposition.

[3] *L'Advertissement*, Au Lecteur.

alliez, de leurs voisins, et, puisqu'ils sont tous Princes Chrestiens, de leurs freres [1]. »

Enfin ce n'est pas Ferrier, c'est le P. Joseph seul, qui a pu écrire cette profession de foi du Catholique Romain : « Dans l'Eglise il n'y a point de glorieux nom pour estre sauvé que celuy de *Catholique Romain*, parce que c'est l'adveu et la profession publique qu'un Chrestien doit faire d'estre membre de l'Eglise hors laquelle il n'y a point de salut. C'est une particuliere et expresse renonciation qu'il faict à toutes les sectes qui sont dans la Chrestienté, protestant qu'il n'est adherent à pas une communion de toutes celles qui se disent Chrestiennes, si ce n'est à celle-là seulement qui a le Chef visible de l'Eglise, qui est fondee sur la pierre inebranlable, qui sans interruption depuis les Apostres jusques à nous retient la Hierarchie ecclesiastique, qui est le lien indissoluble des peuples et des Evesques, sous un seul *Chef ministeriel*, qui est le Pape, pour estre eternellement unie à Nostre Seigneur Jesus Christ, qui en est le Chef essentiel, le seul Sauveur, Redempteur, qui est benit eternellement [2]. »

Il y a dans cette déclaration un profond amour de l'Église, qui ne nous semble nullement vraisemblable chez un ancien protestant dont la conversion, demeurée douteuse toute sa vie, eut, au moment de sa mort, besoin d'être confirmée par une solennelle profession de foi catholique.

Au contraire, elle est toute naturelle de la part du P. Joseph qui, dans son *Explication Mystique de la Regle de S. François*, a, par une enthousiaste protestation, manifesté envers la hiérarchie ecclésiastique la sou

[1] *L'Advertissement*, Au Lecteur.

[2] *L'Advertissement*, Au Lecteur.

mission la plus aveugle et le plus parfait dévouement à son autorité [1].

Elle est si bien du P. Joseph, que dans cette même *Explication Mystique* il a exposé une doctrine identique dans des termes très semblables : « Comme il convenoit, dit-il, que l'Eglise subsistast pour tousjours en l'unité d'un chef visible, selon que nous n'avons qu'un Dieu et une foy ; de mesme il estoit à propos que les autres Apostres preschassent la Loy nouvelle sans restriction de leurs limites jusques aux derniers confins de la terre, demeurans neantmoins liez estroitement à la communion et à l'unité de celuy que Jesus avoit estably en leur presence pour le fondement *ministeriel* de son edifice très ferme [2]. »

Que si l'on nous objecte que la doctrine de l'*Advertissement* n'a pas dans son expression toute la justesse désirable, nous ferons remarquer que l'inexactitude de ce langage théologique, reproduite dans l'*Explication Mystique*, est bien plus imputable à l'époque qu'à l'écrivain. Du Val lui-même, du Val, le défenseur également convaincu et intrépide de la suprématie et de l'infaillibilité pontificales à la Sorbonne, du Val admettait qu'on appelât le pape un *chef ministeriel*, pourvu qu'on fît bien de lui le *ministre* de Jésus-Christ dont il tient tous ses pouvoirs, non celui de l'Église, délégué, contrôlé et révocable par elle. De même, l'auteur de l'*Advertissement* a beau appeler le pape *chef ministeriel*, il n'en est pas moins clair que par ailleurs il reconnaît en lui le fondement inébranlable de l'Église, au même titre qu'en saint Pierre lui-même ; il n'en est pas moins évident, d'après

[1] *L'Explication Mystique*, pp. 325-350.
[2] *L'Explication Mystique*, pp. 230-231.

sa définition, que loin de ne voir avec Edmond Richer dans la papauté qu'un organisme secondaire de la constitution de l'Église, il la regarde comme un de ses éléments essentiels, d'accord en cela avec le plus ardent adversaire de Richer, du Val, qui soutenait contre lui la vieille définition de l'Église donnée par saint Cyprien : *Fidelium in vero Dei cultu inter se communicantium sub uno Pastore Christi vicario societas*[1].

Avec cette considération sur la profession de foi présentée par l'auteur de l'*Advertissement à tous les Estats de l'Europe*, nous avons donné notre dernière preuve de l'origine de ce pamphlet.

Tout ce que nous avons apporté pour l'établir se résume, ainsi qu'on a pu le voir, à deux points très distincts :

1° L'*Advertissement* est du même auteur que le *Catholique d'Estat*.

2° L'*Advertissement* n'est pas de Jérémie Ferrier, mais du P. Joseph.

De la sorte, nous obtenions une double démonstration, indirecte d'abord, directe ensuite, de l'origine de l'*Advertissement*, et par contre-coup nous confirmions au besoin celle du *Catholique d'Estat*.

[1] Mgr Puyol, *Edmond Richer, Étude historique et critique sur la rénovation du Gallicanisme au commencement du XVII^e siècle*, t. I, pp. 309-316, 497-506.

CHAPITRE IV

I. LES ALLIANCES DU ROY AVEC LE TURC ET AUTRES, JUSTIFIEES CONTRE LES CALOMNIES DES ESPAGNOLS ET DE LEURS PARTISANS. — II. LA DOUBLE INTENTION DE LA MAISON D'AUSTRICHE AUX LIGUES SAINCTES DES CHRESTIENS CONTRE LES TURCS. — III. LES PARALLELES DU ROY SAINCT LOUIS ET DU ROY LOUIS XIII.

I

Les Espagnols, dit le *Mercure,* ne faisaient « que crier de la paix des François avec les Turcs[1] ».

A ce perpétuel reproche de nos ennemis le P. Joseph avait déjà opposé dans le *Catholique d'Estat*[2] une vigoureuse réfutation. Cette réfutation était solide, mais elle était sommaire, et l'auteur crut nécessaire de reprendre et de développer sa réponse sur un point aussi important. Il le fit aussitôt[3], dans le traité des *Alliances du Roy avec le Turc et autres, justifiees contre les calom-*

[1] *Mercure françois*, t. X, p. 110.
[2] *Recueil de diverses pieces*, pp. 134-141.
[3] On lit à la fin du volume des *Alliances du Roy*, p. 273 : « *Datum Lutetiæ Parisiorum, 6 cal. nov. ann. sal. 1625.* »

nies des Espagnols et de leurs partisans. Il donna son livre sous le nom de G. Guay[1].

Nous verrons plus loin pour quelles raisons le P. Joseph a choisi cet allonyme. Commençons par établir que le livre est bien de sa façon.

Ce qui le prouve d'abord, c'est la manifeste identité du fond même des choses, dans les *Alliances du Roy* et dans le *Catholique d'Estat.*

Sur le but et le résultat de notre alliance avec le Turc, le traité des *Alliances du Roy* s'exprime ainsi : « Le Roy a la confederation avec le Turc, non pour ruiner les Chrestiens, mais pour se defendre des brigans[2]. » « Peut-on ignorer que de ceste alliance avec le Turc ne resulte un très grand profit non seulement aux François, mais à tous les Chrestiens. Ceux qui, par une malice diabolique, blasment ceste alliance, pourroient-ils nier qu'ils n'en reçoivent beaucoup de bien ? N'est-ce pas en consideration de nos seuls Rois que tant de Chrestiens vivent et font exercice de leur Religion ès pays du grand Turc ; que le sainct Sepulchre y est conservé et visité par tant de pelerins[3] ? »

C'est exactement ce qu'avait dit le *Catholique d'Estat :* « Nous ne procurons de mal à personne, mais nous

[1] *Les Alliances du Roy avec le Turc et autres, justifiees contre les calomnies des Espagnols et de leurs partisans,* par G. Guay. A Paris, chez Toussainct du Bray, Ruë S. Jacques, Aux Espics meurs, MDCXXV. Avec Privilege du Roy (in-8, pp. 3-273, non compris l'*Advertissement* et la *Table.*) — La Bibliothèque nationale a un exemplaire de cette édition (Lb^{36} 2399). Elle en a deux d'une seconde édition de 1626 (Lb^{36} 2399 A et B) qui porte : *par Le Guay.*

[2] *Les Alliances du Roy,* p. 58.

[3] *Les Alliances du Roy,* pp. 95-96.

taschons d'empescher que l'on ne nous en face point. Nos Rois se sont servis jusques à present de ceste alliance pour le commerce de leurs subjects en Levant, par le moyen duquel et des consulats establis par nous en divers havrès du Grand Seigneur, les Chrestiens reçoivent beaucoup de soulagement. Les Saincts Lieux sont conservez par nostre seul moyen en la possession des Chrestiens[1]. »

Pour établir la légitimité de l'alliance du Roi Très Chrétien avec le Turc infidèle, le traité des *Alliances du Roy* emprunte à la Bible et discute à peu près les mêmes exemples que le *Catholique d'Estat* et le *Vindiciæ*[2]. Le *Catholique d'Estat* ne nous offre d'exemples particuliers que les alliances d'Abraham avec Abner, Æschol

[1] *Le Catholique d'Estat* (*R*. p. 135).

[2] Le tableau suivant en fournit la preuve :

ALLIANCES DU ROY AVEC LE TURC	CATHOLIQUE	VINDICIÆ
Alliances :	—	—
d'Abraham avec les Sodomites, p. 12	*R*. pp. 139-140	p. 10
— avec Abimelech, p. 13	p. 137	p. 10
de Jacob avec Laban, p. 13	p. 137	
des Juifs avec les Égyptiens, p. 13	p. 138	
de David avec Achis, pp. 21-22	p. 140	pp. 10-11
— avec Hiram, roi de Tyr, p. 14	p. 140	p. 12
de Salomon avec Hiram, roi de Tyr, p. 14	p. 138	
de Josué avec les Gabaonites, pp. 14, 117	p. 138	pp. 11-12
de Judas Machabée avec les Romains, p. 16	p. 137	p. 14
de Jonathas Machabée avec les Romains et les Spartiates, p. 17	p. 137	p. 14
de Simon Machabée avec les Romains et les Spartiates, p. 19	p. 137	p. 14
de Josaphat avec Achab, p. 25	pp. 137-139	
— avec Ochosias, p. 25	pp. 137-139	p. 4
d'Asa avec Benadab, pp. 26. 27, 46	pp. 138-139	pp. 13-14
de Sedecias avec Nabuchodonosor, p. 121	p. 138	

et Mambré, de Loth avec les rois de Sodome, de Haber avec Jabin, de David avec Hanum [1], et les *Alliances du Roy*, que celles d'Isaac [2] avec Abimelech et d'Amasias avec les Israélites [3]. D'ailleurs, les *Alliances du Roy* n'ont pas manqué de nous donner les noms des « sept peuples » dont le *Catholique d'Estat* nous dit que « Dieu avoit interdit l'alliance aux Juifs [4] ».

Les *Alliances du Roy* ne sont pas moins d'accord avec le *Catholique d'Estat* pour nous apprendre que l'alliance avec le Turc est imposée par les circonstances et que le Roi Très Chrétien la supporte plutôt qu'il ne l'accepte. « Le desir de nostre Sainct Pere, disent les *Alliances du Roy*, citant le cardinal d'Ossat, estoit en soy très sainct et très louable, à vouloir voir les Princes Chrestiens unis à la defense de la Chrestienté, et le Roy seroit tousjours prest à faire pour la defense de la Chrestienté tout ce que doit un Roy Très Chrestien. Mais avant que pouvoir defendre autruy, il falloit s'asseurer soy-mesme [5] ».

[1] *Le Catholique d'Estat* (*R.*, pp. 136-137).

[2] Le livre porte : *de Jacob*. C'est une des nombreuses fautes typographiques que signale l'auteur lui-même, qui déclare « l'impression grandement fautive » (Advertissement, p. 6.). Heureuses fautes, dirons-nous, qui rapprochent à leur façon les *Alliances du Roy* du *Catholique d'Estat*, de la *Turciade* et des autres écrits du P. Joseph, tous imprimés, comme ils étaient écrits, « à la hâte » *(ibid.)*!

[3] *Les Alliances du Roy*, pp. 13, 25-26.

[4] *Les Alliances du Roy*, pp. 22-23. — Cf. *Le Catholique d'Estat* (*R.*. pp. 137). — Au sujet de ces sept peuples, nous lisons dans les *Alliances :* « Nous n'avons pas maintenant des peuples dont la haine nous soit ainsi formellement prescrite et ordonnee de Dieu. C'estoit bon jadis avant la loy de douceur et de grace » (pp. 24-25). — Après avoir rappelé la même défense faite par Dieu aux Juifs de s'allier à certains peuples, le *Catholique d'Estat* dit de même : « Aujourd'hui, nous sommes en un autre temps et sous une autre loy que celle des Juifs » (*R.*, p. 138).

[5] *Les Alliances du Roy*, p. 97.

« Il seroit à desirer, dit de même le *Catholique d'Estat*, que tous les Princes Chrestiens fussent si bien et si fidelment conseillez, qu'ils n'employassent pas leurs forces à se destruire les uns les autres ; ains qu'ils les unissent tous ensemble, pour chasser de l'Europe et de l'Asie cet ennemy public de la Religion. Nos Rois seroient tousjours les premiers[1] ».

Dans l'un et dans l'autre de ces passages, nous avons toute l'âme du P. Joseph, son ardent désir de la croisade contre le Turc, le souvenir de ses efforts personnels pour l'union des Princes Chrétiens, le sentiment du rôle prépondérant qui appartient à la France et de sa constante fidélité à remplir son devoir, la douleur de la voir réduite à s'assurer elle-même avant d'aller défendre les fidèles d'Orient.

Sur les points de détail, les ressemblances entre les deux pamphlets sont également frappantes et nombreuses. Comme le *Catholique d'Estat*, le traité des *Alliances du Roy* constate la double prétention qu'ont les rois d'Espagne d'être les seuls soutiens de la foi catholique en Europe[2] et les légitimes héritiers de la couronne de France[3]. L'un et l'autre nous fait voir en Charles Quint l'allié du roi de Perse[4] et de Henri VIII[5], l'ennemi du pape qu'il assiège dans Rome, traite et rançonne comme

[1] *Le Catholique d'Estat* (*R.*, p. 135).

[2] *Les Alliances du Roy*, p. 5. — Cf. *Le Catholique d'Estat* (*R.*, p. 134).

[3] *Les Alliances du Roy*, p. 221. — Cf. *Le Catholique d'Estat* (*R.*, p. 136).

[4] *Les Alliances du Roy*, pp. 55-57, 220. — Cf. *Le Catholique d'Estat* (*R.*, pp. 117, 136).

[5] *Les Alliances du Roy*, pp. 85, 179. — Cf. *Le Catholique d'Estat* (*R.*, pp. 108, 113).

un prisonnier ordinaire[1], l'auteur du malheureux *Interim* donné à l'hérésie en Allemagne[2], le fourbe qui, pour aller réprimer la révolte des Gantois, obtient de François I[er] l'autorisation de passer par la France en lui promettant l'investiture du Milanais, et qui, son voyage accompli, se moque de sa promesse[3], le détenteur de nos provinces, Milanais, Deux-Siciles, Artois, Flandre, etc.[4]. L'un et l'autre pamphlet nous fait observer que dans toutes les armées chrétiennes on trouve des soldats hérétiques[5] et, du reste, estime qu'on peut les employer, tout aussi bien que les chevaux ou les éléphants, contre l'ennemi[6]. L'un et l'autre nous donne encore, avec l'éloge du zèle de saint Louis[7] pour la conquête des Lieux Saints, celui de la piété de Henri III[8], ce dernier d'autant plus significatif pour notre thèse qu'il est moins mérité et plus rare[9].

C'est encore au *Catholique d'Estat*[10], c'est aussi au

[1] *Les Alliances du Roy*, pp. 85, 87, 89. — Cf. *Le Catholique d'Estat* (*R.*, pp. 119, 124, 130).

[2] *Les Alliances du Roy*, p. 178. — Cf. *Le Catholique d'Estat* (*R.*, p. 115).

[3] *Les Alliances du Roy*, pp. 82-84. — Cf. *Le Catholique d'Estat* (*R.*, p. 118).

[4] *Les Alliances du Roy*, pp. 80, 147-148, 192. — Cf. *Le Catholique d'Estat* (*R.*, p. 116, 143).

[5] *Les Alliances du Roy*, p. 48. — Cf. *Le Catholique d'Estat* (*R.*, pp. 115, 119, 125).

[6] *Les Alliances du Roy*, p. 45. — Cf. *Le Catholique d'Estat* (*R.*, p. 140) et le *Vindiciæ*, p. 18.

[7] *Les Alliances du Roy*, pp. 140, 143. — Cf. *Le Catholique d'Estat* (*R.*, pp. 99, 135).

[8] *Les Alliances du Roy*, p. 184. — Cf. *Le Catholique d'Estat* (*R.*, p. 104).

[9] V. plus haut, pp. 288-289.

[10] *Le Catholique d'Estat*, p. 115.

Discours sur les affaires de la Valteline et des Grisons[1] que nous nous reportons tout naturellement, quand nous trouvons sous la plume de l'auteur des *Alliances* la profession de foi qui suit, toute pleine de l'esprit que l'Évangile inspire à ses véritables apôtres : « Ce n'est pas avec l'effort des chaisnes, du fer et des flammes que la vraie Eglise entraisne dans son sacré giron les enfans devoyez. Nous ne sommes pas en ceste persuasion qu'il faille establir la Religion par violence, et que les dons du Sainct-Esprit, Dieu de paix, Dieu de clemence, Dieu de charité, soient introduits dans les ames par la voie des meurtres et des carnages, luy faisant, pour son entree, des funestes jonchees de morts et des victimes de sang humain[2]. » Ces sentiments étaient alors assez rares parmi les politiques, pour que nous y voyions un caractère distinctif.

Les *Alliances du Roy* nous rappellent d'autres écrits avérés du P. Joseph.

Si l'auteur de ces *Alliances* nous affirme que « sans la pieté et la puissance des Rois de France », le royaume d'Espagne « croupiroit peut-estre encore dans les ordures de l'Arianisme Gothique ou gemiroit poltronnement sous l'infame joug des infidelles Sarrazins », il ne fait guère que reprendre la pensée exprimée dans la *Turciade* :

> Nec Christi jam nosset Iberia leges,
> Barbara tunc, nunquamque jugum cervice superbi
> Excuteret Mauri, nunc illa latronibus Afris
> Serviret[3].

Si l'auteur des *Alliances* nous rappelle encore que « Luther, en l'article trente-quatre, asseure que faire la

[1] *Discours sur les affaires de la Valteline et des Grisons* (*Merc. fr.*, t. XI, p. 156).

[2] *Les Alliances du Roy*, pp. 212-213. — V. plus haut, pp. 292-293.

[3] *Les Alliances du Roy*, p. 219. — Cf. *Turciade,* V, 742-749, et le *Catholique d'Estat* (*R.*, p. 129).

guerre aux Turcs, c'est resister à Dieu nous visitant par iceux pour nos pechez », nous nous reportons au *Discours sur les alliances avec les heretiques,* où il est dit que « Luther asseuroit que l'on devoit endurer toutes les injures que les Turcs font aux Chrestiens, sans leur faire la guerre[1] ».

Ces rapprochements ou, si l'on veut, ces renvois, s'imposeront souvent à quiconque aura fait connaissance avec les diverses œuvres du P. Joseph.

D'ailleurs, l'auteur des *Alliances* ne laisse pas toujours à ses lecteurs le soin d'établir ces similitudes. En effet, c'est lui qui désigne très clairement à notre attention le *Discours sur les affaires de la Valteline et des Grisons* par le jugement et le résumé suivants : « Je prise grandement, dit-il, un Advis qu'on a publié sur le faict de la Valteline : Que c'est une manifeste rebellion des subjects contre leur Prince ; que la Religion, qui a esté le pretexte, a pu donner au Roy d'Espagne le subject de la secourir, mais non le droict d'envahir le pays ; que le Roy n'a jamais improuvé ce secours, mais qu'il a tousjours protesté contre l'invasion[2]. »

L'indication est claire. L'écrit n'est pourtant pas nommé. Un peu plus loin, l'auteur des *Alliances* désigne explicitement un « recueil » où le lecteur trouvera le complément et la justification de ses vues personnelles. Il dit en effet : « Ceste perfidie dont les Espagnols ont usé pour usurper la Valteline, sur laquelle ils avoient depuis si longtemps les yeux fichez comme sur la meilleure

[1] *Les Alliances du Roy*, p. 131. — Cf. Lepré-Balain, *Vie du R. P. Joseph*, l. V, ch. VI

[2] *Les Alliances du Roy*, pp. 187-188. — Cf. *Discours sur les affaires de la Valteline et des Grisons* (*Merc. fr.*, t. XI, notamment pp. 140, 145, 146, 162, 163, 169, 170, 178, 180.

proie qu'ils eussent pu griffer, est assez conneue de tout le monde, sans qu'il soit besoin d'en toucher icy plus au long, après le fidelle recueil des temoignages qu'en rapporte le *Mercure françois* sur la fin de son dixiesme tome. » Ce « recueil » n'est autre que celui des *Memoires d'Estat*, dont il a été question au livre précédent, comme d'une œuvre du P. Joseph [1].

De la sorte, personne ne peut nier que l'auteur des *Alliances* n'ait au moins une très grande confiance dans le P. Joseph, s'il n'est pas le P. Joseph lui-même. Mais, s'il n'est pas le P. Joseph, qui nous expliquera qu'il ait le plus ordinairement recours aux autorités préférées de l'auteur du *Catholique d'Estat* : qu'après S. Paul, il cite, parmi les Pères, S. Augustin, S. Ambroise et S. Jérôme [2] ; parmi les philosophes, Aristote et S. Thomas ; parmi les historiens, Guichardin, Commines, Josèphe [3] et le cardinal d'Ossat. Celui-ci, dans un langage qui est bien celui du P. Joseph, est appelé tour à tour le « *grand* Cardinal », « *ce grand* et puissant genie », « cette *grande lumiere de l'Eglise* [4] », « *ceste grande*

[1] *Les Alliances du Roy*, p. 188. — V. plus haut, pp. 154-159.

[2] Aux Pères que cite le *Catholique d'Estat*, les *Alliances* ajoutent S. Jean Chrysostôme, souvent cité par le P. Joseph dans sa *Perfection Seraphique*.

[3] *Les Alliances du Roy*, pp. 37, 40, 3, 59, 126, 194, 92, 59, 37, 176, 60, 61, 64, 73, 88, 21. — Notons ici que l'historien Josèphe n'est pas seulement cité dans le *Catholique d'Estat* (*R.*, p. 137), mais aussi, et avec éloge, dans les *Œuvres Spirituelles* du P. Joseph ; dans son *Explication Mystique*, p. 162, dans les *Exhortations* (Ms. 2 du Calvaire d'Angers, p. 52, et Ms. 2 du Calvaire d'Orléans, f° 441 v.), où il est appelé « excellent historien des Hebreux ».

[4] Cette locution était familière au P. Joseph : « Je conclus ce propos, dit la *Response à l'Advertissement*, par ce que dit *une des grandes lumieres de l'Eglise* » (p. 62). Cette « *grande lumiere de l'Eglise* » est saint Augustin, que le P. Joseph appelle de même dans

colonne de la Chrestienté et de la France; « *ce grand* genie de la France », « *ceste ferme colonne* de l'Eglise [1] », « ce Cardinal non jamais assez loué [2] ». Nulle part, sans doute, le P. Joseph n'a accordé tant d'éloges au cardinal d'Ossat; mais ces éloges s'expliquent facilement par la confiance toute particulière qu'il lui a partout montrée, notamment dans le *Catholique d'Estat*, où une fois il cite longuement une de ses lettres, où à plusieurs reprises il attribue la plus grande autorité à ses jugements [3], et dans le *Vindiciæ*, où il lui emprunte les preuves des pratiques de Philippe II, soit à Constantinople pour obtenir l'amitié du Turc, soit à Rome pour empêcher l'absolution de Henri IV [4].

Faudrait-il donc, en tous ces rapprochements d'idées, ne voir que des rencontres fortuites? Il est, croyons-nous, beaucoup plus naturel d'admettre en tous ces écrits, *Alliances*, *Catholique d'Estat* et autres, l'identité de l'auteur.

Dès maintenant, cette identité est à tout le moins très vraisemblable. A qui considérera en outre la forme des *Alliances*, l'origine de ce traité ne pourra manquer de paraître certaine.

ses *Exhortations* (Ms. 2 du Calvaire d'Angers, p. 435), et dans sa *Perfection Seraphique*, p. 39. La 40e *Epistre à la R. M. Hilaire de S. Barthelemy* parle de même de S. Ambroise comme étant une « *grande lumiere* de l'Eglise. »

[1] Autre locution familière au P. Joseph. Dans la *Response à l'Advertissement*, p. 129, il trouve Schomberg, « *une des plus fermes colonnes* de l'Estat ».

[2] *Les Alliances du Roy*, pp. 49, 89, 96, 103, 113, 176, 180, 184, 198, 233.

[3] *Le Catholique d'Estat* (*R.*, pp. 145, 103, 134, 139).

[4] *Vindiciæ*, pp. 23, 39.

Dans les *Alliances du Roy,* nous avons un certain nombre d'épithètes notables du *Catholique d'Estat.* Ainsi les *Alliances du Roy* parlent des « *damnables* aucteurs » de l'*Admonitio*, de « leur *damnable* imposture », de « leurs *damnables* interpretations », — comme le *Catholique d'Estat* parle des « *damnables* impostures » des écrivains espagnols. « C'est une *damnable* imposture [1] », dit-il.

Les *Alliances du Roy* condamnent leurs « *detestables* escrits », leur « procedure *detestable* », leur « maxime *detestable* », — comme le *Catholique d'Estat* fait leur « ingratitude *detestable* [2] ».

Les *Alliances du Roy* leur trouvent « mille absurditez extremement *punissables* », — comme le *Catholique d'Estat,* une « licence *punissable* par toutes sortes de lois », des « paroles *punissables* de coups de foudre [3] ».

Les *Alliances du Roy* les jugent « calomniateurs *traistres et hypocrites* », « esprits *traistres et hypocrites* », — comme le *Catholique d'Estat* dit de « quiconque n'est point Catholique d'Estat », qu' « il est un *traistre* à son pays, un *hypocrite* [4] ».

Non seulement les *Alliances* et le *Catholique d'Estat* appliquent aux écrivains espagnols et à leurs œuvres les mêmes épithètes de blâme; ils ont encore pour les qualifier des expressions très hardies, qui, différentes il est

[1] *Les Alliances du Roy,* pp. 3, 218, 221. — Cf. *Le Catholique d'Estat* (*R.* pp. 142, 136).

[2] *Les Alliances du Roy,* pp. 2, 213, 236. — Cf. *Le Catholique d'Estat* (*R.* p. 98).

[3] *Les Alliances du Roy,* p. 6. — Cf. *Le Catholique d'Estat* (*R.* pp. 97, 130). — La *Response à l'Advertissement* trouve de même les « paroles » des écrivains espagnols « *dignes d'estre punies* des feux du Ciel » (p. 67).

[4] *Les Alliances du Roy,* pp. 4, 63. — Cf. *Le Catholique d'Estat* (*R.* p. 92).

vrai, sont néanmoins du même goût et du même ton. Pour le *Catholique d'Estat*, ces écrivains étaient « des emissaires et des courratiers » des Espagnols ; pour les *Alliances*, ils sont leurs « naquets, supposts et tenebrions[1] ». Si, d'après le *Catholique d'Estat*, ils « desgoisent leurs badineries », d'après les *Alliances* « ils ne se contentent pas de vomir leur rage dans leur propre pays, ils la viennent desgorger devant nous et sur nous », et l'auteur ajoute aussitôt : « Qu'il nous soit au moins permis de nous laver de ces ordures[2]. » Le *Catholique d'Estat* a dit sur le même ton : « Ils nous ont contraincts de fouiller dans ces turpitudes et de deterrer ces infamies qui souslevent le cœur aux lecteurs[3] », et avec le même tour : « Pour Dieu, que du moins ils ayent ceste retenue de souffrir qu'il nous soit permis de prevoir nos maux et de nous en plaindre[4] » ; « que du moins ils nous per-

[1] *Les Alliances du Roy*, p. 218. — Cf. *Le Catholique d'Estat* (*R.* p. 148).

[2] *Les Alliances du Roy*, p. 2 de l'Advertissement. — Cf. *Le Catholique d'Estat* (*R.*, p. 136).

A la p. 219, l'auteur des *Alliances du Roy* dit encore : « Vostre royaume *croupiroit* dans les *ordures* de l'Arianisme gothique. » Vraiment cet auteur est bien celui de l'*Introduction à la Vie spirituelle*, qui (pp. 252-253) parlait de ces « Religions mal instruites en la vie spirituelle où tout est mol comme duvet, meslé avec l'*ordure* des sensuelles libertez », et de ce « novice qui ayme la plume et le repos et *se couche* sans contre-cœur parmy les impuretez de ses sens comme un pigeon dans son *ordure* ». Dans son *Petit Traicté enseignant le spirituel profit*, le P. Joseph invite l'âme coupable à « vomir ses *ordures* ». Autant d'expressions, à notre avis, bien significatives.

[3] *Le Catholique d'Estat* (*R.*, pp. 141-142).

[4] *Le Catholique d'Estat* (*R.*, p. 126). — Un même mouvement se rencontre aussi, avec une grande analogie d'expression, dans les *Alliances* et dans le *Discours sur les affaires de la Valteline et des Grisons*.

Les Alliances du Roy, Advertissement, p. 2 : « Seroit-il permis aux

mettent de nous pourvoir dans nous-mesmes par une juste et necessaire tuition et defense naturelle [1]. »

Le P. Joseph, dans le traité des *Alliances*, n'a perdu le goût — ni des étymologies : « C'est elle, la *Religion*, qui *lie* les cœurs, comme le porte son nom [2] » ; — ni des jeux de mots : il souhaite aux Espagnols que leur symbole du Soleil « soit propre pour *les instruire*, et non pour *les destruire* ». Ailleurs, exploitant le fameux *cujus regio, ejus religio*, « ce n'est pas, dit-il, pour la *religion*, mais pour la *region* qu'il combat [3] ».

Chez le P. Joseph, c'est une habitude de mêler des vers à la prose.

Dans l'*Introduction à la Vie spirituelle*, nous trouvons les suivants :

> Nous avons esté jadis
> Jeunes, vaillans et hardis.
>
> Nous le sommes maintenant
> A l'espreuve à tout venant.
>
> Et nous un jour le serons,
> Qui tous vous surpasserons [4].

Dans le *Manifeste françois*, nous trouvons ces quatrains :

Espagnols de nous envoyer sans cesse leurs detestables escrits, et que nous demeurassions insensibles, muets et *les mains engourdies?* » — *Discours* (*Merc. fr.*, t. XI, p. 178) : « Nous sçavons bien asseurement que c'est le dessein des Espagnols d'asservir l'Italie. Il y a longtemps que nous voyons combien de ruses ils employent pour en venir à bout. Et cependant n'est-il pas estrange de nous voir ainsy *les mains croisees?* »

[1] *Le Catholique d'Estat* (*R.*, p. 125).

[2] *Les Alliances du Roy*, p. 214. — Cf. *ibid.*, p. 215 : « C'est elle qui *lie* les cœurs. » Répétition significative. — V. plus, pp. 74, 361-362, note.

[3] *Les Alliances du Roy*, pp. 227, 197. — V. plus haut, pp. 75-78, 359-360.

[4] *Introduction à la Vie spirituelle*, p. 263.

La France a perdu des dehors,
Dedans elle est toute ulceree :
Ses ennemis subtils et forts
Aboient après la curee.

Le Roy peut sans difficulté
La sauver par valeur extreme,
Diligence et dexterité,
Dont il s'aida contre elle-mesme.

Mais il faut estre bien unis
D'une concorde fraternelle :
Autrement, par maux infinis,
Chascun conclut que c'est faict d'elle.

François, vous avez donc beau dire
Ou escrire en prose et en vers :
Il se craint fort que cet Empire
Tombe en peu de temps à l'envers [1].

Dans le *Catholique d'Estat,* nous pouvons en indiquer au moins un :

Que de nos ans Dieu veuille augmenter vos annees [2].

Dans le *Manifeste françois*, le P. Joseph suppose que les vers qu'il cite, ont couru les jours précédents : c'est une de ses manières multiples de se déguiser.

Dans le *Catholique d'Estat*, il traduit, d'après Tertullien, l'ancienne acclamation des peuples aux empereurs. Dans l'*Introduction à la Vie spirituelle,* il traduit, d'après Plutarque en la *Vie de Lycurgue*, les divers refrains des guerriers de Sparte.

De même que dans le *Catholique d'Estat* et dans l'*Introduction à la Vie spirituelle*, c'est la pensée d'au-

[1] *Le Manifeste françois*, pp. 27-28. — « *Et hardis* », « *ou escrire* », « *et en vers* », « *aboient* ». Ces trois hiatus et ce trissyllabe nous révèlent dans l'auteur de l'*Introduction à la Vie spirituelle* et du *Manifeste françois* le partisan de la poésie libre et réfractaire aux nouveaux règlements de Malherbe, que nous avait déjà fait connaître l'*Himne à S. Joseph.*

[2] *Le Catholique d'Estat* (*R*, p. 158).

trui que le P. Joseph nous traduit en vers dans les *Alliances du Roy*. Ici, c'est un précepte de Pythagore qu'il nous donne :

Amy, lorsqu'on te ment,
Souffre-le doucement [1].

Là, c'est une sentence d'Euripide :

Parmy les Dieux est un respect si sainct,
Que ce qu'un veut, un autre ne l'enfraint [2].

Là, ce que dit Ovide sur Autolycus, qui sait

Changer le blanc en noir, changer le noir en blanc [3].

Ailleurs, il traduit le reproche que Juvénal adresse aux Juifs de ne pas vouloir indiquer sa route à l'étranger :

Non monstrare vias, eadem nisi sacra colenti.
Ne monstrer le chemin qu'à ceux de mesme foy [4].

ou encore l'éloge que fait Silius de la valeur espagnole :

Prodiga gens vitæ et properare facillima mortem :
Namque ubi florentes transcendit viribus annos,
Impatiens ævi, spernit novisse senectam.
Ce peuple belliqueux, prodigue de sa vie,
Qui d'avancer sa mort tousjours brusle d'envie,
Et, lorsque de ses ans il voit naistre la fleur,
Desdaigneux de vieillir pour monstrer sa valeur [5].

Plus loin, nous entendons blâmer les Espagnols,

Que d'un conseil ambitieux
La faim de gloire persuade
D'aller, sur les pas d'Encelade,
Porter des eschelles aux Cieux.

[1] *Les Alliances du Roy*, p. 126.
[2] *Les Alliances du Roy*, p. 193.
[3] *Les Alliances du Roy*, p. 52.
[4] *Les Alliances du Roy*, p. 21.
[5] *Les Alliances du Roy*, p. 223.

et louer Henri IV, dont les oracles chantaient,

> Qu'il luy suffise que l'Espagne,
> Reduite par tant de combats
> A ne l'oser voir en campagne,
> A mis l'ire et les armes bas [1].

Ou nous nous trompons fort, ou ces vers sont de la main du P. Joseph. En effet, rien de plus naturel que de voir le P. Joseph chanter ici la gloire de Henri IV : c'est son habitude. Si par ailleurs il nous peint l'Espagnol qui, sur les pas d'Encelade, « va porter des eschelles aux Cieux », n'est-ce pas ainsi qu'il nous avait déjà montré, dans la *Preface* de son *Introduction à la Vie spirituelle*, le Sauveur qui, dans l'atelier de saint Joseph, « nous dressoit des eschelles de Paradis [2] »?

Le poète paraît par intervalles ; l'orateur, beaucoup plus souvent. Le P. Joseph a tout ce qui constitue le tempérament oratoire. Il a non seulement l'amour de la vérité pour elle-même, mais aussi le besoin de la répandre : ce qui est au fond la source vive de l'éloquence. En effet, le P. Joseph ne trouve pas que ce soit assez de mettre la vérité en lumière. Il veut à tout prix la faire reconnaître. Il peut commencer par l'exposer simplement, mais il ne peut être longtemps à l'envisager seule. Par un instinct irrésistible, il se fait à lui-même en esprit un auditoire devant lequel il parle, si même il ne s'adresse pas à lui ; et, selon que ces auditeurs sont ou hostiles ou bienveillants, l'exposition se tourne d'elle-même en réfutation ou en exhortation. Ainsi, dans le *Discours sur l'occurrence des affaires presentes*, dans la *Cabale Espagnole,* nous le voyons qui, après l'exposé de la situation,

[1] *Les Alliances du Roy*, p. 225.

[2] *Introduction à la Vie spirituelle,* Preface, p. 17.

réfute ceux qui l'ont amenée ou méconnue, soit l'auteur du *Mysteria politica*, soit celui du *Veritable ou mot en Amy*. Il ne s'adresse pas à eux, mais il semble croire qu'ils sont présents et qu'ils l'entendent. Fiction ou illusion, cette pensée donne à l'écrivain l'allure d'un orateur. D'autres fois, comme dans l'*Espee courageuse des vrais François*, il est à peine entré dans son sujet qu'il s'imagine voir en face de lui l'ennemi, l'Espagnol, et que, dans un mouvement tout spontané, il nous entraîne à sa poursuite. Il n'a pas pris le temps d'éclairer les esprits, qu'il a déjà ébranlé les âmes ; il nous met aussitôt les armes à la main et nous jette avec lui dans la mêlée. Ailleurs, il distingue les catégories de ceux auxquels s'adresse son libelle et, dans une suite de petits discours, fait entendre à chacun les avis particuliers qu'il veut lui donner. C'est ainsi dans la *Ligue necessaire*, où l'écrivain expose à chacun de nos futurs alliés son intérêt et son devoir. Il arrive que le P. Joseph, dans ses écrits, met sur les lèvres d'autrui de véritables discours. Ainsi dans le *Manifeste françois*, il fait revenir Henri IV de l'autre monde, et nous entendons ce roi qui à sa femme, à son fils, à tous ses anciens serviteurs, adresse trois exhortations animées du plus chaud patriotisme. Ainsi dans le *Discours sur les affaires de la Valteline et des Grisons*, il fait exprimer aux princes d'Italie toutes les souffrances qu'ils endurent sous le gouvernement espagnol, et il invite Sa Majesté Catholique à « escouter les discours sortans de leur bouche ». Vrais discours, en effet, que nous croyons bien entendre nous aussi, et qui s'échappent comme les autres de l'âme éloquente du P. Joseph. Le P. Joseph ne faisait donc que suivre ses habitudes oratoires, quand, dans son traité des *Alliances du Roy*, composé pour le public en général, il insérait deux *Discours* adressés l'un à « Mes-

sieurs les Estats souverains des Provinces Unies des Pays Bas », l'autre aux « Espagnols ».

Le P. Joseph n'a pas seulement au cœur ce besoin de communiquer la vérité qui est la condition première de l'éloquence ; il a aussi les diverses qualités qui assurent à cette communication sa juste influence. Il a la rapidité du mouvement qui entraîne l'auditoire et avec l'auditoire l'orateur lui-même, si bien qu'il semble s'exciter sans cesse davantage en excitant les autres. Il a l'élévation de vues qui, dominant les faits, permet de remonter aux causes qui les ont produits. Il a l'intelligence des moindres détails qu'il pénètre, interprète, dont il mesure toute la portée et comprend la signification. Il a l'ampleur du développement qui met la pensée dans tout son jour et la présente sous tous ses aspects. Il a l'image juste et vive, l'expression pittoresque qui fixe la pensée par la vue de son signe le plus naturel et le plus sensible. Pour combattre ses adversaires, il manie tour à tour et avec une égale facilité les armes de la logique et de l'ironie. Enfin, il a cette spontanéité qui vient de l'improvisation et grâce à laquelle le cœur de l'orateur bat toujours librement. Autant de qualités qui, si nous ne nous abusons, se laissent facilement entrevoir dans les deux discours adressés par l'auteur des *Alliances du Roy* soit aux Hollandais, soit aux Espagnols.

« Je sçay, dit-il aux Hollandais, que l'antiquité de vostre Republique est prouvee amplement et pertinemment par livres exprès, qui font voir comme la liberté vous estoit inviolablement conservee sous les Princes mesmes qui vous ont gouvernez avant ceux de la Maison d'Austriche. Les oppressions que vous en avez souffertes par le violement de vos privileges et de vos franchises, vous ont enfin justement obligez de recouvrer ce qu'on

vous avoit injustement ravy. Le grand Dieu des armees a mis dans vos victorieuses mains les foudres vengeurs de vostre innocence, si grande qu'il n'y a peuple en la terre qui jouit d'un plus doux repos et qui eut moins d'ambition de troubler celuy des autres. Vostre humeur n'estoit portee qu'à conserver innocemment vostre patrie foisonnante et plantureuse en toutes sortes de biens[1]. Mais ce qu'on met au nombre des plus grandes merveilles de ce dernier siecle, c'est qu'un peuple qui ne sembloit estre né que pour la seule jouissance de la paix, qui paroissoit moins aguerry et duit aux armes qu'autre qui fust en l'Europe ; qui n'estoit accoustumé et ne daignoit employer le fer qu'aux necessaires instrumens de la vie, ait si soudainement vaincu l'esperance de ceux qui l'estimoient mal propre et inutile aux armes. Vos oppresseurs et vos tyrans ont bien esprouvé en vous que la patience offensee se change en fureur[2]. Ceste Maison d'Austriche affamee de la domination de l'Univers, vous traictant de la mesme sorte qu'elle avoit faict un peu auparavant la nation des Suisses, jusques à leur faire adorer les chapeaux fichez au bout des piques des Gouverneurs qu'elle leur envoyoit, a miraculeusement cedé à vos forces guerrieres. L'Eternel, qui fit vaincre un petit nombre de soldats conduits par Gedeon contre les Madianites[3], vous a rendus victorieux de vos ennemis, d'autant plus honteux de ceder à vostre valeur que vous leur cediez en nombre.

[1] Cf. *Discours de l'estat de tous les Princes Chrestiens* (*Merc. fr.*, t. X, pp. 77-79).

[2] Cf. *Discours sur l'occarrence des affaires presentes* (*Merc. fr.*, t. XI, p. 85), et *Discours de l'estat de tous les Princes Chrestiens* (*Merc. fr.*, t. X, p. 77).

[3] Le P. Joseph parle assez souvent de Gédéon dans ses *Œuvres spirituelles*.

« Certes, il n'y a celuy qui ne voie, Messieurs, que Dieu vous a suscitez en nos jours pour estre l'arrest et le fleau de ceste grande ambition Espagnole, qui pensoit, en vous tyrannisant, estendre mieux sa tyrannie sur tout le reste de l'Europe. Ces Rois d'Espagne, dont le sceptre orgueilleux s'est enfin abaissé et brisé devant vous, combien ont-ils senty d'orages pour n'avoir pas esté bien instruits de ceste sage sentence de Philippe de Commines, qui, au chapitre CXIII, couche ces paroles dignes de l'oreille des Princes : Et tous ces maux procedent de faute de foy, et faut doncques connoistre, veu la mauvaiseté des hommes et par special des Grands, qui ne se connoissent et qui ne croient point qu'il soit un Dieu, qu'il est necessité que chascun, Seigneur et Prince, ait son contraire pour le tenir en crainte et humilité ; ou autrement nul ne pourroit vivre sous eux ou auprès d'eux. Ainsy voit-on que Dieu vous a destinez pour reprimer le cours de ceste grandeur des Espagnols qui vous persecutoient si fort. Ils vous vouloient plus tost contraindre par menaces et par supplices, que vous inviter par prieres, sans practiquer cet advertissement qu'il faut aymer pour estre aymé.

« Au troisieme chapitre des Juges, il est porté que Dieu laissa aux Israelites, longtemps après qu'ils furent entrés dans la terre de promission, des peuples ennemis, pour deux raisons : la premiere, afin qu'ayant des adversaires près d'eux, ils s'exerçassent à la guerre et se gardassent d'estre faineans, comme ceux qui jouissent d'un trop long repos ; secondement, afin qu'ils fussent plus soigneux d'observer les lois divines, qui leur avoient esté donnees : car lorsqu'ils les transgressoient, ils estoient affligez de leurs ennemis voisins, et quand ils les observoient, ils en estoient victorieux. Il n'y a point de doute, Messieurs,

que Dieu ne vous laisse encore la persecution des Espagnols pour ces deux intentions. Ce que vous accomplissez si magnanimement, que toute l'Europe a les yeux fichez sur vostre pays, comme sur le plus beau champ que Mars ait cultivé de nostre temps. Vous donnez des glorieux tesmoignages que ceste devise de l'Empereur Galenus vous agree et vous est propre : *La vertu se flestrit sans adversaire*[1]. »

Aux Espagnols, l'auteur des *Alliances du Roy* disait : « Non, ce n'est pas un crime d'estre simplement Espagnol, mais d'estre mauvais Espagnol, d'estre Espagnol pestiferé d'ambition, Espagnol glouton des biens de ses voisins, Espagnol aspirant à la monarchie de toute l'Europe et du monde entier. Un Espagnol de telle humeur nous doit estre plus hayssable qu'un Lestrigon, qu'un Mameluc, qu'un Cannibale. Un Espagnol de telle humeur est pire qu'un Neron, qu'un Domitian, qu'un Copronyme, qu'un Caligule[2]. Tels Espagnols sont reprouvez de Dieu, à l'image duquel ils sont faicts et laquelle ils effacent par leurs mesfaicts. Tels Espagnols ne sont Chrestiens ny Catholiques que de nom et à la confusion de ceux qui le sont en effect. Tels Espagnols ont faict recourir par un droict naturel et une juste defense nos Rois Très Chrestiens à

[1] *Les Alliances du Roy*, pp. 201-211.

[2] Même mouvement de l'âme que chez l'auteur du *Catholique d'Estat* où nous lisons : « Ce sont plustost quelques Cosaques ou Tartares, ou quelques Scythes perfides, avolez de leur pays pour estre ennemis de tout ordre humain, nourris plustost entre les nomades et les peuples vagabonds. » (*Recueil*, p. 80.) — « Ce sont François Wallons, François du Pays Bas, François par representation, comme s'ils jouoient une comedie sur les theatres. » (*R.* p. 98.) — « Jà à Dieu ne plaise qu'aucun François soit si Marrane, si Grenadin et si Mahometan que de proferer ny de penser ces abominables paroles. » (*R.* p. 109.)

l'alliance des Turcs, qui ne doivent leur salut qu'à l'ambition Espagnole. Nous avons obtenu le secours des infidelles Turcs pour nous garantir, o Espagnols, de vostre brigandage et de vos voleries. Nous avons eu pour alliez ceux qui pouvoient estre nos subjects sans vostre infame persecution. Vous avez emoussé nos armes, qui n'estoient pointees que contre ces ennemis de la Chrestienté[1], vous rendant non moins coupables que ce peuple maudit dans le Cantique de Debora, au cinquiesme chapitre des Rois : Maudissez la terre de Meroz, dit l'Ange du Seigneur, maudissez ses habitans, pour ce qu'ils ne sont point venus à l'ayde du Seigneur ny à l'ayde de ses très forts. Ceste bouche Angelique ne peut-elle pas s'ouvrir plus justement pour faire ses imprecations contre vous, qui seuls avez empesché et empeschez encore que nos Rois ne continuent maintenant, comme ils ont faict de tout temps, de faire puissamment adorer le nom de Jesus Christ par toute la terre. Vous leur coupez les planches et leur bouchez les avenues pour passer à l'execution de ce dessein qu'ils ont tousjours nourry dans leurs sainctes ames. Vous leur avez faict recevoir la confederation de ceux dont ils ont tousjours desiré ou la conversion ou la mort. Et cependant, par une damnable imposture, vous nous blasmez et faictes, par vos organes mercenaires, par vos naquets, supposts et tenebrions, blasmer de ces alliances dont vous estes la seule cause.

« Quelle effronterie est-ce de nous reprendre de ceste alliance du Turc, puisque vous avez celle du Persan, autant infidelle et ennemy de la foy Chrestienne que le Turc[2]?

[1] Cf. *Le Catholique d'Estat* (*R.* p. 135).

[2] Le *Catholique d'Estat* dit d'une façon très semblable : « Nous avons alliance avec l'Empereur des Turcs ; le Roy d'Espagne l'a avec

Quel subject avez-vous de la rechercher ? Oseriez-vous dire que c'est pour vous defendre ? Mais qui ne sçait que vous estes de perpetuels agresseurs ? que vous n'estes destinez qu'à troubler, qu'à ravir les biens, la liberté et le repos de tous les Princes Chrestiens ? que vous voudriez encore adjouster à ceste estroite alliance, laquelle vous avez avec le Roy de Perse, celle de l'Empereur des Turcs, pour venir mieux à bout de vos tyranniques intentions[1] ? C'est des auctoritez irreprochables, que j'ay rapportees en ce traicté, pour opposer à ceux que vous faictes voler en pleine paix parmy nous, èsquels, outre que vous soutenez, par mille absurditez extremement punissables, que les Rois d'Espagne sont descendus en ligne droite, de masle en masle, de Merovee, Childeric et autres Rois de France de la premiere race, et que le nostre qui regne à present vient de la derniere seulement[2], vous donnez encore de damnables et pernicieuses interpretations à toutes les bonnes intentions de nos Rois Très Chrestiens[3]. »

Le souffle oratoire ne cesse d'animer ces pages des *Alliances du Roy*. Si nous citions celles qui suivent, nous y trouverions aussi le desir tout apostolique du missionnaire qui ne néglige jamais la conversion des âmes et

l'Empereur des Perses : tous deux sont Mahometans et infidelles ». (*R*. p. 113.) — « Le Turc n'est pas plus Mahometan que le Sophi de Perse, ny plus infidelle que le Roy de Calicut. Nous sommes alliez du Turc pour nous defendre de nos ennemis. Les Espagnols sont alliez des Rois des Indes qui adorent publiquement le diable dans leurs Pagodes. » (*R*. p. 136.)

[1] *Le Catholique d'Estat* (*R*. pp. 134-135).

[2] *Le Catholique d'Estat* (*R*. pp. 117, 136-137).

[3] *Les Alliances du Roy*, pp. 215-221.

l'habileté du mystique à trouver en toutes choses un symbolisme favorable à sa doctrine.

Aussi, nous dira-t-on sans doute, G. Guay était prêtre. — Nous le savons, pour l'avoir appris du *Jubilus Confœderatorum*[1]. Mais, à moins que l'auteur de ce violent pamphlet dirigé contre la politique de Richelieu et ses défenseurs n'ait tiré d'une imagination malveillante tout ce qu'il dit de G. Guay, nous ne voyons rien en ce prêtre qui permette de lui supposer les habitudes ou les sentiments d'un missionnaire ou d'un mystique. Voici, en effet, comment le qualifie le *Jubilus Confœderatorum :* « G. du Guay, I. V. D. Sacerdotem, qui, empto doctoratus titulo, jus nec vidit nec audivit; hominem desperatæ vitæ, publico infami carcere reorum mortis paucis abhinc annis ab Archiepiscopo suo punitum ; elapsum vero ad hæreticos, inter eos ita se gessisse, ut Catholicos pervertere scandalis, non hæreticos emendare conaretur[2]. » Quelque part que l'on suppose à la calomnie dans ce jugement du *Jubilus Confœderatorum,* nous ne la croyons pourtant pas si grande, qu'on ait essayé d'écraser sous ces accusations un prêtre recommandable pour ses travaux apostoliques ou pour ses écrits de spiritualité[3]. Nous pouvons même croire qu'il ne jouissait pas d'une grande considération, et c'est très probablement pour cela que celui qui écrit sous son nom nous prévient que ses « citations de la Bible sont suivant la version des Docteurs de Louvain » ; qu'il a

[1] En effet, nous n'avons pu découvrir aucune notice biographique sur G. Guay, ou G. le Guay, comme porte la seconde édition des *Alliances du Roy,* de 1626.

[2] *Jubilus Confœderatorum,* p. 16.

[3] Tout le monde n'est pas calomnié comme l'a été le P. Joseph !

traité ces questions si graves, « non par ses propres decisions, mais par celles de plusieurs personnages les plus irreprochables », et qu'il défère son livre et le soumet « très humblement à l'auctorité de l'Eglise Apostolique et Romaine »[1].

— Mais quelles raisons le P. Joseph pouvait-il donc avoir de faire passer son traité des *Alliances du Roy* sous le nom d'un tel homme ? — Il y en a plusieurs, et c'est lui-même qui nous les donne.

C'est d'abord que, le livre étant présenté comme l'œuvre de G. Guay, la « bassesse » du prétendu défenseur de la thèse se tourne naturellement en accusation contre les Espagnols. « J'advoue, dit-il en effet, que je suis très insuffisant pour traicter dignement ces matieres ; que cela convient aux plus grands genies du Royaume. Mais encore ceste consideration, au lieu de me retenir, m'a pourtant animé, afin que les Espagnols soient d'autant plus estonnez et retenus, voyant que *des personnes si basses que moy n'ignorent pas leurs malices et leurs calomnies et y sçavent aucunement respondre*[2]. » Voilà la première raison de l'allonyme, et voici la seconde :

« Sainct Augustin — toujours saint Augustin, le docteur préféré du P. Joseph ! — souhaite que tous ceux qui peuvent tant soit peu escrire employent leur industrie à refuter les heresies, quand mesme ils devroient escrire ce que les autres avoient escrit devant eux, *afin que la multitude des escrivains confonde les errans,* si autre chose ne le peut. L'amour que nous devons à nostre Roy et à nostre patrie, nous doit faire desirer la mesme chose contre nos ennemis. A un grand embrasement chascun

[1] *Les Alliances du Roy,* Préface, pp. 5-6.
[2] *Les Alliances du Roy,* Préface, p. 5.

est bien receu, en y portant si peu d'eau qu'il peut, pour l'esteindre au plus tost[1]. »

Faire croire que tout le monde peut répondre aux livres espagnols et que beaucoup d'écrivains y répondent, tel est le double but que le P. Joseph se propose en prenant l'allonyme de G. Guay.

De plus, G. Guay avait longtemps pratiqué las Espagnols. Trompé par eux, il avait enfin reconnu son erreur. Son jugement devait donc avoir la double autorité d'un témoin et d'un converti. C'était encore une bonne raison pour le P. Joseph d'emprunter son nom. « J'ay eu, dit l'auteur des *Alliances du Roy* au commencement de son traité, la commodité d'apprendre la verité par l'espace de plus de quatre ans que j'ay practiqué familierement les Espagnols et vescu parmy les subjects du Roy d'Espagne. Les clous de la necessité ne m'attachoient pas tant en une telle demeure, si contraire à mon humeur purement françoise, que la curiosité que j'avois de sonder de près et au vray les mœurs estrangeres. Enfin, j'ay creu que, Dieu mercy, j'en sçavois assez, tant pour en instruire un peu les plus ignorans et abusez, au nombre desquels je confesse avoir esté moy-mesme quelque temps, que pour en convaincre les calomniateurs, traistres et hypocrites[2]. »

[1] *Les Alliances du Roy*, Advertissement, p. 3.

[2] Mêmes observations dans la lettre latine adressée par l'auteur *doctissimo viro P. B. Cosmographo et Professori Regio :* « *Hispanorum ego longo usus consortio, nil candidum, nil pium illos didici redolere, dum specie fucoque pietatis et Religionis suas usurpationes condiunt, dantque verba parum cautis, ut meo periculo sum expertus..... Ego vero tenuissimus, si quid subdola Hispanorum contagione erroneum sensissem, meum hoc quod nunc temporis in* Fœdera Regis cum Turca Hæreticisque inita ab Hispanorum eorumque asseclarum calumniis vindicata, *in lucem prodit opus-*

Autre observation, grâce à laquelle on peut reconnaître encore le P. Joseph. L'auteur des *Alliances du Roy* se donne un conseiller, un inspirateur. Pour les idées de son traité, il se prétend grandement redevable au P. Fronton Le Duc. « Avant de passer outre, dit-il, il me semble que je dois advouer de qui j'ay esté principalement aydé en la composition de ce petit Traicté. J'estime que les saincts Manes du R. P. Fronton Le Duc, Jesuite, un des plus doctes et judicieux de son siecle et un des plus illustres ornemens de la ville de Bourdeaux, auront à gré que je publie les raisons de ceste cause, desquelles je tiens la plus grande partie de sa propre bouche. Il receut de Bruxelles, sur la fin de novembre de l'annee mil six cens vingt-trois, une lettre de Mayet, Aumosnier de la Serenissime Infante, qui luy escrivoit entre autres choses ceste demande : *Si le Roy de France pouvoit en saine conscience estre allié avec le Turc et assister les Hollandois*. Ce bon Religieux me communiqua ceste lettre et me tesmoigna que cet Aumosnier luy avoit grandement despleu de luy escrire telles choses, et que, si ceste lettre eust esté de fortune interceptee, elle eust peu le mettre en peine et qu'on eust eu occasion de le soupçonner d'avoir intelligence et communication avec ces estrangers et qu'au reste il feroit à cet Aumosnier une telle response, qu'il n'auroit plus subject de l'inquieter par semblables questions. Comme il estoit en ceste indignation, je me hasarday de luy demander sa croyance sur la confederation du Roy avec le Turc et sur l'assistance que Sa Majesté pouvoit donner aux

calum, ut spero, luculenter abstergeret. Faxit Deus Opt. Max. ut deceptis illusisque prœluceamus illosque in meliorem Galliœ nostrœ frugem reducamus. » (pp. 271-273.)

Hollandois. Certes, la response qu'il me daigna faire, est la substance des discours que j'ay tracez sur ceste matiere. Ce que j'appris lors de sa vive voix, a servy maintenant de genie à mes paroles. Mais pleust à Dieu que ce fussent ses mesmes paroles, comme ce n'est icy que son propre sens. Ce seroit, ô France, un ouvrage digne de ton plus joyeux applaudissement. Ce ne sont point icy les traces de sa plume d'or ; elle est, à nostre plus grand regret, moissonnee par la faux de la mort. Après qu'il m'eust descouvert presque tout ce qu'il y a d'auctoritez et de raisons en ce Traicté, il me chargea de m'en souvenir et de l'escrire, tandis, me dit-il, que j'en avois la memoire fraische. Ce que je fis après toutefois que je l'eus supplié de l'escrire luy-mesme, ce qu'il m'asseura ne pouvoir faire, tant pour son peu de santé que pour ses grandes occupations [1]. »

Comme nous ne savons rien de la vie de G. Guay, nous ne pouvons rien affirmer de ses relations avec le P. Fronton Le Duc. Mais que le P. Joseph ait eu des rapports avec lui, il n'y a rien d'étonnant à cela. En effet, le P. Joseph avait dû apprendre de bonne heure à connaître et à admirer ce Jésuite. Il était à Boncourt quand Mathieu Bossulus, qui professait l'éloquence dans ce collège, « disoit à ses Ecoliers et à quiconque vouloit l'entendre, qu'il n'avoit jamais vu que deux hommes qui parlassent bien Latin, lui Bossulus, et Maître Fronton, Regent de Rhetorique, chez les Jesuites, au College de Clermont ». Niceron, qui nous rapporte ce fait [2], ne nous dit rien de l'helléniste ni de l'hébraïsant. Pourtant, le P. Fronton connaissait non

[1] *Alliances du Roy*, pp. 8-11.

[2] Niceron, *Memoires pour servir à l'histoire des hommes illustres*, t. XXXVIII, p. 104.

moins bien l'hébreu et mieux encore le grec. C'étaient autant de titres à l'estime du P. Joseph. Il y en avait de meilleurs. Le P. Fronton avait été un habile controversiste dans l'*Inventaire des fautes, contradictions, fausses allegations du sieur du Plessis, remarques en son livre de la Saincte Eucharistie (1599-1602).* Il avait étudié, traduit et commenté les Saints Pères et les écrivains ecclésiastiques, surtout les Grecs [1]. Toute sa vie, il avait montré les sentiments d'un grand patriote. Ils avaient d'abord paru dans une poésie de sa jeunesse : l'*Histoire tragique de la Pucelle de Domremy, autrement d'Orleans, nouvellement departie par actes et representee par personnages, avec chœur des Enfans et Filles de France et un Avant-jeu en vers et des Epodes chantees en musique* (1580) [2].

Pour toutes ces considérations, le P. Fronton Le Duc ne pouvait manquer d'être particulièrement estimé du P. Joseph. Il l'était certainement, puisque le journal dont le P. Joseph fut, à partir de 1624, comme le directeur politique, le *Mercure françois*, non seulement fait mention du décès de ce Jésuite parmi ceux « des personnages de merite », mais encore nous donne « l'eloge d'honneur qu'on luy a dressé » après sa mort [3]. C'est donc encore ici une preuve en faveur de notre thèse.

Établie sur des raisons tirées du fond et du style du traité des *Alliances du Roy*, nous la croyons solidement

[1] Niceron, *Memoires pour servir à l'histoire des hommes illustres*, t. XXXVIII, pp. 114-117.

[2] Sur cette tragédie nationale et patriotique, voir dans les *Études Religieuses* des Pères Jésuites, nº d'octobre 1890 (pp. 235-244 du tome II), une étude fort intéressante du P. Delaporte.

[3] *Mercure françois*, t. X, pp. 780-783. — Cf. Niceron, *Memoires*, p. 138.

confirmée par les observations faites au sujet de l'allonyme dont l'auteur s'est servi et de l'inspirateur qu'il s'est donné.

Ajoutons cependant une dernière remarque. Elle ne pourra, croyons-nous, manquer de forcer la conviction.

« On verra, dit l'auteur des *Alliances du Roy*, que je n'entreprends point icy de respondre à quelques livres pernicieux qui ont esté nagueres très justement condamnez au feu. Je ne rapporte rien de ces damnables aucteurs. Aussi, ne voudrois-je pas, si j'en estois capable, les convaincre sans mandement exprès; je me resjouis que des personnes de grande suffisance ayent, comme on dit, charge d'y faire une pertinente response.

« Deux livres viennent presentement d'estre publiez, que je n'ay veus qu'au temps que la derniere feuille de ce livre s'achevoit d'imprimer. Je voudrois que non deux seulement, mais mille et mille bons aucteurs m'eussent devancé en ceste entreprise. Ces calomnies, qui sont si dangereuses à ce Royaume, meritent que tout le monde crie après[1]. »

Les deux livres récemment publiés contre les calomnies espagnoles, que rappelle ici le P. Joseph, sont, comme on le pense bien, la *Response à l'Advertissement* et le *Catholique d'Estat*. En multipliant ses écrits contre les pamphlets espagnols, le P. Joseph voudrait faire croire qu'ils sont l'œuvre d'une légion d'écrivains.

« Pardon, pourrions-nous dire au P. Joseph, ce que vous faites pour vous dissimuler, c'est-à-dire pour éloigner de vous toute attention du public, alors même que vous prenez sur vous toute la peine, témoigne assurément du plus grand désintéressement personnel. Cela d'abord suffirait

[1] *Les Alliances du Roy*, Advertissement, pp. 3-5.

à vous faire entrevoir. Autre chose vous fait reconnaître. Nous pardonnerez-vous, si nous observons que vos précautions sont excessives et qu'elles-mêmes vous ont trahi: non pas sans doute aux yeux de vos contemporains, qui, au milieu de la lutte, n'avaient ni la liberté ni le besoin de comparer vos préfaces, mais à nos yeux, à nous, qui avons le devoir et le temps de les expliquer, de les interpréter les unes par les autres, pour savoir qui les a écrites ?

« Oui, c'est vous qui, dans la *Response à l'Advertissement,* vous donnez « sans vanité », dites-vous, et c'est vrai, « l'honneur d'estre entré le premier en lice », qui ne doutez pas « n'estre bientost suivy de beaucoup d'autres » et qui, leur abandonnant d'avance la palme, assurez n'avoir voulu que « les exciter à mieux faire ».

« C'est vous qui, dans le *Catholique d'Estat,* faites déclarer par votre imprimeur que vous n'avez pas connu l'auteur de la *Response à l'Advertissement,* que votre manuscrit a été livré avant le sien et que si, entre les deux pamphlets, « il y a de la rencontre », vous n'en êtes pas responsable : c'est qu' « on a mis le nez » dans votre propre réponse.

« Et cette fois, dans les *Alliances du Roy,* c'est vous encore qui déclarez ne point vouloir répondre aux « livres pernicieux » du *Mysteria politica* et de l'*Admonitio,* auxquels, dites-vous, « des personnes de grande suffisance ont charge de faire une pertinente response » ; qui nous assurez n'avoir « veu les deux livres qui viennent presentement d'estre publiez qu'au temps que la derniere feuille » du vôtre « s'achevoit d'imprimer » ; qui voudriez « que non deux seulement, mais mille et mille bons aucteurs » vous « eussent devancé en ceste entreprise ».

« Allons, la première fois vous vouliez qu'ils vous suivissent. Vos déclarations, Père Joseph, ont une unité, une suite qui ne sauraient nous échapper, telles que nous ne pouvons douter que ces explications n'aient été combinées par un seul, par vous, alors qu'ayant préparé en six semaines vos trois principaux pamphlets, la *Response à l'Advertissement*, le *Catholique d'Estat* et les *Alliances du Roy*, vous avez voulu, les faisant paraître à peu de jours de distance[1] pour écraser plus sûrement vos adversaires sous des coups presque simultanés, donner à croire que « tout le monde », comme vous dites, « crioit après eux ». Nous le répétons, c'est trop combiné ; et vous vous êtes trahi. *Habemus confitentem.* »

II

A l'*Admonitio ad Regem Christianissimum* le P. Joseph a opposé quatre pamphlets en français. Nous avons vu le *Catholique d'Estat*, qui est l'œuvre complète, la *Response à l'Advertissement*, qui en est l'ébauche, l'*Advertissement à tous les Estats de l'Europe*, qui en est la réduction, et les *Alliances du Roy avec le Turc* qui en sont comme un long appendice.

Il nous reste à chercher les sources. Nous voulons parler de recueils de documents historiques, accompagnés

[1] L'*Admonitio* parut à la fin d'août, au plus tard au commencement de septembre (v. plus haut, p. 252). La *Response à l'Advertissement* parut le 10 octobre (v. plus haut, p. 345) ; le *Catholique d'Estat* et les *Alliances du Roy* avant la fin du même mois (v. plus haut, pp. 345, 383). En effet, le permis d'imprimer le *Catholique d'Estat* est du 23 octobre et une lettre latine annonçant la publication des *Alliances du Roy* est datée « 6 cal. nov. ann. sal. 1625 ».

de commentaires généralement assez courts, recueils tels que Lepré-Balain en a réuni un grand nombre, comme nous savons, dans son *Suplement à l'Histoire,* tels que nous en avons déjà, à l'occasion du *Discours sur l'occurrence des affaires presentes*, examiné un dans les *Memoires d'Estat*[1].

Le *Catholique d'Estat* expose toutes les idées du P. Joseph relatives à la politique étrangère de la France. Ces idées étaient le fruit de plus de dix ans de réflexion. Pendant ce temps le P. Joseph avait dû, selon son habitude, recueillir le plus possible de documents sur la question qu'il avait davantage à cœur. D'ailleurs, il serait impossible d'admettre que le P. Joseph eût pu, après six semaines de préparation, faire paraître coup sur coup la *Response à l'Advertissement,* le *Catholique d'Estat,* l'*Advertissement à tous les Estats de l'Europe,* et les *Alliances du Roy avec le Turc et autres,* tous pamphlets remplis ou appuyés de documents nombreux, s'il n'avait eu déjà tous ces documents réunis à l'avance en des recueils.

Nous avons deux de ces recueils qui nous ont été conservés en partie par le *Mercure françois :* le *Recueil de la double intention qu'avoient eue ceux de la Maison d'Austriche aux Ligues Sainctes des Chrestiens contre les Turcs, et les raisons pourquoy ils crioient tant contre l'alliance des François avec les Turcs, laquelle toutefois avoit depuis cent ans esté recherchee avec tant de submission par ceux de ceste Maison jusques en ceste annee 1624*[2], et les *Paralleles du Roy S. Louis et du Roy Louis XIII, pour faire juge tout le monde que Sa Majesté Très Chrestienne estoit heritiere de la Pieté,*

[1] V. plus haut, pp. 154-159.
[2] *Mercure françois,* t. X, pp. 105-123.

Justice et Charité de S. Louis, aussi bien que de sa couronne et de son nom, et qu'il n'avoit d'autre timon pour Chrestiennement gouverner ses Royaumes et ses peuples et s'entretenir en bonne paix avec tous ses voisins et alliez, que les beaux enseignemens que le S. Roy avoit donnez en mourant à son fils aisné, le Roy Philippe, qui luy succeda[1]. Voilà deux longs titres explicatifs très semblables à ceux des *Petits Traictez* de spiritualité du P. Joseph et qui sont l'objet d'une première considération également favorable à l'origine de nos deux *Recueils*.

Le *Recueil de la double intention qu'avoient eue ceux de la Maison d'Austriche aux Ligues Sainctes des Chrestiens contre les Turcs* parut à la suite et à l'occasion d'un *Discours* du P. Joseph, du *Discours d'Estat contenant les raisons pourquoy la France ne doit entrer en aucune guerre ny contre les Huguenots ny contre les Espagnols*[2]. Dans ce *Discours d'Estat,* le P. Joseph avait jeté un dernier appel à l'Espagne pour l'entraîner avec toute la Chrétienté contre le Turc : c'était le dernier effort d'une instance de près de dix ans. Les partisans de l'Espagne n'ayant rien trouvé de mieux à ce propos que de reprocher à la France ses alliances avec le Turc, l'auteur du *Discours d'Estat,* perdant tout espoir de vaincre par la persuasion l'opposition espagnole, indigné d'une hypocrisie qui, pour mieux se couvrir, lui tournait à mal son dessein éminemment catholique, prit le parti de mettre au jour les véritables sentiments de la Maison d'Autriche à l'égard des Turcs. C'est ce que nous dit le *Mercure* en termes très transparents[3]. — Voilà la *pre-*

[1] *Mercure françois,* t. XI, pp. 95-126.
[2] Voir plus haut, pp. 103-112.
[3] *Mercure françois,* t. X, p. 105.

mière preuve de l'origine de ce *Recueil de la double intention.*

Deuxième preuve. — Ce même *Recueil*, nous voulons dire l'extrait que le *Mercure* en donne, contient — pour mettre sa thèse en lumière — une lettre de Jean Ier, roi de Hongrie et vaivode de Transylvanie aux Princes et aux États de l'Empire (1528), où il leur fait voir que les secours demandés par Ferdinand, sous couleur d'attaquer les Turcs, sont destinés à chasser les Français de Milan et de Naples[1]; — le récit résumé de la Ligue Sainte du Pape, de l'Empereur et des Vénitiens contre les Turcs, arrêtée en plein consistoire en 1538, et suivie de la lâche trahison de Doria, général de l'Empereur, par haine des Vénitiens[2]; — un extrait du huitième livre des *Memoires* de Du Bellay, où cet auteur, en même temps qu'il montre la générosité avec laquelle François Ier permit à Charles-Quint de passer par la France pour aller châtier les Gantois, lui oppose la mauvaise foi de l'Empereur refusant au roi de France la restitution promise du Milanais et de la Navarre, et où il rappelle comment l'alliance de la Maison d'Autriche avec les Protestants d'Allemagne et le meurtre de deux ambassadeurs français envoyés par François Ier, l'un à Venise, l'autre à la Porte, et massacrés par ordre du lieutenant impérial du Milanais, amenèrent la rupture de la trêve entre les deux monarques[3]; — un extrait de l'histoire de Broderic, chancelier de Jean Ier, roi de Hongrie, un autre extrait de celle d'Istuanssi, conseiller d'État des empereurs Maximilien et Rodolphe, deux historiens hongrois, racontant à la honte

[1] *Mercure françois*, t. X, p. 106.
[2] *Mercure françois*, t. X, pp. 106-108.
[3] *Mercure françois*, t. X, pp. 108-110.

de l'Empereur par quelles indignes soumissions il osa, à la mort du roi de Hongrie, solliciter de la Porte l'investiture de ce royaume[1]; — un passage d'une lettre du cardinal d'Ossat à Villeroy, où il rapporte sa réponse à Clément VIII, lorsque, le pape lui demandant que Henri IV envoyât en Hongrie des secours à la Maison d'Autriche contre les Turcs, il lui représenta les raisons de ne pas rompre alors avec eux[2]; — des avis tout récemment reçus de Constantinople, qui annoncent qu'un religieux dominicain y reprend pour la troisième fois des négociations officielles en vue d'un traité de paix entre le Turc et le roi d'Espagne[3]; — enfin la conclusion de l'auteur même du *Recueil*, qui n'est autre que l'énumération des services de la France et des ingratitudes de la Maison d'Autriche, y compris le récent traité d'Ulm suivi de l'invasion de la Valteline[4]. Or, de toutes ces citations et réflexions il n'est à peu près rien qui n'ait été exploité, — soit dans le *Catholique d'Estat*, où nous avons : 1° les injustices de l'Espagne à notre endroit; 2° le passage de Charles Quint au travers de la France ; 3° les négociations secrètes des Empereurs avec les Turcs ; 4° les raisons de maintenir au moins pour un temps nos bons rapports avec la Porte[5]; — soit dans les *Alliances du Roy*, où nous voyons analysé le passage de Broderic, l'historien de Jean Ier, roi de Hongrie, relatif à d'indignes soumissions de l'Empereur envers le Turc, et trois autres pièces reproduites textuellement, à savoir la lettre du roi Jean Ier sur les infidélités de Ferdinand, frère de l'Empereur; le récit d'une

[1] *Mercure françois*, t. X, pp. 110-116.
[2] *Mercure françois*, t. X, pp. 116-119.
[3] *Mercure françois*, t. X, pp. 119-120.
[4] *Mercure françois*, t. X, pp. 120-122.
[5] *Le Catholique d'Estat (R.* pp. 102-103, 118, 135, 135).

ligue sainte conclue à Rome en 1538 entre l'Empereur, le Pape et les Vénitiens, et de la lâcheté avec laquelle Doria, le lieutenant général de l'Empereur, trahit l'armée chrétienne en face des Turcs, enfin une partie d'une longue lettre du cardinal d'Ossat sur la politique de l'Espagne avec la France et le Turc[1].

Troisième preuve. — Le style, dans les rares passages qui sont de l'auteur même du *Recueil,* nous permet de saisir en lui la marque du P. Joseph. Notre écrivain ne répugne pas aux jeux de mots. Pour lui, la ligue de l'Empereur avec le Pape et Venise n'est pas « *saincte* », elle est « *feinte* ». Il aime les figures de langage toutes familières, comme : « *promettre monts et merveilles* », « ne sçavoir *de quel bois faire fleche* ». Même il pousse l'image jusqu'à faire douter de son goût : « Les historiens Espagnols, excusant la honteuse fuite de Doria sur la haine des Genois, voulurent *y mettre un emplastre.* » Sa pensée prend d'elle-même le tour oratoire. A propos du meurtre de deux de nos ambassadeurs, « les historiens Espagnols qui ont tasché d'en couvrir l'inhumanité, ont, dit-il, escrit que c'estoient deux ambassadeurs que les François envoyoient vers les Turcs et, partant, dignes de mort, puisqu'ils alloient conferer avec le commun ennemy de la Chrestienté ». Et aussitôt, croyant voir ses adversaires en face de lui, il leur jette cette apostrophe : « Jusques à quand abuserez-vous ainsy de *pallier* les massacres *du pretexte de Religion*[2], et jusques à quand

[1] *Les Alliances du Roy,* pp. 159-160, 158, 160-162, 107-112. — A noter que le *Recueil de la double intention (Merc. fr.,* t. X, p. 108) cite Du Bellay, comme le font les *Alliances du Roy,* pp. 80-86.

[2] Expression fréquente dans les *Œuvres spirituelles* du P. Joseph et dans les *Discours politiques* précédents. — V. notamment le *Discours sur les affaires de la Valteline et des Grisons;* plus haut, p. 190.

enchanterez-vous le monde par une guerre imaginaire contre les Turcs? Vous ne faictes, il y a plus de quatre vingts ans, que de crier de la paix des François avec les Turcs; et cependant vous avez employé toutes vos intelligences avec des submissions indignes pour en rechercher l'alliance[1]. » Ce mouvement, dans une simple réflexion insérée entre deux pièces de ce *Recueil*, nous fait bien entrevoir le tempérament oratoire du P. Joseph.

Quatrième et dernière preuve, capable celle-là, de mettre par elle-même hors de doute l'origine de notre *Recueil*. — C'est la copie complète d'une page entière du *Progrez des Conquestes du Roy d'Espagne et de la Maison d'Austriche*, dont le texte, en passant dans le *Recueil*, n'a subi que des modifications à peine sensibles. Or, cette reproduction suppose manifestement le droit de propriété. Voici cette copie avec ses légers changements :

« Il faut aussi mettre en consideration que l'Espagnol qui, depuis soixante et dix ans, a par divers escrits tant et tant blasmé les traictez des François (le *Progrez des Conquestes* dit : *nos traictez*) avec les Turcs, continue à en rechercher (le *Progrez : en recherche*) maintenant l'alliance avec beaucoup d'instance. Les derniers advis de Constantinople portent qu'Antonio (le *Progrez : qu'un certain Antonio*) Barili, religieux dominicain, qui y avoit desjà faict secretement deux voyages (le *Progrez : un ou deux voyages*) y est (le *Progrez : estoit*) retourné accompagné de deux autres, afin de reprendre les erres de sa negociation pour un traicté de paix entre le Turc et le Roy d'Espagne : En quoy ledit Barili se trouve secondé et assisté des Ministres (le *Progrez : par quelques Ministres*) de l'Empereur qui sont (le *Progrez* ajoute : *à*

[1] *Mercure françois*, t. X, pp. 107, 106, 106, 107, 110.

present) à la Porte — et tout fraischement par le sieur Curtz, lequel à cet effect y a porté bonne somme d'argent[1] — : De quoy le grand vizir a (le *Progrez : auroit*) luy-mesme donné l'advis à quelques ambassadeurs de party contraire à l'Espagnol, jugeant assez ce dessein de l'Empereur et du Roy d'Espagne n'estre à autre fin que pour se donner loisir par cette paix d'achever leurs affaires et conquestes en l'Europe et peu à peu se rendre assez forts pour entreprendre et porter leurs armes au Levant. C'est pourquoy leurs escrivains disent et publient estre necessaire qu'il n'y ait qu'un Monarque universel et absolu en la Chrestienté et que ce soit le Roy d'Espagne (le *Progrez* ajoute : *comme*) le plus puissant et qui, à leur dire (ces trois mots ne sont pas dans le *Progrez*), a tousjours le mieux merité du S. Siege et du bien de la Chrestienté[2]. » Voilà, croyons-nous, l'origine du *Recueil de la double intention* mise hors de toute contradiction, au-dessus de tout doute.

III

Celle des *Paralleles du Roy S. Louis et du Roy Louis XIII* ne paraît ni moins certaine ni moins évidente. Cette fois encore, comme pour le *Recueil de la double intention*, nous n'avons qu'un extrait du *Mercure fran-*

[1] Deux lignes empruntées au *Dessein perpetuel de l'Espagne à la Monarchie universelle*, qui est, comme nous l'avons dit, la seconde édition du *Progrez des Conquestes*. — V. plus haut, pp. 82-90.

[2] *Mercure françois*, t. X, p. 119-120. — *Progrez des Conquestes*, pp. 12-13.

çois, « *quelques-unes* de ces Paralleles », comme il dit[1]. Mais dans ce qu'il nous présente il y a assez pour permettre d'établir un rapprochement significatif avec le *Catholique d'Estat*.

La communauté d'origine des *Paralleles* et du *Catholique d'Estat* ressort plus clairement des quatrième et cinquième *Paralleles*, qui sont les plus importants.

Le quatrième *Parallele* établit que Louis XIII, comme saint Louis, a été très favorable aux gens et aux biens d'Église. Louis XIII, nous dit-il, « a admonesté les Bearnois Protestans de restituer les biens Ecclesiastiques à leurs Evesques et au Clergé. Sur leur refus, il fut avec une armee en Bearn en l'an 1620, où il fit non seulement restituer tous les biens appartenans aux Ecclesiastiques, detenus par les Protestans Reformez depuis l'an 1568, mais aussi remettre les Ecclesiastiques en leurs droicts, prerogatives, privileges et franchises ». Après avoir montré de plusieurs autres façons encore que Louis XIII, dans la protection accordée à l'Église, a suivi en tout l'exemple de saint Louis, l'auteur du *Parallele* ajoute : « Si l'Empereur Charles Quint, bisaïeul du Roy d'Espagne, et l'Empereur Ferdinand, son frere, aïeul de celuy qui tient aujourd'huy l'Empire d'Allemagne, eussent suivy ces beaux enseignemens de sainct Louis, en donnant la paix aux Princes Lutheriens Protestans d'Allemagne, vassaux de l'Empire, on ne verroit pas la Haute et Basse Saxe, le pays de l'Electeur de Brandebourg et tant de grandes Provinces et villes Imperiales sans l'exercice de la Religion Catho-

[1] *Mercure françois*, t. XI, p. 96. — *Ibid.*, p. 95, nous voyons que ces *Paralleles* ont été publiés contre le *Mysteria politica*. De même que le *Recueil de la double intention qu'avaient eue ceux de la Maison d'Austriche*, nous ne les considérons ici que comme une des sources des pamphlets publiés contre l'*Admonitio*.

lique, et tous les biens Ecclesiastiques usurpez et possedez par les Princes et par les Magistrats ou par les Ministres Lutheriens[1] ».

L'auteur du *Catholique d'Estat*, est en parfaite communauté de vues avec celui des *Paralleles*. Lui aussi nous dit : « Pour restablir les Ecclesiastiques de Bearn en la possession de leurs biens, Louis XIII s'est chargé de la plus grande et plus pesante affaire que ses Ancestres eussent eue sur les bras il y avoit cinquante ans. » Et ailleurs : « La Maison d'Austriche, d'abord et dès la naissance de l'heresie, luy donna l'*Interim* d'Allemagne, qui a formé le schisme dans toute l'Europe, a chassé la Religion Catholique de plus de quatre mille lieux en Allemagne, a osté tout à fait le bien à la pluspart des Ecclesiastiques[2]. »

Le cinquième *Parallele*, qui s'occupe des croisades et des rapports de la Chrétienté avec les Turcs, donne lieu, plus encore que le précédent, à des rapprochements également faciles et frappants avec le *Catholique d'Estat*.

Nous lisons dans ce *Parallele* : « Les Croisades, jadis faictes par les Rois et Princes Chrestiens de l'Europe pour delivrer les Chrestiens du Levant de l'oppression des Mahometans, n'ayans eu le succez heureux que l'on s'en estoit promis, et la Terre Saincte estant tombee en la puissance totale des Turcs, les Rois Très Chrestiens, au grand bien de la Chrestienté, ont depuis faict paix avec le grand Turc, tant pour la conservation des Lieux Saincts en Hierusalem et en Judee et pour faire jouir du libre exercice de la Religion Catholique tous les Chrestiens Latins de l'obeisssance du Turc, que pour procurer le libre com-

[1] *Mercure françois*, t. XI, pp. 101-102.
[2] *Le Catholique d'Estat* (*R.*, pp. 99-100, 115).

merce en Levant, tant à leurs subjects qu'aux nations qui leur sont alliees[1]. »

Le *Catholique d'Estat* dit de son côté : « Il seroit à desirer que tous les Princes Chrestiens fussent si bien et si fidellement conseillez, qu'ils n'employassent pas leurs forces à se destruire les uns les autres ; ains qu'ils les unissent tous ensemble pour chasser de l'Europe et de l'Asie cet ennemy public de la Religion. Ce seroient les vœux de tous les gens de bien. Nos Rois seroient tousjours les premiers. Ce sont eux qui sont allez assaillir les Sarrasins en Asie et en Afrique. Ce sont eux qui ont estably le Royaume de Hierusalem. » Après avoir rappelé que l'ambition seule de Charles Quint poussa François I[er] à faire alliance avec la Porte, le *Catholique d'Estat* ajoute : « Nos Rois se sont servis jusques à present de ceste alliance pour le commerce de leurs subjects en Levant, par le moyen duquel et des Consulats establis par nous en divers Havres du Grand Seigneur, les Chrestiens reçoivent beaucoup de soulagement. Les Saincts Lieux sont conservez par nostre seul moyen en la possession des Chrestiens[2]. »

Le cinquième *Parallele* rapporte ensuite comment les Chrétiens Arméniens de Jérusalem s'étaient efforcés de déposséder les Cordeliers des Lieux Saints et de tout ce qu'ils avaient à Jérusalem et à Bethleem, comment alors le roi envoya le sieur des Hayes Cormenin à Constantinople pour y solliciter la restitution des biens des Cordeliers et y faire agréer un consul français à Jérusalem; comment enfin, les Polonais étant alors en guerre avec les Turcs, des Hayes était passé par l'Allemagne et l'Au-

[1] *Mercure françois*, t. XI, pp. 102-103.
[2] *Le Catholique d'Estat* (*R.*, p. 135).

triche pour apprendre de l'Empereur tout ce qui lui permettrait de mieux défendre les intérêts chrétiens auprès de la Porte[1].

C'est ce qui a été résumé par le *Catholique d'Estat* en ces quelques mots : « Le sieur des Hayes Cormenin, envoyé par le Roy, n'a pas longtemps, a chassé heureusement des Saincts Lieux les Armeniens, qui les avoient tirez de la possession des Catholiques. En la derniere guerre de Pologne, le Roy a intercedé à son possible pour le salut de ceste nation à ce que l'armee d'Osman ne fondist point sur elle[2]. »

Le cinquième *Parallele* dit encore que « les Historiens François, Venitiens et Hollandois ont escrit pour chose veritable que la Maison d'Austriche n'aspiroit qu'à faire une domination unique de toute l'Europe *sous voile de Religion* ; sur quoy ils ne se peuvent tenir de se plaindre de tant d'assassinats et parricides de plusieurs Rois et Princes survenus depuis cinquante ans. Et les Historiens Espagnols, au contraire, en exaltant la grandeur et les accroissemens de la dite Maison d'Austriche, la couvrent toute de croix Bourguignonnes et la font si Catholique et consciencieuse qu'ils asseurent que toutes les usurpations qu'elle faict sur les Rois et Princes ses voisins, ne sont que pour la seureté de la Religion Catholique, et que les Rois et Potentats qui s'opposent aux progrez de sa grandeur, ne peuvent estre que mauvais Chrestiens, heretiques, fauteurs d'heretiques et alliez des Turcs[3]. »

Le *Catholique d'Estat* reproduit les constantes prétentions de l'Espagne à la monarchie universelle,

[1] *Mercure françois*, t. XI, pp. 103-104.
[2] *Le Catholique d'Estat* (*R.*, p. 135).
[3] *Mercure françois*, t. XI, pp. 115-116.

dans un long extrait d'un écrit du duc de Nevers, et les plaintes sur l'assassinat de nos rois, quand il parle d' « une conjuration de longue main contre nostre nation et contre la personne sacree de nos Rois », et qu'à propos de la mort de Henri IV, il s'indigne contre « ce crime, ce crime fatal à l'Europe, qui fera parler les pierres, fera parler ceux qui devroient se taire et qui devroient le plus desirer que la memoire en fust perdue ». Quant aux insultes prodiguées par les écrivains espagnols à ceux qui résistent à leur politique, nous les retrouvons également dans le *Catholique d'Estat :* « Venise très Catholique est Atheiste ; la France Très Chrestienne est Atheiste ; le duc de Savoie est Atheiste, parce qu'ils sont alliez en commun pour defendre leurs Estats et ceux de leurs alliez contre les invasions d'autruy. » « C'est pour persuader que tout le mal qu'on nous faict, on nous le faict pour l'amour de Dieu, et que tout ce que nous faisons pour nous defendre, nous le faisons contre l'honneur de Dieu et de la Religion[1]. »

Le cinquième *Parallele*, après avoir cité assez longuement l'un des écrivains espagnols, Antonio de Herrera, ajoute : « Ce Herrera, en la conclusion du premier chapitre de son Histoire, dit aussi que les travaux et les guerres civiles dont la France avoit esté affligee, n'estoient provenus que du mespris que les François avoient porté à Sa Sainctеté et au Sainct Siege, pour avoir tiré des deniers du Clergé, donné les Eveschez et Abbayes aux soldats et courtisans, esté adversaires des Princes Catholiques, pris la protection des ennemis de l'Eglise *por razon de Estado*, faict paix aux heretiques et ligue et alliance avec les Turcs. Au chapitre troisiesme du livre troisiesme, conti-

[1] *Le Catholique d'Estat* (*R.*, pp. 107-108, 142, 155, 109).

nuant ces mesmes discours, il dit que le subject pourquoy les derniers Rois de France de la branche de Valois estoient decedez sans avoir eu d'enfans masles qui leur eussent peu succeder, estoit advenu pource que leurs ayeuls et Pere avoient favorisé *los hereges de Alemana contra el Emperador D. Carlos quinto* et appellé *los Turcos contra la Christiandad.* Voilà les discours que tiennent ordinairement les Historiens Espagnols contre les François. L'on verra cy-dessous rabattre tous ces traicts de plume et de langue. A les ouyr, ils ne parlent que de faire la guerre au Turc. Et Viloa, l'un de leurs Historiens, dit que l'Empereur Charles Quint ne peut jamais faire consentir les Estats d'Espagne de donner aucun secours ny contribution pour envoyer faire la guerre contre les Turcs. » Le *Parallele* cite ensuite un passage de Frère Marc de Guadalajara, Carme, qui voit dans la mort de Henri IV un châtiment mérité par l'expédition qu'il était sur le point d'entreprendre, et il continue : « Ce Moyne Historien feint de ne sçavoir pas que ces gens de guerre levez en France alloient en Juliers pour en faire sortir l'Archiduc Leopold d'Austriche, qui s'en estoit emparé sur les vrais heritiers de la Maison de Juliers, alliez dudit feu Roy, et qu'il s'acheminoit luymesme à leur secours. Aux traicts d'aiguillon qu'il lasche sur la mort du Roy et sur ce qu'il presume que ces appareils de guerre n'estoient pas pour aller contre Constantinople, on pourroit dire beaucoup de choses qui retomberoient à honte sur la face de tels Historiens[1]. »

Ce passage du cinquième *Parallele* a ses équivalents dans le *Catholique d'Estat*. Les voici : « Es grandes necessitez de l'Estat, le Clergé de France a assisté nos Rois de

[1] *Mercure françois*, t. XI, pp. 115-116, 116-118.

sommes notables. Cela nous tourne à reproche et ces seditieux les font valoir : *Ecclesias et Clerum exhauriet.* En Espagne, par conseil de conscience, l'on achete, pour de l'argent qui vient au profit du Roy, la permission de manger de la chair aux jours defendus par l'Eglise. Le Roy recompense ordinairement ses serviteurs par des pensions sur les benefices. Il emprunte souvent, comme il fit encore ces annees passees, jusques aux joyaux de l'Eglise et à l'argent des reliques : ce que nos Rois n'ont jamais faict[1]. » « Nous ne desirons pas offenser personne par le moyen de l'alliance avec le Turc; ains nous voulons faire plaisir à tous. *Si je n'eusse faict ceste alliance,* disoit le Roy François en ses Apologies, *Charles, m'assaillant par terre, eust faict descendre le Turc pour envahir mes costes. Et autant de fois qu'il s'est presenté d'occasions d'assaillir le Turc, je m'y suis offert de toutes mes forces.* C'est aussi faussement que l'on nous calomnie d'avoir fait alliance avec les heretiques pour faire venir le Turc contre l'Empereur et contre les Catholiques. Le Roy n'a faict traicté aucun ny alliance avec le Grand Seigneur, autre que celle qui se fit du temps du Roy François[2]. » « L'on feroit un livre entier de tels exemples. Qu'on apprenne donc à ne blasmer pas nos Rois pour leurs alliances. Les escrivains Espagnols nous ont contraincts de fouiller dans ces turpitudes et de deterrer ces infamies qui souslevent le cœur aux lecteurs. Si leur impudence ne se peut contenir, et qu'elle s'eschappe encore, nous leur ferons voir pis, à la honte de ceux qui se servent de leurs plumes maudites[3]. »

[1] *Le Catholique d'Estat* (*R.*, pp. 115-116).
[2] *Le Catholique d'Estat* (*R.*, pp. 135-136).
[3] *Le Catholique d'Estat* (*R.*, pp. 141-142).

Comme on a pu le voir, la part personnelle de l'écrivain dans les *Paralleles* est beaucoup plus grande que dans le *Recueil de la double intention* : c'est ce qui nous a permis de trouver cette fois avec la ressemblance des idées, non pas seulement quelques termes identiques ou analogues, mais l'indignation qui remplit l'âme de l'auteur du *Catholique d'Estat*, mais le tour ironique qui lui est familier, mais sa netteté, sa vigueur, son pittoresque d'expression, c'est-à-dire plus qu'il ne faut pour reconnaître le P. Joseph.

CHAPITRE V

LE MERCURE FRANÇOIS, OU SUITE DE L'HISTOIRE SOUS LE REGNE DU TRÈS CHRESTIEN ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE LOUIS XIII.

Vingt fois dans le cours de notre travail nous avons invoqué l'autorité du *Mercure françois*, comme d'un ouvrage composé sous la direction du P. Joseph. Ce sont autant de postulats que l'on a bien voulu nous concéder provisoirement. Nous devons les justifier avant de terminer cet ouvrage. Nous le devons, parce que, dans une thèse, plus encore que dans tout autre écrit, il y a obligation de ne rien avancer sans en apporter la preuve. Nous le devons aussi, parce qu'il s'agit de l'auteur même du *Mercure françois*[1] : question considérable qui, croyons-nous du moins, n'a pas encore été bien agitée par la critique, et dont la solution, si nous pouvons la trouver et la démontrer, augmentera de beaucoup l'importance de notre thèse.

M. Fagniez nous dit, à propos d'un *diaire* du voyage du roi en Italie, journal tenu par le P. Joseph et reproduit par le *Mercure françois* : « Le Père Joseph apparaît

[1] Nous ne parlons que de la partie du *Mercure* qui s'étend du commencement du ministère de Richelieu à la mort du P. Joseph.

dans ce journal, ainsi que dans la relation qui y fait suite, non seulement comme un rédacteur du *Mercure*, mais comme un compilateur de documents, comme un secrétaire, dressant des sommaires de chapitres, établissant le canevas d'un ouvrage historique où il est difficile de ne pas reconnaître les *Memoires* de Richelieu[1]. »

Que le P. Joseph, comme l'affirme M. Fagniez, ait compilé des documents, dressé des sommaires de chapitres, établi des canevas pour les *Memoires* de Richelieu, nous l'avons souvent constaté en rapprochant ces *Memoires* du cardinal et les écrits du P. Joseph. Mais M. Fagniez fait au P. Joseph une part bien trop petite dans l'œuvre du *Mercure*. Il en est — nous espérons pouvoir le prouver péremptoirement — non seulement *un* rédacteur, mais *le* rédacteur principal, mais *le* directeur. Le *Mercure* a eu — de 1624 à 1638 — pour premier rédacteur, pour directeur, le P. Joseph.

Le *Mercure françois* est un recueil historique de vingt-quatre volumes, formés de pièces et de récits concernant l'histoire de France et autres pays, de l'année 1605 à la fin du règne de Louis XIII (mai 1643).

Le *Mercure françois* est présenté par le privilège du roi qui est en tête du premier volume, comme la « suitte de l'Histoire de la Paix, commençant où le D. Cayet a finy son Histoire septenaire ». Cette « Histoire septenaire », de Pierre Victor Palma Cayet, était intitulée *Chronologie*

[1] G. Fagniez, *La Déchéance politique et religieuse du Protestantisme* (*Revue des Questions historiques*, t. XLVIII, pp. 492). — *Ibid.*, p. 502, M. Fagniez parle de « notes prises en vue d'un récit » qui sera « fait à loisir ».

septenaire ou Histoire de la Paix entre les Rois de France et d'Espagne depuis 1598 jusques à la fin de 1604[1].

Le premier volume du *Mercure*, « *Recueil de ce qui s'est passé depuis l'an mil six cens quatre jusques à l'annee mil six cens dix* », approuvé le 29 novembre 1610, parut en 1611 ; les huit autres volumes se succédèrent assez régulièrement de 1613 à 1624.

Ces neuf premiers volumes du *Mercure*, vraie continuation d'une « *chronologie* », ont, à de très rares exceptions près dont nous parlerons plus loin, un caractère essentiellement impersonnel. Les avis *Au Lecteur* suffisent à nous l'apprendre. Celui du tome Ier nous dit : « Je te donne, Lecteur, dans ce livre toutes les choses les plus remarquables advenues depuis l'an 1604, lesquelles mon Messager (que j'appelle *Mercure françois*) m'a apportees des quatre parties du monde, en diverses langues, et que j'ay faictes françoises à ma mode le plus succinctement que j'ay peu. Je ne te donne point un Panegyre eloquent, au lieu d'une Histoire, ny de grands discours philosophiques enrichis aux bordages de tout ce que les aucteurs Grecs et Latins ont escrit de plus beau, ains seulement une simple narration de ce qui est advenu aux six annees dernieres..... *Je te donne les histoires contenues en ce* MERCURE, *comme je les ay receues.* » Cet historien se sépare ouvertement de ses contemporains, dont les uns tournaient l'histoire en panégyrique, et les autres, comme fera plus tard Lepré-Balain lui-même dans sa *Vie du R. P. Joseph,* y prenaient occasion de faire montre de leur érudition. Celui-ci nous transmet ce qu'il reçoit, sans y mettre son

[1] La *Chronologie septenaire* parut à Paris, 1606, in-8.

Pierre Victor Palma Cayet a encore écrit la *Chronologie novennaire ou Histoire de la Guerre sous le regne de Henri IV, divisee en trois parties* (Paris, 1608, 3 in-8).

empreinte. Comme il le dit dans l'avis *Au Lecteur* de son tome II, il « donne un recit bref, simple et nud des choses comme elles sont advenues »; il ne cherche nullement « les fleurs du bien dire ». Même, en rapportant ce qu'il a appris, il « laisse au lecteur d'en faire tel jugement qu'il voudra ». Il n'a pas d'avis. Dans le tome IV il se défend d'avoir en son récit la moindre passion. « Tu trouveras, dit-il au lecteur, que les libelles diffamatoires n'ont eu aucune place en ce livre. » L'avis de l'imprimeur, au tome VII, révèle encore bien une œuvre impersonnelle. L'auteur attend tout, reçoit tout d'autrui, communications et rectifications. On y voit un *Mercure* digne de son nom, un fidèle messager, qui, s'il est désireux de connaître la vérité, ne remplit pourtant d'autre rôle que celui de transmettre ce qui lui a été confié. Son œuvre est aussi impersonnelle que possible. Quiconque, du reste, voudra bien lire les neuf premiers volumes du *Mercure françois*, sera frappé de cette impersonnalité.

Nous devons cependant reconnaître qu'elle n'est pas aussi complète dans le tome VIII, du moins dans la dernière édition, celle qui parut en 1626[1]. La personnalité de l'auteur de cette dernière édition du tome VIII nous apparaît à l'entrée même du livre, où nous trouvons cet avis *Au Lecteur* :

« Je croyois que mon septiesme Tome deust estre le dernier de mes *Mercures*, et que le nombre de sept, avec ce que je suis valetudinaire, m'osteroit l'envie de continuer un travail si penible, plein d'envie et si epineux. Quand je commençay mes *Mercures*, deux choses m'y porterent : l'une que tous les Historiens du temps avoient esté, ou partisans, ou favorisans le party des Huguenots,

[1] Une édition du tome VIII parut en 1623.

ou celuy des Ligueurs, ayant traicté dans toutes leurs Histoires indignement et malicieusement les Rois, la Royne leur Mere et les Ministres de l'Estat; et l'autre, que, faisant un Recueil de temps en temps de toutes les Relations qui se feroient, les Historiens auroient un guide par ce moyen de n'oublier rien dans leurs Histoires et suivre la droicte route, sans pencher de l'un ou l'autre party, ou du costé de ceux qui en France prennent d'ordinaire quelque mescontentement. Or, s'estant imprimé depuis quelques mois trois Histoires de ce qui s'est passé en l'annee mil six cens vingt-deux, faictes par un mesme aucteur (abus qui ne se devroit tolerer), et ce sous divers noms et tiltres, dans lesquelles on a inseré plusieurs choses toutes contraires à la verité, *je me suis trouvé comme contrainct de faire encore ce huictiesme Tome* pour le mesme subject que j'ay faict les premiers. »

Tout ce qui précède pouvait être dans l'avis *Au Lecteur* de la première édition de ce tome VIII. Voici qui ne peut appartenir qu'à une édition postérieure.

« Par les Prefaces des *Mercures* precedens, j'avois prié ceux qui y trouveroient quelque chose qui meritast correction de me la faire sçavoir, et que je ne ferois faute de la corriger à la seconde impression. Ayant donc, *depuis la premiere impression de ce huictiesme Tome*, receu des memoires veritables et plus amples de ce qui s'estoit passé dans l'armee navale du Roy, commandee par M. de Guise, aux combats qu'elle eut contre celle des Rochellois, le 27 octobre 1622 et jours suivans, je les ay mis et *adjoustez* en leur ordre *en ceste seconde impression* et *corrigé,* en plusieurs autres endroicts, beaucoup de choses suivant les advis certains que l'on m'en a donnez. Adieu[1]. »

[1] Plus haut, p. 434, nous avons mentionné deux éditions du tome VIII, une de 1623 et une autre de 1626. Ces deux éditions sont sem-

Les circonstances ont ainsi donné à « ceste seconde impression » du tome VIII un caractère sensiblement plus personnel. Cependant les pièces qui présentent ce caractère, sont encore rares. D'ailleurs le tome IX est aussi impersonnel que les premiers.

A partir du tome X, le changement est considérable. Sans doute, il est encore plusieurs fois — notamment dans les avis *Au Lecteur* du tome XIII et du tome XVI, comme à la fin du tome XV — question de « compilation de Memoires », de « quantité de beaux Memoires ». Et, en effet, il y en a toujours qui sont reproduits sous leur forme première. Mais le plus grand nombre néanmoins a été fondu dans une narration suivie, portant visiblement la marque d'une même main. Du reste, le *Mercure* ne nous présente plus, comme auparavant, les assurances réitérées de sa réserve et de sa discrétion dans la transmission de ses messages au lecteur.

Et c'est ainsi jusqu'au tome XXI paru en 1639[1]. Cette année-là il se produisit au *Mercure* plusieurs changements significatifs.

Alors que le tome XX comprenait, d'après les propor-

blables en tout point. En effet, chacune d'elles comprend 904 pages, et « le feuillet 357 », auquel le tome IX, imprimé en 1624, renvoie pour la mort du sultan Osman, est « le feuillet 357 » de l'édition de 1626 comme de l'édition de 1623.

Cependant nous apprenons ici, de la préface de la dernière édition de 1626, que « ceste seconde impression » est une édition sensiblement *corrigée et augmentée.*

Il faut donc admettre que « ceste seconde impression » parut pour la seconde fois en 1626 et pour la première en 1623, et qu'il y avait eu, au commencement de 1623, une première édition, parue avec le privilège du 28 février de cette année. Celle-là, sans doute, où l'auteur n'avait point à réfuter, comme dans la seconde, « trois histoires parues depuis quelques mois », était tout à fait impersonnelle, comme l'étaient les sept tomes précédents, comme le sera encore le neuvième.

[1] Le privilège du tome XXI est daté du 8 octobre 1638.

tions ordinaires des tomes précédents, 1088 pages, le tome XXI n'en eut que 534. Et cependant, tandis que chacun de ces tomes ne donne généralement que l'histoire d'une année, augmentée d'un supplément pour l'année précédente, le tome XXI, à lui seul, renferme l'histoire de la plus grande partie de l'année 1635 et celle des années 1636 et 1637[1].

Par ailleurs, en 1639, le tome XXI parut chez un autre libraire que ceux qui avaient publié les vingt premiers tomes[2].

Ces deux observations révèlent manifestement un changement survenu en 1639 dans la direction et la rédaction du *Mercure*[3].

C'est une conclusion que confirme le tome XXII, paru en 1641. En effet, nous trouvons en tête de ce tome une sorte d'avant-propos, où Renaudot — car l'auteur pour

[1] Le tome XX contient l'histoire de l'année 1634, en 881 pages, et le commencement de celle de 1635, en 207 pages (en tout 1088 pages). — Le tome XXI renferme, en 534 pages, la suite de l'année 1635 et les années 1636 et 1637. — Le tome XXII présente un supplément pour 1637, en 112 pages, et l'histoire de l'année 1638, en 596 pages (en tout 708 pages). — Le tome XXIII comprend les années 1639 et 1640, en 818 pages, et le tome XXIV, les années 1641, 1642 et 1643 jusqu'au mois de mai, en 1105 pages.

[2] Les vingt premiers tomes du *Mercure* ont été publiés chez *Jean et Estienne Richer, rue Sainct-Jean de Latran, à l'Arbre verdoyant et au Palais sur le Perron Royal*, et les tomes XXI-XXIV l'ont été chez *Olivier de Varennes, rue Sainct-Jacques, au Vase d'Or*. — La *Notice* placée en tête des *Memoires du Cardinal de Richelieu*, p. 3, (éd. *Michaud*) observe ce changement d'imprimeur, du reste sans paraître soupçonner que le prédécesseur de Renaudot fut le P. Joseph.

[3] Même les dictionnaires élémentaires ont relevé la diversité qui distingue les tomes XXII, XXIII, XXIV des précédents. C'est ainsi que Vapereau, à l'article *Renaudot*, nous fait observer qu'au lieu de publier dans leur entier certaines pièces historiques originales, ainsi qu'on le faisait avant lui, le nouveau rédacteur du *Mercure* se contente toujours d'analyses et d'extraits.

la première fois signe son œuvre — nous donne ses raisons « pour satisfaire, dit-il, la curiosité de ceux qui demanderont pourquoy, ne manquant point d'autres emplois, *il a* presté l'oreille aux exhortations qu'on *lui* a faictes de vouloir encore donner au public d'autres memoires de l'Histoire que ceux lesquels *il a* publiez jusques icy dans *ses* Gazettes, Nouvelles et Relations tant ordinaires qu'extraordinaires. »

Voilà qui nous suffit pour croire que le *Mercure* n'est pas, comme on l'a dit quelquefois, l'œuvre du cardinal de Richelieu, mort le 4 décembre 1642, mais qu'il est très probablement celle du P. Joseph, mort le 18 décembre 1638.

Si, d'ailleurs, en raison du caractère variable des deux éditions du tome VIII, nous ne pouvons pas établir aussi précisément ni manifestement la coïncidence d'un premier changement de rédacteur avec l'arrivée du P. Joseph aux affaires, en octobre 1623, toujours est-il pourtant que le tome IX, le dernier qui soit impersonnel, a paru en 1624 avec des lettres de privilège du 28 février de cette année, et que le tome X, le premier où l'auteur ait mis la marque visible de sa personnalité, a paru en 1625, avec des lettres de privilège du 18 mars de cette même année 1625. Là encore nous avons un rapprochement favorable à notre thèse[1].

Dès maintenant les droits du P. Joseph sur les tomes X-XXI du *Mercure françois* sont très probables. Ils ne sont pas encore hors de contestation. Nous devons les y mettre.

[1] Non plus que Renaudot, le P. Joseph n'a pu être chargé du jour au lendemain de la direction du *Mercure*. Renaudot signe pour la première fois le *Mercure* en 1641, près de trois ans après la mort du directeur précédent. Le P. Joseph s'en occupe en 1625, moins de dix-huit mois après son entrée dans la politique. Il n'est pas en retard. — Du reste, en 1625, c'est l'histoire de 1624 que publiait le *Mercure*.

Pour cela nous allons extraire des passages les plus divers de ces tomes X-XXI des textes qui révèlent manifestement la main du P. Joseph. Nous les distribuerons en deux catégories, celle des récits et celle des discours.

I. Les récits du Mercure françois.

Deux faux monnayeurs sont exécutés. L'un meurt bien confessé, l'autre impénitent. Le premier « laisse à un chascun *des signes très evidens de son salut, pour la grande repentance qu'il fit paroistre en ceste action, advouant avec un sensible regret son crime et en demandant du profond de son cœur pardon à Dieu* [1] ». La tête du second s'est séparée du corps sans que les cordes fussent tant soit peu rompues ni même froissées. « Dès lors, tous ceux qui sçauront quelque chose de la composition et œconomie du corps humain verront facilement que *cet accident n'estoit point naturel, mais qu'il venoit de plus haut, c'est à sçavoir de Dieu, lequel, très juste et encore plus misericordieux envers ses creatures, avoit voulu permettre ce signe et prodige pour esmouvoir les desvoyez à la poursuite et juste inquisition de leur salut, et leur apprendre qu'il ne falloit pas attendre au dernier point de sa vie à se reconnoistre, où le plus souvent il ne faict pas la grace aux pecheurs de se convertir; mais que, tandis que nous sommes libres et jouissons de ses faveurs, l'on doit amoureusement retourner vers luy, afin de recevoir les doux fruicts de sa misericorde* [2]. » — Le P. Joseph, comme tout bon missionnaire d'ailleurs,

[1] *Mercure françois*, t. X, pp. 19-20, année 1623.

[2] *Mercure françois*, t. X, pp. 20-21, année 1623.

ne se féliciterait pas autrement d'une conversion obtenue *in extremis,* ni ne prêcherait différemment contre les délais du retour à Dieu.

« *Que de diversitez se trouvent dans les formes desquelles Dieu se sert pour nous remettre en sa grace! Ceux-cy* — deux libertins convertis — *ne se reconneurent que par l'execution du juste jugement de Dieu, et d'autres y sont appellez par une divine vocation,* comme en ceste suivante action. » Il s'agit de la conversion et de la vocation d'une jeune protestante de Loudun, « qui, faicte religieuse au Calvaire de Poictiers, quittoit le monde pour vivre *non en liberté de conscience, mais sous l'austerité d'une vie religieuse*[1] ». — C'était le P. Joseph qui, sept ans auparavant, avait fondé le Calvaire de Poitiers et qui, cette année-là même (27 octobre 1623-28 mai 1624), fondait celui de Loudun[2]. Dans ces conditions, la conversion et la vocation de cette jeune protestante l'intéressaient plus que personne.

Les Espagnols ont attaqué le duc de Savoie en raison du mal qu'il aurait pu leur faire. « *Dieu n'est jamais plus severe que quand il chastie les volontez steriles et sans effects.* Mais l'Espagnol, qui *faict du Dieu* partout, a pretendu estre plus que Dieu en ceste occasion, entreprenant de venger non la volonté mauvaise, qui n'a jamais

[1] *Mercure françois,* t. X, pp. 22-23, année 1623, supplément imprimé en 1625.

[2] V. les *Annales Calveriennes,* pp. 548 et suiv. Ces *Annales,* elles aussi, rapportent la conversion d'une calviniste, Marthe Moulle, qui eut lieu à l'occasion de l'arrivée des Filles du Calvaire à Loudun, et qui aurait été suivie de plusieurs autres, sans l'opposition des parents.

esté, mais la seule puissance de luy nuire. *Comme si c'estoit un crime sans pardon et non un grand merite, de pouvoir faire du mal et s'en abstenir*[1]. » — Le P. Joseph était habitué à présenter des considérations philosophiques et mystiques de ce genre dans ses *Exhortations* à ses Filles du Calvaire.

Pendant le siège de la Rochelle, nos vaisseaux ont franchi l'estacade dressée par les ennemis. Ce « *fut un traict singulier de la Providence divine d'avoir laissé ceste barriere en son entier et ceste confiance aux ennemis que nos pinasses ne pouvoient entrer*; mais sur le poinct du passage et en temps qu'ils ne pouvoient avoir loisir de la reparer, *la main puissante de Dieu envoya l'orage et la tempeste et ouvrit une porte à ses serviteurs pour passer et aller secourir ces pauvres assiegez*[2] ».

Dans une autre tentative faite pendant cette même guerre, nous voyons que « comme le sieur de Marillac pensoit empoigner l'ïsle de Ré par la poincte de Semblanceau, un coup de vent le porta si impetueusement contre les costes de la Grand Terre, que, le Pilote abandonnant le timon, les voiles rompues, il eust eschoué sur les rochers, *sans une grace speciale de Dieu*, qui donna un tour entier à ce qui restoit de voiles et les jetta en pleine mer[3] ». — Cette « *grace speciale de Dieu* », ce « *traict singulier de la Providence divine* » conviennent également au langage des *Œuvres spirituelles* du P. Joseph.

A propos du siège de la Rochelle, le *Mercure* rappelle une expédition des Perses contre les Athéniens. Les

[1] *Mercure françois*, t. XI, p. 944, année 1626.
[2] *Mercure françois*, t. XIV, pp. 27-28, année 1627.
[3] *Mercure françois*, t. XIV, p. 189, année 1627.

envahisseurs se croyaient sûrs du succès ; mais, « *les jugemens de Dieu allant contre les resolutions humaines, la divine bonté permit que ceste audacieuse entreprise des Perses leur retournast à honte et à confusion* ». « Avec pareille audace, dit le *Mercure*, les Anglois s'estoient promis la facile conqueste de l'isle de Ré. *Mais Dieu, qui se rit des pretentions des hommes, a permis que les Anglois ont esté le subject de la gloire du Roy Très Chrestien* et leurs despouilles autant de marques de trophees pour eterniser la valeur des François. Aussi, au lieu d'arborer leurs drapeaux au bourg et citadelle de Sainct-Martin et autres lieux de Ré, *les mesmes drapeaux ont servy aux vainqueurs pour en faire offrande, non à la Nemese, deesse des vengeances, mais à la Vierge Sacree, Mere de Dieu, Protectrice de la France*[1] ». — C'est le P. Joseph qui, en 1638, déterminera Louis XIII à consacrer son royaume à la Sainte Vierge[2].

Les hérétiques d'Aubenas se convertissent. « C'est à ce point qu'ils commencerent à connoistre que *Dieu leur descouvroit le chemin pour les ramener à la foi de leurs Ancestres.... On n'a point veu cy-devant en ville de France une conversion si generale et si soudaine, veu qu'en moins de trois semaines ont esté receues à la foy plus de deux*

[1] *Mercure françois*, t. XIV, pp. 212-213, année 1627.

[2] Nous n'ignorons pas que les historiens ont plus d'une fois fait honneur à M[lle] de la Fayette de l'idée première du vœu de Louis XIII. Ils se sont trompés.

Lepré-Balain, dans son *Suplement à l'Histoire* (Ms. 3757 de la Bibl. nat., f. fr., f° 233), nous dit : « *Au 15e Aoust, Sa Majesté solennisa ce jour d'une maniere extraordinaire. La pieté de ce grand Prince l'obligea, par un mouvement dont le Ciel luy toucha le cœur, de consacrer sa personne et tout son Royaume à la Royne des Anges, se mettant en sa protection. Ce fut à Abbeville où se passa ceste memorable action. Sa Majesté ordonna à tous les*

cens cinquante familles, hors de tout blasme et de feintise, selon qu'on peut juger des signes exterieurs : *Qui faict voir que la toute puissante main de Dieu y a operé*

Evesques de faire tous les ans renouveller ce vœu dans toutes les Eglises de leur diocese, avec grand messe et procession, et qu'on fist dresser un Autel à Nostre Dame de la Compassion. »

Ici tout est en faveur du P. Joseph.

1. Parmi les *Epistres du P. Joseph aux Filles du Calvaire*, il y en a une, datée d'Abbeville et du 4 août 1638, où il ordonne de recommander à toutes leurs maisons « la devotion de la Feste prochaine ». « Le Roy, dit-il, passera icy ceste Feste avec le plus de devotion qu'il se pourra. »

2. Qui donc aurait pu suggérer au roi la pensée de faire « dresser un Autel à Nostre Dame de la Compassion », mieux que le P. Joseph, qui avait fondé sa Congrégation du Calvaire « sous le tiltre de la Conception Immaculee de la Mere de Dieu et de sa Compassion douloureuse sur le mont du Calvaire », et qui, dans ses *Exhortations*, rappelait sans cesse à ses religieuses qu'elles étaient les filles d'honneur de Notre-Dame du Calvaire ?

3. Cette consécration de la France à la Sainte Vierge eut lieu le 15 août 1638. Du mois de janvier précédent nous avons de la main du P. Joseph un *Memoire pour establir des Predicateurs pour prescher la devotion que le Roy faict à la Saincte Vierge de mettre son Royaume en sa protection :*

« *Le Roy formera un corps de Predicateurs Apostoliques qui seront choisis et nommez par Sa Majesté, tant des Seculiers que des Reguliers, sur le subject du dessein que Sa Majesté a de publier par son Royaume sa devotion envers la Vierge et d'exciter son peuple à rendre honneur au Mystere de la Passion du Sauveur et à l'exaltation de la Foy par la pieté et les mœurs.*

« *Sa Majesté obtiendra du Pape que lesdits Predicateurs ayent pouvoir, durant trois ans, avec la permission des Ordinaires, d'instituer les Oraisons des Quarante Heures en toutes les Eglises Cathedrales et en tous les autres lieux qu'ils jugeront estre à propos, avec faculté d'indulgence pleniere et avec les cas reservez pour une fois à chasque penitent durant trois ans.*

« *Sa Majesté obtiendra de tous les Evesques qu'ils donnent leurs permissions auxdits Predicateurs, qui se comporteront modestement.*

« *Pour garder l'ordre, le Roy se fera informer des Predicateurs Seculiers, soit Evesques ou autres de moindre dignité, qui soient*

misericordieusement ; car la plus grande partie des lieux circonvoisins estant jà reduicte à la foy, l'opiniastrise avoit tellement endurcy les cœurs de ceux de ceste ville, qu'*à guise d'enclumes, plus il estoient frappez par les predications et conferences, plus ils estoient opiniastres ;*

capables de faire ceste function plus fructueusement, lesquels specialement s'employeront dans leurs propres dioceses.

« Pareillement Sa Majesté s'informera des Provinciaux des Ordres qui exercent la predication, des plus capables qu'ils ayent pour exercer ce Ministere.

« Sa Majesté fera deputer de tout ce nombre des Seculiers et des Reguliers ceux qu'elle jugera plus à propos pour chasque diocese, en sorte que les uns n'iront point sur la station des autres, pour eviter la confusion.

« Les Evesques seront obligez de fournir les frais necessaires aux Predicateurs Seculiers. Et les Reguliers qui ont des rentes, seront aidez par leurs maisons. Les mendians vivront des aumosnes du peuple.

« Il sera declaré par un bref formulaire à tous lesdits Predicateurs le but qu'ils doibvent avoir en leurs predications et la maniere de prescher et de prier conforme à ceste fin, et le bon exemple requis.

« Les Ordres employez sont les Peres Jesuites, les Feuillans, les Minimes, les Quatre Mendians, et entre iceux les plus reformez, comme, entre ceux de S. François, les Capucins et Recollects; entre les Carmes, les Deschaussez et Mitigez; entre ceux de S. Dominique, les Reformez; de mesme entre les Augustins. Ce qui s'entend de tous au cas qu'ils ayent des Predicateurs propres.

« Il y a en France près de six vingts Eveschez.

« Dans les petits, des Predicateurs peu suffira. Dans les grands, l'Evesque aura le pouvoir d'estendre ceste faculté à un ou deux selon le besoin et le fruict, evitant la contention.

« Pour mettre ce que dessus en practique, specialement quant au choix et à la collocation des Predicateurs, Sa Majesté, estant informee de la capacité de tous ceux qu'elle estimera plus propres pour ceste function, ayant obtenu le pouvoir requis du Pape, des Evesques et des Superieurs pour les Reguliers, fera sçavoir aux Evesques, comme aussi aux Superieurs, que, selon qu'ils auront faict sçavoir à Sa Majesté qu'ils approuvent ceux qu'elle aura choisis, ce que mesme elle fera avec leurs advis, elle desire qu'ils

de sorte que plusieurs annees s'estoient escoulees sans y avoir que bien peu de convertis, et pour ce estoient-ils tenus par tous ceux qui les practiquoient, pour les plus acariatres qui fussent en France. Or, *que tout à coup ce bronze se soit amolly sans autre disposition que celle dont Dieu a coustume de se servir, et qu'ils se soient portez à leur bien d'eux-mesmes, s'offrans (comme jadis fit sainct Paul)* — saint Paul, le saint préféré du P. Joseph! — *à tout ce qu'on vouloit d'eux, ce ne peut estre que par un mouvement de Dieu extraordinaire.* Aussi le reconnoissent-ils et publient-ils ouvertement la prise de Vals et ce qui s'en suivit estre *un effect de la Providence de Dieu, qui a daigné se servir de ce moyen pour les retirer de l'estat de damnation et les mettre en la voye du salut*[1] ». — Ce récit révèle chez le narrateur des préoccupations et des sentiments éminemment apostoliques, tels que pouvaient être ceux du P. Joseph, qui, depuis 1605, travaillait à la conversion des Protestants en France, qui, en 1625, avait été nommé par le pape supérieur des Missions Étrangères, et qui, depuis le siège de la Rochelle, où le roi visait au cœur le parti des huguenots,

donnent leur mission auxdits Predicateurs et qu'ils ayent soin de leur faire fournir les choses necessaires et d'en substituer d'autres selon les occurrences de morts, de maladies et autres accidens.

« *Sa Majesté escrira aux Gouverneurs des Provinces à ce qu'ils favorisent lesdits Predicateurs selon qu'il en sera besoin.* »

Ce *Memoire* se trouve dans le manuscrit de la *Vie du R. P. Joseph* par Lepré-Balain, intercalé aux f^{os} 214-215.

4. Lepré-Balain (l. VIII, ch. III) nous apprend que « la mort, qui prevint le P. Joseph, empescha l'effect de ce bon œuvre des Missions ». Pouvait-on mieux établir l'influence du P. Joseph dans l'œuvre de cette consécration de la France à la Sainte Vierge, puisque ce qui en a été fait l'a été de son vivant, et que ce qu'il n'a pas eu le temps de faire mettre à exécution, est toujours demeuré sans effet?

[1] *Mercure françois*, t. XIV, pp. 413-414, année 1627.

mettait plus de zèle que jamais à obtenir par les prédications des Capucins la conversion de la secte[1].

A propos de l'introduction du Calvinisme à Constantinople, le *Mercure* fait remarquer que « *l'heresie ne se contente pas de faire tout son possible* pour allumer le feu aux quatre coins de la Chrestienté, *afin de triompher de la ruine des Souverains et de la despouille de l'Eglise Catholique, qui a jetté ses racines dans les terres infidelles, en esperance d'y faire fleurir la foy et d'y accroistre le regne de Jesus-Christ; l'heresie*, qui, comme une vipere, va devorant les entrailles de sa vraie mere, *a desployé toutes ses practiques damnables pour empescher ce sainct et louable dessein* et troubler le repos du Christianisme. Car on a escrit que d'Angleterre, de Hollande et d'autres lieux, où la semence de Calvin et de Luther *a peuplé le royaume de Satan*, sont sortis certains pretendus ambassadeurs envoyez à Constantinople *pour ruiner et aneantir les heureux progrez de l'Evangile qui commençoit à y pulluler*, et en plusieurs autres lieux d'Orient, par les pieuses, Royales et vraiment Chrestiennes sollicitations de nos Rois Très Chrestiens[2] ». — Les « Royales et Chrestiennes sollicitations » de Louis XIII pour assurer les progrès de l'Évangile en Orient, et particulièrement à Constantinople, étaient préparées par les soins apostoliques du préfet des Missions Étrangères, du P. Joseph. Il s'inquiétait tout particulièrement alors de l'introduction du Calvinisme à Constantinople, où cette hérésie était favorisée par le patriarche Cyrille. C'est ainsi que, dans une lettre du 2 juin 1628 adressée à la Congrégation de la

[1] Lepré-Balain, *Vie du R. P. Joseph, passim*, et notamment l. IV, ch. XXXIII ; l. V, ch. XIV, XV, XXI, XXVIII.

[2] *Mercure françois*, t. XIV, pp. 448-449, année 1628.

Propagande, il parle de précautions imposées aux nouveaux convertis, en raison de la malveillance de ce patriarche, « *ne*, dit-il, *a Patriarcha Cyrillo damnum ferant* ». C'est ainsi que, dans ses *Postulata* de la même année, il demande à la Congrégation que ses Pères de Constantinople puissent avoir une imprimerie pour lutter contre celle du patriarche : « *Videtur*, dit-il, *sedulo incumbentum remediis convenientibus adversus Cyrilli Pseudo-Patriarchæ Constantinopolitani fraudes, qui typographiæ artem nunc in pluribus Græciæ locis invexit, ut errores Græcos nunc per illum Calvinismo mixtos ubique spargat.* » C'est ainsi qu'à propos de l'arrivée subite de trois de ses Pères à Constantinople il est effrayé des périls qu'ils peuvent faire courir à la Mission « *propter suspiciones Turcarum excitatas et auctas a Patriarcha Cyrillo, Anglis atque Belgis*[1] ». Ce sont « les Ambassadeurs » dont parle le *Mercure*, « envoyez *d'Angleterre et de Constantinople pour ruiner les heureux progrez de l'Evangile* ». On dirait presque une traduction. C'est ainsi que Lepré-Balain, dans son *Suplement à l'Histoire*, fait mention, à l'année 1638, de la déposition et de la mort du « patriarche Cyrille, soupçonné d'avoir adheré aux opinions de Calvin et de ses sectateurs[2] ». Cette note, trouvée parmi les papiers du P. Joseph, prouve quelle

[1] Archives de la Propagande, *Lettere di Francia*, t. CXXX, f^os. 77, 91 ; t. CXXXI, f^o 30. — La correspondance du P. Joseph avec la Propagande parle souvent du patriarche Cyrille, des dangers qu'il crée à la Religion catholique et de l'opposition qu'il fait aux missionnaires Capucins. — Voir notamment les *Lettere di Francia*, t. CXXIX, f^o 59 et t. CXXX, f^o 83, où il est question des ambassadeurs Anglais et Hollandais, comme dans le *Mercure*.

[2] Lepré-Balain, *Suplement à l'Histoire* (Bibl. nat. f. fr., Ms. 3757, f^o 364).

place ce patriarche Cyrille avait dans les préoccupations du Préfet des Missions d'Orient.

La Rochelle est réduite. « Chascun pleuroit autant de joye que de saisissement, *à la veue de tant de miracles et de merveilles que Dieu fit voir en l'abaissement d'un peuple orgueilleux, superbe et insolent* ». « *La vengeance et justice de Dieu s'y voit sans aucune difference de la ville de Hierusalem.* » « *Tant de merveilles nous font adorer les secrets jugemens de Dieu sur la reduction de ceste miserable Babel, qui, tout à coup est tombee dans le precipice d'une desolation incroyable.* » « Qui est-ce qui ne se pasmeroit d'aise et d'estonnement et *ne publieroit les merveilles visibles de Dieu en tous ces evenemens si admirables*[1] *!* » — Ce langage ne saurait mieux convenir à un autre qu'au P. Joseph, qui, par ses inspirations, par son concours, peut être estimé le principal auteur de la chute de la Rochelle. Nous n'exagérons rien. Lepré-Balain l'a dit avant nous et prouvé[2].

« Privas, dit le *Mercure*, a tousjours esté la premiere dans la rebellion et le corneguerre de tous les troubles passez depuis soixante et tant d'annees. *Dieu* donc, *juste vengeur, voulant exterminer ce peuple* et en donner une glorieuse victoire à nostre Roy, *semble avoir envoyé un Ange Exterminateur sur eux, comme autrefois sur les perfides Madianites,* pour les perdre dans leur propre division. Plusieurs choses, propres à faire une longue resistance, n'ont servy qu'a leur confusion, *Dieu le per-*

[1] *Mercure françois*, t. XIV, pp. 690-691, année 1628.

[2] Lepré-Balain, *Vie du R. P. Joseph*, l. V, ch. VII, VIII, IX, XV, XVII, XVIII, XIX, XX, XXII, XXIII, XXIV, XXVI.

mettant ainsy par son juste jugement : en quoy la Providence de Dieu s'est grandement manifestee. Un autre grand effect de la main vengeresse de Dieu sur ceste ville rebelle fut que, six heures après l'entree des soldats du Roy, le feu se mit dans la ville, mais en telle sorte que, jusques à ce qu'elle ait esté bruslee et consumee, il a esté impossible de l'esteindre. Il fut impossible d'arrester le cours du feu, *ou plustost de l'ire de Dieu.* Tout cet embrasement eut lieu en presence et à l'aspect des principaux habitans, qui s'estoient retirez dans le chasteau, *Dieu ayant permis qu'ils fussent eux-mesmes les spectateurs et les tesmoins de leur desolation.* » — Nous avons un autre récit de la prise et de l'incendie de Privas, manifestement sorti des mêmes mains. Le voici : « *In civitate nuper a Rege expugnata, quæ vulgo dicitur Privas, nullus Catholicus erat, et per viginti milliaria circum undecumque latrociniis atque vi armorum et cæde sacerdotum orthodoxæ fidei ritum pæne aboleverant impii illi rebelles. Quorum mirabilis fuit punitio. Nam, post aliquot dierum obsidionem, perterriti præsentia ac felicitate Regis Christianissimi, urbem adhuc valde munitam ac fortem omnes deseruerunt, atque mulieribus et impuberibus præmissis et per viarum occultarum anfractus receptis, cum viri et qui arma ferre poterant in proximum castellum confugissent, inde sponte discedentes, ubi sese diu tueri poterant, ultro inciderunt in manus militum nostrorum, a quibus interfecti sunt. Civitas vero, invito Rege omnemque operam adhibente ut ab incendio servaretur, prorsus combusta est, cum magno pavore vicinarum urbium, quæ nunc certatim ad deditionem accurrunt*[1]. » Cette relation était envoyée à

[1] Archives de la Propagande, *Lettere di Francia*, t. CXXXI, f° 30.

la Congrégation de la Propagande, le 12 juin 1629, par le P. Joseph. C'est donc bien le P. Joseph qui, dans le *Mercure* ainsi que dans sa lettre, a vu des mêmes yeux la ruine de Privas comme l'œuvre de la vengeance de Dieu, s'accomplissant par l'esprit d'imprudence des habitants qui se perdent d'eux-mêmes et malgré les efforts du roi qui eût voulu sauver cette ville des flammes.

C'est lui qui, traduisant presque sa lettre à la Propagande, ajoute dans le *Mercure* : « *Il y avoit quantité de Religieux et Ecclesiastiques dans l'armee du Roy pour assister spirituellement et corporellement les soldats, lesquels ont servy très utilement à la conversion d'un grand nombre d'heretiques rebelles qui ont reconneu Dieu avant leur mort ou leur supplice*[1]. » — Le premier, ou plutôt le chef de ces « *Religieux* et *Ecclesiastiques* », qui assistaient les soldats et convertissaient les hérétiques, était le P. Joseph[2]. Il était donc mieux placé que personne pour rendre compte de leurs travaux au public comme à la Propagande.

Le *Mercure* donne un assez long récit de la possession des Religieuses Ursulines de Loudun. — « Depuis quelques annees en çà, dit-il, la devotion du peuple avoit attiré à Loudun *une venerable Compagnie de Filles Religieuses*, qui, sous le nom et tiltre d'Ursulines, travailloient pour le public et, *cooperantes au salut de leur sexe, partageoient leur temps, en donnant une partie à l'Oraison,* l'autre à l'instruction de la jeunesse. *Le profit spirituel que faisoient ces sainctes Filles estoit grand, et desjà la lumiere de leur doctrine commençoit à paroistre sur toutes les principales familles de ceste petite ville, quand,*

[1] *Mercure françois,* t. XV, pp. 472-474, année 1629.
[2] Lepré-Balain, *Vie du R. P. Joseph,* l. VI, ch. IV, V, VI.

en l'annee 1632, *les Demons, ennemis de leur employ et jaloux de leur ministere*, ce pretend-on, *les troublerent par le plus espouvantable artifice qui fut jamais forgé dans les Enfers.*

« En l'annee 1632 et autres precedentes, ces Dames avoient pour Superieur de leur Communauté et pour Directeur de leurs consciences un bon prestre, nommé Moussault, *venerable d'aage et d'aspect, sainct en sa vie et sage en sa conduicte, appellé à ceste superiorité et direction par sa prudence et vertu*[1]. *Il plut à Nostre Seigneur de le retirer à soy ceste annee et rendre à ses merites la recompense de la gloire.* Comme la mort des peres naturels faict naistre de grands desplaisirs dans les ames des enfans bien appris, ainsy la separation de ce Pere spirituel donna bien fort au cœur de ces pauvres filles, et leurs douleurs firent de fortes impressions sur leurs esprits, affoiblis d'ailleurs par la privation du vivre et du dormir. Le choix d'un autre Chef, qui peust remplir la place et exercice du defunct, fut une seconde peine non moins sensible que la premiere et qui, par son evenement, fut l'origine de leurs malheurs.

« Un nommé Urbain Grandier estoit lors curé de S. Pierre dudit Loudun, homme majestueux et fastueux, qui avoit quelque lecture et assez bon esprit, d'ailleurs advantagé de quelques perfections naturelles et acquises, mais qui, par une reduplication de vices extraordinaires, nommement de paillardise et impuretez, *avoit perdu*,

[1] La fondation du Calvaire de Loudun avait été demandée au P. Joseph par Mlle Marguerite Moussault, nièce de M. de Sillé, père spirituel des Capucins et fort considéré du P. Joseph depuis la conférence de Loudun. Mlle Moussault pouvait être la parente de M. l'abbé Moussault. Nous n'affirmons pas; mais n'y a-t-il pas là une vraisemblance dont il serait facile de tirer parti pour notre thèse ? (V. les *Annales Calvariennes*, p. 550.)

avec la grace de Dieu, la gloire de son Sacerdoce et prostitué l'honneur de son caractere et le lustre de sa vocation. Il avoit accru, selon le bruit commun, le nombre de ses infames actions du crime de la Magie et, sur la creance publique qu'il avoit communication avec les Demons, *il s'estoit rendu abominable dans la conversation des hommes.* Neantmoins il taschoit, par le subtil de ses artifices, *de couvrir sa peau de loup de celle de brebis et passer à la monstre pour un bon Pasteur.* Il desiroit surtout de se bien mettre dans l'esprit et, plus encore, dans le cœur de ces simples filles et d'empieter ceste superiorité sous l'adveu de l'Evesque de Poictiers pour l'interest de ses infames plaisirs, et avoit desjà si bien reussy dans le courant de ses practiques, que la plus grande partie des Ursulines favorisoient son dessein, et l'Evesque sembloit ne s'en pas esloigner. *Le S. Esprit rompit ce coup,* sçachant bien que l'intention de ce perfide estoit de faire un deshonneste serail de ce sacré Couvent et qu'il briguoit la surintendance de ceste maison *pour immoler autant de vivantes hosties à ses impudicitez qu'il s'y trouveroit de filles consacrees à la Divinité*[1]. » — On sait quel rôle la légende a prêté au P. Joseph dans cette malheureuse affaire. La véritable histoire n'a encore rien trouvé sur son compte qui fût indigne d'un religieux. Ce qui n'est pas douteux, c'est que le P. Joseph, qui avait négocié la paix de Loudun en 1616, fondé le Calvaire de Loudun en 1624, et portait tant d'intérêt à Loudun, ne put être indifférent à ce drame de la possession des Ursulines de cette ville. Ce qui n'est pas plus douteux, c'est que, dans ce récit

[1] *Mercure françois*, t. XX, pp. 746-749, année 1634. — Cette histoire des possédées de Loudun s'étend jusqu'à la p. 780.

du *Mercure,* nous avons le langage d'un religieux. Pourquoi ne serait-ce pas celui du Capucin qui dut être plus que personne attentif au fait lui-même?

Ici, nous avons l'âme d'un religieux qui souffre de la vue des profanations des choses saintes.

Dans la Picardie, nos ennemis « comme tigres furieux et cruels, executerent tout ce qui se peut excogiter de funeste, de cruel et de barbare, par le fer et les flammes. Ce n'estoient que carnages et massacres de personnes foibles et sans forces, non pas une guerre : de sorte que *les larmes, les sanglots et les cris de tant d'innocens montoient jusques au Ciel. Ces impies ne pardonnerent point aux Temples, aux Eglises, ny aux Lieux Sacrez.* Ils y entrent le flambeau en main, les ruinent, les saccagent, rompent les autels et avec leurs mains sacrileges et souillees de sang humain *ravissent les sacrez vaisseaux et les ornemens plus saincts, rompent les saincts Ciboires, profanent et jettent tout ce qui y estoit de plus sacré : chose horrible! ouvrent les chasses et exposent aux pieds les sainctes reliques des ames sainctes et bienheureuses,* pour avoir l'or et l'argent de ces sacrez vaisseaux, *jusque là que de porter leurs mains homicides sur les personnes sacrees des Prestres, qu'ils tuoient et massacroient devant les saincts Autels, vestus des sacrez ornemens ceremoniaux, avec lesquels ils celebroient la Messe.* Et voilà comme *ils ne faisoient non plus de compte des choses les plus sacrees, voire moins que des profanes*[1]. »

Là, nous avons le langage d'un religieux et sa discrète ironie à la vue de soldats fourvoyés dans un monastère.

« L'on vit fondre une armee royale aux Isles de Pro-

[1] *Mercure françois*, t. XXI, pp. 223-224, année 1636.

vence pour s'emparer d'un petit Monastere de Sainct-Honoré, basty sur des escueils et dans la solitude *d'une isle qui n'a jamais esté consideree que comme une retraicte devote des Religieux de S. Benoist*, et, bien que tout le soin des ingenieurs d'Espagne aye longuement travaillé pour en changer la forme et y bastir une forteresse redoutable à toute la Mediterranee, neantmoins *le Genie puissant de nostre Roy, qui est l'Ange tutelaire des Eglises de son Royaume, n'a pas souffert que ses ennemis ayent changé le sainct usage auquel ce lieu estoit destiné;* car le bonheur de ses armes a glorieusement arraché ceste proye à ces injustes usurpateurs, et l'on pourroit dire avec raison qu'en faveur de sa pieté et de la sainctété du lieu, *le Ciel a ordonné que ceux qui la vouloient profaner fussent contraincts d'y souffrir les austeritez de la vie Monastique*, durant qu'ils y ont sejourné, et les attaques courageuses des François leur ont faict apprendre que, *si les Espagnols viennent dans les Monasteres de France, il faut qu'ils renoncent à l'esperance d'y rien acquerir ou posseder en propre*[1]. » — Des soldats condamnés à faire vœu de pauvreté! Voilà une pensée originale, mais bien conforme à l'esprit du P. Joseph tourné vers l'ironie!

Nous sommes à Leucate. « *Comme la bonté divine tire le bien du mal et les ressources de nostre salut des choses mesmes que nous redoutons comme les causes certaines de nostre perte,* pendant que les feux des bombes et des grenades tenoient les assiegez dans la crainte et l'effroy, *Dieu voulut que d'autres feux leur donnassent consolation.*[2] »

[1] *Mercure françois*, t. XXI, pp. 409-410, année 1636.
[2] *Mercure françois*, t. XXI, p. 446, année 1636.

« Au point que le Soleil se coucha, l'on reconneut une joye generale qui s'espandit par toute l'armee, comme si chascun avoit pressenty, nonobstant l'impossibilité apparente du dessein, le fortuné succez qui devoit reussir, *et le coucher du Soleil fut adoré comme l'Orient de ceste belle victoire, que par un presage miraculeux toutes les rencontres faisoient esperer de la faveur du Ciel et de ceste puissante vertu que le Dieu des batailles a mise dans les armes victorieuses de nostre Roy*, d'autant qu'il est vray que le project de ceste attaque a eu pour sa naissance le moment bienheureux auquel naquit nostre grand et invincible Louis, qui est le soir du vingt septiesme de Septembre; *le combat en a esté commencé le vingt huictiesme, qui est dedié à la memoire de saint Exupere, Evesque de Tolose, un des Protecteurs du Languedoc, lequel durant sa vie par le merite de ses prieres delivra miraculeusement la ville capitale de ceste Province d'un siege des Goths et defit l'armee de ces peuples barbares,* desquels la vanité des familles plus relevees d'Espagne tire son origine; et *il semble que Dieu ait voulu que la bataille ait esté entretenue jusques au commencement du 29, afin que le general des Milices Celestes, sainct Michel, à qui, comme au premier des Anges, Dieu a commis la garde du premier Royaume de la Chrestienté, peut faire paroistre dans l'entiere desroute des ennemis les marques visibles de sa protection envers la France.*

« Et, bien que la principale gloire de ceste action soit deue à la conduicte et à la valeur du duc d'Halluin, *la connoissance que j'ay de sa pieté, oblige de croire qu'il ne trouvera pas mauvais qu'on en donne les premiers honneurs à Dieu et à ce grand Sainct, à l'assistance duquel il rendit l'hommage de sa victoire dans le champ*

de bataille et parmy les acclamations du triomphe, et declara que, sans offenser le secours du Ciel, les François ne se pouvoient attribuer les effects de ceste victoire, qui tenoit plus du miracle que de la valeur[1]. » — C'est le P. Joseph qui exprime ici toute sa dévotion envers l'archange saint Michel, dont il avait fait un des principaux patrons de son Ordre de la Milice Chrétienne. C'est lui qui répète ici ce qu'il a dit maintes fois, dans ses principaux pamphlets, de la vanité des Espagnols se prétendant descendus des Goths[2].

Le directeur et le principal rédacteur du *Mercure françois* étant le P. Joseph, on ne peut manquer de trouver

[1] *Mercure françois*, t. XXI, pp. 459-461. — Cf. *ibid.*, p. 494.

[2] Entre autres citons le passage du *Catholique d'Estat :* « Les Rois d'Espagne sont descendus de ces Goths, et nul ne doute que ce ne soient leurs Ancestres, puisque leurs escrivains, pour montrer que le Roy d'Espagne doit aller devant le Roy de France, comme le plus ancien, le prouvent parce qu'il est descendu des Goths, » (*R.*, p. 136.)

C'est bien le P. Joseph aussi, c'est le précurseur de Bossuet qui nous montre le duc d'Halluin « *donnant à Dieu les premiers honneurs* » et « *à ce grand S. Michel rendant l'hommage de sa victoire dans le champ de bataille* ». — « *Le prince fléchit le genou,* dira Bossuet, *et dans le champ de bataille il rend au Dieu des armées la gloire qu'il lui envoyait.* »

Ce rapprochement de Bossuet et de son précurseur nous en remet un autre en mémoire. Dans cette même *Oraison funèbre de Louis de Bourbon,* Bossuet nous dit que les deux généraux — Français et Espagnol — et les deux armées, semblent avoir voulu se renfermer dans des bois et des marais, « *comme deux braves en champ clos* ». — Le P. Joseph avait dit auparavant, dans son *Introduction à la Vie spirituelle,* pp. 669-670 : « Je tiens le monde pour un criminel, digne de tout opprobre et de supplice, et je me contente que le monde me rende la pareille ; *comme si nous estions deux combattans en camp clos* et à jour assigné, resolus de ne se separer jusques à la mort de l'un ou de l'autre ».

toute naturelle la place considérable accordée aux Capucins dans ce recueil historique et profane.

Ici encore, nous sommes loin d'avoir relevé dans le *Mercure* toutes les preuves qu'il renferme en faveur de notre thèse. Nous avons pris au hasard.

Au tome XII, nous avons le récit du voyage de trois Capucins, ainsi annoncé par l'auteur du *Mercure :* « Au mois de mars de ceste annee — 1626 — trois Peres Capucins, le P. Clement *de Ligny*, le P. Yves *de l'Isle*, et le F. Leonard *de Maubeuge*, envoyez dès l'an 1624 *par obedience*, au voyage de la Terre Saincte, pour la satisfaction d'un vœu de l'Infante Archiduchesse Isabelle, passans en leur retour à Paris, y firent imprimer ce suivant discours. » Ainsi parle un Capucin. D'ailleurs, c'est encore bien un Capucin qui a fait suivre le discours de ces observations : « Les trois Peres Capucins qui ont faict le discours de ceste defaicte pour y avoir esté delivrez, furent à Rome, où ayant faict à Sa Sainctété un bref recit de leur prise, de leur esclavage et de leur delivrance par ses Galeres et, pour remarque, dit que le vaisseau dans lequel ils s'estoient embarquez à Venise estoit dedié et nommé Saincte Claire, que le combat s'estoit faict le jour de la translation de saincte Claire et qu'ils estoient arrivez à Calarie, en Sardaigne, le jour de sainct François, Sa Sainctété commanda que l'estendard rouge des Turcs fust porté en l'Eglise des Capucins à Rome, dediee à sainct Bonaventure, ce qui fut faict[1]. »

Le *Mercure* ne néglige jamais de nous apprendre le rôle des Capucins dans les armées du roi, rôle d'aumôniers et d'infirmiers militaires. Au siège de la Rochelle, « l'ordre tenu au camp du Roy estoit admi-

[1] *Mercure françois*, t. XII, pp. 73-85, année 1626.

rable, tant pour la police que pour la discipline militaire qui y estoit exactement observee entre les soldats : joinct les pieuses exhortations faictes par les Peres Capucins et Recollects, qui ont grandement profité durant ce siege à reduire au bon chemin plusieurs devoyez et à recommander aux gens de guerre de bien servir le Roy et d'estre tousjours en bon estat, puisque ceste guerre estoit pour la gloire de Dieu et du Roy, le bien et le repos de l'Estat[1]. »

De même autour de Privas, des Capucins « ne s'occupoient à autre chose qu'à bien exhorter et encourager les soldats, confesser, communier et servir les malades et les blessez. Le profit qu'ils y ont faict est incroyable. Quelques-uns d'entre eux ont receu la recompense de leur digne travail par le bonheur d'une mort honorable et saincte[2]. » — Suit « la toute Chrestienne et constante mort d'un Pere de l'Ordre des Capucins, nommé le pere Hierosme de Condrieux[3] ». — N'est-ce pas un Capucin qui fait de son confrère cet éloge : « L'Ordre des Capucins, dit-il, a faict perte par la mort de ce serviteur de Dieu d'un très bon et docte predicateur, zelé à la conversion des ames et qui avoit un grand talent pour la controverse. Il avoit presché deux annees consecutives à Nostre Dame de Grenoble avec commune satisfaction et applaudissement de tous et presché l'Oraison des Quarante Heures pour l'heureux succez des armes du

[1] *Mercure françois*, t. XIV, p. 417, année 1627. — Qu'on mette en parallèle du récit du *Mercure françois*, le chapitre xx du livre V de Lepré-Balain, intitulé : *Le zele charitable du P. Joseph pour les soldats de l'armee* — de la Rochelle. — On peut lire aussi une lettre du P. Joseph à la Congrégation de la Propagande : *Prœter illa quœ cum R. P. Leonardo scripsimus* (Archives de la Propagande, *Lettere di Francia*, t. CXXIX, f° 43, année 1627).

[2] *Mercure françois*, t. XV, p. 476, année 1629.

[3] *Mercure françois*, t. XV, pp. 479-482, année 1629.

Roy, avec force devotion et un grand concours de peuple[1]. »

Ailleurs il s'agit de la conversion des hérétiques de la ville de Saint-Amand en Berry. Le *Mercure* ne manque pas de nous nommer, parmi ceux qui la préparèrent, « le R. P. Constance, de l'Ordre des Capucins, du couvent de S. Amand, et le P. Benoist, predicateur du mesme Ordre, qui vaquoient soir et matin à l'instruction et redressement de ces pauvres desvoyez, non sans une incroyable patience[2]. » Il donne tous les détails ; même il nous apprend qu'il ne reste plus à convertir « que cinquante ou soixante familles ». Ce sera pour la prochaine mission de Capucins.

Au milieu du récit des cérémonies religieuses qui eurent lieu à la Rochelle après l'entrée de l'armée royale, le 1er novembre 1628, le *Mercure* fait cette réflexion, ou plutôt laisse échapper cette exclamation, bien naturelle sous la plume d'un Capucin : « Ce fut une grande joye de voir les croix des Capucins et Recollects, qu'ils portoient en procession par les rues, chantant le *Te Deum*[3]. »

« Le samedy quatriesme novembre après vespres, les Peres Capucins partirent de Saincte Marguerite avec les Peres de l'Oratoire et allerent processionnellement planter la croix, qui estoit pour le moins de vingt pieds de hauteur et portee par quinze Suisses[4]. »

[1] La mort du P. Hiérôme de Condrieux se trouve mentionnée de même au chapitre v du livre VI de Lepré-Balain, intitulé : *Le commencement des Missions au Languedoc.* Ce Père est jugé aussi par le biographe du P. Joseph « excellent predicateur et de grande vertu ».

[2] *Mercure françois*, t. XIV, p. 163, année 1628.

[3] *Mercure françois*, t. XIV, p. 708, année 1628.

[4] *Mercure françois*, t. XIV, p. 718, année 1628.

Seul le P. Joseph, rédacteur et directeur du *Mercure françois*, avait le droit d'y accorder tant de place aux Capucins.

Nous ne pouvons pas évidemment, pour ce qui concerne le style, entrer dans le détail du *Mercure* autant que nous l'avons fait pour les divers écrits dont nous nous sommes occupé dans cet ouvrage. Mais les traits de la physionomie de l'écrivain que nous indiquons, s'ils sont peu nombreux, sont cependant bien révélateurs.

Le P. Joseph a deux épithètes préférées qui reviennent souvent sous sa plume, à savoir : *pauvre* et *grand*. Elles sont aussi de celles que nous rencontrons le plus fréquemment dans le *Mercure*.

Pauvre : « Theodose paya le sang de ses *pauvres* subjects d'un repentir eternel » ; « c'estoit l'esperance du *pauvre* peuple » ; « la *pauvre* fille faict le narré à sa Superieure » ; « ces *pauvres* filles possedees » ; « les *pauvres* particuliers » ; « il ne reste pas douze maisons en ce *pauvre* bourg » ; « une infinité de *pauvres* gens » ; « la *pauvre* Picardie » ; « les *pauvres* gens de Picardie » ; « ces *pauvres* soldats » ; « de *pauvres* ignorans » ; « le *pauvre* peuple » ; « ces *pauvres* malheureux[1] ». — Qu'on nous dispense de multiplier nos citations. Sur ce point, nous avons tenu à les prendre là où, pour notre démonstration, nous avions jusqu'ici moins puisé qu'ailleurs.

Grand : Au tome XII, en deux pages, nous avons : « Ce *grand* Empereur » ; « ce *grand* Alexandre » ; « ce *grand* Capitaine » ; « le *grand* moderateur de l'Univers[2] ».

[1] *Mercure françois*, t. X, p. 27 ; t. XX, pp. 2, 751, 835 ; t. XXI, pp. 30, 215, 223, 227, 479, 497, 524, 502.

[2] *Mercure françois*, t. XII, pp. 52, 53.

Le *Mercure françois* nous présente toutes les métaphores chères au P. Joseph :

Le *voile de religion :* « Ceste nation *couvre* tous ses desseins tyranniques du *voile de religion*[1]. »

Le *masque :* « Sous ce *masque et fausse apparence,* il espousa une seconde femme » ; « icy le *masque* fut levé[2] ».

Le *plastre :* « L'un et l'autre se separerent avec complimens et protestations. Mais ce n'estoit que du *plastre* de part et d'autre qui *couvroit* des mescontentemens secrets[3]. »

Le *theatre* et la *tragedie :* « La consideration du mal commun les obligeoit d'intervenir pour empescher que leur pays *ne servist de theatre à de funestes tragedies* » ; « la chancellerie de Bourgogne lui servit d'un premier degré pour monter sur le *theatre*[4] ».

La *tempeste :* « Je prie Dieu que les Espagnols entrent en leur bon sens et donnent le consentement necessaire pour arrester le cours de ceste *tempeste* » ; « le duc de Lorraine desiroit conjurer ceste *tempeste* qu'il voyoit venir fondre sur sa teste[5] ».

L'*incendie :* « Les paysans croissoient de jour en jour, comme un *feu* nouvellement allumé, si on ne l'esteint promptement » ; « ce *feu,* soufflé par divers vents contraires, estoit prest de faire un *embrasement* dangereux dans la Suisse[6] ».

Ce qui est encore plus probant, c'est que le *Mercure* a pour le langage populaire le même goût que le P. Joseph.

« Il falloit l'imagination que les *alouettes leur tombe-*

1 *Mercure françois,* t. XXI, p. 491.
2 *Mercure françois,* t. XII, p. 743 ; t. XXI, p. 53.
3 *Mercure françois,* t. XVIII, p. 620.
4 *Mercure françois,* t. XIX, p. 535 ; t. X, p. 27.
5 *Mercure françois,* t. X, p. 497 ; t. XIX, p. 112.
6 *Mercure françois,* t. XIX, pp. 453, 535.

roient toutes rosties dans la bouche » ; « plustost que de se laisser *mettre ceste lunette sur le nez* » ; « les deputez de l'Empereur *ne se payerent pas de ceste monnoye* » ; « le conseil luy a esté funeste depuis et *luy a cousté beaucoup de cheveux gris* » ; « il se resolut de luy *taster le pouls* » ; « ces Seigneuries *suivirent le branle* des autres » ; « les Bavarois trouvoient bien rude de souffrir ce qu'ils avoient faict souffrir à leurs voisins au Palatinat et de *voir le mesme mesnage* parmy eux » ; « Sa Majesté — le roi de Suède — y voulut *desrouiller sa langue latine* » ; « en somme, on voyoit bien que ce Roy *estoit de tous mestiers*, n'ignoroit rien et sçavoit bien remarquer ceux qui estoient *soldats de nom et d'effect*[1] » ; « ils ne s'en retournèrent pas *sans y laisser du poil* » ; « *il ne falloit pas des lunettes de Hollande* pour descouvrir le principe et le fond de ceste demande[2] » ; « le mareschal de Horn hasta le siege de Benseldein en Alsace, pour *oster ceste lunette fascheuse* à Messieurs de Strasbourg » ; « Pappenheim continua de *taster le pouls* à quelques autres » ; il establit le Prince, pour faire teste au duc de Baviere et *luy tailler de la besogne* » ; « les Suedois, se voyans necessitez de *serrer le poulce de plus près* à ces gens-là, firent leurs reproches, poincterent leurs pieces de canon en lieu avantageux et *firent entendre une autre game* à ceux du dedans » ; « *ils n'auroient jamais meilleur marché* du Roy de Suede » ; « le general Transylvain avoit *passé son Rubicon*[3] » ; « *les mains deman-*

[1] Dans ses *Exhortations*, le P. Joseph parle souvent des religieuses « *de nom et d'effect.* »

[2] Dans la *Response à l'Advertissement*, le P. Joseph refuse de déférer au sentiment « d'un particulier qui, pour n'avoir *veu qu'avec des lunettes de Flandre* l'estat de nostre Estat, le depeint tout autre qu'il n'est » (p. 55).

[3] Le *Discours sur l'occurrence des affaires presentes* nous pré-

gerent aux Suedois » ; « quoy que le chasteau *fust de bonne estoffe* pour soutenir un effort » ; « le dessein du duc de Friedland estoit de *donner des esperons à sa fortune* » ; « la perte de Ratisbonne *luy fit changer de note* »; « il sembloit que la Silesie fust le jouet des armes et que les Imperiaux et les Suedois *y jouassent aux barres* » ; « de pauvres innocens *en porterent la folle enchere* » ; « nous l'y laissons *faire ses affaires,* pour *aller faire les nostres* ailleurs » ; « les Moscovites *estrillerent* mes Cosaques de si bonne sorte que la plus grande partie *y demeura pour les gages,* et *bien prit au reste d'avoir de bonnes jambes;* autrement les Moscovites eussent tout taillé en pieces » ; « *il ne falloit point de lunettes* pour reconnoistre l'artifice de ceste donation » ; « ils *en retournerent mauvais marchands* » ; « trois des principaux chefs des mutins, *mettans de l'eau à leur vin,* trouverent bon de *prendre l'air des champs* » ; « *s'oster les espines du pied*[1]. »

Qui aime le langage populaire aime aussi les proverbes. C'est vrai du *Mercure* comme du P. Joseph. En voici quelques-uns pris au hasard :

« C'est une chose très certaine que *l'esclair precede le tonnerre,* comme le coup precede l'effet. *Le feu n'est jamais sans fumee,* comme le bruit populaire n'est guere sans execution » ; « ceste maxime est veritable, qui dit que *pays ruiné vaut mieux que pays perdu* » ; « *il vaut mieux se taire que mal parler* » ; « et se verifia bien en ceste occasion qu'*un adverty en vaut deux* » ; « il ne faut

sente Louis XIII obligé de secourir les Grisons, comme « ne pouvant desormais *retirer le pied de ce Rubicon* » (*Merc. fr.,* t. XI, p. 59).

[1] *Mercure frnçois,* t. XV, pp. 761, 761 ; t. XVIII, pp. 115, 142, 188, 203, 203, 228, 229, 329, 629, 632, 636, 637, 655, 656, 661, 662, 663, 665 ; t. XIX, pp. 377, 377, 386, 422, 739, 770 ; t. XX, pp. 130, 352, 417 ; t. XXI, p. 526.

point s'estonner s'il a choppé, puisqu'*un aveugle a conduict l'autre* » ; « *ce qu'il n'a peu faire* en ce pays-là *avec la peau du lyon, il l'a faict avec celle du renard*[1] ».

A côté de ces ressemblances générales du *Mercure* et des *Œuvres* du P. Joseph, nous devons signaler encore quelques rencontres très particulières et, du moins à notre avis, bien démonstratives. Elles sont, du reste, très diverses.

Le président Jeannin avait, par son habile diplomatie, préparé la soumission de Marseille à Henri IV. Le *Mercure*, qui rapporte ce fait, ajoute : « Dès lors que le Ciel fut apaisé et que le chef de party se fut humilié devant son Prince legitime, comme ce bon vieillard — c'est Jeannin, — lassé des tempestes civiles *et encore tout mouillé de l'orage*, se retiroit en sa maison, il fut mandé par le Roy pour estre de son Conseil avec appointemens honorables[2]. » — Ce passage du *Mercure* nous a rappelé ce que dit le P. Joseph dans son *Carrosse spirituel*, en parlant de ceux qui passent du parti du démon à celui de Dieu : « O combien Pharaon le Superbe et Satan l'orgueilleux sera esperdu et confondu, quand nos ames, *encore toutes mouillees du naufrage*, confesseront leur honte et la gloire de leur liberateur[3]. » — Ici, « *encore toutes mouillees du naufrage* » ; là, « *encore tout mouillé de l'orage* » : quelle similitude dans l'expression et dans l'image ! Par ailleurs, quelle différence dans le sujet ! Sans doute, dans les deux cas c'est une conversion, mais, dans le premier, elle est politique, et dans le second, religieuse. De l'une à l'autre,

[1] *Mercure françois*, t. X, p. 653 ; t. XV, p. 757 ; t. XIX, p. 771 ; t. XX, pp. 352, 483-484 ; t. XXI, p. 303.

[2] *Mercure françois*, t. X, p. 29.

[3] *Petits Traictez* (Ms. 2 du Calvaire d'Orléans, f° 446 r.).

il y a assez loin pour que la rencontre de la métaphore et des termes n'ait pu se faire que dans un seul esprit.

Le *Mercure* aime les considérations philosophiques, du ton de celles qui suivent :

« Nous vivons dans un monde meslé de biens et de maux. A peine y jouit-on d'un plaisir qui ne traisne en queue quelque sinistre et espineuse consequence. L'on n'y gaigne jamais sans perdre. *La bonté de Dieu, qui ne va pas sans sa justice, veut, en nous donnant de ses biens, recevoir de nous quelque chose par forme d'hommage et de gratitude*[1] ».

« Ceux qui savent parfaitement l'histoire peuvent remarquer qu'il n'y eut jamais de victoire si entiere qu'elle ne fust suivie de quelque perte, ni de puissance si absolue qu'il ne luy restast quelqu'un à combattre. L'envie succede tousjours à la haine et, quand il n'y a plus rien à esperer, tout est à craindre. Ce grand Alexandre, vainqueur des plus belliqueuses nations de son siecle et des plus farouches, après avoir passé par tous les dangers de la guerre, ne peut eviter les artifices de la paix. Il avoit surmonté tant de perils, et il succomba au milieu des delices. Et ce grand capitaine, qui avoit cherché la mort en tant de combats, perdit la vie par un festin. *C'est que le grand moderateur de l'Univers veut faire connoistre aux hommes que c'est luy seul qui donne et qui oste les sceptres, et que ceux qui sont les plus haut montez, sont les plus proches de leur cheute*[2]. »

Cette fin nous rappelle le « *Tolluntur in altum* », si souvent exploité par le P. Joseph, et tout l'ensemble de cette citation a l'ampleur, la profondeur et l'élévation de la *Dedicace au Roy* du *Catholique d'Estat*. Qu'on juge plutôt :

[1] *Mercure françois*, t. XV, p. 477.
[2] *Mercure françois*, t. XII, année 1627, pp. 52-53.

« Les Monarques qui ont esté les plus grands conquerans, ont voulu, au milieu de leurs triomphes, estre advertis qu'ils estoient hommes et qu'ils estoient exposez aux mesmes accidens que les moindres de leurs subjects. *C'estoit une leçon dont ils avoient besoin et que Dieu leur avoit naturellement imprimee dans l'esprit pour les retenir, afin qu'au milieu des miseres de l'Univers, ils se reglassent eux-mesmes par le souvenir du neant et de la vanité de leur estre*[1]. »

II. Les Discours du Mercure françois.

Voilà comment l'auteur du *Mercure françois* semble bien déjà nous présenter l'homme et l'écrivain que nous connaissons dans le P. Joseph. Et nous n'avons cependant encore tiré les preuves de notre thèse sur l'auteur de cette œuvre historique que de la partie narrative. Il en est une autre qui est bien plus riche en arguments. C'est celle des discours politiques insérés dans le *Mercure* et qui, à de rares exceptions près, sont l'œuvre du P. Joseph.

Ces discours du P. Joseph occupent une place considérable. Ainsi, dans six volumes seulement, du tome X au tome XV, ils remplissent près de mille pages. Ils ont ainsi l'étendue moyenne d'un volume. Cela prouve que le P. Joseph avait le *Mercure* à sa disposition, et, ajouté à ce que nous avons conclu de la partie narrative, établit d'une manière plausible qu'il avait la direction en même temps qu'il était le principal rédacteur de cette histoire du règne de Louis XIII.

Mais quels sont ces discours politiques? Nous pouvons les diviser en deux catégories : ceux qui concernent

[1] *Le Catholique d'Estat* (*R.*, p. 84).

l'affaire de la Valteline et la lutte contre la Maison d'Autriche, et ceux qui regardent la déchéance du parti huguenot en France.

Première catégorie :

1. Le *Discours de l'estat de tous les Princes Chrestiens ;*

2. Le *Discours d'Estat concernant les raisons pourquoy la France ne doit entrer en aucune guerre ny contre les Huguenots ny contre les Espagnols ;*

3. Le *Discours sur l'occurrence des affaires presentes ;*

4. Les *Memoires d'Estat contenant les practiques faictes depuis l'an 1574 jusques en 1625 pour divertir et rendre inutile l'alliance de la France avec les Cantons des Suisses et Grisons ;*

5. Le *Discours sur les affaires de la Valteline et des Grisons ;*

6. L'*Advis sur l'estat present des affaires d'Allemagne ;*

7. Le *Vindiciæ Theologiæ Iberopoliticæ,* en partie ;

8. Le *Recueil de la double intention qu'avoient eue ceux de la Maison d'Austriche aux Ligues Sainctes des Chrestiens contre les Turcs ;*

9. Les *Paralleles du Roy S. Louis et du Roy Louis XIII ;*

10. Quelques extraits du *Catholique d'Estat*[1].

Seconde catégorie :

1. La *Response au Manifeste du sieur de Soubise ;*

2. Le *Discours au Roy sur la Paix qu'il a donnee à ses subjects de la Religion P. R. ;*

[1] *Mercure françois*, t. X, pp. 16-94 ; t. X, pp. 97-105 ; t. XI, pp. 56-94 ; t. X, appendice de 190 pages ; t. XI, pp. 126-181 ; t. XII, pp. 731-742 ; t. XII, pp. 1069-1144 ; t. X, pp. 105-123 ; t. XI, p. 94-126 ; t. XI, pp. 1097-1099 ; 114-1119.

3. La *Response au Manifeste de Buckingham ;*
4. La *Response au Manifeste de MM. de la Rochelle ;*
5. La *Response au Manifeste de M. de Rohan ;*
6. Le *Discours au Roy sur la naissance, ancien estat, progrez et accroissement de la ville de la Rochelle ;*
7. L'*Eloge du Roy victorieux et triomphant de la Rochelle ;*
8. La *Remonstrance à ceux de la Religion P. R. du Bas Languedoc qui ont pris les armes contre le Roy* [1].

Tous ces *Discours* sont-ils bien l'œuvre du P. Joseph ? Oui. Pour la première catégorie, la démonstration a été l'objet même de ce livre : nous n'avons rien à y ajouter. Pour la seconde, elle est tout entière à faire. Nous pourrions la présenter aussi complète que la première et avec des arguments aussi nombreux. Mais ce serait une seconde thèse. Ce serait trop. Nous allons donc nous contenter d'apporter, pour chacun des discours de la seconde catégorie, un tout petit nombre de preuves choisies parmi les plus démonstratives.

I. *Response au Manifeste du sieur de Soubise.*

Cette *Response* est du P. Joseph, parce qu'elle est par le *Mercure* lui-même attribuée, comme le *Catholique d'Estat,* au « sieur D. F. », c'est-à-dire *du Ferrier ;* — parce qu'elle reproduit les vrais sentiments apostoliques du *Discours sur les affaires de la Valteline et des Grisons,* — et cela dans la langue même des *Œuvres spirituelles* du P. Joseph.

« Et n'extirpe-t-on point les heresies, dit cette *Response,* qu'avec le fer et avec le feu ? Il arrive vrayement

[1] *Mercure françois,* t. XI, pp. 219-257 ; t. XII, pp. 437-450 ; t. XIII, pp. 809-834 ; t. XIV, pp. 50-104 ; t. XIV, pp. 223-305 ; t. XIII, appendice de 160 pages ; t. XIV, pp. 753-768 ; t. XV, pp. 318-455.

quelquefois que ceux qui en sont entachez attirent sur eux le glaive des Princes par un juste jugement de Dieu. Mais la premiere et la principale intention de l'extirpation est de la faire par le glaive de Dieu, par la bonne doctrine des Prelats, par leurs bons exemples, par tant de moyens legitimes et ordinaires que Dieu donne aux Rois pour faire entrer dans le Banquet des nopces ceux qui refusent, pour arracher du feu ceux qui se perdent, pour ramener les brebis esgarees, pour sauver les hommes et destruire les erreurs. Dix batailles n'en sçauroient tant extirper comme font ces voix de tonnerre, ces bruits de grandes eaux qui font resonner la voix de Dieu au cœur des pauvres mortels et leur disent, avec tel effect que cela leur perce les moëlles et les joinctures : « Venez à moy ; qui ne recueille point avec moy, il disperse ; si quelqu'un n'escoute point l'Eglise, c'est un payen » ; c'est-à-dire qu'il n'est point dans l'Eglise, il est hors de salut. O que, si jamais on n'eust employé d'autres armes, il y a longtemps que vous ne fussiez plus ! Qui vous a plus faict roidir que la contradiction ? Je suis de ces tigres dont vous avez parlé. Mais je prends Dieu à tesmoin que je ne connois point de Catholique qui ne demeure d'accord qu'il ne faut point estre desireux de vostre mort, mais de vostre conversion, et que le vray moyen d'en avoir bientost la fin, c'est de laisser faire à Dieu [1]. »

Ce sont là les principes du *Discours sur les affaires de la Valteline et des Grisons,* du *Grand Mercy de la Chrestienté au Roy* et du *Catholique d'Estat* [2]. Nous les reconnaissons facilement.

C'est là aussi le langage des *Œuvres spirituelles* du

[1] *Mercure françois,* t. XI, pp. 236-237.

[2] V. plus haut, pp. 172-173; 198-201 ; 292-293.

P. Joseph. En effet, « *ces voix de tonnerre*, *ces bruits de grandes eaux* » nous rappellent ce passage des *Exhortations aux Filles du Calvaire* : « Ce ne sont pas de ces *voix de deluge* dont parle David, de ces *pluies* de graces que Dieu faict tomber si liberalement sur les bonnes ames, lesquelles sont accompagnees *d'esclairs*, *de foudres et de tempestes*[1] ».

« Qui *font resonner la voix de Dieu au cœur* des pauvres mortels et leur disent *avec tel effect.* » — C'est encore ce que nous lisons dans les *Exhortations* : « Jesus *faict resonner sa voix dedans vos cœurs* » ; « quand Dieu vient à *tonner dans une ame* fidelle, il y opere *de grands effects*[2] ».

Simple rencontre ! Pur hasard ! nous dira-t-on peut-être. Voici qui manifestement n'est pas l'effet d'une rencontre fortuite, mais bien celui d'une forte habitude.

« Cela, dit la *Response, leur perce les mouëlles et les jointures.* » « Cela », c'est, comme la *Response* l'a dit auparavant, « *le glaive de Dieu* ». — Cette pensée sous cette forme est dans l'épître de saint Paul aux Hébreux, IV, 12 : « Vivus est *sermo Dei* et efficax et penetrabilior omni *gladio* ancipiti : et *pertingens usque ad divisionem* animæ ac spiritus, *compagum quoque ac medullarum*, et discretor cogitationum et intentionum cordis. »

Or, il est peu de textes de la Sainte Écriture que le P. Joseph ait autant cités, commentés, que celui-ci. Nous l'avons remarqué dans la *Perfection Seraphique* une fois, dans la quatrième des *Grandes Epistres* une fois, dans

[1] *Exhortations*, Ms. 4 du Calvaire d'Angers, p. 264. — Le P. Joseph interprète ici l'Apocalypse, disant : « *Et audivi sicut vocem aquarum multarum et sicut vocem tonitruorum magnorum* » (XIX, 6).

[2] *Exhortations*, Ms. 16 du Calvaire d'Angers, f° 23 v. ; Ms. 4, p. 265.

les *Exhortations* sept fois, dans les *Petits Traictez* quatre fois, dans les *Epistres fort spirituelles* deux fois, dans l'*Explication Mystique* deux fois[1]. Et si nous eussions

[1] Nous lisons dans la *Perfection Seraphique* : « Elle penetre dans sa chair sacree, *jusques aux muscles et aux mouëlles* » (p. 272) ; — dans la quatrième des *Grandes Epistres* : « Le *glaive* que S. Paul dit *penetrer jusques dans les mouëlles de l'ame* et dans le plus profond du cœur, *coupant tous les liens* de la nature » (p. 4) ; — dans les *Exhortations* : « Ce violent amour est un *glaive* à deux tranchans, qui *faict une division de l'ame et de l'esprit qu'il separe des sens* » (Ms. 3 du Calvaire d'Angers, f° 405 r.) ; « il faut que ce soit l'esprit de Dieu et sa parole efficace qui agisse et opere en vous ce repos par la *division des mouëlles et tendons* et de tout ce qui est le plus intime » (f° 418 v.) ; « S. Paul dit qu'il faut *separer l'esprit d'avec l'ame et les sens par le glaive de la parole de Dieu* » (Ms. 7, p. 633) ; « il faut qu'elles se preparent à estre *touchees* par le diable *jusques aux mouëlles* » (p. 953) ; « l'appel de Dieu, qui est plus penetrant que tout *glaive* à deux tranchans, *divise l'ame* d'avec l'esprit, *des jointures et des mouëlles* » (Ms. 16, f° 77 v.) ; « S. Paul dit qu'il faut, avec le *glaive* tranchant, *diviser l'esprit d'avec les mouëlles*, les nerfs et les arteres » (p. 333) ; « il faut que vous tranchiez *avec le glaive de l'esprit tous les nerfs et arteres des sens* » (p. 346) ; — dans les *Petits Traictez* : « La parole de Dieu est vive et efficace, et plus penetrante qu'un *glaive* à deux tranchans, elle atteint *jusques à la division de l'ame et de l'esprit* » (Ms. 3 du Calvaire d'Orléans, f° 191 v.) ; « il faut faire ce que dict S. Paul en ce noble et excellent passage du 4e des Hebreux, où il dit qu'il faut *separer et oster jusques* au sang de nos veines et *mouëlles de nos os* » (f° 201 r.) ; « si Dieu ne luy *cassoit les os* avec douleurs vehementes pour luy imprimer *dans les mouëlles* le très vif souvenir de ses propres miseres et impuissances » (f° 435 v.) ; « la parole de Dieu est le traict penetrant de son inspiration et poincte du pur amour, qui ressemble au *glaive* à deux tranchans *passant jusques à la separation de l'ame avec l'esprit, divisant les mouëlles et les muscles du cœur*, discernant les intentions et pensees » (f° 452 r.) ; — dans les *Epistres fort spirituelles* : « La seule parole du Seigneur est un *glaive* à deux tranchans, lequel, se glissant au fond des ames, couppe, taille et *divise l'ame du pur esprit, penetre jusques dans nos nerfs et mouëlles* » (p. 49) ; « c'est icy où le *glaive* à deux tranchans separe l'ame animale d'avec le pur esprit, *atteignant jusques aux mouëlles et separant les plus subtils tendons* et petits cartilages du propre

cherché attentivement, il n'est pas douteux que nous eussions trouvé ce texte ailleurs. Mais nous avons assez pour notre thèse.

II. *Discours au Roy sur la paix qu'il a donnee à ses subjects de la Religion. P. R.*

Ce *Discours* est de la main du P. Joseph. Nous tirerons nos preuves des deux passages suivants :

« Les bons François, Sire, eussent bien desiré l'extirpation de l'heresie, mais ils apprehendoient davantage la perte de l'Estat, qu'ils voyoient exposé à mille dangers, si Vostre Majesté entreprenoit la guerre contre les Pretendus Reformez, joinct l'incertitude de l'evenement et la certitude d'infinis maux que telle guerre apporte, dont la France seroit travaillee. Ils sçavoient qu'on ne s'estoit jamais bien trouvé de leur faire la guerre, que cela n'avoit servy que de faire bannir de plusieurs lieux l'exercice de la Religion Catholique et d'y faire raser les Eglises. Car c'est ce que nous avons experimenté en ces dernieres guerres et ce que nous apprenons des siecles precedens. Ils sçavoient que cela ne faisoit que renforcer l'heresie et donner lieu à l'atheisme et à toutes sortes de meschancetez, aux vols, aux violemens, aux meurtres et aux assassinats, et que, pensant par ce moyen nettoyer le champ du Seigneur de l'yvraie qui estoit creue, non seulement on y faisoit croistre les ronces et les espines qui estouffoient le bon grain, mais on arrachoit mesme le bon avec le mau-

amour, avec lesquels il tasche tousjours de se lier et attacher aux plus nobles parties de l'ame » (p. 129); — dans l'*Explication Mystique :* « Ce sceptre devient un *glaive,* celuy que le mesme Apostre nomme le glaive de l'esprit, qui *penetre et divise toutes les mouëlles* de nostre ame » (p. 157); « la douleur de la mere fut très aiguë, comme ce *glaive* à deux tranchans *qui divise l'esprit de l'ame et qui penetre jusques aux mouëlles* du cœur » (p. 300).

vais grain. Car, en effet, d'avoir voulu employer à leur conversion le feu et l'espee, au lieu de la raison et des inspirations divines, qu'en a-t-on veu arriver autre chose, si ce n'est qu'on a confirmé les uns dans leur erreur, qui puis après ont ravagé le troupeau de Dieu avec une licence effrenee, qu'on a jetté les autres dans l'irreligion, qui ont esté dans l'Eglise une semence d'atheisme plus nuisible sans comparaison que celle de l'heresie (car asseurement tous ceux qui par des considerations du monde embrassent la profession de la Religion Catholique, au lieu d'entrer dans l'Eglise, entrent dans l'irreligion), et que quelques-uns des Catholiques les plus zelez, voyans ces Religionnaires supporter avec une resolution incroyable les feux et les flammes et toutes sortes de tourmens, se sont laissez aller à avoir pitié de leurs maux, et enfin de la commiseration des personnes ont passé à l'approbation de l'erreur[1]. »

« On sçait bien, Sire, que Vostre Majesté ne peut entreprendre une telle guerre — contre les Huguenots — sans exposer son Estat à la mercy de l'estranger, et que par ce moyen Vostre Majesté favorise les desseins de ceux qui desirent confondre toutes les puissances seculieres en celle d'Espagne. Mais on couvre le tout du voile de la Religion, on donne une belle robe à Jesus-Christ, pour cependant pouvoir impunement despouiller tous les Rois et Princes de la terre et envahir leurs Estats. Il faut hasarder toutes choses, dit-on, voire sa propre vie, pour advancer le regne de Dieu, comme si c'estoit par exterminer les heretiques qu'il s'advançast. Il n'est pas, Sire, du Royaume des Cieux comme de ceux de ce monde. Le regne de Dieu est advancé, quand, au lieu du Prince

[1] *Mercure françois*, t. XII, pp. 438-439.

de ce siecle qui regnoit en l'esprit d'un homme par l'heresie, Dieu y regne par son esprit. Or, cela n'est ny du voulant ny du courant, ainsy qu'en parle ce grand Apostre, l'Apostre sainct Paul, mais de Dieu qui faict misericorde; et, si nous n'y prenons garde, nous ferons comme ceux desquels il est parlé au livre des Actes des Apostres, qui firent tout le contraire de ce qu'ils se proposoient, qui, pensans se bander contre l'Eternel et contre son Oinct, firent toutes les choses que la main et le conseil de l'Eternel avoient auparavant determinees d'estre faictes. Car, pensans nous bander contre Satan et les milices spirituelles, nous ferons tout ce que leur rage et leur fureur auront desseigné, et pensans faire quelque chose pour l'advancement du regne de Dieu, nous nous y opposerons. Qui eust tué sainct Paul, lorsqu'il estoit au plus fort de sa furie contre les fidelles, au dire de ces beaux Docteurs qui n'ont en la bouche que la gloire de Dieu et dans le cœur que meurtres, assassinats et toutes sortes de meschancetez, eust faict un œuvre très agreable à Dieu; et, au sortir de ceste vie, s'en fust allé tout d'un plein sault en Paradis. Neantmoins, qui eust tué sainct Paul en cet estat-là, n'eust-il pas empesché l'advancement du regne de Dieu, voire n'eust-il pas advancé celuy du diable? Il s'en peut dire autant de ce nombre infiny de Juifs qui se convertissoient à la predication des Apostres. Car, si, pendant qu'ils estoient obstinez contre la doctrine de l'Evangile, on les eust faict mourir, n'eust-on pas empesché l'advancement du regne de Dieu? Cela ne se peut revoquer en doute. Aussi n'est-ce pas ce qu'ont practiqué les Apostres. Ce n'est pas ainsy qu'en a faict sainct Pierre, qui, le premier, a occupé le S. Siege et qui a les cœurs des peuples en sa main pour les pouvoir faire souslever avec efficace contre les mescreans. Car ils

sçavoient que Dieu appelle les uns à une heure, les autres à une autre, qu'il y a des fruicts qui se recueillent au Printemps, les autres en plein Esté, les autres en Automne et les autres en Hyver. Il nous faut donc, à leur exemple, avoir patience et ne ruyner point l'œuvre du Seigneur par une impatience charnelle, ne donnans point de temps à la repentance. Tout ce que nous pouvons et devons faire pour advancer ès Religionnaires le regne de Dieu est de les attirer à nous par bons exemples et salutaires enseignemens. Mais passer au delà, j'entends aux violences et aux massacres, est advancer le regne du diable[1]. »

Ces deux textes donnent lieu aux cinq observations suivantes, qui toutes conduisent à cette conclusion que ce *Discours au Roy* est du P. Joseph.

1° Nous retrouvons dans ce *Discours au Roy* les sentiments apostoliques que nous avons constatés dans le *Discours sur les affaires de la Valteline et des Grisons*, dans le *Grand Mercy de la Chrestienté au Roy*, dans le *Catholique d'Estat* et dans la *Response au Manifeste du sieur de Soubise*[2], sentiments qui mettent d'accord le respect de la volonté d'autrui et le dévouement aux vrais intérêts de la religion catholique.

2° Le P. Joseph avait déjà parlé dans la *Response à l'Advertissement*, du reste en des termes qui n'étaient ni moins ecclésiastiques, ni moins éloquents, du triste profit qu'il y aurait eu à tuer saint Paul, pendant qu'il persécutait les Chrétiens[3].

[1] *Mercure françois*, t. XII, pp. 446-448.

[2] V. plus haut, pp. 172-173, 198-201, 292-293 et 468-469.

[3] « Si Dieu, disait la *Response à l'Advertissement*, avoit laissé le Prince des Apostres en son peché, il se seroit privé du fondement sur lequel il a edifié son Eglise. S'il avoit enterré aussi bien qu'atterré

3° La *Response à l'Advertissement* rappelle aussi « l'Assemblee dont parle le Psalmiste, qui se devoit faire contre Jesus-Christ, où toutes les puissances de la terre, joinctes ensemble, conspirerent sa mort[1]. » D'ailleurs, on ne peut mettre la *Response* en opposition avec le *Discours*, sous prétexte que l'une cite le Psalmiste, et l'autre les Actes des Apôtres. En effet, les Actes eux-mêmes citent le Psalmiste.

4° Si ce n'est pas la *Response à l'Advertissement*, c'est le *Catholique d'Estat* qui observe que « toutes les nations sont appellees pour servir à Dieu. Celles qui ne sont pas aujourd'huy Chrestiennes peuvent l'estre demain[2]. » — Sous une forme plus poétique, le *Discours au Roy* exprime la même pensée. « Dieu, dit-il, appelle les uns à une heure, les autres à une autre ; il y a des fruicts qui

S. Paul, quand il alloit en Damas pour exterminer les Chrestiens, il n'auroit pas porté son nom parmy les Gentils, et l'Asie et la Grece n'auroient point veu eslever tant d'Eglises comme autant de trophees erigez à sa gloire, dont elles le reconnoissent fondateur..... L'Eglise, à guise de cet arbre qui figuroit Nabuchodonosor, dont les rameaux, baisans le Ciel, ombrageoient toute la face de la terre, ou plustost comme ce grain de senevé par lequel elle est figuree, qui, petit à son commencement, est par succession de temps venu à un si prodigieux accroissement, qu'il ne s'est rien veu depuis qui luy puisse estre comparable, n'auroit pas pris des racines si profondes, ni ne se seroit estendue au point auquel le passé l'a veue et le present la voit encore; et de tant de Chrestiens qu'elle a produicts sur la terre, elle n'en auroit pas peuplé le Ciel de nouveaux citoyens comme elle a faict, lesquels, après l'aucteur de la gloire, sont principalement redevables de celle dont ils jouissent à la conversion de ces deux grands Princes des Apostres. Ces mutations procedent de la dextre du Très Haut, qui convertit les loups en agneaux, les fleaux de persecution en vases d'eslection et les vaisseaux de deshonneur et de contumelie en vaisseaux d'honneur et de gloire. » (*Response à l'Advertissement*, pp. 59-60.)

[1] *La Response à l'Advertissement*, p. 44.

[2] *Le Catholique d'Estat* (*R.*, p. 138).

se recueillent au Printemps, les autres en plein Esté, les autres en Automne et les autres en Hyver. » Gracieuse comparaison que nous avons remarquée quelque part dans les *Exhortations* du P. Joseph : « Les fruicts qui viennent les premiers, dit-il, ne sont pas tousjours les meilleurs, et les autres qui ne viennent qu'en Automne, meurissent avec plus de maturité. »

5° « On *couvre* le tout *du voile de la Religion* », dit encore le *Discours au Roy*. Nous savons, pour l'avoir vu à l'article du *Discours des affaires de la Valteline et des Grisons* et souvent ailleurs, si cette pensée, si ces expressions sont familières au P. Joseph dans ses *Œuvres spirituelles* comme dans ses *Œuvres politiques* [1].

Les cinq observations précédentes sont tirées des deux extraits que nous avons donnés. En dehors d'eux, nous trouverions un bon nombre de métaphores habituelles du P. Joseph; nous remarquerions par exemple celles-ci : « On a *faict jouer* pour cet effect *tous les ressorts* de Rome » ; « la rebellion et la perfidie avoient *dressé leurs theatres* au beau milieu de la France pour y *jouer leurs tragedies* [2]. »

Enfin, le *Discours au Roy* a pour le cardinal d'Ossat la même confiance que le *Catholique d'Estat* et les *Alliances du Roy avec le Turc*. Il le cite six fois [3].

Le *Discours au Roy* est l'œuvre du P. Joseph. Sans doute il a été attribué à « un sieur Dryon » par le *Mercure*, par la *Bibliothèque historique* de Lelong, par le *Dictionnaire* de Barbier. Mais quel était ce « sieur Dryon » [4] ?

[1] Voir plus haut, pp. 190-191, 461 et *passim*.

[2] *Mercure françois*, t. XII, pp. 440, 437.

[3] *Mercure françois*, t. XII, pp. 438, 440, 441, 448-449.

[4] Dryon fut mis à la Bastille le 3 août 1626 et, reconnu innocent, fut rendu à la liberté trois jours après. (V. le *Mercure françois*, t. XII, pp. 424-426, 437.)

Évidemment, quoique moins connu que du Ferrier, le sieur Dryon devait être comme lui quelque protestant converti, sous le nom duquel le P. Joseph trouva bon de glisser son *Discours* pour donner à ses idées plus d'autorité sur des lecteurs qui croiraient voir en lui un ancien coreligionnaire. Donc cette attribution, qui n'a jamais été justifiée, ne saurait nous émouvoir le moins du monde ni ébranler notre thèse.

III. *Response au Manifeste de Buckingham.*

Cette *Response* est de la main du P. Joseph. Nous avons, pour l'établir, les pensées et surtout le style.

1° L'auteur de la *Response au Manifeste de Buckingham* professe la même tolérance religieuse que celui de la *Response au Manifeste du sieur de Soubise* et celui du *Discours au Roy sur la paix qu'il a donnée à ses subjects de la Religion P. R.* Comme on va le voir, ce sont bien, sur un ton différent, les mêmes principes qui sont affirmés ici :

« Quant aux affaires que disent avoir les Rebelles Pretendus Reformez de France à demesler avec le Roy leur souverain Seigneur, estans ses subjects et jouissans par tolerance et par le benefice des Edicts de la liberté de conscience, ils en ont des obligations infinies pour ce bienfaict à Sa Majesté, qui les met à couvert sous lesdicts Edicts, et ne doivent avoir autre Protecteur que celuy qui est leur Roy et bienfaicteur ; et n'y a Prince ny Roy estranger sous la protection duquel ils se puissent mettre ; cela estant diametralement contraire aux Lois divines et humaines, aux droicts des Souverains et aux maximes fondamentales de l'Estat, que des subjects respirans l'air sous la protection de leur Prince naturel appellent un Roy estranger pour auctoriser leur rebellion, sous le pre-

texte malicieux et hors de saison de la defense de Religion. Nous ne sommes pas, grâces à Dieu, en un regne où se facent des Martyrs pour le faict de la Religion. Nos Rois ne font la guerre qu'à la rebellion, sans toucher au faict de la liberté des consciences. De sorte que, pour ces raisons, le Roy de la Grand'Bretagne n'a que faire de se mesler d'affaires où il n'a que voir [1]. »

« Ainsy donc, Monsieur le Duc, vous ne pechez qu'en excez de courtoisie, tant vous estes civil et accort. Mais les Freres vous remercient tres honorifiquement de tant de bien que vous leur procurez. Il n'est pas besoin que vous vous mettiez en si grands frais pour l'amour d'eux ; car, graces à Dieu, ils ont un bon secours et un bon protecteur en France et en terre ferme, sans en prendre un d'outremer. Car ne les laisse-t-on pas chanter les Psaumes de Marot au ton qu'ils veulent ? Ne les laisse-t-on pas manger librement des pois au lard tout le long du Caresme ? Les oblige-t-on de jeusner ny vigiles, ny quatre-temps ? Ne vivent-ils pas gayement sans scrupule, sans synderese et sans se confesser jamais du mal qu'ils font ? N'est-ce pas là un chemin tout de velours pour aller tout doucement en Paradis ? Que leur pourriez-vous procurer de plus gracieux que cela [2] ? »

2° Le style surtout révèle ici le P. Joseph.

« N'est-ce pas là *un chemin tout de velours pour aller doucement* en Paradis ? » dit l'auteur de cette *Response au Manifeste de Buckingham.* — Le P. Joseph disait ainsi à ses religieuses : « Il faut *aller* au Fils de Dieu non par *un chemin de velours* et de soie, non par la *douceur* et la mignardise des sens [3]. »

[1] *Mercure françois,* t. XIII, p. 813.
[2] *Mercure françois,* t. XIII, p. 831.
[3] *Exhortations,* Ms. 3 du Calvaire d'Angers, f° 629 r.

« *C'est fumee que le vent emporte* », dit la *Response*. — « *C'est du sable que le vent emporte* », dit le P. Joseph dans son *Explication Mystique*. « *Autant en emporte le vent; c'est de la fumee du theatre* sur lequel l'on exerce les escholiers à la Rhetorique », dit-il dans son *Catholique d'Estat*[1]. »

« La Religion *servit de pretexte* à leur descente en France » ; « il vous falloit, pour mieux jouer vostre roolle, emprunter un *pretexte plus specieux*[2]. » — Le P. Joseph est, le dirons-nous, obsédé par cette idée de l'hypocrisie religieuse. Nous l'avons montré à l'article du *Discours sur les affaires de la Valteline et des Grisons*[3].

La *Response* dit : « *Appellez-vous en Anglois intercession* un armement suivy de tous les desgasts que vous avez faicts en l'isle de Ré, laquelle vous estes venus surprendre injustement et contre le droict des gens? *Dieu nous garde de tels intercesseurs.* » — « *En quelle langue est-ce que cela se nomme ainsy?* Dans la langue du diable », dit le P. Joseph en ses *Exhortations*. « *Dieu nous preserve de ces Tabarins* qui conservent leurs secrets tant de siecles », dit le P. Joseph en son *Manifeste françois*[4].

La *Response* dit : « Ce vaillant Roy, oncle de Vostre Maistre, a de sa grace tellement *tasté de ceste drogue* ». — « C'est un morceau où personne ne *taste* volontiers »,

[1] *La Response à Buckingham* (*Merc. fr.*, t. XIII, p. 815). — Cf. *L'Explication Mystique*, pp. 474-475 et *Le Catholique d'Estat* (*R.*, p. 157).

[2] *La Response à Buckingham* (*Merc. fr.*, t. XIII, pp. 811, 826).

[3] Voir plus haut, pp. 190-191.

[4] *La Response à Buckingham* (*Merc. fr.*, t. XIII, p. 827). — Cf. *Exhortations*, Ms. 3 du Calvaire d'Angers, f° 347 v. et *Le Manifeste françois*, pp. 21-22.

dit le P. Joseph en ses *Exhortations*. « La *drogue* de ces charlatans est toute esventee, il y a longtemps », dit le P. Joseph en son *Catholique d'Estat*[1].

La *Response* dit : « « *C'est la France et non l'Angleterre qui peut seule conforter ses alliez* et *faire contrepoids à la grandeur de celuy* contre qui *vous aboyez sans le mordre*. Et si un Duc de Saxe, si un Prince d'Anhalt et un Duc de Wittemberg n'avoient esté plus sages que de *se reposer sur vostre secours comme sur un foible roseau*, vous croyez bien qu'ils auroient *dansé mesme branle*. » Heureuse phrase ! A combien de rapprochements significatifs elle donne lieu ! — « *C'estoit à nous à faire, non pas à l'Espagnol* », dit le P. Joseph dans le *Catholique d'Estat*. « A l'Espagne les Venitiens ne font que *montrer les dents* pour se defendre de ses *morsures*, le Comte de Fuentes et le Duc d'Ossune n'ayans peu jamais que leur *aboyer*. » Cela se lit dans le *Discours sur l'occurrence des affaires presentes*. Cette même métaphore se trouve encore dans le *Vindiciæ* : « Tam gravis Pontifex, Admonitoris illius, immo rabidi illius canis *latratus* spernet. » — Enfin, dit toujours le P. Joseph, « qu'une ame s'appuie sur ce qui n'est pas Dieu, c'est comme si elle s'appuyoit *sur un roseau*; ces choses estans *foibles* en elles-mesmes, servent à nous affoiblir ». Cette pensée est tirée des *Exhortations*[2].

Reste : « Ils auroient *dansé mesme branle*. » Nous ne pouvons dire si cette expression se trouve dans les

[1] *La Response à Buckingham* (*Merc. fr.*, t. XIII, p. 829). — Cf. *Exhortations*, Ms. 4 du Calvaire d'Angers, p. 96, et *Le Catholique d'Estat* (*R.*, p. 110).

[2] *La Response à Buckingham* (*Merc. fr.*, t. XIII, p. 830. — Cf. *Le Catholique d'Estat* (*R.*, p. 102); *Discours sur l'occurrence des affaires presentes* (*Merc. fr.*, t. XI, p. 85); *Vindiciæ*, p. 38, et *Exhortations*, Ms. 3 du Calvaire d'Angers, f° 417 v.

œuvres du P. Joseph, mais ce que nous savons, c'est qu'elle est bien dans le ton de sa langue populaire. D'ailleurs, la *Response au Manifeste de Buckingham* nous en présente d'autres qui portent la même marque : « Une *kirielle* de paroles entassees »; « *au revers de la medaille* »; « ils seroient exposez à la mercy de certaine *racaille* »; « ils ne vous reconnoissoient *ny en blanc ny en vert* »; « il est venu attaquer la France *sans dire gare*[1] ».

Le P. Joseph affecte la tournure ironique *comme si*. « Les raisons des Theologiens satyriques estoient toutes colorees de Religion et de la gloire de Dieu. *Comme si* Dieu perdoit son empire, en cas que les Espagnols perdissent le passage de la Valteline! » Cette tournure revient sans cesse dans ses écrits. — Elle est au moins trois fois dans la *Response au Manifeste de Buckingham*. « Un gentilhomme de Beausse, allant à la simplicité de la naissance de la Reformation, disoit tousjours : Du temps de l'Eglise primitive. *Comme si* Luther et Calvin avoient esté contempo-

[1] *La Response à Buckingham* (*Merc. fr.*, t. XIII, p. 814, 815, 816, 819, 822).

Les épithètes « *bon* », « *grand* », « *beau* », très familières au P. Joseph, ne sont pas absentes de la *Response*. « Un *bon* gentilhomme » (*Merc. fr.*, t. XIII, p. 814); « vos *bons* confreres » (p. 820); « ceste *grande* equippee de vaisseaux » (p. 811); « ceste *belle* equipee » (p. 823); « ceste *belle* declaration » (p. 823); « le *beau* voyage de Calis » (p. 829); « voilà le *beau* traicté imaginaire » (p. 826). — Pour « *bon* » et « *grand* » nous avons eu plus d'une fois l'occasion de les montrer chez le P. Joseph. Pour « *beau* », nous ne l'avons pas encore fait : il est donc nécessaire de le faire ici. Nous avons noté chez le P. Joseph : « Voilà une *belle* leçon » (*Epistres à plume volante*, p. 194); « voilà donc ce *bel* espoux » (*Exhortations*, Ms. 2 du Calvaire d'Angers, p. 19); « voilà une *belle* naissance » (p. 30); voilà une *belle* engeance » (p. 240); « voilà de *belles* veritez » (p. 146); « voilà une *belle* demeure » (p. 744); « voilà une *belle* conclusion » (p. 815). Cette épithète revient sans cesse, avec ce même tour ironique. — « *Voilà* la *belle* levee de boucliers », dira la *Response à M. de Rohan* (*Merc. fr.*, t. XIV, p. 281).

rains des Apostres ! » « Si, ayant traicté avec ses subjects, ils n'ont de leur part accomply les choses convenues, Sa Majesté doit-elle estre blamee ? *Comme si* elle devoit seule executer tout de son costé, sans qu'ils soient tenus de rien faire du leur ! » « Voilà le subject qui vous faict faire un si grand bruit ! *Comme si* de ces simples paroles vous aviez à tirer des promesses expresses[1] ! » Il y a là une habitude.

IV. *Response au Manifeste de MM. de la Rochelle.*

Cette *Response* rappelle d'une manière très sensible la *Response au Manifeste du sieur de Soubise* pour les faits qui y sont mis en discussion. Même elle la reproduit presque mot pour mot en ce qu'elle a dit de la souveraine indépendance des rois. « C'est la gloire des Rois et la seureté des Empires, c'est le salut commun des peuples, de n'exiger jamais de leurs Rois promesse de chose quelconque qui puisse blesser leur auctorité. C'est le moyen de les contenir en leur devoir, et par consequent de les sauver des ruines que les troubles leur apportent, que de les enseigner qu'ils ne doivent jamais rien desirer par la force, par les armes et par les moyens illicites ; mais qu'ils doivent esperer d'eux leur salut et leur conduite. Et au contraire c'est une ruine inevitable, lorsqu'ils veulent estre Rois eux-mesmes et se regler et gouverner selon qu'il leur plaist. » Ailleurs, la seconde *Response* dit aux huguenots, tout comme la première : « C'est vouloir changer un joug de bois avec un joug de fer que de vouloir faire la guerre pour faire raser le Fort Louis[2]. » D'ordinaire

[1] *La Response à Buckingham* (*Merc. fr.*, t. XIII, pp. 814, 820, 825). — Cf. *Le Catholique d'Estat* (*R.*, p. 127).

[2] *La Response à MM. de la Rochelle* (*Merc. fr.*, t. XIV, pp. 76-77, 83). — Cf. *La Response au Manifeste du sieur de Soubise* (*Merc. fr.*, t. XI, pp. 244, 304). Cinq mots seulement ont été changés.

on n'exploite ainsi que son propre bien. Mais là pourtant n'est pas notre meilleure preuve. C'est toujours le style qui révèle le plus sûrement l'auteur, et le style, cette fois encore, nous apparaît bien marqué de l'empreinte du P. Joseph.

Le langage de l'auteur de cette *Response à MM. de la Rochelle* est populaire, comme l'est toujours celui du P. Joseph. Nous prenons au hasard : « On ne vous donne pas la liberté *à vostre appetit* » ; « les bons subjects du Roy vous laissoient *jouer vos jeux* » ; « on le fortifioit *sans intermission de festes ny de dimanches* » ; « ils vous *faisoient mal au cœur* » ; « les autres empeschent que vous *n'ayez les coudees franches* » ; « il les a congediez *avec pareilles caresses* qu'à leur arrivee » ; « vous n'avez besoin de *vous laver les mains* de telles procedures » ; « il estoit à propos de vous faire un peu *resserrer les cornes* » ; « vous ne sçauriez *durer en vostre peau* » ; « vous avez procedé à la demolition du fort *à pieds de plomb*[1] ». C'est une marque générale du style du P. Joseph. En voici quelques-unes, qui sont plus particulières.

« *Appellez-vous* avoir tant merité de l'Estat, que depuis la naissance de l'heresie en France, vous n'avez faict autre chose que conspirer et former un Estat de Republique dans un Estat Monarchique ? » « *Appellez-vous cela* fraudes de la Cour ? » — « *Appellez-vous* en Anglois intercession... ? » disait la *Response à Buckingham*[2]. C'est le même tour, le même ton, le même terme.

« Cependant que le Roy estoit en Italie, c'est alors que, *prenans l'occasion aux cheveux*, vous avez applaudy

[1] *La Response à MM. de la Rochelle* (*Merc. fr.*, t. XIV, pp. 58, 61, 73, 75, 75, 80, 82, 82, 90, 96).

[2] *La Response à MM. de la Rochelle* (*Merc. fr.*, t. XIV, pp. 59, 73). — Cf. *La Response à Buckingham* (*Merc. fr.*, t. XIII. p. 827).

ceux qui reprenoient les armes en Languedoc[1]. » — « *Prendre l'occasion aux cheveux* », c'est une expression proverbiale que nous avons plusieurs fois remarquée dans les écrits du P. Joseph, notamment dans une lettre au cardinal Borghèse[2].

« Vous voulez *colorer* vostre malice par un *faux masque* de *charité reformee.* » Autant de mots chers au P. Joseph ! — Dans le *Catholique d'Estat,* il parle de « raisons toutes *colorees* de Religion ». Pour savoir s'il aime à arracher aux hypocrites le « *faux masque* » de la religion et de la piété, le lecteur peut se reporter à l'article du *Discours sur les affaires de la Valteline et des Grisons.* Quant à la « *charité reformee* », elle était déjà dans le discours précédent, dans la *Response à Buckingham* : « Ce qu'ils firent par *charité reformee* entre gens de mesme confrerie[3] ».

Cette « *charité reformee* » nous dispense, croyons-nous, d'une plus longue démonstration.

V. *Response au Manifeste de M. de Rohan.*

Cette fois plus que jamais nous pouvons donner « des raisons bonnes et fermes d'arrivee », comme dirait Montaigne.

1° L'auteur dit à M. de Rohan : « *Vous vous couvrez,* ce me semble, *d'un sac mouillé,* et *plus vous vous pensez excuser, plus* vous vous rendez *coupable.* » — Le P. Joseph a dit dans la *Response à l'Advertissement :* « Beau-

[1] *La Response à MM. de la Rochelle* (*Merc. fr.,* t. XIV, p. 88).

[2] Voir plus haut, p. 216.

[3] *La Response à MM. de la Rochelle* (*Merc. fr.,* t. XIV, p. 103). — Cf. *Le Catholique d'Estat* (*R.,* p. 127) ; *Discours sur les affaires de la Valteline* (voir plus haut, p. 191), et *La Response à Buckingham* (*Merc. fr.,* t. XIII, p. 819).

coup *se pensent excuser*, qui, *se couvrans d'un sac mouillé, s'accusent davantage.* » Et cinq fois, dans ses *Œuvres spirituelles,* il a employé cette comparaison originale[1].

2° L'auteur de la *Response* dit à M. de Rohan : « Le mareschal de Themines vous faisoit quitter en pleine nuict vos plus seures retraictes et marcher en petit train en guise de *fourrier qui va en diligence marquer le logis de ses troupes.* » — Le P. Joseph, dans le *Catholique d'Estat*, parlant des écrivains favorables à l'Espagne « qui convient le Roy d'Angleterre d'entreprendre sur la France », a dit « qu'ils sont *les mareschaux des logis qui luy tracent le chemin* par où il doit venir sur nous. » Et trois fois, dans ses *Œuvres spirituelles,* il a mis ainsi les *mareschaux des logis* ou leurs *fourriers* en mouvement[2].

3° L'auteur de la *Response à M. de Rohan* lui dit, à propos des divisions qu'excitent les huguenots pour faire dépérir la religion catholique à leur profit : « Tout vostre plaisir seroit de pouvoir couronner le chef de Sa Majesté de *ce beau chapeau de fleurs*[3]. » — Quel est ce chapeau de fleurs? Que signifie-t-il? Le P. Joseph nous le dit dans sa *Perfection Seraphique*[4]. Il y avait en Égypte un homme du commun, nommé Amasis. Cet homme offrit au roi une couronne « de fleurs très rares et de singuliere beauté ». Le roi fit d'Amasis « un de ses meilleurs amis, jusques à l'employer en ses prin-

[1] *La Response à M. de Rohan* (*Merc. fr.*, t. XIV, p. 275). — Cf. *La Response à l'Advertissement*, et les autres citations des *Œuvres spirituelles*, plus haut, pp. 363-364.

[2] *La Response à M. de Rohan* (*Merc. fr.*, t. XIV, p. 246). — Cf. *Le Catholique d'Estat* et les autres citations des *Œuvres spirituelles*, plus haut, pp. 307-308.

[3] *La Response à M. de Rohan* (*Merc. fr.*, t. XIV, p. 257).

[4] *La Perfection Seraphique*, pp. 164-165.

cipales affaires et luy confier ses armees ». Mais « ce chapeau de fleurs et l'amitié d'Amasis luy cousterent bien cher ». Ils lui coûtèrent la couronne et la vie. Celui qui, dans la *Response à M. de Rohan,* parle de « *ce beau chapeau de fleurs* », devait penser au « *chapeau de fleurs* » d'Amasis. La similitude de la situation des deux rois le donne à croire. Puisque le P. Joseph s'était, deux ou trois ans auparavant, complu à raconter l'histoire, une histoire singulière, est-il le moins du monde téméraire d'admettre que ce soit lui aussi qui ait fait l'allusion ?

4° L'auteur de la *Response à M. de Rohan* lui dit que « *toute l'eau de l'Ocean n'est capable de noyer et nettoyer la tache* » de sa perfidie. — C'est une image que le P. Joseph a déjà employée dans sa *Response à l'Advertissement,* quand, parlant de la reine mère, il disait qu' « elle s'imprimeroit sur le front une *tache* d'ingratitude, *que toute l'eau de l'Ocean ne pourroit jamais effacer*[1] ».

5° Comme M. de Rohan en son *Manifeste* criait à la persécution, l'auteur de la *Response* lui dit : « Où a-t-on veu des potences dressees pour faire mourir ceux de vostre Religion ? et où sont ceux qui ont esté bannis pour cause de Religion ? Vous n'en pouvez produire aucun exemple. De quelle persecution vous plaignez-vous donc ? sinon de ce qu'on ne veut demolir le Fort Louis et que l'on ne vous octroie ce que vous desirez ? C'est cela qui vous faict crier à la persecution. Malheureux et calomnieux procedé ! Car vous sçavez que *le Roy n'a pris les armes que pour chastier la rebellion* et la desobeissance, et neantmoins vous voulez *colorer vostre*

[1] *La Response à M. de Rohan* (*Merc. fr.,* t. XIV, p. 230). — Cf. *La Response à l'Advertissement,* p. 124.

revolte du faux masque et pretexte de Religion, et criez qu'on persecute l'Eglise de Dieu. » « *Dieu mercy, nous ne sommes pas sous un regne qui face des martyrs.* » — C'est précisément ce que disait la *Response au Manifeste de Buckingham* : « Cela est contraire aux lois divines et humaines que des subjects appellent un Roy estranger pour auctoriser leur rebellion, *sous le pretexte malicieux* et hors de saison *de la defense de Religion. Nous ne sommes pas, graces à Dieu, en un regne où se facent des martyrs* pour le faict de la Religion. *Nos Rois ne font la guerre qu'à la rebellion*, sans toucher au faict de la liberté de conscience. » La *Response au Manifeste de MM. de la Rochelle* est très près de la *Response à M. de Rohan*. « Vous voulez, dit-elle, *colorer vostre malice par un faux masque* de charité. » D'ailleurs la *Response à M. de Rohan* dit encore : « Je vous sens venir, tout ce que vous avez dict de ceste matiere n'estant que pour *colorer* une action si honteuse, qu'il n'y a excuse dont vous ne la *plastriez* comme d'un *faux masque*, pour en desguiser la verité[1]. » On sait combien ces images sont ordinaires dans les *Œuvres spirituelles* du P. Joseph.

6° En voici une autre qui ne l'est pas moins, que nous avons notée dans le *Catholique d'Estat* et que nous avons retrouvée dans le *Discours au Roy sur la paix qu'il a donnee à ses subjects de la Religion P. R.* Au début de ce *Discours*, nous voyions que « la rebellion et la perfidie avoient dressé leur *theatre* au beau milieu de la France pour y *jouer leurs tragedies* ». — Ici nous avons :

[1] *La Response à M. de Rohan* (*Merc, fr.*, t. XIV, pp. 297-298, 277, 246-247). — Cf. *La Response à Buckingham* (*Merc. fr.*, t. XIII, p. 814), et *La Response à MM. de la Rochelle* (*Merc. fr.*, t. XIV, p. 103). — « *Plastrer* le mal et luy bailler quelque *pretexte* », dit la *Response au sieur de Soubise* (*Merc. fr.*, t. XI, p. 221).

« *Appellez-vous* — encore un tour reproduit des précédentes *Responses !* — *appellez-vous* une paix honteuse d'avoir mis l'Italie en repos, laquelle s'en alloit estre le *theatre* de mille sanglantes *tragedies*[1] ? » On trouverait bien d'autres images chères au P. Joseph. Elles abondent[2].

Voilà des rencontres trop particulières pour qu'elles se fassent ailleurs que dans le même esprit. Nous pouvons ajouter d'autres observations générales sur le style, très démonstratives, celles-là aussi.

7° Nous l'avons vu maintes fois, le P. Joseph goûte fort les jeux de mots. Cette *Response* en a autant, proportion gardée, qu'aucun de ses écrits. Elle nous présente l'eau de l'Océan incapable de « *noyer* et *nettoyer* la tache » de la perfidie du duc de Rohan ; les synodes de Privas et d'Alais comme « pleins de *seditions* et de *seditieux* » ; des brebis abandonnées « sans *pasteur* et *pasture* » ; M. de Rohan s'excusant « de n'avoir peu prendre *adveu* ny *advis* d'une assemblee generale » ; le commis-

[1] *La Response à M. de Rohan* (*Merc. fr.*, t. XIV, p. 256).

[2] Les rencontres ne sont pas moins remarquables pour le ton que pour les images et les pensées. Qu'on voie plutôt.

La *Response à M. de Rohan* dit : « La France vous a-t-elle donné naissance afin de plonger dans son sein le poignard des Anglois ? Vous a-t-elle nourry et eslevé pour l'exposer en proie et à la rapacité de ces insulaires? Et le feu Roy Henry le Grand vous donnoit-il la qualité de Duc, en un temps que vos services ne l'avoient meritee, afin d'auctoriser les desservices que vous rendez au Roy son fils ? » (*Merc. fr.*, t. XIV, p. 285).

La *Response à M. de Soubise* a dit de même : « Falloit-il que vos Peres fissent leur devoir, afin que vous ne le fissiez pas? Ont-ils espuisé toute vostre fidelité en sa source, et l'ont-ils tellement tarie que vous n'en ayez plus ? Vos Peres ont-ils servy le Pere, afin que vous fissiez la guerre à son fils? L'ont-ils remis sur le throsne afin que vous fissiez des Republiques dans l'Estat de son successeur? Le service qu'on rend à un Prince, ne donne pas à un subject le droict de le desservir après. » (*Merc. fr.*, t. XI, p. 15-16.)

saire royal qui, par son « *assistance* et *insistance* », sauva la province de Nîmes ; le roi Jacques Ier condamnant les « *fauteurs* et *autheurs* de remuemens populaires » ; enfin « plus d'*inventions* que de bonnes *intentions*[1]. »

8° Nous savons également quel usage le P. Joseph fait des proverbes. Il est clair que l'auteur de la *Response à M. de Rohan* n'en a pas une moindre habitude. « *Qui compte sans son hoste*, dit-il, *compte deux fois* » ; « seroit-il raisonnable *d'avoir le drap et l'argent?* » ; « comme *à la cour du Roy Petaud*, à Montpellier, chascun estoit maistre : celuy qui crioit le plus haut ou qui cornoit la guerre avec plus de chaleur, estoit estimé le meilleur François » ; « adjoustez à cecy tout ce qui vous plaira ; pour moy je gagerois le double contre le simple que *ceste grande montagne qui devoit produire un elephant, ne produira qu'une souris* » ; « vous pouvez en aussi forts termes, comme General des Eglises, faire venir en France un Admiral de l'Angleterre pour *garder la lune d'estre mangee des loups*[2] » ; « je vous diray qu'*un menteur doit tousjours avoir bonne memoire, de peur de s'entretailler* » ; « rien n'est crime à *celuy qui avale non le moucheron, mais qui devore le chameau*[3] ».

9° La langue du P. Joseph est, nous le savons, très populaire. Elle ne l'a nulle part été plus que ne l'est celle de

[1] *La Response à M. de Rohan* (*Merc. fr.*, t. XIV, pp. 230, 240, 265, 273, 241, 285, 226).

[2] Cf. *Exhortations*, Ms. 2 du Calvaire d'Orléans, f° 2 r. : « J'ay bien autre chose à faire que de me tenir icy au vent et à la pluie, et *en danger d'estre devoré des loups.* » — *Ibid.*, f° 506 r. : « Il est fort perilleux de se laisser enfourner en quelque chemin esgaré et sentier destourné sous la conduite du propre amour, qui laisse l'ame au milieu des bois *à la gueule des loups.* » — Cf. *Les Exercices des Bienheureux*, pp. 67-68.

[3] *La Response à M. de Rohan* (*Merc. fr.*, t. XIV, pp. 301, 241, 234, 298, 284, 289, 289.

la *Response,* où nous lisons : « Vous nous faictes voir où *le bast vous blesse* » ; « il n'a tenu qu'à vous que *vous ne fussiez de la partie* en Italie ». Il y est parlé « du moyen de *pescher en eau trouble* » ; de celui « *d'avoir la bride sur le col* ». On nous représente Buckingham « *estrillé* » à l'Ile de Ré et, après son échec, « contrainct de *trousser bagage* ». On eût voulu « qu'on *ostast la clef des champs* » à M. de Rohan et qu'on l'eût « *mis en cage* ». Il est une opinion dont « il s'est un peu trop facilement *laissé coiffer* » ; « la simplicité des peuples s'en *laisse coiffer* » ; « ils *jetterent la planche* à l'invasion de la France » ; « les peuples, parmy lesquels vous trouvez la debite de telles *drogues,* se laissent facilement *piper* par les fausses apparences » ; « rien ne vous agree, que ce qui est *selon vostre appetit*[1] ».

Le style de la *Response à M. de Rohan* ne laisse pas le moindre doute sur son origine.

VI. *Discours au Roy sur la naissance, ancien estat, progrez et accroissement de la ville de la Rochelle, pour montrer que ladicte ville est naturellement submise à la souveraineté du Royaume, que la proprieté d'icelle et tous droicts qui en despendent, appartiennent au Roy à tiltre legitime ; et que les prerogatives et privileges accordez aux habitans sont concessions gratuites et bienfaicts. Pour en outre convaincre de mensonge le Manifeste publié sous le nom de la Rochelle, en ce qu'il suppose le Roy Louis XI avoir par serment confirmé lesdicts privileges et à genoux devant le Maire de la Rochelle.*

La première preuve de l'origine de ce *Discours au*

[1] *La Response à M. de Rohan* (*Merc. fr.*, t. XIV, pp. 256, 245, 256, 259, 299, 236, 245, 249, 224, 226, 259).

Roy se tire de son titre lui-même. Il est long et explicatif — comme celui des *Memoires d'Estat contenant les practiques faictes depuis l'an 1574 jusques en ceste annee 1625, pour divertir et rendre inutile l'alliance de la France avec les Cantons des Suisses et Grisons;* — comme celui du *Recueil de la double intention qu'avoient eue ceux de la Maison d'Austriche aux Ligues Sainctes des Chrestiens contre les Turcs, et les raisons pourquoy ils crioient tant contre l'alliance des François avec les Turcs, laquelle toutefois avoit depuis cent ans esté recherchee avec tant de submission par ceux de ceste Maison, jusques en ceste annee 1624;* — comme celui des *Paralleles du Roy S. Louis et du Roy Louis XIII, pour faire juge tout le monde que Sa Majesté Très Chrestienne estoit heritiere de la Pieté, Justice et Charité de S. Louis, aussi bien que de sa couronne et de son nom, et qu'il n'avoit d'autre timon pour chrestiennement gouverner ses Royaumes et ses peuples et s'entretenir en bonne paix avec tous ses voisins et alliez, que les beaux enseignemens que le S. Roy avoit donnez en mourant à son fils aisné, le Roy Philippe, qui luy succeda.*

La seconde preuve de l'origine de ce *Discours au Roy* se tire de la manière dont il a été composé et des éléments dont il a été formé. « Je donneray, dit l'auteur, ce que j'ay de memoires et d'extraicts sur ce subject de long temps tumultuairement assemblez sans autre dessein que de mon estude et contentement particulier. Et de ces membres separez en composeray un corps que je reconnois difforme, non accomply et au dessous de la perfection desiree. » Et à la fin : « Voilà ce que j'ay peu recouvrer, en mon cabinet, de tiltres concernant les gratifications faictes par le Roy Louis XI aux habitans de la Rochelle. Je ne veux pas nier qu'il n'y en puisse avoir d'autres, mesme plus notables,

qui pourront estre donnez par ceux qui en auront connoissance. Les affaires ausquels je suis ordinairement attaché, et le peu de temps qui s'est escoulé depuis le commandement, ne m'ont permis d'emprunter d'autruy ce qui me peut defaillir[1]. »

L'auteur du *Discours au Roy* nous fait ici deux aveux très précieux pour notre thèse. En effet, il nous présente son œuvre comme un ensemble de documents qui ont été d'un côté réunis d'après les occasions sous l'influence d'une idée personnelle, et de l'autre précipitamment mis en œuvre malgré de nombreuses occupations.

Que le P. Joseph ait pour le *Discours au Roy* recueilli de lui-même « tumultuairement » tous les documents concernant l'histoire de la Rochelle, il n'a fait en cela que suivre sa pratique ordinaire pour toutes les questions les plus difficiles de la politique qu'il conduisait de concert avec Richelieu : pratique clairement établie par le *Suplement à l'Histoire* de Lepré-Balain. Que le P. Joseph ait été « attaché » à de nombreuses affaires qui ne lui aient pas permis de fournir dans le *Discours au Roy* une œuvre complète et parfaite, cela n'est pas contestable, alors surtout qu'aux travaux politiques il joignait le souci des questions religieuses les plus graves.

La troisième preuve de l'origine du *Discours au Roy* se tire de l'objet même de ce recueil de pièces concernant la Rochelle et sa dépendance de l'autorité royale. En effet, personne ne devait désirer la soumission de cette ville depuis plus longtemps que le P. Joseph, qui, en 1611, aux prieurés de Coussay et des Roches, exposait déjà à Richelieu ses idées sur la nécessité de détruire le parti huguenot en France. De fait, si nous en croyons

[1] *Le Discours au Roy* (*Merc. fr.*, t. XIII, appendice, pp. 32, 129).

Lepré-Balain, personne plus que le P. Joseph ne prépara activement la prise de la Rochelle[1].

D'ailleurs, les travaux de ce siège, auquel le P. Joseph, par ses inspirations et ses conseils, avait pris une part si considérable, laissèrent une durable impression dans son âme, et dix ans plus tard, le 11 décembre 1638, sept jours avant sa mort, il en parlait encore à ses religieuses du Calvaire avec un intérêt qui révélait bien l'inspirateur et le conseiller de l'entreprise heureusement conduite contre cette ville rebelle. Expliquant un texte de S. Paul, *Ad destructionem munitionum*, il disait : « Il faut abattre les forteresses et destruire les munitions, afin de se rendre maistre de la

[1] Nous n'en voulons apporter ici d'autres preuves que les titres de certains chapitres de la *Vie du R. P. Joseph :*

Livre V, chapitre VII. — *Le second moyen necessaire pour la paix, où sont descouverts les premiers desseins pour le siege de la Rochelle* (année 1626).

Chapitre VIII. — *Dieu faict connoistre au P. Joseph ses volontez sur sòn employ à la Rochelle.*

Chapitre IX. — *Continuation de ce que Dieu luy fit connoistre pour la prise de la Rochelle.*

Chapitre XV. — *A quoy il s'occupa au commencement de ceste annee* — 1627.

Chapitre XVII. — *Ce qu'il contribua à la resolution du siege de la Rochelle.*

Chapitre XVIII. — *Son voyage à la Rochelle et le commencement de ses soins pour le siege effectif.*

Chapitre XX. — *Les incommoditez au vivre et au logement ; son zele charitable pour les soldats de l'armee.*

Chapitre XXII. — *Ses soins continuez pour le siege de la Rochelle* (année 1628).

Chapitre XXIII. — *Le redoublement de ses soins pour la prise de ceste place.*

Chapitre XXIV. — *Divers evenemens de ce siege où le R. Pere travailla.*

Chapitre XXV. — *Le R. P. Joseph malade au camp de la Rochelle.*

Chapitre XXVI. — *Le R. P. Joseph dans la Rochelle.*

place ; comme, par comparaison, l'on a faict à la Rochelle, lorsqu'on l'a prise. Et comment a-t-on faict? L'on a abattu les murailles et on l'a rendue comme un village. Que si l'on n'eust faict ainsy, dès le lendemain que le Roy en eust esté sorty, on luy eust baisé les mains et fermé les portes, et *ç'eust esté à recommencer la guerre tout de nouveau, comme ils avoient desjà faict à quantité de Rois. Car la Rochelle avoit esté prise pour le moins dix fois au temps passé, et, incontinent après, les Rochelois s'enfermoient dans leur ville et faisoient les rebelles,* pource qu'on n'avoit pas destruit les forteresses, par une certaine compassion, à cause qu'alors les habitans estoient bons Catholiques. Mais à ceste fois on les a mis bien bas, en sorte qu'ils ne pourront plus lever les cornes[1]. » Quiconque aura lu le *Discours au Roy sur la Rochelle*, trouvera que le P. Joseph se souvient non seulement de ce qu'il a conseillé, mais aussi de ce qu'il a écrit.

La quatrième preuve se tire du style. Nous pourrions, sans beaucoup de peine, trouver dans les *Exhortations* du P. Joseph des images et des comparaisons semblables à celles que nous rencontrons dans ce discours, où nous lisons que « le bonheur n'a veu les Anglois qu'en passant, *comme des estrangers* » ; que ces mêmes Anglais « ont esté en ceste entreprise temeraire — de l'île de Ré — *comme des torrents* qui naissent avec bruit et en un moment se dessechent, *comme des tonnerres* sans foudre, *comme ces fruicts* qui naissent au voisinage de Sodome, beaux en apparence, agreables en la surface, mais qui, touchez de la main, se resolvent en cendre[2] ». Nous ne voulons citer qu'un seul passage, pour le rapprocher

[1] *Exhortations*, Ms. 3 du Calvaire d'Angers, f[os] 592-593.

[2] *Le Discours au Roy*, pp. 5, 6.

d'un autre du *Catholique d'Estat*, très semblable, au point de vue des idées et surtout du style, et établir à tous les yeux, nous l'espérons du moins, l'identité de l'auteur.

Le *Discours au Roy* parle du Manifeste de la Rochelle : « *Ces propositions*, dit-il, *ont esté espandues comme un venin parmy le peuple ignorant*, lequel, prevenu des passions, emporté par les couleurs et apparences, prend souvent les ombres pour corps solides[1] et facilement se laisse porter à la desobeissance ; combien que les subjects ne puissent *pretexter* leurs armes d'aucune excuse *à l'encontre de leur Roy, les Apostres et Martyrs n'ayant par leur exemple* et doctrine laissé autre defense que l'esloignement ou la patience[2]. »

Qu'on juge si, selon toute vraisemblance, celui qui parle ainsi dans le *Discours au Roy* n'est pas celui-là même qui a dit dans le *Catholique d'Estat*, à propos des auteurs de l'*Admonitio* : « *Leurs escrits se glissent comme des aspics parmy les peuples*, pour les empoisonner d'un faux *pretexte* de pieté, encore qu'en effect ce soient des practiques d'Estat jettees à dessein parmy nous pour *desbaucher les esprits foibles* et servir d'amorce aux malicieux. Où est la reverence que Dieu veut *que l'on rende aux Rois ?* Ils ne l'en croient pas. *Où est l'exemple des Apostres ?* Ils le foisoient, disent-ils, de peur. Où est la practique de *toute l'Eglise ancienne*? Ces nouveaux venus ont tout reformé[3]. »

[1] Cette idée et cette expression reviennent sans cesse dans les *Œuvres spirituelles* du P. Joseph. — « Le diable tasche de les destourner et amuser, leur faisant *prendre* le faux pour le vray *et les ombres pour le corps.* » (Ms. 2 du Calvaire d'Angers, p. 587).

[2] *Le Discours au Roy*, p. 11.

[3] *Le Catholique d'Estat* (*R.*, pp. 104, 112).

Une dernière preuve de notre thèse, propre à confirmer toutes les précédentes, se tire du ton religieux qui anime le *Discours au Roy*. Citons au hasard : « Vos ennemis, Sire, sont obligez de reconnoistre et confesser que l'esprit et Providence divine instruit et conduit vos desseins, couvre et defend de sa main puissante vostre personne et guide vos pas par sa lumiere dans les tenebres plus espaisses. » « Tous les bons François, Sire, redoubleront leurs prieres envers le Ciel, quand ils verront, par cet heureux acheminement, les esprits et volontez de tous vos subjects joinctes avec vous par le lien sainct d'obeissance, comme les membres avec le corps ». Ailleurs le *Discours au Roy* cite un Père de l'Église : « Je me souviens, dit l'auteur, d'une parole de S. Chrysostome à l'Empereur Theodose : Tu te plains d'avoir receu une injure plus grande qu'aucun de tes devanciers; mais, si tu veux, Empereur très humain, très sage et plein de pieté, ceste injure te donnera une couronne beaucoup plus riche que le diademe que tu portes. Car ce diademe n'est autre chose que la marque de la vertu et de la liberalité de celuy qui l'a deferé. Mais ceste couronne, tissue et composee d'humanité, sera deue à ton seul merite et sagesse, et la posterité n'admirera pas tant l'ornement de ces pierres precieuses, qu'elle ne te louera de la victoire que tu as emportee du mespris d'une injure. Je te prie d'imiter le Seigneur, lequel, journellement offensé par nous, ne delaisse de nous repartir ses graces et bienfaicts[1]. »

Le *Discours au Roy sur la naissance, ancien estat, progrez et accroissement de la ville de la Rochelle* est donc bien, à nos yeux, l'œuvre du P. Joseph. D'ailleurs

[1] *Le Discours au Roy*, pp. 8, 10, 159.

nous ne sommes nullement troublé dans notre conclusion par l'opinion contraire de la *Méthode pour étudier l'histoire* de Lenglet-Dufresnoy, du *Dictionnaire historique* de Feller, du *Dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes* de Barbier, de la *Biographie universelle,* de la *Biographie générale* et du *Dictionnaire* de Larousse. Leurs affirmations ne sont, en effet, que la simple reproduction, faite sans aucun examen, de l'opinion du P. Lelong et de Fontette, qui, dans la *Bibliothèque historique de la France,* ont attribué le *Discours sur la Rochelle* à Auguste Galland[1].

Pourquoi Lelong et Fontette ont-ils émis cette opinion? Ils ne nous l'ont pas dit. Sans aucun doute, c'est parce qu'Auguste Galland, qui fut successivement avocat au barreau de Paris, procureur général de la Navarre, conseiller d'État et membre du Conseil privé, était connu pour sa vaste érudition historique, qu'il reçut plusieurs fois de Louis XIII la mission de rechercher les droits de la Couronne sur ses anciens domaines aliénés par le malheur des temps ou usurpés par les princes voisins, et

[1] La *Biographie universelle* nous présente le *Discours sur la naissance.... de la Rochelle,* publié, dit-elle, en 1629, comme une réimpression, sous un titre nouveau, d'un *Discours sur l'estat de la ville de la Rochelle et touchant ses anciens privileges,* paru à Paris en 1626, in-4°. Nous ne connaissons pas cette édition de 1626 : elle n'est mentionnée ni dans la *Bibliothèque* de Lelong et de Fontette, ni dans aucune autre biographie, excepté dans la *Méthode* de Lenglet-Dufresnoy (t. IV, p. 215). C'est là, sans doute, que la *Biographie universelle* l'a trouvée. Mais ce *Discours* n'y est point donné comme étant d'Auguste Galland. D'ailleurs, nous croyons, avec la *Biographie universelle*, que c'est le même *Discours*, paru, non pas en 1626, comme elle l'a dit d'après Lenglet-Dufresnoy, mais en 1628; non pas publié sous deux titres différents par l'auteur comme elle l'affirme, mais seulement mentionné comme tel par quelque biographe mal renseigné ou distrait.

qu'il fut souvent envoyé en qualité de commissaire royal aux synodes des huguenots, notamment à celui de Castres en 1626[1].

Mais, d'un autre côté, voici pourquoi, en plus des considérations que nous avons fait valoir en faveur du P. Joseph, nous croyons devoir écarter Auguste Galland. C'est que le *Discours* est évidemment de la main d'un politique militant et que cette œuvre, toute chaude des ardeurs de la lutte, ne saurait être sortie du cœur de l'archiviste, du généalogiste qui, en dehors des *Memoires pour l'histoire de Navarre et de Flandre*, des *Memoires touchant le Domaine* et des *Titres concernant l'Artois, la Franche Comté, la Bourgogne et la Flandre,* a écrit le *Traicté du franc alleu sans titre,* des notes au sujet des *Anciennes enseignes et estendards de France,* de la *Chappe de S. Martin,* de l'*Office du grand Senechal dit Dapifer*, de l'*Oriflamme ou Estendard de S. Denis,* un *Inventaire du thresor des Chartes de la Saincte Chapelle* et des *Genealogies des familles nobles de France et de Paris.*

C'est aussi, c'est surtout qu'Auguste Galland était religionnaire[2]. Si donc l'érudition qui caractérise notre *Discours* pouvait n'être pas au-dessus de la sienne ; si même il avait pu ressentir l'ardeur patriotique qui anime cet écrit, du moins il est certain qu'il ne pouvait en trouver le ton apostolique.

Nous n'avons pas vu que personne avant Lelong et Fontette ait attribué le *Discours sur la naissance de la Rochelle* à Auguste Galland. Mais on nous montrerait

[1] Voir la *Response* du P. Joseph *au Manifeste de M. de Rohan* (*Merc. fr.,* t. XIV, pp. 240-242, 291).

[2] *Mercure françois*, t. XIV, p. 240.

l'édition originale avec son nom, qu'alors même nous ne modifierions en rien nos idées sur l'origine de ce *Discours*, et notre réponse serait celle-ci : Le P. Joseph, pour réfuter le *Manifeste de Soubise* avec plus d'autorité, avait mis sa réplique sous le nom d'un ministre converti, du Ferrier. Pour persuader plus sûrement aux huguenots la soumission politique qu'il leur conseillait, il a bien pu présenter son *Discours* sous le nom d'un de leurs coreligionnaires, fidèle au roi en même temps qu'à leurs croyances. Pourquoi pas ? puisque, comme nous le savons, Auguste Galland était un des agents de notre Capucin auprès des protestants[1], et que, comme c'est également vrai, il avait mérité sa confiance et ses éloges[2].

[1] V. G. Fagniez, *Le P. Joseph et Richelieu : Déchéance politique et religieuse du Protestantisme* (*Revue des Questions historiques*, t. XLVIII, p. 505) : « Le Père Joseph connaissait depuis longtemps les causes d'affaiblissement des Réformés et en tirait parti. Les auxiliaires ne lui manquaient pas dans cette tâche. Il faut nommer en première ligne le président du Parlement de Toulouse, Le Masuyer, qui y déployait un zèle intempérant, tracassier, plus propre, ce semble, à jeter les protestants dans le désespoir qu'à les attirer. Plus efficace était l'influence de ceux de leurs coreligionnaires qui les pressèrent de ne chercher que dans la justice du roi la garantie de leur liberté religieuse. Tel était Auguste Galland, le feudiste érudit, le commissaire royal au dernier synode de Castres. »

[2] V. la *Response* du P. Joseph *au Manifeste de M. de Rohan*, p. 240 : « L'edict de Janvier oblige encore ceux de ladicte Religion de donner entree aux Sinodes aux Officiers Catholiques. Cela ne se practique plus. Le Roy par sa bonté se contente d'y avoir un sien Officier de la Religion Pretendue Reformee. Tel est le sieur Galland, Conseiller d'Estat, employé par le defunct Roy en divers affaires, et que Sa Majesté honore pour ses merites et pour son humeur pacifique, choisy pour assister auxdicts Sinodes. »

Le *Mercure françois* — t. XX, p. 880, année 1634 — parle de « M. Auguste Galland, Advocat en Parlement, assez conneu par ses longs services et emplois par le Roy à present et le defunct Roy son Pere ».

Mais jamais le *Discours sur la Rochelle* n'a dû paraître sous le nom d'Auguste Galland. Le *Mercure françois* n'eût pas plus négligé de nous donner cet allonyme que ceux des sieurs du Ferrier et Dryon.

VII. *L'Eloge du Roy victorieux et triomphant de la Rochelle.*

La prise de la Rochelle excita dans la Catholicité une joie universelle et provoqua de toutes parts en France des panégyriques du vainqueur.

Mais personne ne dut être plus heureux que le P. Joseph qui avait, d'accord avec Richelieu, projeté, préparé, poursuivi cette lutte contre la vraie citadelle des huguenots. Dix jours après le triomphe, il écrivait à mademoiselle la Prévôte d'Orléans : « Vous avez subject de louer Dieu du bon succez qu'il a donné aux armes du Roy contre les ennemis de Dieu et de ce Royaume : ce qui sera bientost conneu partout, de sorte que je n'ay besoin d'en dire davantage[1]. » Bien peu durent être aussi éloquents que le P. Joseph dans l'expression de leur joie.

C'est lui, en effet, qui a écrit l'*Eloge* — éloge vraiment lyrique — *du Roy victorieux et triomphant de la Rochelle*. Le *Mercure françois* présente cet *Eloge* comme « une piece partie du cœur d'un vray et fidelle François ». Il est en effet le chant de triomphe d'un vrai patriote, mais il est aussi l'hymne de reconnaissance d'un religieux, qui, voyant dans la victoire du roi l'œuvre de la main de Dieu, renvoie au véritable vainqueur la gloire qui lui appartient.

C'est ce caractère religieux, plus que cela, apostolique, qui suffira à révéler l'auteur de cet *Eloge*.

[1] *Epistre* datée « *du camp du Roy, ce 9 Novembre 1628* ».

Il paraît, en effet, dans la couleur éminemment théologique de bon nombre d'expressions empruntées pour la plupart à la langue de la direction spirituelle. Ce sont les rebelles « obligez à chercher les occasions de *reparer leurs fautes*, ou *touchez d'un vray regret* ». C'est, « au lieu d'un torrent de sang, *celuy des larmes de repentance et de joye* qui a noyé le reste des crimes ». C'est « *cet endurcissement* des rebelles *dans leur crime, qui estoit à la verité une rage de Demons*. Mais nous avions pour nous, dit l'auteur, *un Ange dont la vertu ne ploye point*, pour la rompre ». C'est encore ce travail de l'eau, c'est-à-dire la digue de la Rochelle, qui est « *un miracle où la main qui donna les premieres bornes à la mer a plus travaillé que les nostres.* » C'est enfin « ce Roy qui, avec le nom de Très Chrestien, poursuit celuy d'*imitateur du Sauveur des hommes*[1] ».

L'entrée du roi dans la Rochelle eut lieu le 30 octobre 1628. C'est bien un religieux qui a écrit à ce propos : « La bonté du Roy n'a pas permis que les Rochelois portassent toute la peine de leurs offenses ; il les a empeschez de se perdre et a voulu voir quelque reste de sa victoire. Il est vray qu'elle en a paru moins gaie à la rencontre de ces ombres, et que tant de visages deterrez firent de la frayeur aux vainqueurs. La joie en eust esté trop grande, si la pitié ne l'eust moderee. Ce meslange fit que *le triomphe ressembla à la Feste qu'on faisoit lors dans l'Eglise, qui honoroit la memoire de tous les Saincts qui sont en gloire, et des morts qui souffrent pour leurs pechez*[2]. »

[1] *L'Eloge du Roy* (*Merc. fr.*, t. XIV, pp. 766, 765, 763, 761, 766).

[2] *L'Eloge du Roy* (*Merc. fr.*, t. XIV, pp. 764-765).

Ce religieux est le P. Joseph. C'est le P. Joseph qui reproduit, non sans de sensibles ressemblances dans les termes et le mouvement de la phrase, l'éloge qu'il avait déjà fait du zèle tout religieux de Louis XIII. Dans le *Catholique d'Estat*, après avoir énuméré toutes les difficultés qui semblaient devoir détourner le roi de l'expédition du Béarn, il ajoutait : « Avec toutes ces raisons fermes et solides, s'il n'y fust allé que de l'interest des hommes, c'eust esté une pure folie de l'entreprendre. Mais, s'agissant de l'honneur de Dieu et de l'interest de la Religion, ce jeune Monarque a estouffé par son zele tous les mouvemens des raisons et des discours de ses plus fidelles serviteurs. Pour Dieu, il a vaincu tout l'interest des hommes[1]. » Alors Louis XIII était pour le P. Joseph le soldat de Dieu et de l'Église. — Le P. Joseph le juge tel encore, quand il dit dans l'*Eloge* : « Mais *comment ne seriez-vous pour le fils de vostre fidelle Espouse ? o mon Dieu !* et pour celuy qui vous a faict si souvent souvenir de luy donner des forces pour combattre vos ennemis et qui ne les a tenus pour siens qu'à cause qu'ils estoient les vostres, se revoltans contre leur Roy ? Ceste priere luy a esté si ordinaire, qu'il la repetoit presque à tous momens, et bien souvent avec tant de zele, que *qui l'a veu dans ceste chaleur au pied des Autels, a bien conneu qu'il combattoit en priant*[2]. »

Le P. Joseph avait, toujours dans le *Catholique d'Estat*, montré Louis XIII favorisé d'une assistance toute spéciale de la part de Dieu : « C'est de la part de

[1] *Le Catholique d'Estat* (*R.*, p. 101).

[2] *L'Eloge du Roy* (*Merc. fr.*, t. XIV, p. 759). Le *Catholique d'Estat* dit par le tour le plus semblable : « Quiconque a veu l'innocence de sa vie, a creu que c'est un instrument de Dieu, un outil en ceste main toute puissante qui conduit le Roy. » (*R.*, pp. 99.)

Dieu, disait-il, et par son adresse que les Rois regnent. Et autant de fois que Vostre Majesté faict des actions Royales, comme elle faict ordinairement, elle a l'honneur de prester ses mains à Dieu et d'estre comme son associé en l'ordre de l'Univers. Elle a l'honneur d'avoir Dieu à ses costez, qui la pousse, qui la faict agir, et qui coopere avec elle ; si bien qu'elle n'est jamais sans avoir Dieu auprès de soy, qui est present aux actions des Rois plus qu'en celles des autres hommes, parce que par eux il conduit tous les autres[1]. » — Ce qui suit, dans l'*Eloge* du vainqueur de la Rochelle, est conforme à cette doctrine et en est visiblement inspiré : « Les conseils du Roy ont esté si pleins de pieté, que le plus proche de Dieu y a esté le plus ouy, et les plus utiles pensees sont sorties d'une teste consacree, capable de prononcer un jour des oracles à tout le monde[2]. »

En 1622, le P. Joseph avait commencé, à l'usage du roi et de son frère, un livre du *Prince*. Cette ébauche ne nous est pas parvenue ; mais Lepré-Balain, qui nous en parle[3], devait évidemment s'en inspirer, quand il disait à son sujet : « Le zele du P. Joseph voulut former un Prince qui, comme David, fust selon le cœur de Dieu et qui accomplist ses volontez sans reserve. Il sçavoit qu'un Estat ne peut manquer de felicitez, où par les mesmes moyens on gaigne la faveur du Prince et l'amitié de Dieu. Et il n'ignoroit pas que l'exemple esclatant de ceux qui gouvernent, attire tous les subjects et faict de puissans efforts dans leurs cœurs. Le R. P. employa un effort de son genie à donner au Roy le modelle d'un

[1] *Le Catholique d'Estat* (*R.*, p. 85).

[2] *L'Eloge du Roy* (*Merc. fr.*, t. XIV, p. 759).

[3] Lepré-Balain, *Vie du R. P. Joseph*, l. IV, ch. XXIV : *Effect admirable de ce grand zele en l'instruction d'un Prince vraiement Chrestien.*

Prince par excellence, pour induire Sa Majesté à redoubler l'amour qu'elle portoit à la vertu, en luy representant ses actions vertueuses, afin que, se voyant elle-mesme comme dans la glace d'un miroir et connoissant combien elle s'estoit rendue recommandable à Dieu, les hommes par la splendeur de ses actions excellentes s'excitassent, et elle s'enflammast, ainsy que le Soleil dans ses propres rayons, en l'affection de tousjours croistre en ce bonheur incomparable. » — L'auteur de l'*Eloge* ne trouve pas une moins heureuse ni moins sûre influence aux vertus des rois : « C'est un grand bien dans un Estat, dit-il, quand on reconnoist aux bonnes mœurs ceux qui approchent le plus près de la personne du Prince et que l'instruction particuliere qu'ils en reçoivent, les forme à une vertu plus eminente. Il est veritable aussi que ceux qui en sont plus esloignez et qui vivent dans le commun, luy rendent beaucoup d'honneur, quand leur vertu, contre sa nature, devient commune et arrive jusques aux moindres, principalement parmy des gens de guerre, qui ne distinguent point le devoir d'avec le pouvoir et qui prennent la Force pour la Justice, à cause qu'elle porte une espee[1]. »

C'est le P. Joseph, c'est lui manifestement qui, pour la paix de la Rochelle comme pour la victoire de Leucate[2], a fait avec le même esprit de foi remonter jusqu'à Dieu la gloire qu'il avait envoyée à nos armées. « Je ne sçay, dit-il, si ce fut par la connoissance que Sa Majesté avoit de la foiblesse des ennemis, ou par l'asseurance de ses forces et de l'assistance du Ciel, qu'il mesprisa ce qui estonnoit les plus resolus, et les asseura, ne s'estant jamais monstré si joyeux que quand il vit un subject de

[1] *L'Eloge du Roy* (*Merc. fr.*, t. XIV, p. 759).

[2] Voir plus haut, pp. 454-456.

vaincre et d'employer son courage, qui est la seule chose qui nous a donné de la crainte : luy faisant partager les hazards avec le soldat et le portant à des rencontres perilleuses. Tant de boulets qui sont venus mourir à ses pieds ou qui ont passé par dessus sa teste, nous font encore fremir après la victoire. Mais Dieu, pour qui le combat s'apprestoit, ne pouvoit oublier sa cause ; luy-mesme fut sa garde et l'en preserva ; luy-mesme a battu nostre ennemy dans ses ports. Et après le chastiment qu'il en a tiré, ceux qui se sont rendus à luy, apostats de la foy et de la patrie, ne doivent pas esperer de la seureté dans un lieu où les naturels n'ont peu se mettre à couvert de sa vengeance. O que de fois s'est verifiee la parole qui donna le courage à ceux qui passerent en Ré ! Allez, Dieu est pour nous. Il le fut lors, et depuis a continué si visiblement ceste assistance, que d'en douter, ce seroit luy estre ingrats ou infidelles. Il estoit pour nous, quand à ceste derniere approche le vent laissa nos ennemis à la rade. Il estoit pour nous, quand les marees nous ont espargnez, qui n'ont point laissé de doute qu'un puissant Ange ne gouverne leurs mouvemens. Il n'y a pas jusques aux tempestes, qui n'ayent esté pour nous, encore qu'elles ne reconnoissent personne : car le tort qu'elles nous ont faict en apparence, se devoit acheter, puisqu'elles nous ont appris à peu de frais la façon de faire une digue qui peust resister à leur furie. Que si elles se sont attaquees aux vaisseaux, les nostres portoient leur sauvegarde sur les pavillons de France, escrite du doigt de Dieu, que les Elemens lisent et adorent[1]. »

De semblables pages, par la force oratoire et par le lyrisme tout spontané qui les remplissent et les animent,

[1] *Mercure françois*, t. XIV, pp. 757-759.

sont, à notre avis, supérieures aux strophes laborieuses et régulières que le plus grand poète d'alors, Malherbe, écrivait l'année précédente « *pour le Roy allant chastier la Rebellion des Rochelois* ». Quinze ans plus tard, elles auraient, par la pureté et par l'élévation du sentiment chrétien qui les caractérise, fait le plus grand honneur à tous les panégyristes de Louis XIII. Maintes fois elles font penser à l'oraison funèbre de Condé : c'est la meilleure preuve que cet *Eloge* est du P. Joseph, capable d'être en ce genre, comme il l'a été en tant d'autres, le précurseur de Bossuet.

VIII. *Remonstrance à ceux de la Pretendue Religion Reformee du Bas Languedoc qui ont pris les armes contre le Roy.*

Cette *Remonstrance* est également politique et religieuse. Comme pour l'*Eloge* précédent, nous nous contenterons d'envisager le côté religieux, qui nous fournira, croyons-nous, des preuves surabondantes pour notre thèse.

Voici le début, qui nous présente une première preuve digne d'attention : « Messieurs, *la charité, qui est le lien de perfection que le Fils de Dieu a recommandé si souvent aux hommes*, ne s'arreste pas aux seuls amis avec lesquels elle nous lie par une transfusion de volontez et communication de toutes choses, mais passe aux ennemis qu'elle va chercher, pour les attirer par sa douceur et convertir par son amour. C'est la vertu propre aux Chrestiens, la loy nouvelle et le commandement qu'ils ont receu de leur Maistre, d'aimer leurs amis et leurs ennemis[1]. »

[1] *La Remonstrance à ceux de la R. P. R.* (*Merc. fr.*, t. XV, p. 319.

Ce début, outre qu'il est d'un ton bien sacerdotal, nous présente une pensée très familière au P. Joseph. Elle est du reste empruntée à son auteur favori, à saint Paul : « *La charité est un lien de perfection.* » Cette pensée se trouve souvent dans les *Œuvres spirituelles* du P. Joseph. Citons au hasard : « Ceste charité de Dieu est *vinculum perfectionis,* comme dit l'Apostre » ; « les professes doivent faire profit des graces de Dieu, faisant de toutes ses faveurs et benefices *vinculum perfectionis, un lien de perfection,* et une heureuse chaisne pour s'attacher à Dieu » ; « quelle est ceste chaisne ? c'est celle dont parle S. Paul au III[e] des Colossiens, *vinculum perfectionis, la charité, qui est le lien de perfection* » ; « il n'y a point de vraie union qu'elle ne soit serree par *le lien de la perfection, qui est la charité* » ; « c'est le contentement que je reçois de voir vos ames en *charité, que S. Paul ne dit pas sans cause estre le lien de la perfection* » ; « sur toute chose je vous recommande ceste ame des vertus et *ce sacré lien de perfection*, ceste divine *charité que l'Apostre* appelle l'accomplissement de la Loy[1] ». Ce « *vinculum perfectionis* » revient fréquemment sous la plume du P. Joseph.

Le P. Joseph pouvait aussi bien que personne, — lui qui depuis trente ans cultivait par l'étude et la prédication la théologie mystique ! — il pouvait mieux que personne donner cette belle définition de la foi : « *La Foy est un don surnaturel et un rayon de lumiere, que Dieu depart à nostre entendement, pour l'esclairer et le porter à un parfaict acquiescement des veritez celestes qui luy sont revelees et proposees à croire par le moyen de son Eglise.* C'est un don purement gratuit, qui devance

[1] *Exhortations*, Ms. 4 du Calvaire d'Angers, pp. 11, 13 ; Ms. 3 du Calvaire d'Angers, f° 354 r.). — *Traicté des trois Vœux de Religion*, p. 685. — *Epistres escrittes à plume volante*, pp. 150, 157-158.

nos merites, et une lumiere d'en haut qui s'insinue sans bruit et sans effort dans les cœurs de ceux que Dieu a prevenus et preparez par ses misericordes. C'est pourquoy elle n'emploie point la contraincte, mais la seule persuasion pour se faire recevoir. Elle se sert du sens de l'ouïe et de la parole de Dieu qui n'offense point la liberté des auditeurs, ores qu'elle sollicite puissamment leurs volontez par une secrette vertu qui l'accompagne[1]. »

La *Remonstrance* a parlé des trois vertus théologales. Ce qu'elle a dit de l'espérance est une nouvelle preuve de notre thèse. Les Protestants ont l'assurance de leur salut; nous, Catholiques, nous en avons seulement l'espérance. Cette opposition de doctrine a été établie par la *Remonstrance* dans les termes suivants : « Pour trancher court ceste matiere, qu'il faut laisser aux Theologiens à debattre, nous disons que l'*esperance*, et non l'*asseurance*, est une des trois vertus Theologales, laquelle reçoit en sa compagnie la crainte du Seigneur, qui est le commencement de sapience et un des sept dons du Sainct Esprit, de sorte que nous courons la lice de ceste vie entre ces deux barrieres, *esperance* et *crainte*, pour nous tenir egalement esloignez d'une trop grande presumption et du desespoir : deux extremitez vicieuses et dommageables, puisque le desespoir ne veut point *user*, et que la presumption *abuse* de la bonté de Dieu et *amuse* le pecheur[2] par une detestable confiance que sa justice divine sommeille, tandis qu'il *dort en ses ordures*[3] sans aucune

[1] *La Remonstrance à ceux de la R. P. R.* (*Merc. fr.*, t. XV, p. 443).

[2] Jeux de mots qui sont bien dans les habitudes du P. Joseph.

[3] « *Croupir dans les ordures* »; « *se coucher dans son ordure* »; ainsi parle le P. Joseph dans les *Alliances du Roy*, p. 219, et dans l'*Introduction à la Vie spirituelle*, p. 253.

apprehension de ses jugemens, ainsy que faisoient les faux Prophetes qui flattoient les plaies du peuple d'Israël en luy disant : Paix, paix, et il n'y avoit point de paix. *Ceste doctrine a son fondement en la qualité des promesses que Dieu nous a faictes de son Paradis, lesquelles sont conditionnelles et relatives à l'observation de ses commandemens, moyennant le secours de sa grace qu'il ne refuse à personne, de sorte que le subject que nous avons de douter si nous les avons bien accomplis, est celuy de la crainte qui nous reste au milieu de nos esperances.* Nous accordons que bien heureux sont ceux qui meurent au Seigneur ; mais nous sçavons que tous ne meurent pas au Seigneur, et partant que chasque particulier peut et doit balancer les misericordes de Dieu en son endroit, parce qu'il est bon, avec ses jugemens, parce qu'il est juste, et qu'il rendra à un chascun selon ses œuvres [1]. »

Or, il se trouve que cette pensée de l'espérance exagérée et absolue des Protestants, en d'autres termes, de « l'asseurance de leur salut » revient souvent dans les *Œuvres spirituelles* du P. Joseph. Il ne parle guère de notre espérance, qu'il ne lui oppose, le plus souvent même sans nécessité ni opportunité — ce qui prouve chez lui une idée habituelle — l'espérance des Protestants, pour les condamner ou les plaindre.

C'est ainsi que, dans un seul volume des *Exhortations,* nous avons remarqué les passages suivants :

« Une bonne ame ne croit pas estre une saincte ; mais elle voit bien que Dieu luy offre ses graces et qu'il ne tiendra qu'à elle qu'elle ne les reçoive. C'est ce que veut

[1] *La Remonstrance à ceux de la R. P. R.* (*Merc. fr.*, t. XV, pp. 329-330).

dire sainct Paul : *Spe salvi facti sumus.* Nous sommes sauvez par esperance. *Ce n'est pas que l'on croye certainement estre sauvé; mais l'on a une si forte esperance qu'en observant les commandemens de Dieu l'on sera sauvé, que l'on n'en doute point. Ce n'est pas comme les Huguenots* qui croient comme un article de foy qu'ils sont sauvez, quoy qu'ils facent : ce qui est une haute tromperie. Nous ne sommes pas Chrestiens pour neant. Si nous avons un peu de peine, nous en serons bien recompensez, comme dit Dieu en Malachie. »

« Une ame qui essaie ainsy de se conformer à Jesus crucifié, .reçoit en elle un tesmoignage qu'elle est esleue pour luy estre conforme. Vous me direz : Quelle marque puis-je avoir de ceste eslection? *Vous en pouvez avoir quelque conjecture, mais non une certitude de foy.* »

« Je vous repete encore ce que souvent je vous ay dit, que je ne vous demande autre chose, sinon que vous ayez *la foy en vostre vocation, joincte à un peu de courage et de fidelité à y correspondre. Les Huguenots disent que la foy seule justifie.* Ils se trompent ; mais il est vray que ceste foy dont ils parlent (qu'ils ne connoissent pas) est un acte de foy en la vocation accompagnee de confiance, de soubmission et de charité. »

« En ce monde, *nous n'avons point de marque certaine de predestination. Nous ne sçavons si nous sommes du nombre des esleus. C est folie de le croire comme article de foy. Seulement nous le pouvons et devons esperer*[1]. »

[1] *Exhortations*, Ms. 2 du Calvaire d'Angers, pp. 98, 350-351, 647, 17'.

Le Ms. 3 des *Exhortations* nous présente, sur l'opposition de l'espérance des Catholiques et de celle des Huguenots, un plus grand nombre de passages encore.

« De ceste doctrine que je vous enseigne, — sur le fondement de

Toujours cette même opposition des deux doctrines catholique et protestante, alors même, comme nous l'avons dit déjà, qu'il n'y avait pas grande nécessité de parler des huguenots aux religieuses du Calvaire ! C'était une vieille habitude chez le missionnaire qui avait, pendant vingt-cinq ans, travaillé à convertir les Protestants

l'espérance, — les ames meschantes, faucement illuminees et esgarees du vray chemin de salut, tirent ceste conclusion qu'il ne faut rien faire qu'esperer en la bonté de Dieu, que ny les Sacremens, ny l'obeissance et conduite des Superieurs, ny le franc arbitre, *tout cela ne nous sert de rien pour nous sauver, puisque nous le sommes par la pure bonté de Dieu. — Ouy, mais pourtant il faut suivre les moyens que ceste mesme bonté nous presente pour cet effect.* » (f° 520 v.)

« Je veux parler d'une ame simple, quoyque imparfaicte, qui esperera que Dieu par *sa bonté* aura pitié d'elle et la changera ; *non qu'elle s'aille figurer vainement qu'en conservant volontairement le peché en son cœur, Dieu la sauvera, ainsy que font les Heretiques*, qui croient deux choses bien contraires l'une à l'autre : qu'avec la grace de Dieu, l'on ne peut parvenir à la justice et à l'observation des commandemens de Dieu et partant qu'on demeure tousjours dans le crime ; *et neantmoins ils croient estre sauvez*, bien qu'ils continuent dans cest estat de peché mortel. Cela est une folie que le diable leur met en l'esprit. » (f° 521 r.)

« Il faut croire que Dieu est veritable, qu'il ne peut mentir et que ses promesses sont infaillibles. Vous direz : Je n'ay point de difficulté à croire ces deux choses de Dieu, mais avec tout cela *je n'ay point de certitude de mon salut;* il faut que je pense à moy : car, si Dieu m'avoit dit que je seray sauvee, et que je sceusse asseurement que c'est luy, je serois en repos. Mais *tant s'en faut que je voye en moy des marques de predestination, je vois plus tost des subjects de desespoir. C'est pourquoy ma confiance est tousjours accompagnee de crainte. Les Huguenots au contraire croient et asseurent qu'ils seront sauvez*, aussi vray que Dieu est au Ciel. C'est là un des poincts principaux de leur creance. » (f° 521 r.) — Comme toujours nous avons ici l'opposition des deux doctrines. Mais les *Exhortations* ne s'étaient point encore tant rapprochées de la *Remonstrance :* l'un parlant de « *la crainte qui nous reste au milieu de nos esperances* », et les autres de la « *confiance tousjours accompagnee de crainte.* »

« Donc *la difference de l'esperance des bons Chrestiens d'avec celle des Heretiques et ames trompees, c'est que nous autres nous*

de France. Du reste, il ne pouvait pas la suivre ailleurs avec plus d'opportunité que dans la *Remonstrance à ceux de la Religion Pretendue Reformee.*

Mais, nous dira-t-on, c'est précisément le sujet qui demandait cette opposition de l'espérance des Catholiques et de celle des Protestants. Elle ne tient donc pas à la

esperons d'estre sauvez sur la promesse que Dieu nous a faicte du salut, si nous gardons ses commandemens. » (f° 521 v.)

« Quand vous faictes profession et que *l'on vous promet la vie eternelle,* vous devez le croire, non comme une chose qui vous est dite par la bouche d'une creature, mais d'autant que *ceste promesse est fondee sur ce que Dieu a promis de recompenser les bonnes œuvres et le service qu'on luy rend. Qui diroit donc que les bonnes œuvres ne servent de rien à appayer nostre esperance ne diroit pas bien* Car, encore qu'il soit vray qu'une ame qui s'appuyeroit sur cela uniquement, seroit bien mal fondee, neantmoins les referant à Dieu, comme à celuy qui nous donne la grace de les operer, *elles nous sont un grand subject d'esperer et font que l'esperance des Chrestiens n'est pas vaine et presomptueuse comme celle des Huguenots.* » (f° 525 r.-v.)

« L'ame dit : Je m'attache à ce que Dieu m'a promis, sçavoir que *je seray sauvee en observant ses commandemens. Je ne fais pas comme les Huguenots, qui croient tous que Dieu a parlé et les a asseurez de leur salut* et constituent leur salut en ceste creance, ou plus tost imprudence. *Dieu nous a bien promis son Paradis, mais c'est à condition que nous garderons ses commandemens, et nous sommes obligez d'esperer qu'il nous fera la grace de les observer jusques à la fin.* Mais eux disent qu'il est impossible de les accomplir, et avec cela croient qu'ils ne laisseront pas d'estre sauvez, qui est chose tout à faict contradictoire. *Nous n'avons point d'asseurance de nostre salut,* tandis que nous sommes dans ceste miserable vie, semblable à une mer orageuse, pleine d'escueils, où nous pouvons faire mille fois naufrage. » (f°s 596-597.)

« C'est ce principe et ce germe de grace et de charité qui donne poids et valeur à toutes nos actions. *Ce que nous disons est fondé dans la Saincte Escriture. Les Huguenots ne disent pas cela; ains, tout au contraire, ils asseurent qu'il n'y a point de bonnes œuvres meritoires.* Où est donc leur merite ? Il consiste, à leur dire, *en ce qu'ils sont aussi asseurez de leur salut,* comme il est vray que Dieu est au Ciel. Voyez un peu l'abus et la tromperie !... *A nous autres*

personne de l'auteur. Par conséquent elle ne révèle pas la main du P. Joseph dans cette *Remonstrance*.

Cette objection aurait une plus grande force, si dans les deux textes des *Exhortations* et de la *Remonstrance* il n'y avait pas autant de termes identiques et une aussi grande conformité de ton. D'ailleurs, nous avons de quoi la renverser. Il y a, en effet, dans la *Remonstrance*, une considération toute mystique, dont aurait pu se passer facilement un discours avant tout politique en son but, et qui même n'était nullement nécessaire pour opposer la doctrine catholique à la doctrine protestante. Or, cette considération se trouve, en des termes, avec un tour et un choix d'expressions d'une ressemblance frappante, dans les *Œuvres spirituelles* du P. Joseph. Nous l'avons remarquée dans l'*Explication Mystique sur la Regle du Seraphique Pere S. François* et dans les *Exhortations* du Calvaire.

« Elie, dit l'*Explication Mystique*, caché dans une caverne sur le haut du mont Oreb, s'afflige de ce que les autels de Dieu sont destruits et que son peuple a violé son alliance. Son Seigneur luy commande de se mettre à l'embouchure de sa grotte et remarquer ce qui se passera. Il voit *un tourbillon de vent* impetueux qui froisse les rochers et en fait rouler les pieces rompues du haut en bas de la montagne, *et Dieu n'estoit point en ce vent*. Après lequel, s'esmeut *un tremblement de terre, et Dieu n'estoit point dans ce tremblement*. Après, il apparoist *un grand feu, et Dieu n'estoit point dans le feu*. Enfin il

Chrestiens, l'Eglise ne nous enseigne pas ceste doctrine, mais bien qu'avec la grace de Dieu nous pouvons esperer des actions meritoires, estans unies avec les merites de Nostre Seigneur, par lesquelles nous obtenons la vie eternelle, et que sans les bonnes œuvres il n'y a point de salut. » (fo 611.)

s'esleve *un doux air comme un agreable zephir,* qui ne se faict pas tant connoistre par le bruit qu'il faict que par la fraischeur temperee du Printemps qu'il amene. *Ce fut dans ceste haleine que Dieu fit sentir sa presence* par l'oracle et le discours admirable qu'il fit à Elie, luy donnant le pouvoir de chastier ses ennemis et de restablir son Eglise[1]. »

« Il me semble, dit l'auteur des *Exhortations*, que dans l'inspiration s'entend une voix non distincte, un son inarticulé. C'est une haleine divine que Dieu espand sur l'ame, un doux souffle qui provoque et excite la volonté, laquelle se sent interieurement attiree à le suivre. Vous me direz : Comment connoissez-vous cela ? Je l'apprends d'Elie, duquel il est dit qu'estant dans une caverne sur la montagne d'Oreb, il eut *trois visions :* la premiere, d'*un grand vent* fort et vehement qui *renversoit* les montagnes et brisoit les pierres, *mais Dieu n'estoit point là dedans ;* la deuxiesme, c'estoit d'*un grand feu ;* et pour la troisiesme, il sentit *un doux zephir*, *un doux air*, un petit vent *dans lequel Dieu estoit* et s'apparut au Prophete. Ce vent et ceste inspiration, c'est lorsque vous sentez en vostre interieur une attraction qui esmeut vostre volonté et vous attire interieurement en Dieu[2]. »

Nous avions lu ces deux pages du P. Joseph, lorsque nous tombâmes — avec quelle joie, on le comprendra sans peine — sur la page suivante de la *Remonstrance :*

« Considerez, je vous prie, la mysterieuse apparition de Dieu à son Prophete Elie sur la montagne d'Oreb, lorsqu'il fuyoit devant Jezabel, qui le cherchoit pour le faire mourir, à cause qu'il avoit tué de sa main un grand nombre de faux Prophetes, outré de douleur et enflammé de zele pour sa gloire et l'honneur de ses autels. Il luy fut

[1] *L'Explication Mystique,* pp. 31-32.
[2] *Exhortations,* Ms. 2 du Calvaire d'Angers, p. 712.

commandé par une voix du Ciel de se tenir debout devant le Seigneur à l'entree de la grotte, dans laquelle il s'estoit retiré. Et voicy, dit l'Escriture Saincte (IIIe *des Rois*, chap. XIX), *un vent impetueux*, renversant les montagnes et brisant les rochers ; *mais Dieu ne se trouva point au milieu de cet orage*. Après, s'esleva *un tourbillon*, avec *un esbranlement* et agitation violente, et soudain suivit *un grand feu ; mais Dieu ne se trouva point ny en l'un ny en l'autre*. Finalement, voicy arriver la fraischeur d'*un ventolin doux et temperé*. Alors Elie s'aperceut de *la presence du Seigneur* et sortit le visage couvert de son manteau pour la reverence d'une si grande Majesté. Messieurs, l'esprit de Dieu ne se plaist point et ne se trouve point au milieu d'un zele turbulent, qui ressemble à un feu qui consume tout, à une agitation qui esbranle tout, à un vent qui renverse tout. Une pieté qui excite des tempestes et s'y entretient, n'est point selon son cœur ; et une Religion qui prend sa naissance, son accroissement et sa conservation dans l'orage des guerres du monde Chrestien, ne luy peut point estre agreable[1]. »

Vraiment ne semble-t-il pas difficile d'expliquer, autrement que par l'unité d'auteur, des rencontres de ce genre en des écrits si différents ! Si cependant l'on voulait nous objecter que, cette fois sans doute, les ressemblances ne tiennent plus au fond du sujet, mais que, sans recourir à l'unité d'auteur, elles s'expliquent suffisamment par l'originalité d'un même texte de l'Écriture, d'ailleurs employé à des applications différentes, alors nous pourrions encore trouver d'autres rapprochements, au moins un, où l'Écriture Sainte, ne fournissant que l'idée, le fait, laisse mani-

[1] *La Remonstrance à ceux de la R. P. R.* (*Merc. fr.*, t. XV, pp. 338-339).

festement à l'interprète toute sa liberté et ne saurait ni lui enlever ni restreindre la propriété de ce qu'il a pensé et écrit sur ce sujet.

Le P. Joseph a composé à l'usage de Mme d'Orléans, la fondatrice du Calvaire, le *Carrosse spirituel pour enlever l'ame et la conduire au travers des difficultez au chemin des vertus*. Dans ce petit traité, il a dépeint ainsi le passage de la Mer Rouge : « Quand il commença à marcher, Moïse, avec toute sa bande, se trouva en des malheurs et perils si estranges qu'il se pouvoit dire le plus miserable du monde. Car, si nous le considerons sur le bord de la Mer Rouge, qui, par l'impetuosité de ses flots, boursoufle plus que de coustume, leur faisant fremir le cœur et tourner la teste en arriere ; si d'ailleurs nous voyons comme une furieuse armee des Ægyptiens tient à dos et enveloppe par derriere ce pauvre peuple sans armes, comme un troupeau de brebis au milieu des loups, de toutes parts environné de rochers inaccessibles ; sans doute il est difficile de juger ce que Dieu en veut faire et ce qu'il doit devenir. » Avec Josèphe, le directeur de Mme d'Orléans représente les moyens de fuir que les Hébreux proposaient à Dieu : « Monseigneur, disoient-ils, vous pouvez aisement nous eslever ou faire enfuir nos ennemis et les faire tomber à la renverse, ou bien amollir les rochers, en sorte que nous puissions passer au travers. » « Or, ce fut chose notable, ajoute le P. Joseph, que *Moïse s'advisoit de tous les autres moyens, hormis de celuy que Dieu choisit,* qui fut de fendre la mer, de sorte que peu à peu le peuple la voyoit se retirer et luy descouvrir le sable bien ferme et asseuré. Sur quoy il nous faut admirer la divine Sagesse qui se plaist de confondre l'attente de ses serviteurs par moyens de puissance inesperee, *choisissant ceux*

où nous pensons le moins et qu'il sçait nous estre les plus convenables[1]. »

C'est bien le même interprète de l'Écriture Sainte qui donne à ceux de la Religion prétendue réformée la même leçon sur les voies inconnues de la Providence : « L'Escriture Saincte fait mention de six cens et tant de mille combattans qui sortirent d'Ægypte. Ceste multitude estoit suffisante pour composer plusieurs armees. *Mais l'esprit de Dieu n'est point de cet advis.* Il employe fort rarement la prudence et force humaine, quand il veut faire un coup de sa main. Il conseille et commande à ce peuple de vuider le Royaume et s'en aller au desert sans luy denoncer la guerre. Accompagnons de la pensee ce peuple qui sort de l'Ægypte. Le voilà arrivé au bord de la Mer Rouge. Toutes les apparences et esperances de salut par les voies humaines luy deffaillent tout à coup; il sent venir derriere soy Pharaon avec ses chariots et son armee pour le tailler en pieces; devant soy la mer se presente et luy ferme le passage; à ses costez il a le desert pour retraite de mort. Si Dieu auctorisoit la guerre des habitans d'un Royaume contre les Rois et si jamais elle pouvoit avoir des apparences de justice, c'estoit en faveur de ce peuple et en ceste occasion, qui l'obligeoit à combattre ou à mourir. Toutefois il ne pense à rien moins qu'à cela et, *parce qu'il n'y pense point, Dieu pense pour luy de le sauver* et, par le prodige admirable d'un chemin ouvert au milieu des gouffres de la mer, le tire hors de danger et faict engloutir et perir sous les ondes les ennemis qui le suivoient[2]. »

[1] *Petits Traictez*, Ms. 2 du Calvaire d'Orléans, fos 441-442.

[2] *La Remonstrance à ceux de la R. P. R.* (*Merc. fr.*, t. XV, pp. 427-428).

Voilà comment la *Remonstrance à ceux de la R. P. R.* reproduit les pensées des *Exhortations* du P. Joseph, de son *Explication Mystique* et de son *Carrosse spirituel.* On y trouve de même des souvenirs manifestes de la *Turciade* sur l'origine des hérésies.

En effet, cette épopée du P. Joseph nous présente, rangés dans cinq antres infernaux, les instruments dont s'est servi le démon pour lutter contre Dieu aux divers âges du monde, et dans les hérésies, parues après la venue du Christ sur la terre, nous fait voir autant de transformations des idoles usées du paganisme[1]. Or l'auteur de la *Remonstrance* songe manifestement à ces

[1] Dans la *Turciade,* le Christ parle ainsi :

Hæc *jacuere antro* simulacra *reposta secundo,*
Quas *varia facie* larvas *doctissimus* usu
Deletas minio Dæmon fucare recenti
Novit et insolitis oculos mulcere figuris :
Tertia quas fornix digestas ordine longo
Quarta simulque capit. Nam cum pede cominus hostem
Urgere ac media descendere victor arena
Sideribus lapsus statui, *vix lucidus æther*
Arserat Aligerum castris radiantibus auro
Intonuitque tubis et nostri laudibus ortus,
Tartareis magis ima Erebi spelunca tyrannis
Nulla fugam aut gelidum potuit cohibere pavorem,
Folle licet crebro prunaque excæstuet acri.
Ora dolosa *silent* vatum *tripodesque loquaces,*
Falsa nec ambiguo ludunt oracula *sensu :*
Deseruere palam campum certaminis hostes.
Durior occlusos stimulat dolor ; ira pudore
Incalet, hi fraudes majora per otia nectunt
Et vincla, humanæ nequeant quæ solvere mentes.
Ex Orco Furiæ, caræ erupere sorores —
Hæresis *atque scelus magicum — quarum utraque terras*
Armis disparibus, simili tamen impetit æstu.
Hœc mentem, illa oculos simulacro illudit *inani.*

II, 296-318.

fictions poétiques, quand il nous donne cet exposé, du reste très théologique, de la naissance des hérésies : « *L'ennemy commun*, dit-il, s'opposant aux desseins et à la gloire de Dieu, *employe toute sa malice pour troubler la vraie Religion. Il l'a faict dès le commencement et a continué d'aage en aage jusques au nostre, et* sommes menacez qu'il en usera de la sorte *jusques à la fin du monde.* — Ce sont les cinq âges de la *Turciade.* — Il a tasché aux premiers temps de confondre les visions des Prophetes par ses apparitions, leurs propheties par ses *oracles*, les autels par ses arcs et le culte du vray Dieu par celuy des *idoles.* Mais *depuis que le Verbe divin, estant apparu en terre pour defaire ses œuvres*, a fondé une nouvelle Eglise, *ce mesme ennemy a soudain tourné toutes ses pensees et faict tous ses efforts* pour luy rendre inutile l'effusion de ses graces *par diverses illusions et erreurs, la divisant par des schismes et substituant des heresies en la place de ses anciennes idoles*[1]. » Même substitution que dans la *Turciade*, où les idoles remplissent le deuxième antre et les hérésies — avec les arts de la magie — occupent le troisième et le quatrième. Du reste, comme dans la *Remonstrance*, ces hérésies y sont qualifiées d'*illusions* :

« Hæc mentem, illa oculos simulacro *illudit* inani. »

Dans la *Remonstrance* comme dans la *Turciade*, nous avons l'énumération des principales hérésies des premiers siècles, et, quand la *Remonstrance* nous montre les Donatistes « qui prevenoient les chastimens, se donnant volontairement la mort *par une folle persuasion de la gloire*

[1] *La Remonstrance à ceux de la R. P. R.* (*Merc. fr.*, t. XV, p. 415).

du martyre[1] », elle ne fait que redire des disciples ce que la *Turciade* a dit du maître :

« Vitæ osor miseræ, *mortis sanctæ æmulus amens*[2]. »

Nous n'en finirions pas, si nous voulions établir tous les rapprochements auxquels donnerait lieu la *Remonstrance à ceux de la R. P. R.* avec les *Œuvres spirituelles* ou les *Œuvres politiques* du P. Joseph[3]. En effet, cette

[1] *La Remonstrance à ceux de la R. P. R.* (*Merc. fr.*, t. XV, p. 447).

[2] *Turciade*, II, 464.

[3] Cette *Remonstrance à ceux de la R. P. R.*, si nous pouvions ici l'examiner en détail, nous remettrait sous les yeux toutes les marques les plus caractéristiques du style des discours précédents.

Entre autres termes, nous retrouverions les *pretextes specieux de Religion* : « Vous estes conjurez de ne vous laisser point seduire par des *pretextes specieux* de liberté et *de Religion*, avec lesquels on redore le crime de leze-majesté pour en *couvrir* l'horreur » ; — la *tragedie* et le *theatre* : « Ils croiserent les bras en ceste occasion et virent jouer la *tragedie*, attendant qu'il y eust quelque moyen de profiter des despouilles du *theatre* » ; — les épithètes les plus notables : « Les *pauvres* Rochelois » ; « ces *pauvres* Catholiques » ; « ce *grand* capitaine » ; « de *maudites* salamandres » ; « ce fruict si *maudit* » ; « o *desloyal* et *denaturé* François ». (*Merc. fr.*, t. XV, pp. 388, 343, 333, 397, 372, 341, 351, 358.) — Cf. *Discours sur les affaires de la Valteline et des Grisons*, (plus haut, pp. 191, 186, 186) ; *Le Catholique d'Estat*, (plus haut, pp. 308-309, et appendice IX).

La *Remonstrance* (*Merc. fr.*, t. XV, p. 423) dit en parlant de MM. de Rohan et Soubise : « *Ces deux grands conducteurs* de vostre party », comme l'*Introduction à la Vie spirituelle*, p. 261, a dit elle-même « du *grand* Elie et de l'innocent Enoch » : « *Ces deux* vaillans *conducteurs* des armees Chrestiennes. »

Entre autres associations de mots, nous en retrouverions une qui en vaut cent : « La *charité reformee* », et, avec elle, « l'*humilité reformee* ». (*Merc. fr.*, t. XV, pp. 361, 403.) — Cf. *La Response à MM. de la Rochelle* et *La Response à Buckingham*, (plus haut, p. 485).

Nous retrouverions, entre autres tours, le suivant : « La condition des Rois *seroit bien miserable*, s'ils estoient assubjettis à toutes les phantaisies de leurs subjects » (*Merc. fr.*, t. XV, pp. 399-400). C'est

Remonstrance, toute pleine de l'esprit religieux du P. Joseph, résume tous ses précédents écrits contre les huguenots. Elle est, pour sa polémique contre eux, ce qu'est le *Catholique d'Estat*, pour la polémique relative à l'affaire de la Valteline, l'œuvre capitale où l'auteur domine la question de plus haut, l'embrasse dans tout son ensemble, l'analyse dans tous ses éléments, la soumet

celui du *Catholique d'Estat* disant : « Les Empires *seroient bien malheureux, si* leurs secrets estoient proposez aux peuples pour subir leur examen et s'ils devoient passer à la mercy des cerveaux creux. » (*R.*, p. 96.)

Et combien d'images semblables !

« Il y auroit de la peine à esteindre le *feu* qu'on avoit allumé en ce pays-là — l'Italie — pour lequel *les vostres avoient fourny les allumettes* » (*Merc. fr.*, t. XV, p. 351). — Le *Discours sur les affaires de la Valteline* dit à Philippe IV : « Dieu veuille que la guerre des Grisons ne soit pas un *embrasement* de la foy et de la Religion par toute l'Italie. Le diable a preparé le bois, *les Ministres de Vostre Majesté y ont mis le feu !* » (Voir plus haut, pp. 188-190.)

« C'est pitié comment vous osez vous appuyer *sur ce foible roseau* qui vous percera les mains. » (*Merc. fr.*, t. XV, p. 381.) — La *Response à Buckingham* dit aussi : « Si un Duc de Saxe n'avoit esté plus sage que de se reposer sur vostre secours comme *sur un foible roseau.* » (Voir plus haut, p. 481.) — « *C'est pitié* » : on pourra voir cette expression à l'appendice VI, p. 570.

« Ce grand capitaine », qui « brave, menace, *triomphe* et *dresse des trophees de coquilles sur les rivages* de l'une et l'autre *mer* » (*Merc. fr.*, t. XV, p. 372), nous rappellerait les « Empereurs » de la *Perfection Seraphique*, qui « se faisoient *decerner des triomphes* pour s'estre approchez de la *mer*, avoir entendu bruire ses flots et avoir *amassé des coquilles sur son rivage* » (p. 4).

Le roi, « qui vient de conduire une armee victorieuse sur les Alpes en la rigueur de l'hiver, *paroissant sur le front de l'Italie* avec la majesté d'un monarque qui sçait faire la guerre et peut donner la paix » (*Merc. fr.*, t. XV, p. 380) nous rappellerait « ces grands Geans » de l'*Introduction à la Vie spirituelle* et « les effroyables Colosses de difficultez monstrueuses que Satan *faict paroistre sur la frontiere de la terre de promission* » (p. 670).

En voyant « les nations estrangeres appeler la France l'œil de

à la discussion de la logique la plus rigoureuse et exprime tous les sentiments de son âme en un pathétique également profond et entraînant[1].

La *Remonstrance à ceux de la R. P. R.* est le dernier écrit considérable que le P. Joseph ait adressé au parti huguenot. Elle est dans le tome XV du *Mercure*, paru en 1631. Dans les tomes suivants, le P. Joseph a, sur diverses questions politiques, inséré d'autres discours, dont plusieurs encore sont importants. C'est une affirma-

l'Europe et la *rose entre les Monarchies des Chrestiens* » (*Merc. fr.*, t. XV, p. 376), nous nous remettrions en mémoire cette même métaphore de la *Turciade* :

« Soli culta Rhodos, *rosa* quæ velut *orbis* amœna... » (II, 93).

Même dans cette *Remonstrance*, qui est d'un ton beaucoup plus élevé que les discours précédents, nous retrouverions encore une locution toute populaire : « Voyons maintenant la seconde *piece de son sac* » ; — une étymologie : « Ces figures malicieuses ne sont point dignes des *François* qui ont donné le nom et le prix à la *franchise* » ; — deux proverbes : « *Le proverbe ancien* dit qu'il faut que le menteur ait bonne memoire » ; « *selon le proverbe du Comique,* il n'y a rien de plus injuste qu'un homme ignorant ». (*Merc. fr.*, t. XV, pp. 408, 430, 342, 357.) Le premier de ces deux proverbes se trouve aussi dans la *Response à M. de Rohan* : « *Un menteur doit tousjours avoir bonne memoire, de peur de s'entretailler.* » (Voir plus haut, p. 490.) — De même, nous avons noté plus haut (p. 509, note) un jeu de mots : « La presumption *abuse* de la bonté de Dieu et *amuse* le pecheur par une detestable confiance. » (*Merc. fr.*, t. XV, p. 329.) Il se trouve aussi dans le *Discours sur l'occurrence des affaires presentes* : « Se laisser *amuser* et *abuser*. » (Voir plus haut, p. 129.)

Observons enfin que la *Remonstrance* cite les trois plus grandes autorités du P. Joseph, Isaïe, S. Paul et S. Augustin.

[1] Nous ne pouvons résister au plaisir de mettre sous les yeux du lecteur un spécimen de cette belle *Remonstrance* que nous estimons l'égale du *Catholique d'Estat*. On trouvera donc à l'appendice XI un assez long passage sur l'Église primitive, où se révèlent les sentiments religieux et les qualités littéraires du P. Joseph.

tion dont nous ne ferons pas la justification. Elle prolongerait cette thèse outre mesure. Aussi bien nous ne croyons pas cette preuve nécessaire : d'abord, parce que le P. Joseph n'avait pas de raison de changer une pratique qui durait depuis six ans ; ensuite, parce que, dans le tome XX du *Mercure*[1], nous avons un discours avéré du P. Joseph, le *Manifeste contre les Espagnols*, discours dont M. Fagniez a établi péremptoirement l'origine[2] ; enfin, parce que dans la première partie de notre présente discussion relative au *Mercure*, nous avons nous-même montré sur un grand nombre de récits du tome XXI, paru en 1639 avec un privilège du 8 octobre 1638[3], les titres incontestables du P. Joseph.

Donc, nous croyons avoir acquis le droit de formuler cette assertion : Le *Mercure françois*, de 1624 à 1638, est, pour la plus grande partie, l'œuvre du P. Joseph et a toujours été soumis à sa direction. En d'autres termes, depuis son arrivée aux affaires avec Richelieu jusqu'à sa mort, le P. Joseph a été *le* rédacteur principal, *le* directeur unique du *Mercure françois*[4].

Dès lors, le premier des journalistes français a été le P. Joseph, qui fut chargé de la direction du *Mercure* depuis 1624, et non pas Théophraste Renaudot, qui ne la reçut qu'en 1639.

Cependant, depuis dix ans, on n'a guère cessé de célébrer Renaudot comme le vrai fondateur du journal en

[1] *Mercure françois*, t. XX, pp. 948-959.

[2] G. Fagniez, *Le P. Joseph et Richelieu*, t. II, p. 265.

[3] Le P. Joseph est mort le 18 décembre 1638.

[4] Barbier a tort de dire, dans son *Dictionnaire des ouvrages anonymes*, que le *Mercure* « fut composé par Jean Richer jusqu'en 1635. »

France. En 1884, M. Gilles de la Tourette, dans une étude originale et fort intéressante sur Renaudot[1], nous a montré en lui le créateur des *Bureaux d'adresse*, des *Monts-de-Piété* et des *Consultations charitables*, le réformateur hardi et bienfaisant de la société, et surtout le fondateur de la *Gazette,* l'inventeur de la plus grande puissance des temps modernes, qui est celle du journalisme. M. de la Tourette écrivait son livre à l'approche du centenaire de Renaudot[2], avec le désir de préparer, à cette occasion, la réhabilitation d'un grand homme victime de trois siècles d'oubli. Son appel fut entendu, et un comité de la presse se forma pour ériger en l'honneur de Renaudot une statue à Loudun, son pays natal. Cette statue était inaugurée le 4 juin 1893. A cette occasion, tous les journalistes ne se sont pas fait faute de célébrer celui en qui ils saluaient non seulement « l'un des précurseurs de la société moderne », mais encore, mais surtout « l'un des premiers directeurs de l'opinion publique », « le premier directeur du *Journal officiel* ».

Que Renaudot ait été le premier à porter le titre de directeur du *Journal officiel,* soit. Mais il est certain que le P. Joseph a dirigé l'opinion publique avant lui. La *Gazette,* en effet, est de 1631, et le *Mercure françois* lui est antérieur de vingt ans. Que si le compilateur chargé de la composition du *Mercure* de 1611 à 1623, n'est estimé que ce qu'il a été, c'est-à-dire un transcripteur de pièces destinées à éclairer les historiens de l'avenir, du moins celui qui fut son successeur de 1624 à 1638, est tout autre qu'un copiste, et, si de temps en temps il reproduit encore de simples documents

[1] *Théophraste Renaudot, d'après des documents inédits, par G. Gilles de la Tourette,* Paris, Plon, 1884 (pp. I-IV, 1-316).

[2] Théophraste Renaudot est né en 1586.

historiques, il n'en est pas moins vrai que le plus souvent sa rédaction revêt un caractère bien personnel et prend un air de polémique tout à fait militante. Sans doute on nous objectera que la publication du *Mercure* n'était qu'annuelle; partant, qu'elle était peu capable de diriger l'opinion publique. A cela nous répondrons d'abord que longtemps la *Gazette* ne fut elle-même qu'hebdomadaire, et ensuite que le *Mercure* reproduisait beaucoup de récits, beaucoup de discours publiés dans le courant de l'année, chaque fois qu'il fallait préparer, expliquer ou soutenir la politique de Richelieu; que le P. Joseph, directeur du *Mercure*, était l'auteur de la plupart de ces récits et de ces discours, parus auparavant et à part, et que par conséquent nous avons en lui un directeur de l'opinion publique plus ancien que Renaudot.

D'ailleurs, il est certain que le P. Joseph a été le protecteur du rédacteur de la *Gazette*.

M. de la Tourette nous le dit vingt fois dans son livre. Il nous a été tout particulièrement agréable d'apprendre de lui que le P. Joseph, évangélisant les Protestants du Poitou, fut amené à Loudun où ils étaient très nombreux, et qu' « avec sa perspicacité habituelle, il comprit tout le parti qu'il pouvait tirer d'un homme comme Renaudot, estimé de ses concitoyens, d'une ténacité d'esprit incroyable, d'une puissance de travail surprenante, et qui, malgré ses attaches protestantes, devait se dévouer à celui qui, ayant la puissance, viendrait à lui sous le couvert des idées humanitaires qu'il chérissait » ; qu'ensuite, alors que la misère publique grandissait sans cesse, le P. Joseph applaudit aux idées charitables de Renaudot et le fit venir à Paris ; que, le médecin de Loudun n'ayant pu s'habituer à la Cour et étant retourné en son pays, le P. Joseph le fit revenir, en 1625, à Paris, pour s'y établir

définitivement; que Renaudot, quoique né de parents protestants, ne fut jamais un ardent adversaire des Catholiques; que, loin de là, il était d'accommodement facile avec eux; que parmi eux il avait des amis dont l'histoire a conservé le nom; que de bonne heure, sollicité sans doute par Richelieu et le P. Joseph, il avait songé à embrasser le catholicisme; que Renaudot, qui n'entreprenait rien sans l'approbation du cardinal et trouvait en lui le défenseur dont il avait souvent besoin contre ses détracteurs et ses ennemis, devait habituellement se servir, du reste comme tout le monde, de l'intermédiaire du P. Joseph; enfin que le P. Joseph fut le protecteur de Renaudot. M. de la Tourette le dit explicitement : « En 1638, Renaudot avait perdu son protecteur, le P. Joseph. »

Protecteur du rédacteur de la *Gazette,* le P. Joseph a été aussi son inspirateur, son collaborateur.

Nous savons que le P. Joseph ne protégeait volontiers que ceux qu'il conduisait. Rappelons-nous tous les protestants, convertis ou en voie de le devenir, dont il faisait les utiles instruments de son prosélytisme religieux ou politique. Rappelons-nous surtout Jérémie Ferrier dont il empruntait le nom pour le plus important de ses écrits politiques, le *Catholique d'Estat.* M. de la Tourette ne doute pas que le P. Joseph n'ait dirigé le rédacteur de la *Gazette*, qu'il n'ait travaillé avec lui, plus que lui. D'après M. de la Tourette, en effet, le P. Joseph, ami de l'ombre et du mystère, avait dû trouver « agréable de pouvoir faire, par l'intermédiaire de Richelieu, dans un journal unique et privilégié, répandre partout la direction qu'il comptait donner à la politique, sans paraître lui-même ». En effet, Renaudot ne parle jamais du P. Joseph. Mais le public n'était nullement dupe de ce silence. Au contraire, les pamphlets du temps montrent tous le capucin travaillant

avec Richelieu et Renaudot à la rédaction de la *Gazette*, et cette pensée est même au fond de deux des plus importants, parus en 1635 et en 1636 : *La Satyre d'Estat, harangue faicte par le Maistre du Bureau d'adresse à Son Eminence le Cardinal de Richelieu et le Remerciement dudict Cardinal*, et *Le Catholicon françois*, ou *Plaintes de deux Chasteaux, rapportees par Renaudot, Maistre du Bureau d'adresse*[1]. Il y eut alors, paraît-il, un libelle qui représentait ces trois personnages en caricature. Dans un appartement où trônait Richelieu, on voyait le P. Joseph qui ouvrait la porte, et, caché sous le fauteuil du cardinal, Renaudot qui prenait des notes pour sa *Gazette*. Il nous semble que chacun était bien dans son rôle, et celui qui contrôlait et acceptait les récits, Richelieu; et celui qui les transcrivait, Renaudot; et le dernier en apparence comme le premier en importance, celui qui les fournissait, le P. Joseph[2].

Nous n'avons point à traiter davantage ici de la part qu'eut le P. Joseph dans la rédaction de la *Gazette*. Cette question est hors de notre thèse et nous n'avons voulu en toucher que le point par où elle l'appuyait.

Ce que le P. Joseph a fait pour la *Gazette*, qui paraissait sous le nom de Théophraste Renaudot, il a pu, il a dû le faire, il l'a fait bien mieux encore pour le *Mercure*, qui parut toujours anonyme jusqu'au jour où il passa de ses mains à celles de Renaudot lui-même. Le P. Joseph est donc le vrai fondateur du journal en France.

[1] G. de la Tourette, *Théophraste Renaudot*, pp. 16, 18, 19, 24, 25, 27, 42-46, 71, 72, 76, 81-85, 94, 123, 251.

[2] La *Nouvelle Biographie Générale* de Firmin Didot assure que Renaudot devait au généalogiste d'Hozier « la première idée de son journal. » Ce n'est guère vraisemblable.

CONCLUSION

Nous avons terminé la démonstration de notre thèse. Avons-nous été assez heureux pour produire la conviction dans l'esprit du lecteur? Pour nous, notre foi est profonde, appuyée qu'elle est sur un commerce intime de huit années avec le P. Joseph, sur l'étude attentive et minutieuse que nous avons faite de ses écrits, sur les comparaisons multiples que nous avons établies entre ses *Œuvres spirituelles* et ses *Œuvres politiques*.

Nous croyons donc que le *Discours de l'estat de tous les Princes Chrestiens*, le *Progrez des Conquestes du Roy d'Espagne*, le *Manifeste françois contre la trop grande presomption des Espagnols*, le *Discours d'Estat contenant les raisons pourquoy la France ne doit entrer en aucune guerre ny contre les Huguenots ny contre les Espagnols*, la *Cabale espagnole entierement descouverte à l'advancement de la France et contentement des bons François*, les *Memoires d'Estat contenant les practiques faictes pour divertir l'alliance de la France avec les Cantons des Suisses et Grisons*, le *Discours sur les affaires de la Valteline et des Grisons*, le *Grand Mercy de la Chrestienté au Roy*, la *Ligue necessaire contre les perturbateurs du repos de l'Estat*, l'*Espee courageuse des vrais François*, la *Response d'un Gentilhomme françois aux demandes d'un cavalier curieux sur le subject*

de la guerre d'Italie, l'*Advis sur l'estat present des affaires d'Allemagne*, le *Vindiciæ Theologiæ Iberopoliticæ ad Catholicum Regem Philippum Quartum*, le *Catholique d'Estat, ou Discours politique des alliances du Roy Très Chrestien contre les calomnies des ennemis de son Estat*, la *Response au libelle intitulé Advertissement au Roy Très Chrestien*, l'*Advertissement à tous les Estats de l'Europe touchant les maximes fondamentales du gouvernement et des desseins des Espagnols*, les *Alliances du Roy avec le Turc et autres, justifiees contre les calomnies des Espagnols et leurs partisans*, la *Double intention de la Maison d'Austriche aux Ligues sainctes des Chrestiens contre lès Turcs*, les *Paralleles du Roy S. Louis et du Roy Louis XIII*, enfin le *Mercure françois* (années 1624-1638, tomes X-XXI); nous croyons que tous ces écrits sont autant d'œuvres du P. Joseph.

Et cependant, si nous exceptons le *Mercure*, ce ne sont là que les « premiers écrits » de notre polémiste, ceux qui, de 1623 à 1626, concernent l'affaire de la Valteline et l'*Admonitio ad Regem Christianissimum*. Dans cette même période, il y en a d'autres, relatifs aux questions les plus diverses, et, de 1623 à 1638, nous connaissons encore plus de cent écrits anonymes, pseudonymes ou allonymes, sortis de la main du P. Joseph.

Cette quantité énorme d'écrits politiques témoigne d'une fécondité prodigieuse. Elle étonne, et l'étonnement ne fait que croître, quand on pense que les *Œuvres spirituelles* du P. Joseph ne sont guère moindres et qu'il a presque autant écrit pour les Capucins et pour les Filles du Calvaire, dans sa correspondance, dans ses *Traictez spirituels* petits et grands, dans ses quatre cents *Exhortations*. Mais le nombre de ces œuvres ne peut ébranler

aucune des démonstrations particulières de notre thèse, si, comme nous le croyons, chacune est solidement établie sur des preuves bien concluantes.

Nombreux comme ils sont, et souvent improvisés, les écrits du P. Joseph sont loin d'avoir une égale valeur et une égale importance. Mais l'ensemble de ceux dont nous avons discuté l'origine, n'en révèle pas moins un polémiste de premier ordre.

Dans le *Mercure,* le P. Joseph, avons-nous dit, a créé le journal. Dans ses *Discours* politiques, il n'a pas inventé le pamphlet. Le pamphlet était une création du XVIe siècle : il avait été, pendant les guerres de religion, l'arme de tous les partis, catholiques, huguenots, politiques. Le P. Joseph reçut cette arme des mains des Louis d'Orléans, des Jean Boucher, des Du Plessis-Mornay, des auteurs de la *Satire Menippee* et d'autres écrivains considérables. Mais les conditions dans lesquelles il s'en servit, sont exceptionnelles, uniques. Parmi les polémistes du XVIe et du commencement du XVIIe siècle, bien peu étaient à la tête des partis pour lesquels ils combattaient. Aucun n'avait eu la conduite du gouvernement. Du Plessis-Mornay lui-même, celui de tous qui, par ses fonctions, approcha le plus près du roi, n'avait été l'ardent défenseur de Henri IV qu'avant son entrée à Paris. Le P. Joseph, lui, avait conseillé Richelieu, inspiré sa conduite et ses actes, et, d'accord avec le cardinal-ministre, dirigé de son cabinet cette politique qu'il défendait devant l'opinion. En d'autres termes, le P. Joseph a été le premier homme d'État polémiste.

Cette situation de l'auteur donne une toute particulière importance à son œuvre. En effet, les pamphlets, par la passion qui les anime, tirent de l'âme ses convictions les plus intimes. Le P. Joseph a fait passer dans les siens

l'âme puissante qui a donné le branle à toute l'Europe malgré les oppositions les plus fortes, qui a ressenti le plus profondément l'impression de toutes les agitations de cette période tourmentée.

L'histoire y reconnaîtra un génie politique éminent, également admirable par la netteté et la vigueur des conceptions, par l'indépendance des jugements, par l'esprit de prévoyance et de suite qui fait voir le but de loin et tend vers lui sans illusion comme sans découragement. Chacun chez soi ! Telle a été la politique du P. Joseph. En Europe et aux Lieux Saints, la Chrétienté chez elle ! Pour cela il fallait en expulser l'infidèle. En Italie, le pape et tous les princes de ce pays chez eux ! Pour cela il fallait les soustraire à toute domination étrangère, aussi bien française qu'espagnole. En France, le P. Joseph voulait que nous fussions chez nous, et pour cela il fallait qu'au delà des Pyrénées l'Espagnol demeurât chez lui. Voilà bien une sage politique, également chrétienne et française. Ce fut celle du P. Joseph, au moins celle qu'il travailla constamment à faire prévaloir.

Au service de cette politique, le P. Joseph a mis un grand caractère. C'est encore ce que nous montrent bien ses écrits polémiques. Aux ennemis de son pays et à leurs attaques acharnées il oppose une activité sans défaillance ni repos. Même, son ardeur croît avec la peine, son dévouement avec les contradictions. Le péril attache cet homme de cœur à son poste, anime et nourrit son courage. Que si dans le feu de la lutte qu'il a dû soutenir pour le bien de la France et de l'Église, les coups destinés à leurs ennemis ont quelquefois dépassé le but, on peut, on doit même le regretter, mais comme on fait des excès inévitables en ces sortes de luttes politiques et religieuses, où l'excuse naît des circonstances mêmes.

A la ténacité des idées politiques le P. Joseph joignit une prodigieuse variété de ressources, une souplesse peut-être sans égale ! Il est toujours prêt à servir la cause de son pays dans les occurrences les plus imprévues. Quelque ennemi de la France qui se présente, de quelque côté qu'il vienne, quelque nom qu'il porte, il lui tient tête, fait face aux nécessités les plus diverses, répond aux objections les plus contraires, prend pour cela les tons et les attitudes les moins semblables, se donne pour les personnages les plus différents, toujours également fidèle à ses idées et insaisissable à ses adversaires, à tel point qu'alors même qu'on ne doutait pas de la part considérable du P. Joseph dans l'œuvre de Richelieu, personne n'a jamais pu lui prendre sûrement la main dans l'un ou dans l'autre des écrits qu'il rédigeait pour sa défense.

Dans le polémiste, l'histoire ne pourra encore manquer d'admirer le religieux que des sentiments éminemment apostoliques rendaient assez généreux pour prendre sur lui les plus grandes peines et les plus durs travaux en vue de la conversion des âmes, et assez tolérant, c'est-à-dire assez sage, pour ne pas forcer les consciences et ne pas leur imposer par la contrainte une foi qu'il savait ne pouvoir être méritoire ni réelle qu'à la condition d'être libre.

Enfin, la critique littéraire trouvera dans ses meilleurs écrits politiques un écrivain également riche de dons naturels et de qualités acquises, penseur profond, logicien sans défaillance, poète à l'occasion, doué d'un vrai tempérament oratoire, maniant habilement l'ironie, ayant à son service une langue souple, colorée, volontiers populaire, facilement gauloise, nous voulons dire très française.

C'est du reste à peine si le P. Joseph nous présente dans ses *Œuvres politiques* toutes les qualités littéraires

de ses *Œuvres spirituelles*, où — nous pouvons l'affirmer — il n'est que juste de saluer en lui le rival de saint François de Sales, le précurseur de Pascal et de Bossuet.

En effet, l'auteur de l'*Introduction à la Vie spirituelle* et de la *Perfection Seraphique* est un ami de la nature, comme celui du *Traicté de l'amour de Dieu*. Chez l'un et chez l'autre, c'est un égal sentiment de ses beautés, un même besoin de chercher en elle l'image juste et poétique de la vie surnaturelle, un semblable bonheur d'inspiration pour en exprimer les grâces et les charmes en même temps que les symboles[1].

[1] Comme S. François de Sales, en son *Traicté de l'amour de Dieu*, nous fait jouir de « *l'agreable splendeur du beau Soleil levant* », ainsi le P. Joseph, en son *Introduction à la Vie spirituelle*, nous charme par « *la pure lumiere de l'Aurore, qui nous offre l'espoir d'une belle journee* ».

Comme S. François de Sales nous montre la mère perle « *recevant les gouttes de la fraische rosee du matin* », ainsi et mieux, il nous semble, le P. Joseph nous fait admirer cette « *fraische rosee, fille de la lumiere, et que le Soleil au matin verse comme des perles dans le sein des belles fleurs, pour qu'elles s'ouvrent à ses rayons* ».

Est-ce l'auteur du *Traicté de l'amour de Dieu*, est-ce celui de l'*Introduction à la Vie spirituelle* qui adresse à ses lecteurs cette gracieuse et poétique invitation ? « Que si je m'estends dans ces discours en la veue et estime *des rares vertus et faveurs celestes que Dieu faict germer en sa Religion Seraphique, comme belles et riches fleurs du Paradis, qui versent leur baume odorant dans ce plein champ arrosé des benedictions divines*, je croy que les seules mousches guespes, ames steriles et picquantes, en pourroient faire bruit, ains j'espere et je desire et je conjure tous les bons et nobles esprits de toutes conditions et sexes de s'approprier tout ce qu'ils trouveront en ce livre de grand et de digne, et estimer que *ceste large campagne est* encore *ouverte pour eux. Ils doivent, imitant les Abeilles, voler avec plaisir sur l'esmail de nostre desert fleury, pour en retirer le miel de la douceur interieure et la lumiere de la devotion, afin qu'eux-mesmes fassent luire au monde le flambeau de leurs bons exemples.* » Cet appel nous est adressé par le P. Joseph. S. François de Sales en a-t-il

L'auteur des *Exhortations* a parfois la profondeur de la pensée, le relief du style, l'originalité de l'une et de l'autre, qui sont ordinaires chez Pascal et chez Bossuet. Il paraît bien les avoir devancés en particulier dans l'emploi de ces fortes images par lesquelles il semblait jusqu'ici que, seuls de tous nos écrivains, ils eussent reçu de Dieu le don d'exprimer la misère de notre vie et le néant de notre être[1].

jamais tiré de son cœur et de son imagination un plus séduisant et plus gracieux ?

On sait que S. François de Sales ne trouvait rien si charmant que les abeilles en toute la nature. Les a-t-il jamais mieux vues et peintes que n'a fait le P. Joseph dans sa *Perfection Seraphique ?* « *L'Abeille*, dit celui-ci, *met au jour avec une pureté innocente sa petite famille, comme si elle la tiroit de son cœur....*

« *Le Soleil, qui est le Pere nourricier de tout le monde, contribue une singuliere assistance de ses rayons, pour former la rosee et les fleurs qui servent d'aliment à l'Abeille plus qu'à nul autre des corps vivans....*

« *La rosee est un des plus beaux et riches presens du Soleil, du nombre de ceux qu'il envoie d'en haut à la terre pour luy en laisser l'entier usage, puisque souvent il retire à soy ses rayons. C'est elle qui remplit le sein de l'Abeille, ainsy qu'un germe celeste, et par la fraische et fertile moiteur elle luy infond la vertu de ceste merveilleuse chasteté qui la rend vierge et mere....*

« *On pourroit dire que les fleurs, qui servent aux hommes pour contenter leur veue et sont foulees aux pieds de plusieurs animaux et mesprisees des autres, sont donnees proprement en partage aux Abeilles pour leur servir de nourriture; comme si la Providence de Dieu vouloit recompenser le soin de ces bonnes mesnageres, qui font si bien valoir ce thresor precieux et nous en apportent un si agreable profit.* »

[1] Pascal appelle le monde visible « *un trait imperceptible dans l'ample sein de la nature* », l'univers « *un petit cachot où l'homme se trouve logé* ». Le P. Joseph nous parle semblablement de « *l'estroite prison où ce monde nous tient enclos* », de « *ce petit point qu'on appelle la terre* ». Il montre en l'homme « *ce petit monde raccourcy qui contient en soy toutes les creatures* »; ce qui rappelle « *l'enceinte de ce raccourcy d'atome* », dont parle encore Pascal.

Pascal a défini le monde visible « *une sphere infinie dont le centre*

Mais ces comparaisons littéraires seraient l'objet d'une autre thèse. Nous les indiquons donc sans les développer.

est partout, la circonference nulle part ». Cette image célèbre a été appliquée quatre fois par le P. Joseph, non pas au monde, mais, ce qui est plus juste, à Dieu.

« *La nature divine forme un cercle, duquel le centre est partout, sans circonference bornee.* » (*Explication Mystique*, p. 117.)

« *Dieu est un point sans circonference.* » (*Exhortations*, Ms. 3 du Calvaire d'Angers, f° 351 v).

« *Dieu est ce centre, lequel en ce monde nous paroist comme un petit point. Ceste circonference est son infinité et ses perfections qui s'estendent partout, et*, selon la definition de S. Denys, *Dieu est un cercle infiny, qui n'a point de circonference.* » (*Exhortations*, Ms. 7 du Calvaire d'Angers, p. 1093.)

« *Dieu est un cercle infiny, dont le centre est partout et la circonference nulle part.* » (*Exhortations*, Ms. 4 du Calvaire d'Angers, p. 168.)

Le P. Joseph avait trouvé les termes mêmes dont Pascal devait se servir.

« *L'homme*, dit le P. Joseph, *passe en figure et en mascarade. Sa vie est comme une tragedie où on ne voit que de continuels desguisemens*. Nous n'avons rien d'evident ni de manifeste en ce monde, hors *les derniers actes de ceste comedie qui n'est autre que la mort.* » — « *L'homme*, dit Pascal, *n'est que déguisement, que mensonge et hypocrisie* et en soi-même et à l'égard des autres »; « *le dernier acte est sanglant*, quelque belle que soit la *comédie* en tout le reste *: on jette enfin de la terre sur la tête, et en voilà pour jamais.* »

« *Un Roy, le plus puissant et magnifique, quand il meurt, toute sa gloire est eclipsee, et depuis qu'il est au tombeau, on ne parle non plus de luy que s'il n'avoit jamais esté. Voilà une belle magnificence !* » dit le P. Joseph. — « *Le plaisant dieu que voilà !* » reprenons-nous avec Pascal.

C'est déjà l'ironie de Pascal que manie le P. Joseph. Qu'une âme soit esclave de ses sens, « *une paille*, par maniere de dire, *est capable de la troubler* ». Cela fait songer à la mouche, à la poulie, à la girouette de Pascal.

Cette même âme est « comme une *girouette. Combien durera-t-elle tournee de ce costé-là ? Jusques à ce que le vent change.* » Voilà bien, chez le P. Joseph, le tour rapide de Pascal !

Et cette « *bouffee de consolation* » qui vient d'une piété sensible ! Et cette « *poignee de poussiere* », à laquelle se réduisent tous les

Aujourd'hui, nous nous contentons d'exprimer notre espérance de voir la place du P. Joseph, déjà si grande dans notre histoire depuis la publication du livre de M. Fagniez, s'agrandir encore, grâce aux documents nouveaux que nous apportons sur lui.

biens du monde ! Et cette « *coquille de mer* » dans laquelle « *Dieu renferme, quand il veut les borner et les ramasser, les vastes desirs du cœur humain !* » Et ces « *entretiens* », ces « *badineries* » de la Cour, « *finissant dans la vanité et les voluptez comme les vagues enflees se changent en escume !* » Tout cela ne fait-il pas encore songer à mainte image de Pascal — ou de Bossuet ?

Le P. Joseph a, comme Bossuet, le vif sentiment du néant de notre être, qu'il compare « *à l'ombre qui suit le corps, qui le poursuit, à l'eau qui court, à la fumee qui s'esvanouit, bref à toutes les choses les plus passageres et les plus subjectes ou changement* » ; il parle des « necessitez de *ceste vie branlante d'un mouvement continuel* ».

Comme Bossuet, il a la vive sensation de la rapidité de la vie : « *Nous commençons à mourir, dès que nous commençons à vivre, et nostre vie n'est qu'une continuelle mort.* » « *Dès nostre naissance, nous sommes tout proches de nostre fin et touchons la mort du bout du doigt.* » « *Sitost que nous sommes nez, nous allons à l'adolescence, puis à la vieillesse, tendans tousjours vers la mort. Cela va vite comme le vent.* »

Voilà des pensées familières à Bossuet ; voici une image digne de lui : « *Tout finit icy bas, meurt et s'oublie, tout fuit durant la vie, qui n'est qu'une course à la mort ; tout disparoist à l'instant de la mort, comme le postillon qui, tout à coup, passant sur le pont d'un rapide torrent, les ais s'entr'ouvrans dessous luy, se verroit fondre ainsy qu'en un abysme, qui, en ostant la veue, ensevelit aussi après la mort le souvenir, dont il ne reste pour les autres passans que la marque d'un precipice dangereux.* »

Et « *la recrue continuelle du genre humain* » ! Et « *le peu de matière que nous prête la nature* » ! Ces pensées sont équivalemment dans le P. Joseph. Il nous parle « des moyens dont on se sert pour repeupler le monde et *reparer les dommages de la continuelle decadence des siecles penchez vers la mort* », des « *masses immobiles qui ne vivent que par emprunt.* » « Les hommes plus mondains, dit-il encore, sont forcez, par l'experience ordinaire de tout ce qu'ils voient à l'entour d'eux, de croire qu'*ils ne peuvent resister à la mort*. Et s'ils ne veulent recevoir de Dieu ceste verité, *le temps leur apprend tous*

Bientôt, s'il plaît à Dieu, nous demanderons qu'on lui en fasse une dans notre littérature.

les jours, par de nouveaux exemples, qu'il les reserve pour triompher d'eux après les autres et jetter au vent leurs vaines esperances, après les avoir tous reduits en cendres dans le grand feu du jugement universel. »

Le P. Joseph nous parle de « *fontaines dont la source est si vive dès le pied du roc,* qu'elles se tracent d'elles-mesmes un libre cours parmy les vallons et les plaines, pour former de grosses rivieres, qui reportent dans le sein de leur Ocean une grande quantité d'eau, *ainsy que des vassaux puissans qui vont avec train rendre tribut à leur Prince.* » Bossuet n'aurait dédaigné ni cette « *source vive dès le pied du roc* », ni ce « *train de vassaux puissans.* »

Pas davantage il n'aurait rejeté celles-ci : « *Ces ames sont dans la vogue du grand monde et suivent le large train de la vanité du siecle.* » « *Ceux qui ont le vent des grandeurs et vanitez mondaines en poupe, ne voient pas leur malheur qui les suit : ils vivent, ils jouent et ne peuvent avoir meilleur temps que celuy-là, et cependant s'en vont ainsy le grand galop à la mort eternelle.* » La joie de l'esprit « ressemble à *un grand vent qui enfle les voiles d'un navire et l'emporte avec telle vitesse qu'il semble voler.* » « Il est des tentations si violentes que l'on ne sçait que faire. *C'est comme un coup de vent sur la mer, qui est capable de faire perir un vaisseau. Ce fut un coup de vent comme cela qui fit perdre la grace à David.* »

Que Bossuet pleure Madame, « *qui a passé du matin au soir, ainsi que l'herbe des champs* », le P. Joseph plaint « la felicité temporelle, *qui se flestrit du matin au soir, comme la fleur vermeille d'un printemps* », ou s'apitoie sur « les presens de l'amour propre, *qui se flestrissent en moins de temps qu'une rose.* »

Voir, pour ces divers textes du P. Joseph, l'*Introduction à la Vie spirituelle,* pp. 31-32 et *passim,* la *Perfection Seraphique,* pp. 415-416 et *passim,* les *Exhortations* des 23 avril 1635, 10 janvier et 6 mars 1636, 11 octobre 1637 *passim,* Lepré-Balain, *Vie du R. P. Joseph,* l. I, ch. XIII, etc.

Voir plus haut, pp. 18-20, 133-134, 149, 233, 297-298, 309, 456, les autres ressemblances du P. Joseph avec Bossuet, indiquées dans le cours de notre thèse.

APPENDICES

APPENDICE I

DISCOURS DE L'ESTAT DE TOUS LES PRINCES CHRESTIENS[1]

Esplucher.

Exhortations : « Elle s'amuse à *esplucher* ses fautes » ; « vous *espluchez* cela et vous semble des montagnes » ; « l'ame va continuellement s'*espluchant* soy-mesme[2] ».

Petits Traictez : « *Esplucher* comme la chose s'est passee[3] ».

Epistres aux Filles du Calvaire : « L'ame ne se doit tant amuser à *esplucher* » ; « le propre amour, comme un ladre, se tient à *esplucher* ses ordures irremediables » ; « sans *esplucher* de tels sentimens[4] ».

Bride, tenir en bride et de court.

Exhortations : « L'apprehension de l'enfer nous est une puissante *bride* » ; « à l'inclination mauvaise il faut donner une plus forte *bride* » ; « ces Religieuses tiennent leurs passions *en bride* » ; « cette ame *lasche la bride* à

[1] Voir plus haut, pp. 72-73.

[2] *Exhortations,* Ms. 4 du Calvaire d'Angers, pp. 337, 586 ; Ms. 7, p. 667.

[3] *Petits Traictez,* Ms. 2 du Calvaire d'Orléans, f° 46 r.

[4] *Epistres aux Filles du Calvaire,* Ms. 2 du Calvaire d'Orléans, fos 736 r., 739 v. ; *Epistres fort spirituelles,* p. 89.

ses passions » ; « la Saincte Vierge *tient* les tenebres *en bride* » ; « l'esprit est *tenu de court*, quand une fois Nostre Seigneur en a pris possession » ; « ces Religieuses sont *tenues de court* en l'observance[1] ».

Traicté des Facultez de l'ame : « La joie dans les evenemens prosperes lasche aisement la *bride* à la volupté[2]. »

A sa mode, à leur mode.

Practique interieure : « Invitons toutes les creatures de tenir leur partie chascune *à leur mode*[3]. »

Introduction à la Vie spirituelle : « Dresser leur train *à sa mode* » ; « s'il les veut figurer *à sa mode* » ; « quand nous le voulons aimer *à nostre mode* » ; « les hommes se figurent quelque felicité *à leur mode*[4] ».

Explication Mystique : « Les lions luy applaudissent *à leur mode*[5]. »

Traicté des trois Vœux de Religion : « Pour protester *à leur mode*[6]. »

Exercices spirituels : « Je vivray *à ma mode*[7]. »

Exhortations : « Vous me voulez nourrir *à vostre mode* » ; « nous voulons que tout aille *à nostre mode* » ; « tout son soin est de vivre *à sa mode* divine » ; « chascune enseigne *à sa mode* » ; « on la mettra avec de bonnes filles *à sa mode* » ; « remplir ce couvent de Religieuses *à leur mode* » ; « quand chascune veut estre devote *à sa mode* » ; « les payens ont faict un dieu *à leur mode* » ; « nous voulons estre Chrestiens *à nostre mode* » ; « nous voudrions bien posseder nostre bonheur *à nostre mode* » ; « chascun veut vivre *à sa mode* » ; « afin qu'elle la conduise *à sa mode* » ; « vivre *à nostre mode* » ; « les diables mesmes

[1] *Exhortations*, Ms. 3 du Calvaire d'Angers, f^os 375 r., 494 r., 822 r. ; Ms. 7 du Calvaire d'Angers, pp. 88, 118, 569 ; Ms. 16 du Calvaire d'Angers, f° 70 v., p. 77''.

[2] *Traicté des Facultez de l'ame.*

[3] *Practique interieure*, p. 273.

[4] *Introduction à la Vie spirituelle*, pp. 19, 508, 543, 243.

[5] *Explication Mystique*, pp. 481-482.

[6] *Traicté des trois Vœux de Religion*, p. 589.

[7] *Exercices spirituels*, p. 337.

y sont, mais *à leur mode* » ; « pour le connoistre *à nostre mode* » ; « ils le voient bien crucifié, mais c'est *à leur mode* » ; « faire oraison *à ma mode* » ; « je n'ay point faict aujourd'huy bonne oraison *à ma mode* » ; « il ne faut pas estre charitable *à sa mode* » ; « elles se font un S. Benoist *à leur mode* » ; « le diable la conduit *à sa mode* » ; « chascune est devote *à sa mode* » ; « elle prend un autre traict *à sa mode* » ; « je me conduiray *à ma mode* » ; « Dieu la conduiroit *à sa mode* » ; « nous voulons avoir une sagesse *à nostre mode* » ; « afin d'en jouir *à sa mode* » ; « vous estes nourries *à vostre mode* » ; « il en est qui se forment des devotions *à leur mode* » ; « chascun se conduit *à sa mode* » ; « elles veulent faire *à leur mode* » ; « les Religions où chascun vit *à sa mode* » ; « vous faictes une oraison *à vostre mode* » ; « je vivray *à ma mode* » ; « nous voulons avoir une sagesse *à nostre mode* » ; « ma devotion *à ma mode* » ; « vivre *à sa mode* » ; « nous ne voulons servir nostre Maistre *à sa mode,* mais *à la nostre*[1] ».

A bon escient.

Introduction à la Vie spirituelle : « S'il ne met *à bon escient* la main à l'œuvre » ; « le Pere Maistre doit *à bon escient* esprouver son disciple » ; « se mortifier *à bon escient* » ; « passer *à bon escient* » ; « combattre *à bon escient* » ; « il faut *à bon escient* prendre les armes de toutes les vertus » ; « il le doit exercer *à bon escient* aux mortifications[2] ».

Explication Mystique : « Ils portent *à bon escient* la main à la besogne » ; « ces hommes font *à bon escient* ce que Jules Cesar fit par feintise » ; « ils le crucifient *à bon escient*[3] ».

[1] *Exhortations,* Ms. 2 du Calvaire d'Angers, pp. 62, 99-100, 482, 656, 657, 668, 748, 899, 52′, 3″, 13‴ ; Ms. 3 du Calvaire d'Angers, fos 401 r., 553 r., 612 v., 616 r., 704 r., 728 v., 733 v., 737 v., 747 v., 800 v., 770 r., 99 ; Ms. 7 du Calvaire d'Angers, pp. 733, 1077 ; Ms. 4 du Calvaire d'Angers, pp. 147, 148, 194, 195 ; Ms. 16 du Calvaire d'Angers, fo 34 v., pp. 108′, 228′, 451′, 516′ ; Ms. 2 du Calvaire d'Orléans, fos 446 r., 469 r., 532 r.

[2] *Introduction à la Vie spirituelle,* pp. 48, 49, 50, 80, 141, 270, 463, 601.

[3] *Explication Mystique,* pp. 40, 162, 448.

Epistres escrittes à plume volante : « Embrasser *à bon escient* la perfection[1] », etc., etc.

Epistres fort spirituelles : « Baignons-nous *à bon escient* dans une large riviere de saincte repentance »; « boire *à bon escient* »; « resoudre *à bon escient* » ; « à *bon escient* vous donnez à Dieu »; « en se donnant *à bon escient* »; « fascher *à bon escient* tous vos amis »; « entrer *à bon escient* dans la reconnoissance de son mal[2] ».

Exhortations : « Chanter *à bon escient* »; « travailler *à bon escient* »; « je me veux humilier *à bon escient* »; « practiquer *à bon escient* la vie purgative » ; « mortifier *à bon escient* les inclinations naturelles »; « elle travaille *à bon escient* à oster ses imperfections » ; vous mortifier *à bon escient* » ; « vous resjouir *à bon escient* » ; « faire trembler *à bon escient* »; « elle la mortifiera *à bon escient* »; « tous les rebelles furent punis *à bon escient* »; « il faut l'humilier *à bon escient* » ; « je veux combattre *à bon escient* »; « il y a de l'affection *à bon escient* »; « une ame boit *à bon escient* de ceste lie » ; « point de doute que dans cet or il y a de la terre *à bon escient* » ; « travailler *à bon escient* » ; « produire *à bon escient* les actes de l'amour actif » ; « je luy ferois ressentir *à bon escient* son malheur »; « je veux m'humilier *à bon escient* »; « qu'elle s'exerce *à bon escient* dans les solides vertus[3] ».

Petits Traictez : « C'est icy où *à bon escient* le diable se mesle » ; « il nous humilie *à bon escient* »; « nous mettant *à bon escient* » ; « *à bon escient* Dieu le laisse languir » ; « il faut *à bon escient* travailler » ; « quand ceste resolution y sera *à bon escient* » ; « N. S. a gousté la myrrhe *à bon escient* » ; « s'occuper *à bon escient* »; « S. Augustin caché *à bon escient* sous le pressoir des peines » ; « il faut *à bon escient* pressurer notre cœur » ; « avoir guerre *à bon escient* avec les sens » ; « le bon Abraham se met *à bon escient* à executer à la lettre le

[1] *Epistres escrittes à plume volante*, p. 38.

[2] *Epistres fort spirituelles*, pp. 37, 58; 96, 99, 113, 129, 188, 202.

[3] *Exhortations*, Ms. 2 du Calvaire d'Angers, pp. 60, 108, 226, 94; Ms. 3 du Calvaire d'Angers, f[os] 198 v., 259 r., 268 r., 272 r., 473 v., 513 v., 589 v., 594 r., 594 v., 645 r., 645 v., 759 r.; Ms. 7 du Calvaire d'Angers, pp. 421, 540, 541, 1006; Ms. 16 du Calvaire d'Angers, pp. 528, 24 ; Ms. 4 du Calvaire d'Angers, pp. 14, 153, 281, 511.

commandement de Dieu » ; « s'abandonner tout à Dieu *à bon escient*[1] ».

Epistres : « Vous vous meslez de peu de chose *à bon escient* » ; « s'il eust pleu à Dieu m'y faire penser *à bon escient* » ; « travailler *à bon escient* » ; « l'on commence *à bon escient* » ; « l'on veille *à bon escient* » ; « elle doit s'adonner *à bon escient* aux susdites vertus » ; « la vertu qu'elles practiquent *à bon escient*[2] ».

Il y a apparence, quelle apparence !

Epistres escrittes à plume volante : « *Il n'y a pas d'apparence* que le Calvaire demeure immobile[3]. »

Epistres aux Capucins : « *Il n'y a pas d'apparence* de laisser les choses[4]. »

Perfection Seraphique : « *Il y a quelque apparence* qu'au commencement l'intention de cet homme estoit offusquee d'ignorance » ; « *il n'y a pas grande apparence* de les induire[5] ».

Exhortations : « *Quelle apparence* de ne pas aimer Dieu ! » « *quelle apparence* de sortir au milieu de la nuict ! » « *quelle apparence* y a-t-il ? » « *quelle apparence* d'aller combattre contre de si saincts mouvemens? » « *il y a grande apparence* que le traict est bon » ; « *quelle apparence* que je m'aneantisse ! » « de les dire tous, *il n'y a point d'apparence* » ; « *il y avoit quelque apparence* qu'il pourroit sortir » ; « donc *il y a grande apparence* » ; « d'un homme tué, *il n'y a pas grande apparence* d'avoir des enfans » ; « car *quelle apparence* qu'un Dieu si riche... ! » « de dire que..., *il y a grande apparence* » ; « mais à la lune, *il n'y a point d'apparence* » ; « *il n'y a point d'apparence* » ; « que je m'aille mesler avec cette

[1] *Petits Traictez :* Ms. 2 du Calvaire d'Orléans, fos 9 v., 24 v., 69 r., 113 v., 136 v., 175 v., 198 r., 280 v., 423 v., 424 v., 476 r., 514 v., 537 v.

[2] *Epistres :* 13e, 57e, *à Mme du Tremblay ;* 3e, 8e, 24e *aux Capucins ; aux Filles du Calvaire* (Ms. 2 du Calvaire d'Orléans, fos 626 r., 734 v., 736 v.)

[3] *Epistres escrittes à plume volante,* p. 90.

[4] 22e *Epistre aux Capucins.*

[5] *Perfection Seraphique,* Preface et p. 401.

boue, *il n'y a point d'apparence* » ; « *quelle apparence* de le chercher ! » « *quelle apparence* de mourir tous les jours ! » « *quelle apparence* de quitter une telle abbaye [1] ! »

Faire ses affaires.

Introduction à la Vie spirituelle : « L'amour-propre *faict ses affaires* [2]. »

Epistres escrittes à plume volante : « De tous costez Satan *faict ses affaires* [3]. »

Epistres fort spirituelles : « *Faisons bien nos affaires* avec Dieu [4]. »

Exhortations : « Jesus dit : *Faictes vos affaires* » ; neantmoins elle *faict son affaire* » ; « le diable sçait bien prendre son temps et *faire ses affaires* » ; « le diable y *faict* bien *ses affaires* » ; « le diable y *faict* si bien *ses affaires* » ; « o que je m'en vais bien *faire mes affaires* » ; « le diable *faict* bien *ses affaires* » ; « je m'en vais bien *faire mes affaires* » ; « croyez que le diable *faict* bien *ses affaires* » ; « le diable *faict* quelquefois *ses affaires* » ; « le diable *faict* parfaitement *ses affaires* [5] ».

[1] *Exhortations :* Ms 2 du Calvaire d'Angers, pp. 169, 222, 602 ; Ms. 3 du Calvaire d'Angers, p. 104; fos 438 r., 525 v., 535 v., 543 r., 543 r., 552 v. ; Ms. 7 du Calvaire d'Angers, pp. 301, 572 ; Ms. 4 du Calvaire d'Angers, pp. 225, 106'; Ms. 4 du Calvaire d'Angers, pp. 482, 575, 633.

[2] *Introduction à la Vie spirituelle*, p. 103.

[3] *Epistres escrittes à plume volante*, p. 136.

[4] *Epistres fort spirituelles*, p. 86.

[5] *Exhortations :* Ms. 2 du Calvaire d'Angers, p. 95; Ms. 3 du Calvaire d'Angers, fos 155 v., 327 v., 457 v. ; Ms. 7 du Calvaire d'Angers, pp. 136, 155, 502, 590, 820, 66" ; Ms. 4 du Calvaire d'Angers, p. 501.

APPENDICE II

MANIFESTE FRANÇOIS CONTRE LA TROP GRANDE PRESOMPTION DES ESPAGNOLS [1]

Effroyable.

Introduction à la Vie spirituelle : « Chose indigne et *effroyable* » ; « mers *effroyables* » ; habit presque *effroyable* » ; « gouffre *effroyable* » ; « *effroyables* colosses » ; « embrassement *effroyable* à la chair [2] ».

Perfection Seraphique : « Enfer *effroyable* » ; « montaignes *effroyables* » ; « laideur *effroyable* » ; « mort *effroyable* » ; « rugissemens *effroyables* » ; « *effroyable* vengeance » ; « l'*effroyable* statue de Moloch [3] ».

Explication Mystique : « Les plus *effroyables* gouffres » ; « quel plus *effroyable* arrest ! » « ces *effroyables* paroles [4] ».

Traicté des trois Vœux : « *Effroyables* travaux » ; « gouffre *effroyable* » ; « *effroyable* desert » ; « le golfe *effroyable* de la mer Rouge [5] ».

Exhortations : « Les plus rudes et *effroyables* deserts » ; « lieux *effroyables* » ; « gouffres *effroyables* » ; « *effroyables* abandons » ; « menace *effroyable* » ; « l'*effroyable* bruit

[1] Voir plus haut, pp. 96-97.
[2] *Introduction à la Vie spirituelle,* pp. 66, 78, 309, 461, 544, 566, 670, 689.
[3] *Perfection Seraphique,* pp. 81, 158, 280, 294, 395, 268.
[4] *Explication Mystique,* pp. 329, 400, 441.
[5] *Traicté des trois Vœux,* pp. 520, 545, 596, 680.

de cette trompette » ; « les gouffres les plus *effroyables* » ; « chose *effroyable* » ; « reception *effroyable*[1] ».

Espouvantable.

Practique interieure : « *Espouvantable* cruauté » ; « *espouvantable* naufrage[2] ».

Introduction à la Vie spirituelle : « *Espouvantable* naufrage[3] », etc., etc.

Explication Mystique : « *Espouvantable* naufrage » ; « cris *espouvantables*[4] », etc., etc.

Exhortations : « *Espouvantables* paroles » ; « deserts *espouvantables* » ; « jour *espouvantable* » ; « nuict *espouvantable* » ; « *espouvantable* sentence » ; « scandale *espouvantable*[5] ».

Sans cesse reviennent ces expressions : « C'est une chose *espouvantable* » ; « ce qui est *espouvantable* » ; « voilà qui est *espouvantable*[6]. »

Deplorable.

Practique interieure : « *Deplorable* famine[7]. »

Introduction à la Vie spirituelle : « *Deplorables* ruines » ; « *deplorable* malheur » ; « exemple *deplorable* de l'imbecillité humaine » ; « vie *deplorable*[8] ».

Explication Mystique : « Vanité *deplorable*[9] », etc., etc.

[1] *Exhortations,* Ms. 2 du Calvaire d'Angers, pp. 696, 697, 841, 82', 102' ; Ms. 3 du Calvaire d'Angers, fos 507 r., 542 r., 628 r., 816 r.

[2] *Practique interieure,* fo 49 r., p. 66.

[3] *Introduction à la Vie spirituelle,* p. 544.

[4] *Explication Mystique,* pp. 242, 453.

[5] *Exhortations,* Ms. 2 du Calvaire d'Angers, pp. 34, 869, 680, 8" ; Ms. 3, fos 154 v., 557 v., 595 r., v., *passim.*

[6] *Exhortations,* Ms. 3 du Calvaire d'Angers, fos 141 v., 361 v., 366 v., 391 v., 457 r., 507 r., 748 v., 755 v., 763 r.

[7] *Practique interieure,* p. 191.

[8] *Introduction à la Vie spirituelle,* pp. 103, 383, 386, 453.

[9] *Explication Mystique,* p. 241.

Exhortations : « Estat *deplorable* de la Chrestienté » ; « desordres *deplorables*[1] », etc., etc.

Execrable.

Perfection Seraphique : « N'est-ce pas se rendre *execrable*[2] ? ».

Practique interieure : « Mon *execrable* perfidie » ; « un monstre *execrable* à voir[3] ».

« Monstre *execrable* » est une expression qui revient souvent sous la plume du P. Joseph, dans ses *Œuvres spirituelles*.

Diabolique.

Exhortations : « Enragee et *diabolique* malice » ; « orgueil *diabolique* » ; « esprit *diabolique* » ; « oraison *diabolique* » ; « activité maligne et *diabolique* » ; « rage *diabolique* et infernale » ; « grand orgueil *diabolique* » ; « malignité *diabolique* » ; « operation *diabolique* » ; « femme meschante et *diabolique* » ; « malice serpentine et *diabolique* » ; « operation *diabolique* » ; « tristesse *diabolique* » ; « peché *diabolique* et invention *diabolique* » ; « nature *diabolique*[4] ».

[1] *Exhortations*, Ms. 3 du Calvaire d'Angers, f^os^ 207 r., 445 v.

[2] *Perfection Seraphique*, p. 75.

[3] *Practique interieure*, f^o^ 5 v., p. 184.

[4] *Exhortations*, Ms. 3 du Calvaire d'Angers, pp. 26, 134, f^os^ 136 v., 267 r., 330 r., 333 v., 361 v., 365 r., 367 v., 372 v., 377 v., 389 r., 389 r., 411 v., 453 r., 539 r., 619 r.

APPENDICE III

LA CABALE ESPAGNOLE ENTIEREMENT DESCOUVERTE, A L'ADVANCEMENT DE LA FRANCE ET CONTENTEMENT DES BONS FRANÇOIS [1].

Ce Maistre, Maistre.

Exhortations : « Ce *Maistre* fontainier » ; « Le *Maistre* diable » ; « le diable, qui est *Maistre* cuisinier [2] ».

Petits Traictez : « Ce grand Dieu, *Maistre* ingenieur et fontainier » ; « ces *Maistres* gueux [3] ».

Explication Mystique : « Le Fils de Dieu s'estant rendu le *Maistre* fermier [4] ».

Traicté des trois Vœux : « Le *Maistre* ouvrier [5] ».

Epistres : « Ce *Maistre* singe » ; « Sainct François, *Maistre* pescheur » ; « le *Maistre* maçon [6] ».

Noms en eur *précédés du démonstratif.*

Introduction à la Vie spirituelle : « *Ce* courageux *vainqueur* du Ciel » ; « *ce porteur* des paquets du Roy » ; « *ces* mauvais *conducteurs* » ; « *ces* deux vaillans *conduc-*

[1] V. plus haut, p. 122.

[2] *Exhortations,* Ms. 7 du Calvaire d'Angers, p. 669 ; Ms. 2, p. 15 ; Ms. 4, p. 423.

[3] *Petits Traictez*, Ms. 2 du Calvaire d'Orléans, f° 493 r., et *Carrosse spirituel.*

[4] *Explication Mystique*, p. 450.

[5] *Traicté des trois Vœux*, p. 541.

[6] *Epistres* : 14e *à* Mme *du Tremblay ;* 32e *aux Capucins.*

teurs des armees Chrestiennes » ; « *ce* grand *operateur* » ; « *ces chercheurs* de Dieu à la chandelle[1] ».

Perfection Seraphique : « *Ces* superbes *entrepreneurs*[2]. »

Explication Mystique : « *Ces* parfaicts *mespriseurs* du monde » ; « *ce devorateur* est le diable[3] ».

Vocation des Religieuses : « *Ces* vrais *mespriseurs* du siecle[4] ».

Epistres fort spirituelles : « Tous *ces affronteurs*[5]. »

Exhortations : « Où est *ce* cruel *meurtrisseur* des peuples? » « *ces semeurs* de discorde[6] ».

Faire le..., la..., les.

Introduction à la Vie spirituelle : « *Faire la* maistresse » ; « *faire le* Roy[7]. »

Exhortations : « *Faire l'*enfant » ; « *faire la* maistresse » ; « *faire les* doctoresses » ; « la Vierge ne *fit* pas *la* delicate » ; « *faire les* mignards et *les* delicats » ; « Ruth ne se contenta pas de *faire la* maupiteuse » ; « des dames qui *facent les* sçavantes » ; « des dames qui *feront les* orgueilleuses et *les* sçavantes » ; « *faire le* maistre » ; « *faire le* diable » ; « *faire les* suffisantes et *les* fines avec Dieu » ; « *faire le* mutin » ; « *faire la* taupe et *le* hibou » ; « *faire la* grenouille » ; « l'une *faict la* sibylle et sçavante » ; « *faire les* doctoresses » ; « elle *fera la* dame » ; « elles *font les* suffisantes » ; « *faire la* boudeuse et *la* retrecie » ; « *faire les* dames et *les* suffisantes » ; « toy, diable, qui *fais le* grand seigneur » ; « celle qui *faict la* suffisante » ; « une religieuse qui *faict la* dame » ; « il *faict le* mauvais dès sa creation » ; « Ismaël *faisoit le* maistre » ; « *faire la* maistresse » ; « la mere Colette et la

[1] *Introduction à la Vie spirituelle*, pp. 17, 18, 215, 261, 358, 286.
[2] *Perfection Seraphique*, p. 382.
[3] *Explication Mystique*, pp. 346, 452.
[4] *Vocation des Religieuses*, p. 77.
[5] *Epistres fort spirituelles*, p. 99.
[6] *Exhortations*, Ms. 2 du Calvaire d'Angers, f° 398 v. ; Ms. 4, p. 27.
[7] *Introduction à la Vie spirituelle*, pp. 190, 650.

mere Guillemette *font les* zelantes » ; « ce nous-mesme essaie de prendre la place de Dieu et de *faire le* maistre chez nous » ; « il *faict le* maistre [1] ».

Petits Traictez : « Voilà mon Seigneur et mon mary, qui *faict le* fol » ; « la charité ne pense pas qu'elle doive *faire la* maistresse » ; « il *faict le* traistre et *l'*amy » ; « le sentiment *faict le* rebelle [2] ».

[1] *Exhortations*, Ms. 2 du Calvaire d'Angers, pp. 230, 252, 655, 52', 652, 596 ; Ms. 3, pp. 55, 79, fos 111 v., 347 v., 384 v., 399 v., 427 v., 427 v., 480 r., 515 r., 540 r., 553 r., 562 r., 589 r. ; Ms. 7, p. 947 ; Ms. 16, fos 34 r., 80 v., pp. 107', 200', 290', 303', 497' ; Ms. 4, pp. 85, 568.

[2] *Petits Traictez*, Ms. 2 du Calvaire d'Orléans, fos 74 r., 93 v., 400 v., 503 r.

APPENDICE IV

DISCOURS SUR L'OCCURRENCE DES AFFAIRES PRESENTES [1]

Signalé.

Discours sur l'occurrence des affaires presentes : « Le Roy s'est acquis beaucoup d'honneur par tant d'actes *signalez* de sa puissance et de sa valeur [2] ».

Practique interieure : « Les actions plus *signalees* » ; « deux *signalez* services » ; « des preuves si *signalees* » ; « un champ *signalé* de bataille [3] ».

Introduction à la Vie spirituelle : « Des personnages *signalez* » ; « des effects *signalez* » ; « des services *signalez* » ; « des hommes heroïques et *signalez* » ; « ses bonheurs *signalez* [4] ».

Perfection Seraphique : « Des hommes *signalez* » ; « une bataille *signalee* » ; « un peril et honneur *signalez* » ; « ce traict *signalé* » ; « l'exemple le plus *signalé* » ; « des occasions *signalees* » ; « des recompenses *signalees* » ; « des services *signalez* » ; « un exemple plus *signalé* » ; « ceste faveur *signalee* » ; « ce texte *signalé* » ; « l'exemple *signalé* » ; « une victoire *signalee* » ; « plusieurs *signalez* exemples » ; « des services *signalez* » ; « tant de *signalez* tesmoignages » ; « les actes *signalez* » ; « plusieurs *signalez* serviteurs de Dieu » ; « un *signalé*

[1] Voir plus haut, p. 134.

[2] *Discours sur l'occurrence des affaires presentes* (*Merc. fr.*, t. XI, p 59).

[3] *Practique interieure :* fos 50 v., 79 r., 171, p. 192.

[4] *Introduction à la Vie spirituelle :* Preface, pp. 39, 40, 68, 450, 564.

modele » ; « quelque eglise ***signalee*** » ; « ce cantique ***signalé*** » ; « un *signalé* service[1] ».

Explication Mystique : « Ceste distinction ***signalee*** »; « ce triomphe ***signalé*** » ; « leur vertu ***signalee*** » ; « les faicts ***signalez*** » ; « deux ***signalez*** services » ; « les ***signalez*** triomphes » ; « quelques ***signalez*** personnages » ; « les officiers plus ***signalez*** » ; « les chefs les plus ***signalez*** » ; « ces hommes ***signalez*** » ; « une instruction plus *signalee*[2] ».

Desesperé.

Discours sur l'occurrence des affaires presentes : « Ces *desesperez*, qui, navrez à mort, voudroient mordre ceux qui les ont mis à terre[3] ».

Perfection Seraphique : « Audace *desesperee*[4] ».

Epistres : « Affaires *desesperees*[5] », etc., etc.

Petits Traictez : « Que pretendez-vous faire *d'une desesperee ?* » Cette expression est très semblable à celle du *Discours*[6].

Tenir, mettre le pied sur la gorge.

Discours sur l'occurrence des affaires presentes : « Le Palatinat est un *pied* dans l'Allemagne pour luy estre *tenu sur la gorge* par l'Espagnol[7]. »

Introduction à la Vie spirituelle : « Victorieux du monde, jusques à luy *mettre le pied sur la gorge* » ; « Josué leur faict *mettre le pied sur la gorge*[8] ».

[1] *Perfection Seraphique*, pp. 19, 44, 58, *ibid.*, 61, 75, 90, 109, 159, 313, 333, 343, 351, 379, 386, 395, 398, 401, 404, 438, 450, 463.

[2] *Explication Mystique*, pp. 29, 129, 134, 137, 180, 252, 267, 302, 346, 467.

[3] *Discours sur l'occurrence des affaires presentes* (*Merc. fr.*, t. XI, p. 72).

[4] *Perfection Seraphique*, p. 395.

[5] *Epistre* 17e *à Mme du Tremblay.*

[6] *Petits Traictez* : Ms. 2 du Calvaire d'Orléans, fo 435 r.

[7] *Discours sur l'occurrence des affaires presentes* (*Merc. fr.*, t. XI, p. 70).

[8] *Introduction à la Vie spirituelle*, pp. 669, 627.

Exhortations : « Et quand on luy *mettroit le pied sur la gorge* » ; « je *mettray le pied sur la gorge* à mes mauvaises inclinations » ; « je *mettray le pied sur la gorge* à mon orgueil » ; « Josué commanda à ces capitaines de leur *mettre le pied sur la gorge* » ; « que je leur *mette le pied sur la gorge* » ; « elles se laissent conduire et *mettre le pied sur la gorge*[1] ».

Emporter la balance. — Procurer un contrepoids. — Faire le contrepoids necessaire.

Discours sur l'occurrence des affaires presentes : « Jugez à quel poids ces raisons peuvent avoir *emporté la balance* en ceste deliberation » ; « procurant plus que jamais des *contrepoids necessaires* aux forces d'Espagne » ; « en ceste *balance* des forces de France et d'Espagne » ; « le Roy, qui par le traicté d'Ulm a faict *tourner la balance* à son advantage, tasche à present de la rendre egale par le poids de son auctorité ou de ses forces » ; « les anciens amis de ceste Couronne faisoient en Allemagne *le* très *necessaire contrepoids* à la grandeur de la Maison d'Austriche[2] ».

Discours de l'estat de tous les Princes Chrestiens : « Henry le Grand, prest d'*emporter la balance* sur la Maison d'Austriche par *le contrepoids* qu'il luy procuroit » ; « ce qui reste de Princes pour *faire contrepoids* à la puissance Espagnole » ; « tous conspirent pour *faire* à la grandeur d'Espagne un puissant ou egal *contrepoids* » ; « les alliez qu'elle avoit elle-mesme unis pour *le contrepoids* qu'ils *faisoient* à la Maison d'Austriche » ; « *le contrepoids* qu'ils ont *faict* à la grandeur d'Espagne et d'Austriche » ; « le Roy Henry VIII *faisoit* quelque *contrepoids* » ; « le Roy Très Chrestien *formant* de plus en plus à celuy d'Espagne *le contrepoids necessaire*[3] ».

[1] *Exhortations* : Ms. 2 du Calvaire d'Angers, pp. 765, 20', 20', Ms. 16 du Calvaire d'Angers, pp. 132', 139', 656.

[2] *Discours sur l'occurrence des affaires presentes* (*Merc. fr.*, t. XI, pp. 58, 62, 67, 78, 79).

[3] *Discours de l'estat de tous les Princes Chrestiens* (*Merc. fr.*, t. X, pp. 19, 30, 38, 65, 76, 88, 94).

Estre en ces termes.

Discours sur l'occurrence des affaires presentes : « L'affaire *est en ces termes* » ; « *aux termes* où nous en sommes[1] ».

Discours de l'estat de tous les Princes Chrestiens: « Tant s'en faut que l'on en soit *en ces termes* »; « il est à propos de considerer *en quels termes* les François se trouvent avec eux[2] ».

Donner, faire prendre de l'exercice.

Discours sur l'occurrence des affaires presentes : « Ces grands appareils de terre et de mer estans pour *faire prendre de l'exercice* aux Espagnols » ; « les Estats depuis tantost quatre ans luy ont *donné de l'exercice*[3] ».

Discours de l'estat de tous les Princes Chrestiens : « Frankental, place d'importance et qui pouvoit *donner de l'exercice* aux victorieux[4]. »

Le desmenty en demeurera, en restera.

Discours sur l'occurrence des affaires presentes : « La honte restera pour celui *à* qui *le desmenty,* comme on dit, *en sera demeuré*[5] ».

Manifeste françois : « Le Ciel conservera ceste Monarchie, et *le desmenty en restera* à ses ennemis[6]. »

Puissant, puissamment.

Discours sur l'occurrence des affaires presentes : « Nous aurions de *puissans* seconds en ceste querelle » ; « tendre

[1] *Discours sur l'occurrence des affaires presentes* (*Merc. fr.*, t. XI, pp. 60, 91).

[2] *Discours de l'estat de tous les Princes Chrestiens* (*Merc. fr.*, t. X, pp. 28, 29, 32).

[3] *Discours sur l'occurrence des affaires presentes* (*Merc. fr.*, t. XI, pp. 84, 89).

[4] *Discours de l'estat de tous les Princes Chrestiens* (*Merc. fr.*, t. X, p. 70). — Cette expression est particulièrement fréquente dans les *Exhortations*.

[5] *Discours sur l'occurrence des affaires presentes* (*Merc. fr.*, t. XI, p. 61).

[6] *Manifeste françois*. p. 28.

les bras à quelque favorable et *puissante* main » ; « entreprise glorieuse à poursuivre *puissamment* » ; « Sa Saincteté secondee en cela de Sa Majesté si *puissamment*[1] ».

Advancer.

Discours sur l'occurrence des affaires presentes : « Taschant d'en *advancer* l'execution par les voies de douceur » ; « la ruine des ennemis avoit esté plus *advancee* par leur mauvaise conduicte[2] ».

A sa mode.

Discours sur l'occurrence des affaires presentes : « Atteindre *à sa mode* les occasions de nouvelles guerres[3]. »

A bon escient.

Discours sur l'occurrence des affaires presentes : « Entreprendre *à bon escient* ce grand œuvre » ; « mettre la main à l'œuvre *à bon escient* » ; « qu'on la poursuive *à bon escient*[4] ».

[1] *Discours sur l'occurrence des affaires presentes* (*Merc. fr.*, t. XI, pp. 93, 65, 62, 77). — Cf. *Discours de l'estat de tous les Princes Chrestiens* (voir plus haut, pp. 70-71).

[2] *Discours sur l'occurrence des affaires presentes* (*Merc. fr.*, t. XI, pp. 71, 88). — Cf. *Discours de l'estat de tous les Princes Chrestiens* (voir plus haut, p. 71).

[3] *Discours sur l'occurrence des affaires presentes* (*Merc. fr.*, t. XI, p. 91). — Cf. *Discours de l'estat de tous les Princes Chrestiens* (voir plus haut p. 73).

[4] *Discours sur l'occurrence des affaires presentes* (*Merc. fr.*, t. XI, pp. 57, 69, 93). — Cf. *Discours de l'estat de tous les Princes Chrestiens* (voir plus haut, p. 72). — (Voir aussi plus haut, pp. 543-544).

APPENDICE V

I. DISCOURS SUR L'ESTAT LAMENTABLE AUQUEL SONT REDUICTES LES TROIS LIGUES DES GRISONS. — II. LA TROMPETTE DE LA VALTOLINE (*sic*) SONNEE PAR UN GRISON BLANCHY SOUS LA TYRANNIE DE L'ESPAGNOL[1].

A l'appetit.

Discours sur l'estat lamentable : « L'Espagnol et la Maison d'Austriche tiendront les Estats voisins bloquez *à leur appetit* et volonté[2]. »

Exercices des Bienheureux : « Savourer ceste verité *à l'appetit* des sentimens[3]. »

Petits Traictez : « Nous marchions *à l'appetit* de nostre chair[4], etc., etc. »

Pure mocquerie, pure verité.

Discours sur l'estat lamentable : « Par une *pure mocquerie* on s'est emparé presque de tout le residu du pays » ; « selon la *pure verité*, il se trouvera qu'ils y ont esté entraisnez par force[5] ».

Exhortations : « Il semble que toutes nos practiques n'aient esté que *pure mocquerie* » ; « ce qu'on enseigne

[1] Voir plus haut, pp. 164-165.
[2] *Discours sur l'estat lamentable*, p. 23.
[3] *Exercices des Bienheureux*, p. 51.
[4] *Petits Traictez*, Ms. 2 du Calvaire d'Orléans, f° 19 r.
[5] *Discours sur l'estat lamentable*, pp. 25, 26.

est la *pure verité* de l'Escriture » ; « ces paroles sont la *pure verité* de l'Evangile[1]. »

Le *Discours sur l'estat lamentable* emploie la langue du *Discours de l'estat de tous les Princes Chrestiens*, quand il parle de « l'*advancement* de desseins », de « *contre-poids* », des « deux *equilibres* de la Chrestienté » — et celle du « *Progrez des Conquestes du Roy d'Espagne* », quand il parle de « desseins » dont les Espagnols « *ne desmordent pas*[2] ».

Harpies.

Trompette de la Valtoline : « Cessez, *harpies*, de nous espouvanter de telles menaces[3]. »

Manifeste françois : « Ces turbulens, ces esprits de sang inquiet, *harpies* insatiables[4]. »

Grand Mercy de la Chrestienté : « Les Espagnols sont des *harpies* qui veulent tout engloutir[5]. »

Catholique d'Estat : « Ces *harpies* ne bougent d'auprès des morts[6]. »

Ligue necessaire : « Punissez ces *harpies* et voleurs[7]. »

Ames escrouellees.

Trompette de la Valtoline : « Allez, allez, *ames escrouellees*, le Pape n'est point prevenu de la faction d'Espagne[8]. »

Le Manifeste françois : « Une *ame* Espagnole, *escrouellee* d'orgueil[9]. »

[1] *Exhortations*, Ms. 1 du Calvaire d'Angers; Ms. 2, p. 681; Ms. 3, p. 637; Ms. 4, p. 192.

[2] *Discours sur l'estat lamentable*, pp. 18, 20, 22, 4.

[3] *Trompette de la Valtoline*, p. 12.

[4] *Manifeste françois*, p. 26.

[5] *Grand Mercy de la Chrestienté*, p. 11.

[6] *Catholique d'Estat (R.*, p. 157).

[7] *Ligue necessaire*, p. 10.

[8] *Trompette de la Valtoline*, p. 11.

[9] *Manifeste françois*, p. 9.

Ce grand.

Trompette de la Valtoline : « *Ce grand* Annibal[1]. »

Perfection Seraphique : « *Ce grand* Apostre » ; « *ce grand* aigle » ; « *ce grand* legislateur » ; « *ce grand* conducteur des Hebreux » ; « *ce grand* Prophete » ; « *ce grand* Judas Machabee[2] » ; etc., etc.

La grace du Polypheme.

Trompette de la Valtoline : « L'Espagnol ressembloit à ce Cyclope *Polypheme* d'Homere : *toute la recompense* que le Pape en pourroit esperer, *ce seroit d'en estre mangé le dernier*[3]. »

Même pensée sous même forme dans le *Vindiciæ,* dans le *Discours d'Estat* et dans la *Cabale espagnole*[4]. »

Proverbes.

Trompette de la Valtoline : « Ne pas remettre au lendemain ce que l'on peut faire le mesme jour » ; « le vin et le secret ne valent rien, quand ils sont esventez[5] ».

[1] *Trompette de la Valtoline,* p. 10.
[2] *Perfection Seraphique,* pp. 6, 23, 111, 355, 380, 403, 408.
[3] *Trompette de la Valtoline,* pp. 11-12.
[4] V. plus haut, p. 266.
[5] *Trompette de la Valtoline,* p. 8.

APPENDICE VI

DISCOURS SUR LES AFFAIRES DE LA VALTELINE ET DES GRISONS[1]

Grandissime.

Exhortations : « *Grandissime* profit » ; « *grandissime* progrez » ; « *grandissime* accroissement » ; « *grandissime* orgueil » ; « *grandissime* contentement » ; « *grandissime* consolation[2] ».

Petits Traictez : « *Grandissimes* croix » ; « *grandissime* soin[3] ».

Exhortations : Nous avons rencontré de même : « Acte *purissime* et *simplicissime* » ; « de passif elle rend l'amour *actissime* » ; « les faux illuminez croient estre parfaicts et sont *imperfectissimes*[4] ».

Maudit.

Exhortations : « Effects *maudits* » ; « *maudite* l'ame qui..... » ; « estre *maudit* » ; « *maudite* pensee » ; « *maudit* germe d'enfer » ; « *maudite* generation » ; « *maudit* peché » ; « ame *maudite* » ; « *maudite* inconstance » ; « *maudite* conference » ; « *maudite* devotion » ; « *maudite* souffrance » ; « *maudite* audace » ; « *maudite* inclination » ; « *maudit* orgueil » ; « *maudite* transfor-

[1] Voir plus haut, p. 191.

[2] *Exhortations,* Ms. 3 du Calvaire d'Angers, f^os^ 170 r., 171 r., 236 v., 345 r. ; Ms. 7 du Calvaire d'Angers, p. 462 ; Ms. 4 du Calvaire d'Angers, p. 111.

[3] *Petits Traictez,* Ms. 2 du Calvaire d'Orléans, f^os^ 246 v., 418 r.

[4] *Exhortations,* Ms. 2 du Calvaire d'Angers, p. 882 ; Ms. 3 du Calvaire d'Angers, f^os^ 168 r., 199 v.

mation » ; « vivification *maudite* » ; « *maudites* afflictions » ; « *maudits* heretiques » ; « *maudit* esprit » ; « *maudit* amour » ; « *maudit* abisme[1] ».

Horrible.

Practique interieure : « *Horribles* tourmens » ; « sacrileges *horribles* » ; « *horrible* sacrilege » ; « monstre *horrible* » ; « *horrible* monstre » ; « tourmens *horribles* » ; « *horrible* desordre » ; « difficultez *horribles*[2] ».

Introduction à la Vie spirituelle : « Sirenes ensemble *horribles* et attrayantes » ; « chose *horrible* » ; « *horrible* crime[3] ».

Perfection Seraphique : « Abominations *horribles* » ; « plus *horribles* que les fabuleux Cyclopes » ; « *horrible* chastiment » ; « le plus *horrible* de tous les monstres » ; « forest *horrible* » ; « *horribles* coups » ; « mespris *horribles* » ; « *horrible* baleine » ; « dereglemens *horribles* » ; « *horrible* desespoir » ; « *horrible* malheur[4] ».

Epistres escrittes à plume volante : « *Horrible* delaissement » ; « guerres *horribles* » ; « combat *horrible*[5] ».

Epistres fort spirituelles : « Peines *horribles* » ; « *horribles* travaux d'esprit » ; « chose *horrible* » ; « *horrible* pluie de pierres » ; « *horribles* douleurs » ; « *horrible* perdition » ; « quoy de plus *horrible*[6] ? »

Exhortations : « Difficultez *horribles* » ; « ce seroit trop *horrible* » ; « vous serez *horrible* au monde » ; « tentation *horrible* » ; « *horrible* solitude » ; « lieux *horribles* » ; « *horribles* tenebres » ; « lieux *horribles* » ;

[1] *Exhortations*, Ms. 2 du Calvaire d'Angers, pp. 883, 885, 901, 27', 55', 69', 141', 24'', 83'' ; Ms. 3 du Calvaire d'Angers, fos 328 r., 255 v., 337 r., 343 v., 384 r., 550 r., 555 r., 574 r., 602 v. ; Ms. 7 du Calvaire d'Angers, pp. 3, 455, 472 ; Ms. 16 du Calvaire d'Angers, fo 78 v. ; Ms. 4 du Calvaire d'Angers, pp. 334, 455.

[2] *Practique interieure*, fos 4 r., 13 r., 30 v., 48 v., 64 v., pp. 138, 174, 267.

[3] *Introduction à la Vie spirituelle*, pp. 217, 335, 361.

[4] *Perfection Seraphique*, pp. 14, 16, 17, 65, 81, 171, 287, 340, 396, 404, 452, 463, 166.

[5] *Epistres escrittes à plume volante*, pp. 25, 37, 123.

[6] *Epistres fort spirituelles*, pp. 50, 65, 88, 96, 102, 112, 138.

« *horrible* prison » ; « lieux *horribles* » ; « feu *horrible* » ; « pechez *horribles* » ; « ce qui rend *horrible* » ; « *horribles* douleurs » ; « choses *horribles* » ; « figures *horribles* » ; « tentations *horribles* » ; « masques *horribles* » ; « serpent *horrible* » ; « *horribles* tentations » ; « mort *horrible* » ; « pechez *horribles* » ; « *horribles* peines[1] ».

Turciade : « *Horrida* Pristis » ; « vertit *horridus* » ; « *horrendis* molibus » ; « *horrenda* mole » ; « cœptis immanibus *horret* » ; « *horrendis* implexibus » ; « *horrida* regna » ; « « *horrida* antra » ; « clava *horrida* » ; « *horrisonos* questus » ; « *horrendi* reges » ; « castra *horrida* » ; « *horrisono* murmure » ; « exsecratur et *horret* » ; « *horrendum* Martem » ; « *horrida* moles » ; « crimina *horrenda* » ; « *horrida* bella » ; « *horrentem* pannis » ; « *horret* » ; « *horrescunt* » ; « *horrendo* rumore » ; « *horrida* monstra » ; « sacro *horrore* » ; « *horrida* rupes » ; « *horrendo* murmure » ; « *horrida* tempestas » ; « *horrendam* ruinam » ; « *horrida* seditio » ; « *horrendas* cædes » ; « *horrida* monstri claustra » ; « *horrendum* pelagus » ; « fraus *horrida*[2] ».

La *Turciade* ne présente pas moins souvent les adjectifs *immanis, ater,* synonymes de *horrendus, horridus.* — De plus, le substantif *monstrum* s'y rencontre fréquemment, comme *monstre* dans toutes les *Œuvres* du P. Joseph[3].

Pauvre.

Practique interieure : « Ceste *pauvre* criminelle » ; « *pauvre* rien que nous sommes ! » « mon *pauvre* petit enfant » ; « vostre *pauvre* creature » ; « la *pauvre* Sidonienne » ; « *pauvres* petits drapeaux[4] ».

[1] *Exhortations,* Ms. 2 du Calvaire d'Angers, pp. 352, 578, 618, 597, 673, 680, 684, 696, 700, 710, 753, 864, 902, 86', 13'', 36'' ; Ms. 3 du Calvaire d'Angers, f^os 120 v., 314 r., 661 v., 700 r., 705 r., 755 r., 806 r.

[2] *Turciados lib.* I, 121, 845, 1008, 1022, 1034, 1045 ; — II, 75, 114, 143, 177, 284, 330, 440, 594, 668, 693, 840 ; — III, 82, 180, 586, 590 ; — IV, 305, 407, 584 ; — V, 4, 145, 242, 368, 493, 533, 672, 802, 816.

[3] *Turciados lib.* I, 172, 1025, 1027, 1152 ; — III, 135, 156, 713 ; — IV, 615 ; — V, 156, 531, 622, 757, etc., etc.

[4] *Practique interieure,* f° 70 r., pp. 50, 66, 116, 190, f° 51 r.

Introduction à la Vie spirituelle : « Le *pauvre* Mardochee » ; « le *pauvre* Miphiboseth » ; « de *pauvres* malades » ; « de *pauvres* enfans » ; « ces *pauvres* ames » ; « aux *pauvres* novices » ; « ces *pauvres* sauvages » ; « comme un *pauvre* soldat en veue » ; « ce *pauvre* marchand » ; « ce *pauvre* scrupuleux » ; « les *pauvres* mariniers » ; « ce *pauvre* pigeon » ; « douze *pauvres* Freres Mineurs » ; « un *pauvre* commençant » ; « un *pauvre* serviteur » ; « Job estoit une *pauvre* escume » ; « vos *pauvres* Capucins » ; « la *pauvre* ame[1] ».

Explication Mystique : « Ce *pauvre* morceau de drap » ; « ce *pauvre* Jesus » ; « de *pauvres* creatures » ; « les *pauvres* subjects » ; « un *pauvre* homme » ; « un *pauvre* fugitif » ; « les *pauvres* pecheurs » ; « un *pauvre* pelerin » ; « un *pauvre* berger » ; « un *pauvre* jeune homme » ; « une *pauvre* vieille maison » ; « vos *pauvres* petits couvens » ; « le *pauvre* Adam » ; « un *pauvre* homme » ; « ce *pauvre* religieux » ; « une *pauvre* femme » ; « aux *pauvres* Freres Mineurs » ; « les *pauvres* aveugles » ; « le *pauvre* Adam » ; « ce *pauvre* necessiteux » ; « de *pauvres* estrangers » ; « un *pauvre* Frere Mineur » ; « *pauvre* mondain » ; « de *pauvres* criminels » ; « de *pauvres* miserables » ; « ces *pauvres* malheureux » ; « ce *pauvre* Jonas[2] ».

Traicté des trois Vœux : « Un *pauvre* religieux » ; les *pauvres* Hebreux » ; « le *pauvre* Adonias » ; « comme un *pauvre* pelerin[3] ».

Exercices des Bienheureux : « Ce *pauvre* esprit » ; « la *pauvre* ame » ; « un *pauvre* vermisseau[4] ».

Vocation des Religieuses : « Les *pauvres* Hebreux[5]. »

Epistres escrittes à plume volante : « Vous autres, *pauvres* vaisseaux » ; « *pauvres* ames » ; « *pauvres*

[1] *Introduction à la Vie spirituelle*, pp. 7, 14, 23, 38, 105, 120, 159, 180, 215, 219, 252, 265, 292, 392, 579, 592, 605, 648.

[2] *Explication Mystique*, pp. 20, 85, 121, 127, 136, 175, 335, 341, 343, 415, 430, 435, 443, 449, 449, 465, 476, 477, 487, 488, 489, 491, 497, 505, 507, 509, 545.

[3] *Traicté des trois Vœux*, pp. 595, 618, 639, 715.

[4] *Exercices des Bienheureux*, pp. 38, 152, 188.

[5] *Vocation des Religieuses*, p. 22.

filles » ; « *pauvres* Apostres » ; « *pauvres* Chrestiens » ; « *pauvres* Catholiques » ; « *pauvres* ames [1]. »

Epistres fort spirituelles : « Ces *pauvres* criminels » ; « ce *pauvre* rien » ; « *pauvre* petit novice » ; « *pauvre* pelerin » ; « *pauvres* ames » ; « ce *pauvre* defunct » ; « un *pauvre* enfant » ; « ceste *pauvre* creature » ; « *pauvres* receptions » ; « comme une *pauvre* brebis » ; « de *pauvres* sœurs » ; « comme un *pauvre* enfant [2] ».

Ferme et solide.

Exhortations : « Il faut avoir une creance *ferme et solide* » ; « l'ame ne trouvant chose aucune où elle puisse establir son appuy *ferme et solide* » ; « ce fondement *ferme et solide* du divin secours [3] ».

Perfection Seraphique : « La cire *ferme et solide* » ; et deux fois « la *solide fermeté* de la cire [4] ».

Né et nourry.

Petits Traictez : « Jugez si vous ne devez pas remedier à ses defauts, *nez et nourris* dès le berceau avec vous [5]. »

Traicté des Facultez de l'ame, où la grâce est appelée « une belle et sage princesse, *nee et nourrie* en la Cour celeste [6] ».

A sa mode [7].

De sa main.

Discours sur les affaires de la Valteline : « Philippe II vouloit mettre en France un Roy *de sa main* [8]. »

[1] *Epistres escrittes à plume volante*, pp. 17, 48, 50, 54, 81, 136, 184.

[2] *Epistres fort spirituelles*, pp. 23, 29, 53, 79, 84, 87, 110, 116, 145, 164, 213, 231.

[3] *Exhortations* (Ms. 2 du Calvaire d'Angers, p. 2 ; Ms. 3 du Calvaire d'Angers, f° 416, v.; Ms. 4 du Calvaire d'Angers, p. 454.

[4] *Perfection Seraphique*, p. 431, 42, 426.

[5] *Petits Traictez*, *Le Secret de la Croix* (Bibl. Mazarine, Ms. 2301, pp. 553-569).

[6] *Traicté des Facultez de l'ame.*

[7] Voir plus haut, pp. 542-543, 557.

[8] *Discours sur les affaires de la Valteline* (*Merc. fr.*, t. XI, p. 134).

Discours de l'estat de tous les Princes Chrestiens : « Le Roy d'Espagne s'efforce d'avoir des Papes *de sa main*[1].

Exhortations : « Dieu veut donner une paix *de — main*[2]. »

Fille de Dieu, Fille du Ciel, Fille de lumiere.

Dans l'*Introduction à la Vie spirituelle*, la fraîche rosee est dite « *fille* de la lumiere », comme la mortification « *mere* des delices spirituelles[3] ».

Dans la *Perfection Seraphique*, la vertu est dite « la *fille* du Ciel », comme Eve, « la *mere* de la mort », et Marie, « la *mere* de la grace[4] ».

Dans l'*Explication Mystique*, notre âme est dite « *fille* de lumiere[5] ».

Dans le *Traicté des Trois Vœux*, la pauvreté est dite « *fille* du Ciel » ; la chasteté, « toute lumineuse, toute enflammee, est vrayement la *fille* du Soleil », comme la paresse, « la *mere* et la nourrice des affections impies[6] ».

Dans les *Exercices spirituels*, l'âme « est *fille* de Dieu », comme l'ouïe « est *mere* de la foy[7] ».

Dans les *Exhortations*, la grâce est « la *fille* de Dieu »; l'admiration est « *fille* d'ignorance » ; l'aurore est « *fille* du Soleil » ; telle créature est « *fille* du diable » comme le soleil est « *pere* de l'aurore, et les tenebres « *meres* de mensonge[8] ».

Enfin, dans les *Petits Traictez*, l'imagination est « *fille* de la volonté » ; et « l'ame deviendra *fille* de lumiere[9] ».

[1] *Discours de l'estat de tous les Princes Chrestiens* (*Merc. fr.*, t. X, p. 46).

[2] *Exhortations*, Ms. 2 du Calvaire d'Angers, p. 622.

[3] *Introduction à la Vie spirituelle*, pp. 336, 359.

[4] *Perfection Seraphique* : Epistre au lecteur, pp. 135, 135.

[5] *Explication Mystique*, p. 197.

[6] *Traicté des trois Vœux*, pp. 566, 745, 752, 754.

[7] *Exercices spirituels*, pp. 350, 454.

[8] *Exhortations* : Ms. 4 du Calvaire d'Angers, p. 4 ; Ms. 2 du Calvaire d'Angers, pp. 364-365 ; Ms. 7 du Calvaire d'Angers, pp. 549, 828, 1059, 549 ; Ms. 3 du Calvaire d'Angers, fo 496 r.

[9] *Petits Traictez*, Ms. 2 du Calvaire d'Orléans, fos 118 r., 335 v.

Bons amis, grands amis.

Perfection Seraphique : « Il festoye les sens comme ses *bons amis* » ; « ces deux *grands amis* de Dieu[1] » ;

Explication Mystique : « Ceste belle couronne qu'il met sur le chef de ses *bons amis* » ; « la lumiere que Dieu communique à ses *bons amis* » ; « S. François a esté *grand amy* de la solitude[2] ».

Exercices des Bienheureux : « Ils sont *bons amis*.[3] »

Vocation des Religieuses : « Bannir d'avec eux ses *bonnes amies*, qui sont toutes leurs delices[4]. »

Epistres escrittes à plume volante : « Ce *grand amy* et precepteur des ames[5]. »

Dans les *Epistres fort spirituelles :* « Venir assister promptement son *bon amy* » ; « les Apostres *grandement amis* de Lazare[6] ».

Exhortations : « Ce sera vostre Dieu, vostre Epoux celeste, vostre *bon amy* » ; « ceste concupiscence est aidee du diable, son *grand amy* » ; « nous ne sommes plus *bonnes amies* » ; « nous sommes tous icy assemblez et *bons amis* » ; « les plus *grands amis* de Dieu » ; « tous vos parens et *bons amis* » ; « comme si c'estoit nostre *meilleur amy* » ; « le chemin que Dieu faict tenir à ses *meilleurs amis* » ; « il vient à nous comme un *bon amy* » ; « tous ses Apostres et *meilleurs amis* » ; « si vous voyiez un de vos *bons amis* » ; « comme un *bon amy* qui diroit à son *amy* » ; « autrement nous ne serions pas *bons amis* » ; « elle voit Jesus Crucifié comme son *bon amy* » ; « le diable et le propre amour sont si *bons amis* » ; « il faut que chascune ait sa *bonne amie* pour causer » ; « la Saincte Vierge est *bonne amie* des ames penitentes » ; « les sens et l'esprit seront *bons amis* » ; « les sens deviennent *bons amis* de l'esprit » ; « pour donner à tous ses *bons amis* » ; « le diable et nos sentimens, ses *bons*

[1] *Perfection Seraphique*, pp. 166, 403.
[2] *Explication Mystique*, pp. 118, 148, 697.
[3] *Exercices des Bienheureux*, p. 112.
[4] *Vocation des Religieuses*, p. 76.
[5] *Epistres escrittes à plume volante*, p. 49.
[6] *Epistres fort spirituelles*, pp. 87, 87.

amis » ; « ceux qu'elle estimoit estre ses *meilleurs amis*[1] ».

Petits Traictez : « Telles ames ne seront jamais *grandes amies* de Dieu » ; « Nostre Seigneur souvent nous faict un traict de *bon amy* » ; « une belle troupe de Vierges qui sont leurs *grandes amies* » ; « la nature et Satan, son *grand amy* » ; « tenir brelan de caquet avec ses *bons amis* » ; « les plus *grands amis* de Dieu[2] ».

Epistres aux Filles du Calvaire : « J'ay trouvé nos *bons amis* en très bon estat » ; « vous offenserez Dieu et tous vos *bons amis*[3] ».

Se mettre aux champs.

La *Perfection Seraphique* nous parle de « deux principaux Seigneurs s'estans *mis aux champs* » ; l'*Introduction à la Vie spirituelle*, « d'adversaires que le diable *met aux champs* contre l'Eglise », et nous trouvons dans les *Exhortations* : « La voilà de rechef *aux champs*[4] ».

Aller du pair, de pair.

Perfection Seraphique : « Si on *alloit en volant du pair* avec ces esprits si sublimes[5]. »

Traicté des trois Vœux : « Sa duree *marche de pair* avec les siecles[6]. »

Explication Mystique : « Que les Apostres n'aillent *de pair* avec les Seraphins[7]. »

[1] *Exhortations* : Ms. 2 du Calvaire d'Angers, pp. 24, 249, 888, 921, 82', 25'' ; Ms. 3 du Calvaire d'Angers, fos 397 v., 530 v., 562, 723 v., 755 v., 798 v. ; Ms. 7 du Calvaire d'Angers, pp. 108, 261, 262, 331 *bis*, 570, 635 ; Ms. 16 du Calvaire d'Angers, pp. 273, 257, 489.

[2] *Petits Traictez* : Ms. 2 du Calvaire d'Orléans, fos 119 v., 146 r., 245 r., 447 r., 482 r., 511 v.

[3] *Epistres aux Filles du Calvaire* : Ms. 2 du Calvaire d'Orléans, fos 658 v., 664 v.

[4] *Perfection Seraphique*, p. 382. — *Introduction à la Vie spirituelle*, p. 555. — *Exhortations* : Ms. 3 du Calvaire d'Angers, fo 453 r.

[5] *Perfection Seraphique*, p. 20.

[6] *Traicté des trois Vœux*, p. 696.

[7] *Explication Mystique*, p. 260.

Introduction à la Vie spirituelle : « S. Paul semble avoir conversé longtemps avec les Anges et volé *de pair* avec eux[1]. »

A sa fantaisie.

Petits Traictez : « L'humeur chagrine veut vivre *à sa fantaisie* » ; « vouloir des penitences *à sa fantaisie* » ; « ce qui est *à sa fantaisie* » ; « ceste volonté se veut nourrir *à sa fantaisie* » ; « vivre *à sa fantaisie* » ; « les passions, quand elles ont la patience de se laisser conduire à Dieu, sont en plus grand repos qu'en vivant *à leur fantaisie* et caprice[2] ».

Exhortations : « Faire *à sa* teste et *fantaisie* » ; « se pouvoir conduire *à sa fantaisie* » ; « ma Mere Celleriere n'est point *à ma fantaisie* » ; « si j'apercevois que chascun voulust vivre *à sa fantaisie* » ; « elles interpretent les regles *à leur fantaisie* » ; « je veux vivre *à ma fantaisie*[3] ».

Exercices des Bienheureux : « Craignans de forger Dieu *à leur fantaisie*[4]. »

Epistres fort spirituelles : « Ceux de la tour de Babel voulurent faire *à leur fantaisie* » ; « vivant *à nostre fantaisie*[5] ».

De bon cœur.

Introduction à la Vie spirituelle : « N'escoutons *de bon cœur* autre chose que les protestations » ; « *de bon cœur* l'ame dit » ; « si *de bon cœur* ils se veulent soubmettre[6] ».

[1] *Introduction à la Vie spirituelle*, p. 499.

[2] *Petits Traictez*, Ms. 2 du Calvaire d'Orléans, f^os 153 r., 176 r., 264 v., 457 r., 459 r., 495 r.

[3] *Exhortations*, Ms. 2 du Calvaire d'Angers, p. 661 ; Ms. 7 du Calvaire d'Angers, pp. 405, 1110 ; Ms. 16 du Calvaire d'Angers, pp. 482', 497', 84''.

[4] *Exercices des Bienheureux*, p. 94.

[5] *Epistres fort spirituelles*, pp. 2, 22.

[6] *Introduction à la Vie spirituelle*, pp. 483, 550, 635.

Epistres escrittes à plume volante : « Quand *de bon cœur* l'on s'exerce en ceste chasse[1]. »

Epistres fort spirituelles : « Rompez *de bon cœur* vos chaisnes[2]. »

Exhortations : « Obeir *de bon cœur* » ; « ces religieux disent *de bon cœur* avec la Saincte Vierge » ; « il faut qu'elles obeissent, embrassant *de bon cœur* la Croix du Fils de Dieu » ; « je vous ay offertes *de bon cœur* » ; « vous l'avez quitté *de bon cœur* » ; « porter *de bon cœur* la croix » ; « *de bon cœur* je m'espuiseray » ; « les premiers Chrestiens s'offroient *de bon cœur* au martyre » ; « porter *de bon cœur* la peine deue au peché » ; « vous y estes entrees *de bon cœur* et de franche volonté » ; « il la faut prendre *de bon cœur* » ; « s'il n'eust accepté *de bon cœur* la croix » ; « nous ouvrons *de bon cœur* la porte au demon » ; « presentez de l'eau à une personne qui a grand soif ; croyez qu'elle la recevra *de bon cœur*[3] ».

C'est chose pitoyable de voir.

Explication Mystique : « *C'est une chose pitoyable de voir* se reduire comme à rien tant de bonnes resolutions d'un noviciat[4]. »

Exhortations : « Tout cela s'en va de son esprit ; enfin, *c'est chose pitoyable* » ; « *c'est une chose bien pitoyable*[5] ».

A quoi l'on peut bien ajouter la locution très semblable : « *C'est pitié de voir* », que nous avons remarquée dans l'*Introduction à la Vie spirituelle*[6], dans les *Epistres escrittes à plume volante*[7], dans les *Exhortations*[8].

[1] *Epistres escrittes à plume volante,* p. 176.

[2] *Epistres fort spirituelles,* p. 182.

[3] *Exhortations,* Ms. 2 du Calvaire d'Angers, pp. 11, 12, 17, 69, 508, 150; Ms. 3 du Calvaire d'Angers, fos 268 r., 818 v.; Ms. 16 du Calvaire d'Angers, fo 63 v., pp. 514', 533', 535' ; *Exhortations* du 20 octobre 1636 et du 26 août 1638.

[4] *Explication Mystique,* p. 453.

[5] *Exhortations,* Ms. 2 du Calvaire d'Angers, pp. 59, 79, 69.

[6] *Introduction à la Vie spirituelle,* p. 351.

[7] *Epistres escrittes à plume volante,* p. 91.

[8] *Exhortations,* Ms. 2 du Calvaire d'Angers, pp. 13, 328, 355, 432, 649 ; Ms. 3, fos 229 r., 628 r., 798 r. ; Ms. 7, p. 771 ; Ms. 16, pp. 387', 428' ; Ms. 4, p. 413.

C'est assez parlé.

Le P. Joseph a terminé par ces mots : « *C'est assez dit* », les *Exhortations* des 28 octobre 1635, 9 novembre 1635, 8 décembre 1635, 13 décembre 1635, 17 janvier 1636, 14 juillet 1636, 17 septembre 1636, 27 novembre 1636, etc. ; — et par ces autres : « *C'est assez* », celles des 24 juillet 1634, 2 novembre 1635, 29 novembre 1635, 25 otobre 1638.

Satan transfiguré en Ange de lumiere.

Epistres fort spirituelles : « De peur des tromperies de *Satan*, lequel parfois *se transfigure en Ange de lumiere* » ; « quelque pretexte que puisse avoir cet *Ange de tenebres*, qui *se transforme* souvent *en Ange de lumiere* par de belles apparences » ; « il peut y avoir tromperie du *Prince des tenebres*, souvent *transfiguré en Ange de lumiere* avec mille apparens pretextes » ; « ce sont images du *Prince des tenebres*, quoyqu'il *se transforme en Ange de lumiere*[1]. »

Grandes Epistres : « *Satan se transforme en Ange de lumiere* » ; « c'est icy que l'*Ange des tenebres* desploye toute sa science pour *se transfigurer en Ange de lumiere*[2] ».

Introduction à la Vie spirituelle : « Il faut veiller partout, de peur que *Satan* ne soit *transformé en Ange de lumiere*[3]. »

Perfection Seraphique : « L'apparence d'une *fausse lumiere, en laquelle Satan se transfigure*[4]. »

Explication Mystique : « L'on se *transforme en Ange* de tenebres[5]. »

Exhortations : « Voilà *Satan* qui est *transformé en Ange de lumiere* » ; « le *diable se transforme* souvent *en Ange de lumiere* » ; « des filles morales... qui sont des demons *transformez en Anges de lumiere* » ; « le *diable* parle comme *un Ange de lumiere* » ; « ne nous laissons

[1] *Epistres fort spirituelles*, pp. 27, 56, 67-68, 83.
[2] *Grandes Epistres*, 5e, pp. 19, 22.
[3] *Introduction à la Vie spirituelle*, p. 43.
[4] *Perfection Seraphique*, p. 17.
[5] *Explication Mystique*, p. 241.

pas tromper par l'*Ange des tenebres;* car il ***se transforme en Ange de lumiere*** » ; « le *diable* sçait fort bien contrefaire le vice pour vertu et *se transforme en Ange de lumiere*, quoyqu'il soit fort laid » ; « nous ne verrions pas les lumieres de Dieu, ains celles du *diable*, lequel, selon sainct Paul, *se transforme en Ange de lumiere*[1]. »

Dans les *Petits Traictez* : « Sainct Paul dit que l'*Ange des tenebres se transfigure* quelquefois *en Ange de lumiere* » ; « par la persuasion de *Satan transfiguré en Ange de lumiere* » ; « la malice de *Satan* qui *se transforme sous des apparences de bien* » ; « deux sortes d'esprits se presentent, l'un desquels est *transfiguré en Ange de lumiere*[2]. »

Termes exprimant l'hypocrisie religieuse.

Practique interieure : « Rompre le *voile* de toutes sortes de *desguisemens* et d'*excuses* » ; « se *cacher* dans la multitude des *palliations* et subterfuges » ; « *desguiser* la verité par des paroles captieuses pour *pallier* ses fautes » ; « ne vous laissez pas decevoir sous le *masque* du bien trompeur[3] ».

Introduction à la Vie spirituelle : « Certains novices laissent couler sans profit les leçons generales, leur paresse se *couvrant* du *manteau* d'humilité » ; « sous un *faux pretexte* de la vie unitive » ; « des scrupules *masquez du pretexte* de pureté et d'innocence » ; « sous *apparence* de bien, lequel ils connoissent à la mort n'avoir esté qu'un *pretexte* de la nature vagabonde » ; « tous les *desguisemens* et *excuses* ne plaisent point à Dieu » ; « que sous autres *pretextes* plus *specieux* ils n'y puissent rentrer » ; « ces ennemis de nostre bien spirituel se *desguisent* sous *apparence* d'amis » ; « la gayeté se *plastre*, comme avec du *fard*, par l'*apparence* d'une saincte joye d'esprit, ce

[1] *Exhortations*, Ms. 3 du Calvaire d'Angers, fos 290 v., 316 r., 389 v., 620 r.; Ms. 7 du Calvaire d'Angers, pp. 309, 974; Ms. 16 du Calvaire d'Angers, p. 220.

[2] *Petits Traictez*, Ms. 2 du Calvaire d'Orléans, fos 490, 624 v., 624 v., 772 r.

[3] *Practique interieure*, fos 4 v., 12 v., 29 v.; p. 395.

que sainct Pierre appelle un *voile* ou *masque* de malice » ; « l'ennemy prend subject de faire glisser des soldats *desguisez* en paysans, qui entrent sous le *pretexte* de conduire leurs bestes [1] ».

Perfection Seraphique : « Tant de livres courent aujourd'hui *masquez* d'une devotion effeminee » ; « Giezi *pallie* la convoitise par le mensonge et *pretexte* de pieté » ; « se *cacher* sous le *voile* d'une *fausse* justice »; « les ames souvent *couvrent* leur paresse sous le *voile* d'une *fausse* humilité » ; « les *excuses* et les *pretextes* dont l'on se sert pour se *couvrir* » ; « la vanité *cache* sous le *fard* de ce bien *apparent* les maux extremes des ames qu'elle infecte » ; « les autres s'estudient à *couvrir* les aises du corps sous les ornemens *empruntez* de la devotion [2]. »

Explication Mystique : « Rompre le *voile* des *excuses* et *desguisemens* » ; « *couvrir* sa langueur par la *fausse apparence* d'une santé forcee » ; « *couvrir* le secret de sa mauvaise vie sous une *feinte* pieté » ; « s'ils sont contraincts de quitter ce *faux visage*, comme un voleur *masqué* qui se sauve au travers des bois » ; « tousjours le vice tasche de se *couvrir* du *manteau* de la vertu » ; « les premiers sont trompez par quelque *faux pretexte* [3]. »

Exercices des Bienheureux : « Le naturel chagrin se *couvre* sous le *manteau* d'humilité [4]. »

Grandes Epistres : « Ne pas se laisser tromper par l'*apparence* d'une *fausse* charité qui, sous de mauvais *pretextes*, introduit toutes sortes de malheurs » ; « la nature prend ceste *excuse* pour *couvrir* la negligence » ; « ce qu'il *couvre* souvent du *pretexte* d'un *faux* zele de justice et d'une raison *apparente* »; « oster tous les *voiles* et tous les *pretextes* d'une vertu *dissimulee* » ; « il ne faut pas vous contenter des *apparences* et des ceremonies de la Religion [5] ».

[1] *Introduction à la Vie spirituelle,* pp. 100, 142, 217, 339-340, 340, 386, 632, 634, 646-647.

[2] *Perfection Seraphique,* Preface, pp. 9-10, 15, 38, 391, 460, *Epistre au Lecteur.*

[3] *Explication Mystique,* pp. 10, 24, 241 241, 478, 488.

[4] *Exercices des Bienheureux,* p. 170.

[5] *Grandes Epistres,* 1re, p. 3; 2e, p. 44; 5e, pp. 20-21; 7e, p. 13.

Epistres escrittes à plume volante : « Sous ce *faux masque* de zele, elle essaye de la tromper[1]. »

Epistres fort spirituelles : « Satan se veut *couvrir* du *voile* du bien » ; « se laisser tromper par *faux pretextes* » ; « lever tout *voile, pretextes* et *desguisemens* » ; « la raison *couverte* de ces beaux *pretextes* » ; « ostez tout *masque* d'*excuse* et de *pretexte*[2] ».

Exercices spirituels : « Il *couvre* ses tentations de mille *pretextes apparens* de plaisirs et de beautez[3] ».

Exhortations : « Les Chrestiens font les fonctions du Christianisme par maniere de passe-temps et d'exercice, s'en servant comme d'un *manteau* pour *couvrir* leur mauvaise vie » ; « je feray que ceste personne voye avec un *masque* de fer... Il faut donc oster ce *masque* » ; « le diable excitera parmy vous des ames rebelles et perverses qui, sous de *faux pretextes* et *apparences* de bien, contrediront au bon esprit : ces ames ne manqueront pas de se *couvrir* de ces bons *pretextes* de pieté » ; « le diable faict commettre le peché *sous* de belles *apparences* » ; « le diable trompe les Chrestiens et les charme de mille beaux *pretextes* » ; « vous vous faictes un *masque* de vos fautes et *fausses* raisons » ; « qu'est-ce que le monde, sinon le *masque* du diable » ; » ce qu'il taschera de faire par de *faux pretextes* et *excuses* pour l'entretenir » ; « l'on se *desguise* à soy-mesme ceste inclination » ; « on s'en desgage par des *excuses* et *pretextes* du propre amour » ; « Satan ne vous propose jamais le mal à descouvert, mais il le *voile* sous quelque *pretexte* et *apparence* de *faux* bien » ; « voilà deux *masques*, celuy du peché et celuy du diable ; le *masque* du diable » ; « des *masques* horribles et affreux » ; « quand le diable a mis ce *faux masque* sur une ame » ; « quand le diable y met son *masque* » ; « ostez de vous le *masque* du vieil Adam » ; « le diable luy donne mille *faux pretextes* » ; « il donne à l'ame mille *pretextes* et *desguisemens* » ; « ceste fille se sert du *manteau* de la charité » ; « ils *couvrent* tous leurs vices du *masque* de la vertu » ; « elle *cache* ses fautes avec des

[1] *Epistres escrittes à plume volante*, p. 216.
[2] *Epistres fort spirituelles*, pp. 12, 33, 51, 99, 124.
[3] *Exercices spirituels*, p. 446.

palliations » ; « le mal se *couvre* du *manteau* des vertus » ; « la nature vient avec mille *pretextes* et *desguisemens* » ; « l'on n'y voit plus que le *masque* de pieté » ; « vous *couvrez* vostre paresse de ce *faux pretexte* » ; « je me *couvre* de ce *pretexte* et de mon peu de loisir » ; « le diable colore ses menteries de beaux *pretextes* » ; « que ceste personne voye avec un *masque* de fer » ; « quitter ce *masque* de fer » ; « l'homme passe en figure et en *mascarade* ; sa vie est comme une tragedie où on ne voit que de continuels *desguisemens* ; vous ne voyez pas son ame, mais seulement son corps, qui n'est qu'un *masque* et un *voile* » ; « tentations *couvertes* du *voile* d'une *fausse* vertu » ; « l'autre ame cherche mille *excuses* et *desguisemens* » ; « les *excuses*, *pretextes* et *desguisemens* que l'on cherche » ; « je me suis *couverte* du *pretexte* de vostre amour » ; « l'ame verra que tous les *pretextes* dont elle s'est servie pour *couvrir* ses fautes, se trouveront *faux* » ; « il tasche de vous apporter mille *faux pretextes* » ; « les *faux* spirituels de ce temps se *couvrent* du *pretexte* de spiritualité » ; « l'ame cherche mille *pretextes* et *excuses* pour se *couvrir* à Dieu » ; « cela vous porte à chercher des *excuses* et des *pretextes* pour *cacher* vos imperfections » ; « tout cela sous les plus beaux et *specieux pretextes* du monde » ; « comme ces devotes du monde qui sont des hypocrites et ne font toutes ces demonstrations de pieté que pour *couvrir* leurs vices » ; « nous parlons du moyen de combattre les *fausses* vertus *desguisees* sous l'*apparence* du bien » ; « les ames pharisaïques *couvrent* leurs fautes sous l'*apparence* d'une *fausse* vertu » ; « le diable a tasché de *desguiser* les vertus » ; « *excuser* et *pallier* ses fautes afin de n'estre point connu » ; « l'on mesle l'amour-propre spirituel avec l'amour-propre sensible sous un *faux masque* de vertu, sous *pretexte* de bien » ; « docteurs *masquez* qui n'enseignent que les ceremonies » ; « ils se servent d'un *masque* pour *cacher* leurs actions [1] ».

[1] *Exhortations* : Ms. 2 du Calvaire d'Angers, pp. 6, 463, 529, 910, 932, 84', 108', 130', 249', 257' ; Ms. 3 du Calvaire d'Angers, p. 40, fos 309 v., 314 r., 316 r., 316 v., 318 r., 336 r., 364 v., 366 v., 366 v., 390 v., 476 v., 559 v., 561 r., 581 r., 588 v , 620 r., 639 v., 647 v., 660 r., 745 r., 820 v., 820 v. ; Ms. 7 du Calvaire d'Angers, pp 56, 314, 539, 637 ; Ms. 4 du Calvaire d'Angers, pp. 182, 193, 194, 309-310, 316, 367, 554, 614, 258, 189, 31''.

Petits Traictez : « Le diable se *desguise* et se *couvre* de beaux *pretextes* » ; « elle se *voile* d'un *faux pretexte* d'humilité » ; il y a des *masques* et *voiles* qui nous sont en obstacle » ; « Adam et Eve se *couvrent* d'*excuses* et de *pretextes* » ; « desadvouer les secrets mouvemens de l'amour spirituel colorez de *pretextes* de vertu et de raison » ; « contre toutes leurs *fausses apparences* et *pretextes* de vertus » ; « ces attachemens, pour colorez qu'ils soient de *pretextes* de sainctеté » ; « sous ce beau *voile* est *cachee* la laideur du propre amour, comme au-dessus d'un *masque* bien peinturé » ; « taschant de faire que tous les bons mouvemens que luy fournit son bon naturel ou mesme le secours surnaturel de la grace, servent de *manteau* et de *couverture* devant les yeux de son esprit et de ceux qui luy communiquent, pour *pallier* et *affubler* ceste propre recherche, laquelle demeure honteuse et convaincue, sitost qu'on luy oste ce *faux manteau* » ; « sous *couverture* ou *pretexte* de nos propres interests » ; « la raison naturelle tasche de *voiler* ce sien propre desir de mille *pretextes* de vertu » ; « tirer le rideau de tant de *faux pretextes* et dissimulations » ; « l'ame se desnue et despouille d'un *faux masque* » ; « quelque beau *pretexte* duquel Satan puisse colorer ses ruses [1] ».

[1] *Petits Traictez* : M. 2 du Calvaire d'Orléans, fos 111 v., 202, v., 267 v. 335 r., 457 v., 467 v., 491 r., 514 r., 517 r., 522 v., 527 v., 533 v.

APPENDICE VII

VINDICIÆ THEOLOGIÆ IBEROPOLITICÆ[1].

I. Si peu que nous ayons du *Discours des alliances avec les heretiques*, nous pouvons constater très facilement que le *Vindiciæ Theologiæ Iberopoliticæ* n'a pas autrement que lui posé, démontré, résolu la question des alliances politiques.

Discours : « La plus importante difficulté est de sçavoir *si on peut faire la guerre avec telles gens, heretiques ou infideles,* pour attaquer un Prince Catholique au detriment de la Religion. A quoy la response est pourtant aisee, estant veritable que *ceste alliance n'est pas illicite,* si ce n'est qu'elle fust à dessein exprès de ruiner, ou causer quelque dommage à la Religion. Alors on commettroit un crime très enorme. Que si le subject de la guerre est juste, ceste alliance sera legitime. *Il est donc permis aux Chrestiens de faire ligue offensive et defensive avec les infideles* pour l'une des raisons qui rendent la guerre legitime, *parce qu'ordinairement ce ne sont que de simples liens d'interest, qui n'ont rien de commun avec les sentimens de la Religion. La foy divine n'a point de part à ce commerce.* J'avoue qu'on ne leur peut donner de l'aide en une mauvaise cause, encore que pour juste subject nous puissions legitimement recourir à eux[2]. »

[1] Voir plus haut, p. 265.

[2] Lepré-Balain, *Vie du R. P. Joseph,* l. V, ch. vi.

Vindiciæ: « Viri doctissimi et solertissimi non ignorant *societates armorum, non intuitu Religionis,* sed defensionis adversus hostem communem, quisquis ille sit, Tros Rutulusne fuat, *fidelibus populis et Principibus cum infidelibus esse honestas et licitas,* nulloque jure neque divino neque humano prohibitas, immo a summis viris et omni veneratione dignis usurpatas, tam sub lege naturæ quam scripta et evangelica [1]. »

II. Le *Discours* et le *Vindiciæ* appuient également leur thèse sur l'histoire des Espagnols.

Discours : « *En l'annee 984,* plusieurs des Grands d'Espagne *combattirent* avec 9000 *Chrestiens pour les Morisques contre le Roy de Leon* [2]. »

Vindiciæ : « Quid quod, *anno 984, pro Mauris adversus Regem Legionis* magno *Christianorum* exercitu *pugnatum* est [3]. »

Discours : « Nous voyons cette verité en practique chez nos voisins, qui, *sans scrupule, se servent des alliances indifferemment.* Navarre (in *Summ. de cens.* c. 17, n. 53) *apporte en faveur de son opinion les exemples de Charles V et de Philippe II. Ces deux Princes,* qu'il qualifie les plus Catholiques de leur aage, *avoient pour chefs de leurs troupes des Lutheriens,* desquels ils reconnoissoient la valeur et les services par de riches pensions [4]. »

Vindiciæ : « Hæc est communis Theologorum tuorum, o Rex, sententia, quam acriter tuetur Carthagena, cujus hæc est assertio : *Principem Christianum tuta conscientia infideli alicui auxilium ferre posse adversus alium Principem Christianum. Idque probat exemplo Imperatoris Caroli V,* Majestatis Tuæ atavi, qui *Lutheranorum copias* adversus Francorum Reges *eduxit.* Et, quia Carolus id fecit, id jure fieri posse confirmat [5]. »

III. Les preuves qui apportent le plus solide appui à la thèse de la légitimité des alliances entre Catholiques et

[1] *Vindiciæ,* pp. 9-10.
[2] Lepré-Balain, *Vie du R. P. Joseph,* l. V, ch. vi.
[3] *Vindiciæ,* p. 21.
[4] Lepré-Balain, *Vie du R. P. Joseph,* l. V, ch. vi.
[5] *Vindiciæ,* pp. 19-20.

infidèles sont tirées de l'Écriture Sainte. Ce sont elles aussi qui rapprochent le plus dans leur argumentation le *Discours* et le *Vindiciæ*.

Discours : « *David,* estant encore Prince particulier, se voyant *injustement persecuté du Roy Saül, se retira en la Cour d'Achis, Roy des Philistins, ennemy du peuple de Dieu. Lorsqu'ils furent sur le point de donner la bataille contre le Roy d'Israël, le Roy Achis pria David, comme son allié et son amy, de se servir de sa personne et de ses hommes en ceste occasion* (I, *Rois*, XXVIII et XXIX). *David* n'en faict aucun refus, se rend à l'armee des Philistins, à la teste de six cens hommes de sa suite et de son pays, prend place dans le champ de bataille et *promet au Roy Achis de combattre avec valeur contre ses ennemis : la victoire desquels ne pouvoit estre que très funeste à la Religion,* ainsy que l'issue le fit connoistre. D'autant que les Israelites la perdirent en effect et, estonnez de ceste perte où le Roy Saül fut tué, abandonnerent plusieurs villes où les Philistins s'habituerent : ainsy le culte du vray Dieu en fut osté (I, *Rois*, XXX, 7). On ne manque pas d'aucteurs graves qui asseurent que David pouvoit secourir les Philistins sans blasme, avec intention d'estre aidé de leur assistance, et par la force de leurs armes arriver à la Couronne de Juda, qui luy appartenoit par l'ordonnance de Dieu, afin de s'en saisir après la mort de Saül. Il est vray que David ne se trouva pas au combat, pource que les chefs de l'armee Philistine conceurent quelque soupçon de luy et le firent retirer : en effect, *il estoit en dessein d'y assister et tout prest de combattre pour le service d'Achis,* qu'en ce lieu (I, *Rois,* XXIX, 8) il appelle son Maistre, comme estant obligé de luy garder la foy[1]. »

Vindiciæ : « *Pulsus regia Saulis David et soceri Regis insidiis appetitus, ad Achim, Regem Idololatram, confugit, fœdus iniit et amicitias contraxit, ipsique adversus Israelitas bellum gesturo adfuit et auxiliares copias adduxit* (I, *Reg.*, XXIX). *Et Satrapæ quidem Philistini,* inquit Scriptura, *incedebant in centuriis et millibus. David autem et viri ejus erant in novissimo agmine cum Achis, pro eo, utique Rege infideli, adversus fideles decer-*

[1] Lepré-Balain, *Vie du R. P. Joseph,* l. V, ch. VI.

taturus, pro amico et socio adversus socerum, ni Ducum Achis et Satraparum ejus dissidentia vel invidia obstitisset eumque castris discedere invitum coegisset. *Quid,* inquit, *feci et quid invenisti in me, servo tuo, a die qua fui in conspectu tuo usque in diem hanc, ut non veniam et pugnem contra inimicos Domini mei Regis* (I, *Reg.*, XXIX). Et ipse Hebræus et circumcisus David socii, Regis licet infidelis et incircumcisi, hostes, Hebræos nempe et circumcisos, suos et habebat et nominabat hostes. Idque jure et non injuria factum ab eo Doctores affirmant : qua de re nec a Deo fuit redargutus aut reprehensus[1]. »

Par cet exemple, l'auteur du *Discours* appelle l'Écriture Sainte au secours de la Théologie, qui « asseure que le Prince qui a le tort en une guerre est censé la cause de tous les desordres que sa partie adverse ne peut empescher, tant que son armee subsiste[2]. » Ailleurs, il veut établir que, si en général il est défendu de soutenir les infidèles en une mauvaise cause, il est pourtant licite de déclarer la guerre au prince que les infidèles combattent injustement, lorsque de notre côté la cause est juste et que nous nous préservons d'une injustice.

« Ce qui, dit-il, est fortifié de l'*exemple de Judas Machabee* (I, *Mac.*, VIII, 20) conjoinctement avec l'*exemple des Juifs*. Et, bien que l'Escriture asseure qu'ils eurent tout à propos le secours du Ciel à leur ayde, toutefois ils ne refuserent pas ce moyen que la prudence humaine leur fit juger necessaire. Et *Jonathas* envoya aussi *à Rome, aux Spartiates* et ailleurs (I, *Mach.*, XII, 1) des ambassades solennelles *pour renouveller les alliances* avec ces Republiques idolatres[3]. »

Nous lisons de même dans le *Vindiciæ :* « Quid referam fortissimos illos et zelantissimos duces et *Judæorum Reges* simul ac Pontifices Maximos, fratres *Machabæos, Judam, Jonatham,* Simonem, qui *Romanorum, tum ethnicorum et infidelium, amicitias* magna exquisitione exquisierunt (I, *Mach.*, VIII, 24). *Spartiatis* quoque seu Lacædemoniis *fœdus* ab Onia, summo sacerdote, initum *Jonathas*,

[1] *Vindiciæ*, pp. 10-11.
[2] Lepré-Balain, *Vie du R. P. Joseph*, l. V, ch. VI.
[3] Lepré-Balain, *Vie du R. P. Joseph*, l. V, ch. VI.

item Rex et summus sacerdos, *renovavit* (I, *Mach.*, XII, 9). Quid porro Judæi pro ethnicis illis gentibus a Deo petebant, nisi ut illis prospera cuncta evenirent, hostes superarent et ut quiete et tranquille intus forisque degerent[1] ? »

Le *Vindiciæ* nous rappelle encore les alliances d'Abraham, de Josué et d'Asa avec les peuples infidèles. Que n'avons-nous reçu de Lepré-Balain tout le *Discours des alliances avec les heretiques* ! Il n'est pas douteux que sur ces trois points, comme sur les autres, nous eusssions pu établir des rapprochements significatifs. En effet, quand, au début de son argumentation, le P. Joseph annonce qu'il va reprendre la question de plus haut, il fait remarquer qu' « ainsy on suivra les exemples que les Histoires Sacrees proposent, qui descouvrent plusieurs ligues offensives et defensives du peuple de Dieu avec les infideles[2]. »

[1] *Vindiciæ*, p. 14.
[2] Lepré-Balain, *Vie du R. P. Joseph*, l. V, ch. VI.

APPENDICE VIII

LE CATHOLIQUE D'ESTAT[1]

Bibliographie relative au « Catholique d'Estat », jusqu'ici attribué à Jérémie Ferrier ou à Jean Sirmond.

CHARLES LOISEL, *Thresor de l'Histoire generale de nostre temps depuis 1610 jusques en 1628*, Paris, 1636, (pp. 979-981) : « Durant le mois d'octobre (1625) coururent certains livres dangereusement seditieux et impies, l'un intitulé *Admonitio ad Ludovicum XIII Regem Christianissimum*.... L'autre portoit pour titre *Mysteria Politica*.... Ces mechans livres ne manquerent pas de responses très amples. Entre autres, celle de M. du Ferrier, cy-devant ministre de Nismes et à present fort zelé Catholique, a esté publiquement vendue, où se font remarquer les impostures dont lesdicts livres sont farcis, avec force belles raisons d'Estat et de justice sur les bonnes et louables intentions du Roy. »

ADRIEN BAILLET, *Les Jugemens des savans sur les principaux ouvrages des auteurs* (édition de 1722) nous donne dans sa liste des *Auteurs déguisés*, « le sieur du Ferrier » comme étant « Jean Sirmond » (t. VI, p. 554).

MORÉRI, *Le grand Dictionnaire historique* (éd. de 1759): « Jeremie Ferrier est auteur du *Catholique d'Estat, ou Discours politique des alliances du Roy Très Chrestien contre les calomnies des ennemis de son Estat*, imprimé en 1625. M. Baillet s'est trompé en attribuant cet ouvrage à Jean Sirmond. »

[1] Voir plus haut, p. 270.

Bayle, *Dictionnaire historique et critique* (éd. de 1734) : « Je n'oserois decider que ce soit lui (Ferrier) qui ait fait le *Catholique d'Estat.* » En note, il ajoute : « Il y a des raisons pour et contre. Cet ouvrage fut publié l'an 1625, sous le nom du *sieur du Ferrier*. Il fut attribué à Jeremie Ferrier tout aussitôt.... Les écrivains du parti d'Espagne prenoient l'auteur du *Catholique d'Estat* pour l'ex-ministre et l'ex-professeur de Nîmes. Le *Mercure françois*, t. XII, pp. 500-501, donne une liste de plusieurs libelles des Espagnols, dans lesquels on en voit un intitulé *Scopæ Ferrerianæ*. Plusieurs celebres auteurs et grands connaisseurs de livres ont attribué le *Catholique d'Estat* à Jeremie Ferrier. Je ne balancerois pas à le faire, si je ne savois que M. Baillet attribue cet ouvrage à Jean Sirmond, qui étoit l'une des plumes dont le Cardinal de Richelieu se servoit pour la refutation des libelles que l'on imprimoit à tas et à piles contre lui dans le Pays-Bas Espagnol. C'étoit la coutume de Jean Sirmond de se donner un faux nom dans les écrits qu'il publioit contre ces libelles ; mais il seroit un peu étrange qu'il se fût donné le nom d'un auteur vivant et aussi connu que l'étoit le sieur Jeremie Ferrier. Et d'ailleurs, M. Pelisson (Histoire de l'Academie françoise, pp. 306-307), qui articule plusieurs pieces anonymes ou pseudonymes de cet écrivain, ne lui attribue point le *Catholique d'Estat,* l'un des meilleurs écrits que l'on voie dans le Recueil de M. du Châtelet. Nonobstant toutes ces raisons, je differerai à prononcer, jusques à ce que j'aie vu les preuves que M. Baillet alleguera pour justifier son sentiment. » — Nous ne croyons pas que M. Baillet les ait jamais données.

Lelong, *Bibliothèque historique de la France*, (1719), n° 11865 : « Le *Catholique d'Estat, ou Discours politique des alliances du Roy Très Chrestien contre les calomnies des ennemis de son Estat, par le sieur du Ferrier*. L'auteur, à la fin de l'Epître dedicatoire, signe *Ferrier* et non pas *du Ferrier*. C'est Jeremie *Ferrier*, ministre de Nîmes, converti, qui est mort en 1626. Charles Loisel, dans une histoire qu'il écrivoit alors, p. 981, le lui attribue. Les Espagnols y firent une réponse intitulée : *Scopæ Ferrerianæ*. Adrien Baillet, dans sa table des *Auteurs déguisés*, marque que du Ferrier est Jean Sirmond, une des plumes

dont se servoit le Cardinal de Richelieu pour répondre aux libelles dont on imprimoit un grand nombre contre lui à Bruxelles. C'est un des meilleurs ouvrages qu'on voie dans le Recueil de du Chatelet. »

Fevret de Fontette, dans sa nouvelle édition de la *Bibliothèque historique de la France*, de Lelong (1768-1778), n° 28652 : « Le *Catholique d'Estat* est une réponse aux libelles que les partisans du Roi d'Espagne avoient publiés contre la France et dont les titres sont rapportés dans le *Mercure françois*, t. XII, p. 500. » Suit, avec indication de la source, le texte de Lelong.

Lenglet-Dufresnoy, *Methode pour étudier l'Histoire* (1729), t. IV, p. 266, reproduit textuellement l'opinion de Lelong.

Feller, *Dictionnaire historique* (1781) : « On attribue à Ferrier le *Catholique d'Estat.* »

Vincent Saint-Laurent, *Biographie universelle ancienne et moderne* (1815) : « La France, pendant la guerre de Valteline, avait fait alliance avec les Hollandais par le traité de Compiègne. Les écrivains aux gages du cabinet de Madrid déclamèrent contre cette union d'un prince catholique avec un Etat protestant. Ferrier répondit à ces diatribes par un ouvrage intitulé *Le Catholique d'Estat*. Les Espagnols, dans la réponse qu'ils firent à ce livre, le traitèrent de *Scopæ Ferrerianæ;* mais il n'en resta pas moins estimé. Baillet a regardé, sans raison, le *Catholique d'Estat* comme un ouvrage pseudonyme de Sirmond. Jérémie Ferrier en est très certainement l'auteur. »

Barbier, *Dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes* (1822-1827), n° 2133 : « *Le Catholique d'Estat, par le sieur du Ferrier*, 1625. — L'auteur, à la fin de l'Épître dédicatoire, signe *Ferrier* et non *du Ferrier*. C'est Jérémie Ferrier, ministre de Nîmes, converti à la Religion Catholique, mort en 1626. Baillet, dans sa table des *Auteurs déguisés*, marque que ce du Ferrier, ainsi qu'il l'appelle, est Jean Sirmond, une des plumes dont se servait le cardinal de Richelieu pour répondre aux libelles qu'on imprimait contre lui. » — « L'abbé Richard attribue ce masque au P. Joseph », ajoute Barbier. Comme nous l'avons dit au commencement de notre livre (pp. 10-11), nous savons que l'abbé Richard a attribué

au P. Joseph trois pamphlets : la *Defense du Roy et de ses Ministres*, l'*Advertissement aux provinces*, le *Coup d'Estat de Louis XIII* (V. *Histoire de la Vie du R. P. Joseph*, t. II, pp. 142-144, et *Le veritable P. Josef*, pp. 346-347). Mais nous n'avons jamais vu que cet historien du P. Joseph lui eût fait honneur du *Catholique d'Estat*.

Quérard, *Les supercheries litteraires dévoilées* (1846-1854), reproduit exactement le texte de Barbier, pour lequel, du reste, il renvoie à la source elle-même.

Firmin Didot, *Nouvelle biographie générale* (1852-1866) : « Moréri attribue à Jérémie Ferrier le *Catholique d'Estat, ou Discours des alliances du Roy Très Chrestien contre les calomnies des ennemis de son Estat.* »

Larousse, *Grand dictionnaire universel du XIX*e *siècle*, article *Ferrier* : « Il publia le *Catholique d'Estat*; il y prenait la défense de la politique de Richelieu et de l'alliance de la France avec les puissances protestantes. Richelieu l'en récompensa en le nommant conseiller d'Etat et conseiller privé en 1626. »

Il est vrai qu'à l'article *Jean Sirmond* Larousse attribue également le *Catholique d'Estat* à cet autre polémiste.

Hubault, *De politicis in Richelium lingua latina libellis* (1856, thèse, pp. 54-55, note) : « Universe assignata est hæc responsio — le *Catholique d'Estat* — *Jeremiæ du Ferrier*, qui Protestantium religionis minister fuit, quique postea religionem mutavit Statusque consiliarius factus est anno 1626. Eum singulari æstimatione dignatus est Cardinalis Richelius, quam scriptis suis eum defendendo meruit. Illum impugnavere Hispanicarum partium scriptores, suumque illi ab hæretica secta ad Catholicam fidem transitum exprobarunt, quem scilicet mercede emptum dicebant. Baylius in suo dictionario dicit se non cunctaturum esse huic assignare libellum *Politicum Catholicum*, nisi a doctissimo Baillet attribueretur hoc opus J. Sirmondo, qui inter alios scriptores defendendo Cardinali operam navabat. Vix tamen Sirmondum huic responsioni nomen viventis auctoris subscribere ausum fuisse credendum arbitratur. »

M. Houssaye, dans *Le cardinal de Bérulle et le cardinal de Richelieu*, p. 63, attribue également le *Catholique d'Estat* à Ferrier, sur la foi de Bayle, du P. Lelong et de Moréri, qu'il cite sans les contrôler.

APPENDICE IX

LE CATHOLIQUE D'ESTAT

I. Comparaison du « Catholique d'Estat » avec le « Discours sur les affaires de la Valteline et des Grisons », le « Discours de l'estat de tous les Princes Chrestiens » et le « Manifeste françois », pour la similitude des termes. — II. Comparaison du « Catholique d'Estat » avec le « Discours des alliances avec les heretiques » et le « Vindiciæ Theologiæ Iberopoliticæ », pour la partie doctrinale et historique[1].

I

Pretexte.

Catholique d'Estat : « La pluspart des Princes Goths se servoient de la Religion comme d'un *pretexte* pour regner » ; « ceux qui au manifeste prejudice de la Religion Catholique dont ils empruntent le *pretexte* » ; « sous un *faux pretexte* de vouloir soulager les Catholiques » ; « ceux qui *couvrent* les desbauches des subjects d'autruy du *manteau specieux* de la Religion » ; « empoisonner d'un *faux pretexte* de pieté » ; « extorquer, sous le *pretexte* de la Religion, le Comté de Roussillon » ; « les affaires des particuliers sont poursuivies sous le *pretexte* de la Religion » ; « l'on *couvre* du nom de Dieu les plus horribles crimes » ; « le *pretexte* de la Religion esmeut facilement les peuples » ; « il s'est servy du *pretexte* de la Religion » ; « Charles veut empieter sur les Estats par *pretexte* de Religion » ; « ceux qui prennent la Religion

[1] V. plus haut, p. 313.

pour *pretexte* à leur ambition; « leur ordre se cache derrière un *tableau* de Religion[1] ».

Discours sur les affaires de la Valteline : « Vostre Majesté doit avoir peur d'estre abusee par les *fausses apparences* de pieté et de Religion »; « ils empruntent souvent *le pretexte* de la Religion »; « sous ce *manteau* ils veulent mettre à *couvert* leurs actions » ; « que ce ne soit point une belle *couverture* d'une inique convoitise » ; « ils *cachent* leurs conseils à *l'ombre* de quelque *apparence* de sainctelé » ; « tout le monde sçait assez que les *pretextes specieux* servent à *couvrir* des entreprises diaboliques »; « la pieté et la Religion servent de *masques* et de *faux* visages[2] ».

Tiltre.

Catholique d'Estat : « Les ennemis du Roy abusent du *tiltre* de la Religion et d'un zele qui n'a que l'apparence »; « c'est un *tiltre* très beau, sainct et qui est digne d'une louange immortelle »; « si l'on nous retient la Navarre par le pretexte de la conscience, jusques à nous en retrancher le *tiltre* avec la chose » ; « les Espagnols sont en peine de trouver un *tiltre* pour l'occupation qu'ils ont faicte des Indes » ; « si son *tiltre* nous faisoit autant de mal » ; « le *tiltre* ne nous feroit point mal au cœur[3] ».

Discours sur les affaires de la Valteline : « Ennemis n'ayans point de justes *tiltres* pour avoir par justice ce qu'ils veulent prendre par les armes »; avec de très justes et très honorables *tiltres* les Rois font de bonnes et sainctes entreprises » ; « le demon a coustume de mettre les plus justes *tiltres* pour fondement de quelque tyrannie » ; « le Prince doit regarder s'il n'a point d'autre *tiltre* que celuy de la Religion » ; « quel plus juste *tiltre* que celuy d'Alexandre VI? » ; « c'est celuy qui, avec de justes et honorables *tiltres*, a accreu son Estat[4] ».

[1] *Catholique d'Estat* (*Recueil de diverses pieces*, pp. 93, 97, 102, 104, 105, 105, 106, 108, 110).

[2] *Discours sur les affaires de la Valteline* (*Merc. fr.*, t. XI, pp. 128, 128, 129, 155, 152, 153, 178).

[3] *Catholique d'Estat* (*R.*, pp. 85, 111, 125, 140, 141, 143 *ibid.*).

[4] *Discours sur les affaires de la Valteline* (*Merc., fr.*, t. XI, pp. 128, 129, *ibid.*, 130, 165).

Remede.

Catholique d'Estat : « Le *remede* à cela, c'est qu'un chascun se contienne en sa vocation » ; « l'ambition de l'Empereur Charles nous contraignit de prendre ce *remede* pour la defensive » ; « le sacré Conseil des Rois a le don d'y sçavoir apporter les *remedes*[1] ».

Discours sur les affaires de la Valteline : « Les Grisons, ne voyans point d'où le malheur leur venoit, n'ont point sceu y apporter le *remede* » ; « il fut renvoyé, sans aucun *remede* à ses maux » ; « le Roy Catholique voulut *remedier* aux affaires d'autruy aux depens des siennes[2] ».

Discours de l'estat de tous les Princes Chrestiens : « *Remedes* necessaires » ; « ce qui est à *remedier* » ; « lorsqu'il n'y aura plus de *remede*[3] ».

Manifeste françois : « Tout cela est sans *remede* » ; « venons aux *remedes* » ; « nos maux et leurs *remedes* » ; « il y a *remede*[4] ».

Execrable, execration.

Catholique d'Estat : « Tant ils avoient rendu le nom de Chrestien *execrable* » ; « ces hypocrites se rendent *execrables* » ; « l'Advertissement au Roy a merité l'*execration* d'un chascun » ; « les peuples les auront en *execration* » ; « l'un est *execrable*[5] ».

Discours sur les affaires de la Valteline : « Fille *execrable* » ; « vices *execrables* » ; « exemples *execrables*[6] ».

Manifeste françois : « L'*execrable* frere Clement[7] ».

[1] *Catholique d'Estat* (*R.*, pp. 97, 135, 151).

[2] *Discours sur les affaires de la Valteline* (*Merc. fr.*, t. XI, pp. 160, 171, 133).

[3] *Discours de l'estat de tous les Princes Chrestiens* (*Merc. fr.*, t. X, pp. 19, 65, 90).

[4] *Catholique d'Estat* (*R.*, pp. 123, 134, 98, 134, 133).

[5] *Manifeste françois*, pp. 19, 26, 27-28, 28.

[6] *Discours sur les affaires de la Valteline* (*Mer. fr.*, t. XI, pp. 169, 173, 175).

[7] *Manifeste françois*, p. 11.

Malice, malicieux, malicieusement.

Catholique d'Estat : « S'ils continuent en leur *malice* »; « la *malice* de ces censeurs » ; « que l'on ne voye pas leur *malice* » ; « vouloir considerer ceste *malice* » ; « aucun ne doute de leur *malice* » ; « je veux convaincre leur *malice* » ; « quelle *malice* enragee ! » ; « retenir la *malice* et la rage des censeurs » ; « ce seroit une *malice* de les haïr » ; « servir d'amorce aux *malicieux* » ; « *malicieuse* ignorance » ; « *malicieuses* impertinences » ; « particuliers *malicieusement* destournez de leur devoir » ; « la *malice* de ces ennemis[1] ».

Discours sur les affaires de la Valteline : « Voilà la *malice* » ; « les *malicieux* » ; « soupçon *malicieux* » ; « medire *malicieusement*[2] ».

Artifice, artificieux.

Catholique d'Estat : « Tous les *artifices* du monde » ; « avec les *artifices* de ces Theologiens » ; « de combien d'*artifices* a-t-il traversé? » « les *artifices* de l'Escurial » ; « les *artifices* des courtisans » ; « l'*artifice* de ses ennemis » ; « les ignorans qui adjoutent foy à leurs *artifices* » ; « les *artifices* de ceux qui... » ; « plaintes qu'on a faictes avec *artifice* » ; « l'*artifice* est bien digne d'estre remarqué » ; « surpris par les *artificieux*[3] ».

Discours sur les affaires de la Valteline : « L'*artifice* en a esté si subtil » ; « un deloyal et maudit *artifice* » ; « la verité gastee par l'*artifice*[4] ».

Manifeste françois : « Voicy le tissu des *artifices* des Espagnols » ; « cet *artifice* se peut verifier[5] ».

[1] *Catholique d'Estat* (*R.*, pp. 111, 133, 132, 134, 139, 143, 115, 133, 151, 104, 150, 152, 97, 148).

[2] *Discours sur les affaires de la Valteline* (*Merc. fr.*, t. XI, pp. 134, 136, 133, 180).

[3] *Catholique d'Estat* (*R.*, pp. 86, 100, 103, *ibid.*, 127, 104, *ibid*, 108, 127, 151, 105).

[4] *Discours sur les affaires de la Valteline* (*Merc. fr.*, t. XI, pp. 160, 130, 180).

[5] *Manifeste françois*, pp. 19, 21.

Monstre, monstrueux.

Catholique d'Estat : « Que la France ait eslevé de tels *monstres* » ; « ce *monstre* de Luther » ; « ce *monstre* d'escrivain » ; « chose *monstrueuse* en la Chrestienté » ; « et cela est *monstrueux* » ; « calamitez *monstrueuses*[1] ».

Discours sur les affaires de la Valteline : « Tout le pays se souleva contre cet horrible *monstre*[2] ».

Bon.

Catholique d'Estat : « Un *bon* moyne espagnol » ; « le *bon* Philippe de Commines » ; « ce *bon* Evesque » ; « ces *bons* Peres » ; « ces *bonnes* gens là » ; « ces *bonnes* gens » ; « ces *bonnes* gens » ; « les Espagnols le tiennent pour leur *bon* amy[3]. »

Discours sur les affaires de la Valteline : « Comme leurs *bons* amis[4]. »

Pauvre.

Catholique d'Estat : « Ces *pauvres* gens là » ; « aux *pauvres* Chrestiens » ; « ce *pauvre* archidiacre » ; « ces *pauvres* Indiens » ; « ces *pauvres* Indiens » ; « les *pauvres* Catholiques » ; « les *pauvres* Catholiques[5]. »

Discours sur les affaires de la Valteline : « Ces *pauvres* miserables » ; « les *pauvres* Valtelins » ; « les *pauvres* subjects » ; « aux *pauvres* Chrestiens » ; « la *pauvre* Allemagne » ; « des *pauvres* habitans » ; « les *pauvres* Siciliens » ; « la *pauvre* ville de Naples » ; « du *pauvre* peuple » ; « des *pauvres* Napolitains » ; « le *pauvre* Estat de Milan » ; « vos *pauvres* subjects[6] ».

[1] *Catholique d'Estat* (*R.*, pp. 98, 182, 139, 92, 147, 120).

[2] *Discours sur les affaires de la Valteline* (*Merc. fr.*, t. XI, p. 173).

[3] *Catholique d'Estat* (*R.*, pp. 93, 105, 123, 127, 105, 121, 114).

[4] *Discours sur les affaires de la Valteline* (*Merc. fr.*, t. XI, p. 145).

[5] *Catholique d'Estat* (*R.*, pp. 120, 125, 120, 123, 115, 133).

[6] *Discours sur les affaires de la Valteline* (*Merc. fr.*, t. XI, pp. 140, 141, 153, 156, 171, 172, 175, 176, 176, 179).

Ce grand.

Catholique d'Estat : « *Ce grand* Archevesque de Tolede » ; « *ce grand* Pape Sixte Quint » ; « *ce grand* Rovida, senateur de Milan » ; « *ce grand* Prince » ; « *ce grand* Catholique » ; « *ce grand* mathematicien, Alphonse, Roy de Castille » ; « *ce grand* Cardinal de Richelieu » ; « *ces grandes* lumieres de l'Eglise[1] ».

Discours sur les affaires de la Valteline : « *Ce grand Atabalipa,* Roy du Perou[2] ».

Puissant, puissamment.

Catholique d'Estat : « Ceste main toute *puissante* » ; « establir *puissamment* la justice » ; « à cela faudroit-il travailler *puissamment*[3] ».

Discours sur les affaires de la Valteline : « C'est un très *puissant* object que celuy de la Religion » ; « la religion ne laisse pas d'esmouvoir *puissamment* » ; « ils la pressent d'armer *puissamment* » ; « les ruses du malin sont bien plus *puissantes*[4] ».

Discours de l'estat de tous les Princes Chrestiens : « *Puissante* main » ; « *puissant* contrepoids » ; « moyens *puissans*. » ; « *puissante* entremise » ; « *puissans* appareils » ; « *puissante* defensive » ; « une si *puissante* main » ; « *puissamment* assisté » ; « il faict obeir *puissamment* son Maistre[5] ».

Manifeste françois : « Ce *puissant* Royaume[6]. »

Horrible.

Catholique d'Estat : « *Horrible* confusion » ; « crime *horrible* » ; « les plus *horribles* crimes » ; « de plus *horribles* paroles » ; « mechancetez *horribles* » ; « crimes *horribles* » ; « *horrible* boucherie » ; « escrits *horribles* » ;

[1] *Catholique d'Estat* (*R.*, pp. 88, 104, 114, 118, 141, 154, *ibid.*).

[2] *Discours sur les affaires de la Valteline* (*Merc. fr.*, t. XI, p. 131).

[3] *Catholique d'Estat* (*R.*, pp. 99, 137, 149).

[4] *Discours sur les affaires de la Valteline* (*Merc. fr.*, t. XI, pp 128, *ibid.*, 153, 135).

[5] *Discours de l'estat de tous les Princes Chrestiens* (*Merc. fr.*, t. XI, pp. 19, 38, 44, 45, 67, 72, 73, 73, 27).

[6] *Manifeste françois*, p. 14.

« fleaux *horribles* » ; « *horribles* exploits » ; « ce qui est *horrible* » ; « n'est-il pas bien *horrible*[1] ? »

Discours sur les affaires de la Valteline : « *Horrible* monstre » ; « propositions *horribles* » ; « *horrible* conjuration » ; « *horrible* cruauté » ; « *horribles* ruines[2] ».

Maudit.

Catholique d'Estat : « *Maudite* influence » ; « ambition *maudite* » ; « plumes *maudites*[3] ».

Discours sur les affaires de la Valteline : « *Maudit* artifice » ; « *maudite* race » ; « paroles *maudites*[4] ».

Abominable.

Catholique d'Estat : « *Abominables* paroles » ; « caprice de gens *abominables* » ; « *abominables* escrits » ; « *abominable* tribut[5] ».

Discours sur les affaires de la Valteline : « Choses *abominables*[6]. »

Miserable.

Catholique d'Estat : « J'ay deploré *la miserable condition* du temps[7]. »

Discours sur les affaires de la Valteline : « Ils estiment *miserable la condition* de ceux-là qui sont contraints » ; « *la condition des miserables* seroit trop inique » ; « la *miserable* Sicile[8] ».

[1] *Catholique d'Estat* (*R.*, pp. 103, 105, 109, 122, 123, 124, 136, 141, 141, 146).

[2] *Discours sur les affaires de la Valteline* (*Merc. fr.*, t. XI, pp. 173, 132, 162, 173, 176).

[3] *Catholique d'Estat* (*R.*, pp. 105, 108, 142).

[4] *Discours sur les affaires de la Valteline* (*Merc. fr.*, t. XI, pp. 130, 149, 179).

[5] *Catholique d'Estat* (*R.*, pp. 109, 129, 141).

[6] *Discours sur les affaires de la Valteline* (*Merc. fr.*, t. XI, p. 166).

[7] *Catholique d'Estat* (*R.*, p. 85).

[8] *Discours sur les affaires de la Valteline* (*Merc. fr.*, t. XI, pp. 146, 170, 173).

Discours de l'estat de tous les Princes Chrestiens : « Pour travailler ces *miserables* pays[1] ».

Manifeste françois : « Faire voir au Roy *la miserable condition* de son Estat[2]. »

Insupportable.

Catholique d'Estat : « Le plus *insupportable* impost »; « cela est d'autant plus *insupportable*[3] ».

Discours sur les affaires de la Valteline : « Tributs *insupportables* » ; « joug *insupportable*[4] ».

Manifeste françois : « Mespris *insupportable*[5]. »

Né et nourry.

Catholique d'Estat : « Son fils *né et nourry* dans l'Eglise » ; « conseillers d'Estat, *nez et nourris* dans l'Eglise Catholique[6] ».

Discours sur les affaires de la Valteline : « Heretiques *nez, nourris* dans la Religion de leurs Peres » ; « grand Potentat *né et nourry* dans l'Eglise Catholique » ; « la Religion dans laquelle il est *né* et en laquelle il a esté *nourry*[7] ».

Ferme et solide.

Catholique d'Estat : « Avec toutes ces raisons *fermes et solides*[8]. »

[1] *Discours de l'estat de tous les Princes Chrestiens* (*Merc. fr.*, t. X, p. 69).

[2] *Manifeste françois*, p. 15.

[3] *Catholique d'Estat* (*R.*, pp. 132, 143).

[4] *Discours sur les affaires de la Valteline* (*Merc. fr.*, t. XI, pp. 172, 176).

[5] *Manifeste françois*, p. 8.

[6] *Catholique d'Estat* (*R.*, pp. 99, 112).

[7] *Discours sur les affaires de la Valteline* (*Merc. fr.*, t. XI, pp. 155, 165, 147).

[8] *Catholique d'Estat* (*R.*, p. 101).

Discours sur les affaires de la Valteline : « De *fermes et solides* pensees [1]. »

Engloutir.

Catholique d'Estat : « Les estrangers *engloutissent* tous nos alliez » ; « qu'un seul *engloutisse* les Estats de tous les autres » ; « des puissances qui le puissent *engloutir* [2] ».

Discours sur les affaires de la Valteline : « L'avidité qu'ils ont d'*engloutir* les Estats d'autruy [3] ».

Manifeste françois : « Tout est *englouty* [4] ».

Entreprendre sur.

Catholique d'Estat : « *Entreprendre sur* l'autorité de leur pere » ; « *entreprendre sur* ce à quoy l'on n'est point appellé » ; « qui que ce soit qui *entreprend sur* leurs droits » ; « *entreprendre sur* cet Estat [5] ».

Discours sur les affaires de la Valteline : « *Entreprendre sur* la juridiction du S. Pere » ; « ils ont *entrepris sur* la juridiction du S. Pere » ; « il *entreprit sur* les statuts du pays » ; « *entreprendre sur* l'auctorité du Sainct Esprit [6] ».

Discours de l'estat de tous les Princes Chrestiens : « S'il *entreprenoit sur* l'Italie à force ouverte [7]. »

Hardiment.

Catholique d'Estat : « Ils *entreprendront hardiment* » ; « ces Theologiens *entreprenans*, qui escrivent si *hardi-*

[1] *Discours sur les affaires de la Valteline* (*Merc. fr.*, t. XI, p. 178).

[2] *Catholique d'Estat* (*R.*, pp. 125, 149, 111).

[3] *Discours sur les affaires de la Valteline* (*Merc. fr.*, t. XI, p. 150).

[4] *Manifeste françois*, p. 15.

[5] *Catholique d'Estat* (*R.*, pp. 97, 132, 149).

[6] *Discours sur les affaires de la Valteline* (*Merc. fr.*, t. XI, pp. 150, 155, 159, 168, 179).

[7] *Discours de l'estat de tous les Princes Chrestiens* (*Merc. fr.*, t. X, p. 51).

ment » ; « ceux qui osent *hardiment* condamner » ; « qu'on defende *hardiment* » ; « ils escrivent si *hardiment* » ; « *hardiment* venez à l'œuvre [1] ».

Discours sur les affaires de la Valteline : « Parlant *hardiment* » ; « ils reprochent *hardiment* à sa face » ; « l'avidité les *enhardit d'entreprendre* [2] ».

Discours de l'estat de tous les Princes Chrestiens : « Ce qu'on pretend *hardiment* juger [3]. »

Remplir l'air de gemissemens.

Catholique d'Estat : « Le vray Catholique d'Estat *remplit l'air de ses gemissemens* [4]. »

Discours sur les affaires de la Valteline : « Les peuples *remplissent l'air de leurs gemissemens* » ; « Milan *fend l'air de ses gemissemens* [5] ».

Parler par.

Catholique d'Estat : « C'est Dieu qui *parle par ma plume* [6]. »

Discours sur les affaires de la Valteline : « Le Sainct Esprit *parloit par sa bouche* [7]. »

Mettre sens dessus dessous.

Catholique d'Estat : « Ces pedans auroient *mis sens dessus dessous* le Sainct Siege dans trois jours » ; « *mettre* tout *sens dessus dessous* dans la Chrestienté [8] ».

[1] *Catholique d'Estat* (*R.*, pp. 96, 97, 131, 97, 158).

[2] *Discours sur les affaires de la Valteline* (*Merc. fr.*, t. XI, pp. 150, 132, 172).

[3] *Discours de l'estat de tous les Princes Chrestiens* (*Merc. fr.*, t. X, p. 51).

[4] *Catholique d'Estat* (*R.*, p. 96).

[5] *Discours sur les affaires de la Valteline* (*Merc. fr.*, t. XI, pp. 176, 176).

[6] *Catholique d'Estat* (*R.*, p. 169).

[7] *Discours sur les affaires de la Valteline* (*Merc. fr.*, t. XI, p. 105).

[8] *Catholique d'Estat* (*R.*, pp. 129, 116).

Discours sur les affaires de la Valteline : « Pour *mettre sens dessus dessous* l'Estat[1]. »

Faire un livre, une histoire.

Catholique d'Estat : « *L'on feroit un livre entier* de tels exemples[2]. »

Discours sur les affaires de la Valteline : « *L'on en* pourroit *faire une grande histoire*[3]. »

Manifeste françois : « Je n'en parleray qu'en passant, d'autant qu'*il y faudroit un gros volume*[4]. »

Courir fortune.

Catholique d'Estat : « La Religion vient en mespris et *court fortune* » ; « la Religion Catholique *court fortune*[5] ».

Discours sur les affaires de la Valteline : « Ses serviteurs font *courir fortune* à tous ses Estats[6]. »

Discours de l'estat de tous les Princes Chrestiens : « Ceste piece *court fortune* de retourner au S. Siege » ; « le reste *court fortune* de recevoir » ; « comme il eust *couru la mesme fortune*[7] ».

A ma mode, à sa mode.

Catholique d'Estat : « Ce n'est plus *à la mode* » ; « j'y respondray *à ma mode*[8] ».

[1] *Discours sur les affaires de la Valteline* (*Merc. fr.*, t. XI, p. 145).
[2] *Catholique d'Estat* (*R.*, p. 141).
[3] *Discours sur les affaires de la Valteline* (*Merc. fr.*, t. XI, p. 145).
[4] *Manifeste françois*, p. 11.
[5] *Catholique d'Estat* (*R.*, pp. 96, 101).
[6] *Discours sur les affaires de la Valteline* (*Merc. fr.*, t. XI, p. 177).
[7] *Discours de l'estat de tous les Princes Chrestiens* (*Merc. fr.*, t. X, pp. 28, 62, 63).
[8] *Catholique d'Estat* (*R.*, pp. 112, 137).

Discours sur les affaires de la Valteline : « Philippe II voulant faire un Roy de France *à sa mode* » ; « clauses dressees *à sa mode*[1] ».

Discours de l'estat de tous les Princes Chrestiens : « Comme elle les traicte *à sa mode* » ; « se regler *à leur mode*[2] ».

En une chose.

Catholique d'Estat : « *En une chose mentent-ils*, qu'ils s'appellent François[3] ».

Discours sur les affaires de la Valteline : « *En une chose sont-ils justes*, qu'ils les traictent tous egalement[4] ».

Balance, contrepoids, tresbucher.

Catholique d'Estat : « Si le Roy eust eu dessein de voir *tresbucher* ceste Maison en Allemagne » ; « conserver egales les *balances* de la Chrestienté » ; « il y a de quoy donner un *contrepoids*[5] ».

Discours de l'estat de tous les Princes Chrestiens : « Emporter la *balance* » ; « le *contrepoids* qu'il procuroit » ; « faire le *contrepoids* » ; « former le *contrepoids* necessaire[6] ».

Notable.

Catholique d'Estat : « Sommes *notables* » ; « changemens *notables* » ; « sommes très *notables*[7] ».

[1] *Discours sur les affaires de la Valteline* (*Merc. fr.*, t. XI, pp. 134, 143).

[2] *Discours de l'estat de tous les Princes Chrestiens* (*Merc. fr.*, t. X, pp. 25, 80).

[3] *Catholique d'Estat* (*R.*, p. 98).

[4] *Discours sur les affaires de la Valteline* (*Merc. fr.*, t. XI, p. 165).

[5] *Catholique d'Estat* (*R.*, pp. 102, 129, 149).

[6] *Discours de l'estat de tous les Princes Chrestiens* (*Merc. fr.*, t. X, pp. 19, 30, 38, 65, 76, 88, 94).

[7] *Catholique d'Estat* (*R.*, pp. 115, 115, 144).

Discours de l'estat de tous les Princes Chrestiens : « Grands et *notables* fonds » ; « sommes *notables* » ; « secours *notables*[1] ».

Manifeste françois : « Ingratitude *notable* » ; « exemple *notable*[2] ».

Endormir.

Catholique d'Estat : « C'estoit pour *endormir* le Pape » ; « scrupules qui vont à nous *endormir* » ; « ils travaillent à nous *endormir* par ce narcotique[3] ».

Discours de l'estat de tous les Princes Chrestiens : « Pour *endormir* le Roy de Grande Bretagne » ; « pour *endormir* le Roy d'Angleterre[4] ».

Faire ses affaires.

Catholique d'Estat : « Ils *font* bien *leurs affaires* » ; « il n'y *feroit* pas *ses affaires* » ; « *faire ses affaires*[5] ».

Discours de l'estat de tous les Princes Chrestiens : « Pour *faire ses affaires* » ; « pour *faire ses affaires*[6]. »

Si..., quand..., comme il luy..., il leur plaist.

Catholique d'Estat : « Dieu distribue la paix ou la guerre, *ainsy qu'il luy plaist* » ; « Dieu a un pouvoir absolu de commander *comme il luy plaist* » ; « ils n'honorent le S. Pere que quand *il leur plaist* » ; « ils se souviendront, *s'il leur plaist*[7] ».

[1] *Discours de l'estat de tous les Princes Chrestiens* (*Merc. fr.*, t. X, pp. 24, 24, 75).

[2] *Manifeste françois*, pp. 7, 14.

[3] *Catholique d'Estat* (*R.*, pp. 119, 126).

[4] *Discours de l'estat de tous les Princes Chrestiens* (*Merc. fr.*, t. X, pp. 45, 70).

[5] *Catholique d'Estat* (*R.*, pp. 94, 148, 135).

[6] *Discours de l'estat de tous les Princes Chrestiens* (*Merc. fr.*, t. X, pp. 39, 59).

[7] *Catholique d'Estat* (*R.*, pp. 96, 138, 119, 130).

Discours de l'estat de tous les Princes Chrestiens : « Le prince d'Orange animant, *comme il luy plaist*, ce grand corps d'Estat[1] ».

Manifeste françois : « Le Ciel conservera ceste machine, *s'il luy plaist*[2] ».

Dieu soit loué.

Catholique d'Estat : « *Dieu soit loué*, qu'ils ne soient pas entre leurs mains » ; « *Dieu soit loué*, qui ne l'a voulu porter ailleurs[3] ».

Discours de l'estat de tous les Princes Chrestiens : « *Dieu soit loué*, qui a inspiré[4]. »

Comme si.

Catholique d'Estat : « *Comme si* Dieu perdoit so[illegible] Empire, en cas que les Espagnols perdissent le passage d[illegible] la Valteline[5]. »

Discours de l'estat de tous les Princes Chrestiens « *Comme si* ce mariage ne se pouvoit faire sans ces[illegible] restitution[6]. »

Ressorts.

Catholique d'Estat : « Leurs secrets, qui sont *les ressorts* qui les meuvent[7]. »

Manifeste françois : « Quelques *ressorts* desbauchez » ; « oh ! le magique *ressort* » ; « ils font jouer de secrets *ressorts* » ; « cela vient de quelque *ressort* surhumain[8] ».

[1] *Discours de l'estat de .ous les Princes Chrestiens* (*Merc. fr.*, t. X, p. 80).

[2] *Manifeste françois*, p. 28.

[3] *Catholique d'Estat* (*R.*, pp. 129, 102).

[4] *Discours de l'estat de tous les Princes Chrestiens* (*Merc. fr.*, t. X, p. 19).

[5] *Catholique d'Estat* (*R.*, p. 127).

[6] *Discours de l'estat de tous les Princes Chrestiens* (*Merc. fr.*, t. X, p. 91).

[7] *Catholique d'Estat* (*R.*, p. 96).

[8] *Manifeste françois*, pp. 17, 19, 20, 14.

Charlatans, drogues esventees.

Catholique d'Estat : « Ils se laissent *piper* par les *charlatans* » ; « la *drogue* de ces *charlatans* est toute *esventee* » ; « les escrivains qui traictent de la Religion en *charlatans* et qui s'en servent comme d'une *drogue* pour entretenir leur theatre[1]. »

Manifeste françois : « Vous laisser *piper* à ces *charlatans* » ; « ils ont tenu ces *drogues* à couvert : elles n'avoient garde de *s'esventer*[2]. »

Rodomontades.

Catholique d'Estat : « Le plus seur est de mespriser ces menees et *rodomontades*[3]. »

Manifeste françois : « En voicy une qui donne eschec et mat de pion à *Rodomont*[4]. »

Desnaturez.

Catholique d'Estat : « Les *François desnaturez* et ecervelez, qui haïssent ce glorieux nom[5]. »

Manifeste françois : « Les *desnaturez François* » ; « *les François* mesme *desnaturez*[6] ».

Melancholiques.

Catholique d'Estat : « Quelques *melancholiques* ambitieux » ; « quelque humeur *melancholique*[7] ».

Manifeste françois : « Les pancartes meridionales de leurs cerveaux *melancholiques*[8]. »

[1] *Catholique d'Estat* (*R.*, pp. 120, 110, 149).
[2] *Manifeste françois*, pp. 19, 21.
[3] *Catholique d'Estat* (*R.*, pp. 157-158).
[4] *Manifeste françois*, p. 8.
[5] *Catholique d'Estat* (*R.*, p. 148).
[6] *Manifeste françois*, pp. 3, 15.
[7] *Catholique d'Estat* (*R.*, pp. 96, 151).
[8] *Manifeste françois*, p. 21.

Phrenetiques.

Catholique d'Estat . « Comme font ce *phrenetiques*[1]. »

Manifeste françois : « Plusieurs sont deve *tiques*[2]. »

Detestable.

Catholique d'Estat : « Jamais il n'y eut tude si *detestable* que celle-cy[3] ».

Manifeste françois : « Une guerre civile

Deplorable.

Catholique d'Estat : « C'est aujourd'h *deplorable*[5]. »

Manifeste françois : « Au point *deplo* est » ; « o chose *deplorable* » ; « temps « *deplorable* servitude[6] ».

Coloré.

Catholique d'Estat : « Les raisons e *colorees* de Religion[7]. »

Manifeste françois : « Les meschans Fra leurs desseins de raisons de justice[8]. »

Le plus noir.

Catholique d'Estat : « *La plus noire* diable et de l'abysme » ; « *la plus noire*

[1] *Catholique d'Estat* (*R.*, p. 130).
[2] *Manifeste françois*, p. 29.
[3] *Catholique d'Estat* (*R.*, p. 98).
[4] *Manifeste françois*, p. 16.
[5] *Catholique d'Estat* (*R.*, p. 140).
[6] *Manifeste françois*, pp. 5, 19, 15.
[7] *Catholique d'Estat* (*R.*, p. 127).
[8] *Manifeste françois*, p. 28.

« les esprits *les plus noirs* de l'abysme » ; « quelque pere de mensonge, *des plus noirs qui soient* dans l'abysme[1] ».

Manifeste françois : « Leur hypocrisie est accompagnee de toutes les imperfections *plus noires qui soient* parmy les hommes[2]. »

Desbaucher.

Catholiques d'Estat : « L'insolence des peuples *desbauchez* » ; « les *desbauches* des subjects d'autruy » ; « *desbaucher* les esprits foibles » ; « *desbaucher* les peuples » ; « il malmene ceux qui l'avoient *desbauché*[3] ».

Manifeste françois : « Quelque ressort *desbauché*[4] ».

Voilà.

Catholique d'Estat : « *Voilà* la legalité et la bonne foy dont nous avons esté payez » ; « *voilà* des essaims de Theologiens en campagne » ; « *voilà* des Mysteres Politiques pour proclamer partout que la Chrestienté s'alloit perdre » ; « *voilà* qui amendera bien les affaires ! » ; « *voilà* toute l'alliance que le Roy a jamais eue avec luy[5] ».

Manifeste françois : « *Voilà* de forts stylobates pour la paix » ; « les *voilà* relevez des abysmes » ; « et *voilà* Henry ressuscité » ; « les *voilà* debout[6] ».

L'histoire est pleine.

Catholique d'Estat : « *L'histoire est toute pleine* des preuves de ces choses-là[7]. »

Manifeste françois : « *Toutes les histoires sont pleines* des changemens arrivez[8]. »

[1] *Catholique d'Estat* (*R.*, pp. 112, 109, 136).
[2] *Manifeste françois*, p. 11.
[3] *Catholique d'Estat* (*R.*, pp. 100, 104, 134, 110).
[4] *Manifeste françois*, p. 17.
[5] *Catholique d'Estat* (*R.*, pp. 103, 134, 134, 113, 146).
[6] *Manifeste françois*, pp. 29, 14, 16, 31.
[7] *Catholique d'Estat* (*R.*, p. 118).
[8] *Manifeste françois*, pp. 23, 24.

Il ne faut pas aller.

Catholique d'Estat : « *Il ne faut pas aller* en Turquie ny parmy les heretiques, pour voir ces malheurs[1]. »

Manifeste françois : « Pour cela, *il ne faut pas aller* à l'oracle de Delphes[2]. »

Il y a plus de.

Catholique d'Estat : « *Il y a plus de pieté en la seule* ville de Paris que dans des Estats tout entiers que vous affectionnez[3]. »

Manifeste françois : « *Il y a plus de noblesse en la seule* comté d'Armagnac qu'en toute l'Espagne[4]. »

II

Le but du *Catholique d'Estat* était de réfuter les partisans de la politique espagnole et de réduire à néant leurs furieuses incriminations contre l'alliance conclue entre Sa Majesté Très Chrétienne et les Grisons Protestants. La question posée et résolue affirmativement était celle-ci : Une nation catholique peut-elle légitimement s'allier contre une autre avec des hérétiques ou des infidèles ? C'était la reprise et la confirmation du *Discours des alliances avec les heretiques* et du *Vindiciæ Theologiæ Iberopoliticæ.* Il ne peut donc être sans intérêt pour notre thèse de comparer ensemble ces écrits politiques dans leur partie doctrinale et dans leur partie historique.

[1] *Catholique d'Estat* (*R.*, p. 140).
[2] *Manifeste françois*, p. 15.
[3] *Catholique d'Estat* (*R.*, p. 109).
[4] *Manifeste françois*, p. 30.

1° *Partie doctrinale.*

Le *Catholique d'Estat* établit ainsi la légitimité d'une guerre : « Contre qui que ce soit, la guerre est juste : 1. Quand *celuy qui l'entreprend* est *souverain* ; 2. quand la *cause* est *juste* ; 3. quand il a une *droite intention*[1]. »

Dans le *Discours des alliances avec les heretiques*, il est dit que « si le subject de la guerre est juste, ceste alliance sera legitime. Justice que l'on reconnoist à ces quatre conditions : 1. si la guerre est entreprise pour sa propre defense ou de ce qui nous appartient ; 2. pour recouvrer ce qui a esté osté ; 3. pour la reparation d'une injure receue ; 4. pour acquerir et conserver la paix et la seureté. Sainct Thomas n'en met que trois : 1. le *pouvoir en celuy qui la declare* ; 2. une *cause raisonnable* ; 3. et que l'*intention* soit *bonne*. Il y en a qui les multiplient jusques à sept[2]. » Dans le *Discours*, composé à loisir et au point de vue théorique, le P. Joseph devait exposer les divers avis sur la question. Dans le *Catholique d'Estat*, le besoin de la lutte lui fait choisir seulement les traits les plus sûrs et les plus rapides. Il les prend des mains de saint Thomas, chez qui il sait que sont les meilleurs, et il les lance avec vigueur et précision.

Il faut savoir ne négliger ni les secours humains ni celui de Dieu. D'après le *Catholique d'Estat*, « ces moyens humains sont necessaires aux Rois : mais ils en doivent user, non pas en abuser. *Ils doivent mettre leur confiance en Dieu, et* neantmoins *ne doivent pas negliger les moyens ordinaires par lesquels l'on conserve les Estats*. Les Rois seroient bien en mespris, si, pour sauver leurs Estats, ils attendoient que Dieu fist des miracles, et qu'ils vinssent cependant à negliger les moyens que Dieu a ordonnez et permis pour se defendre contre les mechans qui veulent s'emparer du bien d'autruy. En des necessitez urgentes, il y a eu des Papes qui ont traicté avec les Turcs[3]. »

La même doctrine est dans le *Discours des alliances avec les heretiques*, où il est dit de Judas Machabée et

[1] *Catholique d'Estat* (*R.*, p. 95).
[2] Lepré-Balain, *Vie du R. P. Joseph*, l. V, ch. VI.
[3] *Catholique d'Estat* (*R.*, p. 139).

de l'Eglise des Juifs : « Bien que l'Escriture asseure qu'*ils eurent tout à propos le secours du Ciel à leur ayde*, toutefois *ils ne refuserent pas ce moyen que la prudence humaine leur fit juger necessaire*[1]. » Ce moyen était l'alliance avec les Romains. Comme le dit encore le *Catholique d'Estat* : « Les Machabees, *quoique très grands zelateurs*, en la necessité de leurs affaires, *ont faict alliance avec les Lacedemoniens et avec les Romains*[2]. »

2° *Partie historique* : A) Traités des *Juifs* avec les infidèles.

Voici en quels termes le *Vindiciæ* et le *Catholique d'Estat* rappellent tour à tour les alliances des Juifs avec les infidèles :

1. Celles d'*Abraham* avec les Chananéens et les Amorrhéens : « *Abrahami*, dit le *Vindiciæ*, quem patrem credentium Christiani omnes agnoscent, *fœdus ictum cum Abimelecho*, Rege Palaestinorum, et Phicol, exercitus ejus principe, quo, sacris etiam adhibitis, *juravit se nec illi nec posteris et ejus stirpi nociturum*, Deus non improbavit, nec ideo magnum illum et fidelem suum Patriarcham minus gratum habuit. Erant nihilominus illi, quibuscum fœdus percusserat, ambo infideles et idolorum cultores. Idem etiam fidelium princeps et parens *cum Abner et Eschol, Amorrhæorum regulis*, *fœdus inire non dubitavit*, nec cum iis socia arma jungere contra Chodorlahomorem, Regem Elamitarum, quorum auxilio Regem illum cum exercitu suo ad unum usque cecidit. Qua parta victoria, iisdem regulis atque eorum militibus seu victoriæ sociis prædæ partes licet infidelibus assignavit[3]. »

« *Abraham*, dit le *Catholique d'Estat*, *fit alliance avec Abimelech pour luy et sa posterité*. *Il estoit allié avec beaucoup de Rois Chananeens* et, quand ses ennemis eurent pris prisonnier Loth, *il ne fit point difficulté de joindre ses forces avec celles des Rois Chananeens, Abner, Eschol* et Mambre, et le succez de cela fut si heureux

[1] Lepré-Balain, *Vie du R. P. Joseph*, l. V. ch. VI.
[2] *Catholique d'Estat* (*R.*, p. 137).
[3] *Vindiciæ*, p. 10.

u'avec leurs armes il delivra son parent de la main de :s ennemis[1]. »

2. Celle de *Josué* avec les Gabaonites : « *Pactum fecerat um Gabaonitis infidelibus Josue* eosque in medio populi raelitici habitare sinebat. At *Saül*, inquit Scriptura, *›luit percutere eos zelo quasi pro filiis Israel et Juda*, ·atum existimans se facturum Deo. Inde gravis per tam Judæam fames *injuriam* infidelibus sociis a fideli ege illatam zelo, *vindicante* numine et *filios Saülis* pro aculo ad necem exposcente, ulta est. *Septem ex eis*, *sontes licet, crucifigendos tradit Gabaonitis* Rex mitis-mus, ita Deo jubente et reddita Judæis fertilitate gratum i sibi apprime fuisse testante. Ita Deus fœdus cum infi-elibus populis factum a populo fideli non improbavit, uinimmo violatum severissime vindicavit[2]. »

« Dieu *a faict mettre en croix des descendans de Saül ›ur venger l'infraction de l'alliance qui avoit esté faicte vec les Gabaonites*, encore qu'elle eust esté faicte avec ne manifeste surprise du peuple de Dieu[3]. »

3. Celle de *David* et de *Salomon* avec le roi de Tyr : Eidem Regi fidelissimo *David* erat admodum stricta *um Hircano, Rege Tyri*, necessitudo, quam *Salomon*, :gatione ad eum missa, diligenter post obitum patris oluit, ac, de novo percusso fœdere, confirmavit. Et, quod iirum magis, eidem *Regi idololatræ, pro lignis cedrinis t aliis pretiosioribus materiis ad templi constitutionem b eo subministratis*, viginti oppida in terra Galilææ ono dedit et ditionis ejus esse permisit[4]. »

« Dieu a voulu que *Salomon* joignist sa flotte *avec celle 'u Roy de Tyr. Il a voulu que le sainct Temple fust asty par les Tyriens, et n'en a point refusé les mate-iaux*, encore qu'ils vinssent *des mains des infidelles*[5]. »

4. Celle d'*Asa* avec le roi de Syrie : « *De Asa, Rege 'udææ, testatur Scriptura, quod fecerit rectum ante onspectum Domini, sicut David pater ejus*. Ille tamen Rex, adeo pius et devotus, *cum æmulus ejus, Baasa, Rex*

[1] *Catholique d'Estat* (*R.*, p. 137).
[2] *Vindiciæ*, pp. 11-12.
[3] *Catholique d'Estat* (*R.*, p. 138).
[4] *Vindiciæ*, p. 12.
Catholique d'Estat (*R.*, p. 138).

Israel, arcem ædificasset in Rama, ut non posset quispiam egredi vel ingredi de parte Asa, Regis Juda, *legatos misit Damascum ad Regem Syriæ*, dicens : *Fœdus est inter me et te, et inter patrem meum et patrem tuum : ideo tibi misi munera, argentum et aurum, et peto ut venias et irritum facias fœdus quod habes cum Baasa, Rege Israel, et recedat a me*[1]. »

« *Asa, Roy de Juda*, qui regna quarante et un ans, lequel *fit ce qui est droit et juste devant Dieu, comme avoit faict David, son pere, ayant guerre contre le Roy d'Israël*, prit tout l'argent et l'or qui estoit demeuré ès thresors de Dieu, et les thresors de la Maison Royale, et *les envoya à Benadad, Roy de Syrie*, disant : *Il y a alliance entre toy et moy, et entre mon pere et le tien. Je t'envoie un present et quitte l'alliance que tu as avec le Roy d'Israël.* Ce qui arriva au contentement du peuple des Juifs et dont l'Histoire des Rois ne le blasme point[2]. »

Néanmoins les théologiens de l'*Admonitio* n'avaient pas été de l'avis des Juifs et avaient condamné cette alliance du roi de Juda avec celui de Syrie. Le *Catholique d'Estat* dit à ce propos : « Mettons ces Theologiens tout à faict dans leur tort... Ce n'est pas au Roy qu'ils s'en sont pris, mais au Pape et à tout le Sainct Siege. C'est le faict de Rome, non pas de la France, et pour un ou deux Theologiens corrompus et practiquez par nos ennemis, en voicy *un bon nombre* contre eux, *qui prennent nostre cause en main. Le P. Jean de Carthagena*, prouve qu'*en bonne conscience le Pape peut, quand il le juge à propos, appeller à son secours des soldats infidelles contre tous ceux qui violeront les libertez de l'Eglise.* Il enseigne que non seulement il est loisible de se servir du secours des infidelles contre les Catholiques, mais, qui est bien pis, qu'*il est loisible à un Prince Chrestien de secourir un infidelle en la guerre contre un autre Prince Chrestien. Il le prouve par Abraham*, qui a combattu *pour le Roy de Sodome, par l'exemple de David*, qui a combattu *pour Achis, Philistin, contre les enfans d'Israël*, et produit des tesmoins qui soustiennent

[1] *Vindiciæ*, pp. 13-14.
[2] *Catholique d'Estat* (*R.*, pp. 138-132).

que David a fort bien faict. Il adjouste : Le Très Catholique Empereur *Charles le Quint*, par le conseil de très graves Theologiens, a usé du secours des *infidelles* contre les fidelles, c'est à sçavoir *contre les François*, et plusieurs autres Princes Très Chrestiens ont faict le mesme. » Un peu plus loin, le *Catholique d'Estat* cite le texte suivant de Bannès, Docteur de Salamanque : « Charles le Quint, par le conseil des Theologiens, en la guerre *contre les François*, a usé des soldats Allemans, qui estoient *Lutheriens*, infidelles[1]. »

Le *Vindiciæ* s'appuie de même sur Carthagena, et il ne présente pas différemment sa doctrine : « *Hæc est*, dit-il au roi d'Espagne, *communis Theologorum tuorum*, o Rex, *sententia, quam acriter tuetur Carthagena*, cujus hæc est assertio : *Principem Christianum tuta conscientia infideli alicui auxilium ferre posse adversus alium Principem Christianum:* quin etiam *Papam ipsum infidelium copiis et militibus jura Ecclesiæ et libertates tueri posse adversus quoslibet impugnantes. Idque probat exemplis Abrahæ, Davidis et Imperatoris Caroli V*, Majestatis tuæ atavi, qui *Lutheranorum* copias *adversus Francorum Reges* eduxit[2]. »

Le *Vindiciæ* ajoute aussitôt : « Et *quia Carolus id fecit, id jure fieri posse confirmat*[3]. » Même réflexion se trouve dans le *Catholique d'Estat* avec une ironie plus sensible encore : « La *conclusion* est merveilleuse, dit-il, *Charles le Quint l'a faict, il est donc licite*[4]. »

Mais laissons Charles-Quint pour le moment et retournons aux Juifs.

Le *Catholique d'Estat* nous dit que « Jeremie et les autres Prophetes *blasment Sedechias, Roy de Juda, d'avoir rompu et violé l'alliance faicte avec le Roy de Babylone*, encore qu'elle eust esté faicte contre la liberté

[1] *Catholique d'Estat (R.*, pp. 139-140). Dans ces pages, le *Catholique d'Estat*, à l'exemple du P. Jean de Carthagena, s'autorise de l'opinion de S. Antonin, à propos des alliances d'Asa et de Josaphat. Il est digne de remarque qu'à propos de l'alliance de David avec Achis, le *Discours de l'alliance avec les heretiques* invoque aussi l'autorité de S. Antonin.

[2] *Vindiciæ*, pp. 19-20.

[3] *Vindiciæ*, p. 20.

[4] *Catholique d'Estat* (*R.*, p. 140).

de la Religion Judaïque, qui ne permettoit point aux Juifs de payer tribut à d'autres qu'à Dieu, parce qu'ils estoient son peuple particulier [1]. »

Sur ce point le *Vindiciæ* se tait; mais le *Discours des alliances avec les heretiques* nous offre cet équivalent : « *Sedechias fut repris d'avoir enfreint les conditions du traicté qu'il avoit faict avec Nabuchodonosor :* car encore que les enfans d'Israël ne pussent faire d'alliance perpetuelle avec les Philistins, d'autant qu'ils jouissent d'une terre qui leur avoit esté promise, ils pouvoient neantmoins faire des tresves pour certain temps, et s'obliger à leur observance par serment solennel [2]. »

Restent les Machabées. « Les Machabees, quoyque *très grands zelateurs* en la necessité de leurs affaires, *ont faict alliance avec les Lacedemoniens et avec les Romains.* » Ainsi dit le *Catholique d'Estat* [3], d'accord cette fois avec le *Vindiciæ* comme avec le *Discours des alliances avec les heretiques.*

« Quid referam, dit l'un, fortissimos illos et *zelantissimos* Duces et Judæorum Reges simul ac Pontifices Maximos, fratres Machabæos, Judam, Jonatham et Simonem, qui *Romanorum*, tum ethnicorum et infidelium, *amicitias* magna exquisitione *exquisierunt... Cum Spartiatis* quoque seu Lacedæmoniis *fœdus* ab Onia, Summo Sacerdote, initum, *Jonathas*, item Rex ac Summus Sacerdos, *renovavit* [4]. » Suivent les termes des deux traités.

Le *Discours* met de même en avant l'exemple « de Judas Machabee (I, *Mach.*, VIII, 20), conjointement avec l'Eglise des Juifs » ; et celui de « *Jonathas qui envoya aussi à Rome, aux Spartiates* et ailleurs (I, *Mach.*, XII, 1), des ambassades solennelles *pour renouveller les alliances avec ces Republiques idolatres* [5]. »

Le *Discours des alliances avec les heretiques* est du P. Joseph, comme nous l'avons appris de Lepré-Balain lui-même. Le *Vindiciæ* est du P. Joseph, comme nous l'avons prouvé dans notre thèse. Quand l'un de

[1] *Catholique d'Estat* (*R.*, p. 138).
[2] Lepré-Balain, *Vie du R. P. Joseph*, l. V, ch. VI.
[3] *Catholique d'Estat* (*R.*, p. 137).
[4] *Vindiciæ*, p. 14.
[5] Lepré-Balain, *Vie du R. P. Joseph*, l. V, ch. VI.

ces écrits est demeuré manuscrit, et que l'autre a paru anonyme, est-il vraisemblable qu'un second écrivain s'entende avec leur auteur ou se rencontre avec lui, jusqu'à pouvoir, dans un troisième ouvrage, compléter les deux premiers l'un par l'autre? On nous dira que les exemples apportés par le *Catholique d'Estat* étaient puisés à une source connue. — Sans doute. — Que les Théologiens avaient déjà pu, par leurs discussions, les mettre dans les mains de tout le monde. — C'est vrai. Mais, dans ces deux écrits, les faits racontés par la Bible étaient interprétés de la même manière : ce qui prouve une parfaite unité de vues. Et cette interprétation, bien qu'elle fût souvent présentée dans les termes les plus analogues, ne gênait en rien, dans le *Catholique d'Estat* ni dans le *Vindiciæ*, l'allure franche et libre du style : identité de vues et liberté de formes telles qu'en se joignant l'une à l'autre, elles révèlent aussi clairement que possible un écrivain qui, pénétré d'idées toutes personnelles, en varie à son gré l'expression.

B) Traités des *Espagnols* avec les hérétiques et les infidèles.

Comme le *Vindiciæ*, le *Catholique d'Estat* ne se contente pas de justifier ses principes par l'histoire du peuple de Dieu, il oppose encore aux affirmations de ses contradicteurs, favorables à l'Espagne, la pratique constante des rois de ce pays. Cette réfutation, tirée de l'histoire des Espagnols, est très propre à confirmer nos observations et nos conclusions précédentes. Elle aussi, considérée tour à tour dans le *Vindiciæ* et dans le *Catholique d'Estat*, peut faire reconnaître en l'auteur de ces deux pamphlets, un écrivain qui exploite à nouveau, comme il l'entend, son propre bien.

Le *Vindiciæ* dit à Sa Majesté Catholique : « Vide, o Rex, quemadmodum Majores tui, Reges Catholici, *Reipublicæ semper, quam Religionis, fuerint magis studiosi*, et Pontificum Romanorum fulmina, ubi de summa Reipublicæ agebatur, parum exhorruerint ; atque ut Germanis Imperatoribus, eorum jura et supremam dominationem auctoritate Pontificia labefactare conantibus, strenue restiterint, advocatis etiam Maurorum auxiliis.

« *Illud te Mariana, nervosus historicus, egregie docebit. Henrico,* inquit, *secundo*[1] *imperante,* Conventus Turonis habitus, in quo Henrici legati questi sunt Regem Ferdinandum contra morem majorum et legum præscripta facere, qui se Imperii Romani jure exemptum ferret et incredibili arrogantia et levitate in ipsum Imperii nomen invaderet, sacrificiis ex ritu Christiano Hispaniam interdicendam Regisque insolentis caput *diris exsecrationibus defigendum* censuit. Re deliberata, Victor Papa pronuntiavit Henricum (*cujus rebus ut faveret, natura cogebat : erat enim natione Suevus*) videri æqua postulare. *Missi legati Ferdinandum verbis Pontificis et Patrum monuerunt*, ut Imperio deinceps satisfaceret et Imperatoris nomine abstineret, quod neque legibus neque auspicato desumpsisset, *dira omnia*, nisi continuo pareret, *comminati.* Ferdinandus *concilium cogit*, etc. Variæ dictæ sententiæ. *Pars quædam (quorum Religione animi tacti erant), obtemperandum judicabant*, ne Pontificem et Patres in suum caput irritarent, etc. *Pauci, virtutis pristinæ memores, jugum Hispaniæ imponi* gravissimum, *si morem gererent, disputabant :* quod cervicibus admissum haudquaquam excuti posset. *Præstare in acie mori, omnesque acerbitates pati, quam tanto* malo et *indignitate* Rempublicam *implicari, Rodericus* Diacius, *rogatus sententiam, negat consilii rem esse : armis defendendum quod armis erat partum. At difficile est Imperatoris conatibus resistere, Romani Pontificis jussis non obtemperare ; verum infirmi animi est pro belli timore incerto certissimis malis Rempublicam implicare*, etc. *Mihi stat sententia armis susceptam a majoribus libertatem tueri adversus omnium hominum conatus, hocque ipso gladio defendam : Patriæ proditores esse nequissimos, quicumque aut ineptæ Religionis simulatione aut præposteræ cautionis specie* diversum consilium dabunt, etc. *Adversus Imperatorem numerosus conflatus exercitus,* etc., *adjunctaque Maurorum auxilia.* Putas, Mariana vituperat factum. Immo, inquit, tantum plerumque præsidii rebus communibus in unius viri virtute et prudentia situm est. Præterea, inquit, Romani Pontifices *Hispaniam sibi vectigalem*

[1] C'est Henri III (1039-1056). Si l'auteur l'appelle Henri II, c'est sans doute parce qu'il fut le deuxième empereur de la maison de Franconie.

reddere cogitarunt, uti — argumento sunt litteræ *Gregorii VII* ad Reges, Comites, ceterosque Principes Hispaniarum in confirmandis antiquis temporibus — observatum est priusquam a Mauris Hispania esset eversa. Verum iis conatibus nihil esse perfectum, ac *pari animorum constantia itum obviam*, rerum eventus declarat, retenta semper a nostris immunitate[1]. »

« Les Espagnols, dit le *Catholique d'Estat*, enseignent *la distinction des choses de l'Estat et de celles de la Religion. Il y a une piece dans l'Histoire du Pere Mariana*, qui est de ce lieu et de la saison où nous sommes. Ces Theologiens ne sçauroient la refuser, venant d'*une si bonne main*. Je prie tous les François d'apprendre d'un Espagnol quelle chaleur ceste nation-là a tousjours eue pour la defense de ses droicts, contre qui que ç'ait esté. Faisons à l'envy comme eux. En l'annee mil cinquante-cinq, au Concile de Florence[2], sous Leon neufviesme, et Victor second, Papes, par les allees et venues de Hildebrand, qui depuis fut le Pape Gregoire septiesme, *l'Empereur Henry second*[3] *voulut avoir l'Espagne tributaire et s'en voulut faire reconnoistre souverain*. S'ils le refusent, dit-il au Concile et au Pape, *diris devovete, excommuniez-les*. C'est la practique qu'ils souffroient lors et que depuis ils ont faict souffrir aux autres. *Le Pape Victor estoit Allemand et favorisoit* tout ouvertement *l'Empereur. Le Concile donc et le Pape envoyent des Legats au Roy Ferdinand*. Le Pape, le Concile, l'Empereur, les Legats, tout cela *estoit bien pressant*. Voicy ce qui arriva et je n'y adjousteray pas un mot du mien. *Un conseil fut assemblé* en Espagne. *Une partie*, par la peur, *fut portee à obeir (c'estoient ceux dont les cœurs estoient esmeus par la Religion). Les autres, en petit nombre, se souvenant de leur ancienne vertu, soustenoient qu'en obeissant, on imposoit un joug à la liberté d'Espagne ; qu'il valoit mieux mourir les armes à la main et souffrir*

[1] *Vindiciæ*, pp. 25-28.

[2] Le *Vindiciæ* parle du synode de *Tours*, qui est bien de l'année 1055, lui aussi.

[3] Comme le *Vindiciæ*, le *Catholique d'Estat* dit Henri II pour Henri III. Cette particularité a son importance pour notre thèse et prouve à sa manière l'identité de l'auteur.

toutes sortes d'accidens, que de se charger d'une telle infamie. Le Roy Ferdinand *demanda l'advis* à l'un de ses Grands, nommé *Roderic*, qui n'avoit point esté à l'assemblee. *Il respondit que ce n'estoit point le faict d'une assemblee,* ny d'un Conseil; *qu'il falloit defendre par les armes ce que les armes avoient acquis.* Il vaut mieux mourir courageusement que d'assubjettir sa liberté à un peuple barbare et cruel, qui mesprise tous les autres peuples. Nous serions au-dessous de ceux qui mourroient de peur en nous regardant, si nous estions tels que nous devons estre. *On dira qu'il est difficile de resister aux forces de l'Empereur, et* perilleux *de n'obeir pas aux commandemens du Pape. C'est une* grande *lascheté pour une peur incertaine* qu'on a *de la guerre, de jetter l'Estat dans des malheurs inevitables.* En hasardant, on faict beaucoup de choses qui sembloient estre impossibles aux gens faillis de cœur. Il y en a plusieurs qu'une certaine lascheté a saisis, qui ne sont esmeus ny de la gloire ny des affronts qu'on leur faict, et qui croyent d'estre assez en liberté, quand on ne leur donne pas le fouet. Je ne crois pas que le Pape nous soit si ennemy, qu'il ne soit touché de l'equité de nos demandes. Qu'on defende hardyment devant luy nostre droict. *Je suis resolu de soustenir contre les efforts de tout le monde, le droict que nos Ancestres nous ont laissé par leurs armes et par leur courage. Et par mon espee je feray voir que tous ceux-là sont de très meschans traistres à leur pays, qui, par une sotte feinte de Religion,* ineptæ Religionis simulatione, *ou par une precaution impertinente,* n'apportent pas plus de soin à nostre defense que nos ennemis n'en ont pour nostre oppression. L'opinion de ce bon patriote fut suivie: *on courut aux armes. Le Roy fit alliance avec les Mores pour estre secouru par eux contre l'Empereur,* contre le Concile, contre le Pape: Roderic eut la charge de l'armee. Aussitost que cela fut faict, le Pape prononça en faveur de l'Espagne, contre l'Empereur. Quand *Gregoire septiesme* voulut en son nom, et non plus en celuy de l'Empereur, faire la mesme poursuite, *pari animorum constantia itum obviam : on luy resista avec le mesme courage.* L'auctorité d'un Concile, d'un Empereur, d'un Pape, contre leurs droicts et leur liberté, ils l'appellent *ineptam Religionis simulationem.* Ils se pourvoyent par les

armes contre qui que ce soit qui entreprend sur leurs droicts[1] ».

A ce long exposé d'un fait jugé en détail par le *Vindiciæ* et par le *Catholique d'Estat*, nous allons joindre la rapide énumération de faits nombreux accompagnés seulement d'une appréciation sommaire dans l'un et dans l'autre de ces pamphlets.

Suivons d'abord cette énumération, telle que la donne le *Vindiciæ*. Il s'adresse toujours au roi d'Espagne :

« En tibi Joan. Mariana, Societatis Jesu pater religiosissimus et historicus, jure meritoque tuus, exempla tibi non pœnitenda suggeret *Aurelii, Hispaniarum Regis et Froïlæ occisoris*, qui *cum Saracenis et Mauris fœdus inire* non dubitavit, nec *eis centum virgines Christianas quotannis tributi nomine pendere, quod postea ita est moderatum* sub Mauregaro Rege, ut ex eis virginibus *quinquaginta nobiles et patritiæ, aliæ quinquaginta plebeiæ penderentur. Turpissimum hoc,* sed honestati utilitatem publicam debere prœferri principes prudentissimi semper censuerunt.

« Quid quod, *anno 984, pro Mauris adversus Regem Legionis magno Christianorum exercitu pugnatum est?*

« Quid quod, *anno 1035, Ramirus, Rex Aragonum, Mauris opem ferentibus, contra Garsiam fratrem suum, Navariæ Regem, bellum gessit* acerrimum?

« Quid quod, *infidelium opibus adjutus, Castellæ Rex, Sancius, avunculum suum, Aragonum Regem, sedibus suis expulit?*

« Quid quod *Alphonsus, ille Astrologus, qui,* ut Momus alter, *corporis humani et totius mundi fabricam imperite a Deo factam arguebat, a Sancio filio, Maurorum Granatensium auxilio, regno et sceptro fuit spoliatus,* atque ipse numerosum Maurorum Afrorum exercitum contra filium evocavit?

« Quid quod, *anno 1278, Rodulphus, Abspurgi Comes, prosapiæ Austriacæ* progenitor et *primus ex ea* tunc humili *domo factus Imperator, cum Ottocaro, Bohemiæ Rege, bellum gerens, decem millia Comanorum, hoc est Tartarorum infidelium, in exercitu suo habebat, qui,* ut Germanicarum rerum scriptores testantur, *Christia-*

[1] *Catholique d'Estat* (*R.*, pp. 130-132).

nos captivos ad Paganistiam — ita loquuntur — *trahebant*[1]. »

Cette page du *Vindiciæ* a, d'une manière frappante, son équivalent dans le *Catholique d'Estat.*

« Les Espagnols vuident eux mesmes la question par leurs coustumes, et le voicy clairement dans l'Histoire d'Austriche et d'Espagne.

« *Rodolphe d'Abspourg, Comte* du pays de Suisse, qui entra *dans la Maison d'Austriche et qui est le premier Empereur de la Maison, en l'annee 1278, faisant la guerre avec Ottocarus, Roy de Boheme, avoit dans son armee dix mille Comans (c'estoient des* Hongres ou *Tartares,* qui estoient *infidelles* et mescreans), *lesquels,* par la Moravie, Austriche et Stirie, *emmenoient les Chrestiens captifs ad Paganistiam,* au pays, ou à la Religion des Payens.

« En l'annee 716, *Aurelius, Roy d'Espagne, qui tua Froïla, fit alliance avec les Maures et Sarrazins et leur payoit tous les ans un tribut de cent jeunes filles Catholiques.* L'horreur m'arrache la plume des mains. *Quelque temps après,* l'un de ses successeurs, *renouvellant cet abominable tribut, le diversifia, donnant tous les ans* aux infidelles *cinquante filles damoiselles et cinquante filles du peuple.*

« Plusieurs des Grands d'Espagne, *en l'annee 984, combattirent avec neuf mille Chrestiens pour les Morisques contre le Roy de Leon*[2].

« *En l'an 1035, Ramirus, Roy d'Aragon, assisté des Mores, fit la guerre à son frere Garsias, Roy de Navarre.*

« *Ainsy Sanches, Roy de Castille, chassa le Roy d'Aragon, son oncle, par l'ayde des infidelles.* Les freres s'en sont servis contre les freres, et, ce qui est horrible, les enfans contre leurs propres peres.

« *Ce grand Mathematicien, Alphonse,* Roy de Castille, *qui trouvoit que Dieu n'avoit point faict assez à propos le*

[1] *Vindiciæ,* pp. 21-22.

[2] C'est mot pour mot ce que nous lisons dans le *Discours des alliances avec les heretiques* : preuve sensible de l'identité d'auteur pour le *Discours,* le *Vindiciæ* et le *Catholique d'Estat.* Il n'est pas douteux d'ailleurs que le *Discours* ne fût aussi semblable au *Catholique d'Estat* sur les autres points. Mais Lepré-Balain a arrêté ici sa citation : « Je ne veux pas, dit-il, charger ce papier ni allonger ce chapitre de pareilles histoires. » Combien c'est regrettable !

monde, et qui blasmoit la fabrique de l'homme[1]*;* le seul de tous les mortels qui n'a point admiré Dieu en un si miraculeux ouvrage ; ce Roy speculatif fut si malheureux que *son fils* plus jeune, *Sanches, le fit desgrader de la Royauté et le chassa par l'aide et le secours des Grenadins*[2]. ».

Exceptez une modification dans l'ordre des faits et deux ou trois additions au texte latin, et vous ne trouverez jusqu'ici aucune différence du *Vindiciæ* au *Catholique d'Estat.*

Quand le *Catholique d'Estat* arrive à l'histoire de Charles-Quint et de Philippe II, il ne s'éloigne guère davantage du *Vindiciæ.* La pensée, sinon la forme, est toujours la même.

Le *Vindiciæ* dit à Philippe IV : « Quid quod Carolus Quintus, Imperator fortissimus, atavus tuus, novo Iberopoliticæ Theologiæ invento, per illud *Interim* suum celeberrimum Germanis hæreticis pacem insperatam reddidit atque *ex locis aut urbibus plus quam quater millibus* (sic) *Catholicæ Religionis exercitia sustulit, Lutheranorum induxit*[3]*?* »

Le *Catholique d'Estat* dit aussi : « La Maison d'Austriche d'abord, et dès la naissance de l'heresie, luy donna l'*Interim* d'Allemagne, qui a formé le schisme dans toute l'Europe et a esté l'exemple de tous les edicts faicts en faveur de la Religion : cet *Interim*, dis-je, comme un edict très avantageux, qui *a chassé la Religion Catholique de plus de quatre mille lieux en Allemagne*[4]. »

Le *Vindiciæ :* « Qui Franciæ bellum inferens aut Italiæ, robur militiæ ejus potissimum *Lutheranis* constabat, quas *legiones suas nigras appellare* consueverat[5]. »

Le *Catholique d'Estat :* « Ce que l'Allemagne contri-

[1] Cet exemple se trouve, il est vrai, dans la *Lettre dechiffree*, qui n'est pas du P. Joseph (*Recueil*, p. 41) : « Il y en a eu nn devant luy (le roi actuel d'Espagne) qui se donna la licence de contreroller la sagesse de Dieu en la fabrique de l'Univers. »

[2] *Catholique d'Estat* (*R.*, p. 141).

[3] *Vindiciæ*, p. 24.

[4] *Catholique d'Estat* (*R.*, p. 115).

[5] *Vindiciæ*, p. 24. — Cette phrase incorrecte est identique dans l'exemplaire du *Vindiciæ* que nous avons vu à la Bibliothèque nationale et dans l'extrait qu'en a donné le *Mercure françois.*

buoit pour la guerre du Turc, il le destournoit à ruiner ceste Monarchie, et ce par les mains *des Lutheriens, qu'il appelloit ses bandes noires*[1]. »

Le *Vindiciæ* dit encore de Charles-Quint : « Qui *Federicum, Saxoniæ Ducem, non quod Christi, sed quod ejus hostis esset, suo patrimonio et dignitate spoliavit*, nec ei, Catholicum Ducem et Electorem — quod ei, si *libuisset, licuisset* — *suffecit*, sed *Lutheranum alterum Mauricium*, scilicet *amicum suum fidissimum*[2]. »

Le *Catholique d'Estat*, par la bouche de « feu M. le Duc de Nevers », dont il cite les paroles[3], fait observer de même que Charles-Quint « donna l'Electorat à *Maurice, et l'osta à* Jean *Federic, son ennemy* declaré, pour monstrer qu'*il n'en vouloit pas aux heretiques, mais à ses ennemis*[4] ». Ailleurs, l'auteur adresse en son nom le même reproche à Charles-Quint : « Il gagna une grande journee en Allemagne, prit quasi tous les chefs prisonniers : le Saxon, le Landgrave, tous les plus grands. *Il ne s'en servit pas pour restablir la Messe* en un seul lieu de tous leurs Estats ; mais *destourna le fruict de la victoire à ses interests particuliers* et se contenta de mettre les Princes à ses pieds pour se faire plus grand. Il changea de Maistre à la Saxe, dans la mesme Maison neantmoins, mais c'estoit pour y avoir *une creature. Il laissoit à Dieu le soin de poursuivre ses interests, il n'avoit cure que de ceux de sa Maison*[5]. »

Le *Vindiciæ* : « Qui, *classe Pontificia adjutus, bellum contra Ariadinum Barbarossam movit, ut,* illo depulso, *Muleassium Mahumetanum redintegraret, tributo ei imposito, Religione neglecta*[6]. »

C'était à peu près la traduction du discours de M. de Nevers que rapporte le *Catholique d'Estat :* « En l'an 1535, *il entreprit la guerre* de Thunes, *s'aidant des galeres du Pape, pour en chasser Ariadin Barberousse, et y restablir Muleassein Mahometique, duquel il prit*

[1] *Catholique d'Estat* (*R.*, p. 118).
[2] *Vindiciæ*, p. 24.
[3] Extrait d'un *Discours sur la condition des affaires de l'Estat*, qui fut imprimé en 1590 et dédié au pape Sixte-Quint.
[4] *Catholique d'Estat* (*R.*, p. 108).
[5] *Catholique d'Estat* (*R.*, p. 118).
[6] *Vindiciæ*, p. 25.

tribut, sans y establir la Religion Chrestienne ny en oster la Mahometane[1]. »

Le *Vindiciæ* : « *Qui Augustanæ Confessionis Ministros* aliquos, non quod Christi aut ejus in terris vicarii gloriæ, sed *quod dignitati suæ* et Cæsareæ Majestati *detraherent*, sæpius vindicavit, pulsis illis, qui in eum maledicta jacerent, *subrogatis aliis, qui Christo blasphemarent.*

« *Qui Henrici VIII*, Anglorum Regis, amicitiam et *societatem tum expetivit, cum, Pontifici* infensus, a Catholica fide *defecerat*[2]. »

Ici encore le *Vindiciæ* traduit le *Discours* de M. de Nevers. A Augsbourg, « en l'annee 1552, Charles le Quint *deposseda* trois *Ministres Lutheriens, parce qu'ils medisoient de luy*, et laissa tous *les autres Ministres* prescher et *medire de Dieu* selon leur fantaisie. »

« *Il se ligue avec Henry huictiesme en Angleterre, encore qu'il eust quitté le Pape*[3]. »

Pour le récit de la conduite de Charles-Quint à Rome, le rapprochement n'est pas moins frappant.

Le *Vindiciæ* vient de faire l'éloge du Roi Très Chrétien, Louis XIII. Il ajoute : « Hunc tamen tanto Christianæ rei augendæ et amplificandæ studio et zelo incensum, impostor ille talem mentitur, qualem Antichristum[4] fore vere aliquis dixerit, qui res hæreticorum et infidelium ubique promovere, fidem et Religionem ubique gentium abolere, Episcopos Catholicos per omnem Germaniam sedibus suis pellere, Calvinistas vel Lutheranos in eorum locum subrogare, Imperatorem in ordinem redigere, Gaborem Imperatorem pronuntiare, Bavarum patrimonio suo spoliare, Palatino possidendum tradere satagat et procuret. Totum dixerat, si quod atavus tuus, Catholicus Imperator, Carolus V, fortiter gessit, Philippus II, illius aquilæ pullus non digener, tentavit et aggressus est, id quoque Regem Christianissimum facturum esse dixisset : Romam videlicet vi capturum ; *Urbem orbis metropo-*

[1] *Catholique d'Estat* (*R.*, p. 108). — Lisez *Tunis* pour *Thunes*, et *Muley-Haçan* pour *Muleassein*.

[2] *Vindiciæ*, p. 25.

[3] *Catholique d'Estat* (*R.*, p. 108).

[4] La pensée de l'Antechrist revient souvent à l'esprit et sous la plume du P. Joseph, notamment dans la *Turciade*.

lium et fidei Catholicæ arcem Lutherano militi diripiendam traditurum ; Deo sacratarum virginum florem, matronarum castitatem, viduarum pudicitiam capturum, polluturum, violaturum ; *Ecclesias,* monasteria, xenodochia *deprædaturum ;* Clerum omnem ludibrio habiturum, *laicorum ad* novem *usque millia trucidaturum ;* S. R. E. *Cardinales* alios *occisurum,* alios contumeliosissimis injuriis et *probris affecturum* et, quod malorum ultimum est, *Papam ipsum* et Christi vicarium *incarceraturum, nec nisi* ingenti *pro ejus redemptione accepta pecunia liberaturum.* Hæc fecit Carolus V Imperator, nec alia ratione Sedi Apostolicæ tam atrocibus injuriis et damnis nunquam sat deflendis affectæ satisfecit, quam quod religiosus Princeps dies aliquot *pullatus incessit.* Cæterum, ut ait *Sandovallus, ob talem ab exercitu suo partam Romæ victoriam admodum est lætatus. Idque ipsi Regi Anglorum per litteras testatus est, hæc merito Papæ contigisse, quia Regis Franciæ partibus faveret ; quod si Pontifici Cardinalibusque parum feliciter eæ res cessisset, ipsos sibi imputare debere, justo Dei judicio illud accidisse*[1]. »

La plupart de ces faits, dont, ici, l'énumération n'est pas moins serrée que longue, se trouvent épars dans le *Catholique d'Estat.* Nous citerons le seul passage sur le siège et la prise de Rome : « L'armée des Espagnols fit semblant de vouloir assaillir Florence et accourut neantmoins tout droict à Rome. Elle estoit jusques au nombre de trente mille hommes, et entre autres il y avoit quinze mille Allemans, *la pluspart desjà Lutheriens. La ville Metropolitaine de la Chrestienté* fut prise par eux d'assaut ; trois *Cardinaux y furent tuez,* le Cardinal Santiquatro, des Ursins, de Cesis. L'histoire de *Sandoval,* Espagnol, ne dissimule point l'atrocité de l'action et *met cet evenement entre les faicts illustres de l'Empereur.* Les victorieux userent de la victoire très inhumainement, tout fut *pillé et saccagé, cinq mille citoyens Romains* (le *Vindiciæ* dit *neuf*) *furent mis à mort ; toutes les Eglises furent pillees,* toutes les Reliques empor-

[1] *Vindiciæ,* pp. 33-35.

[2] Le *Vindiciæ,* pp. 22-23, dit de même, à propos des guerres d'Allemagne : « *Tot ecclesiarum direptiones..., sacrorum vasorum direptiones.* »

tees[2], *le Pape avec* dix sept *Cardinaux furent mis prisonniers et condamnez à payer rançon,* qui fut de quatre cent mille ducats..... Que fit l'Empereur ? *il prit le deuil.* Et ainsy ceux qui reçoivent les bonnes successions avec un contentement indicible. Aussi ne fit-il pas restituer la rançon du Pape et *en rioit sous le chaperon.* Sandoval ne le dissimule pas. *Se allegro de la Vittoria que su exercito avia tenido. Et dans les lettres que l'Empereur escrivit au Roy d'Angleterre,* en forme d'Apologie, *il advoue franchement que tout cela est arrivé au Pape, parce qu'il s'estoit uny avec le Roy de France. Que si le Pape et les Cardinaux en ont eu du mal, qu'ils s'en donnent la coulpe à eux-mesmes. Dit que cela est arrivé* justo Dei judicio, *par un juste jugement de Dieu*[1]. »

La similitude des deux ouvrages est encore également sensible dans l'exposé des alliances actuelles de l'Espagne avec les hérétiques ou les infidèles et dans le parallèle que l'auteur établit entre ces alliances et celles de la France. Il va montrer comment l'*Admonitio,* en visant le Roi Très Chrétien, atteint le Roi Catholique. Suivons-le et comparons :

Le *Vindiciæ :* « *Fœdus est,* calumniator exclamat, *Christianissimo Regi cum Turca.* Tibi, o *Rex Catholice, cum Persa Calecutique et Indiarum Orientalium Regibus, Mahumetanis omnibus aut Paganis* et Idololatris et *dæmonum* usque ad superstitionem *cultoribus.* Quin etiam *ad Portam* magni illius Christiani nominis hostis et Turcarum tyranni negotiatores tuos, *Monachum unum, Judæum alterum,* excubare, Satrapas ejus ingentibus donis tentare, Ministros *muneribus corrumpere, ut te aliquando ad ejus* amicitiam *admittant* et *societatem,* lippis et tonsoribus Constantinopolitanis ita notum est, ut nemo jam possit ambigere[2]. »

Le *Catholique d'Estat :* « *Nous avons alliance avec* l'Empereur des *Turcs;* le Roy d'Espagne l'a avec l'Empereur des *Perses. Tous* deux sont *Mahometans et infidelles.* Et, de plus, le Roy d'Espagne est allié *des*

[1] *Catholique d'Estat (R.,* pp. 119-120).

[2] *Vindiciæ,* p. 6. — Cf. p. 23 et p. 30 : « ... Iberopoliticæ Theologiæ peritissimos, qui *per Monachos et Judæos* Turcam Majestati Tuæ Catholicæ conjungere nituntur. »

Rois de Calicut et des Indes orientales, qui, pour la plus-part, *adorent* visiblement *le diable*[1]. » « *Le Turc,* dit-il ailleurs, *n'est pas plus Mahometan que le Sophi de Perse, ny plus infidelle que le Roy de Calicut. Nous sommes alliez du Turc* pour nous defendre de nos ennemis. *Les Espagnols sont alliez du Roy des Indes qui adorent publiquement le diable* dans leurs pagodes. Et voulez-vous savoir la necessité de ceste alliance. Lisez leurs propres relations ; vous trouverez que ce n'est que *pour avoir du poivre*[2]. » — Le *Vindiciæ* dit de son côté que l'alliance des Espagnols avec les rois de Calicut et des Indes a été conclue « non ut melius, sed ut delicatius Christiani vivant *aromatum commercio*[3]. » C'est la même pensée, sinon le même trait.

Le *Catholique d'Estat* dit encore : « L'alliance du Turc nous est souvent reprochee, et par *ceux-là mesmes qui la recherchent* encore tous les jours. Ces annees passees, le Roy d'Espagne y a employé *un Moine* Jacobin *dans Constantinople,* et encore aujourd'huy il y a un Italien qui *donne de l'argent pour la luy faire avoir,* et les lettres que nous avons de ce pays-là, tesmoignent qu'ils se servent *d'un Juif* pour l'obtenir[4]. » On dirait une traduction du *Vindiciæ* non moins exacte dans la pensée que libre dans la forme.

Le *Vindiciæ* : « *Vetus quæ cum Palatina domo et Francorum Regibus intercessit* amicitia et *societas,* Ludovico nunc justo, sed aliquando justiori futuro, cum res cuique suas habere jusserit et fecerit, crimini ab Admonitore datur, quia nunc *errorum Calvini sectatrix* est et Augustanæ Confessionis Ministros, Lutheranos videlicet, vehementer afflixit. Tu, *Rex Catholice,* non ita veterem *cum domo Saxonica belli et armorum societatem foves, quæ Lutherum aluit,* fovit, *protexit* et *provexit.....* Ille Calvinistam, tu Lutheranum protegis, ambo sontes, si Christiano vel Catholico Principi nulla cum hæreticis societas esse potest[5]. »

[1] *Catholique d'Estat* (*R.*, p. 113).
[2] *Catholique d'Estat* (*R.*, p. 136).
[3] *Vindiciæ,* p. 38.
[4] *Catholique d'Estat* (*R.*, p. 134).
[5] *Vindiciæ,* pp. 6-7.

Le *Catholique d'Estat* : « *Nous avons alliance avec la Maison Palatine, et depuis longtemps;* et devant le schisme. *Le Roy d'Espagne l'a* beaucoup plus estroite *avec la Maison de Saxe : l'une est Calviniste, et l'autre Lutherienne*[1]. »

Le *Vindiciæ* : « *Hessum fovet ille, tu Damerstati Lantgravium* : quorum *ille Calvini, iste Lutheri opiniones sectatur. Quonam Religionis Catholicæ majori bono*[2] *?* »

Le *Catholique d'Estat* : « L'aucteur de l'*Admonitio* nous reproche que *le Roy protege le Landgrave de Hesse. Le Roy d'Espagne protege le Landgrave de Darmestat. L'un est de la Confession d'Augsbourg, l'autre de celle de Geneve. Laquelle vaut le mieux*[3] *?* »

Le *Vindiciæ* : « Quod *Imperator*, agnatus tuus, *Hesso* Calvinistæ *abstulit, Marpurgum* dico, *Germanis Hessis Lutheranis restituit, qui* in ea urbe *Lutheranismum prædicant, ubi prius Calvinismus personabat. Quodnam inde Catholicis lucrum*[4] *?* »

Le *Catholique d'Estat* : « *L'Empereur a osté au Landgrave de Hesse Magdebourg et l'a redonné à ses cousins, qui sont Lutheriens, qui font prescher Luther,* au lieu que *l'autre faisoit prescher Calvin. Voilà qui amendera bien les affaires de l'Eglise*[5] *!* »

Le *Vindiciæ* : « *Cum Anglo Rege Francus affinitate sese devinxit, sororem suam ei collocando; tu tuam prior ei jungere volueras, et hoc infectum, postquam id effecit Gallus, doles.* Tu mente et voluntate prius peccaveras, si in facto crimen est, nec te peccati pœnitet, quamdiu id non a te factum dolebis. Avus tuus, Philippus II Rex, sapien-

[1] *Catholique d'Estat* (*R.*, p. 113). — Même page, le *Catholique d'Estat*, pour mieux faire remarquer l'indifférence religieuse de l'*Admonitio*, rappelle, en la citant, la plainte qu'elle avait faite contre le Palatin : « *Confessionis Augustanæ Ministros vehementer afflixit.* »

[2] *Vindiciæ*, p. 7.

[3] *Catholique d'Estat* (*R.*, p. 113; cf. *ibid.* et p. 150) : « Ils disent : Le Landgrave de Hesse a esté chassé de son pays : mais son fils en jouit paisiblement; on a rendu à son parent ce qu'il luy avoit osté.... Le fils à la veue de toute l'Europe est *Calviniste*, et le *Landgrave de Darmestat est Lutherien.* »

[4] *Vindiciæ*, pp. 7-8.

[5] *Catholique d'Estat* (*R.*, p. 113).

tissimus Angli nunc Regis patrem enixe coluerat, quem Martyrum imbutum sanguine calumniator asseverat; ejus ad regnum adventui et inaugurationi amplissima legatione congratulatus est, qua defunctus est. *Magnus Castellæ stabuli comes*, quem cum Rex ipse privato habitu et cultu domi invisisset, *occurrens ille*, non ut Catholici Regis legatus *hæreticum*, sed ut alter Evangelicus centurio *Christum ipsum* salutavit, dicens : *Domine, non sum dignus ut intres sub tectum meum* : idque *historici tui scriptis suis* posteritati *commendarunt*[1]. »

Le *Catholique d'Estat* : « Tant que *le Roy d'Angleterre a recherché l'alliance d'Espagne pour marier son fils, les Espagnols n'ont dit mot. Dès qu'il a recherché la nostre, les Mysteres Politiques en ont parlé*[2]. Lorsque le Roy d'Angleterre le fut voir en privé, *le Connestable de Castille* usa d'une flatterie à l'endroit d'un Roy *heretique, lui appliquant les paroles que* le prestre *dit à Nostre Seigneur* à l'autel, de laquelle si Monsieur le Duc de Chevreuse avoit usé ces jours passez, ces Theologiens l'auroient descrié pour mauvois Catholique; car, dès que l'Espagnol vit entrer le Roy, il s'escria : *Domine non sum dignus ut intres sub tectum meum. Les Espagnols l'ont faict imprimer eux-mesmes* de bonne foy[3]. »

Le *Vindiciæ* : « *Cum Danis Regibus Franciæ Rex abhinc ducentis annis* a majoribus suis *contractas fovet amicitias. Tu Regem Danum parentem,* affinem, socium et *amicum vocas,* et *principem fœminam stirpis tuæ, ejus filio in matrimonium collocare voluisti*[4]. »

Le *Catholique d'Estat* : « *Les Rois de Dannemarc sont alliez de ceste Couronne depuis plus de deux cens ans. Les Espagnols tiennent celuy qui est à present pour leur parent et bon amy* et *ont voulu marier son fils avec une Princesse de leur parenté*[5]. »

Le *Vindiciæ* : « *Rex Francus duas Calvinistarum civitates, Sedanum et Genevam,* defendit et *protegit; tu tuique Wittembergam, in qua Lutherus ille,* postrema

[1] *Vindiciæ*, p. 8.
[2] *Catholique d'Estat* (*R.*, p. 143).
[3] *Catholique d'Estat* (*R.*, p. 114).
[4] *Vindiciæ*, pp. 8-9.
[5] *Catholique d'Estat* (*R.*, p. 114).

belluarum, *exsecrandam suam doctrinam propalavit* et disseminavit[1]. »

Le *Catholique d'Estat* : « *Le Roy a sous sa protection les villes de Geneve et de Sedan, avant qu'elles fussent de contraire Religion. La Maison d'Austriche protege Wittemberg, qui est la ville où Martin Luther a premierement vomy ses blasphemes contre la Religion Catholique*[2]. »

Les nombreux rapprochements de textes qui précèdent, prouvent clairement que le *Catholique d'Estat* est toujours conforme au *Vindiciæ* dans le choix, dans l'exposition et dans l'interprétation des faits, de ceux qu'ils tirent de l'histoire des Juifs pour établir leur thèse, comme de ceux qu'ils empruntent à l'histoire des Espagnols pour faire paraître toute la mauvaise foi de leurs contradicteurs. Mais, comme on l'a pu voir, ce parfait accord, tant d'expressions que de pensées, laisse toujours à l'auteur une pleine liberté de mouvements, et jamais, ni dans l'un ni dans l'autre de ces pamphlets, le texte ne revêt la moindre apparence d'une traduction. Preuve que nous avons, dans le *Vindiciæ* et dans le *Catholique d'Estat*, non pas un copiste, servile reproducteur de la pensée d'autrui, mais un écrivain qui, reprenant la sienne pour le besoin de sa cause, use en toute liberté de son propre bien.

L'examen des sources du *Vindiciæ* et du *Catholique d'Estat* donne lieu à une dernière réflexion, qui est encore une nouvelle preuve de notre thèse. Les deux pamphlets puisent aux mêmes passages de la Bible et des principaux historiens Espagnols. Après tout ce que nous venons de voir, cela est évident. Mais, s'ils se rencontrent dans la Genèse, les Rois, les Paralipomènes, les Machabées, dans le *De Rebus Hispanis*, de Mariana[3]; dans l'*Histoire de la Vie et des exploits de l'Empereur Charles V*, de Sandoval, dans le *Propugnaculum Catholicum*, de Carthagena, et même dans les *Lettres* du Cardinal d'Ossat; par ailleurs, ils ajoutent à ces autorités communes d'autres autorités particulières et, tandis que nous voyons le *Vindiciæ* invo-

[1] *Vindiciæ*, p. 9.

[2] *Catholique d'Estat* (*R.*, p. 114).

[3] Le *Catholique d'Estat* et le *Vindiciæ* renvoient aux mêmes chapitres : VII, 6, 7, 19 ; VIII, 8 ; IX, 1, 7.

quer Ammien Marcellin, Bède, Paul Diacre et autres, le *Catholique d'Estat* invoque Valdesius, Commines, Paul Jove, Baronius, Guichardin, Bannès, de las Casas, Lopez, Pierre de Lorca, Claude Seyssel, etc. Ainsi, dans le choix des sources, comme dans tout le reste, le *Vindiciæ* et le *Catholique d'Estat* ont entre eux trop de similitudes et trop de différences pour n'être pas l'œuvre d'un même auteur, qui, reprenant un sujet déjà traité, croit pouvoir à son gré l'appuyer d'autorités plus nombreuses et plus fortes et lui donner une forme plus vive et plus saisissante[1].

[1] Si, dans cet appendice, nous avons pu paraître quelquefois donner le *Catholique d'Estat* comme une traduction du *Vindiciæ*, cela tient seulement à ce que nous le citons le second ; ce n'est qu'une question d'exposition. Nous avons dit, en effet, p. 267, que le *Vindiciæ* est postérieur au *Catholique d'Estat*.

APPENDICE X

LA RESPONSE AU LIBELLE INTITULÉ ADVERTISSEMENT AU ROY TRÈS CHRESTIEN[1]

Nous retrouvons dans la *Response au libelle intitulé Advertissement au Roy Très Chrestien* un bon nombre de termes ordinaires dans les *Œuvres spirituelles* du P. Joseph.

Monstre.

« Les *monstres* que j'ay à combattre » ; « un *monstre* si insatiable » ; « surmonter ce *monstre* » ; « enfanter ce *monstre* prodigieux de parricide[2] ».

Advancement, advancer.

« Procurer l'*advancement* de la gloire de Dieu et celuy de son Eglise » ; « *advancer* son regne[3] ».

Specieux manteau.

« Vanter ce beau et *specieux manteau*[4]. »

Une des grandes lumieres.

« *Une des grandes lumieres* de l'Eglise[5]. »

[1] Voir plus haut, p. 359.
[2] *Response*, pp. 18 [10], 32, 77, 130. — Cf. plus haut, p. 563.
[3] *Response*, pp. 107, 107. — Cf. plus haut, pp. 71-72.
[4] *Response*, p. 116. — Cf. plus haut, pp. 572-576, *passim*.
[5] *Response*, p. 62. — Cf. plus haut, p. 316.

Pure verité.

« La *pure verité* » ; de même « la *pure* necessité[1] ».

Tenir le pied sur la gorge.

« L'Espagnol *tient le pied sur la gorge* à tous nos alliez[2]. »

A l'appetit de.

« *A l'appetit* d'en recueillir » ; « *à l'appetit* d'autruy[3] ».

Pauvre.

« Ce *pauvre* Indien[4]. »

Maudit.

« Ceste *maudite* semence » ; « sa *maudite* main[5] ».

Horrible.

« Forme *horrible*[6]. »

Effroyable.

« Chute *effroyable*[7]. »

Fardé.

« Discours *fardez*[8]. »

Ignorantissime.

« Nostre docteur paroist *ignorantissime*[9]. »

[1] *Response*, pp. 4, 136. — Cf. plus haut, p. 558.
[2] *Response*, p. 76. — Cf. plus haut, pp. 554-555.
[3] *Response*, pp. 34, 135. — Cf. plus haut, p. 558.
[4] *Response*, p. 38. — Cf. plus haut, pp. 563-565.
[5] *Response*, pp. 77, 93. — Cf. plus haut, p. 561.
[6] *Response*, p. 18 [10]. — Cf. plus haut, pp. 592-563.
[7] *Response*, p. 109. — Cf. plus haut, p. 547.
[8] *Response*, p. 17 [9]. — Cf. *Exhortations*, Ms. 4 du Calvaire d'Angers, p. 401 : « Paroles *fardees* et emperlees. »
[9] *Response*, p. 122. — Cf. plus haut, p. 561.

Signalé.

« Des victoires *signalees*[1]. »

Ce grand.

« *Ce grand* conseil de la Trinité[2]. »

Bon.

« Ce *bon* docteur » ; « son *bon* pere » ; « nostre *bon* docteur » ; « ceste *bonne* dame » ; « ceste *bonne* mere de Catholicité[3] ».

Page 482, note 1, nous avons laissé entendre que nous avions déjà montré cette épithète, « *bon* », dans les *Œuvres spirituelles* du P. Joseph. Nous l'avions fait, mais incomplètement. C'est une lacune que nous sommes heureux de pouvoir combler ici.

Practique interieure : « Le *bon* Roy Ezechias » ; « les contentemens de son *bon* Maistre » ; « l'Eglise, leur *bonne* Mere » ; « le *bon* Elie » ; « suivre son *bon* Maistre » ; « avec son *bon* Maistre[4] ».

Introduction à la Vie spirituelle : « La *bonne* Esther » ; « le *bon* Mardochee » ; « le *bon* David » ; « le *bon* Sauveur » ; « le *bon* Job » ; « le *bon* Joïadas » ; « le *bon* Elie » ; « le *bon* Elizee » ; « le *bon* Naaman » ; « le *bon* Roy Assuerus » ; « le *bon* S. Pierre » ; « le *bon* Noé » ; « le *bon* S. Pierre » ; « au *bon* S. André » ; « le *bon* Caleb[5] ».

Explication Mystique : « Nostre *bon* Maistre » ; « son *bon* Maistre » ; « du *bon* Elie » ; « du *bon* Jesus » ; « le *bon* Seigneur » ; « la *bonne* Esther » ; « le *bon* Jacob » ; « leur *bonne* Mere » ; « ceste *bonne* voisine » ; « son *bon* Maistre » ; « ses *bons* serviteurs » ; « les playes du *bon* Jesus » ; « son *bon* Maistre » ; « son *bon* Maistre » ; « les

[1] *Response*, p. 27. — Cf. plus haut, p. 553.
[2] *Response*, p. 122. — Cf. plus haut, p. 560.
[3] *Response*, pp. 24 [16], 34, 43, 65, 118.
[4] *Practique interieure*, f° 7 v. ; pp. 93, 100, 190, 224, 255.
[5] *Introduction à la Vie spirituelle*, Preface, pp. 10, 12, 23, 32 ; *Intr.*, pp. 1, 53, 67, 71, 73, 170, 308, 322, 580, 673.

bons pescheurs » ; « le *bon* Sauveur » ; « le *bon* Jesus » ; « du *bon* Tobie » ; « son *bon* fils[1] ».

Epistres escrittes à plume volante : « Nostre *bon* Maistre » ; « ces *bonnes* ames » ; « du *bon* Elie » ; « ces *bons* Peres[2] ».

Epistres fort spirituelles : « Ce *bon* Apostre » ; « la *bonne* Magdeleine » ; « son *bon* Maistre » ; « ceste *bonne* ame[3] ».

Dans les *Exhortations*, cette épithète est plus fréquente encore que dans toutes les autres *Œuvres spirituelles* du P. Joseph.

[1] *Explication Mystique*, pp. 24, 24, 45, 85, 127, 136, 137, 162, 174, 224, 233, 281, 302, 329, 335, 350, 515, 565, 590.

[2] *Epistres escrittes à plume volante*, pp. 74, 121, 151, 207.

[3] *Epistres fort spirituelles*, pp. 69, 85, 162, 162.

APPENDICE XI

LA REMONSTRANCE A CEUX DE LA RELIGION P. R. DU BAS LANGUEDOC QUI ONT PRIS LES ARMES CONTRE LE ROY[1]

Sur l'Église primitive

« Le Fils de Dieu envoyant ses disciples par le monde, avec la plus haute commission qui jamais aye esté donnee aux hommes, sçavoir de le convertir et le rendre Chrestien, il ne voulut point les armer du glaive ou de la hache, pour se faire des routes et chemins dans la profonde forest de la Gentilité, mais seulement de la vertu de sa parole, et, leur predisant les facheuses rencontres qu'ils auroient en l'exercice de leur commission, et les horribles tourmens dont ils estoient menacez sous les Empereurs payens, il les prepare au combat par ces belles paroles : *Voicy que je vous envoye comme brebis au milieu des loups* (*Math.* x). Il ne dit pas : comme des mastins avec le collier de fer armé de pointes pour les combattre, mais comme ces animaux innocens dont toute la resistance consiste en la souffrance. De quoy quelques-uns voulans rendre la raison, ont dit que Dieu a esté si jaloux de la gloire de ce grand œuvre qu'il a voulu que son progrez, comme son commencement, fust rapporté entierement à l'efficace de sa grace, et non aux moyens que la prudence ou force humaine a accoustumé de practiquer pour parvenir à quelque accroissement de grandeur. Tant y a que les Apostres, ayant receu ceste leçon, l'ont transmise à leurs successeurs, et les uns et les autres l'ont religieusement observee, rendant benediction pour malediction à

[1] Voir plus haut, p. 523.

ceux qui les ont persecutez, sans avoir eu la pensee de se souslever et de troubler l'Empire pour la cause de la Religion. Qu'il ne soit ainsy, je vous prie de vous representer devant les yeux la face de l'Eglise et la conduite des premiers Chrestiens. L'histoire fidele de leur temps nous apprend qu'ils ont vescu l'espace de trois cens ans sous la domination des Empereurs payens, plusieurs desquels estoient souillez de crimes abominables, qui faisoient honte à la nature, tous ennemis jurez du nom Chrestien, qui ont faict souffrir à l'Eglise, en sa premiere tendresse, la tempeste de dix horribles et generales persecutions, sans toutefois la pouvoir estouffer. Au contraire, ceste Eglise croissoit par ses souffrances et devenoit un champ fertile, engraissé du sang respandu de ses enfans, qui multiplioit et rendoit avec usure les grains de ses espics, que le tourbillon de la tyrannie avoit abattus et froissez. Nous ne lisons point toutefois que sous aucun pretexte de defiance, de conscience, de souffrance, ils ayent demandé aux Empereurs des villes de seureté ou d'ostage, et beaucoup moins qu'ils leur ayent denoncé la guerre lors mesme qu'ils estoient accreus en tel nombre qu'ils pouvoient estre redoutables à l'Empire, se trouvans respandus en toutes les provinces, employez en toutes les charges, jusques à composer des legions entieres. C'estoient des Caligules, des Nerons, des Maximins, des Diocletians, sous lesquels ils plioient le col avec une humilité vraiement Chrestienne. S'ils presentoient des requestes, c'estoient de simples apologies de leur innocence, non pour eviter les tourmens dont ils se glorifioient, mais pour descharger de blasme la doctrine qu'ils suivoient et l'Evangile qu'ils embrassoient ; ce qui revenoit à l'honneur du Fils de Dieu, qui en estoit l'aucteur. Qu'on lise les apologies de Justin, Martyr, de Tertullian et des autres, faictes en faveur des Chrestiens et quelquefois presentees aux Empereurs, on n'y remarquera rien de semblable à l'insolence de ce langage : *Soixante ans d'experience nous ont appris que les armes sans requestes nous ont faict obtenir les Edicts et le repos.* Et partant, puisque vos Ministres se vantent de vous enseigner la doctrine et la practique de l'Eglise Apostolique et d'avoir reformé sur son patron celle de vostre temps, pourquoy ne vous preschent-ils d'imiter son obeyssance à l'endroit des Souverains, quand vous devriez avoir part à ses souf-

frances? Ce que vous ne devez point craindre sous le regne de nostre Roy. Ont-ils plus de zele pour l'Eglise, plus de charité pour le salut des ames, plus de courage pour soustenir et agrandir la Religion, que ces genereux athletes et champions de Jesus-Christ, qui ont sanctifié tant de chaisnes, tant de prisons, consacré tant de roues, tant de glaives, tant de croix, et versé tant de sang pour l'amour de l'Evangile? Quoy? Le Fils de Dieu, qui a choisy à dessein les choses foibles pour confondre les fortes, et la folie de la predication de sa parole pour convaincre la sagesse de ce monde, ne pourra-t-il point maintenir son Eglise en terre sans le secours de vos drapeaux et de vos bastions? Sa Providence est-elle devenue si contraire à soy-mesme, qu'elle ne puisse conserver sa gloire, sans vous faire armer contre les Rois, qui sont son image, et fouler aux pieds les puissances qu'elle a establies pour le bien de l'Univers [1] ? »

[1] *Remonstrance à ceux de la Religion P. R. du Bas Languedoc qui ont pris les armes contre le Roy,* pp. 430-433.

TABLE

Préface 7

LIVRE PREMIER

Chapitre premier. — I. Le Discours de l'estat de tous les Princes Chrestiens. — II. Le Progrez des conquestes du Roy d'Espagne et Maison d'Austriche 43

Chapitre ii. — I. Le Manifeste françois contre la trop grande presomption des Espagnols. — II. Le Discours d'Estat contenant les raisons pourquoy la France ne doit entrer en aucune guerre ny contre les Huguenots ny contre les Espagnols. — III. La Cabale espagnole entierement descouverte à l'advancement de la France et contentement des bons François. 91

Chapitre iii. — I. Le Discours sur l'occurrence des affaires presentes. — II. Les Memoires d'Estat contenant les practiques faictes depuis l'an 1574 jusques en ceste annee 1625 pour divertir et rendre inutile l'alliance de la France avec les Cantons des Suisses et Grisons. 123

Chapitre iv. — I. Le Discours sur les affaires de la Valteline et des Grisons. — II. Le Grand Mercy de la Chrestienté au Roy. 161

Chapitre v. — I. La Ligue necessaire contre les perturbateurs du repos de l'Estat. — II. L'Espee courageuse des vrais François. — III. La Response d'un Gentilhomme françois aux demandes d'un cavalier curieux sur le subject de la guerre d'Italie. — IV. Advis sur l'estat present des affaires d'Allemagne. 207

LIVRE SECOND

Chapitre premier. — Vindiciæ Theologiæ Iberopoliticæ ad Catholicum Regem Philippum quartum, contra pseudotheologi Admonitoris calumnias. 249

Chapitre ii. — Le Catholique d'Estat, ou Discours politique des alliances du Roy Très Chrestien contre les calomnies des ennemis de son Estat 269

Chapitre iii. — I. La Response au libelle intitulé Advertissement au Roy Très Chrestien. — II. L'Advertissement à tous les Estats de l'Europe touchant les maximes fondamentales du gouvernement et des desseins des Espagnols 345

Chapitre iv. — I. Les Alliances du Roy avec le Turc et autres, justifiees contre les calomnies des Espagnols et de leurs partisans. — II. La double intention de la Maison d'Austriche aux ligues sainctes des Chrestiens contre les Turcs. — III. Les Paralleles du Roy sainct Louis et du Roy Louis XIII 383

Chapitre v. — Le Mercure françois, ou suite de l'Histoire sous le regne du Très Chrestien Roy de France et de Navarre Louis XIII. 431

Conclusion 529

APPENDICES

Appendice i. — Discours de l'estat de tous les Princes Chrestiens. 541

Appendice ii. — Manifeste françois contre la trop grande presomption des Espagnols 547

Appendice iii. — La Cabale espagnole entierement descouverte à l'advancement de la France et contentement des bons François. 550

Appendice iv. — Discours sur l'occurrence des affaires presentes. 553

Appendice v. — I. Discours sur l'estat lamentable auquel sont reduictes les trois Ligues des Grisons. — II. La Trompette de la Valtoline (*sic*) sonnee par un Grison blanchy sous la tyrannie de l'Espagnol. 558

Appendice vi. — Discours sur les affaires de la Valteline et des Grisons 561

Appendice vi. — Vindiciæ Theologiæ Iberopoliticæ. 577

Appendice viii. — Le Catholique d'Estat 582

Appendice ix. — Le Catholique d'Estat. 587

Appendice x. — La Response au libelle intitulé Advertissement au Roy Très Chrestien. 627

Appendice xi. — La Remonstrance à ceux de la Religion P. R. du Bas Languedoc qui ont pris les armes contre le Roy. . 631

47

ERRATA

P. 106, l. 19,	*au lieu de*	Nérac,	*lisez*	Clérac.
P. 214, l. 11,	—	Troano,	—	Tirano.
P. 267, l. 14,	—	deux,	—	trois.
P. 468, note 1,	—	XII, 1069-1144,	—	XI, 1099-1114.
P. 468, note 1,	—	XI, 114-1119,	—	XI, 1114-1119.
P. 608, note 2,	—	138-132,	—	138-139.
P. 214, note 1,	*après*	t. XI,	*ajoutez*	pp. 808-830.
P. 469, note 1,	—	t. XI, pp. 219-257,	—	pp. 283-311.

Angers, imp. Germain et G. Grassin. — 703-95.

69
179 AA A 30

THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
GRADUATE LIBRARY

DATE DUE

AR 15 19
AR 15 1976

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 02607 5815

DO NOT REMOVE
OR
MUTILATE CARD